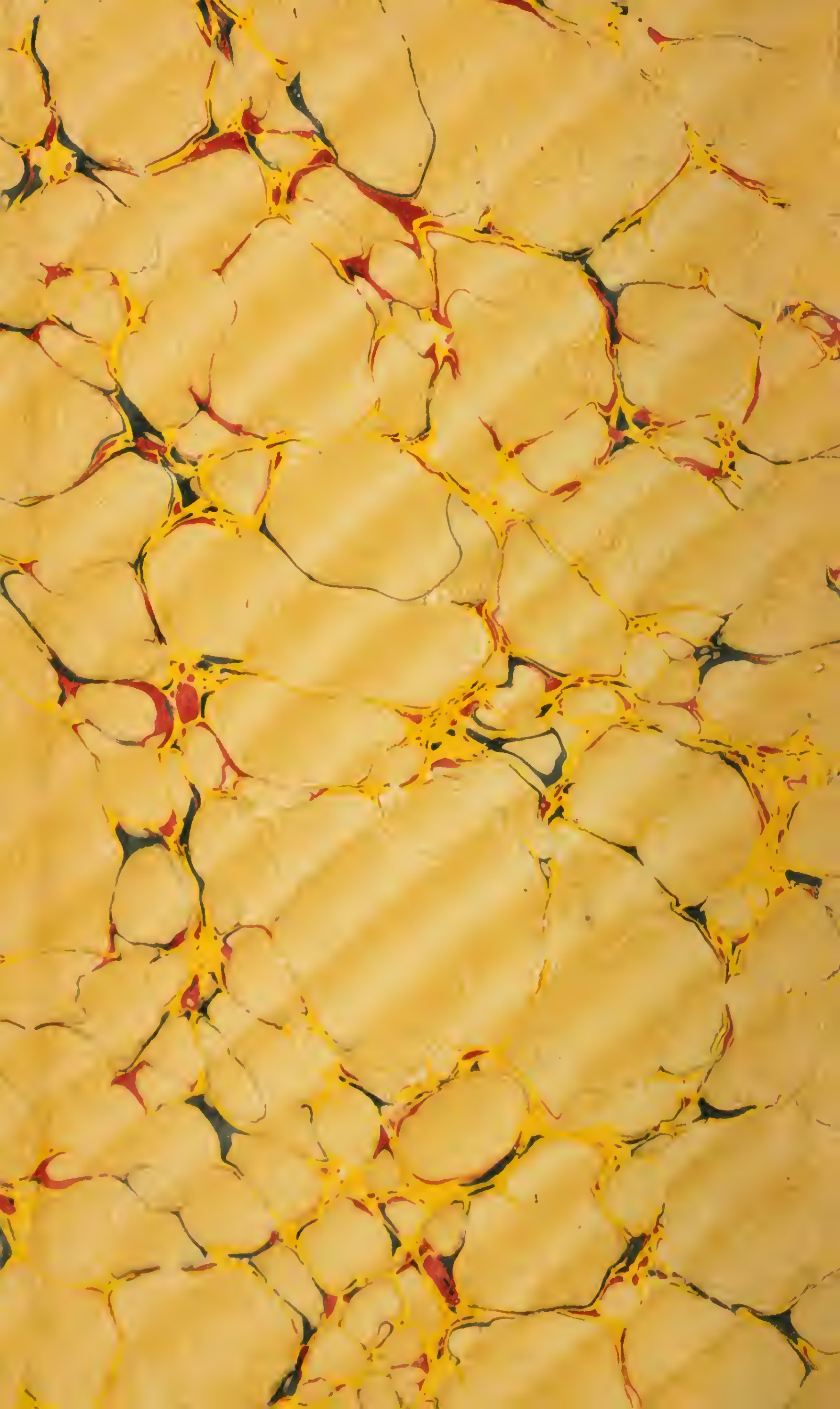
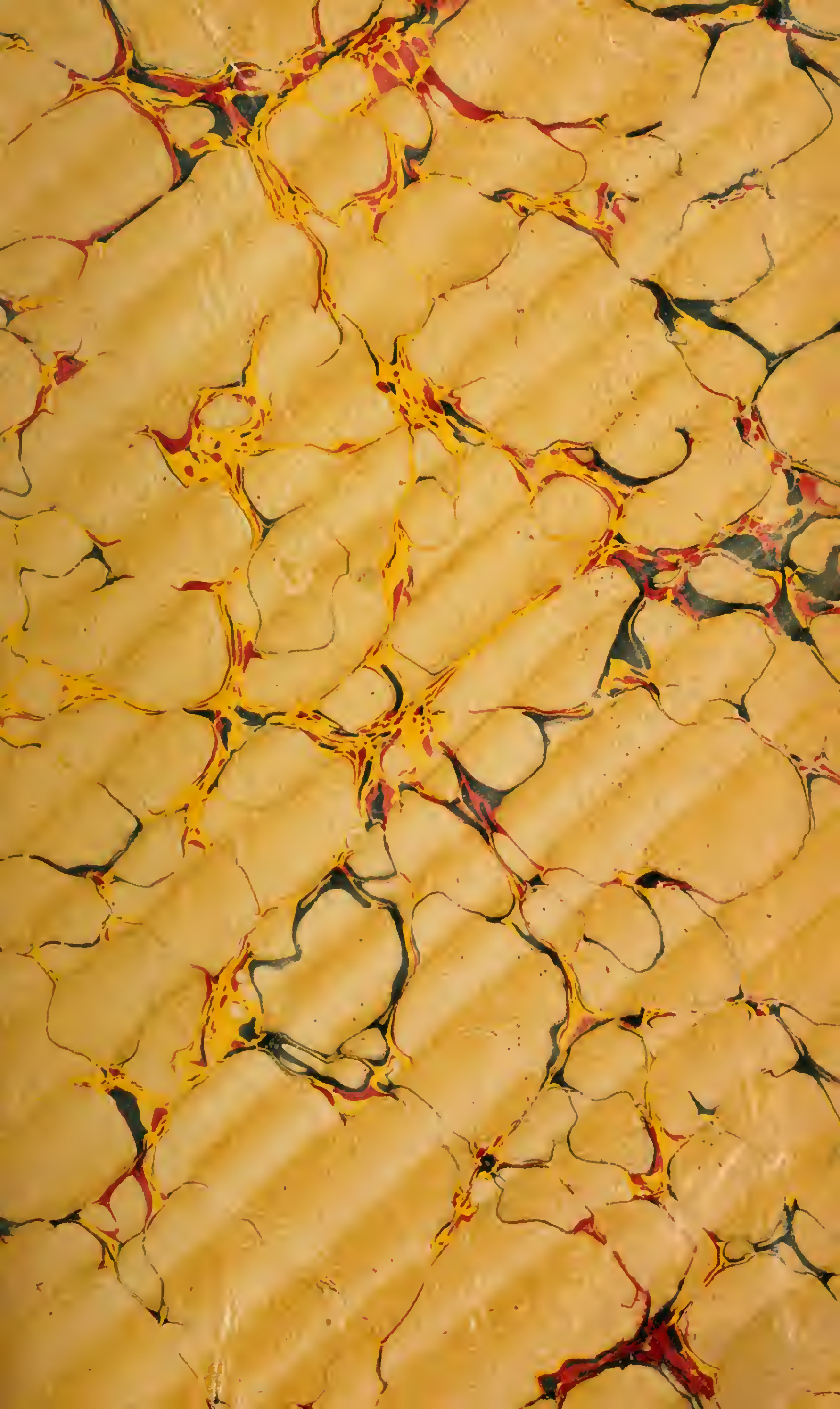




ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1874

QUATRIÈME SÉRIE

TOME II

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1874

QUATRIÈME SÉRIE

TOME II



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXV

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU VENDREDI 2 JANVIER.

L'ordre du jour appelle la nomination du président et du vice-président pour l'année 1874.

M. Jourdain, vice-président, est élu président.

M. Maury est élu vice-président.

M. Jourdain, en prenant possession du fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui faire, honneur qu'il veut rapporter tout entier à la bienveillance de la Compagnie. « L'Académie, continue-t-il, est désormais plus que jamais l'asile des fortes études. C'est vers elle que tournent les yeux ceux qui, au milieu des préoccupations du temps présent, ne laissent pas que d'attacher une grande importance aux questions littéraires. Se dévouer aux intérêts de l'Académie, c'est donc se dévouer à la science. Cette pensée ajoute encore au prix de ses suffrages et à la responsabilité de celui qui les obtient. Pour mieux répondre aux vues de l'Académie, il s'inspirera des sentiments qui la di-

rigent. Il suivra la trace de ses devanciers; il se proposera surtout l'exemple du Président respecté, auprès duquel il a siégé pendant un an au bureau, et qui a montré un zèle si éclairé, une fermeté si impartiale dans la direction de nos séances et des travaux de nos commissions. Il croit se faire l'interprète de tous en lui votant des remercîments au nom de l'Académie.

M. Hauréau, Président sortant, exprime à son tour ses remercîments à l'Académie pour l'honneur qu'elle lui fait encore au moment où il quitte les fonctions dont elle avait bien voulu le charger.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 30 décembre 1873, demande que la Commission de l'École d'Athènes veuille bien examiner s'il n'y a pas lieu de modifier l'article 3 du règlement du 9 février 1859, qui n'autorise l'admission à cette École que des agrégés des classes supérieures ou des docteurs ès lettres.

Par une autre lettre, M. le Ministre de l'instruction publique prie le Secrétaire perpétuel de vouloir bien inviter l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats pour la chaire des langues et littératures d'origine germanique, vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Philarète Chasles.

M. le Ministre adresse en même temps la liste des présentations du Collége de France, liste dont il est donné lecture à l'Académie.

L'Académie ajourne la mise à l'ordre du jour des présentations qu'elle est appelée à faire jusqu'à ce qu'elle ait reçu, selon l'annonce qu'en fait M. le Ministre à l'Académie, le rapport du Collége de France contenant l'exposé et l'appréciation des travaux des candidats.

M. Tardieu écrit à l'Académie pour résigner entre ses mains les fonctions de rédacteur des comptes rendus de ses séances qu'il remplissait depuis neuf ans. Il exprime sa profonde gratitude pour toutes les marques de confiance et de bienveillance qu'à l'occasion de ces mêmes fonctions elle n'a cessé de lui donner.

M. le Secrétaire perpétuel écrira à M. Tardieu pour le remer-

cier, au nom de l'Académie, du zèle qu'il a montré dans l'accomplissement de cette tâche.

On procède au renouvellement des Commissions annuelles. Ces Commissions, à la suite des scrutins successivement ouverts, sont ainsi composées :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Guigniaut, Mohl, Laboulaye, Egger, de Longpérier, Regnier, Hauréau.

Commission des Antiquités nationales : MM. de Wailly, de Saulcy, de Longpérier, Renier, Delisle, de Lasteyrie, Hauréau, Desnoyers.

Commission de l'École d'Athènes : MM. Brunet de Presle, Rossignol, Egger, Waddington, Thurot.

Commission administrative de l'Académie, *avec délégation à la Commission centrale de l'Institut* : MM. Mohl, Brunet de Presle.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les mémoires et ouvrages envoyés pour les différents concours.

Ces ouvrages sont :

Pour le prix du Budget : un mémoire *sur les dialectes du Languedoc au moyen âge*, portant pour épigraphe : *Ane fer ni fust*, etc.

Pour le prix Bordin : un mémoire *sur les vies des saints et les collections de miracles pouvant fournir des documents sur l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens*, avec cette épigraphe : *Partout où l'on interrogera les monuments du passé*, etc.

Pour le prix Brunet : deux mémoires, l'un *sur la bibliographie générale de la Gaule*, par M. Ruelle; l'autre *sur la bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts*, par M. Vinet.

Pour le même concours il a été adressé deux ouvrages et trois mémoires *sur la bibliographie savante de l'Orient*.

Ces ouvrages ont, soit pour titres, soit pour épigraphes :

N° 1. *Qui scit ubi sit scientia, habenti est proximus* (manuscrit).

N° 2. *Descriptiones terræ sanctæ octo ex sæculo* VIII, IX, XII *et* XV. *Bibliographia geographica Palestinæ. Bibliographia geographica*

Palestinæ, ab anno CCCXXXIII usque ad annum M., par M. Titus Tobler.

N° 3. *Essai bibliographique sur la Terre sainte*, par M. Édouard Cat (manuscrit).

N° 4. *Bibliographie descriptive de la Terre sainte.* Épigraphe : *Patience et longueur de temps* (manuscrit).

N° 5. *Manuscrits du fonds syriaque :* ancien fonds, supplément et fonds divers.

Pour le concours des Antiquités nationales, outre les ouvrages envoyés dans le cours de l'année dernière, l'Académie a reçu :

Histoire du prieuré de la Magdeleine lez-Orléans, de l'ordre de Fontevraud, par M. Ludovic de Vauzelles.

Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux, par M. de Formeville. (2 vol.)

Le Patriciat dans la cité de Metz, par M. Prost.

La Normandie à l'étranger. — Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, par M. de La Ferrière.

Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges, par M. Marvaud. (2 vol.)

Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou, par M. Alexandre de Salies.

Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné, par M. Allmer. (2 vol. avec planches.)

Calixte II. Étude sur les actes de ce pape, par M. Ulysse Robert.

Le Tarn et ses tombeaux, par M. Caraven-Cachin. (2 vol.)

Numismatique des corporations parisiennes d'après les plombs historiés, par M. Arthur Forgeais.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port.

Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon, par M. Aug. Castan.

Sigillographie du diocèse de Gap, par M. Joseph Roman.

Un chapitre de l'histoire de la Guyenne pendant la domination anglaise, par M. Brissaud (manuscrit).

SÉANCE DU VENDREDI 9 JANVIER.

Il est donné lecture de deux lettres par lesquelles MM. Bossert et Schœbel se portent pour candidats à la chaire de langues et littératures d'origine germanique vacante au Collége de France par suite du décès de M. Philarète Chasles.

Le rapport à l'appui des présentations du Collége de France, annoncé par M. le Ministre dans une précédente lettre, n'étant pas encore parvenu à l'Institut, l'Académie ne peut mettre à l'ordre du jour de vendredi prochain la désignation de deux candidats pour cette chaire.

M. de Wailly donne sa démission de membre de la Commission des Antiquités nationales, sa santé ne lui permettant pas de remplir ces fonctions.

M. Duruy, rapporteur de la Commission du prix Gobert, informe l'Académie que deux ouvrages ont été adressés pour le concours de 1874; le premier a pour titre : *Chambre des Comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791), par M. Boislisle; le second est intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au* xv*e* *siècle*, par M. A. Tuetey.

M. Duruy rappelle que les ouvrages en possession du prix et auxquels les derniers devront être comparés sont, pour le premier prix : *Abraham Duquesne*, par M. Jal; pour le second prix : *Traités de paix et de commerce*, etc. par M. de Mas-Latrie.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des diverses Commissions de prix. Elles sont ainsi composées :

Prix ordinaire (Dialectes de la langue d'oc) : MM. P. Paris, de Wailly, Guessard, Thurot.

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de Longpérier, Robert, de la Saussaye.

Prix Bordin (Vies des saints de l'époque mérovingienne) : MM. Delisle, Hauréau, de Rozière, Deloche.

Prix Brunet (Bibliographie grecque, italique, celtique) : MM. L. Renier, Ravaisson, de Longpérier, Girard.

Prix Brunet (Bibliographie relative à l'Orient) : MM. de Saulcy, Defrémery, Renan, Pavet de Courteille.

M. Th. H. Martin commence la seconde lecture de son Mémoire *sur la Prométhéide d'Eschyle.*

M. Renan communique à l'Académie une Note envoyée par M. le général Faidherbe *sur une inscription libyque*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 16 JANVIER.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le rapport, certifié par le Conseil d'administration du Collége de France, contenant l'exposé et l'appréciation des travaux de MM. Bossert et Guillaume Guizot, présentés comme premier et second candidat par l'assemblée des professeurs pour la chaire de langues et littératures d'origine germanique.

Après cette lecture, il est décidé que l'examen des titres et la présentation, par l'Académie, de candidats à ladite chaire seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Hanoteau, récemment élu correspondant, écrit à l'Académie pour la remercier de sa nomination.

M. de Sainte-Marie, par une lettre datée de Tunis, offre à l'Académie de lui adresser cent *fac-simile* environ de dessins gravés sur des tombeaux antiques de l'Herzégovine, tombeaux qu'il attribue aux anciens Slaves. Cette lettre est renvoyée à M. de Lasteyrie.

Sur la proposition de M. le Président de la Commission de l'École d'Athènes, l'Académie décide que MM. Ravaisson, de Longpérier et L. Renier, qui ont pris part à la rédaction du programme du cours d'archéologie récemment fondé à Rome pour les élèves de première année de cette École, seront adjoints à cette Commission pendant le cours de l'année 1874.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la Com-

[1] Voir ci-après aux Communications, n° I.

mission des Antiquités nationales, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

M. de Rozière est élu.

M. Miller communique à l'Académie des observations sur des inscriptions grecques trouvées nouvellement en Égypte.

M. Egger achève la seconde lecture du Mémoire de M. H. Martin *sur la Prométhéide d'Eschyle.*

M. Heuzey termine la lecture de sa communication *sur les figures voilées*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 23 JANVIER.

M. A. Saintonges, citoyen de Mayence, écrit à l'Académie pour lui annoncer l'invention d'une manière d'écrire intelligible dans toutes les langues.

L'Académie se forme en comité secret pour la présentation de deux candidats à la chaire des langues et littératures d'origine germanique.

La séance étant redevenue publique, M. le Président donne lecture de l'article 35 du règlement qui réserve aux seuls académiciens ordinaires le droit de vote.

Le scrutin est ouvert pour la nomination du premier candidat. Il y a 35 votants; majorité, 18. M. Guillaume Guizot obtient 22 voix; M. Bossert, 13. En conséquence M. Guillaume Guizot est proclamé premier candidat.

On passe au vote pour le second candidat. Il y a 35 votants; majorité, 18. M. Bossert obtient 30 voix; M. Em. Chasles, 2; M. Schœbel, 1; M. Grucker, 1. Il y a un bulletin blanc.

M. Bossert est proclamé deuxième candidat.

Le résultat du scrutin sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. de Longpérier commence la lecture d'une note de M. Chabas *sur le nom égyptien du fer*[2].

[1] Voir aux Communications, n° II.

[2] Voir aux Communications, n° III.

M. Bertrand fait une communication sur le *kestre* :

Le *κέστρος* ou cestrosphendone est une invention de la guerre persique (guerre des Romains contre Persée, 168 avant J. C.). Polybe nous le décrit très-exactement. Il consistait en un fer de deux palmes (0m,154) de long, dont la douille était égale en longueur au fer proprement dit. A cette douille était adaptée une hampe d'un spithame, soit 0m,231, de long, et d'un doigt, c'est-à-dire 0m,019, d'épaisseur. Au milieu du trait étaient encastrées trois ailes en bois très-courtes. On prenait une fronde à cordes inégales, ou pour mieux dire à *bras inégaux*, et l'on déposait le trait au milieu, de manière qu'il pût se dégager facilement. Il en résultait que, dans le mouvement de rotation, tant que les cordes étaient tendues, le trait restait en place. Mais dès qu'on lâchait une des cordes et que l'on donnait ainsi l'impulsion, le trait s'échappait de son lacet, partant avec la vitesse de la balle lancée par la fronde. Ce texte a toujours été mal compris. M. Bertrand croit l'avoir interprété d'une manière satisfaisante. Il a fait exécuter un *cestre* d'après ces données : l'essai a parfaitement réussi. Celui qu'il présente à l'Académie est lancé facilement à *soixante et dix* mètres et atteint quelquefois *quatre-vingt-dix*, après s'être élevé à une hauteur de *trente* à *quarante* mètres. L'auteur a constaté que toutes les indications données par Polybe constituaient des conditions absolument nécessaires à la bonne réussite de l'arme. Il croit la question du cestre actuellement résolue.

M. Delaunay commence la lecture d'un *Mémoire sur quelques oracles sibyllins*.

M. Igounet adresse à l'Académie trois exemplaires d'une *Histoire administrative des communes du midi de la France* (1re série. Sainte-Foy-de-Peyrolières, depuis 1615 jusqu'à l'an XII de la République) : commencement d'un travail qu'il destine aux concours de l'Académie. Il lui sera répondu que ce travail sera, s'il le désire, renvoyé au concours des Antiquités nationales de 1875.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel lit son rapport sur les travaux des Commissions de publications de l'Académie pendant le 2e semestre de 1873[1].

Le rapport sera imprimé et distribué.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. de Longpérier lit une *Notice* de M. Grivel *sur Nemrod et les écritures cunéiformes*[2].

M. Delaunay continue la lecture de son *Mémoire sur quelques oracles sibyllins.*

M. Robiou lit une *Note sur un vase du musée de Naples.*

SÉANCE DU VENDREDI 6 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie en lui adressant les trois manuscrits de la bibliothèque de Toulouse qu'elle avait demandés pour la Commission chargée de continuer la publication du recueil des historiens de France.

Ces manuscrits sont remis à M. L. Delisle.

M. Egger, à propos d'un *Mémoire* de M. Ruel *sur les fortifications antiques d'Athènes* dont il a eu, l'an dernier, à rendre compte comme rapporteur de la Commission de l'École française d'Athènes, expose et justifie devant l'Académie, dans une courte note, la correction conjecturale qu'il croit pouvoir apporter au texte d'une scholie grecque sur le *Gorgias* de Platon, texte important pour déterminer la direction du mur appelé *mur du milieu* dans le système des défenses du Pirée[3].

M. Jourdain lit un *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

[1] Voir à la suite des Communications, Appendice n° I.

[2] Voir aux Communications, n° IV.

[3] Voir aux Communications, n° VII.

M. Delaunay achève sa communication *sur quelques oracles sibyllins*[1].

M. Robiou continue sa lecture *sur un vase du musée de Naples.*

SÉANCE DU VENDREDI 13 FÉVRIER.

M. Brunet de Presle écrit à l'Académie, comme administrateur adjoint de l'École des langues orientales vivantes, pour solliciter en faveur de cette École, établie enfin dans un hôtel qui lui est propre, le don de la collection des *Historiens des croisades* et des *Notices et extraits des manuscrits* depuis le tome XIV.

M. Brunet de Presle, présent à la séance, ajoute quelques considérations à l'appui de la demande, qui est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, a écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Je vous prie de vouloir bien faire hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'ouvrage de M. le Dr H. Schliemann sur les antiquités troyennes. C'est l'édition allemande qui vient de paraître à Leipsick, et qui sera suivie de l'édition française, le mois prochain, comme me l'annonce l'éditeur M. F. A. Brockhaus. J'aurais désiré pouvoir présenter moi-même cet ouvrage à l'Académie, ainsi que je l'avais promis à M. le Dr H. Schliemann, quand, au mois de septembre dernier, j'ai visité sa magnifique collection à Athènes. Mais je n'ai pu aujourd'hui avoir cet honneur et ce plaisir, parce que le devoir politique m'appelle à Versailles. Du reste, l'Académie connaît déjà par de nombreux témoignages la grande découverte de M. le Dr H. Schliemann; je ne puis que joindre le mien à tous ceux qui lui sont parvenus de tant de côtés. J'espère que la publication nouvelle lèvera tous les doutes qui pourraient encore subsister dans quelques esprits. Pour moi, je suis persuadé que c'est bien de la véritable Troie, de la Troie homérique que M. le Dr H. Schliemann a retrouvé les débris et les cendres. La collection, que j'ai vue tout entière, se compose de près de vingt mille pièces de

[1] Voir aux Communications, n° V.

tout genre: et comme elle peut être augmentée presque indéfiniment par des fouilles postérieures dirigées dans le même sens et avec le même succès, c'est là tout un champ nouveau, aussi vaste que certain, ouvert aux études dont l'antiquité hellénique ne cessera jamais parmi nous d'être l'objet inépuisable et toujours fécond.

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mon sincère dévouement, et soyez assez bon pour offrir mon respectueux hommage à l'Académie.

Votre dévoué confrère,

Barthélemy Saint-Hilaire,
Membre de l'Institut.

P. S. Au volume allemand des *Antiquités troyennes* est joint un atlas de 218 photographies, que je vous transmets également.

M. Blondel, receveur des douanes à Wattrelos (Nord), adresse à l'Académie un manuscrit de quelques pages intitulé : *Mémoire au sujet d'un travail constituant une science nouvelle, la Prosodie.* L'auteur, dans l'impossibilité de publier son livre, sollicite à ce sujet la bienveillante intervention de l'Académie.

Il lui sera répondu que l'Académie ne peut intervenir en pareille matière, et qu'il est dans ses usages de ne prononcer de jugement que sur les mémoires envoyés à des concours.

M. Le Blant lit un *Mémoire sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps.*

M. Jourdain continue la première lecture de son *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la liste des élèves de l'École des chartes nommés archivistes paléographes par arrêté en date du 5 février 1874; ce sont :

MM. Morel-Fatio (Alfred), Guilmoto (Gustave-Adolphe), Cohn (Isaac-Adolphe); et hors rang : M. Parfouru (Alfred-Paul).

M. le chef d'état-major général, chef du cabinet de M. le Ministre de la guerre, adresse à l'Académie, pour être soumis à son

appréciation, les notes et levés rapportés de Syrie par MM. Mieulles et Derrien, officiers d'état-major envoyés dans ce pays avec mission de lever la carte de la Terre sainte.

Ces travaux topographiques sont renvoyés à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. de Sainte-Marie envoie le *fac-simile* d'une inscription trouvée par lui à la Marsa, au-dessus d'une fontaine.

M. Jourdain termine la première lecture de son *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

M. Robiou achève la lecture de son travail *sur un vase du musée de Naples* [1].

M. Heuzey communique à l'Académie des *Recherches sur la pierre sacrée d'Antipolis* [2].

M. Guigniaut offre à l'Académie, de la part de M. Sorlin-Dorigny, élève du collége de Juilly, les empreintes de deux pierres qui, transportées à Constantinople par des pèlerins venant de la Mecque, avaient été abandonnées à la douane. Ces pierres sont maintenant déposées au musée de Sainte-Irène.

La première porte trois lignes de caractères himyarites (ou sabéens) : c'est un fragment d'inscription incomplète de tous les côtés. On y distingue, après une portion de nom, ces mots : « et ses fils. » La seconde, qui était en relief et qui est fort mutilée, ne laisse, dans l'empreinte, apercevoir que quelques caractères.

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER.

Par une lettre en date du 24 février, M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception : 1° du *Mémoire* de M. Ruel, ancien membre de l'École d'Athènes, *sur les longs murs et les ports d'Athènes*; 2° de la note des *travaux* de M. Rayet en *Asie Mineure* pendant l'année 1872-1873.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie l'estampage de quatre inscriptions néo-puniques.

[1] Voir aux Communications, n° VI.

[2] Voir aux Communications, n° VIII.

M. Renan présente à l'Académie deux documents relatifs à la célèbre inscription d'Éryx, en Sicile. Cette inscription est perdue depuis longtemps. On ne la connaît que par la copie qu'en prit Cordici, et qu'il inséra dans son histoire du mont Éryx, restée manuscrite. Torremuzza reproduisit cette copie, d'une manière fort inexacte, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Palerme. Gesenius donna à son tour la copie de Torremuzza, avec de nouvelles inexactitudes. Aussi toutes les tentatives pour expliquer ce texte important ont-elles été frappées de stérilité. Grâce à M. Amari, associé étranger de l'Académie, et à M. Salinas, conservateur du musée de Palerme, nous possédons maintenant : 1° un calque exact de la copie de Cordici, telle qu'elle se trouve dans le manuscrit de Palerme; 2° un calque de la même copie, telle qu'elle se trouve dans un autre manuscrit également autographe de l'ouvrage de Cordici, qui est en la possession du P. Castronovo, à Monte San-Giuliano (l'ancienne Éryx). Ces deux calques nous rapprochent beaucoup de l'original perdu, et permettent dès à présent de voir au moins la nature de l'inscription. Ce n'est pas une lamentation funèbre, comme l'ont cru Gesenius, Ébrard, Blau, Meier. C'est une simple dédicace à Astarté (Vénus tyrienne), qualifiée «force de vie,» formule tout analogue à celle qu'on lit dans l'inscription de Lapithos, en Chypre.

M. Derenbourg demande si le manuscrit donne l'inscription comme fruste dans le haut; on pourrait alors chercher ce qui la doit compléter.

M. Renan croit, en effet, qu'il peut manquer une ligne.

M. Renan présente aussi une collation de l'ouvrage *De recuperatione terræ sanctæ* du P. Du Bois, faite au Vatican par M. l'abbé Duchesnes, et envoyée par M. Dumont, directeur des études à la section de l'École d'Athènes qui réside à Rome. Dans le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, on a exprimé la conjecture que le manuscrit d'après lequel Bongars a publié ce curieux texte se trouvait au Vatican. Cette conjecture se trouve vérifiée, et la collation de M. l'abbé Duchesnes permettra de corriger le texte, souvent fautif, de Bongars.

M. Renan présente encore, de la part de M. le Dr Briau, des

copies de certains dessins, supposés hiéroglyphiques, qu'on trouve aux Canaries.

M. Robiou continue la lecture de ses *Recherches sur un vase du musée de Naples.*

M. Paulin Paris lit une note sur un poëme inédit de Guillaume Machault, intitulé : *le Voir dit.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS.

M. de Sainte-Marie écrit à l'Académie pour lui communiquer une inscription inédite trouvée à Carthage.

M. Le Blant continue la lecture de son mémoire *sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps.*

M. Le Blant demande l'autorisation de publier tout ou partie de ce mémoire sans perdre le droit de le présenter pour le Recueil de l'Académie.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Alexandre Bertrand est admis à lire une note sur la découverte faite le 5 janvier 1874 à Thaigen, canton de Schaffouse (Suisse), d'un dessin de *renne* gravé sur un os du même animal recueilli dans la caverne dite *de Kesserloch.* Ce dessin est d'une telle perfection qu'au premier abord on pourrait avoir des doutes sur son authenticité. M. Bertrand s'est rendu à Zurich pour y recueillir tous les renseignements nécessaires à la solution de ce petit problème archéologique. Il développe les raisons qui le poussent à croire à l'authenticité de cet intéressant spécimen de l'art des premiers habitants de la Gaule, et met sous les yeux de l'Académie plusieurs dessins et moulages de l'os gravé. M. Bertrand ajoute que le fait en question n'a plus rien d'anomal après la constatation de nombreux faits analogues, tant dans les cavernes du Périgord que dans celles des vallées des Pyrénées, et notamment dans la caverne de Gourdan (Haute-Garonne).

SÉANCE DU VENDREDI 13 MARS.

M. V. Duruy lit un travail sur la *Première partie du règne d'Hadrien.*

M. Robiou continue la lecture de ses *Recherches sur un vase du musée de Naples.*

M. Bréal commence la lecture d'un mémoire sur les *Tables eugubines.*

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui faire connaître qu'il a donné une mission archéologique à MM. de Sainte-Marie et Héron de Villefosse.

L'Académie confie le soin de donner des instructions, pour M. de Sainte-Marie, à la Commission des inscriptions sémitiques; pour M. Héron de Villefosse, à une Commission composée de MM. Ravaisson, de Longpérier, L. Renier et Defrémery.

M. le Ministre a adressé au Secrétaire perpétuel le dossier des papiers de M. Nestor L'Hôte, en le priant de donner son avis sur l'utilité qu'il y aurait à les publier.

Le Secrétaire perpétuel explique que ces papiers ne lui ont été adressés que pour être communiqués à l'Académie, dont le Ministre désire avoir l'avis.

Le dossier est renvoyé à MM. Brunet de Presle et Miller, qui auront à prendre connaissance du rapport déjà fait par notre confrère M. de Rougé sur ces documents.

M. Bertrand, président de l'Institut pour l'année 1874, invite par lettre l'Académie à désigner un lecteur pour la représenter à la séance trimestrielle fixée au mercredi 8 avril.

M. Duruy est désigné pour lire la communication qu'il a faite à l'Académie sur la *Première partie du règne d'Hadrien.*

Un manuscrit vient d'être envoyé pour le concours Bordin de 1874, sur cette question : *Faire connaître les vies des saints*, etc. Ce manuscrit n'y peut être admis pour deux raisons : 1° parce que le

concours est fermé depuis le 1er janvier; 2° parce que l'auteur a donné son nom. Comme il n'y a pas joint son adresse, le mémoire reste à sa disposition au secrétariat.

M. Duruy écrit à M. le Président pour l'informer qu'un journal important, en rendant compte de la séance du 13 mars, lui a prêté des paroles qu'il n'a pas prononcées. J'ai bien dit, écrit-il, que l'Académie montrait fort heureusement quels secours les inscriptions et les médailles pouvaient fournir pour renouveler l'histoire, mais je n'ai pas prétendu définir et délimiter cette assistance. C'est de mon travail sur Hadrien, et non des études d'autrui que j'ai parlé, en disant que, si les monuments épigraphiques m'avaient fourni d'importants détails pour l'histoire de ce règne, ils n'avaient point changé le fond des choses.

M. de Saulcy, membre de la Commission des inscriptions sémitiques, fait un rapport sur les *notes* et *levés* qui ont été rapportés de Syrie par MM. Mieulet et Derrien, officiers d'état-major, envoyés dans ce pays avec mission de lever la carte de la Terre sainte.

Ce rapport sera transmis à M. le Ministre de la guerre avec les papiers que M. le Ministre avait adressés à l'Académie.

M. Duruy continue sa lecture *sur le règne d'Hadrien*. A cette occasion il met sous les yeux de l'Académie un livre qu'il signale comme le plus considérable qui ait été fait sur le *mur d'Adrien*, au nord de l'Angleterre : *The Roman Wall, a description of the mural barrier of the North of England*, by the Rev. J. Collingwood Bruce, 3e édition (1867).

M. Renan informe l'Académie que M. le docteur Reboud, déjà bien connu de l'Académie par ses communications et publications relatives aux inscriptions berbères (dites libyques), envoie à l'Académie le dessin très-exact de 50 inscriptions berbères nouvelles, recueillies par lui dans les nécropoles du cercle de Constantine, de Guelma, de Souk-arras, de la Calle; de plus, 34 estampages se rapportant à ces inscriptions ou à des textes déjà connus; enfin quelques nouvelles lectures de textes déjà publiés et quelques inscriptions latines. Les inscriptions berbères ne figurent que dans l'appendice du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Mais,

grâce à M. Reboud, cette partie du recueil sera sûrement une des plus riches en matériaux nouveaux. Le rapprochement de ces textes fera certainement disparaître la plupart des doutes qui restent encore sur ces monuments singuliers.

M. Bréal continue la lecture de sa communication sur les *Tables eugubines*.

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS.

M. Miller a la parole pour lire, en son nom et au nom de M. Brunet de Presle, un rapport sur l'utilité qu'il y aurait à publier les papiers de M. Nestor L'Hôte, en réponse à la demande faite à l'Académie par M. le Ministre de l'instruction publique.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Renan donne lecture des instructions qu'il a rédigées, au nom de la Commission des inscriptions sémitiques, pour diriger les recherches de M. de Sainte-Marie sur les inscriptions puniques de Carthage et des environs.

M. Léon Renier communique à l'Académie les instructions qu'il a préparées, au nom de la Commission, pour la mission dont M. Héron de Villefosse vient d'être chargé par M. le Ministre de l'instruction publique, en Tunisie et en Algérie.

Ces instructions sont approuvées par l'Académie, et seront transmises à M. le Ministre de l'instruction publique.

Sur la proposition de M. L. Renier, l'Académie émet un vœu pour que M. Héron de Villefosse soit chargé de rapporter en France, pour le musée du Louvre, trois monuments conservés à Lambèse où ils sont exposés à beaucoup de chances de destruction : le tarif de douane, la tribune militaire, et une série de six bustes impériaux.

COMMUNICATIONS.

N° I.

DÉCOUVERTE D'UNE INSCRIPTION LIBYQUE AUX CANARIES, PAR LE GÉNÉRAL FAIDHERBE.

Le curé don Aquilino Padron de la cathédrale de Las Palmas, chef-lieu de la grande Canarie, vient de faire une découverte très-intéressante, celle d'une inscription libyque dans l'île de Fer. Cela résulte d'une communication faite à la Société de géographie de Paris, par M. Berthelot, consul de France à Sainte-Croix de Ténériffe.

Les deux cents inscriptions connues jusqu'à ce jour proviennent de la contrée que les Romains appelaient Numidie, à l'exception de deux ou trois, qu'on a trouvées dans les autres parties de l'Algérie ; aucune n'a encore été signalée au Maroc, et voilà qu'on en découvre une dans la plus occidentale des Canaries !

Au sud de Valverde, chef-lieu de l'île de Fer, près d'un petit bois nommé dans le pays *Pinos d'el Julan,* le long d'un sentier escarpé qui descend à la mer, on trouve une longue coulée de laves basaltiques à surface lisse, de plus de 400 mètres de longueur, couverte de dessins, de caractères qui semblent avoir été gravés au moyen d'une pointe assez obtuse. Quelques parties ont été copiées et envoyées par don Aquilino Padron. J'y ai reconnu, parmi une foule de figures qui ne sont que de capricieux dessins ou peut-être des emblèmes, une inscription libyque de deux lignes que voici :

ᘔ I ⊏ ⋿ ⊐ //

ᘔ ⊂ O I

Les lettres ont environ 5 centimètres de longueur. L'inscription est horizontale comme celle de Tugga et contrairement aux épitaphes numidiques proprement dites, qui sont écrites, comme on le sait, verticalement de bas en haut.

La situation de cette inscription dans les laves, et au milieu d'une longue bande de dessins, ne permet pas de supposer qu'elle soit une épitaphe. C'est une inscription dans le genre des inscriptions rupestres du Sahara, rapportées par M. Duveyrier.

Par son ensemble, cette inscription paraît tenir le milieu entre celle de Tugga et les épitaphes numidiques. Elle n'a pas ces points nombreux qui caractérisent les textes rupestres du Sahara et l'écriture actuelle des Touaregs.

Les dessins qui entourent l'inscription sont des ronds, des spirales, etc... Certains d'entre eux pourraient passer pour des lettres libyques isolées.

En 1862, le docteur Charles Fritzsch, de Francfort, a trouvé sur une roche de la grotte de Belmaco, dans l'île de la Palma (une des Canaries), des caractères semblables à ceux qui entourent l'inscription de l'île de Fer et qui ont évidemment la même origine.

N° II.

RECHERCHES SUR LE TYPE DE LA DÉMÉTER VOILÉE DANS L'ART GREC.

§ I. Le monument qui sert de point de départ à cette étude est une tête de femme voilée en marbre, fragment de statue grecque, trouvé par l'auteur à Apollonie d'Épire et rapporté par lui au Louvre. Ce qui rend tout d'abord la tête d'Apollonie digne d'une attention particulière, c'est un caractère de gravité douce et triste, qui s'écarte sous certains rapports de

l'idéal païen. Ce caractère d'expression est d'autant moins fortuit, que le sculpteur, pour le produire, ne s'est pas contenté d'incliner sous le voile la tête de sa statue : il a modifié les proportions généralement suivies par les artistes grecs dans la construction de la face. On remarque notamment que l'épaisseur du menton a été diminuée de 2 douzièmes, ce qui donne au visage, avec une expression particulière de bonté, un ovale plus large et un galbe plus matronal. Une légère dépression des joues accuse même légèrement l'empreinte de la souffrance physique. Les traits, où le caractère impersonnel de la beauté est accentué par certains procédés archaïques (surtout dans l'arrangement de la chevelure et dans le dessin des yeux et du front), n'ont du reste rien d'individuel : ils constituent plutôt une variante intéressante de l'idéal grec, et un type où l'expression des affections de l'âme tient une place inaccoutumée.

Les déesses voilées forment malheureusement, dans les collections de marbres grecs, une des classes les moins étudiées et qui se prêtent le plus difficilement aux déterminations précises. Cependant les caractères qui viennent d'être décrits ne permettent pas plus de songer à la chasteté rigide d'une Hestia qu'à la tranquille fierté d'une Héra ou même à la sévérité d'une Perséphone. Le temps d'épreuves et de persécution que Latone avait traversé n'avait été qu'un accident de sa vie divine. Il n'y a que Déméter dont le culte et la légende reposent, comme donnée première, sur la grande et tragique image d'une déesse en deuil. Déjà, dans l'hymne homérique, selon le sens de l'expression *κατάκρηθεν κεκαλυμμένη*, le voile était, surtout sur la tête, un vêtement de douleur et le signe de la sombre tristesse qu'elle cherchait à dérober aux regards des mortels. Nous voyons que tout, dans sa légende comme dans ses mystères, tendait à produire une vive compassion pour les malheurs de la déesse, épuisée par la fatigue et même amaigrie

(μινύθουσα) par le jeûne et par le chagrin. On comprend que l'art, qui était le puissant auxiliaire de ces transformations de la religion, ait pu se trouver entraîné exceptionnellement, dans le développement du type de Déméter, à sacrifier quelque chose de la forme au pathétique de l'expression.

Parmi les exemples de la belle époque grecque, qui autorisent à reconnaître Déméter dans une figure simplement voilée, il faut citer d'abord le célèbre vase Poniatowski, où la déesse est ainsi représentée à côté du char de Triptolème. Le musée Britannique possède surtout une statue assise de la même divinité, sans autre attribut que le voile qui l'enveloppe: aucun doute n'est possible, cette figure ayant été trouvée à Cnide, par M. Ch. Newton, dans un *téménos* antique, qu'un grand nombre d'inscriptions désignent comme consacré à Déméter.

§ II. Cependant ce n'est ni dans les œuvres de la sculpture ni dans les peintures de vases, que ce type se présente par séries assez nombreuses pour permettre d'en suivre le développement. Dans les figurines de terre cuite, au contraire, on rencontre fréquemment des figures voilées, dont on n'a donné jusqu'ici aucune explication satisfaisante. Et ce n'est pas seulement parmi les terres cuites de l'Italie méridionale, qui appartiennent généralement à l'époque de la décadence de l'art et de la mythologie helléniques ; on la retrouve aussi parmi celles de la Grèce propre, avec des caractères de style qui remontent aux beaux temps de l'art grec.

Mais ici se présente une question générale, qu'il est nécessaire de trancher avant de pouvoir se servir des figurines d'argile pour commenter les monuments de la grande sculpture. Quel est le véritable caractère attribué par les Grecs à ces figurines trouvées surtout dans les tombeaux? ont-elles quelque rapport avec les statues représentant les images des dieux? L'ordre chronologique montrera mieux que toutes

les raisons à quelle classe de représentations appartiennent ces offrandes funéraires.

Dans les tombeaux grecs d'une époque reculée, on trouve déjà des espèces de galettes ou de plaques de terre cuite, munies d'une tête et de deux appendices latéraux, analogues aux bras tronqués des hermès, coiffées le plus souvent du *polos* ou du *calathos* et décorées de traits au pinceau, qui indiquent sommairement les plis ondulés d'une tunique de femme. Ce sont évidemment de petites idoles et principalement des images de déesses, conclusion qui, dans sa généralité, est de la première importance pour la présente étude.

Pendant la période proprement archaïque, les premiers progrès de l'art donnent aux terres cuites des tombeaux des formes plus précises; mais ils n'en modifient pas le caractère religieux. Dans le nombre, on rencontre surtout beaucoup de figures de femmes, assises sur des trônes, parmi lesquelles on distingue une déesse voilée, les mains posées symétriquement sur ses genoux et recouvertes par son voile.

Parmi les ouvrages de plastique recueillis dans les tombeaux grecs, aux approches du temps où fleurit le plus beau style de l'art, il y a surtout une classe très-remarquable de terres cuites funéraires : ce sont les bustes estampés ou les figures à mi-corps. Ces bustes, toujours tronqués à leur partie inférieure et munis d'un trou de suspension qui servait à les appliquer aux parois du tombeau, paraissaient sortir du sol. De nombreux exemples, tirés des vases et des bas-reliefs, prouvent qu'ils représentaient les divinités du monde souterrain, comme la Terre elle-même, Déméter, Coré, Dionysos, etc. montrant la tête hors de leur empire et faisant leur apparition divine.

Le musée du Louvre possède un remarquable buste de ce genre, qui représente justement une déesse voilée, comparable à la tête d'Apollonie par la gravité religieuse de l'expression.

Il provient de Thèbes, en Béotie, et le style, qu'un reste d'archaïsme empreint d'une grâce sévère, ne doit pas être de beaucoup antérieur à l'époque de Phidias. Les deux mains sont ramenées sur la poitrine, par un geste familier aux déesses que les Grecs appelaient *κουροτρόφοι* ou *nourrices ;* l'une touche légèrement le bord du voile et l'autre semble tenir un objet très-menu, comme serait un grain de blé. Aucun nom ne saurait mieux convenir aussi à cette belle figure, que celui de Déméter. Le culte de cette déesse avait, notamment en Béotie, des formes locales très-antiques. D'après Pausanias la Déméter *Thesmophoros,* qui était adorée dans l'acropole de Thèbes et dont le temple passait pour l'ancien palais de Cadmus, n'était visible qu'à mi-corps, *ὅσον ἐς στέρνα.* Il y avait là une disposition d'un caractère symbolique, tout à fait analogue à celle que présente la demi-figure de terre cuite trouvée dans la nécropole de la même ville.

De toute manière ce qu'il est important de constater, c'est que les figurines des tombeaux de la période archaïque représentaient presque exclusivement des divinités : c'étaient de véritables *idoles funéraires.* Les exceptions que l'on pourra trouver à cette règle ne sauraient avoir que la valeur de faits accidentels, en face de la grande quantité des exemples contraires. Le mort, parmi les objets dont il était muni dans sa nouvelle demeure, avait avec lui ses dieux, placés là pour protéger ce qui restait de lui, comme aussi pour acquitter la dette des vivants envers les puissances des régions inférieures. C'étaient le plus souvent les images mêmes des divinités dont on avait à se concilier la redoutable influence, et parmi lesquelles il est naturel de trouver Déméter, la souveraine à la fois terrible et bienfaisante du monde souterrain. On peut disserter avec plus ou moins de justesse sur la portée religieuse et morale d'un pareil usage ; mais le fait en lui-même est hors de doute.

§ III. On arrive ainsi à l'époque où l'art, complétement

affranchi et libre de ses moyens, produit tout un peuple de figurines élégantes et merveilleusement drapées, qui, pour la plupart, n'offrent point un caractère mythologique évident pour les yeux. Un des types communément répétés alors est justement celui d'une jeune femme voilée, dont le voile masque même souvent la bouche, et dont la grâce coquette n'exclut pas d'ordinaire une expression visible de tristesse.

Il est vrai que beaucoup de personnes ne voient encore dans toute cette classe de figurines que des études de mouvement et de draperie, créées par la fantaisie des artistes. Par malheur cette manière de comprendre l'art est opposée au principe de l'art grec, qui, ayant à son service la légende la plus riche et la plus variée, n'a que rarement obéi à une inspiration vague et capricieuse. Pour d'autres observateurs, ce sont des représentations de la vie privée, des pleureuses, des choéphores, des danseuses funéraires, formant comme un cortége et une compagnie pour le mort, et remplaçant même peut-être des victimes humaines que le deuil fanatique des temps primitifs sacrifiait dans le même but sur le tombeau. C'est l'usage latin des *oscilla* ou masques expiatoires et des figurines de la déesse *Mania*, usage qui peut aider sans doute à expliquer, dans sa première origine, la signification des terres cuites des tombeaux. Toutefois, chez les Grecs, si elles ont jamais été des images purement expiatoires, c'est dans un état social très-ancien, puisque les figurines des tombeaux archaïques sont, en général, nettement caractérisées comme des représentations mythologiques.

Il est nécessaire de retrouver dans les tombeaux d'une époque plus moderne les mêmes images, transformées par les progrès d'un art qui a remplacé la gravité hiératique par la recherche de l'élégance et de la grâce. C'est ce qui a lieu en effet pour les figurines facilement reconnaissables du cycle d'Aphrodite et de celui de Bacchus. Des trois grands cultes

funéraires de la Grèce antique, reste celui de Déméter, le plus ancien et le plus vraiment grec, auquel on ne peut faire la place qui lui revient dans les terres cuites des tombeaux, sans lui attribuer la grande majorité des figures drapées que l'on rejette parmi les incertaines.

§ IV. Les exemples suivants permettent d'établir sur ce point une démonstration archéologique en règle.

1° Une figurine de l'île de Chypre, du cabinet de M. Eugène Piot, représente une femme voilée jusque sur la bouche, assise solennellement sur un siége à haut dossier, ce qui la met incontestablement sur le même rang que les divinités assises du style archaïque.

2° Un petit groupe de la collection Campana, au Louvre, montre la figurine voilée, associée à une seconde figure couronnée de larges feuilles : il est bien difficile de ne pas reconnaître dans ces deux femmes, qui se tiennent étroitement embrassées, le groupe sacré de Déméter et de sa fille.

3° Une figurine grecque de Tanagre (musée du Louvre), voilée aussi jusque sur la bouche, représente une vieille femme d'une physionomie noble et fière, pressant sa poitrine de l'une de ses mains, geste qui caractérise les déesses nourrices, et qui doit faire connaître la *Déméter Græa*, errant sur la terre sous la forme d'une femme âgée, d'une vieille nourrice, suivant la description bien connue de l'hymne homérique.

4° Une figurine d'Athènes qui représente au contraire la déesse qui relève son voile et qui se manifeste aux mortels sous sa forme divine (musée du Louvre).

5° Une admirable figurine grecque de Tanagre (musée du Louvre), assise sur un tabouret massif et s'enveloppant douloureusement la partie inférieure du visage dans son voile coloré en bleu, répondant de très-près à la description que fait l'hymne homérique de la Déméter affligée, assise sur le πηκτὸν ἕδος, avec le κυάνεον κάλυμμα, et le geste προκατέσχετο

καλύπτρην. C'est la déesse qui était adorée, notamment en Béotie, sous le nom de *Déméter Achæa* (de ἄχος, douleur).

§ V. C'est surtout dans les figures de ce genre que l'on peut se rendre compte de la signification du voile et des ressources d'expression que les artistes grecs en avaient tirées.

La *calyptra,* qui n'est qu'une forme du châle ou *péplos* des dames grecques, porté en voile sur la tête, avait par lui-même un caractère nuptial et matronal. Dans quelques villes grecques et notamment à Thèbes, en Béotie, les femmes ne se montraient pas en public sans se masquer presque totalement la face, comme le font encore les dames turques. Mais ordinairement en Grèce l'usage du voile était plus libre. Les femmes devaient se voiler naturellement dans la saison rigoureuse, et cet ajustement présente ainsi une première relation avec le type de la déesse qui représentait la désolation de l'hiver. On se voilait aussi dans la douleur. Mais il y a ici une distinction à faire : la tête nue et rasée était pour les femmes grecques la tenue rigoureuse du deuil, tandis que le geste de se voiler le visage n'avait pas spécialement le caractère funéraire; il n'était que l'expression instinctive de l'espèce de pudeur qui est naturelle aux larmes. De cette observation, il résulte que les figurines voilées ne sauraient représenter des pleureuses; mais cet ajustement se prête sans difficulté à l'expression de la tristesse de Déméter. L'arrangement traditionnel du voile sur la bouche, traduction plastique très-heureuse du silence obstiné de la déesse, a pu même par la suite désigner le caractère secret et mystérieux de son culte.

En conséquence, il ne faut pas hésiter à reconnaître Déméter même dans les nombreuses figurines debout, à la tête inclinée sous le voile, et dont l'attitude paraît parfois trahir la fatigue d'une longue marche, bien que souvent l'exécution par trop sommaire n'accuse pas ces caractères d'expression avec toute l'intensité désirable. On ne doit même pas excepter

le cas où la tête voilée est surmontée du large chapeau que les dames grecques portaient pour la promenade et pour le voyage, et qui, jusque sur la scène tragique, désignait une femme qui vient de faire une route longue et pénible.

§ VI. D'autres figurines voilées représentent moins directement que les précédentes les faits de la légende de Déméter. C'est le cas, par exemple, pour celles qui portent à la main une guirlande funéraire ; mais cet attribut n'a rien de déplacé dans les mains de la déesse qui présidait à la végétation, si l'on admet surtout que, sous sa forme voilée, elle devenait plus particulièrement la protectrice des tombeaux et des nécropoles. C'est probablement au même titre qu'une figure triste et voilée, jusqu'ici très-mal comprise, assiste à la scène de la séparation de l'âme et du corps, sur les sarcophages qui représentent l'allégorie de la destinée humaine sous la forme du mythe de Prométhée.

Un exemple différent est celui où la figurine voilée exécute une danse à laquelle ses amples draperies donnent quelque chose de grave et de mystérieux. Mais de nombreux monuments montrent cette danseuse voilée, d'abord souvent réunie à une compagne exactement ajustée comme elle, parfois aussi portant sous le voile une coiffure saillante qui semble indiquer la couronne d'épis, enfin appuyée même sur un génie ailé (l'Éros mystique des vases peints ou l'enfant Ploutos ailé de Philostrate). Elle figure dans le groupe dansant des Heures, où elle représente l'Heure de l'Hiver, forme secondaire de la Déméter affligée. Sur un sarcophage gréco-étrusque du Louvre, on la retrouve dans une réunion de divinités infernales, à côté d'une seconde figure voilée tenant un épi. Lucien considère les danses mimiques comme un élément essentiel de la représentation des mystères et particulièrement de ceux de Déméter.

Le rapport plus ou moins direct qui existe entre la dan-

seuse voilée et le culte des Grandes Déesses est donc parfaitement conciliable avec la tradition antique.

Conclusion. — Ce serait mal comprendre l'esprit de ce travail que de lui attribuer l'intention de retrouver Déméter dans toutes les représentations de femmes voilées. Même dans le cercle des sujets mythologiques, il faut réserver certains cas où Perséphone se confond avec sa mère, et d'autres où Aphrodite, comme épouse et comme veuve d'Adonis, revêt des formes analogues, par une confusion d'autant plus difficile à dissiper que l'artiste semble l'avoir lui-même cherchée. Mais il reste certain, d'un autre côté, que, parmi les figures précédemment citées, il s'en trouve beaucoup qui ne peuvent être expliquées d'une manière satisfaisante que par le mythe de Déméter.

Si l'on a souvent quelque peine à la reconnaître, c'est que l'artiste a dû respecter l'espèce d'*incognito* religieux dont se couvre la déesse des Mystères, et employer à son égard un symbolisme presque tout négatif. Il faut ajouter aussi que, sous l'influence de l'école de Praxitèle, ce type, jadis si sévère, a pris une grâce pathétique, que l'art intime et familier des modeleurs de figurines s'est plu encore à exagérer.

N° III.

NOTE SUR LE NOM ÉGYPTIEN DU FER.

Les noms égyptiens de la plupart des métaux sont encore controversés entre les égyptologues. Jusqu'à présent on s'est contenté de traduire plusieurs de ces noms par l'idée générale *métal*, qui donne ordinairement un sens satisfaisant. Quelquefois cependant on s'est servi des mots *fer* et *bronze* lorsque, par exemple, plusieurs métaux sont nommés dans un même texte; mais le plus souvent les traducteurs n'ont pas

entendu décider la question de la valeur spéciale de ces termes. C'est ainsi que, dans le tableau des souffrances du cultivateur, on a pu lire que : *ses outils, qui sont de métal, s'usent,* quoique le groupe égyptien ait une acception propre de *fer, cuivre* ou *bronze.*

Mais, à mesure que progresse la science du déchiffrement, on éprouve le besoin de serrer les textes de plus près. Aujourd'hui que certaine école désigne par le nom du fer et du bronze de longues périodes chronologiques, il devient indispensable de ne rien négliger de ce qui peut déterminer l'emploi de ces métaux dans l'antiquité. Dans cet ordre de recherches les écritures hiéroglyphiques peuvent seules fournir des renseignements efficaces.

Les égyptologues se sont rendu compte de ce besoin de la science. A une date à peu près contemporaine, plusieurs dissertations importantes ont paru sur le sujet en question. Je l'ai traité au point de vue spécial de l'antiquité historique dans mon ouvrage intitulé : *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques,* dont la première édition a paru en 1872[1].

M. le D[r] Lepsius a consacré à la question du nom des métaux chez les Égyptiens un savant travail, qui a été inséré dans le recueil de l'Académie des sciences de Berlin. M. le professeur Dümichen est l'auteur d'utiles observations, en addition à celles de son éminent compatriote. Enfin M. Devéria, mon regretté ami et savant confrère, a inséré, dans les *Mélanges d'égyptologie et d'assyriologie* fondés par M. de Rougé, un article très-important sur le nom et les emplois du fer et de l'acier.

Ces divers travaux, œuvres de sagacité et d'érudition, constatent que l'accord n'est encore établi, parmi les savants spé-

[1] Un exemplaire de la seconde édition a été présenté à l'Académie dans sa séance du 26 décembre 1873.

ciaux, que sur un assez petit nombre de points. On est surtout frappé des contradictions et des divergences qui s'y manifestent. Il ne faut pas s'en étonner, car le sujet présente des difficultés complexes.

On ne doit pas oublier, en effet, que les anciens Égyptiens n'étaient, à proprement parler, ni métallurgistes ni minéralogistes. Étrangers aux données de la chimie et de la physique, ils ne se servaient que de procédés empiriques. Il en résulte que leur classement des substances minérales, dans les nombreuses énumérations qu'ils nous ont laissées, ne nous offre pas une prise bien solide. Ajoutons encore qu'ils se laissent presque toujours entraîner aux exagérations qui leur sont familières, par exemple en appelant or ce qui n'est que doré, et ainsi de suite. C'est probablement pour ce motif qu'ils ont désigné l'or au moins par quatre noms différents, ce qui a donné à M. Lepsius l'idée que l'un de ces noms désignait spécialement le mélange d'or et d'argent que les anciens ont appelé *electrum*. Ce point est un de ceux qu'il nous reste à élucider.

De même le cuivre et les diverses espèces de bronze sont désignés par différents groupes, le plus souvent réduits à leurs déterminatifs, qui sont des espèces de creusets. Comme chacun de ces creusets se rencontre en combinaison avec des éléments phonétiques variés, la question se complique considérablement. Le nom du fer est le plus controversé de tous. Ce qu'on peut conclure de ce désaccord, c'est que personne n'a encore prononcé le *fiat lux!*

Une preuve décisive consisterait à signaler un objet de métal sur lequel serait inscrite l'indication du nom égyptien du métal dont il est fabriqué. A défaut de mention inscrite sur l'objet même, on pourrait se contenter d'un renseignement précis, fourni par les textes à propos d'un objet dont l'identité ne prêterait pas à contestation.

C'est un renseignement de ce genre que j'ai découvert en ce qui concerne le nom du fer.

Dans mon ouvrage ci-dessus rappelé, *Études sur l'antiquité historique,* j'ai développé les considérations qui me portaient à reconnaître le fer dans le métal que les Égyptiens appellent ..., *ba* ou *baa*. Je montrais que des textes ptolémaïques citent plusieurs fois ce métal comme étant celui qu'on employait pour les sculptures des temples, et je rappelais le rôle mythologique du fer, métal au moyen duquel Set, le principe de la destruction, était dominé et vaincu.

M. Lepsius ne s'est pas occupé du *baa;* il considère ce groupe comme désignant le métal en général. Mais ce mot est trop souvent employé dans des phrases où d'autres métaux sont nommés, pour qu'il soit possible de lui refuser une signification spéciale. Admettons provisoirement la valeur *fer,* et nous traduirons naturellement les phrases suivantes :

« O Osiris, N..., élève une tête de fer sur des membres d'or.

« Ouvrir la bouche avec une spatule de fer et ensuite avec un doigt d'or.

« Un temple sculpté avec le fer, embelli avec l'or.

« Quatre vases de fer à poignées d'argent.

« Tes chairs sont formées d'or, tes os de bronze, tes membres de fer, » etc.

Il est évident que l'idée *métal,* au lieu de *fer,* est tout à fait insuffisante dans ces phrases, où le *baa* est nettement différencié de l'or, de l'argent et du bronze.

M. Devéria a apporté dans le débat des arguments de haute valeur. Il avait, comme moi, remarqué la signification mythologique du *baa*, et l'emploi de ce métal dans les cérémonies des funérailles, pour vaincre Set ou la mort, et rendre la vie au défunt en lui rouvrant la bouche et les yeux. On trouve dans son Mémoire la liste des amulettes employés dans cette

cérémonie, qui s'appelait et , *ap-ro* et *ap-iri*, c'est-à-dire *ouverture de la bouche, ouverture des deux yeux*[1].

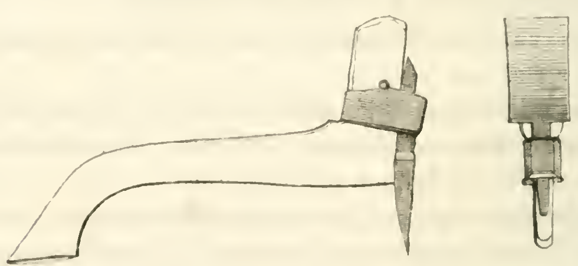
Un texte inédit du Louvre lui a fourni l'indication précieuse que cette opération se faisait avec divers instruments, l'un desquels est de la forme d'une cuisse d'animal. Ce texte explique que cet instrument doit être de *baa;* or les collections du Louvre contiennent un objet de cette forme, qui est précisément de fer.

En voici la figure de grandeur naturelle :



Ce renseignement est précis; à peine pourrait-on objecter que le texte qui le donne est de basse époque, et qu'on n'a encore rien trouvé de semblable aux temps pharaoniques.

M. Devéria cite encore un autre instrument usité dans la même opération mystique. C'est une petite *ascia* ou herminette dont les textes nous font connaître le nom égyptien *nou*. Je le représente ici également de grandeur naturelle, de face et de profil :



Voici la description qu'en a donnée mon savant confrère :

[1] Le mot signifie *ouvrir*, exactement comme le verbe , *oun*, dont il n'est qu'un synonyme. M. Devéria s'est trompé en traduisant *toucher*.

« Le manche est d'ivoire : la lame, la douille, et la goupille qui les retient, sont de fer ou d'acier. Le tout est du meilleur travail.

« Un autre exemplaire, dont le manche est de bois dur, a perdu sa lame, mais conserve encore sa douille et sa goupille de fer.

« Enfin, un manche isolé porte quelques traces d'oxyde de fer qui ne peuvent laisser aucun doute sur la nature de la lame. »

Les textes appellent plusieurs fois cet instrument le *nou d'Anubis*, c'est-à-dire du dieu qui préside habituellement aux cérémonies de la momification et des funérailles; et ils le définissent comme servant à l'ouverture de la bouche et des yeux.

M. Mariette-Bey a publié, dans son splendide volume des fouilles d'Abydos, une scène qui représente la cérémonie de l'ouverture de la bouche de Seti I, au moyen du *nou*, que le prêtre présente à la face du roi. La légende hiéroglyphique dit : *Ouverture de la bouche par le nou d'Anubis* (quatre fois)[1].



M. Devéria ne cite aucun texte qui dise clairement que le

[1] Le texte du Louvre, traduit par M. Devéria, explique aussi que l'*ouverture de la bouche* devait être réitérée quatre fois.

nou doit être fait du métal *baa*, comme la *cuisse*. Mais cette notion ressort nettement de quelques groupes reproduits dans son mémoire et dont il n'a pas saisi le sens. Pour les comprendre, il est nécessaire de se rappeler que l'un des titres les plus ordinaires d'Anubis est [hiéroglyphes], c'est-à-dire : *celui qui est dans la salle divine.*

Or, le texte en question est un ordre adressé au prêtre officiant : [hiéroglyphes], *prends le fer comme le dieu qui est dans la salle divine* (id. est *comme Anubis*), le *nou*[1]. Conséquemment, *prendre le fer*, c'était absolument la même chose que *prendre le nou* d'Anubis. Les instruments symboliques dont il s'agit étaient donc bien de fer.

Ces explications préliminaires étaient indispensables pour bien faire comprendre la portée de la petite découverte qu'il me reste à signaler.

Les listes d'offrandes funéraires, que nous possédons en grand nombre, ne comprennent ordinairement, quelle que soit leur date, que des denrées alimentaires, des boissons, des parfums et des collyres. Lorsque des objets d'autre espèce sont offerts au défunt, ils sont disposés à part et quelquefois servent d'ornementation aux parois extérieures des sarcophages de pierre. On y voit figurer alors des meubles, des vêtements, des armes, des vases, des outils, etc. et aussi des bandelettes, des sceptres ou insignes, des encensoirs, etc. etc. en un mot des objets à l'usage de l'homme vivant, et des symboles ou amulettes pour rendre et conserver la vie. Ce n'est que très-rarement que cette classe de dons funéraires est mêlée avec l'offrande proprement dite.

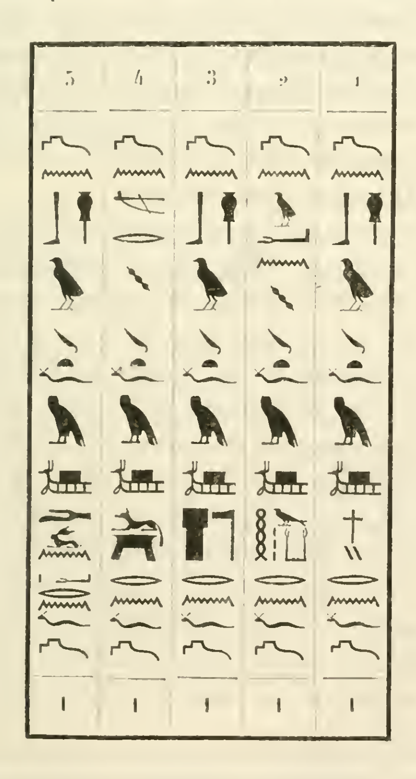
Ce cas se présente toutefois dans une belle stèle du musée de Leyde, récemment publiée par M. le Dr Leemans[2].

[1] Figurativement [hiéroglyphe] n'est que le [hiéroglyphe] avec l'entaille que cet outil a faite. Les deux signes sont souvent confondus dans les textes de basse époque.

[2] *Egyptische Monumenten*, etc. III afd. K. XXI à XXIV.

C'est la stèle funéraire d'un gardien du trésor de Memphis, nommé Merrimerri. Elle n'est pas datée par un cartouche, mais elle présente tous les caractères de la bonne époque pharaonique (de la XVIIIe à la XXe dynastie).

Dans l'une des scènes de cet important monument on voit le défunt debout devant quatre plateaux chargés d'offrandes: au-dessus est un tableau qui donne le détail des objets offerts. Il n'y en a pas moins de soixante espèces, et entre autres des vases et des sceptres ou insignes d'or. Je reproduis ci-après les cinq articles qui ont directement trait à mon sujet :



La traduction de ces légendes ne présente aucune difficulté :

1. Nou d'ivoire à lame de fer, selon son nom [1]. Nou 1.
2. Nou de bois d'ouan à lame de fer; son nom Oerhakou. Nou 1.
3. Nou d'ivoire à lame de fer; son nom Neter-ha. Nou 1.
4. Nou de bois de mer, à lame de fer; son nom Anubis. Nou 1.
5. Nou d'ivoire à lame de fer; son nom lève-main [2]. Nou 1.

Des cinq instruments ainsi décrits, trois sont à manche d'ivoire et deux à manche de bois, mais la lame de tous est du métal *baa;* leur description est si parfaitement conforme à celle que donne M. Devéria des trois *nous* du Louvre, que les conditions d'identification que j'ai reconnues indispensables me paraissent convenablement remplies. Nous devons conclure en dernière analyse que le *baa* des Égyptiens est bien le fer, alors surtout que cette opinion a déjà été soutenue avec force, en l'absence de preuves aussi décisives.

Expliquons en passant que le signe du traîneau, , est une variante du groupe . On le trouve souvent employé comme déterminatif du groupe phonétique, et aussi seul pour exprimer le mot *baa,* comme dans le texte qui nous occupe. L'absence du déterminatif des métaux ne fait pas plus difficulté que celle du déterminatif de l'ivoire; limité par l'espace, le scribe a supprimé tous les signes facultatifs.

Deux des manches sont de bois, l'un de , *ouan;* l'autre de , *mer.* D'après les déterminatifs on voit qu'il s'agit de bois durs. L'inscription d'Amonemheb, publiée par M. Ebers, nous a appris qu'une localité située au nord du Liban était appelée du nom de l'arbre *ouan.* Le voyage d'un Égyptien parle aussi d'une essence forestière nommée , *aoun,* qui se trouvait dans le Liban avec le chêne et le

[1] Cela signifie que ce premier *nou* n'avait pas de nom particulier.

[2] Ce nom semble provenir de la nécessité pour l'officiant de lever la main pour approcher l'ustensile de la tête du défunt.

cèdre. Pour des motifs qu'il serait trop long de produire ici, j'ai pensé que c'est le caroubier, au bois inaltérable, très-recherché pour les travaux de marqueterie, et qui abonde en Syrie.

Quant au bois de *meri* ou *mer*, c'était aussi une espèce recherchée; Thothmès III en recueillait parmi les tributs qu'il percevait en Assyrie. Les portes des naos portatifs et des chapelles étaient fabriquées avec ce bois, qui recevait des garnitures de bronze. On l'utilisait aussi dans la charronnerie.

L'examen des naos conservés dans les musées, et surtout des manches de *nou*, du Louvre, dont nous venons de parler, fournirait peut-être des observations de nature à assurer l'identification de ces bois avec entière certitude.

Chalon-sur-Saône, 25 novembre 1873.

F. Chabas.

N° IV.

NEMROD ET LES ÉCRITURES CUNÉIFORMES.

Les inscriptions cunéiformes trouvées dans la Mésopotamie nous ont révélé les noms de plusieurs rois antiques appartenant aux premières dynasties de l'empire de la Chaldée. Mais aucun de ces noms n'a encore été identifié avec ceux qui nous sont connus par la Bible ou par l'histoire profane.

Le nom même de *Nemrod,* le fondateur de la dynastie des Couschites, n'a pas été reconnu sur les briques retirées des ruines des villes où fut le commencement de sa domination. C'est ce que constatait M. E. Schrader, l'année dernière, dans son savant ouvrage, *Les écritures cunéiformes et l'Ancien Testament,* pages 16 et 17.

Cela ne paraîtra pas surprenant, si nous réfléchissons qu'à l'époque où furent écrites les plus anciennes inscriptions trouvées en Chaldée, Nemrod devait déjà appartenir aux temps

héroïques de son pays, comme Assur, le fondateur de Ninive, qui, pas plus que le premier roi de Babylone, n'a laissé des monuments écrits de sa domination.

Aussi n'est-ce pas sur les briques déposées dans les fondations des temples et des autres édifices de l'ancienne Chaldée que l'on peut espérer de retrouver les traces du premier conquérant ; il faut les chercher dans les légendes et dans la mythologie des Babyloniens et des Chaldéens.

Dans l'Appendice, tiré à part, d'un article paru dans la *Revue de la Suisse catholique*, en août 1871, sous le titre *Le plus ancien dictionnaire*, j'avais émis l'idée que le nom de Nemrod se trouvait dans l'idéogramme 𒀭𒀫𒌓 *A'mar-ud*, par lequel les textes cunéiformes expriment le nom du dieu Mérodach, et qu'en conséquence celui-ci n'était autre que le fameux Nemrod, mis au rang des dieux dans le panthéon assyro-babylonien.

Ce qui n'était alors qu'une conjecture pour moi étant devenu une conviction, je veux soumettre à l'appréciation et à la critique de nos maîtres en assyriologie les considérations sur lesquelles elle s'appuie.

Le nom du dieu Mérodach (*Marduk* et *Maruduk*) est écrit de diverses manières dans les textes cunéiformes.

M. E. Norris a recueilli et noté les suivantes, dans son *Dictionnaire assyrien*, page 853.

1° 𒀭𒀫𒌓, phonétiquement *Amar-ud.*

2° 𒀭 [cuneiform]. ——— *Marduk.*

3° 𒀭 [cuneiform]. ——— *Su.*

4° 𒀭 [cuneiform]. ——— *Mis, sit, etc.*

Il faut y ajouter

5° 𒀭 [cuneiform]. ——— *Silik-mulu-khi?*

Cette dernière forme se rencontre dans des textes magiques

et mythologiques, en idiome accadien[1], cités par M. F. Lenormant dans son intéressante étude *Les sciences occultes chez les Chaldéens* (*Correspondant*, octobre-novembre 1873).

M. Lenormant fait remarquer que les textes magiques cités n'appartiennent pas à la religion primitive de la Chaldée, et que quelques-uns paraissent être d'une époque relativement récente. Aussi l'expression *Silik-mulu-khi*, qui est un titre qualificatif, plutôt qu'un nom dans le sens ordinaire, n'est pas la forme la plus ancienne. Dans la version assyrienne de ces textes, *Silik-mulu-khi* est rendu par la première notation [cuneiform] *Amarud*. Celle-ci apparaît, pour la première fois, dans les inscriptions de Hammourabi, dont l'existence, suivant les assyriologues, remonterait à environ 1,600 ans avant notre ère. C'est aussi la seule que l'on rencontre dans l'énumération des dieux que les monarques de Babylone et de Ninive invoquent dans leurs inscriptions. Il ne paraît donc pas douteux qu'elle ne soit la plus ancienne et qu'elle ne couvre le nom antique du dieu qui a été adoré, beaucoup plus tard, sous le nom, étranger à la langue assyrienne, de *Marduk* ou Mérodach.

Dans ces invocations, les noms des autres dieux sont, le plus souvent, écrits en idéogrammes, c'est-à-dire avec des signes dont la prononciation syllabique donnait le nom du dieu en langue accadienne, mais que les Assyriens lisaient dans leur langue. Ainsi le nom du dieu Nébo est ordinairement écrit [cuneiform] *An-ak*, en accadien, mais les Assyriens le lisaient *Nabium* dans leur langue.

Les syllabaires d'Assourbanipal et les variantes des textes cunéiformes identiques ou parallèles nous ont fait connaître les noms assyriens de ces dieux et nous ont permis de les

[1] Ancienne langue de la Chaldée, appartenant à la classe des langues agglutinatives dont M. Lenormant a donné, le premier, l'histoire et la grammaire dans ses *Études accadiennes*.

identifier avec ceux que nous connaissions par l'histoire sacrée et profane, comme Oanès (Anum), Assur, Bel, Nebo, Samas, Sin, etc.

L'idéogramme 𒀭𒀫𒌓 *Amar-ud* a pareillement été identifié avec Mérodach par la lecture du nom de Mérodach-baladan, qui est écrit *Amar-ud-sena* dans les inscriptions cunéiformes, et transcrit dans la Bible (Isaïe, xxxix, 1) par

מראדך בלאדן *Mérodach baladan.*

Mais *Marduk* = Mérodach n'est pas un nom assyrien ni sémitique, c'est un nom purement accadien, ainsi que tous les assyriologues doivent en convenir. Il devait donc aussi répondre à un nom, à une forme assyrienne renfermée dans l'idéogramme *Amar-ud* 𒀫𒌓[1]. C'est ce nom assyrien dont il s'agit de rechercher la lecture, l'expression vocale. Pour la trouver, il n'y a qu'à suivre le procédé philologique employé pour découvrir les noms assyriens cachés sous une forme accadienne ou idéographique, lorsqu'ils ne sont pas donnés directement par les syllabaires ou par les variantes. Il consiste à substituer aux signes dont se compose l'idéogramme les différentes valeurs syllabiques ou idéographiques qu'on sait leur appartenir.

Ainsi, lorsqu'on eut découvert l'obélisque dit *de Nemrud,* on avait de bonnes raisons de croire qu'il était de Salmanasar, quoique le nom du roi y fût écrit *Dimanubar* 𒁲𒈠𒉡𒁇. On découvrit ensuite que le premier signe *di* pouvait se lire aussi *sal* et *salim*, et le dernier *ussur;* on eut donc le nom de Salmanussur (Salmanasar) au lieu de *Dimanubar*.

[1] La lecture *ararud* pour *amarud* parait avoir été usitée à côté de celle de *Mérodach.* Dans le canon de Ptolémée, le nom d'Évilmérodach est rendu par *Illoaroudamou.* Il peut se transcrire, en cunéiformes, par 𒀭𒀫𒌓 *Ilu-amar-ud (u)* = *Ilu-ararudam* comme *nabadu* = *nabadam* dans les inscriptions de Nabuchodonosor.

Procédant de la même manière avec l'expression 𒀫 𒌓, nous trouvons, au syllabaire n° 156 d'Assourbanipal, que le premier signe a la valeur syllabique accadienne de *amar* et le sens général de luire, lumière; en assyrien *buuru*, correspondant aux racines באר, בהר, בור, ברה, ברע, פאר, פהר, des différents idiomes sémitiques. Ce syllabaire est ainsi :

N° 156 𒀀 𒈥 | 𒀫 | 𒁍 𒌋 𒊒
a-mar | | *bu - u - ru*

Les Assyriens lui ont encore donné la valeur syllabique de *tsür* (צהר lumière).

Nous pouvons donc remplacer ce premier signe, non-seulement par son équivalent générique, *burū*, mais encore par une autre forme de ce verbe, par son participe *nibru, qui est brillant.*

Nous savons aussi, par la tablette lexicographique 25, II, 61, que *amaru* = *namaru* (נאור), luire, briller, synonyme de *buuru*. En remplaçant *amar* par ce second équivalent, on obtient *namaru, namru* et *nimru*.

La valeur ordinaire du second signe 𒌓 est *ud*, avec le sens de clair, brillant (הוד), et par extension celle de jour et de soleil. Il s'emploie aussi en assyrien dans le sens de clair, brillant, et dans la même forme, *ud, udū*. Il n'est donc pas nécessaire de lui substituer une de ses autres valeurs (*tam, par, yum, samas*, etc.).

Par ces substitutions nous obtenons *nibrud* ou *nimrud*, au lieu de *amar-ud*. *Nibrud* répond à la forme *Nebrodes* employée par l'historien juif Flavius Josèphe, et *Nimrud* répond exactement au Nemrod (נמרד) de la Genèse, et il signifie la lumière brillante, le splendide, l'illustre, et non *le rebelle*, comme l'ont cru les commentateurs de la Bible.

Il est vrai que le signe 𒌓 *ut* s'ajoute fréquemment, dans les textes en langue assyrienne, à un signe idéographique pour

en déterminer la véritable prononciation, soit comme complément phonétique. Ainsi le signe *kur*, idéogramme de *nakar*, se révolter, suivi du complément phonétique *ut* , se lit *nakrut*, la rébellion, les rebelles. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'appliquer cet usage orthographique assyrien à un nom propre accadien: mais lors même que nous admettrions la lecture *Nimrut* ou *Nibrut*, qui serait justifiée par l'emploi de *Nibrotes* dans l'histoire d'Arménie de Moïse de Korène, on n'aurait qu'une variante de plus de la forme *Nemrod* employée par la Genèse.

Après avoir établi que l'idéogramme *amarud* pouvait être lu *Nimrud*, en assyrien, nous avons à prouver que ce nom est synonyme de *Marduk*, en accadien.

Marduk est composé de deux mots ou racines: *mar* et *duk*.

Mar = (mir) signifie, entre autres, lumière et jeune, beau, brillant, vermeil; = *miru* (de אור), *immiru* (de נמר), *nibru* (de נבר), *khuru* (חור), *admu* (אדם), *lidu* (להט) [voy. *Inscript. cunéif. W. A.* vol. II, pl. 30, l. 29 et suiv. et pl. 36, l. 47 et suiv.; pl. 39, 5°, l. 63]; Uru = mar. *Duk* = , [grande inscription d'Assournazirpal, col. II, 41, 51], signifie avoir, posséder: cela est admis par tous les assyriologues.

Marduk, en accadien, signifie donc: possédant la beauté, l'éclat, la splendeur, ou autrement, le beau, le brillant, le splendide, comme *Nimrud* en assyrien.

Ceci est confirmé par les variantes du nom de Nabonid, qui est écrit:

, *an-ak-mir* (ou *mur*) *du k*, en acc.:

et *Nabium-nahid*, en ass.:

par où l'on voit que *Mirduk* s'échange avec *nahid*, éminent, brillant, splendide (arabe נהד). (Voy. *Diction. assyr.* de Norris, p. 466 et 961.)

Dans les tablettes astronomiques, ou plutôt astrologiques,

trouvées à Ninive, il est souvent fait mention de l'étoile de *Marduk*, soit de *Nimrud* ( ). Les assyriologues modernes l'ont identifiée avec la planète de Jupiter. Le nom de *Nimrud* ou de *Marduk, le brillant*, donné à cet astre par les astronomes assyriens, justifie l'identification des assyriologues et en même temps corrobore mon interprétation. Chacun sait que Jupiter est la plus brillante des planètes.

L'identification de Nemrod et de Mérodach étant justifiée par l'analyse philologique de ces noms et par l'identité de leur signification, il reste à examiner, comme contrôle, si les qualifications données à Mérodach, dans les textes cunéiformes, correspondent à celles que la Genèse attribue à Nemrod.

La Genèse (ch. x, 8, 9, 10) dit :

« Et Cus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre ; »

« Il fut un fort chasseur devant Jéhova. De là est venu le dicton : comme Nemrod, le fort chasseur devant Jéhova : et le commencement de son règne fut Babel, Erek, Accad et Calne. »

Dans les textes étudiés par M. F. Lenormant, *Les sciences occultes chez les Chaldéens*, *Silik-moulou-khi* (Mérodach) est regardé comme fils de *Ea*, roi des fleuves et des fluides, qu'on a cru pouvoir identifier avec *Nouah*, Noé. Suivant cette interprétation, Mérodach serait donc fils de Noé, au lieu d'être son arrière-petit-fils, suivant la Genèse.

Ailleurs, Mérodach est dit : fils d'Eridhu (de , *Urdhi*), fils du seigneur d'*Eridhu*; en accadien, de *Ki-ga-ge*.

Amar - ud *tur - sag* *Bili?* *Ki - ga - ge*

c'est-à-dire *Nimrud*, fils aîné du seigneur d'*Urdhi* ( ), 55, II, 64; 58, II, 74, 75.

La tablette 56. II. 38. dit que le seigneur de *Ki-ga-ge*, ou d'*Urdhi*, avait six fils comme *Cus*, le père de Nemrod.

Mérodach est qualifié de *Riminu*, le vainqueur (de רזן), dans les inscriptions de Nabuchodonosor, ainsi que dans la tablette 54, II. 53, qui l'appelle aussi *iśru*, le prince, l'éminent et le combattant (de שׂרא, d'où *Iśra-el*, luttant avec Dieu).

M. Lenormant, dans son étude, cite un passage des textes magiques qui dit de Mérodach : «Je suis celui qui marche devant *Ea* — je suis le guerrier, fils aîné de *Ea* — son messager.»

Ce passage serait identique à celui de la Genèse : *le fort chasseur devant Jehova* (*Ja*), si les mots *marchant* et *messager* (plus exactement *courrier*, en assyrien : *Tur-sipri = rakbu*) ne remplaçaient le fameux *chasseur* qui a donné lieu à tant d'explications embarrassées et à des versions si différentes.

Les Septante ont traduit		par géant chasseur.
La Vulgate.		par fort chasseur.
La version syriaque. . . .	גִּבֹּר־צַיִד	par géant guerrier.
La version arabe.		par géant terrible.
La version chaldaïque. .		par homme fort.

L'historien Josèphe, qui n'a fait que copier et commenter la Bible, dans ses *Antiquités judaïques*, appelle Nemrod violent et audacieux; mais l'expression si caractéristique de *chasseur* ne se trouve pas dans son livre. La Genèse ajoute que : *fort chasseur devant le Seigneur comme Nemrod*, est devenu une locution proverbiale. Cependant, cette locution ne se rencontre pas ailleurs dans l'Ancien Testament, tandis que celle de *marchant devant le Seigneur* y est fréquente, ainsi que dans les inscriptions assyriennes.

En présence de ces divergences, il est permis de se demander si une erreur n'existerait pas dans le texte hébreu

actuel, ou si גברציד ne pourrait pas signifier autre chose qu'un grand chasseur, ou un homme fort à la chasse. Mais en admettant même l'exactitude de cette version, il existe encore assez d'analogie entre l'idée d'un *guerrier marchant devant Ja* et *un grand chasseur devant Jehova*, entre *un chasseur* et *un courrier à cheval* (רכב), pour que ces deux qualifications aient pu être appliquées au même individu par les traditions chaldéennes et hébraïques. Le parallélisme des deux passages cités n'en est pas moins frappant.

La Bible dit ensuite que Nemrod commença par régner à Babylone et dans trois autres villes ou territoires de la Chaldée; elle dit également qu'Assur partit de là et qu'il fonda Ninive. — C'est pourquoi le prophète Michée (v, 6) appelle l'Assyrie la terre d'*Assur*, et la Babylonie la terre de *Nemrod*.

La distinction entre le dieu Assur et Mérodach, l'un comme dieu spécial des Assyriens, et le second comme dieu de Babylone et de la Chaldée, est aussi clairement établie dans les inscriptions cunéiformes.

Sur une tablette mythologique (59, II, 47), on lit :

....	[cuneiform]	|	[cuneiform]
(*Dieu ou roi*)	*de Babylone*	|	*Mérodach.*

Comme nous l'avons dit (p. 39), le nom de Mérodach apparaît pour la première fois dans les textes du roi chaldéen Hammourabi, et, dans leurs inscriptions, les autres rois de Babylone invoquent toujours Mérodach comme leur maître, la divinité suprême, le roi du ciel et de la terre, mais ils ne parlent pas d'Assur.

Les monarques d'Assyrie, au contraire, reconnaissent Assur pour le premier de leurs dieux; son idéogramme entre dans la composition de leurs noms royaux, et ce n'est que depuis Assournazirpal (environ neuf siècles avant notre ère) que l'on

trouve le nom de Mérodach dans leurs inscriptions où il occupe toujours un rang inférieur, après les grands dieux Assur, Oanès, Ninip, etc.

Il y a donc un accord parfait entre la Bible et les inscriptions cunéiformes sur les individualités d'Assur et de Nemrod, dans la première; d'Assur et de Mérodach, dans les dernières.

Cette distinction est en opposition formelle avec l'opinion de quelques commentateurs qui, par suite d'une fausse interprétationt du mot *Assur*, dans le texte hébreu (Gen. x, 11), ont cru que Nemrod était aussi le fondateur de Ninive et de l'empire d'Assyrie[1].

Il serait possible d'entrer dans de plus longs développements sur le sens des autres idéogrammes du nom de Nemrod et sur ses attributions et ses qualifications dans les textes cunéiformes; mais il me semble que les considérations qui précèdent sont plus que suffisantes pour justifier ma thèse, à savoir : que Mérodach n'était autre que le fameux Nemrod mis au rang des dieux par les Chaldéens et les Assyriens, et que le nom de celui-ci, bien loin d'être inconnu aux inscriptions cunéiformes, s'y rencontre presque à toutes les pages[2].

Fribourg, le 15 décembre 1873.

Jos. Grivel.

[1] On voit, par ces quelques aperçus, que l'étude de la mythologie assyrienne pourrait nous fournir de précieuses indications sur l'histoire primitive de Babylone et de Ninive.

[2] J'ai reçu récemment, sans autre avis, un numéro du *Bulletin de l'Athénée oriental* de janvier-février 1873, dans lequel se trouve un travail de M. Oppert sur Nemrod.

Le savant orientaliste y conclut nettement, et en soulignant (page 140), qu'*il n'a jamais existé un individu du nom de Nemrod.*

Son argumentation repose sur cette supposition que *tous les noms*, au nombre de plus de cent, du chapitre x de la Genèse, ne sont que des personnifications de termes géographiques et ethnographiques.

Malgré toute l'autorité de M. Oppert, je ne pense pas qu'une critique impar-

N° X.

SUR LES PARAGRAPHES 2 ET 4 DU TROISIÈME LIVRE ET SUR LE *PROOEMIUM* DES ORACLES SIBYLLINS.

Il y a, dans le troisième livre de la collection des oracles sibyllins[1], deux passages que M. Ch. Alexandre est parvenu à isoler d'une manière définitive et par des considérations aujourd'hui généralement acceptées du monde savant. Ces morceaux, formant les paragraphes 2 et 4 du troisième livre, sont les plus anciens de la collection; ils ont été écrits, suivant M. Alexandre, vers l'an 169 avant l'ère chrétienne, par des juifs alexandrins maniant bien la langue grecque et connaissant à fond les traditions et les mœurs helléniques.

M. Ferdinand Delaunay présente dans son mémoire des observations nouvelles sur la doctrine, les tendances, l'origine, la nature de ces oracles. Il s'attache à démontrer que, loin d'être homogènes, de la même époque et de la même main, les deux paragraphes en question contiennent l'un au

tiale puisse admettre une conclusion si nettement opposée au sens naturel du texte sacré.

S'il n'avait jamais existé d'individu du nom de Nemrod, ni d'Assur, il faudrait dire aussi qu'Arphacsad, dont le nom se trouve au verset 22, entre ceux de Elam, Assur, Lud et Aram, n'a jamais existé non plus, bien que le chapitre XI (vers. 11 à 27) nous fasse connaître ses fils et ses descendants jusqu'à Abraham.

A l'affirmation de M. Oppert, on peut opposer non-seulement l'autorité de la Bible, mais encore celle de la grande majorité de ses interprètes qui ont vu, dans la table généalogique de la Genèse, les noms des chefs de famille des descendants de Noé, et qui ont admis, en même temps, que ces noms sont devenus ceux des contrées où ces chefs se sont d'abord fixés.

C'est ainsi que l'Ancien Testament appelle la Palestine, *la terre d'Israël, la terre de Juda*; comme Michée appelle l'Assyrie et la Babylonie, *la terre d'Assur, la terre de Nemrod.*

[1] *Oracula sibyllina*, textu ad codices manuscriptos recognito..., curante C. Alexandre, 2 vol. gr. in-8°. Paris, Didot, 1841-1856. — Une nouvelle édition, plus compacte, en un seul volume, a été publiée en 1869.

moins quatre oracles ou fragments d'oracle, l'autre un nombre plus grand encore de fragments. Les motifs principaux allégués pour justifier cette fragmentation sont tirés des contradictions et des répétitions qui se constatent dans les divers morceaux et surtout de la différence qu'ils supposent dans la conception du règne messianique.

M. Delaunay reconnaît que chacun des paragraphes a son caractère : le premier (le paragraphe 2) est historique; le second (le paragraphe 4), eschatologique. Cela n'affaiblit point l'opinion suivant laquelle ces fragments, bien qu'analogues, sont cependant distincts; mais cela prouve, ce qui est naturel, que les compilateurs se sont préoccupés de juxtaposer les oracles similaires. C'était le moins qu'ils pussent faire.

Chaque fragment, ajoute M. Delaunay, isolé par nous, appartient à un oracle, dont il nous offre tantôt le milieu, tantôt le début, tantôt la fin, tantôt des parties diverses, *disjecta membra*. En rapprochant ces éléments épars, on peut, sans trop de difficulté, reconstruire le type de l'oracle judéo-alexandrin, demeuré intact et complet, à notre avis, dans le texte du IVe livre.

Tout d'abord, l'oracle alléguait l'inspiration divine; sa thèse était ou dogmatique (proclamation et définition de l'unité du Très-Haut et du Grand Roi), ou historique (combinaison des diverses légendes et traditions des peuples et leur mise en harmonie avec les destinées dirigeantes d'Israël), ou eschatologique (tableaux de la fin du monde, du châtiment des gentils, des victoires du Messie, du jugement dernier, du règne de Dieu); le plus souvent l'une de ces thèses dominait dans l'oracle; presque toujours elles s'y produisaient concurremment.

L'oracle était assez court: nous lui accordons au moins cinquante vers, au plus deux cents. Un développement plus considérable lui aurait fait manquer son but; il devait s'apprendre,

se réciter, se copier aisément et vite. Un morceau de cent ou de cent cinquante vers se gravait sans trop de difficulté dans la mémoire et volait de bouche en bouche. Ces conditions étaient indispensables à remplir, quand bien même les habiles auteurs de cette littérature apocryphe n'auraient eu en vue que de favoriser la circulation de leurs écrits; mais ils tenaient par-dessus tout à leur assurer l'autorité des oracles authentiques, et, pour cela, il fallait en imiter la forme et en suivre les allures; les oracles érythréens ne s'étaient jamais produits en longs poëmes.

Le *Procemium,* qui est en tête de la collection des livres sibyllins, retrouvé dans les livres à Autolycus, de Théophile, évêque d'Antioche, nous paraît se composer de trois fragments similaires, tous presque exclusivement dogmatiques.

Le premier est compris dans les vers 1-23; le second dans les vers 23-60; le troisième dans les vers 60-87.

M. Alexandre attribue le *Procemium* à un sibylliste chrétien :

1° A cause de l'allusion à la doctrine de l'Esprit-Saint, que les chrétiens judaïsants, dit M. Alexandre[1], distinguèrent peu de la personne du Fils dans les premiers temps de l'Église;

2° A cause de la phraséologie suivante, qui semble copiée sur quelques phrases du quatrième évangile :

> .....Τί πλανᾶσθε, βροτοί; Παύσασθε, μάταιοι,
> Ῥεμβόμενοι σκοτίῃ καὶ ἀφεγγέϊ νυκτὶ μελαίνῃ,
> Καὶ λίπετε σκοτίην νυκτὸς, φωτὸς δὲ λάβεσθε.

« Pourquoi errer ainsi, mortels? Arrêtez, insensés, qui tournoyez dans les ténèbres de la nuit noire. Quittez les ombres de la nuit et recevez la lumière! »

[1] *Introd. ad Sibyllin. Orac.* xxv et seqq. — *Notæ ad calcem*, p. 343 et seqq. de la nouvelle édition de 1869.

3° A cause du vers 28, où, en parlant du vrai Dieu, le sibylliste s'écrie :

Οὗτος ἰδοὺ πάντεσσι σαφὴς, ἀπλάνητος ὑπάρχει.

« Voilà qu'il s'est manifesté à tous dans sa justice. » Cette manifestation n'est-elle pas une allusion à la prédication de l'Évangile?

4° A cause des derniers vers du *Prœmium,* qui contiennent sur le jugement dernier, sur le feu de l'enfer, sur l'éternité des peines, sur le pain céleste qui doit servir de nourriture aux élus dans les riants jardins du Paradis, une doctrine conforme de tous points à celle des évangiles et de la tradition chrétienne.

Sans examiner à fond ces prétendues marques de christianisme, il est possible de prouver qu'elles ont induit en erreur M. Alexandre.

En ce qui touche l'Esprit-Saint, l'oracle dit : « Dieu... qui a mis son doux Esprit en toutes choses, et en a fait le guide de tous les mortels. »

.....ὅστις γλυκὺ πνεῦμ' ἐν ἅπασι
Κάτθετο, χὴγητῆρα βροτῶν πάντων ἐποίησεν.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire du rôle joué dans les doctrines juives et judéo-alexandrines par la première manifestation de Dieu, que le Targum d'Onkelos désigne par *Memra*, qu'Aristobule nomme Σοφία (sagesse), que Philon appelle, suivant les divers points de vue où il se place, tantôt Λόγος (Verbe), tantôt Λογικὴ Ψυχή (Ame rationnelle), tantôt Πνεῦμα (Esprit), tantôt Θεὸς δεύτερος (Dieu second). Nous dirons seulement qu'avec le progrès du temps, sous l'influence des allégories et des métaphores, cette manifestation divine acquit une sorte de personnalité, devint une *hypostase* et prit des aspects divers. Sans prétendre déterminer au juste à quel

point en était venue la théorie de l'Esprit-Saint chez les judéo-alexandrins durant les cinquante ans qui précèdent l'ère chrétienne, on peut affirmer qu'elle existait chez eux, car ils l'ont formulée en termes absolument identiques à ceux qu'emploie l'oracle en question.

« L'esprit de Dieu, dit Philon, visite les prophètes et les remplit de sagesse: il inspirait Moïse, il descendit sur les soixante et dix vieillards pour les rendre supérieurs au reste du peuple. » Le même auteur ajoute que l'esprit, en se communiquant à plusieurs, ne se divise point et ne s'épuise jamais: il le compare à la flamme d'un foyer qui allume des torches sans éprouver de diminution. Comparaison curieuse, qui semble pressentir ou rappeler le symbole que les Évangiles attribuent à l'Esprit. Enfin, ce qui est péremptoire pour trancher la difficulté, « cet Esprit, dit encore Philon, est l'être sage, divin, indivisible, qui remplit tout dans l'univers[1]. » A moins d'admettre le christianisme du philosophe, ce qui ne peut faire question aujourd'hui, on n'est nullement forcé d'admettre le christianisme du sibylliste qui a écrit les vers 5 et 6 du *Proœmium*.

Il existe bien aussi une analogie d'expression entre le début du quatrième Évangile et le passage de l'oracle qui montre les idolâtres plongés dans l'ombre de la nuit, et qualifie de *lumière* la connaissance du vrai Dieu. Mais le quatrième Évangile a-t-il inventé l'expression dont il s'agit? Non; les livres saints représentent les gentils comme *assis dans l'ombre de la mort*, et une antithèse très-naturelle amène le mot *lumière* quand on veut, dans cet ordre d'idées, désigner le changement qui résulte pour les idolâtres de leur conversion au vrai Dieu. Ce n'est donc ni la sibylle ni l'évangéliste qui ont les premiers employé cette phraséologie; elle était hébraïque avant d'être

[1] Ἔστι τὸ σοφὸν, τὸ θεῖον, τὸ ἄτμητον, τὸ ἀδιαίρετον, τὸ ἀστεῖον, τὸ πάντη δι' ὅλων ἐκπεπληρωμένον. (*De gigantib.*)

alexandrine et de devenir chrétienne. Elle ne prouve donc pas le christianisme de la sibylle.

« Voilà qu'il s'est manifesté à tous dans sa justice; voici que la douce lumière du soleil brille en haut. » Il est téméraire, à notre avis, de voir dans ce passage une allusion certaine à la prédication évangélique. Durant les trois siècles qui ont précédé cette prédication, on sait que l'opinion s'était établie chez les juifs palestiniens et alexandrins que le règne du Messie n'arriverait pas avant que se fût opérée la conversion des gentils, avant que les idolâtres reconnussent le vrai Dieu et envoyassent des offrandes au temple de Jérusalem. Mais comment devait s'opérer cette conversion? Il y avait à cet égard un double courant de légendes, les unes terribles et implacables, les autres d'une conception plus noble et plus généreuse. D'accord en cela avec la tradition prophétique la plus répandue, les sibyllistes indiquent presque toujours les châtiments de la période ultime comme les moyens dont Dieu se servira pour ouvrir les yeux des gentils. Au contraire, l'école philosophique admet que c'est le peuple juif qui, par l'exemple de ses vertus et la prédication de ses vérités, sera l'instrument providentiel de cette conversion. Cette même idée se fait jour aussi dans le livre d'Hénoch; elle existait donc bien avant la naissance de Jésus-Christ et la rédaction des Évangiles, bien qu'elle ne fût pas aussi communément acceptée que l'opinion qui attribuait la conversion des idolâtres aux châtiments célestes.

Il est donc parfaitement légitime d'admettre que l'un des auteurs du *Proœmium*, ayant adopté la croyance qui faisait dépendre l'arrivée du Messie de la manifestation universelle du vrai Dieu, opérée par le peuple saint dispersé dans toutes les nations, a pu croire à l'universalité de la manifestation de Jéhovah, et, emporté par le désir et l'attente, considérant les mille colonies juives éparses en tous lieux, a pu dire du Très-

Haut ce que l'apôtre dira bientôt de l'Évangile : « Il a été prêché par toute la terre. »

On ne saurait le nier, le *Proœmium* nous parle du jugement dernier, de la vie future, des peines et des récompenses éternelles de cette vie, comme le ferait un écrit chrétien. Il nous faut faire ici encore la même réponse : ces croyances ont existé bien avant le christianisme. La preuve en est dans le livre d'Hénoch, dans les témoignages concordants que Philon, Josèphe et l'auteur des *Philosophumena* nous ont laissés sur les doctrines des Esséniens et des Thérapeutes. Le livre d'Hénoch parle aussi des riants bosquets du paradis; un juif alexandrin a pu parler de même, un siècle et demi avant notre ère.

Il nous reste à examiner le point le plus grave de l'argumentation de M. Alexandre; il en résultera, croyons-nous, une preuve décisive contre l'origine supposée chrétienne du *Proœmium*.

Le pain céleste, que mentionne le dernier vers,

Δαινύμενοι γλυκὺν ἄρτον ἀπ' οὐρανοῦ ἀστερόεντος

n'est-ce pas Jésus?

Quand on étudie le langage mystique, plein de métaphores passionnées, que Philon emploie pour célébrer le *pain des âmes*, le *pain du ciel*, figuré par la *manne* et par cette pierre d'où sortirent l'huile et le miel, on arrive à se persuader que l'expression qui termine le *Proœmium* peut très-bien n'être pas une allusion à l'eucharistie.

Voici, en effet, ce que Philon écrivait, plus de cent ans avant la rédaction du quatrième évangile :

« Nous sommes un composé d'âme et de corps. Le corps, fait de terre, se nourrit d'aliments terrestres; l'âme, que Dieu a formée avec l'éther[1], doit user d'aliments divins, éthérés,

[1] Αἰθέρος ἐστὶν ἀπόσπασμα θεῖον (liv. II des *Allégories de la Loi*, p. 69, édit. de Genève).

célestes. L'Écriture fait allusion à cela dans ce passage : *Voici que je vous fais pleuvoir des pains du ciel* (Exod. xvi, 4). Ne vois-tu pas que les aliments de l'âme ne sont ni terrestres ni corruptibles, et que ce sont les paroles que Dieu fait tomber comme une pluie de l'être sublime et pur qu'il a nommé le ciel[1]? »

La Bible, racontant les voyages et le séjour des Hébreux dans le désert, dit qu'un matin, quand la rosée fut tombée, ils aperçurent à la surface du sol quelque chose comme du givre, formé de grains blancs et ronds, pareils à ceux de la graine de coriandre. « Comprenez-vous, ajoute Philon, qui commente le livre saint en cet endroit, comprenez-vous quelle est la nourriture de l'âme? C'est le Verbe de Dieu, continu de sa nature, semblable à la rosée, embrassant en cercle toute l'âme et n'y laissant aucune partie privée de ses bienfaits. Ce Verbe, toutefois, ne paraît point partout, mais seulement dans les lieux déserts, c'est-à-dire dans les âmes vides de passions et de vices[2]... Les âmes en qui descend le Verbe ressentent parfois des douceurs mystérieuses, indéfinissables. Quelle en est la cause? Elles l'ignorent. Moïse nous l'apprend : C'est le pain, c'est la nourriture que Dieu a donnée à l'âme en produisant sa Parole et son Verbe; car le pain qu'il nous a donné à manger, c'est cette parole...[3] Dieu l'a proclamé :

[1] Ἤ οὐχ ὁρᾷς ὅτι οὐ γηΐνοις καὶ φθαρτοῖς τρέφεται ἡ ψυχὴ, ἀλλ' οἷς ἂν ὁ Θεὸς ὀμβρήσῃ λόγοις, ἐκ τῆς μεταρσίου καὶ καθαρᾶς φύσεως, ἣν οὐρανὸν κέκληκεν. (Liv. II des *Allégories*, etc.)

[2] Rapprochez ce passage de celui où Hénoch dit que le Mystérieux est la source de sagesse où viennent s'abreuver seulement les âmes auxquelles Dieu a résolu de dévoiler ses secrets. Voici le texte de Philon :

Ὁρᾷς τῆς ψυχῆς τροφὴν οἵα ἐστί; Λόγος Θεοῦ συνεχὴς, ἐοικὼς δρόσῳ, κύκλῳ πᾶσαν περιειληφὼς, καὶ μηδὲν μέρος ἀμέτοχον αὐτοῦ ἐῶν· φαίνεται δὲ οὐ πανταχοῦ ὁ Λόγος οὗτος, ἀλλ' ἐπ' ἐρήμου παθῶν καὶ κακιῶν. (*Ibid.*)

[3] Οὗτός ἐστιν ὁ ἄρτος, ἡ τροφὴ ἣν ἔδωκεν ὁ Θεὸς τῇ ψυχῇ, προσενέγκασθαι τὸ ἑαυτοῦ ῥῆμα καὶ τὸν ἑαυτοῦ Λόγον. Οὗτος γὰρ ὁ ἄρτος ὃν δέδωκεν ἡμῖν φαγεῖν, τοῦτο τὸ ῥῆμα. (*Ibid.*)

l'homme fait à l'image ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu. »

Tout commentaire affaiblirait la clarté de ces textes qui nous montrent dans le pain céleste, réservé sur terre aux âmes éprises de Dieu, promis après cette vie aux élus comme la plus précieuse récompense et la plus ineffable des voluptés, le Verbe de Dieu. Le vers sibyllin, qui fait allusion au pain céleste des saints du paradis, a donc pu être écrit par un juif alexandrin, sinon antérieur à Philon, du moins contemporain de ce philosophe ; ce vers ne constitue pas la preuve du christianisme du sibylliste.

En résumé, si l'on ne peut avec certitude fixer la date à laquelle se rapportent les fragments divers du *Prooemium*, on peut du moins soutenir qu'ils ne contiennent aucun indice de nature à abaisser cette date en deçà de l'ère chrétienne.

Si les considérations que je viens de développer sont fondées, dit en terminant M. Ferdinand Delaunay, il y aurait lieu d'attribuer quelque valeur aux propositions suivantes :

1° Le texte de notre collection des oracles sibyllins ne reproduit pas la forme authentique des oracles sortis du groupe judéo-alexandrin. Ces oracles étaient courts, conformes, pour la langue, le style, les proportions, aux antiques prophéties qui circulaient depuis le VIIIe siècle sous le nom de la sibylle d'Érythrée, et qui étaient, en réalité, d'âges divers et de provenances diverses.

2° Notre collection contient, notamment dans le IIIe livre et dans le *Prooemium*, des fragments considérables des oracles judéo-alexandrins.

3° Il y aurait un travail de révision à opérer sur les parties réputées les plus anciennes de la collection. Il consisterait à isoler les fragments juxtaposés par les compilateurs du Ve siècle, à les répartir en deux catégories, la première antérieure, la seconde postérieure à l'ère chrétienne. On réussi-

rait peut-être ainsi à extraire des livres supposés chrétiens des oracles d'origine hébraïque. On comprend dès lors l'importance de cette recherche pour l'histoire du mouvement judéo-alexandrin. L'entreprise est ardue; mais les résultats entrevus sont de nature à payer largement les efforts tentés dans cette direction.

Ferdinand Delaunay.

N° VI.

APOLLON, DANS LA DOCTRINE DES MYSTÈRES.

Le point de départ de ce mémoire est l'étude d'un très-beau vase du musée de Naples[1], représentant un personnage imberbe, à chevelure abondante, tenant une lyre et couronné de laurier, devant lequel se tient une femme armée d'une lance, mais dont le costume et l'attitude n'ont d'ailleurs rien de guerrier, et qui est accompagnée par Mercure.

Cette peinture a été étudiée avec grand soin par divers maîtres de la science archéologique, mais sans qu'aucune interprétation ait pu être définitivement adoptée : l'auteur fait surtout remarquer les variations et les incertitudes de Gerhard. Il présente à son tour une interprétation nouvelle : il voit, dans cette représentation, Apollon considéré comme dieu des mystères et accueillant aux enfers l'âme d'une initiée, que lui amène le dieu psychopompe. La nouveauté de ce point de vue l'oblige à en développer les preuves par l'étude de tout un ensemble de monuments.

M. Robiou examine en conséquence un certain nombre de monuments céramographiques offrant une analogie plus ou moins marquée avec le vase qu'il a d'abord décrit : il insiste

[1] L'auteur a saisi cette occasion pour protester contre l'erreur qui lui attribue le premier volume de la publication intitulée : *Chefs-d'œuvre de l'art antique*. Il a seulement composé le texte du deuxième et du troisième volume.

sur la corrélation intime établie par ces peintures entre les divinités de la lumière et le cycle de Bacchus-Pluton. La doctrine qui résulte de leur rapprochement, c'est, d'une part, que le dieu de l'*harmonie* est le juge des initiés, qui ont aspiré à l'établir dans leur âme, de l'autre que l'arme placée entre leurs mains a une signification mystique, celle du *combat de la vie.* La même conséquence résulte de la représentation où Apollon préside, avec Minerve et Bacchus, à l'apothéose d'Hercule, vainqueur de tant d'épreuves et que des monuments variés permettent de reconnaître comme le type de l'initié. Ce paragraphe se termine par un essai d'interprétation d'un vase découvert en Crète, il y a quelques années, et que l'auteur du mémoire propose de compter parmi les représentations mystiques.

Il s'arrête ensuite, avec détails, sur les représentations de l'attribut de la lance ou javeline, figurant sur des vases entre les mains d'un grand nombre de personnages, sans qu'il y ait apparence de scènes guerrières. Il s'attache à prouver que cet attribut, appartenant même à des femmes et à un enfant et compris dans des représentations incontestablement funéraires, ne peut avoir qu'une signification mystique, telle qu'il l'a signalée au sujet de peintures déjà décrites par lui, et particulièrement du vase de Naples. Une partie des monuments examinés dans ce paragraphe sont des vases inédits du musée du Louvre. L'auteur a soin aussi de faire remarquer l'analogie qui existe, dans ces représentations, entre l'emploi des armes, offensives ou défensives, et celui des instruments de palestre.

M. Robiou a ensuite étudié des monuments céramographiques variés, desquels résulte le fait général du rapprochement établi entre Apollon et le Bacchus infernal, soit qu'Apollon figure, avec d'autres divinités célestes, dans un tableau dont le centre est occupé par le dieu des enfers, soit que les suivants ordinaires de Bacchus soient devenus le cortége d'Apollon,

soit enfin que les deux divinités paraissent identifiées par l'attribution faite au souverain de l'Hadès, dans une composition sûrement mystique, de la chevelure d'Apollon et de sa couronne de laurier. Il insiste sur la représentation du flambeau, qui, aux mains de la compagne du dieu, comme ailleurs aux mains de Bacchus lui-même et dans les rites de son culte mystérieux à Delphes, exprime manifestement l'idée de la renaissance, c'est-à-dire de l'entrée dans la vie future promise aux initiés. Des scènes monumentales ont d'ailleurs représenté, en divers lieux de l'ancienne Grèce, cette association intime de Bacchus et d'Apollon.

L'auteur étudie ensuite, en quelques pages, des travaux publiés dans l'*Archaeologische Zeitung* par MM. Gerhard et Weniger, sur les rapports établis par l'archéologie entre Bacchus et Apollon. La conclusion est que ces rapports sont très-intimes, mais constamment établis dans le sens de l'anoblissement de Bacchus et de son thysse, et que, par conséquent, ils se réfèrent à un Bacchus grave et mystérieux, celui qui fut confondu avec le dieu des enfers.

Enfin les dernières pages du mémoire ont pour objet le rôle moral d'Apollon sur la terre, comme dieu de la lustration; l'auteur l'étudie, à la suite de M. Bœtticher et de M. Millin, dans divers monuments figurés de l'Orestéide, et il conclut que l'action de ce dieu dans le séjour futur des initiés n'est que l'extension logique de celui que la tradition commune lui attribuait chez les Grecs.

ROBIOU.

N° VII.

NOTE SUR UN PASSAGE DU SCHOLIASTE DE PLATON CONCERNANT LES FORTIFICATIONS D'ATHÈNE.

Dans le Rapport que j'avais l'honneur de lire à l'Académie,

en 1873, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, j'avais eu l'occasion de signaler (pages 12 et 13) un texte du scholiaste de Platon sur le *Gorgias*, texte fort intéressant pour l'histoire des fortifications antiques d'Athènes, mais qui présente deux mots visiblement altérés. Je me bornais alors à constater cette altération. Un rapport comme celui dont j'étais chargé doit, avant tout, rendre compte des jugements de la Commission compétente. C'est un travail qui doit rester impersonnel. Néanmoins, comme le rapporteur se trouve induit par son devoir même à examiner de plus près que personne les mémoires soumis à la Commission, en étudiant avec attention quelques-uns des témoignages relatifs aux *longs murs* et surtout à ce «mur du milieu» (*τὸ διὰ μέσου τεῖχος*), je cédai à la tentation bien naturelle d'essayer une correction sur le passage du scholiaste de Platon qui a toujours paru d'une grande importance pour la solution du problème concernant ce *mur du milieu*. Mais je dus m'abstenir d'insérer dans le Rapport ma conjecture sur ce sujet. Aujourd'hui, l'Académie pourra me permettre d'y revenir et de lui proposer mes doutes sur la leçon des mots controversés. Parlant, cette fois, en mon propre nom, je le ferai avec moins de confiance, mais aussi avec une liberté que ne me laissaient pas mes fonctions de rapporteur. Le texte en question se lit sans aucun changement dans toutes les éditions que je connais des scholies sur Platon, depuis l'édition *princeps* de Ruhnkenius jusqu'à celle qui vient de paraître dans le dernier volume du Platon de la Bibliothèque grecque-latine de M. Firmin-Didot. Un exemplaire que je possède de l'édition de Ruhnkenius avec des notes et des leçons de manuscrits, de la main de M. Boissonade, ne porte aucune variante sur les lignes dont nous avons à nous occuper et dont voici la traduction littérale :

«Par mur du milieu l'auteur désigne celui qui existe encore

en Grèce (ἐν Ἑλλάδι). Car Périclès a fait aussi à Munychie le mur du milieu, qui d'un côté (c'est-à-dire au nord) se prolonge vers le Pirée, et de l'autre (c'est-à-dire au midi) se prolonge sur Phalère, afin que, si l'un des deux était renversé, l'autre servît longtemps.» Ce mur était évidemment transversal aux *longs murs* qui reliaient Athènes à la mer, puisque, partant de Munychie, il rattachait, dans sa direction du nord au sud, le Pirée à Phalère; mais, de plus, il doublait probablement une fortification antérieure établie dans la même direction (ce serait la vieille enceinte de Munychie dont parle Strabon), puisque, suivant l'expression formelle de l'écrivain, quel qu'il soit, auquel la scholie sur le *Gorgias* paraît empruntée, il devait former une seconde ligne de défense, dans le cas où une première ligne serait renversée. De toute manière, les lieux que traversait ce mur ne peuvent avoir été désignés, dans le texte original, aussi vaguement que par les deux mots ἐν Ἑλλάδι. On attend ici une désignation *topographique* et non pas une désignation *géographique*. Le texte est donc certainement corrompu.

Cela posé, en recourant aux comparaisons, souvent si précieuses pour la critique, entre les formes successives de l'écriture grecque, on peut d'abord, dans les caractères ЄΝЄΛΛΑΔΙ, voir une altération de ЄΝΟΜΑΛЄΙ, ἐν ὁμαλεῖ, qui serait lui-même pour ἐν ὁμαλῇ (sous-entendu γῇ). Mais je ne trouve aucun autre exemple de cette locution elliptique; d'autre part, en songeant à la confusion assez fréquente de l'α et de l'ω [1], on est conduit à corriger plus simplement ἐν ἑλώδει, qui sera devenu ἐν ἑλώδι par un effet d'itacisme dans la dernière syllabe. Ἐν ἑλώδει, analogue à ἐν καθαρῷ que nous offre déjà la langue homérique, signifiera «dans une partie» ou «dans la partie marécageuse» du sol entre le Pirée et Phalère, ce qui

[1] Voir, sur les deux causes de cette altération, les interprètes de Grégoire de Corinthe, p. 183, 316, 330, 740, 748, 749, éd. Schæfer.

s'accorde très-bien avec plusieurs témoignages de l'antiquité sur l'état de ces lieux. En effet, la partie la plus septentrionale du Pirée s'appelait ἁλαί et formait comme un marais salin. C'est ce qu'attestent Xénophon (*Helléniques*, II, 4, § 34) et Étienne de Byzance. L'idée de «plaine saline» se retrouve sous le nom d'Ἁλίπεδον que portait toute la plage de la baie de Phalère, et qu'un texte de Xénophon (*Helléniques*, II, 4, § 30) étend jusqu'à la plaine voisine du Pirée. Plutarque, au chapitre XIII de la *Vie de Cimon*, atteste que les «longs murs» traversaient une plaine marécageuse et humide (τόπους ἑλώδεις καὶ διαβρόχους), ce qui nécessita beaucoup d'efforts pour en assurer les fondations (χάλικι πολλῇ καὶ λίθοις βαρέσι τῶν ἑλῶν πιεσθέντων). Cette plaine était d'ailleurs traversée par le Céphise, ruisseau plutôt que fleuve, mais ruisseau mal encaissé et sujet à des débordements qui entretenaient l'humidité dans cette plaine (Strabon, IX, 1, § 24).

J'ai cru devoir soumettre ces observations à des voyageurs dont l'un, entre autres, avait observé récemment les lieux; elles ont paru confirmées par leurs souvenirs. C'est ce qui m'engage à les publier, sans méconnaître ce qu'elles ont de conjectural, et sans oublier que les meilleures conjectures valent rarement la leçon authentique d'un bon manuscrit.

Egger.

N° VIII.

LA PIERRE SACRÉE D'ANTIPOLIS.

M. Léon Heuzey communique à l'Académie des observations nouvelles sur une inscription grecque, découverte auprès d'Antibes, en 1866, par M. le docteur Mougins de Roquefort. Ce monument a déjà été publié, notamment dans les Comptes rendus du *Congrès scientifique de Nice* et dans la

Revue archéologique[1]. Le type de l'écriture, qui renferme quelques formes archaïques de l'ancien alphabet ionien, peut remonter au ve siècle avant notre ère. On a donc là un des vestiges les plus anciens et les plus curieux qui se soient encore retrouvés des colonies helléniques établies sur la côte méridionale de la Gaule. Ce sont deux vers hexamètres qui peuvent se lire et se traduire comme il suit :

ΤΕΡΠΩΝΕΙΜΙΘΕΑΣΘΕΡΑΠΩΝ
ΣΕΜΝΗΣΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΤΟΙΣΔΕΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙΚΥΠΡΙΣ
ΧΑΡΙΝΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ

Τέρπων εἰμὶ θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
Τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite.
Que Cypris récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici.

Mais cette traduction a besoin elle-même d'être expliquée, et elle se prête à des interprétations différentes. Ainsi l'on s'est cru généralement forcé d'admettre que l'inscription faisait partie d'un piédestal et supposait l'existence d'un autre monument, buste ou statue, représentant un prêtre d'Aphrodite ou quelque fervent sectateur de son culte, du nom de Terpon. Mais, d'après l'examen que M. Heuzey, dans un récent voyage, a fait de la pierre d'Antibes, cette hypothèse ne saurait se concilier avec la nature et la forme du monument, et il est nécessaire de chercher une autre explication.

Le monument d'Antibes n'est ni une plaque, ni une partie de piédestal; il ne porte aucune trace de scellement ni d'encastrement. C'est une pierre naturelle, un *galet roulé* de grande

[1] *Congrès scientifique de France*, session tenue à Nice en 1866 (séance du 28 décembre). — *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. XV, p. 360 (mai 1867).

dimension (65 centimètres sur 21 dans sa plus grande largeur), en serpentine ou en diorite d'un vert foncé, tirant sur le noir, et tout prouve qu'il avait déjà cette forme, lorsque l'inscription y a été gravée. M. Heuzey appuie ce qu'il avance en présentant des coupes géométriques et un moulage de la pierre, qui lui ont été envoyés par M. Gazan, colonel d'artillerie en retraite à Antibes.

La pierre d'Antibes est donc un monument isolé, qui doit s'expliquer par lui-même et qui a été justement choisi par les anciens, à cause de la forme que la nature lui avait donnée. Il est difficile, dans ces conditions, de ne pas y reconnaître une de ces pierres sacrées, auxquelles le paganisme primitif prêtait des vertus surnaturelles, et dans lesquelles il croyait même souvent voir des images des dieux. Sans s'étendre ici sur les anciens *bétyles* ou pierres sacrées de l'Orient, on sait que les traces de ce fétichisme se retrouvaient dans les cultes primitifs de la Grèce. Pausanias dit formellement que des pierres non travaillées, ἀργοὶ λίθοι, furent les plus anciennes idoles adorées par les Hellènes. Il en cite lui-même plusieurs exemples, notamment les trois pierres, πέτραι, qui figuraient les Grâces à Orchomènes, et le caillou sacré, ἀργὸς λίθος, qui représentait l'Amour, dans le temple de ce dieu à Thespies[1].

On remarquera que les deux exemples précédents se rapportent à des divinités du cycle d'Aphrodite. La pierre d'Antibes, consacrée à la même déesse par quelque habitant de l'ancienne ville grecque d'Antipolis, n'est donc point un objet à part dans les usages helléniques. On peut croire que c'est aussi une idole primitive, du même genre que le grossier fétiche de Thespies. Malgré ce qu'il y a d'inattendu dans une pareille supposition, l'inscription, pour peu que l'on pèse avec soin tous les termes, est loin d'y contredire.

[1] Pausanias, VII, xxii, 4; IX, xxxviii, 1; IX, xxvii, 1; III, xxii, 1; IX, xxiv, 3.

La pierre se donne comme représentant un «serviteur d'Aphrodite, θεράπων Ἀφροδίτης.» Cette expression pourrait sans doute s'appliquer à un prêtre ou à quelque adorateur de la déesse; mais, par une singulière coïncidence, les mêmes termes, exactement, sont employés par Platon pour désigner Erôs, le dieu de l'amour. C'est dans un passage du Banquet, où l'auteur, se conformant à l'ancienne tradition hésiodique, dit que l'Amour n'est pas le fils d'Aphrodite, mais qu'il s'est attaché à elle comme suivant et comme serviteur : Τῆς Ἀφροδίτης ἀκόλουθος καὶ θεράπων γέγονεν ὁ Ἔρως[1].

Un autre indice qui a aussi sa gravité, c'est que le nom de *Terpon*, bien qu'il ait l'apparence d'un nom d'homme de forme assez usuelle, ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des noms propres grecs*. Les habitudes de la langue grecque s'opposent, d'un autre côté, à ce que l'on y voie le participe présent τέρπων, οντος, employé comme qualificatif. Hypothèse pour hypothèse, on peut donc le prendre pour un surnom mythologique, pour l'une de ces appellations locales, par lesquelles les cités grecques désignaient parfois les dieux ou les génies qu'elles adoraient. Il est certain que la nomenclature mythologique présente un grand nombre de noms de cette terminaison, soit des surnoms divins, comme Πλούτων, Πολυδέγμων, Ἀπόλλων, Ὑπερίων, Κυλλοποδίων, Ἤβων, soit des noms de génies ou de divinités secondaires de la classe des δαίμονες, comme Τρίτων, Παλαίμων, Ἰλάων, Ἰασίων, Κηδαλίων, Ἐνδυμίων, Ὠρίων, Εὐαμερίων, Οἰνοπίων, Χάρων, Δάρρων[2], et, particulièrement dans le cycle d'Aphrodite, Πυγμαίων, Γίγων, Τύχων. De même Τέρπων pourrait très-bien être un surnom local du dieu Erôs ou tout au moins le nom

[1] Platon, *Banquet*, p. 203, C.

[2] M. Brunet de Presle m'a rappelé en outre le héros Λήρων, qui donnait son nom à une des îles Lérins, celle qui s'appelle aujourd'hui Sainte-Marguerite, en face d'Antibes (Strabon, p. 185).

d'un génie du même groupe allégorique, proche parent d'*Himéros* et de *Pothos*, à côté desquels il représenterait particulièrement le *Charme*, le *Plaisir*. La consécration d'une image de ce genre explique d'ailleurs, beaucoup mieux que celle d'un simple portrait, le caractère anonyme de l'offrande et la reconnaissance réclamée de la déesse par les donateurs. Il faut ajouter que le culte d'Érôs était populaire chez les Ioniens de l'Asie Mineure, dont descendaient les Antipolitains, et que la ville ionienne de Parion possédait un sanctuaire de ce dieu, presque aussi célèbre que celui de Thespies.

Quant au mot *κατασΊήσασι*, il est malheureusement assez vague. D'après le sens que lui prêtaient justement les Grecs d'Asie[1], il voulait dire « mettre en place. » Il indique seulement que la pierre était placée probablement dans un sanctuaire, non comme idole principale, mais plutôt comme offrande à la divinité du lieu. On dépasse le sens du mot en traduisant par « élever, » et surtout en supposant que la pierre pourrait être un emblème phallique, d'après une opinion qui a été émise. La dévotion aux pierres sacrées, même dans le culte des divinités féminines, offre la véritable explication du monument, sans qu'il y ait lieu d'entrer dans un tout autre ordre de représentations.

Il est vrai que les Grecs, au ve siècle, au milieu du brillant développement de leurs arts, n'en étaient plus réduits à adorer des pierres non travaillées. Mais ils n'en conservaient pas moins à cette époque le culte des fétiches informes, consacrés par la tradition, et la superstition leur donnait encore le pas, comme images religieuses, sur les chefs-d'œuvre de Praxitèle et de Lysippe. Cette longue fidélité aux vieux usages s'explique surtout chez un peuple d'émigrés, comme les Grecs du midi de la Gaule, séparés du centre de leur race et mis

[1] Galien, vol. XII, p. 951, E.

en contact, sur ces mers lointaines, avec les marins de race phénicienne, adonnés à des superstitions du même genre.

La découverte dont l'honneur revient à M. le docteur Mougins de Roquefort n'est donc pas seulement d'un grand intérêt pour nos antiquités nationales : elle nous a rendu un monument fort curieux et fort rare de l'ancien culte des Hellènes.

Léon Heuzey.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1873, LU LE 30 JANVIER 1874.

Messieurs,

Les travaux de l'Académie ont justifié les espérances que je vous exprimais dans mon dernier rapport. Le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, le IIe du XIVe siècle, comprenant la suite des chansons de geste et les sermonnaires, a paru. Il en est de même du tome XXVII, 2e partie de nos Mémoires, où se trouvent les mémoires de M. Egger sur *les Historiens officiels et les Panégyristes des princes dans l'antiquité grecque*; de M. Miller sur une *Inscription agonistique de Larisse*; de M. Huillard-Bréholles sur l'*État politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du XVe siècle* (1183-1455); de M. Léopold Delisle sur les *Ouvrages de Guillaume de Nangis*. Nous avons publié aussi la 2e partie du tome VII des *Mémoires présentés par divers savants*, demi-volume qui complète le *Syllabaire assyrien* de M. Joachim Menant. Nous aurions encore publié la 2e partie du tome VIII du même recueil, si l'éloignement de notre correspondant, M. Rangabé, ancien ministre de Grèce à Paris, n'avait retardé de quelques semaines la correction des épreuves de son mémoire sur le Laurium, qui en fait partie.

Les autres publications suivent régulièrement leur cours.

Le tome XXIII des *Historiens de France*, la première des grandes publications académiques, confiée à MM. de Wailly, Delisle et Jourdain,

n'attend plus que sa table, qui s'achève sous la direction de M. Jourdain. La composition en est terminée, et l'impression commence.

La *Table chronologique des diplômes et titres imprimés concernant l'histoire de France*, dite *table de Bréquigny*, continuée par notre confrère M. Laboulaye, a vingt-six cahiers tirés et trois à tirer. L'éditeur s'occupe de l'année 1313, qui pourra être livrée à l'imprimerie dans quelques semaines.

M. Delisle poursuit, avec la collaboration de M. E. de Rozière, que vous lui avez adjoint, la préparation des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, antérieurs à l'avénement de Philippe-Auguste.* Dans le dernier semestre, les pièces antérieures à 1180, comprises dans les registres 120 à 125 du *Trésor des chartes*, ont été dépouillées.

Les trois séries des *Historiens des croisades : occidentaux, grecs et arabes*, continuent leur marche parallèle. Le tome IV des *Historiens occidentaux* a soixante-cinq cahiers tirés, deux à tirer, deux en épreuves, sans compter un certain nombre de placards. La fin du texte d'Albert d'Aix, texte soigneusement collationné, en dernier lieu, sur le manuscrit d'Oxford, par MM. Ad. Regnier et Thurot, est remise à l'imprimerie et devra suffire à l'achèvement du volume.

M. Miller, qui mène à lui seul, depuis la mort de M. Alexandre, les deux volumes des *Historiens grecs*, est près d'achever le premier volume. Il n'attendait, pour en compléter la préparation, que les photographies des feuillets d'un manuscrit de Phocas, photographies que nous avions demandées à Rome, et qui nous sont récemment arrivées. Il continue avec le même zèle la publication du tome II, comprenant les *Annotations* sur les texte publiés dans le premier volume : trente-deux cahiers sont tirés et les deux suivants bons à tirer; le reste, composé ou prêt à l'être. Toute la copie est à la disposition de l'imprimeur.

Quant aux *Historiens arabes*, MM. de Slane et Defrémery, qui en ont publié l'an dernier le premier volume, travaillent au deuxième, dont l'impression est commencée.

La collection de nos *Mémoires*, dont un demi-volume vient de paraître, ainsi que je l'ai dit, en a plusieurs sous presse : la première partie du tome XXV, qui sera suivie de la deuxième partie du tome XXVII, toutes deux consacrées à l'histoire de l'Académie, selon l'usage de réserver à cette matière la moitié d'un volume sur une livraison de deux; et la première partie du tome XXVIII, qui a déjà réuni tout son contingent de mémoires et compte dix-huit feuilles tirées et sept à tirer. J'ajoute que la table, qui doit paraître de dix en dix volumes, et qui, pour la seconde

dizaine, forme ainsi le tome XXII, table dressée par M. Robiou, a été reçue par votre Commission des travaux littéraires et livrée à l'impression : vingt-cinq placards ont été envoyés à l'auteur.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* a quatre volumes en cours de publication :

1° Dans la partie orientale (1re partie) deux demi-volumes : le tome XXII (1re partie) comprenant une notice tirée (celle de M. Wœpeke, 27 feuilles), et une autre entièrement composée à l'imprimerie (celle de M. Guyard); et le tome XXIII (1re partie), qui sera consacré tout entier à la traduction faite par M. Leclerc du *Lexique arabe de médecine* d'Ibn Beithar. Huit feuilles sont tirées et les six suivantes à tirer.

2° Dans la partie occidentale (2e partie), deux demi-volumes : le tome XXIV (2e partie), qui compte aussi une notice tirée (celle de M. N. de Wailly), une en épreuves, celle de M. Hauréau, et une autre renvoyée à son auteur, M. Prou, pour une dernière révision; et le tome XXV (2e partie) consacré aux commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias sur le traité d'Aristote *De sensu et sensibili*, par M. Thurot : huit feuilles sont tirées, treize autres à tirer; et la copie ne manque pas.

J'ai annoncé la publication du tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France;* le tome XXVII est remis à l'imprimerie, et la plupart des notices qui doivent former le tome XXVIII ont été lues dans la Commission.

Les *Œuvres de Borghesi,* dont l'Académie a repris la publication, commencée aux frais de l'ancienne liste civile, sont le seul ouvrage qui n'ait pas avancé, par suite d'un changement apporté à la répartition des matières entre les deux volumes qui doivent le compléter. Aux deux dissertations de Borghesi sur les fragments des *Fastes capitolins* découverts au commencement de ce siècle, les éditeurs, MM. Léon Renier et Waddington, avaient d'abord eu le projet de joindre, dans le IXe volume, le mémoire inédit de l'auteur sur la série des préfets de Rome depuis Auguste jusqu'à l'année où commence l'ouvrage de l'anonyme *De præfectis urbis* (254 de notre ère). Après mûre réflexion, ils se sont décidés à remplacer ce travail par un autre, également inédit, sur les consuls *suffecti* de date certaine. Ce travail se trouverait ainsi placé logiquement avant la série des notices sur les consuls *suffecti* dont Borghesi n'est parvenu à déterminer la date que d'une manière approximative, notices qui doivent commencer le tome X; et le mémoire sur les préfets de Rome, au lieu de finir le neuvième volume, finirait le dixième. Malheureusement la copie qui avait été faite, il y a quelques années, du mémoire destiné au-

jourd'hui au tome IX, ne s'est pas retrouvée. Il en faut faire une autre, et c'est ce qui a retardé l'impression du volume commencé.

Une publication nouvelle ne tardera pas à prendre rang parmi nos collections les plus importantes : je veux parler de celle du *Corpus inscriptionum semiticarum* que vous avez décidée par une résolution du 17 avril 1867 et confiée aux soins d'une Commission composée de MM. Mohl, de Sauley, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington, de Vogüé et Derenbourg. La Commission va passer de la période préparatoire à la rédaction définitive des notices consacrées à chaque inscription. Ce travail, vu le temps déjà donné aux recherches préliminaires, pourra, malgré son étendue, être conduit assez promptement à bonne fin; et ainsi, dans un de mes prochains rapports, j'aurai à vous annoncer que l'impression en a commencé. La France, qui a, en quelque sorte, initié l'Europe savante à l'étude des langues sémitiques par les leçons d'un illustre maître, de notre ancien secrétaire perpétuel Silvestre de Sacy, était digne de concevoir la pensée et de poser la première pierre du monument qui va leur être consacré.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 2 JANVIER.

M. de Longpérier offre, au nom de M. Oppert, une brochure qui a pour titre: *La linguistique comparée et les études ethnographiques.* C'est un discours prononcé à la séance d'ouverture de l'Athénée oriental, discours où M. Oppert s'est surtout appliqué à prévenir le public contre les fausses étymologies.

SÉANCE DU VENDREDI 9 JANVIER.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant les années 1869 et 1871, par M. Eug. Germer-Durand (4 broch. in-8°).

L'Art gaulois, par M. Hucher (2 feuilles).

M. Garcin de Tassy offre en son nom :

La langue et la littérature hindoustanies en 1873, revue annuelle qui sert de leçon d'ouverture à son cours, à l'École des langues orientales vivantes.

M. Egger présente, au nom de l'auteur, M. Wescher, un ouvrage intitulé :

Διονυσίου Βυζαντίου Ἀνάπλους Βοσπόρου. Dionysii Byzantii de Bospori navigatione quæ supersunt, una cum supplementis in geographos græcos minores aliisque ejusdem argumenti fragmentis, e codicibus mss. edidit C. Wescher. Parisiis, e Typographeo publico, 1874. 1 vol. in-8° de xxxvi et 154 pages.

Ce volume contient le recueil le plus complet des fragments connus jusqu'à ce jour d'un texte géographique que P. Gilles avait jadis trouvé en Orient, au xvie siècle, dont il avait fait et publié une traduction latine. M. Wescher a retrouvé, dans les papiers de Minoïde Minas, plusieurs pages du texte original; il les publie pour la première fois en y joignant tout ce qui en était déjà connu, et plusieurs autres fragments inédits de divers géographes grecs. Ce volume forme donc un nouveau supplément à la collection, sans cesse enrichie, de ce qu'on appelle les

petits géographes grecs. Il se recommande par les recherches paléographiques les plus minutieuses et par les soins scrupuleux de l'exécution philologique. L'éditeur de la *Poliorcétique des Grecs* (Paris, 1867) s'y montre avec un surcroît de précision dans l'emploi des procédés de la critique. L'impression de ce livre ne fait pas moins d'honneur à l'Imprimerie nationale; peu d'ouvrages offraient plus de difficultés pour le bon arrangement du texte et des notes, pour le parallélisme du grec et du latin. Toutes ces difficultés sont ici heureusement vaincues, et le volume de M. Wescher se trouve ainsi digne d'être offert en modèle à l'émulation des typographes comme il l'est à l'émulation des philologues.

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Antonio Zannoni, un rapport intitulé : *Sugli scavi della Certosa* (Bologne, 1871, in-4°).

Dans ce travail, l'auteur fait connaître les nombreuses et intéressantes antiquités qui ont été découvertes près de Bologne, au lieu dit *la Certosa*. Ce sont des vestiges qui remontent, pour le plus grand nombre, à l'ancienne époque étrusque et doivent être conséquemment rapportés à Felsina, ville étrusque dont la *Bolonia* latine occupait l'emplacement. Ces antiquités viennent se placer à côté de celles qu'on a trouvées à Monteveglio, à Bagnarola, à Villanova, à Marzabotto. Quatre groupes de sépultures ont été mis au jour à la Certosa, représentant un ensemble de 365 sépultures; dans les unes, les restes du mort ont été déposés après avoir été brûlés; dans les autres, ils ont été simplement inhumés; chacun des quatre groupes fournit des exemples de sépultures de l'un et de l'autre rite. Les dépouilles incinérées des morts sont placées soit dans des vases en terre grossière ou dans des vases d'argile décorés de figures, soit dans des cistes; les restes de l'un de ces morts étaient déposés dans un vase en marbre, l'autre dans une *situla* ou seau de bronze. Ailleurs les cendres ont été simplement déposées dans une fosse ou sous un tumulus. Le nombre de cistes de bronze ainsi découverts s'élève à 14. Le plus grand des vases ornés de figures a 38 centimètres de haut. La *situla* a la forme d'un cône tronqué; elle a 32 centimètres de haut et présente quatre zones ou registres de bas-reliefs. M. Zannoni en donne la description. Ils représentent notamment une pompe militaire, un sacrifice et une cérémonie religieuse.

La plupart de ces urnes ou vases funéraires contenant les cendres du mort n'étaient pas déposés dans un caveau, comme cela s'observe pour la plus grande partie des sépultures de l'Étrurie; ils étaient déposés sur la terre nue, dans une simple fosse. Tel est le cas notamment pour la *situla*,

qui était enfoncée dans la terre, recouverte seulement d'une légère enveloppe creuse de maçonnerie. Certains cistes, certains vases étaient recouverts d'un tumulus. Avec les cendres des morts on a çà et là recueilli des fibules, des anneaux, des colliers, des miroirs et jusqu'à des morceaux d'étoffe ou de toile enveloppant les os calcinés.

Les sépultures dans lesquelles l'inhumation a été pratiquée offrent, comme celles qui ont été pratiquées après la crémation, trois catégories distinctes :

1° Le squelette a été simplement déposé dans une fosse, avec quelques vases de terre placés près de lui, parfois avec quelques autres objets. 2° Le squelette est entouré d'un grand nombre de vases unis ou peints, d'objets en bronze et autres; la fosse est recouverte d'un lit de moellons; le corps est le plus ordinairement enfermé dans un cercueil de bois rectangulaire. La paroi de trois de ces fosses était recouverte d'une construction en pierres sèches. 3° Le squelette est toujours contenu dans un cercueil de bois rectangulaire où se sont également trouvés grand nombre de vases peints, de bronzes, de vases à parfums, en verre émaillé, des dés et divers autres objets. Plusieurs lits de grosses pierres s'étendent au-dessus de ce cercueil.

Dans les tombes de ces trois classes, on a déterré presque constamment près de la dépouille du mort un grand vase à contenir du liquide (amphore, cratère, célébé), un plus petit, un vase à verser (œnochoé).

Plusieurs des sépultures de la Certosa présentent le caractère d'une haute antiquité. M. Zannoni essaye d'assigner la date relative des divers groupes; il se livre à ce sujet, sur les développements de l'art et de la civilisation étrusques, à des considérations fort intéressantes. A la variété infinie de ces sépultures, le savant italien reconnaît dans la nécropole de la Certosa le cimetière de toute la population de l'antique Felsina, durant des siècles. M. Zannoni admet que les sépultures où l'inhumation a été pratiquée doivent appartenir, en général, à une période plus ancienne que celle où l'on n'a déposé que les cendres du mort. Il adopte, d'après la simplicité plus ou moins grande de la tombe, la nature des objets qui s'y sont trouvés enfouis, une classification sur la valeur de laquelle on ne saurait encore se prononcer définitivement, mais qui aide au moins à étudier ces précieux vestiges.

Les fouilles de la Certosa sont certainement de celles qui peuvent jeter le plus de jour sur les antiquités de l'Italie moyenne et l'histoire de l'art étrusque.

M. de Longpérier offre, au nom de M. d'Hervey de Saint-Denis, deux

traductions du *San-tseu-king* et de son commentaire. (Réponse à un article de la *Revue critique*, du 8 novembre 1873, broch. in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 16 JANVIER.

M. Maury présente, au nom de M. Vivien de Saint-Martin, un ouvrage intitulé : *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1 vol. gr. in-8° et atlas gr. in-f°). Ce n'est pas seulement le tableau résumé de toutes les découvertes géographiques faites depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, c'est encore un examen systématique des diverses questions soulevées par les progrès successifs de la géographie, examen fait avec autant de critique que d'érudition. Ce livre, dû à un de nos plus savants géographes que l'Académie a souvent couronné, est accompagné d'un atlas exécuté avec le plus grand soin et reproduisant les cartes les plus célèbres entre celles qui marquent le mieux les phases successives de la connaissance de notre globe.

Sont en outre offerts à l'Académie :

Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, par M. L. Delisle. (Tirage à part du tome XXVII, 2ᵉ partie, des Mémoires de l'Académie.)

Couronne poétique de la Lorraine, recueil des morceaux écrits en vers sur des sujets lorrains, par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie (1 vol. in-8°).

Les premières civilisations, études d'histoire et d'archéologie (Archéologie préhistorique; Égypte, Chaldée et Assyrie, Phénicie), par M. François Lenormant (2 vol. in-8°).

Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires, par M. Paul Meyer. (1ʳᵉ partie, bas-latin, provençal.)

La littérature allemande au moyen âge et les origines de l'épopée germanique. — Gœthe et Schiller; la littérature allemande à Weimar; la jeunesse de Schiller; la vieillesse de Gœthe. — Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains, Klopstock, Lessing, Herder, Wieland, Lavater; la jeunesse de Gœthe. — Tristan et Iseult, poëme de Godfrit de Strasbourg, comparé à d'autres poëmes sur le même sujet. — De Rodolpho Agricola Frisio litterarum in Germania restitutore (5 vol. ou broch. in-8°), par M. Bossert.

SÉANCE DU VENDREDI 23 JANVIER.

M. Igonnet a offert à l'Académie trois exemplaires d'une *Histoire ad*

ministrative des communes du midi de la France (1re série, Sainte-Foy-de-Peyrolières, depuis 1615 jusqu'à l'an XII de la République); commencement d'un travail qu'il destine aux concours de l'Académie.

Est aussi adressé le tome VII du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin.

M. le comte Riant, dont l'Académie connaît les travaux sur les historiens des croisades, offre à l'Académie la relation de maître *Thadée de Naples* sur la *Ruine d'Acre et de la Terre sainte en 1291* (Magistri Thadei Neapolitani hystoria de desolacione et conculcacione civitatis Acconensis et tocius Terre sancte, in a. D. M. CC. XCI.), relation qu'il a publiée pour la première fois d'après deux manuscrits, l'un du musée Britannique, l'autre de la bibliothèque de Turin. Cet opuscule a été tiré à 300 exemplaires, dont le 136e est attribué à l'Académie.

M. Duruy offre à l'Académie, au nom du docteur A. Corlieu, une brochure ayant pour titre : *La mort des rois de France, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française* (1 vol. in-12).

Cet opuscule tire son intérêt des recherches que l'auteur a faites dans les procès-verbaux des médecins, déposés à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de l'École de médecine. Il permet d'arriver à cette conclusion que, dans les morts des princes, on a fait une part beaucoup trop large au poison, quand le plus souvent on n'aurait à signaler que l'influence de l'hérédité pathologique ou des unions consanguines, unions où les médecins voient une cause de dégénérescence et d'étiolement.

M. L. Renier offre à l'Académie une *Étude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe* (Morbihan), par M. Robert Mowat (broch. in-8°). Cette inscription était connue, mais on avait cru qu'elle était entière; on n'avait pas remarqué qu'elle était fruste et qu'il n'en existait qu'une moitié de haut en bas, en sorte que l'on n'avait que la moitié des lignes. M. Mowat l'a restituée avec une exactitude et une critique qui ne laissent rien à désirer. L'inscription, grâce à lui, est aujourd'hui complète. C'est une borne milliaire qui marquait la distance du lieu où elle était placée à la ville de Darioritum, capitale des Venètes de l'Armorique sous les Romains.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie deux brochures de M. de Saulcy, tirées de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*: l'une est relative à *deux inscriptions de Sayda*, et l'autre à la *numismatique des rois nabathéens de Petra*.

Il présente aussi un exemplaire du premier volume du *Catalogue de la bibliothèque privée de l'empire d'Autriche* (in-4°), offert, par ordre de S. M. l'empereur et roi, à l'Institut.

M. Schuermans, conseiller à la cour d'appel de Liége (Belgique), adresse à l'Académie un exemplaire du *Journal des beaux-arts* contenant des extraits de la réponse qu'il se propose de faire à M. Rouler, au sujet de l'article publié par ce dernier dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique du mois d'août 1873.

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Albert Dumont, un exemplaire du discours que ce dernier vient de prononcer pour l'ouverture de *son cours d'archéologie*, à Rome.

M. Guigniaut offre, au nom de M. Wescher, une notice de *plusieurs textes palimpsestes qui se rencontrent parmi les inscriptions grecques de l'Égypte*, notice extraite des Comptes rendus de l'Académie.

Sont en outre offerts :

L'Univers, leçons populaires de philosophie encyclopédique et particulièrement d'astronomie, données dans les principales villes d'Italie, par M. Quirio Filopanti, professeur à l'université de Bologne (4 vol. in-12).

Lettres à l'occasion des fêtes du centenaire de Louis-Antoine Muratori, écrites à un homme illustre et publiées par la ville de Modène (broch. gr. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 6 FÉVRIER.

M. Jourdain, Président, présente à l'Académie, au nom de l'Administration municipale de Bordeaux, deux volumes in-4° intitulés :

I. *Livre des Bouillons*, Bordeaux, 1867.

II. *Registres de la Jurade, délibérations de 1406 à 1409*, Bordeaux, 1873, in-4°.

Ces deux volumes se composent de documents tirés des archives municipales de Bordeaux. Le *Livre des Bouillons*, dont le nom vient des ornements ajoutés à la couverture du manuscrit, contient la plupart des anciens priviléges de Bordeaux. On y a joint des tables très-amples, une entre autres, où toutes les parties de l'administration de Bordeaux se trouvent énumérées. Les *Registres de la Jurade* contiennent les actes des maires de Bordeaux, de 1406 à 1409. Ces deux ouvrages ne portent aucun nom d'auteur ou d'éditeur; mais une note que l'on trouve page XLII du *Livre des Bouillons* nous révèle les noms de ceux qui ont concouru à cette importante publication :

« La transcription du manuscrit a été faite par M. Ariste Ducaunnès-Duval, adjoint à l'archiviste de la ville. La ponctuation des textes, la rédaction des sommaires et la collation des épreuves sont dues à MM. Jules Delpit, vice-président de la commission; Émile Brives-Cazes, secrétaire; Arnaud Detcheverry, Émile Lalanne, Reinhold Dezeimeris, Léo Drouyn, le comte Alexis de Chasteignier, Antoine Virac, et tout particulièrement à M. H. Barckausen. Les lettres ornées ont été dessinées sur bois par M. Léo Drouyn.

« Quant aux armes de la ville placées au frontispice de ce volume, elles ont été dessinées par M. le baron Jules de Verneilh-Puyraseau, qui a bien voulu prêter à la commission son obligeant concours. »

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° les deux *Études* de notre Président, M. Jourdain, *sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge* et *sur l'éducation des femmes à la même époque*, études extraites du volume récemment publié des Mémoires de l'Académie;

2° Une nouvelle édition fort augmentée d'un *Mémoire* de M. Ed. Le Blant, *sur les bourreaux du Christ*, extrait de la Revue de l'art chrétien.

M. Delisle offre, au nom de M. Michel Chevalier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, un exemplaire de l'atlas intitulé : *Diplômes carlovingiens conservés aux archives départementales de l'Aude* (fonds de l'abbaye de Lagrasse). Reproduction photographique par l'abbé Verguet (Carcassonne, août 1865).

« Les photographies de M. l'abbé Verguet, dit-il, quoiqu'elles soient un peu trop réduites, donnent une idée fort exacte des cinq diplômes carlovingiens conservés à Carcassonne. Je demande la permission de donner quelques renseignements sur chacune de ces cinq pièces.

« La première est un diplôme mutilé de Charlemagne, publié dans le Recueil des historiens (V, 741) et reproduit en *fac-simile* dans la Paléographie de Silvestre. Il est généralement classé à l'année 777 ou 778; mais, d'après les récentes recherches de Sickel (*Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. I, p. 63 et 279, n° 165), il doit être rapporté au mois de juin de l'année 800.

« La deuxième est un diplôme de Louis le Débonnaire, du 14 octobre 829, publié dans le Recueil des historiens (VI, 561 ; n° 267 de Sickel).

« La troisième est un diplôme de Charles le Chauve, du 20 mai 844, également inséré dans le Recueil des historiens (VIII, 457; n° 1557 de Bohmer).

« La quatrième est un diplôme accordé par Charles le Chauve au fidèle « Adroarius. » La pièce photographiée n'est point de l'époque carlovingienne. Les mots *exempla hec est,* tracés par le copiste au commencement de la première ligne, suffiraient pour montrer que c'est simplement une copie. Ajoutons que la copie est peu fidèle et qu'elle dérive d'un original conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 8837, fol. 83. Cet original est lui-même plus que suspect. Le texte en a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 592; n° 1721 de Böhmer, à la date du 23 mai 864).

« La dernière pièce de l'atlas est un diplôme de Charles le Chauve, qui a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 556, n° CLII; n° 1680 de Böhmer). Ce n'est plus une simple copie, comme le document précédent; c'est certainement un exemplaire auquel on a voulu donner l'apparence d'un original, quoiqu'il n'ait pas dû être exécuté avant le XIe siècle. La fraude est facile à constater. Ni les caractères de l'écriture, ni l'orthographe ne conviennent au IXe siècle. Mais il y a plus : nous avons à la Bibliothèque nationale (Chartes de Baluze, n° 482) le véritable original d'après lequel a été fabriqué le prétendu original des archives de Carcassonne, et dont le texte a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 556, n° CLI; n° 1679 de Böhmer). En comparant les deux pièces, on se rend compte du mobile qui a déterminé la fabrication du faux diplôme. Le faussaire a notablement modifié et amplifié la désignation des domaines que le roi concédait à son fidèle Isembertus. La comparaison montre aussi la maladresse du faussaire qui n'a pas toujours su lire exactement le texte original et qui, par exemple, à l'avant-dernière ligne du diplôme, a écrit *pro sua voluntate* au lieu de *pro sua utilitate,* leçon que porte l'original de la Bibliothèque nationale et que demande le formulaire de l'époque.

« On voit que la publication de M. l'abbé Vergüet permet d'éclaircir quelques points intéressants de diplomatique carlovingienne. Il est à désirer qu'il poursuive cette utile entreprise et qu'il reproduise par la photographie les plus anciens documents des archives du département de l'Aude. »

Sont encore offerts à l'Académie :

La France, le Pape et l'Allemagne, par M. Louis Guillebert (broch. in-12);

Numismatique et antiquités de la dynastie des Sassanides en Perse, par M. Thomas (petit in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 13 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le dernier fascicule des *Comptes rendus de l'Académie* pour 1873.

Il est fait hommage, par M. Armand Parrot, de l'*Histoire de Notre-Dame de Béhuard* (br. in-8°).

M. d'Avezac offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte Hyacinthe de Charencey, un Mémoire intitulé : *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob*, in-8° de 104 pages.

M. Léon Renier présente à l'Académie, de la part de M. Ernest Desjardins, un travail intitulé : *Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum de l'Académie de Berlin*, t. III : *le musée épigraphique de Pesth* (Paris, 1874, 33 pages in-fol.).

« M. Desjardins, dit-il, ayant fait à Pesth, en 1871, un séjour de quelque durée, a pu étudier avec soin le musée de cette ville, qui est très-riche en antiquités romaines et surtout en monuments épigraphiques. Il a dessiné, d'après les originaux, tous ces monuments; il en a rapporté d'excellents estampages et a pu ainsi composer, sur cette précieuse collection, un ouvrage considérable qui a été publié aux frais du gouvernement hongrois et a figuré à l'Exposition de Vienne, mais qui, malheureusement, n'est pas encore livré au public. Cet ouvrage, d'ailleurs, a été exécuté avec luxe; il forme un volume de 35 feuilles et 55 planches in-folio, et il a été tiré à petit nombre. M. Desjardins a donc cru faire une chose utile en en extrayant, pour les publier à part, les inscriptions qui ne figurent pas dans le troisième volume du *Corpus*, ou qui y ont été reproduites d'après des copies inexactes; ces inscriptions sont assez nombreuses, M. Mommsen, éditeur de ce volume du *Corpus*, n'ayant pu faire à Pesth un assez long séjour pour en explorer lui-même complétement le musée. C'est cet extrait que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie.

« L'Académie sait quel immense service a été rendu à la science de l'antiquité classique par la publication du *Corpus* des inscriptions grecques; et cependant ce recueil est aujourd'hui tellement incomplet, qu'il comprend à peine la moitié des inscriptions grecques connues. Mais c'est là précisément un des résultats, et l'un des résultats les plus heureux de cette publication. Elle comprenait, lorsqu'elle a commencé, toutes les inscriptions grecques connues, et si le nombre de celles-ci a plus que doublé en une vingtaine d'années, c'est grâce à l'immense impulsion qu'elle a donnée aux recherches qui ont pour objet la découverte et

l'étude de ces documents. Il en sera de même, on n'en peut douter, il en est déjà de même (le travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie en est la preuve) de la publication bien autrement considérable du *Corpus inscriptionum latinarum*, et ce ne sera pas le moindre des services rendus par elle à la science.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER.

M. de Saulcy offre à l'Académie l'*Essai* de M. Wiener sur *les institutions politiques, religieuses, économiques et sociales de l'empire des Incas* (in-4°).

Dans cet ouvrage, M. Wiener se montre au courant de tout ce qu'on a écrit sur l'Amérique avant les découvertes des Espagnols. Rien de plus attrayant et de plus original que son livre. Indépendamment de la description du Pérou, de son histoire et des recherches sur ses origines, on y verra une analyse complète des lois des Incas, et un chapitre sur la déformation du crâne pratiquée d'une manière constante. Ce qui ressort de cet ouvrage, c'est qu'il y eut au Pérou une société de plusieurs millions d'âmes livrée à un socialisme effroyable, abandonnée à la discrétion des aventuriers qui étaient les compagnons de Pizarre.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Sur l'origine de la tradition des fourmis qui ramassent l'or, par M. Frédéric Schiern. Copenhague, 1873 (broch. in-8°). (Édition danoise et édition française.)

Transactions of the Society of biblical archæology, t. II, 2e partie (in-8°).

Memoir of the comparative grammar of egyptian, coptic and ude, by Hyde Clarke (broch. in-8°).

Documenti di storia italiana :

I. *Cronache e statuti della città di Viterbe*, publicati ed illustrati da Ignazio Ciampi (1 vol. in-4°).

II. *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il commune di Firenze* (tomo terzo, 1426-1433) (1 vol. in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon, par M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie. (Extrait des Comptes rendus de l'Académie.)

The life and essays of H. T. Colebrooke, by his son sir T. E. Colebrooke (2 vol. in-8°).

Miscellaneous essays, by H. T. Colebrooke (1 vol. in-8°).

M. Maury offre à l'Académie, de la part de M. Cerquand, inspecteur d'académie, une dissertation intitulée : *Études de mythologie grecque. Ulysse et Circé. Les Sirènes.*

«L'auteur, dit-il, a examiné, avec plus d'attention qu'on ne l'avait encore fait, le mythe de Circé : il considère Circé comme une déesse lunaire, et voit dans Ulysse la personnification de phénomènes se rattachant à la marche du Soleil. Si les résultats du travail de M. Cerquand ne sont pas complétement démontrés, il faut rendre justice à l'étendue de ses recherches, et reconnaître qu'il a proposé des rapprochements ingénieux.»

M. Desnoyers offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Henri Beaune, avocat général à la cour d'appel de Dijon, connu par plusieurs travaux très-estimables sur l'histoire et l'archéologie de la Bourgogne, un nouveau mémoire intitulé : *Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne.*

«Ce mémoire, de 47 pages in-4°, dit M. Desnoyers, doit faire partie de la collection publiée par la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or.

«Rien n'est plus connu et n'a été plus souvent relaté dans l'histoire de Suisse et de Bourgogne que la guerre si imprudemment entreprise en 1476, sur le plus léger prétexte en apparence, par le duc Charles contre la ligue helvétique, dont les résultats furent si funestes à ce prince, et qui se termina par les sanglantes défaites de Grançon et de Morat. Le butin abandonné par l'armée bourguignonne sur les champs de bataille fut immense en provisions de guerre, en armes de toutes sortes, en trésors de bijoux et d'ornements des plus précieux, en vêtements des plus riches étoffes, brodées d'or et de soie, en tapisseries à personnages destinées à former plusieurs centaines de tentes pour le duc et les seigneurs de sa suite et de son armée. Une estimation approximative et partielle, donnée par un auteur contemporain, représenterait aujourd'hui une valeur de plus de 40 millions de florins. Malgré la dispersion de la plus grande partie de ces richesses, il n'est pas en Suisse de musée municipal ou de trésor d'église qui ne conserve précieusement quelque épave de cette grande défaite; mais le mieux partagé est le musée de la bibliothèque de Berne. C'est là que sont conservés, avec d'autres objets précieux qui ne proviennent pas des champs de bataille de Grançon et de Morat, un triptyque d'or revêtu des plus délicates peintures et dont M. Beaune a reproduit une photographie, d'autres ornements d'autel, plusieurs bijoux précieux, et surtout dix grandes

tapisseries à personnages des fabriques artésiennes ou flamandes, représentant, l'une, des scènes religieuses, et le plus grand nombre, des scènes historiques de l'antiquité romaine (vies de Trajan et de César), avec les costumes du xve siècle, exécutées d'après des tableaux de ce même siècle, et dont le mouvement des personnages et la parfaite conservation des tissus et des couleurs excitent une admiration générale.

«Ces objets ont été fort souvent mentionnés, décrits, figurés même pour la plupart (entre autres les tapisseries, par M. Jubinal). Aussi M. Beaune ne s'est-il point borné à en reproduire une exacte description, quoique des plus complètes. Il s'est surtout attaché à en éclaircir les origines, à en apprécier le caractère et à discuter les opinions dont elles ont été le sujet. Il recherche soit dans les chroniques contemporaines, soit dans les comptes de dépenses de la maison de Bourgogne, conservés dans les archives de Dijon, soit dans les inventaires des joyaux de Charles le Téméraire et d'autres ducs, publiés par M. Delaborde, les traces des principaux objets conservés. Il discute les opinions antérieures et ne les adopte qu'avec réserve, et après un sérieux examen.

«En résumé, ce nouveau mémoire de M. Beaune est intéressant et fort digne d'estime.»

M. Brunet de Presle présente à l'Académie une nouvelle publication de M. Émile Legrand.

«M. Legrand a déjà publié une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique. Le nouveau volume, qui contient un *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois*, ouvre une nouvelle série et a une importance plus grande que les précédents. Dans une introduction étendue, M. Legrand signale les tentatives qui furent faites à plusieurs reprises, longtemps avant Fauriel, pour publier des chants populaires grecs dont le mérite avait frappé les voyageurs.

«La Guilletière, l'auteur de *Lacédémone ancienne et nouvelle*, avait annoncé, en 1676, un recueil qui n'a pas vu le jour. Le savant Huet, dans un manuscrit inédit que possède M. Legrand et intitulé : *Animadversiones in linguam barbaro-græcam*, mentionne un recueil de poésies populaires en grec vulgaire, formé par un jésuite du nom de Xavier. Peut-être ce manuscrit est-il encore enfoui dans quelque bibliothèque. La plupart des pièces que M. Legrand publie aujourd'hui proviennent d'un manuscrit que Busbecq, ambassadeur de l'empereur d'Autriche à Constantinople, avait rapporté d'Orient et déposé à la bibliothèque de Vienne, où il porte le titre de *Codex manuscriptus theologicus græcus*.

Personne n'eut l'idée de le consulter jusqu'à nos jours. Mais M. Sathas, qui recherche dans toutes les bibliothèques des textes grecs du moyen âge, en prit une copie qu'il a communiquée à M. Legrand. Ces pièces, toutes antérieures au XVIe siècle, quelques-unes beaucoup plus anciennes, et celles qui feront l'objet d'une seconde publication et qui se rapportent à des faits historiques du Xe siècle, ont, indépendamment de l'intérêt littéraire, une grande importance pour l'histoire de la langue grecque, dont il était difficile jusqu'ici de suivre les transformations dans les siècles antérieurs à la chute de l'empire grec.»

SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS 1874.

«M. D'AVEZAC présente, à titre d'hommage respectueux, de la part de M. Gabriel Gravier, de Rouen, une série d'ouvrages qui se recommandent au bon accueil de l'Académie, tout à la fois par leur objet, l'éclaircissement et la glorification patriotique de certains faits généraux ou particuliers de l'histoire des Normands, et par les conditions matérielles de leur exécution typographique.

«Le premier en date des quatre ouvrages présentés est un beau volume grand in-8°, de plus de 400 pages, orné de planches et cartes, intitulé : «Découvertes et établissements de Cavélier de la Salle, de «Rouen, dans l'Amérique du Nord (lacs Ontario, Erié, Huron, Michi«gan, vallées de l'Ohio et du Mississipi, et Texas).» (1870.)

«Un second volume, de même format et de beaucoup moindre étendue, publié en 1871 sous le simple titre «Cavélier de la Salle de Rouen,» est destiné à former, à la suite du premier, un complément où le biographe a recueilli divers documents qui avaient été pour lui introuvables ou inaccessibles en France, et dont il a pu ressaisir des épaves dans des publications faites à l'étranger.

«Un troisième volume, dans le format petit in-4° de tellière (fort en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et particulièrement cher aujourd'hui aux amateurs raffinés), contient la réimpression textuelle d'une série de lettres publiées à Rouen en 1728 et contenant la «Relation d'un voyage «de religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans,» pour la fondation d'un couvent de leur ordre. M. Gravier a fait précéder ce document d'une introduction assez étendue, sous ce titre : «Les Normands sur «le Mississipi,» datée de 1872, et qui rattache expressément à l'entreprise de la Salle les faits ultérieurs de la colonisation française de la Louisiane.

«Le dernier ouvrage dont M. Gravier prie M. d'Avezac de déposer un exemplaire sur le bureau de l'Académie est, comme le précédent, un élégant petit in-4° tellière, orné de plusieurs cartes ou planches, intitulé : *Découverte de l'Amérique par les Normands au* x*e siècle,* achevé d'imprimer le 15 janvier 1874.

«Ce volume est, entre ceux que l'auteur présente en un faisceau à l'indulgent accueil de l'Académie, le seul qui par sa date puisse aspirer à être compris dans le prochain concours des livres relatifs aux Antiquités nationales; mais peut-être pourra-t-il attirer après soi, comme de favorables accessoires, les écrits antérieurs, que l'auteur, dans sa pensée, n'en a point séparés.»

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Naudet, Secrétaire perpétuel honoraire, une lettre à M. Le Blant, membre de l'Académie des inscriptions, au sujet de sa brochure intitulée : *Recherches sur les bourreaux du Christ.*

2° Au nom de M. de Witte, associé étranger de l'Académie, un extrait de la *Revue de numismatique*, intitulé : *Monnaies romaines de l'époque impériale.*

M. le Ministre de l'intérieur envoie à l'Académie un exemplaire de *La Kabylie et les coutumes kabyles*, par MM. Hanoteau et Letourneux (3 vol. in-8°), ouvrage dont l'Académie a déjà reçu l'hommage de la part des auteurs.

Sont en outre offerts à l'Académie :

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens (3e série, 1700-1794, tome III, contenant les ordonnances du 2 janvier 1716 au 29 décembre 1725); 2 exemplaires : 3 vol. in-fol.

Essai historique et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges, par M. Morel (1 vol. in-8°).

Prise de Tournehem et de la Montoire, épisode du xvi*e siècle*, par M. de Monnecove.

Voie romaine ab Aquis Tarbellicis *et routes qui venaient s'y souder,* par MM. Marie Morel et Antoine Gantier (extrait du *Journal de Saint-Gaudens*).

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, un ouvrage intitulé : *La magie chez les Assyriens et les origines accadiennes* (1 vol. in-8°). «Le déchiffrement, dit-il, des tablettes conservées au musée Britannique dont MM. Rawlinson et Norris ont publié le *fac-simile* a permis à l'auteur de se faire une idée assez exacte de la magie conjuratoire des Assyriens. Il donne les formules déprécatoires contre

les mauvais esprits, les sortiléges, les maladies. La traduction de la partie assyrienne du texte avait été faite par M. Oppert : M. Lenormant s'est attaché à expliquer la partie correspondante, rédigée dans la langue qu'il nomme accadienne. Il commente avec une remarquable perspicacité les particularités extrêmement curieuses que révèlent les textes magiques.»

M. de Longpérier offre en outre, de la part de M. Léon d'Hervey de Saint-Denis :

1° Un nouveau fascicule de sa traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin*, contenant une portion du chapitre relatif au Japon ;

2° La seconde livraison du *Si-siang-ki*, ou l'histoire du pavillon d'occident, comédie en 16 actes, traduit par Stanislas Julien. Notre regretté confrère avait imprimé le premier fascicule de cet ouvrage, dont M. d'Hervey surveille maintenant la publication en se conformant strictement au manuscrit complet laissé par son savant prédécesseur.

«L'intérêt principal de cette traduction réside dans l'habileté avec laquelle le savant sinologue a su expliquer une multitude d'allusions historiques et littéraires.»

SÉANCE DU VENDREDI 13 MARS 1874.

Il est fait hommage à l'Académie du *Catalogue de la collection des médailles grecques, romaines et byzantines* de Philippe Margaritès, d'Athènes (1 vol. in-8°).

Sont en outre offerts les ouvrages suivants de M. Gachard, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

1° *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790* (1 vol. in-8°).

2° *Actes des états généraux des Pays-Bas, 1576-1585. Notice chronologique et analytique* (2 vol. in-8°).

3° *Don Carlos et Philippe II* (2 vol. in-8°).

4° *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* (1 vol. in-8°).

5° *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les Archives royales de Simancas* (2 vol. in-8°, avec une introduction).

6° *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royale de Munich* (1 vol. in-8°).

7° *La captivité de François Ier et le traité de Madrid*, étude historique

lue à la séance publique de la classe des lettres, le 11 mai 1860 (broch. in-8°).

8° *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris* (1 vol. in-8°).

9° *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre, à Lille.*

10° *La bibliothèque des princes Corsini, à Rome* (1 vol. in-8).

11° *Les archives du Vatican* (1 vol. in-8°).

12° *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur l'administration des archives générales du royaume depuis 1831, et sur la situation de cet établissement.*

13° *La bibliothèque des princes Chigi, à Rome* (broch. in-8°).

14° *Notices des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la bibliothèque, à Vienne* (1 vol. in-8°).

15° *Les monuments de la diplomatie vénitienne,* considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général, et de l'histoire de la Belgique en particulier (broch. in-4°).

16° *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand* (broch. in-4°).

17° *Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, conservées à Dusseldorf* (broch. in-4°).

18° *Notice historique sur la rédaction et la publication de la carte des Pays-Bas autrichiens, par le général comte de Ferraris* (broch. in-4°).

19° *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens* (3e série, 1700-1794; 3 vol. in-fol.).

M. Ravaisson offre à l'Académie une étude intitulée : *Un musée à créer,* étude qui a paru récemment dans la *Revue des Deux-Mondes.* Le musée dont il s'agit, et dont M. Ravaisson a proposé le plan, accompagné d'un important spécimen, il y a déjà bien des années, est un musée de plâtres, où l'on réunirait les reproductions des monuments de la sculpture les plus beaux et les plus importants à tous égards qui sont disséminés dans le monde entier. Ce musée, qui offrirait aux artistes une réunion unique de tous les types du premier ordre que le temps a épargnés, purs des restaurations qui défigurent les originaux dans toutes les collections, soit de marbres et de bronzes, soit de plâtres, mettrait en même temps au service de la science des éléments sûrs de comparaisons fécondes et serait la meilleure école d'archéologie. C'est à

ce titre surtout que M. Ravaisson appelle sur la création qu'il propose l'attention et l'intérêt de l'Académie.

M. Naudet présente une brochure de M. Chabouillet, intitulée : *Recherches sur les origines du Cabinet des médailles, et particulièrement sur le legs des collections de Gaston, duc d'Orléans, au roi Louis XIV.*

M. de Longpérier offre, de la part de M. Alex. Bertrand, un mémoire intitulé : *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert (Côte-d'Or)*, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXIV.

«L'auteur, dit-il, a étudié avec soin les objets de diverses sortes qui ont été recueillis dans ces tumulus; il les compare soigneusement aux dépouilles des sépultures de diverses parties de l'Europe, et il conclut, après être entré dans beaucoup de détails bien étudiés, en disant «qu'on «peut regarder la civilisation des populations de Hallstatt (Autriche) «comme identique à celle de la Côte-d'Or, à l'époque où ont été élevés «les tumulus de Magny.» Or, ces peuples de Hallstatt occupaient une station sur la route de l'Orient et de l'Occident, et les objets que le baron de Sacken a si bien étudiés dans leurs sépultures comptent parmi les documents les plus importants de l'archéologie géographique.

«Le mémoire de M. Bertrand est rempli de constatations intéressantes et d'observations neuves; il est de nature à faire faire des progrès à la connaissance de cette histoire des peuples, qu'on pourrait appeler *extra-littéraire.*»

M. Paulin Paris fait hommage, de la part de M. Tamizey de la Roque, d'une édition des *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac;* il ajoute que, dans cette correspondance, Balzac abandonne le grand style qui lui avait donné tant d'admirateurs et qu'il écrivait avec tant de soin et d'études; «mais il s'adresse, dit-il, à un ami passionné comme lui pour tout ce qui touchait à l'antiquité,» et on devine que ses lettres doivent être remplies d'allusions, de citations et de discussions de texte des auteurs anciens. Personne n'était mieux préparé à commenter ces lettres, à en éclaircir les passages obscurs, enfin à continuer les nombreuses discussions de textes, que M. Tamizey de la Roque, déjà bien connu de l'Académie pour la sûreté de sa critique.

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS.

M. le Président présente à l'Académie quatre *tableaux* qui ont été envoyés à l'Exposition de Vienne, et qui présentent, à la suite *de mots au-*

glais, français et allemands, les mots correspondants de divers dialectes de l'Australie. Ils sont offerts à l'Académie par les commissaires de la province de Victoria (Australie) à l'Exposition de Vienne, par l'intermédiaire de M. E. Cortambert.

M. de Saulcy offre, au nom de M. Schlumberger, un ouvrage intitulé : *Des bractéates d'Allemagne. Considérations générales et classification des types principaux* (1 vol. in-8°).

Ce livre traite de monnaies qui n'ont jamais été observées et qui donnent les renseignements les plus curieux.

M. L. Renier offre, au nom de l'auteur, M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, un fascicule du *Bulletin d'archéologie chrétienne* (2e série, 4e année), et un *Extrait des Annales de l'Institut archéologique de Rome* (1873), contenant les *Recherches archéologiques et topographiques faites au mont Albain et sur le territoire de Tusculum.*

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS.

M. de Saulcy offre à l'Académie, de la part de M. le vicomte Jacques de Rougé, le *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien, par M. le vicomte Emmanuel de Rougé* (Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-8°).

L'Académie a gardé le souvenir de cet important mémoire, dont elle avait entendu la lecture en 1859 et dont le manuscrit s'était égaré. M. Jacques de Rougé, ayant eu le bonheur d'en retrouver la minute, s'est empressé de le publier. Ainsi se trouvera réparée une perte qui avait été un deuil véritable pour la science.

M. Renan offre à l'Académie, de la part de M. Girard de Rialle, un *Mémoire sur l'Asie centrale, son histoire et ses populations* (broch. in-8°).

L'Académie reçoit encore une brochure qui a pour titre : *Étymologie du nom propre* Littré, *et restitution d'un mot gaulois,* par M. Robert Mowat. (Extrait du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique.*)

Ont été offerts :

Journal asiatique (octobre-novembre-décembre 1873).

Revue archéologique (décembre 1873, janvier, février, mars 1874).

Revue politique et littéraire (n° 26).

L'Art gaulois, par M. Hucher (feuilles 15 et 16).

Revue des questions historiques (décembre 1873).

Revue africaine (novembre-décembre 1873).

Revue numismatique (nouvelle série, t. XV, année 1874).

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte (décembre 1873).

Annales de philosophie chrétienne (novembre-décembre 1873, janvier 1874).

Revue de législation (janvier-février 1874).

Le Cabinet historique (octobre-novembre-décembre 1873).

Polybiblion, revue bibliographique universelle (t. IX et X, janvier-décembre 1873).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (année 1873).

Bibliothèque de l'École des Chartes (année 1873, n° 34, 5e et 6e livraison).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (2e et 4e trimestre de 1873).

Dépôt à la bibliothèque. — Les remercîments de l'Académie sont adressés aux auteurs et donateurs.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU MERCREDI 1er AVRIL.
(Séance avancée à cause du vendredi saint.)

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la *Relation des fouilles faites à Santorin* par MM. Gorceix et Mermet, membres de l'École française d'Athènes, et la prie de voir s'il y a lieu de la publier dans les *Archives des Missions*.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Athènes.

Mme Riccio, veuve d'un antiquaire italien, dont le mari a publié plusieurs ouvrages honorés de récompenses académiques, adresse à l'Académie une lettre et une sorte de mémoire où il est exposé que M. Riccio était venu, il y a quelques années, à Paris, dans la pensée d'offrir sa collection d'objets antiques à l'Empereur; qu'il ne put le voir; qu'il est mort depuis, laissant sa veuve sans autre ressource qu'une modeste pension. Mme Riccio, dans cette situation, voudrait vendre à la France la collection que son mari avait eu l'intention de lui offrir; elle s'adresse à cette fin à l'Académie,

croyant que cette acquisition, tout en servant les intérêts de la science, ne pourrait que faire honneur à la Compagnie.

Il lui sera répondu que l'Académie regrette de ne pouvoir donner suite à ses vœux, n'ayant point de fonds qu'elle puisse consacrer à cet usage. Mme Riccio sera invitée à adresser sa demande à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui demander si, dans les usages de l'Académie, quand un mémoire jugé digne de récompense ne porte pas, comme le règlement le prescrit, un pli cacheté contenant le nom de l'auteur, une personne peut être admise à réclamer la récompense en se prétendant l'auteur du mémoire.

Il sera répondu que l'Académie n'a point d'antécédents à cet égard, et que c'est à la Société à se décider selon les prescriptions de son règlement et l'appréciation des circonstances.

M. Ed. Le Blant achève sa lecture sur *les martyrs de l'extrême Orient et les persécutions antiques*[1].

M. Duruy continue sa communication sur *le règne d'Hadrien*.

M. Bréal continue sa lecture sur les *Tables eugubines*.

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL.

M. le Président prend la parole :

« L'Académie, dit-il, connaît déjà l'événement funeste que j'ai le triste et pénible devoir de lui notifier officiellement. Nous avons perdu notre confrère M. Beulé. Avant-hier une foule considérable se pressait dans l'église Saint-Germain-des-Prés autour de son cercueil, avant de l'accompagner à sa dernière demeure. Sur sa tombe, votre Président a essayé de se rendre l'interprète de notre douleur commune, de nos regrets unanimes, de notre consternation à la nouvelle de ce coup de foudre, qui venait déchirer si rapidement une vie précieuse, honorée déjà

[1] Voir aux Communications n° I.

par de belles œuvres, par de nobles services rendus à la science, à l'Académie, au pays tout entier. Ce n'est pas aujourd'hui le moment de raconter, même dans un récit sommaire, la brillante carrière de M. Beulé; mais ces sentiments d'affliction profonde et de sincère regret que votre Président exprimait il y a deux jours dans le cimetière du Père-Lachaise, il en renouvelle devant vous l'expression, afin qu'elle soit consignée au procès-verbal de cette séance, comme un fidèle et affectueux hommage rendu en votre nom à un confrère éminent que l'Académie était fière de compter parmi ses membres, et qu'elle ne se consolera pas d'avoir perdu si prématurément.»

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie :

1° Quelques inscriptions relevées sur des monuments du Cambodge par les soins du représentant du protectorat français dans ce pays. Il fait savoir que M. le Ministre de la marine a exprimé le désir qu'il lui soit donné avis, le plus tôt possible, du résultat de l'examen de ces pièces par l'Académie. Si elles sont dignes d'intérêt, d'autres pourraient être relevées encore et adressées à la Compagnie.

Ces inscriptions sont renvoyées à une Commission composée de MM. Garcin de Tassy, Mohl, Ad. Regnier et Dulaurier.

2° Une série de dessins exécutés par M. Burnouf, représentant des fragments de vases, des idoles et d'autres objets qui ont été trouvés à Mycènes par suite des fouilles récemment opérées sous la direction de M. Schliemann.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Athènes.

M. Germain Cornille adresse à l'Académie un extrait des procès-verbaux de la *Société des études historiques*, contenant le programme abrégé du voyage qu'il va entreprendre dans les États-Unis de l'Amérique du Nord (montagnes Rocheuses).

M. Jourdain, Président, commence la seconde lecture de son mémoire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique*.

M. Bréal continue sa lecture sur les *Tables eugubines*.

SÉANCE DU VENDREDI 17 AVRIL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un double estampage de l'inscription phénicienne conservée au musée de Marseille, contenant *le tarif des redevances pour les sacrifices*, estampage qui avait été demandé par la Commission des inscriptions sémitiques, à laquelle il est remis séance tenante.

M. Jourdain, Président, continue la seconde lecture de son mémoire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique*.

M. de Longpérier communique, au nom de M. Chabas, correspondant à Chalon-sur-Saône, une note sur des romans égyptiens tirés, l'un d'un papyrus de la collection Harris (British Museum), l'autre d'un papyrus du musée de Turin. Le *conte du Prince prédestiné* a été traduit par M. C. W. Goodwin; l'autre, l'*épisode du Jardin des fleurs*, a été traduit par M. Chabas, d'après le *fac-simile* publié par MM. Pleyte et Rossi. A ce sujet, M. Chabas rappelle le *Roman des deux frères* dont on doit la traduction à la sagacité éminente de M. de Rougé, et le *Roman de Setnau* que M. Brugsch a fait connaître. Le nouveau fragment mérite de prendre place parmi les rares débris échappés au naufrage de la littérature de l'antique Égypte[1].

M. Ernest Desjardins lit une notice sur *les balles de fronde de la République*[2].

SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL.

Des lettres d'invitation pour la première assemblée générale de 1874 tenue par la Société de géographie sont déposées sur le bureau de l'Académie.

M. Jourdain, Président, achève la seconde lecture de son mé-

[1] Voir aux Communications, n° II.

[2] Voir aux Communications, n° III.

moire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

M. Jourdain demande à l'Académie et obtient l'autorisation de publier en tout ou en partie ce mémoire, sans perdre le droit de le faire accepter pour le *Recueil des mémoires de l'Académie.*

M. Bréal achève sa lecture sur les *Tables eugubines.*

SÉANCE DU VENDREDI 1er MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'extrait suivant d'une lettre de M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, sur des fouilles qui sont en cours d'exécution en Grèce :

M. Lebègue, membre de l'École, que je chargeai des fouilles de Délos, mit au jour le temple primitif d'Apollon, c'est-à-dire un des plus importants sanctuaires de l'antiquité.

Pour résoudre le problème d'astronomie dont les données m'avaient conduit à proposer le déblayement de ce sanctuaire, j'allai moi-même retrouver M. Lebègue; je m'arrêtai quelques jours à Syra, île qui était en relation avec Délos, et où des recherches étaient à faire.

Obligé de revenir à Athènes pour la construction de l'École, je priai M. Chalet, consul de France à Syra, homme intelligent et instruit, de faire pour moi, dans le sud de l'île, des investigations dont je lui donnai le programme. Il mit au jour, au lieu dit *Phinica,* une fort belle mosaïque, et reconnut l'existence d'une caverne probablement consacrée, au lieu même que je lui avais signalé par induction, en face du temple de Délos et sur le même parallèle géographique. Nous nous préparions à poursuivre cette recherche intéressante, lorsqu'un arrêté du gouvernement de M. Deligeorges interdit toute fouille archéologique sur tout le territoire du royaume.

L'année 1873 s'étant écoulée, je crus devoir profiter d'une circonstance unique, celle des fouilles privées qui venaient d'être faites à Tanagre, pour acheter un à un des vases provenant de cette localité, et pour en former une collection à l'École. C'est la série à peu près complète des vases dits *aryballes,* et qui portent les dessins les plus intéressants. J'en enverrai dans quelque temps l'album à l'Académie.

Le gouvernement de M. Deligeorges étant tombé, j'ai obtenu la

cilement du nouveau Ministre de l'instruction publique l'autorisation de travailler au déblayement de l'Acropole d'Athènes.

Lundi prochain je commence ce travail d'une importance majeure par le bastion N. E. dit «bastion d'Odyssée.» Comme il est aisé de s'en rendre compte par la grande carte que j'ai remise à l'Académie, ce bastion renferme la Clepsydre et l'escalier de Pan, qui était une des deux voies d'accession de la citadelle. J'ai dressé le plan de ces constructions souterraines afin de diriger le travail avec toute la certitude désirable.

Le travail de déblayement de l'entrée de l'Acropole durera assez longtemps; commençant au bastion d'Odyssée, il s'étendra vers le sud, terminera l'œuvre inachevée de M. Beulé, et atteindra, si l'argent ne fait pas défaut, la grande tour d'Acciauoli, qui cache une aile des Propylées et qui est condamnée depuis longtemps.

M. le Ministre adresse aussi à l'Académie, pour être transmis à la Commission des inscriptions sémitiques, un dossier comprenant, en doubles exemplaires, 124 estampages de stèles néo-puniques qui proviennent de la mission en Tunisie de M. de Sainte-Marie.

M. Grasset d'Orcet a adressé à l'Académie des sciences un *Dictionnaire télégraphique* chiffré par la méthode des radicaux trilittéraux sémitiques, dictionnaire qu'il croit propre à introduire une langue télégraphique internationale, impérieusement réclamée, dit-il, par toutes les nations de l'extrême Orient. L'Académie des sciences a cru devoir communiquer la lettre et le dictionnaire à l'Académie des inscriptions.

M. Mohl lit un rapport, au nom de la Commission chargée de répondre au Ministre de l'instruction publique à propos des inscriptions du Cambodge, transmises par le Ministre de la marine. Le rapport sera adressé, au nom de l'Académie, à M. le Ministre, avec plusieurs exemplaires des instructions rédigées par la Commission des inscriptions sémitiques pour guider les voyageurs dans l'estampage des inscriptions[1].

M. de Longpérier présente à l'Académie un de ces vases cypriotes réputés les plus anciens spécimens de l'art du potier : c'est

[1] Ce rapport, qui a été publié par M. le Ministre de la marine dans le *Journal officiel* du 27 mai 1874, est reproduit en appendice à la suite des Communications.

une amphore à panse ovoïde allongée, munie latéralement de deux anses très-simples, terminée par un col court, large et droit, portant à l'extérieur les traits d'une tête humaine.

« L'Académie, dit M. de Longpérier, a, plusieurs fois déjà, entendu parler des vases d'argile recueillis par M. Schliemann dans ses fouilles d'Asie Mineure, et elle connaît la singulière théorie suivant laquelle bon nombre de ces vases seraient décorés d'un masque de chouette grossièrement modelé. Je me suis élevé contre cette opinion, qui me paraît en contradiction avec les monuments que nous connaissons dans les collections publiques et particulières. Notre confrère M. P. Paris a signalé des vases de terre, trouvés en Champagne dans des sépultures où se rencontraient des armes de pierre polie, et dont le col portait un masque humain. M. le professeur Berendt, de Kœnigsberg, a publié un recueil de vases semblables, découverts dans les environs de Dantzig.

« L'Académie a sous les yeux un vase cypriote qui va figurer à l'exposition du palais du Corps législatif. C'est un travail d'une très-haute antiquité; le col du vase est, comme on voit, décoré d'un masque humain, *avec oreilles humaines;* ce dernier détail apparaît également dans les vases de la collection Schliemann, nous le savons maintenant par les photographies. »

M. de Longpérier affirme qu'il n'y a rien, sur aucun des monuments qui viennent d'être énumérés, qu'on puisse considérer comme l'image d'une chouette.

« Je n'aurais pas apporté, dit-il, ce vieil échantillon de l'art cypriote, si l'illusion de M. Schliemann n'intéressait que l'explication de vases au sujet desquels les véritables archéologues, tant en France qu'en Allemagne, ne se sont pas trompés. Mais on a essayé d'altérer le sens donné par la philologie à d'anciens textes, et il est bon de montrer sur quels arguments fragiles on s'était appuyé. L'erreur de M. Schliemann tient à ce qu'il ne possède pas une connaissance suffisante des monuments recueillis antérieurement à ses trouvailles. Une étude comparative offre toujours le moyen le plus sûr de dissiper les illusions que fait naître l'appréciation des monuments isolés. »

M. Perrot lit un mémoire relatif à des *inscriptions trouvées sur les bords de la mer Noire.*

M. Harrisse lit un mémoire sur *les deux Columbo, en France et en Italie.*

Le R. P. Verdière lit un mémoire sur *Leptis, patrie de Septime Sévère, de la branche punique des Bassiens.*

SÉANCE DU VENDREDI 8 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour l'inviter, conformément aux décrets de 1852 et de 1873, à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire des langues et littératures chinoise et tartare-mantchoue, vacante au Collége de France par suite du décès de M. Stanislas Julien.

A cette lettre se trouvent joints :

1° La liste nominative des membres qui ont pris part au scrutin au Collége de France;

2° L'indication du nombre de voix acquises au candidat unique;

3° Le rapport certifié par le conseil d'administration et contenant l'exposé et l'appréciation des travaux du candidat.

L'Académie décide que la discussion des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le secrétaire général de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais écrit à l'Académie et lui envoie le prospectus d'un *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, pour lequel il sollicite sa souscription.

M. le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Beulé, et il invite l'Académie à décider, selon le règlement, s'il y a lieu à le remplacer.

L'Académie, consultée, décide au scrutin qu'il y a lieu, et, par un second vote à main levée, elle fixe au vendredi 22 le jour de l'exposition des titres des candidats.

L'Académie se forme en comité secret pour la lecture du rap-

port de la Commission chargée de juger le concours du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Miller fait connaître à l'Académie qu'il a reçu ce matin même des estampages d'inscriptions grecques envoyées par M. Daninos, employé au ministère des affaires étrangères en Égypte.

« Une grande inscription chrétienne, dit-il, provient du Caire. Elle rappelle un peu pour le formulaire celle dont j'ai entretenu dernièrement l'Académie et qui ne présentait aucune difficulté. Celle-ci est très-difficile, non-seulement en raison des nombreuses fautes d'orthographe, mais aussi à cause des mots illisibles et de certains signes paléographiques qui sont tout à fait nouveaux.

« D'autres inscriptions ont été trouvées dans l'ancienne Arsinoé. Ce sont des listes de noms propres intéressant l'onomatologie gréco-égyptienne. Un nom nouveau : Φιλαντιν. . . , incomplet à la fin, est évidemment une flatterie à l'adresse d'Adrien dans la personne d'Antinoüs. Les noms propres commençant par Φιλος sont assez rares. On peut citer Φιλευριπίδης et Φιλοσωκράτης. »

M. Ravaisson met sous les yeux de l'Académie une photographie qui a été envoyée de Naples à M. Tarral; elle reproduit une statue de marbre de 90 centimètres de hauteur, trouvée l'année dernière à Pompéi, et qui représente Vénus. Cette Vénus est diadémée, demi-nue, la partie inférieure du corps enveloppée d'un manteau dont un pan revient sur le bras gauche. Elle tient une pomme dans la main gauche et s'appuie sur une statuette d'ancien style qui semble représenter une Junon. La tête et les mains de la Vénus sont des restaurations antiques. La statue et la statuette sont peintes de diverses couleurs. La Vénus a sur la tête un bandeau blanc : c'est le marbre à nu. Ses cheveux sont peints en jaune, ainsi que la pomme; ses yeux en noir, si ce n'est peut-être en un bleu devenu noir. Sa draperie et celle de la petite Junon sont peintes en jaune au dehors, en vert clair au dedans. Les parties nues de la Vénus paraissent avoir été peintes en couleur de chair. C'est là un exemple très-curieux et le plus complet peut-être qui existe de sculpture polychrome.

M. Ravaisson soumet aussi à l'Académie des photographies

représentant, sous trois aspects différents, un groupe inédit en marbre, de grandeur demi-nature, qui se trouve à la villa Borghèse et où l'on voit une Vénus, tout à fait semblable pour l'attitude, le costume et le jet des draperies, à la Vénus de Milo, groupée avec un Mars nu, qui est placé à sa gauche. Elle foule du pied gauche des armes. Elle est d'ailleurs dans l'attitude même que M. Ravaisson a proposée pour la Vénus de Milo.

A la droite de la Vénus est un Amour. Sur le monument circulaire en marbre du musée des Antiques autour duquel sont rangés les bustes des douze dieux, on voit Mars et Vénus pareillement réunis par l'Amour.

Dans le groupe de la villa Borghèse, les têtes et les bras de la Vénus et du Mars et la plus grande partie de l'Amour sont des restaurations. Un dessin joint aux photographies, et exécuté avec soin par un membre de notre École archéologique à Rome, M. Collignon, représente le groupe, abstraction faite des restaurations.

A cette occasion, M. Ravaisson annonce à l'Académie la publication prochaine de documents authentiques et inédits relatifs à la découverte de la Vénus de Milo et à son histoire, qui rectifieront les assertions produites récemment sur ce sujet par MM. Aicard et Jules Ferry, et qui établiront définitivement que la célèbre statue était, lorsqu'on l'a trouvée, dans le même état où elle est arrivée au Louvre.

M. Perrot achève la lecture de son mémoire relatif à *des inscriptions trouvées sur les bords de la mer Noire* [1].

Le Secrétaire perpétuel signale, parmi les ouvrages déposés sur le bureau, trois exemplaires du 2e volume du *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, ouvrage dont le 1er volume est envoyé au concours des Antiquités nationales, et dont la suite a, sans nul doute, la même destination. Il sera renvoyé à la Commission.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie avec une note de M. de Sainte-Marie, destinée à la Commission des inscriptions sémitiques, les estampages, en double, de dix-huit stèles néo-phéniciennes découvertes, autour de l'enceinte de Byrsa par M. de Touzan, gardien de la chapelle de Saint-Louis.

Renvoi à la Commission.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats à la chaire des langues et littératures chinoise et tartare-mantchoue, et pour la discussion des conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

On procède au vote pour désigner un candidat à la chaire vacante au Collége de France.

Il y a 32 membres inscrits et 28 votants.

Majorité absolue : 15.

M. d'Hervey de Saint-Denis, candidat unique, obtient 22 suffrages. Il y a 6 bulletins blancs.

En conséquence, M. d'Hervey de Saint-Denis est proclamé candidat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le procès-verbal de l'Académie sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

On passe ensuite au scrutin sur le prix Gobert.

Les membres libres de l'Académie étant admis à prendre part au vote, il y a 39 membres inscrits.

Sur 37 suffrages exprimés, M. de Boislisle obtient 36 voix pour le premier prix, et M. Tuetey 36 pour le second. En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. de Boislisle pour l'ouvrage intitulé : *Chambre des comptes de Paris, pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (1506-1791)*, 1 vol. in-4° ; et le second prix à M. Tuetey pour l'ouvrage intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII*, 2 vol. in-8°.

M. DE WAILLY commence la première lecture d'un mémoire

sur le *Romant, ou Chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages.*

M. Harrisse achève la lecture de son mémoire sur *les deux Colombo, en France et en Italie.*

Le R. P. Verdière continue la lecture de son mémoire sur *la ville de Leptis.*

M. Félix Pasquier adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1875, un opuscule in-8°, intitulé : *Grands jours de Poitiers, de 1454 à 1634.*

Renvoi à la future Commission.

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

M. Burnouf vient de m'adresser les deux croquis ci-joints, représentant un fragment de statue trouvé dans le déblayement du bastion d'Odyssée faisant partie des fortifications avancées de l'Acropole d'Athènes. La statue, qui avait seulement de 55 à 60 centimètres de haut, représente une Vénus demi-nue. Elle est, dit M. Burnouf, d'une très-bonne époque, d'un travail excellent, et se rapproche beaucoup de celle de Milo. Si l'Académie en désirait une reproduction en plâtre, pour le musée du Louvre, M. Burnouf la ferait facilement exécuter et l'expédierait à M. Ravaisson; mais le musée devrait prendre la dépense à sa charge.

Quant au déblayement en lui-même, voici où il en est aujourd'hui. L'Académie sait que le bastion d'Odyssée comprit et enferme sous terre l'escalier de Pan et la Clepsydre. Celle-ci se présente aujourd'hui sous la forme d'un puits dont la margelle est dans une chapelle byzantine, à 11 mètres sous terre. Ce puits a lui-même une profondeur de 5^{m},70 depuis le bas de la margelle jusqu'à l'eau, et une profondeur d'eau de 2^{m},10. M. l'ingénieur Piat, architecte de la nouvelle École, a bien voulu descendre dans ce puits en se faisant suspendre à une corde, et il en a dressé un croquis. La margelle repose sur une partie étroite construite en grandes pierres de taille, dont la distance intérieure va aussitôt en croissant; un peu plus bas est un étranglement, au-dessous duquel le puits devient très spacieux; puis on arrive à la surface de l'eau. Dans

cette partie large se trouve une grande entaille quadrangulaire qui s'enfonce sous le rocher de l'Acropole.

Dans la voûte de la chapelle byzantine, les Grecs de ce siècle ouvrirent un trou circulaire au-dessus duquel ils construisirent un tube en maçonnerie, terminé lui-même par une margelle à sa partie supérieure. D'une margelle à l'autre il y a quatre mètres et demi de distance verticale. La margelle supérieure est sous une voûte dans laquelle on descend par un escalier de $6^m,34$ de hauteur verticale. Tous les vides entre ces escaliers, ces voûtes, ces tubes et les murs extérieurs du bastion furent remplis par de la terre et des décombres provenant de l'Acropole, et par des massifs de maçonnerie. Quant à l'escalier de Pan, qui règne au-dessous de tout ce massif, il fut lui-même voûté depuis son entrée supérieure jusqu'à la chapelle où est la Clepsydre.

M. Burnouf a d'abord enlevé toutes les terres de remblai dans l'intérieur du bastion, et mis à nu le dos des voûtes et les massifs de maçonnerie. Ensuite il a commencé la démolition de l'escalier contemporain. Quoique cette bâtisse ne date que de 1821, elle est très-dure, et comme elle devient très-épaisse, il l'enlèvera avec la poudre ou la dynamite, prudemment employées. Mais il n'a pas voulu se décider à employer ce moyen avant de s'être assuré, par un travail à la main, que la maçonnerie ne renferme aucune antiquité.

L'Académie, qui s'intéresse à ce travail, en suivra aisément le progrès sur le grand plan de l'Acropole remis, l'an dernier, entre ses mains. Prochainement M. Burnouf aura l'honneur de lui envoyer un plan du bastion sur une plus grande échelle. La Clepsydre se trouve au pied du mur septentrional du bastion, presque au-dessous de sa guérite d'angle. Il se propose de percer ce mur, droit en face du puits, de façon qu'on entre de plain-pied dans la chapelle. Ensuite il fera à l'extérieur une tranchée au moyen de laquelle on arrivera au niveau de l'eau; de cette manière on pourra étudier, sans danger et sous la lumière du ciel, les canaux antiques qui conduisaient les eaux de la Clepsydre dans la ville, et particulièrement dans l'horloge d'Andronicos. Enfin il percera des ouvertures dans la voûte de l'escalier de Pan qui, étant éclairé, redeviendra l'une des deux montées de l'Acropole.

Je joins aux deux croquis ci-dessus mentionnés copie d'une inscription trouvée dans le bastion d'Odyssée le 24 avril dernier.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : DE FOURTOU.

M. Liagre écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, dans la séance générale annuelle du 5 mai courant, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique l'a élu Secrétaire perpétuel en remplacement de M. Quételet.

M. Fauvel, avocat à la Cour d'appel de Paris, adresse à l'Académie le programme d'une Société de linguistique dont il lui soumet le projet.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'il a reçu de M. François Gras un essai sur les systèmes métriques linéaires de l'antiquité à l'aide d'une mesure nouvelle, le *mille des Pyramides*, mémoire sur lequel l'auteur sollicite le jugement de l'Académie. Il lui sera répondu que l'Académie ne prononce de jugement que sur les mémoires envoyés à ses concours.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de trois lettres de candidature adressées à l'Académie par MM. Oppert, Heuzey et Havet.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la place d'académicien titulaire laissée vacante par le décès de M. Beulé.

La séance redevient publique.

Le R. P. Verdière continue la lecture de son mémoire sur *la ville de Leptis*.

M. Révillout commence la lecture d'un mémoire sur *le concile de Nicée d'après les textes coptes*.

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI.

M. le Ministre adresse à l'Académie, pour être remis à la Commission des inscriptions sémitiques, neuf estampages, en doubles exemplaires, d'inscriptions phéniciennes réunies par le R. Fenv, pasteur protestant du rite anglican, établi à Tunis, et qui lui sont envoyés par M. de Sainte-Marie, chargé d'une mission en Tunisie.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse, en outre, une lettre accompagnée de deux photographies, lettre par laquelle

M. Clermont-Ganneau l'informe qu'il a récemment découvert, dans les environs de Jérusalem, une tête en marbre qu'il croit être celle de la statue de l'empereur Adrien, placée dans l'ancien temple de Jérusalem[1].

M. de Vogüé adresse au Président de l'Académie une lettre relative aux débats qui se sont agités dans ces derniers temps sur la découverte de la Vénus de Milo[2].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

On procède à l'élection.

Il y a 38 membres ordinaires inscrits et 38 votants. Majorité, 20.

Au premier tour de scrutin, M. Heuzey obtient 16 suffrages; M. Oppert, 14; M. Havet, 8.

Au second tour de scrutin, M. Heuzey obtient 22 suffrages; M. Oppert, 14; M. Havet, 2.

En conséquence, M. Heuzey est proclamé membre ordinaire en remplacement de M. Beulé. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. Thurot, au nom de la Commission chargée de décerner le prix du Budget, lit le rapport suivant :

L'Académie avait remis au concours, pour le prix ordinaire, la question suivante : *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

Un seul mémoire a été présenté. L'auteur n'a pas eu le temps de compléter son travail; il a pu traiter de la partie la plus importante, à savoir : des voyelles, des diphthongues et des consonnes *c*, *g*, *t*, *d*, *p*; il n'a pas eu le temps de traiter des autres consonnes. Il a rassemblé beaucoup de textes de chartes, la plupart inédits; mais il n'a pas pu marquer suffisamment les divisions géographiques les plus générales de la langue d'oc, et les centres des principaux dialectes. Cependant, dans la partie qu'il a traitée, il a fait preuve de qualités scientifiques tellement distinguées,

[1] Voir aux Communications, n° V.
[2] Voir aux Communications, n° VI.

que la Commission a été unanime à lui décerner le prix, en l'invitant à compléter un travail, déjà très-avancé, dans le sens que nous indiquons.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

En conséquence, le prix est décerné au mémoire n° 1, dont l'auteur est M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes.

M. de Wailly achève la première lecture de son mémoire sur le *Romant, ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages*[1].

Est envoyé au concours du prix Fould, année 1875, un ouvrage intitulé : *Études sur l'architecture égyptienne*, par M. le comte du Barry de Mervai (1 vol. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée M. le Ministre de l'instruction publique :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, pour faire suite à mes précédentes communications, j'ai l'honneur de vous adresser l'extrait ci-après d'une lettre de M. Eugène Burnouf, relative aux fouilles en cours d'exécution à Athènes :

Le bastion d'Odyssée, où nos ouvriers travaillent en ce moment, est formé de deux gros murs dont l'un s'appuie au mur d'un bastion antique qui est en avant de la Pinacothèque, et l'autre s'appuie au rocher.

Le quadrilatère ainsi dessiné est rempli : 1° par un escalier moderne débouchant presque au milieu du bastion et descendant à six mètres de profondeur; 2° par l'escalier de Pan, qui descend par une pente beaucoup plus rapide et aboutit, mais plus bas, au même point que l'autre, dans l'angle saillant du bastion; 3° enfin, par de la maçonnerie qui occupe tous les vides laissés par les voûtes des escaliers.

Quand j'ai entrepris, il y a quatre semaines, de découvrir l'escalier de Pan et la Clepsydre, nul ne savait de quoi était formé le bastion d'Odyssée; on le croyait rempli de terres et de décombres. En réalité,

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

c'est un massif de maçonnerie d'une extrême dureté où les coins de fer du démolisseur s'usent en quelques jours.

Cependant, j'ai déjà atteint la profondeur de 5 mètres et rejeté au dehors plusieurs centaines de mètres cubes de pierres et de mortier. La hauteur totale jusqu'au puits de la Clepsydre étant de 10 mètres environ, la moitié du travail intérieur paraît faite. Mais, comme le rocher est en pente, l'espace où nous opérons diminue à mesure que nous descendons. Au fond, nous ne trouverons plus que les murs de la chapelle et quelques remplissages.

Dans cette dernière, j'ai commencé à percer une ouverture pour sortir du bastion et évacuer par là les matériaux. Mais j'ai dû y renoncer pour le moment, afin d'éviter les éboulements d'un remplissage de terre qui se trouve entre la chapelle et le mur.

Le rocher de l'Acropole, mis à nu par la démolition, présente un aspect tout à fait inattendu. C'est une caverne peu profonde, toute semblable à celle qui porte le nom de grotte de Pan. En avant d'elle, le rocher en pente offre des gradins taillés en façon d'étagère, qui sont manifestement un travail antique. Jusqu'à présent, tout porte à croire que cette grotte était sacrée. On aura donc bientôt à examiner laquelle des deux doit être qualifiée de grotte de Pan. Nous savons qu'en effet il y avait en cet endroit deux cavernes consacrées à des divinités.

Au point où en est notre travail, je crois pouvoir assurer que les résultats en seront importants et modifieront les idées que l'on s'est faites touchant les abords de l'Acropole d'Athènes. Si les fonds me le permettent, je pousserai le déblayement jusque devant l'aile droite des Propylées et le Pergos de la Victoire aptère. Selon toute apparence, nous y trouverons la preuve que l'Acropole n'était accessible que par deux montées fort étroites et que le grand escalier de marbre, dégagé par M. Beulé, fut une idée peut-être romaine et probablement byzantine.

«Pour le Ministre de l'instruction publique, etc.

«Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

«Signé : du Mesnil.»

Le Secrétaire perpétuel, en achevant cette lecture, exprime le regret que M. Beulé ne soit plus là pour répondre à la dernière observation.

M. de Wailly commence la deuxième lecture de son mémoire sur le *Romant ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages.*

M. Duruy lit un fragment d'un chapitre sur *Marc-Aurèle.*

M. Ravaisson donne lecture à l'Académie d'une lettre par laquelle M. de Vogüé lui annonce qu'il envoie à l'Académie le premier rapport de M. Brest retrouvé dans les archives du consulat de Smyrne, rapport dans lequel il est dit en toutes lettres que les bras de la Vénus de Milo, lorsqu'elle fut découverte, *étaient cassés.*

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie copie du décret du Président de la République approuvant l'élection de M. Heuzey.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret, puis il introduit M. Heuzey et le présente à l'Académie.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux lettres qui lui ont été envoyées par M. de Sainte-Marie, chargé d'une mission en Tunisie. La première est relative à un ouvrage publié récemment en Europe sur les inscriptions puniques et néo-phéniciennes de Carthage, et intitulé : *Punische Steine;* la seconde contient la copie de quatre inscriptions romaines découvertes près de Kef.

A ce sujet, M. Léon Renier annonce que M. de Sainte-Marie ayant acquis la marbre sur lequel il avait signalé une double dédicace, l'une en l'honneur de Marc-Aurèle avant son avénement, l'autre en l'honneur de Constantin, l'a généreusement offert au Gouvernement. Cet intéressant monument arrivera sans doute bientôt à Paris.

M. le Ministre adresse aussi à l'Académie sept photographies d'inscriptions et d'objets que lui a adressées de Jérusalem M. Clermont-Ganneau, avec la note ci-après, datée de Jérusalem, 28 mai 1874 :

1° Imitation de la stèle prohibitive du temple, exécutée par un Arabe de Jérusalem. C'est un curieux spécimen du savoir-faire hiérosolymitain en matière de fausses antiquités, dont je parle dans ma troisième lettre à l'*Athenæum*, relative à la céramique pseudo-moabite.

La stèle est surmontée d'une tête en pierre très-mutilée, de style barbare, mais intéressante, provenant d'une fouille sous le Mehkémé.

2° Groupe d'objets funéraires chrétiens, provenant de l'ouverture d'un caveau sépulcral à Beit-Djâla (près de Bethléem) : verreries émaillées, alabastra et terres cuites. Lampes à inscription : ΤΗϹ ΘΕΟΤΟΚΟΥ et ΦΩϹ (prob. ΦΩϹ $\overline{\text{ΧΥ}}$ ΦΑΙΝΕΙ ΠΑϹΙΝ); croix de diverses formes, notamment du type dit latin †, que j'ai fréquemment constaté ici sur des monuments incontestablement grecs.

Au bas, quelques objets de bronze : anneau, bracelet, boucle, etc.

3° Cippe funéraire en marbre trouvé dans les fondations de l'hospice autrichien ; surmonté d'une couronne de feuillage :

ΑΤΙΜΗΤΕ
ΧΡΗϹΤΕ ΚΑΙ
ΑΛΥΠΕ
ΧΕΡΕ ΚΑΛΩϹ
ΖΗϹΑϹ ΕΤΗ
$\overline{\text{ΝΕ}}$

L'épitaphe de cet Atimètos, mort à cinquante-cinq ans, rappelle tout à fait les épitaphes du même genre recueillies en Phénicie et en Chypre : mêmes formules, mêmes particularités orthographiques, même disposition monumentale.

4° Dalle *peinte* à fresque. Même provenance. Femme voilée couchée, ou plutôt étendue et accoudée sur un lit de repos. Au-dessous un escabeau. Encadrement de fleurs. Dans le champ, au-dessus, inscription également peinte :

ΕΛΑΡΑ
ΧΡΗϹΤΕ ΚΑΙ Α
ΛΥΠΕ ΧΑΙΡΕ

Formule funéraire identique à la précédente, mais plus correcte. Monument très-curieux au point de vue de l'histoire de l'art à Jérusalem. Peut-être faut-il voir dans le nom purement hellénique de Elara l'équivalent de quelque nom sémitique.

5° Groupe d'objets provenant de fouilles dans la nécropole de Wady-Yasoul (près de Jérusalem) : lampe à inscription ; autres lampes et fioles en terre cuite ; vase avec le signe ⳩. En bas, objets en pierre extraits d'une vaste caverne du mont Sion.

Grand ossuaire en pierre avec inscription hébraïque de deux lignes,

8.

gravée dans un cartouche. Ce dernier monument est de la plus grande valeur pour l'archéologie et l'épigraphie juives.

6° et 7° Grand vase à libations, en terre cuite, trouvé en fouillant des cavernes à l'intérieur de Jérusalem. Couvert de sculptures surmoulées en relief, de style gréco-romain : quinze personnages, un Mercure, un Bacchus (?), des divinités féminines; attributs religieux divers : vase, autels chargés d'offrandes, portiques, feuilles, etc. Dans chaque anse est ménagée une cavité où, de chaque côté, viennent boire deux serpents. Au-dessous deux masques de Gorgone.

Ce vase extraordinaire est du plus haut intérêt esthétique et mythologique; c'est la première découverte de ce genre qui ait jamais été faite à Jérusalem, complétement stérile jusqu'ici sous le rapport artistique. Ce vase a été trouvé accompagné de fragments appartenant à d'autres vases semblables, ce qui paraît indiquer qu'il a été fabriqué à Jérusalem plutôt qu'importé.

M. de Vogüé, ambassadeur de France à Constantinople, écrit à l'Académie pour compléter les renseignements qu'il a donnés dans une lettre précédente sur la découverte de la Vénus de Milo. Il lui adresse copie d'une lettre de M. Dauriac, commandant de *la Bonite*, et de M. Brest, lettres écrites, l'une trois jours, l'autre quatre jours après la découverte, et qui parlent de l'état de la statue quand elle fut trouvée[1].

M. Ch. Robert lit un mémoire sur la *Défaite des Impériaux sous les murs de Metz en 1552*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Renan sur le prix Brunet (*Bibliographie savante de l'Orient*).

La Commission n'a pas décerné le prix; elle en a partagé la valeur (3.000 francs) en deux récompenses égales : l'une accordée à M. Schwab, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1; l'autre à M. Cat, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN.

Le Commissaire général du Congrès international des sciences

[1] Voir aux Communications, n° VII.

géographiques écrit à l'Académie pour lui faire connaître que ce congrès se tiendra à Paris au printemps de l'année 1875, et il invite la Compagnie à donner son concours à cette réunion savante. Un imprimé contenant les questions qui doivent être discutées est déposé sur le bureau.

M. Mohl lit les conclusions de la Commission du prix Volney :

La Commission, dit-il, avait annoncé, pour le concours de 1874, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Cinq ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

N° I. 1° *Du C dans les langues romanes.* 2° *Loi des finales en espagnol*, par M. Charles Joret. Paris, 1874 et 1872, in-4°.

N° II. 1° *Lettres assyriologiques*, seconde série; *Études accadiennes* (t. Ier, trois parties). 2° *Les sciences occultes en Asie. La magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes*, par M. François Lenormant, in-8°, 1874.

N° III. *Origines, langues, dialectes et littératures des populations de l'archipel indien*, par M. Louis de Baker. Paris, 1874, in-8°.

N° IV. *Principes comparés de la prononciation de la langue anglaise avec ceux des autres langues*, par M. le Dr J. M. Rabbinowicz, in-8°.

N° V. *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques*, par M. Joseph Halévy, in-8°.

La Commission, après avoir examiné ces cinq ouvrages, estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix; elle accorde comme encouragement la somme de 800 francs à M. Joret, auteur du n° I, et autant à M. Joseph Halévy, auteur du n° V.

La Commission décernera, en 1875, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été ou lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'en-

visager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. M. Duruy est désigné pour lire un morceau sur *Marc-Aurèle*.

M. de Wailly achève la deuxième lecture de son mémoire sur le *Romant ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages*.

M. de Wailly demande et obtient l'autorisation d'imprimer son mémoire sans perdre le droit de le présenter pour le *Recueil des Mémoires de l'Académie*.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1875 :

Sanctuaire de Notre-Dame de la Romenguière à Villepinte, par M. l'abbé Astre (4 exempl. in-8°; Carcassonne, 1868).

M. de Longpérier lit une note sur un vase de bronze trouvé dans la Sienne, aux environs de Coutances :

« M. Quesnault, ancien sous-préfet de Coutances, a chargé notre savant confrère M. Léopold Delisle de mettre sous les yeux des membres de l'Académie trois photographies représentant, sous divers aspects, un vase de bronze trouvé dans la Sienne, sur le territoire de la commune d'Urville (arrondissement de Coutances), et qui a été acquis pour le musée de Coutances par les soins de M. Quesnault. Le poids de ce vase est d'environ 1 kilogramme, sa contenance de 1 litre et demi; sa longueur, y compris le manche, de 31 centimètres; sa hauteur de 10, son diamètre de 18. C'est au nom de M. Delisle que je présente ces photographies à l'Académie, en ajoutant quelques remarques sur l'objet dont la découverte nous est ainsi obligeamment signalée.

« Le vase de bronze trouvé près d'Urville est un ustensile culinaire, une casserole, pour l'appeler par son nom. Cette casserole est exécutée avec un très-grand soin, sa forme est très-élégante; tous ses détails sont exécutés avec une finesse remarquable. Le manche, large et mince, porte l'estampille du fabricant PVDES·F

(*Pudens*, avec *anousvara* sur l'E, *fecit*[1]). Le nom de *Pudens* se trouve imprimé sur des vases de terre rouge, recueillis dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne.

« Le fond du vase présente sur sa face extérieure une série de filets circulaires concentriques d'un si grand relief qu'ils sont presque cylindriques; ces filets ont été pris dans la masse du métal fondu et ont été exécutés à l'aide du tour. Ce ne sont pas là des ornements placés sur une partie du vase où leur présence n'est nullement nécessaire. Mais les sillons profonds qui les séparent avaient pour utilité de diminuer considérablement le poids de l'ustensile sans diminuer sa force de résistance, qui profitait de toute l'épaisseur des filets ménagés en relief, et, d'ailleurs, fort rapprochés les uns des autres.

« Il serait possible aussi, quoique à cet égard on ne doive rien affirmer, que les anciens, qui ont fait empiriquement tant de découvertes scientifiques, aient reconnu que l'accroissement de surface produit par le développement de ces petits cylindres aidait à l'absorption d'une plus grande quantité de chaleur dans un temps donné; en d'autres termes, hâtait l'échauffement du liquide ou des corps placés dans le vase lorsqu'il était sur le feu.

« Quoi qu'il en soit, ces filets se retrouvent dans d'autres casseroles exactement semblables pour la forme à celle dont nous avons l'image sous les yeux.

« La découverte de ce vase dans les environs de Coutances ne suffit pas pour lui attribuer une origine septentrionale. Cette remarque s'appuie sur des observations antérieures. J'ai pu, en 1867, classer dans la galerie de l'histoire du travail, à l'Exposition universelle, deux casseroles semblables qui, toutes deux, portaient une même estampille contenant le nom du fabricant DRACCIVS·F. Or, l'un de ces ustensiles avait été trouvé à Villeurbanne (Isère), l'autre à Corseul (Côtes-du-Nord)[2]. Ces vases, recueillis sur des

[1] Voy. le travail intitulé : *De l'anousvara dans la numismatique gauloise* (*Revue numismatique*, 1864, t. IX, p. 333 et suiv.).

[2] M. R. Mowat, ayant lu un compte rendu de cette communication, avertit postérieurement l'auteur des recherches qu'il a faites sur la provenance du poêlon de Draccius, conservé au musée de Rennes, avec mention de Corseul. Le vase

points si distants, indiquent nécessairement que les produits du bronzier Draccius étaient transportés par le commerce, soit du nord au midi, soit du midi au nord. Il pouvait en être de même pour les produits du fabricant Pudens. Il faut ajouter, comme détail intéressant, que les casseroles recueillies près d'Urville et à Villeurbanne ont été étamées à l'intérieur; procédé d'invention gauloise, au dire de Pline, qui cite à ce sujet la ville d'Alise et les Bituriges (xxxiv, 48). Il se pourrait que Pudens et Draccius aient travaillé dans le centre de la Gaule.»

M. de Longpérier lit encore une note de M. Louis Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie à Saint-Omer, relative à la découverte de trois pierres sépulcrales sur l'emplacement de l'ancienne abbaye d'Andres (Pas-de-Calais) :

«Cette abbaye, située près de Guines, a joui d'une certaine réputation, grâce surtout à la chronique qui porte son nom, contenant l'histoire des comtes de Guines, chronique qui ne dépasse point l'année 1334 et qu'il ne faut pas confondre avec la chronique d'Ardres, si souvent citée par les historiens. Détruit au commencement du xive siècle pendant la guerre des Anglais, ce monastère ne se releva pas de ses ruines et il n'en reste aucun vestige extérieur. Des fouilles partielles ont fait mettre au jour trois tombes dont M. Deschamps donne une description détaillée. Ces tombes se composaient d'un cercueil de bois sur lequel était posée une grande dalle de pierre portant, gravées en creux, la figure et l'épitaphe du mort. Sur la première on lit quatre vers léonins, que nous reproduisons en caractères courants :

Hic jacet in tumba, simplex velut una columba,
Boidinus juvenis, castus, patiens, quoque lenis,
Vi mortis stratus, de Balinghem quoque natus,
Divinum flamen huic requiem det. Amen.

«C'est-à-dire : «Ici repose dans la tombe le jeune Baudouin. «Il avait la simplicité de la colombe; il était chaste, patient et doux.

provient de la célèbre collection du président de Robien, et peut avoir été trouvé en Bretagne, sans qu'on doive préciser davantage.

« La puissance de la mort l'a abattu. Il était né de Balinghem. Que « l'esprit divin lui donne le repos! Amen. »

« Une seconde inscription, tracée au-dessus de la tète du jeune homme, indique que Baudoin de Balinghem était mort le jour de saint Blaise, en 1273. La seconde dalle représente un chevalier revêtu d'une cotte de mailles, mort le lendemain de la Saint-Grégoire, en 1276. Son épitaphe, également en vers léonins, qualifie d'illustre guerrier (*miles famosus*) ce personnage, sur lequel les chroniques du XIIIe siècle sont pourtant absolument muettes.

« Quant à la troisième tombe, elle renfermait les restes de Marguerite de Nielles, morte en 1275. Six vers léonins, formant épitaphe, contiennent un pompeux éloge de cette femme. La chronique de Lambert d'Ardres mentionne plusieurs personnages de sa famille; la seigneurie de Nielles-lez-Andres dépendait de la châtellenie de Guines. La partie de l'inscription qui contenait la date du décès de Marguerite est rédigée en français.

« Les trois tombes étaient placées l'une à côté de l'autre, probablement dans l'enceinte d'une même chapelle. On a retrouvé dans le même emplacement divers fragments d'autres dalles tumulaires dont l'un pourrait appartenir à la sépulture de la mère de Baudoin de Balinghem. Le sol de l'église d'Andres était pavé de briques émaillées, noires ou avec figures jaunes sur fond rouge. Les principaux sujets que représentent ces briques sont : la fleur de lis, le chien courant, un chevalier armé du bouclier et de l'épée et ayant des pieds de chèvre. Des fouilles, pratiquées régulièrement dans le sol du monastère d'Andres, feraient bien probablement découvrir d'autres monuments intéressants. »

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui communiquer plusieurs estampages d'inscriptions sémitiques envoyés de Tunis par M. de Sainte-Marie.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. de Sainte-

Marie informe le Secrétaire perpétuel que, parmi les objets qu'il destine au musée du Louvre, il croit devoir signaler une inscription romaine trouvée à Zaghouan et dont il vient de faire l'acquisition. Il compte en envoyer un estampage à l'Académie par le prochain courrier.

Le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie que M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 5 juin, a demandé s'il n'y avait pas lieu de faire séjourner à Paris, après leur admission, pendant un certain temps, les élèves de l'École d'Athènes, afin qu'ils pussent y étudier : 1° la *paléographie grecque;* 2° le *grec moderne;* 3° le *turc.*

La Commission de l'École d'Athènes, à qui la question a été renvoyée, en a délibéré et a pris les conclusions qui se trouvent résumées dans l'extrait suivant du procès-verbal :

«La Commission a été d'avis que, dans le programme d'examen arrêté le 30 janvier 1874 et soumis à l'approbation de M. le Ministre, il y avait lieu d'ajouter à 3° d'*épigraphie* le mot de *paléographie* et de mentionner que, dans l'épreuve orale, les candidats devraient lire un texte manuscrit. La Commission pense que les épreuves ainsi définies sont suffisantes pour que les élèves admis soient en état de partir dès le mois d'octobre, sans être assujettis à un stage de trois mois.»

L'Académie adopte ces conclusions. Le Secrétaire perpétuel les transmettra à M. le Ministre.

Le R. P. Verdière continue sa lecture sur la *Ville de Leptis.*

M. Vivien de Saint-Martin lit un mémoire sur le *véritable emplacement de Troie.*

L'Académie se forme en comité secret.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LES MARTYRS DE L'EXTRÊME ORIENT ET LES PERSÉCUTIONS ANTIQUES.

Le séminaire des Missions étrangères possède un sanctuaire qui rappelle les plus vénérables galeries des catacombes de Rome. Là sont déposés, en grand nombre, les ossements, les instruments de supplice des martyrs de l'extrême Orient. Les traits de ressemblance entre ces saints et ceux des anciens jours sont nombreux et souvent on retrouve, chez les chrétiens de la Chine, de l'Indo-Chine et du Japon, des actes, des paroles qui rappellent les temps des persécutions romaines.

Ce n'est pas qu'un parallèle absolu puisse s'établir ici. L'Orient se distingue, comme toujours, par un raffinement de cruauté inconnu aux plus méchants de nos contrées. La haine contre les chrétiens s'y manifeste aussi par des calomnies que les Romains n'avaient pas imaginées. Ces imputations mensongères, dont parlent souvent les Actes des nouveaux saints, figurent dans des libelles obscènes impossibles à publier en français, et dont M. Edmond Le Blant ne peut donner que quelques courts extraits.

Sur le plus grand nombre de points, les calomnies inventées par les Orientaux sont les mêmes qui se produisirent chez les persécuteurs des premiers siècles de notre ère : les chrétiens sont, comme autrefois, accusés d'être des magiciens, de savoir, par leurs maléfices, se rendre insensibles aux tortures, de détourner les femmes, de causer, par leur impiété, les malheurs publics, de commettre des actes abominables dans leurs réunions religieuses. Comme les anciens païens, les Orientaux s'inquiètent des paroles de l'oraison dominicale : *Que votre règne arrive !* Ils pensent que ces mots sont l'annonce

d'un envahissement de leur pays par une race étrangère; comme eux, ils fabriquent et exposent des crucifix grotesques où le Christ est représenté d'une façon outrageante.

La foule des chrétiens suit pas à pas la voie qu'ont tracée les fidèles des anciens âges. Comme eux, et malgré le péril, ils assistent les saints au lieu du supplice, recueillent leur sang, leurs vêtements, leurs instruments de supplice qu'ils placent dans leurs tombes, achètent au prix de l'or les procès-verbaux de leur martyre et rendent grâce à Dieu de leur mort héroïque. Les paroles, les actes des saints d'autrefois reparaissent chez les nouveaux soldats de Dieu. Les prisons retentissent de chants sacrés et sont sanctifiées par un jeûne volontaire. Une femme, dépouillée de ses vêtements sur l'ordre brutal du mandarin, trouve, pour lui reprocher son acte d'infamie, les mots jetés autrefois par sainte Theonilla au proconsul. Ceux auxquels les bourreaux répètent que le Christ est impuissant à secourir ses fidèles répondent, comme aux temps antiques, que le Seigneur les assiste en leur donnant la constance et la force de souffrir. Avec saint Denys d'Alexandrie, saint Cyprien, ces hommes sans peur proclament que la sentence qui les condamne est pour eux un titre de gloire.

Les missionnaires qui prient le Seigneur de leur donner le courage des anciens martyrs ont à subir des épreuves inconnues aux vieux héros de la foi. Souvent, pour sauver les chrétiens d'une contrée menacée de persécution, l'évêque ordonne à l'un de ses prêtres d'aller se livrer aux mandarins. Nul n'hésite devant ce sacrifice.

Idolâtres et chrétiens subissent l'ascendant de ces hommes sans crainte. Les tableaux peints par les indigènes et représentant les supplices des martyrs montrent les bourreaux s'ouvrant une blessure pour s'inoculer le courage en versant dans leur propre chair quelques gouttes d'un sang généreux. Un trait remarquable de ces peintures témoigne encore, sous une autre

forme, du respect inspiré dans ces contrées lointaines par l'énergie des soldats de Dieu. Tandis que les malheureux apostats y figurent devenus tout d'un coup petits et difformes dès qu'ils ont foulé aux pieds la croix, le martyr est représenté d'une taille supérieure à celle des hommes qui l'entourent, et déchiré par des bourreaux qui semblent de misérables pygmées s'acharnant sur le corps d'un géant impassible.

EDMOND LE BLANT.

N° 11.

DEUX NOUVEAUX CONTES ÉGYPTIENS.

Nous n'avons connu, jusqu'à ces derniers temps, qu'un seul ouvrage d'imagination provenant de l'Égypte pharaonique : c'est le *Conte des deux frères,* que M. de Rougé a déchiffré sur le papyrus de Mme d'Orbiney, aujourd'hui propriété du musée Britannique[1]. Ce papyrus, qui constitue pour les égyptologues la plus exacte des grammaires et le plus incontestable des vocabulaires, a épargné aux investigateurs des écritures égyptiennes au moins dix années de tâtonnements. Grâce au grand nombre de citations dont il a été l'objet, et aux diverses traductions qui en ont été faites, ce texte est devenu presque populaire: les singulières et merveilleuses aventures de Baïta et de son épouse perverse sont connues d'une partie considérable du public lettré.

Le conte non moins merveilleux que M. le docteur Brugsch a lu dans un papyrus démotique du musée de Boulaq, et que ce savant a appelé le *Roman de Setnau,* offre moins d'intérêt, à raison de sa date beaucoup plus récente. D'ailleurs, la traduction publiée par M. Brugsch est confuse dans plusieurs passages. Il est à désirer que ce savant, qui n'a pas de rival

[1] Voy. le travail de M. de Rougé dans la *Rev. arch.* IXe année, 1852, p. 385.

dans la connaissance du démotique, soumette le texte à de nouvelles investigations.

L'année dernière, en compulsant les papyrus hiératiques du musée de Turin, publiés par MM. Pleyte et Rossi, j'ai découvert les débris d'un troisième petit roman. Malheureusement, les fragments conservés de ce papyrus ne contiennent ni le commencement ni la fin de la composition, et sont eux-mêmes criblés de lacunes. J'ai hésité à signaler au monde savant ma petite découverte. Mais, aujourd'hui, elle trouvera tout naturellement sa place à la suite d'une notice sur une quatrième œuvre d'imagination qui vient d'être signalée.

Ce nouveau conte égyptien a été reconnu sur l'un des papyrus hiératiques de la collection Harris, acquise récemment par le musée Britannique, et non encore livrée à la publicité. Cette découverte est due à M. C. W. Goodwin, l'un des rares égyptologues dont il soit possible d'accepter les traductions sans contrôle. Ce savant a communiqué à la Société d'archéologie biblique de Londres un compte rendu du petit roman. Voici la traduction de ce compte rendu :

LE CONTE DU PRINCE PRÉDESTINÉ.

Ce curieux roman, qui malheureusement n'est pas entier, raconte comment certain roi égyptien, à la suite de ferventes prières, obtint un fils dont les sept Hathors (*les Parques*) pronostiquèrent qu'il mourrait de l'une de ces trois morts : par un crocodile, par un serpent, ou par un chien.

Pour préserver son fils, le roi le renferme dans une chambre luxueusement meublée, et l'entoure de nombreux serviteurs, auxquels il est interdit de lui parler de l'existence de ces trois espèces d'animaux.

Un jour, le prince séquestré aperçoit un Égyptien allant à la chasse accompagné de son chien. Aussitôt il désire posséder un animal semblable. L'expression de ce désir est cause que sa destinée lui est révélée. Mais, à force d'obsessions, il obtient de son père la liberté d'agir à sa guise, en lui disant qu'il est inutile de chercher à échapper à son destin.

Ensuite il décide le roi à le laisser partir et courir le monde ; puis,

profitant de la permission, il entreprend seul le voyage de Naharan (*la Mésopotamie*), en se faisant passer pour le fils d'un cavalier égyptien fuyant la cruauté d'une belle-mère.

Arrivé à la cour du roi du pays, il fréquente les courtisans. Ceux-ci lui apprennent les singulières circonstances dans lesquelles se trouve la fille du roi, qui est enfermée dans une tour, et ne peut être délivrée que par l'amant qui réussira à escalader la fenêtre de sa prison. Tous les princes de Naharan ont tenté l'entreprise et tous ont échoué; mais le jeune Égyptien, dont la bonne tournure gagne le cœur de la princesse, réussit à opérer sa délivrance.

Le roi de Naharan refuse cependant de la donner en mariage à un fugitif inconnu. Mais la princesse menace de recourir au suicide, et le roi consent à l'union des deux amants.

Bientôt après, le prince part avec son épouse pour visiter l'Égypte. A l'entrée d'un temple où il allait faire son adoration, il est attaqué par un crocodile sacré, qu'il repousse, et par un géant, dont il est victorieux. Fatigué par ces luttes, il rentre à sa demeure pour prendre quelque repos, tandis que son épouse veille près de lui. A cet instant un serpent sort d'un trou et cherche à le piquer pendant son sommeil; mais la princesse fait boire au reptile une drogue enivrante et, lorsque l'animal dangereux est ivre, elle le noie dans son bain.

En s'éveillant, le prince, de concert avec sa femme, offre aux dieux des actions de grâces pour avoir été délivré de deux des morts qui lui avaient été prédites.

Il sort ensuite pour se promener, et, de nouveau, fait la rencontre d'un géant et d'un crocodile, qui l'avertissent de son inévitable destin. Il n'y fait nulle attention.

Deux mois après, le prince sort, emmenant son chien avec lui.....

Ici s'arrête le papyrus. Nous ne connaîtrons jamais la fin de l'histoire, à moins qu'un heureux hasard ne fasse retrouver le reste du manuscrit.

Ce conte est comparable, ainsi que M. Goodwin en a fait l'observation, à certaines légendes du moyen âge. On n'y trouve pas, comme dans le *Conte des deux frères* et dans le *Roman de Setnau,* de traits rappelant forcément la doctrine égyptienne. Mais, aussi bien que ces deux compositions, il est d'un style simple, le récit y est bien suivi; aussi l'on y recueillera

une ample moisson de renseignements lexicographiques et grammaticaux, tels que les textes mythologiques n'en peuvent jamais fournir. La prompte publication du texte hiératique sera conséquemment un grand service rendu à la science.

Le fragment que j'ai reconnu sur l'un des papyrus hiératiques de Turin n'offre pas les mêmes avantages; non pas que le style en soit beaucoup moins simple, mais, dans son état de mutilation, le texte y est trop souvent interrompu pour qu'on puisse y puiser avec certitude suffisante des observations grammaticales. On y trouve cependant quelques expressions remarquables, dignes d'être enregistrées dans tous les index.

Tel qu'il a été reproduit par M. Pleyte, ce texte couvre les planches 79, 80, 81 et 82 de la publication entreprise par cet égyptologue zélé. Mais, ainsi qu'il nous l'explique lui-même, ces planches ont été recomposées par lui au moyen du groupement de vingt-deux fragments qui étaient collés pêle-mêle sur les cartons du musée[1]. Dans ce travail épineux, le savant néerlandais a montré une grande perspicacité; toutefois l'étude approfondie que j'ai faite du texte me porte à classer les planches dans un ordre différent. La planche 82 est la première et précède la planche 79 que suivent régulièrement les n°s 80 et 81. De plus, les premiers fragments verticaux placés à droite des pages 80 et 81 me paraissent appartenir à d'autres parties du texte. Quatre autres petits fragments détachés, que m'a communiqués M. Rossi, sont tout à fait inutilisables.

La portion du texte que comprend le papyrus ainsi ordonné forme un épisode auquel je donnerai le titre d'*Épisode du Jardin des fleurs*.

Le héros de l'aventure est un grand personnage qui porte, entre autres titres, celui de [hiéroglyphes], *haouti*, ou *général d'armée*. J'ai constaté ailleurs l'importance des fonctions du baouti[2]:

[1] Pleyte et Rossi, *Les papyrus hiératiques de Turin, sommaires*, p. 118.

[2] *Recherches sur l'histoire de la dix-neuvième dynastie*, p. 8.

des princes en ont été investis à l'époque des Ramessides, et notre papyrus, qui est d'une très-belle écriture, date précisément de cette époque. Notre héros appartenait probablement à la famille royale : car, d'après une mention du texte, il était en relation de parenté avec la régente (hon-t).

Ce prince raconte les aventures qui lui sont arrivées dans un jardin magnifique, où il avait été entraîné par une de ces messagères d'amour dont les imitatrices infestent encore aujourd'hui les grandes villes modernes. La description de ce lieu de délices rappelle celle des *Bateaux des fleurs*, lieux consacrés en Chine aux ébats des riches débauchés. De même qu'au Céleste Empire, les courtisanes égyptiennes se donnaient entre elles le nom de sœurs.

L'existence de ce genre de provocation dès les temps pharaoniques pouvait être supposée. Elle est démontrée aujourd'hui, soit par notre petit roman, soit par les recommandations que fait à ce propos le livre des Maximes du scribe Ani, dont j'ai entrepris la traduction littérale analytique[1]. Les mêmes abus étaient connus chez les Hébreux, ainsi qu'on le voit dans l'histoire du patriarche Juda. On peut lire au Livre des Proverbes de Salomon un énergique tableau des agissements de la courtisane.

Ces explications préliminaires étaient indispensables pour nous introduire *in medias res*. J'avertis que j'ai dû suppléer quelques mots et même quelques phrases pour lier les parties du texte interrompues par les lacunes.

L'ÉPISODE DU JARDIN DES FLEURS.

. . . . . Elle me conduisit ma main dans sa main. Nous allâmes dans son jardin pour causer. Elle m'y fit goûter du miel, qui était excellent. Ses joncs étaient verdoyants, ses arbrisseaux couverts de fleurs ; il y avait

[1] Journal *l'Égyptologie*, publié chez J. Dejussieu, à Chalon-sur-Saône.

des groseilles et des cerises[1] plus rouges que le rubis; ses perséas en maturité ressemblaient à du bronze; son bosquet était de la couleur du métal Nashem, ses *nenni* comme les noix de coco qu'on apporte dépouillées; son ombrage était frais et aéré; le repos voluptueux y était facile.

Lorsqu'elle me rencontra, la fille du préposé aux vergers l'avait envoyée en messagère. «Viens chez moi, m'avait-elle dit; demeure un jour dans la chambre d'une jeune fille qui est à moi; le jardin est en son jour: il y a terrasse et boudoir.»

Ici se termine la première page à laquelle il manque une ligne. L'entremetteuse s'adresse à la plus séduisante des Phrynés de l'endroit :

«Les nobles hommes sont joyeux, ravis à ta vue; laisse-les venir à ta demeure portant leurs précieux joyaux. Écoute! ils viennent avec leurs richesses; ils apportent la boisson *haq* pour toutes tes compagnes, toute espèce de pains pour les repas, des gâteaux frais de la veille et du jour, et tous les excellents fruits des parties joyeuses. Viens! fais un jour de bonheur.»

Du premier au troisième jour, elle se tint assise sous l'ombrage. Son *khennès*[2] était à sa droite; il avait amené son domestique pour exécuter tous ses ordres. La cave à la bière fut mise sens dessus dessous pour qu'elle s'enivrât à son gré ainsi que son frère[3]. La servante était une sœur dans ses rendez-vous. «Moi, dit-elle, j'ai des entrailles cachées pour ne pas dire ce que je vois. Viens!»

Ainsi finit la deuxième page; le texte est coupé par une ligne qui manque en tête de la page suivante, de laquelle a disparu en outre le commencement de toutes les autres lignes.

Le noble Égyptien a entendu les protestations de discrétion de la jeune femme.

[1] C'étaient du moins des fruits rouges; l'identification des espèces est difficile à établir dans la majorité des cas.

[2] Ce mot veut dire *maître*, *gérant*.

[3] Le mot *frère* semble pris ici dans l'acception que certains poetes latins ont donnée à *frater* et même à *soror*.

Alors l'entremetteuse vient mettre à profit les bonnes dispositions qu'elle lui suppose :

«Fais-lui présent d'un collier de lapis avec des lis et des tulipes; apporte les fleurs de l'allégresse, des liqueurs, des parfums. Qu'il y en ait pour toutes les compagnes! Fais un jour de bonheur!»

Je sortis du feuillage, du lieu réservé. Les femmes m'aperçurent et dirent : «Voyez-le sortir vraiment!»

Elle avait à la bouche une figue de sycomore. Son jardinier vint lui parler : «Fais attention! c'est le frère de la Régente; tu es donc comparable à l'auguste Princesse! S'il n'y a pas de serviteurs, moi, je serai le domestique qui servira celui que tu as captivé.»

Elle se fit placer dans son pavillon du bosquet. Elle ne m'offrit pas un fade breuvage à boire; ce ne fut pas de l'eau qu'on puise à la rivière que j'emplis mes entrailles.

On eut l'idée de plaisanter en disant : «Il ne faut pas boire!» Par ma vie! ô ma bien-aimée, amène-moi près de toi. La figue de sycomore...

Nous voici à la fin de la troisième page qui a toutes ses lignes inférieures; la suivante est complète par le haut, mais il y manque le commencement de toutes les lignes. Toutefois la lacune est peu considérable. Les premiers signes de la quatrième page laissent deviner le groupe signifiant *manger*, ce qui nous suggère la liaison suivante :

«La figue de sycomore que ta bouche a goûtée, laisse-la-moi manger.»

Tels furent mes plaisirs dans le pavillon du bosquet. J'y restais en tout temps. Elle était avec moi comme une sœur avec son frère.

D'autres venaient: ils s'enivraient de vin et de moût; ils s'enivraient de vin de palmier et de la liqueur parfumée appelée *kémi*.

Toute idée de départ s'était éloignée de moi dans ce jardin; j'y passai douze mois.

Mais je m'aperçus qu'on me trompait. Alors je jetai la tulipe, celle que la veille j'avais dans ma chambre [1]. Moi qui suis un grand chef militaire..... [2], ils me regardent comme un second. S'ils recommencent à agir ainsi, je ne le leur tairai point.

[1] Cette tulipe a dû être mentionnée dans quelques-unes des parties détruites du texte.

[2] La lacune contenait ici une énumération de titres.

A l'entrevue suivante, je lui dis : «Le crime est découvert. Je subis le châtiment de ton amour. Que le dieu Toum . . . . . »

Ici s'arrête définitivement notre texte. L'Égyptien mécontent semble charger le dieu Toum du soin de le venger. Nous ne pouvons, du reste, rien prévoir quant à la suite du roman, qui se continuait au moins encore sur une page et peut-être sur plusieurs. Mais, tout mutilé qu'il est, l'*Épisode du Jardin des fleurs* peut avoir sa place parmi les rares débris échappés au naufrage de la littérature de l'antique Égypte.

Le *Conte des deux frères*, le *Roman de Setnau* et l'*Épisode du Jardin des fleurs* nous montrent que les entraînements de l'amour fournissaient aux temps pharaoniques aussi bien que de nos jours le principal élément d'intérêt des œuvres d'imagination. L'un des papyrus hiératiques recueillis par M. Mariette-Bey pour le musée de Boulaq (le n° 13 de la publication) contenait aussi une histoire d'amour qui, par quelques passages, rappelle l'épisode du Jardin des fleurs. Il y est question *d'un homme pris comme dans un filet, abordé par une femme qui le fait entrer dans une maison, où il vit quelque temps comme un mari avec sa femme.*

Malheureusement ce texte est déplorablement mutilé, il n'en reste que dix-sept fragments dont rien n'indique le classement. On y distingue cependant que l'histoire était fort accidentée : ivresse, bons repas, riches vêtements, trahisons, rixes, vols, aveux, etc. Mais ces mentions isolées ne nous renseignent pas suffisamment pour qu'il soit possible même de proposer un titre pour ces nouveaux débris de la littérature égyptienne.

F. Chabas.

N° III.

LES BALLES DE FRONDE DE LA RÉPUBLIQUE.

L'étude que nous avons faite des balles d'Ascoli, appartenant à MM. Rollin et Feuardent, nous a permis de constater, dans la série des monuments analogues du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin (I, p. 188-194, n°s 642-716, et p. 559-560, n°s 1507-1536), des omissions si nombreuses, des erreurs si graves, une telle négligence, et, pour tout dire, en un mot, nous avons trouvé si bien fondée la défiance que M. Mommsen avait de lui-même et de ceux qui s'étaient occupés avant lui de cette étude, *caveo mihi aliisque,* que nous n'hésitons pas à déclarer que cette série est à refaire en entier: il n'est peut-être pas en effet un seul de ces monuments qui ait été publié exactement, comme on va s'en convaincre bientôt.

Une observation préalable suffirait presque à le démontrer. Ni M. De Minicis, qui a consacré un ouvrage spécial à l'étude des *glandes*[1], ni M. Tomassetti, auteur d'un article sur cette matière dans le *Bullettino* (1872, p. 125-128), ni M. Mommsen, qui a publié les deux séries de balles de fronde dans le *Corpus,* ni aucun de ceux qui l'ont précédé ou suivi, n'ont remarqué que ces monuments étaient tous, ou presque tous, *palimpsestes,* et portaient deux, trois et quelquefois jusqu'à quatre inscriptions différentes. On comprendra sans peine que les balles de fronde empruntent à cette circonstance un intérêt tout nouveau, car on n'a pas seulement deux, trois ou quatre textes épigraphiques de plus qu'on ne le pensait, on a

[1] *Sulle antiche ghiande missili e sulle loro iscrizioni*, dissertazione letta alla Pontificia Accad. rom. di arch. 3 nov. 1839 (t. IX, 1844, et tirage à part, Roma, 1846, 71 p. in-4° et 2 pl. faisant une 2e édition à cause des modifications que l'auteur y a introduites; voy. par exemple, la note 3 de la page 53).

des légendes de provenances très-différentes. Lorsque, dans la guerre sociale, les Italiotes, par exemple, lancent une balle aux Romains, elle porte d'abord une inscription italique; les Romains se servent, à leur tour, de ce même projectile avec une surfrappe nommant le chef ou le corps militaire qui l'a employé; nous avons ainsi des balles qui ont servi trois et quatre fois avec les surfrappes des villes, des armées et des camps opposés les uns aux autres dans la lutte. Nous savons que, dans les guerres de la République, l'emploi de la fronde était très-répandu; le nombre des projectiles de plomb qui jonchaient le champ de bataille après l'action devait donc être considérable; leur volume était très-supérieur à celui de nos balles de fusil, et leur forme oléoïde s'opposait à ce qu'elles se perdissent aussi souvent dans la terre: enfin le métal de plomb était plus rare alors qu'aujourd'hui; toutes ces circonstances expliquent avec quel soin on devait les recueillir pour les employer de nouveau, comme on faisait des flèches et des javelots. Nous en possédons même qui ont été mises en usage dans des guerres très-différentes et quelquefois à cinquante années d'intervalle, comme, par exemple, notre n° 105 qui porte comme dernière frappe : L XI DIVOM IVLIV, légende évidemment postérieure à la mort de César, et contemporaine de la guerre de Pérouse de l'an 40; et, comme frappe antérieure, encore très-visible : >· ΙΠΝΝΠ ·> *C. Paapi, C. (fil.)*, nom, en caractères samnites, du fameux chef des confédérés, un des deux consuls italiotes, le célèbre *C. Papius Mutilus*, l'âme de la guerre sociale de l'an 90-88. Remarquons même, pour qu'il n'y ait aucun doute sur l'identification du personnage mentionné sur la balle d'Ascoli avec celui des textes classiques, que c'est exactement dans la même forme et avec les mêmes lettres que son nom figure sur les monnaies de la guerre sociale.

Souvent les balles fondues et frappées d'avance pour une

guerre n'étaient pas toutes employées pour cette destination, et formaient une réserve de munitions qu'on utilisait dans d'autres circonstances. C'est ainsi que nous rencontrons, sous les murs d'Ascoli, des légendes qui semblent s'appliquer aux circonstances du siége de Pérouse.

Il est indubitable pour nous que presque toutes les balles de fronde qui ont été publiées dans différents recueils doivent présenter un intérêt analogue, c'est-à-dire qu'elles doivent être palimpsestes comme les nôtres. Il conviendrait donc d'examiner ces monuments avec le plus grand soin sur les originaux, afin de les publier de nouveau.

Disons d'abord que l'unité certaine de provenance de nos cent onze balles de fronde et l'ancienneté des légendes qu'elles présentent nous permettent de confirmer et de compléter les faits historiques consignés dans les textes classiques. Tous ces monuments sont incontestablement de l'époque républicaine et doivent, selon toute vraisemblance, se rapporter aux guerres accomplies dans la Péninsule entre les années 90 et 40 avant J. C. En outre, il est nécessaire de circonscrire ces guerres au Picenum et même aux événements militaires qui eurent pour théâtre le territoire d'*Asculum*.

Les inscriptions que nous livrent ces monuments peuvent se répartir en trois séries, auxquelles correspondent les trois guerres connues sous le nom de *Guerre sociale,* de 664 à 666 de Rome (90-88 av. J. C.), *Guerre servile*, de 681 à 683 (73-71), *Guerre civile dite de Pérouse,* y compris ses suites, de l'an 714 (40 av. J. C.).

Il est vrai que la cité d'*Asculum* ne figure chez les écrivains classiques que dans la première de ces trois guerres, où elle joua, comme on sait, un rôle considérable, et que, pour les deux autres, le Picenum seulement se trouve mentionné, sans que la lutte ait été en quelque sorte localisée sur un point déterminé, d'après les documents écrits qui nous ont été con-

servés : c'est une première lacune qu'il nous est permis de combler aujourd'hui, car, après l'étude des monuments que nous publions, il paraîtra évident pour tous que le territoire d'*Asculum* a été, pendant ces deux guerres, le théâtre de luttes ardentes, d'abord entre les armées consulaires et les bandes de Spartacus, et, trente-deux ans plus tard, entre les partisans d'Antoine et les troupes d'Octave, après la prise de Pérouse.

Nous pouvons donc grouper nos monuments de la manière suivante :

Les 80 premiers appartiennent aux siéges d'*Asculum* et aux combats livrés sous ses murs pendant la guerre sociale;

Les 9 suivants se rapportent à la guerre de Spartacus;

Les 22 derniers sont relatifs à la guerre civile de l'an 40.

I. On se rappelle que c'est *Asculum* qui, en 90, donna le signal de la guerre sociale en massacrant le proconsul Q. Servilius et les Romains qui se trouvaient dans ses murs[1]. C'est tout près de cette ville que Cn. Pompeius fut battu et contraint de s'enfermer dans *Firmum*, restée fidèle à la cause de Rome[2]. Après la défaite de Scato, Cn. Pompeius assiégea de nouveau *Asculum*[3], essuya un second échec par la ruse des assiégés[4], et serra de plus près la place par des lignes de circonvallation[5]. C'est alors que Judacilius, qui tenait la campagne au dehors, voyant la situation de cette ville presque désespérée, tenta un effort héroïque, força les lignes de Pompée et pénétra dans la place pour s'y défendre encore et lui rappeler les devoirs du patriotisme, par l'exemple du sacrifice, en se donnant la mort : « aussitôt qu'il eut rendu le

[1] App. *B. c.* I, 38.
[2] *Id. ib.* 47-49; Oros. V, 18.
[3] App. *B. c.* I, 50; Oros. V, 18.
[4] Front. *Stratag.* III, XVII, 8.
[5] Oros. V, 18.

dernier soupir, ses soldats allumèrent le bûcher qui, en un instant, dévora le plus brave des Asculans et les dieux de sa patrie[1]. » Cn. Pompée, maître d'*Asculum* en ruines, massacra le peu de ses défenseurs trouvés vivants et en âge de porter les armes, puis emmena captifs les enfants et les femmes pour figurer à Rome dans son triomphe[2].

Les 80 balles de fronde que nous rapportons à ce célèbre épisode, un des plus importants de la guerre sociale, nous ont paru devoir former quatre groupes :

1° Les noms des peuples qui figurent dans les inscriptions de ces balles sont les suivants : *Italia* ou *Itali, Roma* ou *Romani*, les deux grandes nations, les deux armées ou les deux capitales rivales ; puis les peuples qui ont pris part à cette grande lutte : les *Samnites*, les *Apuli*, les *Umbri* ou *Ombri?*, les *Vestini*, les *Picentes*, les *Marsi* ou les *Marucini?*, les *Peligni*, les *Campani?*, les *Japigii?*, ce qui prouverait que les débris de toutes les armées italiotes se réunirent, ou du moins envoyèrent des renforts dans le Picenum pour y soutenir les derniers efforts des confédérés, et secourir *Judacilius* dans *Asculum* agonisante, dernier espoir de la patrie italienne. Après les peuples, on peut placer les noms des cités plus ou moins voisines d'*Asculum*. C'est d'abord *Firmum* (Fermo), restée fidèle aux Romains ; *Aufina*, ville des Vestins ; *Camars* ou *Camerinum* (Camerino), ville d'Ombrie, très-voisine d'*Asculum* ; *Auximum* (Osimo), ville du Picenum ; *Perusia* (Pérouse)? ; *Ariminum* (Rimini)? ; *Sena Gallica* (Sinigaglia), ville gauloise ; *Aesis* (Iesi), située sur l'Esino ; *Pisaurum* (Pesaro), ville d'Ombrie maritime ; *Hadria* (Atri), ville du Picenum, voisine d'*Asculum ; Sentinum*, en Ombrie

2° Les chefs dont nous rencontrons les noms sur les balles d'Ascoli sont d'abord, sur un grand nombre d'entre elles,

[1] Mérimée, *Guerre soc.* p. 209 ; cf. App. *B. c.* I, 48.

[2] Plin. *H. N.* VII, XLIV, *alias* XLII, 1 ; Aul. Gell. XV, IV.

C. Papius Mutilus, écrit ainsi *C. Paapi C.* toujours en caractères samnites; c'était l'un des deux consuls des confédérés. Ce nom, dans sa forme et avec les lettres empruntées à l'idiome national du Samnium, devait être une sorte de mot de ralliement pour tous les Italiens: on ne comprendrait pas, sans cela, et la fréquence de cette légende dans un pays où ce personnage ne semble pas avoir exercé de commandement effectif, et, d'autre part, l'emploi exclusif de lettres samnites, spécialement pour ce nom, lorsque, sur les mêmes balles et dans la même légende, nous voyons employés les caractères latins. Ce n'est pas non plus une date consulaire italiote, puisqu'il n'y a sur les monuments qu'un seul des deux consuls de mentionné. La lecture, sur d'autres balles, du nom de *Q.* (*Pompaedius*) *Silo*, l'autre consul italiote, est malheureusement douteuse; il n'en est pas de même pour le fameux *Telesinus Pontius*, le vaincu de la Porte Colline, dont le *cognomen* se lit distinctement, en dernière frappe, sur notre n° 50; nous rencontrons également le nom *Mag*, que nous sommes tenté d'identifier avec *Decius Magius*, ce Campanien, ancêtre de Velleius Paterculus, qui mit au service de Rome une légion entière levée à ses frais. Nous avons aussi un *praetor Campanorum*. — Quant aux chefs d'origine romaine, ils sont plus nombreux. Nous lisons d'abord le nom du consul de l'an 90, *L. Julius Caesar*, qui figure sur une balle avec le titre de *pro consule*, laquelle est datée par conséquent de l'année qui suivit son consulat; puis *L. Valerius*, sans doute le *L. Valerius Messala* qui exerça un commandement dans la guerre sociale; viennent ensuite des chefs dont les noms ne sont pas connus par les textes classiques, sauf *Piso*, qui est peut-être le père du consul de l'an 58, et qui, en ce cas, serait le même que mentionne Cicéron comme ayant fabriqué des armes pendant la guerre sociale[1].

[1] *In Pison.* 36 *alias* 87

3° Pour les corps militaires, les balles de fronde d'Ascoli nous donnent de précieuses indications. Nous savons maintenant les numéros des légions qui figurèrent, tant dans l'armée confédérée que dans l'armée romaine.

4° Outre les légendes géographiques, historiques et militaires qui se rencontrent sur les balles d'*Asculum*, on y voit figurer des formules, dont quelques-unes étaient déjà connues d'autre part : *Marti, Mars ultor;* T M R; *operor,* mot dont la lecture ne présente aucun doute, ce qui permet de corriger la prétendue légende Opiterga (avec lettres liées), c'est-à-dire *Opitergium*, reproduite par le *Corpus*[1] d'après De Minicis[2], et qui ne nous paraît plus avoir aucun fondement.

Quant au mot *feri*, il est si souvent employé sur les balles de fronde de toute provenance, que nous n'avons pas à nous y arrêter. C'est la formule la plus usitée; l'emploi en était tellement répandu qu'on la laissait subsister dans les surfrappes en changeant seulement le nom de l'ennemi auquel était renvoyé le projectile : FERI)(ITAL*os*, ROMA*nos*, etc. Nous avons aussi FRICA)(T OMB. *Fricat Ombros,* ce qui permet d'expliquer nos légendes FRIPICEN. FRIC ROM, et dans De Minicis : FRI · PICI, FRI | TOMR. La formule si connue : *Pete culum* ou *ad culum*, suivie du nom de l'ennemi au génitif, se rencontre aussi avec la variante du verbe à la première personne : c'est le projectile lui-même qui est censé parler, *peto culum Mamilii.*

II. La seconde série de balles de fronde d'Ascoli comprend celles qui se rapportent à la guerre servile, dont un épisode important eut lieu dans le Picenum[3], sans que les lieux mêmes des combats qui signalèrent cette partie de la lutte de Spartacus et de ses 120.000 esclaves armés contre les légions consulaires

[1] I, n° 710.
[2] Pl. II, n° 72.
[3] App. *B. c.* I, 117

aient été nulle part mentionnés. Appien dit seulement que les deux consuls, qui sont ceux de l'an 72, L. Gellius Poplicola et Cn. Cornelius Lentulus Clodianus[1], furent battus une seconde fois dans le Picenum par Spartacus. Florus, moins explicite encore, se contente de dire que la rencontre des bandes avec les armées consulaires eut lieu dans l'Apennin[2]. Les balles d'Ascoli nous permettent peut-être de localiser cette double victoire de Spartacus.

Il est indubitable, en effet, que la légende bien connue : *Peristis servi!* déjà publiée[3], se rapporte à la guerre servile. Nous croyons lire sur une de nos balles le nom de *Spartacus?* Les légions qui figurent sur ces monuments sont la IIIe?, la Ve, la XIIIe, qui avait déjà combattu dans ce pays pendant la guerre sociale, la XVe, et une légion consulaire dont le numéro n'est plus lisible. Nous avons renfermé dans ce même chapitre les balles portant FABRICIVS FECIT, parce qu'au revers d'une de ces légendes on lit [*p*]*eri*[*stis*] [*s*]*ervi*.

III. Nous avons groupé dans la dernière série les balles de fronde relatives à la guerre civile de l'an 40, entre Octave et L. Antonius, guerre dite de Pérouse, à cause du siége mémorable de cette ville; mais Pérouse ne fut pas cependant le théâtre unique des événements militaires de cette année. Si les deux principaux chefs du parti d'Antoine, qui était alors en Orient, sont L. Antonius et Fulvie, et s'ils n'ont figuré ni l'un ni l'autre dans la campagne du Picenum et de l'Ombrie, il ne faut pas oublier qu'après la réduction de Pérouse il y avait encore dans le nord de l'Italie treize légions sous le commandement des hommes les plus dévoués à Antoine, L. Asinius, Plancus, Crassus, Ateius[4]; que Fufius Calenus, autre lieutenant

[1] Voy. l'*Epit. T. Liv.* XCVI.
[2] Page 87, éd. O. Jahn.
[3] De Min. p. 33; *C. I. L.* I, 646 et 647.
[4] App. *B. c.* V, 50.

du triumvir, commandait en outre une armée dans les Alpes et qu'il s'était réuni à Ventidius en Cisalpine[1]. Nous savons en outre que les deux légions de Plancus furent contraintes par Agrippa de poser les armes, à *Camars* ou *Camarinum* (Camerino), ville d'Ombrie, très-voisine d'*Asculum*. Ce ne fut qu'après diverses rencontres, dont les points géographiques n'ont pas été précisés par les écrivains classiques, que les chefs, estimant que la cause était perdue, en Italie du moins, s'embarquèrent à Ravenne[2]. On remarquera que Ventidius, qui devait bientôt se couvrir de gloire dans la guerre qu'il fit aux Parthes en Syrie[3], était précisément Asculan, et qu'il dut avoir pour premier soin d'exciter sa ville natale à se déclarer pour Antoine. Tout le pays situé au delà de l'Apennin dut être, pendant comme après le siége de Pérouse, le foyer de la résistance à Octave. Nous savons même que *Bononia* (Bologne) était «in Antoninorum clientela[4].» Octave avait combattu en personne en Ombrie[5], et, lorsqu'il avait été rappelé à Rome, il avait laissé en ce pays Q. Salvidienus Rufus pour y tenir la campagne et y achever la soumission des *Sentinates,* en Ombrie[6]. Il est à croire qu'après la prise et le terrible châtiment de Pérouse, *Asculum*, la ville de Ventidius, fut une de celles que Dion Cassius dit avoir été prises par les partisans d'Octave[7]; malheureusement, il n'en nomme aucune; mais les balles d'Ascoli réparent cet oubli, pour cette dernière ville du moins.

Le dernier acte de la guerre civile de l'an 40 dans le Picenum paraît même avoir eu une importance que les écrivains

[1] Dio Cass. XLVIII, 10.
[2] *Id. ib.* 50.
[3] Aul. Gell. XV, iv, 3; Plin. *H. N.* VII, xliv, *alias* xlii, 1.
[4] Suet. *Oct.* 17.
[5] Dio Cass. XLVIII, 13.
[6] *Id. ib.*
[7] XLVIII, 13.

nous ont mal fait connaître. En effet, nous apprenons par les légendes de neuf de nos balles de fronde que, parmi les soldats qui prirent part à ce dernier acte de la guerre de Pérouse, figurèrent ceux de Q. Labienus, fils du célèbre lieutenant de César dans la guerre des Gaules, devenu Pompéien, comme on sait, dans la première guerre civile, et mort en Espagne en 45[1]. Q. Labienus, son fils, d'abord partisan de Cassius et de Brutus, s'était fait confier, après la bataille de Philippes, par le roi des Parthes Orodes, une armée avec laquelle il avait soumis une partie de la Syrie et de l'Asie Mineure. Il avait pris alors le titre fastueux de *Parthicus*, et plus tard celui d'*imperator*[2], titres confirmés par les monnaies qu'il fit frapper à son effigie[3]; et, comme il se trouvait opposé à Antoine en Orient, il n'est pas douteux qu'il ait soutenu la cause d'Octave en Italie, et qu'il lui ait envoyé du secours pendant la guerre de Pérouse. Les légendes qui se lisent sur les balles d'Ascoli lui donnent ce même *cognomen* personnel de *Parthicus*, pris d'ailleurs ici par ce personnage dans un sens contraire à celui que prescrivait l'usage romain. Il n'avait d'abord ajouté à ce *cognomen* que le titre de *praetor*. Une seule balle lui attribue le titre d'*imperator*, comme la monnaie du cabinet de France.

Deux autres balles nous rappellent l'insulte, déjà connue, des soldats d'Antoine à Octave : *peto culum Octaviani;* cette légende est parfaitement lisible sur nos balles, et l'on remarquera l'emploi de la première personne *peto* et non *pete*. Les projectiles portant cette inscription ne devaient pas être rares, et nous croyons que certaines légendes mal déchiffrées doivent être ramenées à cette lecture. Le *Corpus* nous en offre un exemple entre autres qui mérite d'être signalé. On lit dans ce

[1] App. *B. c.* II, 105.
[2] App. *B. c.* 65-133; Plut. *Anton.* 28-33; Dio Cass. XLVIII, 24-26.
[3] Cohen, *Méd. cons.* p. 48-49.

recueil[1] : LVM / TRASE (inversé), dont l'explication serait, d'après De Minicis, L(*egio*) V(*a*) M(*acedonica*) *Trasemenum*[2]. Nous croyons, d'après une frappante analogie dans la disposition des lettres, qu'il faut restituer et lire ainsi cette légende : LVM / TAVIAN (inversé) [*cu*]*lum* [*Oc*]*taviani*. Tout le monde sait que les légions ne reçurent des noms et des surnoms qu'à partir d'Auguste, et M. Mommsen, au lieu de reproduire l'explication de De Minicis, aurait pu s'en tenir à l'observation qu'il avait jointe au n° 660 : « pertinentque omnino legionum agnomina ad aetatem multo posteriorem. » *Trasemenum* ne veut rien dire, il n'y a pas de ville du nom de Trasimène ; et, si l'on fait de ce mot imaginaire un surnom honorifique de légion romaine, on conviendra qu'il eût été bien mal choisi.

Donnons en terminant les inscriptions des deux balles les plus curieuses de la trouvaille d'Ascoli. On lit sur la première :

INE MASA M ABVR légendes illisibles.

On lit dans le *Corpus I. L.* (I, n° 687), à propos de la balle de fronde portant la légende LVFVIASIA : « Dodwelliani catalogi auctorem male excepisse INE MASA, inde Minicium hallucinantem effecisse *sine masa* notamus, ne quem talia postea morentur. » Or, la balle d'Ascoli que nous publions ne laisse aucune incertitude sur la lecture INE MASA ; c'est donc une légende très-différente de celle avec laquelle M. Mommsen voudrait la confondre. Μᾶζα ou μάσα est un mot grec il est vrai ; mais ce n'est pas le seul qui ait été employé dans le langage vulgaire ; ajoutons que c'était le mot consacré pour exprimer les approvisionnements de farine ou de pain

[1] T. I, n° 694.
[2] P. 47, n° 50.

dans les villes de la Grande-Grèce, en Italie[1]; [S]*ine masa* signifierait « sans farine, sans pain, » et l'on comprend comment, dans une ville assiégée et pressée par la famine, un traître a pu, à l'aide d'une balle de fronde, avertir l'ennemi de l'extrémité à laquelle on se trouvait et que l'on cachait avec soin; nous avons des exemples fort remarquables de pareils avertissements donnés aux assiégeants par les balles de fronde. César, assiégeant *Ategna* en Espagne, reçut avis du moment favorable pour donner l'assaut : « *glans* missa est *inscripta :* quo die ad oppidum capiendum accederent, etc.[2] » Le même moyen fut employé à Athènes assiégée par Sylla : *πεσσοῖς ἐκ μολύβδου πεποιημένοις ἐγράφοντες ἀεὶ τὸ γιγνόμενον, ἐς τοὺς Ῥωμαίους ἠφίεσαν ἀπὸ σφενδόνης*[3]. Nous croyons même que cette forme hybride et inusitée *sine masa* a pu être adoptée avec intention par le traître ou l'espion afin qu'elle demeurât énigmatique pour la plupart, et ne fut même bien comprise que par celui qui l'attendait et en avait la clef.

Voici l'autre :

1 ESVREIS ET ME [illegible] ELAS	2 [illegible]G II ITAL	)(L SVE[illegible]

1 *Esureis* | *et me* [*c*]*elas*. — 2 [*le*]*g* | *II*(*a*) *Ital*(*orum*))(*L. Sue*. . . . . — Cette balle a dû servir deux fois à cinquante ans d'intervalle, la plus ancienne inscription concernant la guerre sociale, et la seconde, c'est-à-dire la plus apparente, se rapportant à l'époque de la guerre de Pérouse. La légende, qu'on peut traduire : *Tu as faim et tu me le caches*, sert, pour ainsi dire, de complément historique et d'explication à la précédente : *Nous sommes sans pain*. — Cette légende est d'ailleurs

[1] Diod. Sic.: *μάζαν ἔδοντες*, XII, 10.
[2] Hirt. *B. Hisp.* 13.
[3] App. *B. Mithrid.* 31.

connue[1]; plusieurs balles avec cette inscription ont été trouvées à Pérouse, et il faut convenir que le sens de cette légende se rapporte facilement à la fameuse *fames Perusina,* au soin que *L. Antonius* prit de cacher sa détresse aux assiégeants[2], et enfin au grand usage qui fut fait de la fronde pendant ce siége[3]; cependant nos balles proviennent indubitablement d'Ascoli. Or, les textes classiques qui parlent du siége d'*Asculum* de l'an 89 avant J. C. ne disent pas que les assiégés aient souffert de la disette; d'autre part, la forme des lettres de nos légendes ne permet pas de les faire reculer de cinquante ans, surtout quand la même formule se rencontre précisément à Pérouse, et se trouve par conséquent datée de l'an 41-40. La seule explication qui concilie tout consiste à supposer que ces balles appartiennent bien au siége de Pérouse, qu'elles ont été frappées à cette occasion, et qu'elles auront été emportées comme munitions de campagne par les légions Octaviennes qui, après la réduction de Pérouse, poursuivirent dans le Picenum et sous les murs d'*Asculum* les partisans d'Antoine.

Ernest Desjardins.

N° IV.

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS INÉDITES DES CÔTES DE LA MER NOIRE.

I.

La première partie du travail de M. Perrot est consacrée à l'étude d'un recueil manuscrit d'inscriptions formé, il y a peu d'années, en Asie Mineure, par M. Eusèbe Galmiche, inspecteur des eaux et forêts[4]. Il se compose de vingt textes

[1] De Min. p. 42, pl. II, n° 49; *C. I. L.* I, n° 692; Ritschl, pl. IX, n° 37.
[2] App. *B. c.* V, 35.
[3] *Id. ib.* V, 36.
[4] Ces inscriptions avaient été communiquées par M. Galmiche à la Société

grecs qui appartiennent tous à la partie orientale de l'ancienne Bithynie, au pays situé sur la rive droite du Sangarios.

De ces vingt textes, M. Perrot en retrouve quatorze soit dans le *Corpus inscriptionum græcarum,* soit dans les *Inschriften aus Bithynien* de M. Mordtmann, soit enfin dans son propre ouvrage, l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie.* Des six qui paraissent n'avoir point encore été publiés, trois sont de courts fragments dont il n'y a rien à tirer. Restent donc trois inscriptions inédites. Elles sont d'un intérêt très-inégal. La première est funéraire, la seconde votive, en l'honneur d'Asclépios et d'Hygie: l'une et l'autre présentent quelques particularités qui méritent d'être notées. La troisième, copiée à *Amastra,* l'ancienne Amastris, est digne d'une sérieuse attention et, à elle seule, nous apprend plusieurs faits nouveaux, importants pour l'histoire des provinces orientales. Elle est ainsi conçue :

Ἀγαθῇ τύχῃ·
Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν
Α(ὖλον) Καικίλιον Γαίου υἱὸν Κλουσ7ουμείνᾳ Πρόκλον τὸν Ποντάρχην καὶ
Λεσβάρχην καὶ υἱὸν τῆς Λέσβου
πρωτεύοντα τῶν ἐπαρχειῶν
πάσης ἀρετῆς χάριν· ἀνέσ7ησεν
Λ(ούκιος) Αἴλιος Λουκανὸς τὸν ἑαυτοῦ
φίλον ὑπὲρ φυλῆς Διοσκουρίαδος.

Sous l'invocation de la bonne fortune. Le sénat et le peuple ont honoré Aulus Cæcilius Proclus, de la tribu Clustumina, Pontarque, Lesbarque, fils de Lesbos, le premier des provinciaux, pour toutes ses vertus. Cette statue de son ami, Lucius Ælius Lucanus l'a élevée au nom de la tribu Dioscourias.

d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. Celle-ci les a adressées au Comité des travaux historiques, qui les a remises à M. Léon Renier. C'est M. Renier qui a bien voulu confier ces textes à M. Perrot, qui avait jadis parcouru la région dont ils proviennent.

Voici les principales particularités que M. Perrot signale dans cette inscription :

1° A. Cæcilius Proclus est un provincial, qui a reçu le droit de cité. Or, il nous fournit le second exemple connu d'un provincial, d'un Grec, inscrit dans la tribu Clustumina. A une exception près, on n'avait encore relevé la mention de la tribu Clustumina que sur des monuments qui concernaient des citoyens domiciliés en Italie.

2° Amastra occupant le site même de l'ancienne Amastris, qui était le chef-lieu de la moitié orientale de la province bithyno-pontique, il n'y a point à douter que ce ne soient le sénat et le peuple d'Amastris qui aient honoré Cæcilius de ce public témoignage de leur estime. Le titre de *Ποντάρχης*, que porte ici Cæcilius, nous était déjà connu par les inscriptions; en le rapprochant de celui d'*ἀρχιερεὺς τοῦ Πόντου*, on avait déjà affirmé, pour cette partie de la vaste province appelée Bithynia et Pontus, Bithynia Pontus, l'existence d'une fédération provinciale analogue à ce *κοινὸν Βιθυνίας*, qui avait son centre à Nicomédie et dont le nom se trouve sur de nombreuses médailles, à partir du règne d'Adrien; mais la ligne suivante nous révèle une autre association du même genre, une autre unité historique et géographique se perpétuant de même sous la domination romaine. L'île de Lesbos faisait partie de la province d'Asie. Le titre de *Λεσβάρχης*, qui se rencontre ici pour la première fois, rapproché des monnaies impériales grecques frappées au IIe siècle au nom du *Κοινὸν Λεσβίων*, nous permet d'ajouter une nouvelle diète provinciale à la liste que M. Joachim Marquardt, dans un article de l'*Ephemeris Epigraphica* (t. I, p. 200-214), a récemment dressée de ces congrès.

3° Le titre de *υἱὸς τῆς Λέσβου* est aussi nouveau. M. Perrot l'explique par les nombreux exemples de titres analogues que M. Waddington a relevés sur les marbres de l'Asie Mineure;

mais il se sépare de lui à propos du sens qu'il convient d'attribuer à cette formule; il ne veut y voir qu'un simple titre honorifique, et s'appuie, pour défendre son interprétation, sur cette phrase d'Apulée (*Metamorph.* IV, ch. XXVI) : « Speciosus adolescens, inter suos principalis, quem filium publicum omnis sibi civitas cooptavit. »

4° La formule *πρωτεύων τῶν ἐπαρχειῶν*, que l'on peut rapprocher d'expressions analogues, mais non tout à fait semblables, qui se rencontrent chez les auteurs et sur les marbres, paraît aussi une nouveauté épigraphique.

5° Les inscriptions nous ont fourni les noms d'un certain nombre de tribus des cités de la province bithyno-pontique; on n'en possédait pas encore pour Amastris. Le nom de la tribu Dioscourias vient probablement des relations commerciales entretenues par Amastris avec la ville de Dioscouris, en Colchide.

La forme des lettres, autant que l'on peut en juger par la copie, l'absence de ligature, la présence de l'iota ascrit, la correction de l'orthographe, la rédaction même de ce texte, tous ces indices réunis conduisent M. Perrot à faire remonter cette inscription jusque vers la fin du Ier siècle de notre ère.

II.

La seconde partie du mémoire est consacrée à trois textes grecs qui ont été transcrits et communiqués au ministère des affaires étrangères par le consulat de France à Galatz. Ils proviennent de la ville de Tomis, célèbre par l'exil d'Ovide. On en avait longtemps en vain cherché l'emplacement; des découvertes qui remontent à une vingtaine d'années environ ont montré que la ville de Kustendjé, par où passent tous les voyageurs qui se rendent à Constantinople en suivant la voie du Danube, occupe le promontoire même sur lequel s'élevait autrefois Tomis.

De ces textes, il en est un qui a déjà été publié par M. Desjardins; les deux autres paraissent inédits. En voici le texte et la traduction :

Ἀγαθῇ τύχῃ·
Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
τῆς μητροπόλεως
Τόμεως Σόσσιαν Ἀ-
φρικανά[ν] γυναῖκα
Κυήτου ἱερασαμέ-
νην μετρὶ Θεῶν
θυγατέρα Γ(αίου) Ἰλίου Ἀ-
φρικανοῦ ὑπερβα-
λομένην τὰς πρὸ ἑ-
αυτῆς καὶ ἐπικοσμή-
σασαν τὴν Θεὸν ἀνα-
θήμασιν χρισέοις
τειμῆς χάριν.

Sous l'invocation de la bonne fortune. Hommage du sénat et du peuple de la métropole Tomis à Sossia Africana, femme de Quietus, prêtresse de la mère des dieux, fille de C. Ilius Africanus; elle s'est montrée supérieure à toutes les prêtresses qui l'avaient précédée et elle a fait hommage à la déesse d'offrandes en or.

[Ἀγαθῇ τύχῃ·
Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
τῆς μητροπόλεως
Τόμεως Ἀφρικα-]
νὸν Κυῆτον στρα-
τευσάμενον ἐνδό-
ξως καὶ ἀγορανομή-
σαντα ἐπιφανῶς
καὶ ὑπερβαλλόμενον
τοὺς πρὸ ἑα[υ]τοῦ τειμῆ[ς
χάριν. ἀνέστησέν
τε τὸν ἀνδριάντα Σόσ-
σια Ἀφρικ(ανὰ) ἡ γυνὴ αὐτοῦ.

Sous l'invocation de la bonne fortune. Hommage du sénat et du peuple

de la métropole Tomis à... Africanus Quietus, pour ses brillants services militaires, pour la distinction avec laquelle il a rempli les fonctions d'agoranome, pour s'être montré supérieur à tous ses prédécesseurs. Sa femme, Sossia Africana, a élevé la statue.

Tout le commencement de cette seconde inscription, qui manque sur la copie, se restitue aisément d'après la première; les deux statues, les deux piédestaux, les deux inscriptions se faisaient pendant. Après avoir servi, peut-être dans la légion XI Pia Fidelis, qui fut longtemps cantonnée sur cette frontière, Quietus était arrivé à quelque grade de sous-officier; puis il s'était retiré à Tomis et y avait rempli les fonctions d'*agoranome* ou de surveillant du marché. Ces inscriptions, où abondent les ligatures et dont l'orthographe laisse à désirer, doivent être au plus tôt du second siècle de notre ère.

M. Perrot profite de l'occasion que lui offrent ces deux textes inédits de Tomis pour en faire connaître d'autres de la même provenance qui, quoique publiés depuis plusieurs années en Grèce, ne paraissent pas être arrivés jusqu'en Occident. C'est le savant épigraphiste athénien, M. Et. Koumanoudis, qui les a édités dans la Νέα Πανδώρα du 1er juin 1868. Ces monuments, qui avaient été envoyés de Kustendjé à la Société archéologique d'Athènes, sont au nombre de dix-huit, dont trois seulement des fragments sans importance. Restent quinze textes, dont dix, un latin et neuf grecs, paraissent tout à fait inédits et ne se retrouvent point ailleurs. Il n'en est aucun que l'on puisse faire remonter avec certitude au delà de la conquête romaine; presque tous contiennent ou des noms propres ou des allusions à l'empire qui permettent de les assigner sans hésitation au temps où Tomis faisait partie de la province de Mœsie. En rapprochant ces textes de ceux qui se trouvent dans les inscriptions latines de Tomis que contient le tome III du *Corpus inscriptionum latinarum*,

on arrive dès maintenant à réunir des données assez précises sur l'histoire de cette cité longtemps oubliée et sur l'organisation du groupe de cités grecques dont elle était la capitale.

L'origine ionienne de Tomis, attestée par Ovide, est confirmée par une inscription de cette ville qu'a publiée M. E. Desjardins, inscription qui doit être antérieure à la création de la province romaine de Mœsie. C'est une stèle élevée par la tribu des Argadeis en l'honneur de son phylarque. Or c'est là le nom d'une des quatre tribus ioniennes primitives qui existèrent à Athènes jusqu'à Clisthènes, et dont on a retrouvé des traces dans différentes villes de l'Ionie, ainsi qu'à Cyzique, colonie de Milet.

Les cités grecques, fondées par les Milésiens sur cette côte, en pleine barbarie, avaient formé, pour mieux résister à l'ennemi qui les pressait de toutes parts, une confédération dont l'histoire intérieure nous est inconnue, mais que nous trouvons désignée dans une inscription sous ce nom : *τὸ κοινὸν τῆς Πενταπόλεως*. Ce fut sans doute avec joie que ces villes se virent protégées par les armes et la diplomatie de Rome, à partir du règne d'Auguste, contre les Scythes et les Sarmates; mais, alors même qu'elles furent entrées dans la province de Mœsie, elles gardèrent leur constitution, leurs mœurs et leur langue, et l'ancienne confédération des villes grecques de la côte continua de subsister, sous le titre de *τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων*. A la tête de cette confédération étaient placés de grands dignitaires dont l'un paraît avoir porté le titre d'*ἄρχων τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων*, et l'autre celui de Pontarque, qui ne s'était encore rencontré que sur la côte d'Asie. C'est un nouveau *κοινόν*, qui manque, comme celui de Lesbos, à la liste de Marquardt. Cette ligue, dont le congrès se réunissait à Tomis, qualifiée de *μητρόπολις τοῦ Πόντου*, ne devait pas comprendre toutes les villes de la Mœsie inférieure; mais elle formait, au sein de la province, un groupe spécial et

restreint, héritier direct de l'ancienne Pentapole milésienne. Tomis, qui, du temps de l'indépendance, avait été, à ce qu'il semble, primée par Odessus, avait pris, sous l'empire, une situation prépondérante; elle était devenue le port le plus fréquenté, le principal entrepôt du commerce de ces régions.

Ces inscriptions contiennent encore quelques autres particularités curieuses. Ainsi, dans deux de ces textes, au lieu de *τοῦ Εὐξείνου Πόντου*, on rencontre cette désignation, unique jusqu'ici, *τοῦ Εὐωνύμου Πόντου*. C'est, selon toute apparence, l'invention prétentieuse de quelque bel esprit local, qui a voulu montrer qu'il connaissait l'origine et le sens d'*Εὔξεινος*, de cette épithète donnée par antiphrase à une mer redoutée des marins. Le titre d'*εὐποσιάρχης*, que l'on avait déjà relevé à Smyrne et que n'a point encore admis la dernière édition du *Thesaurus*, se retrouve ici : il doit s'agir d'une sorte d'échanson public de la cité.

Les deux principales inscriptions de M. Koumanoudis, celles qui sont consacrées aux pontarques Priscus Annianus et Aurelius Priscus Isidore, nous montrent ces personnages, en même temps que magistrats et grands prêtres de la confédération et de Tomis, sénateurs aussi et primats d'une autre ville qui est appelée ici *Φλαβία νέα πόλις*. Dans la seconde de ces inscriptions, cette seconde ville est qualifiée, par rapport à Aurelius Priscus Isidore, d'*ἀντίπατρις*, terme qui n'avait pas encore été rencontré, mais qui ne peut signifier qu'une chose, *sa seconde patrie*. D'après différents indices, M. Perrot inclinerait à croire que dans cette *Φλαβία νέα πόλις*, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement, il convient de reconnaître la ville de Novæ. Celle-ci, située près de l'endroit où est aujourd'hui Sistov, était devenue, au IIIe siècle de notre ère, la principale station militaire de la contrée; rien n'empêche de croire qu'elle ait été fondée sous le dernier Flavien, au temps de la guerre de Domitien contre Décébale, et que dans le

grec officiel du pays elle ait alors reçu et conservé le titre de « la nouvelle ville flavienne. » Dans la bouche des légionnaires, qui parlaient latin, ce titre pompeux se serait abrégé en *Novæ*, sous-entendu *tabernæ* ou *canabæ*, et ce nom, plus populaire, aurait fini par prévaloir dans l'usage général. Quant au fait de ces relations particulières entre Tomis et la cité flavienne, il s'expliquerait aisément; ces riches négociants maritimes, entre les mains de qui passaient la plupart des marchandises qui descendaient ou remontaient le fleuve, auraient pris part à la fondation de la cité naissante en y établissant un comptoir.

Ce qui résulte de l'étude de ces inscriptions, c'est que Tomis, sous l'empire, était restée une cité toute grecque; c'est aussi qu'il y a une analogie frappante, et qui n'avait point encore été soupçonnée, entre l'organisation de ces cités grecques de la Mœsie, avec leur *κοινὸν Ἑλλήνων*, et la constitution des villes grecques de la province de la Bithynie et du Pont, avec leur *κοινὸν τῶν ἐν Βειθυνίᾳ Ἑλλήνων*, leur *κοινὸν Πόντου*. Sur la côte européenne et sur la côte asiatique du Pont-Euxin, nous trouvons une *μητρόπολις τοῦ Πόντου* et un *Ποντάρχης*. De part et d'autre, mêmes titres de magistrats, mêmes noms de fonctions.

M. Perrot termine son mémoire par des réflexions générales sur l'organisation que Rome avait donnée aux provinces orientales, sur la liberté qu'elle leur laissait et le profit que tiraient de cette sage politique tout à la fois le gouvernement central et les diverses populations de l'empire. Voici comment il résume ces observations : « Aujourd'hui, en France, tous les habitants du territoire, de quelque manière et à quelque moment qu'ils soient entrés dans l'unité française, ont mêmes droits civils et politiques; au contraire, dans l'empire romain du premier et du second siècle, le plein droit de bourgeoisie n'était encore, en dehors de l'Italie et surtout dans les pro-

vinces orientales, qu'une exception, que le privilége d'un petit nombre d'individus; les provinciaux étaient encore, au point de vue juridique et politique, dans une condition inférieure. Il semble pourtant qu'il y eût alors dans les différentes contrées de l'empire plus de vie locale et provinciale qu'il n'y en a aujourd'hui, hors de Paris, dans nos départements, que cette vie fût plus intense et plus variée, qu'elle suffît mieux à provoquer et à satisfaire l'ambition de millions d'hommes, à tenir en haleine leur activité. C'est à cette conclusion, tout étrange qu'elle paraisse, que conduit l'étude des monuments épigraphiques en si grand nombre que nous a laissés pour cette époque l'Orient hellénisé, l'ensemble des provinces de langue grecque, et le témoignage en est confirmé par les inductions que l'on peut tirer de toute une littérature bien riche encore et bien diversement féconde. Pour d'autres régions de l'empire romain, pour la Gaule par exemple, on arrive par les mêmes recherches aux mêmes résultats. »

N° V.

LA TÊTE DE LA STATUE D'ADRIEN PLACÉE DANS LE TEMPLE DE JÉRUSALEM.

Un ânier de Jérusalem qui fait métier de transporter des pierres du dehors pour les constructions de la ville avait ramassé, il y a quelques mois, parmi les blocs éboulés d'une muraille en pierres sèches, une tête de statue de marbre, de grandeur naturelle, qui est probablement un débris historique du plus haut intérêt.

Je me suis fait indiquer sur le terrain, par l'auteur même de la trouvaille qui n'en soupçonnait guère l'importance, l'endroit où elle avait été faite. C'est sur le bord de l'ancienne route de Naplouse, à une trentaine de mètres au nord du *Tombeau*

des Rois (Q'boûr es-salatin), et à quelques minutes de la porte de Damas.

La tête, qui fut apportée à un effendi de la ville, est celle d'un personnage viril, à la barbe courte et frisée, aux cheveux abondants dont les mèches épaisses recouvrent une partie du front. Elle porte une couronne de laurier dont les deux branches viennent se rattacher à un grand médaillon (quelque gemme) où est gravé très-distinctement, en camée, un aigle, symbole de la puissance souveraine.

La face, surtout vue sous certains aspects, a une expression de dureté assez caractérisée; les yeux, dont les prunelles sont indiquées par le sculpteur, regardent en haut. Le bout du nez est cassé et quelques régions de la figure, notamment le sourcil droit, ont souffert. Toute la partie postérieure de la tête a été brisée très-anciennement.

Le style de la sculpture est tout à fait romain; le travail est loin d'être irréprochable, mais l'ensemble de la tête a un air imposant d'un grand effet.

Nous avons là, à n'en pas douter, un portrait et non un type banal. La mutilation du nez, quoique assez légère, rend, au premier abord, la physionomie et, partant, l'identité du personnage assez difficile à reconnaître. N'ayant pas ici les éléments iconographiques nécessaires pour résoudre cette question, j'hésitai quelque temps entre plusieurs hypothèses qui se présentèrent successivement à mon esprit. Après mûre réflexion, j'en suis revenu à ma première impression, et je pense qu'on ne peut guère voir dans cette tête autre chose que celle de l'empereur Adrien. C'est également l'opinion d'un homme très-instruit qui a eu l'occasion d'examiner ce morceau, l'archimandrite de la mission russe à Jérusalem; je crois qu'elle sera admise en Europe par les savants compétents et tous ceux qui sont en mesure de la soumettre à une vérification, impossible ici.

La trouvaille, à Jérusalem, d'un fragment de statue de l'empereur Adrien est assurément une chose intéressante; elle pourrait cependant n'être qu'une simple curiosité, si des circonstances particulières n'en venaient faire une découverte d'une véritable valeur historique.

Tout le monde connaît la dernière et terrible insurrection des Juifs sous le commandement de Barcocébas (le fils de l'Étoile) dont Adrien eut tant de peine à triompher. Après cette victoire, chèrement achetée, qui biffa du monde politique le nom des Juifs, Adrien réédifia Jérusalem détruite par Titus, et la transforma en colonie romaine, en l'appelant de son nom *Ælia Capitolina*. Parmi les nombreux monuments dont il orna la cité nouvelle, Dion Cassius mentionne le temple de Jupiter Capitolin élevé sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire juif. Quelques auteurs pensent même que c'est l'érection projetée du *naos* païen qui fut la cause déterminante et non la conséquence de cette suprême protestation de la nationalité juive, si impitoyablement réprimée.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'Adrien plaça ou laissa placer *sa propre statue* dans le temple de Jupiter Capitolin. En effet, le pèlerin anonyme qui, parti de Bordeaux en 333, vint visiter Jérusalem, et dont nous possédons les notes de voyage, remarqua encore sur l'emplacement de l'ancien temple *deux statues d'Adrien*. Saint Jérôme, qui connaissait aussi ces lieux *de visu*, dit dans son commentaire sur Isaïe : « Là où étaient autrefois le temple et le culte de Dieu, sont placées aujourd'hui la statue d'Adrien et l'idole de Jupiter » (*Hadriani statua et Jovis idolum collocatum est*). Il paraîtrait même que cette statue du fondateur d'Ælia Capitolina était une *statue équestre*, car le même saint Jérôme, dans son commentaire sur saint Matthieu, parle « de la statue équestre d'Adrien (*equestris statua*) qui, jusqu'à ce jour, s'élève sur *l'emplacement même du saint des saints.* »

On peut se demander si le pieux, mais peu instruit pèlerin de Bordeaux qui parle de deux statues d'Adrien n'a pas, par hasard, pris pour une seconde statue du même empereur ce que saint Jérôme désigne comme *l'idole de Jupiter,* c'est-à-dire justement la statue du dieu auquel était dédié le temple.

Toutefois, quelques critiques paraissent admettre qu'il y avait réellement deux statues d'Adrien, le représentant l'une à cheval, l'autre à pied [1].

Une autre opinion tendrait à reconnaître, dans les deux statues du pèlerin, une statue d'Adrien et une autre d'Antonin le Pieux, son fils adoptif et successeur. D'après cette théorie on aurait peut-être même, dans l'inscription latine encastrée dans le mur du Harâm, la dédicace gravée sur le piédestal de cette dernière statue [2].

Ce n'est pas le lieu ni le moment de discuter pour savoir quelle est la plus satisfaisante de ces conjectures; quelle que soit celle qu'on adopte, il est absolument hors de doute, d'après les textes que je viens de citer, que le temple de Jupiter Capitolin, construit sur l'emplacement du temple juif, contenait au moins *une* statue de l'empereur Adrien, probablement à cheval. La nature militaire des événements qui avaient immédiatement précédé et peut-être déterminé la fondation de la nouvelle colonie romaine expliquent fort naturellement l'emploi de la statue équestre, représentant l'empereur sous l'aspect d'un guerrier victorieux.

Cette statue était encore intacte jusqu'à la fin du IVe siècle;

[1] On peut, à ce propos, rapprocher du dire du pèlerin de Bordeaux deux passages d'un auteur dont les descriptions seraient difficilement suspectées d'inexactitude. Pausanias nous montre, en même temps, dans le Céramique d'Athènes et formant une espèce de groupe à part, la statue de Jupiter Eleutherios et celle d'Adrien (Βασιλεὺς Ἀδριανός) (I, III, 2). Dans un autre endroit (I, XVIII, 6) il rapporte qu'avant d'arriver au temple de Jupiter Olympien on trouve *deux statues d'Adrien* de marbre de Thasos, et deux autres de pierre d'Égypte.

[2] *Imp. Cæsa. Tito AElio Hadriano Antonino Aug. Pio PP. Pontifici Auguri decreto decurionum.*

mais il est évident qu'en admettant même que le prestige qui s'attacha jusqu'aux derniers jours à la majesté impériale ait pu la protéger encore plus longtemps contre la main des chrétiens, elle ne dut guère échapper au vandalisme des Perses de Chosroès et à la vengeance des Juifs leurs alliés. En tout cas, elle disparut inévitablement à l'arrivée des Arabes musulmans, et ses débris qui profanaient la *Sakhra*, le roc sacré, furent probablement transportés loin du sanctuaire purifié, et déposés hors la ville, pêle-mêle avec les ordures dont Omar trouva le lieu saint couvert[1].

Étrange ironie du sort! Jetée sur l'ancienne voie publique, la face contre terre, cette tête superbe et triomphante du vainqueur de Barcocébas, du rénovateur de Jérusalem, du divin Adrien, ce front lauré et orné de l'aigle impériale a été foulé aux pieds, depuis plus de douze siècles, par tous ceux, grands et petits, qui sont entrés dans la ville sainte. Et ce n'est qu'après la longue ignominie de cette insulte séculaire que, pour dernier outrage, ce chef mutilé, aux regards toujours altiers, a été ramassé par un pauvre ânier et empilé par lui dans la même *couffe* avec les plus vulgaires moellons! Si Jehovah avait encore un prophète, quelque Isaïe nouveau ne manquerait pas de montrer dans cette triste destinée une expiation méritée, un châtiment du dieu jaloux vengeant sa maison profanée.

Ch. Clermont-Ganneau.

Après la lecture de cette lettre, M. de Longpérier présente les observations suivantes : « Il eût été, en effet, piquant, au moment où la lecture de notre savant confrère, M. Duruy, vient d'attirer de nouveau l'attention du public sur les voyages et les actes politiques d'Adrien, de signaler à Jérusalem une image de cet empereur. Mais j'ai le regret de

[1] Le chroniqueur arabe de Jérusalem, Moudjir ed-din (p. 227 du texte de Boulaq), parle des *images* qui se trouvaient dans le Harâm à l'arrivée d'Omar, et cite à ce propos des vers où il est question de *statues de marbre* (Doumâ).

ne pouvoir apporter, à l'appui de l'opinion émise par M. Clermont-Ganneau, le témoignage des monuments connus. Les statues, les bustes, les médailles nous ont rendu familière l'image d'Adrien, et cette image diffère considérablement de celle qui vient d'être retrouvée. Dans le nouveau marbre, nous observons, et M. Ganneau a très-exactement remarqué, une chevelure épaisse qui cache les oreilles et tombe sur le cou, un nez très-aquilin, une expression de dureté dans le regard, qui ne se rapportent point du tout au type d'Adrien. Si M. Ganneau avait eu à sa disposition les éléments iconographiques qui, comme il le dit lui-même, lui font, en ce moment, défaut, il aurait renoncé sans doute à l'identification séduisante qu'il propose.

«Autant qu'on en peut juger par une photographie, la tête de marbre semble appartenir à une époque postérieure au règne d'Adrien. Nous n'irons pas jusqu'à la faire descendre au temps de Julien, quoiqu'elle présente avec la physionomie de cet empereur une certaine analogie; car l'art du temps de Julien nous est connu, non-seulement par la numismatique, mais encore par les deux statues de cet empereur qui existent l'une au Louvre, et l'autre au musée des Thermes.

«Adrien a, assez souvent, la tête ceinte d'une couronne de laurier. Mais cette couronne est formée d'un simple et véritable rameau, un souvenir héréditaire de la couronne décernée à César. Dans le marbre de Jérusalem, nous voyons une lourde couronne ornée au centre d'un camée. Il s'agit évidemment d'une couronne de métal, et pour en trouver une semblable sur la tête des empereurs il faut descendre au temps de Constantin et de Julien. Cependant nous pourrions reconnaître là un ornement sacerdotal. Les archéologues compareront cette couronne d'orfévrerie, ornée d'un camée, à celle qui décore la tête de Lucius Lartius Anthus, cistophore du temple de Bellone, dont l'image a été trouvée en 1729 à Rome, au Monte-Mario. Francesco Gori nous en a conservé la gravure, en publiant le recueil d'inscriptions de Giovanbattista Doni (page 135, pl. VIII).

«Les couronnes sacerdotales, ornements liturgiques, sont plus riches que la couronne impériale; il ne faut pas s'en étonner. L'appareil sacerdotal avait besoin d'un certain éclat extérieur dont pouvait et devait même se passer le chef de la république. De nos jours encore on voit les suisses de cathédrales porter des épaulettes enrichies d'agréments que ne présente pas l'épaulette de nos généraux d'armées.

«Pour n'être pas le portrait d'Adrien, la tête iconographique trouvée à Jérusalem n'en est pas moins un monument très-important, eu égard

surtout à la rareté des sculptures provenant de cette ville. Lorsqu'un moulage du marbre sera parvenu à Paris, les archéologues pourront l'étudier d'une manière plus rigoureuse, et lui assigner sa place exacte dans la science.»

N° VI.

LETTRE DE M. DE VOGÜÉ SUR LA DÉCOUVERTE DE LA VÉNUS DE MILO.

Péra, 9 mai 1874.

Monsieur le Président et cher confrère,

Depuis qu'une polémique nouvelle s'est engagée au sujet de la Vénus de Milo et de l'état dans lequel elle a été découverte, on a eu recours à moi de divers côtés pour savoir si les archives de l'ambassade de France à Constantinople ne renfermeraient pas la solution du problème qui divise les archéologues. La première invitation m'a été faite par M. Rayet, l'habile et heureux explorateur des ruines de Milet; pendant que je me livrais aux recherches qu'il m'avait indiquées, notre confrère M. Ravaisson a eu la même pensée; d'autres appels m'ont été adressés depuis. Pour répondre en une fois aux questions qui m'ont été ainsi posées, je viens réclamer votre obligeant intermédiaire : l'Académie voudra bien, j'espère, accueillir favorablement cette communication et se charger elle-même de produire au débat les renseignements qui lui paraîtront de nature à l'élucider.

La correspondance de l'ambassade avec le consulat général de Smyrne et l'agence consulaire de Milo pendant les années 1820-21-22 renferme un certain nombre de dépêches relatives à la célèbre statue, mais les contestations nées de la découverte et les réclamations qui l'ont suivie y tiennent plus de place que les détails archéologiques. Par une fatalité regrettable, la pièce principale, le premier rapport de M. Brest, me manque : je le fais rechercher à Smyrne, mais sans grand

espoir de le retrouver. les archives de ce consulat général ayant, plus encore que les nôtres, souffert des incendies, des déplacements. de toutes les causes qui compromettent d'ordinaire la conservation des collections formées dans les postes diplomatiques ou consulaires.

Quoi qu'il en soit, j'ai réuni un certain nombre de faits qui pourront ne pas être inutiles au débat, et je vais rapidement les résumer.

C'est le 8 avril 1820 (et non en février) que la statue fut découverte par un paysan qui piochait son champ. M. Brest fut le premier informé de la trouvaille; il s'aboucha avec le paysan et négocia l'acquisition de la *Vénus:* le paysan s'engagea à ne la céder qu'à M. Brest.

Celui-ci s'empressa d'avertir le consul général de Smyrne et lui « proposa de faire acheter le marbre pour compte du Gouvernement. » M. David, « n'osant prendre sur lui une pareille dépense, » en écrivit à l'ambassadeur, le marquis de Rivière, et lui demanda « s'il voulait prendre sur lui de faire cette acquisition pour le Musée royal. » Les communications à cette époque étaient longues et difficiles entre les îles de l'Archipel: c'est le 25 avril seulement que M. David communiquait à l'ambassade les informations qu'il avait reçues; sa lettre ne put arriver à Constantinople avant les premiers jours de mai. M. de Rivière prit rapidement son parti et, le 23 du même mois, la goëlette *l'Estafette,* portant son mandataire, M. de Marcellus, mouillait en rade de Milo.

Six semaines à peine s'étaient écoulées depuis le jour de la découverte: cet intervalle, bien court pour l'époque, avait néanmoins suffi pour qu'une intrigue fût nouée. Un prêtre grec, Oikonomos Verghi, voulant conquérir par le don de la statue les bonnes grâces de Mourouzi, le drogman de l'arsenal, avait circonvenu le propriétaire du trésor, l'avait menacé, effrayé, et avait fini par vaincre sa résistance. Quand M. de

Marcellus arriva à Milo, la Vénus avait échappé à M. Brest et avait été vendue 718 piastres à Oikonomos. Par quels moyens M. de Marcellus parvint-il à faire casser ce marché et à faire triompher les droits qu'il tenait des promesses antérieurement faites à notre vice-consul? Les archives de l'ambassade sont muettes sur ce point : elles laissent complétement dans l'ombre l'épisode du combat rapporté dans les mémoires de Dumont d'Urville et la nature des «obstacles divers» que M. de Marcellus eut à écarter : elles constatent seulement que la statue fut cédée par une vente régulière, vente précédée par de laborieuses négociations. «C'est avec beaucoup de peine que M. de Marcellus a obtenu que la statue lui fût vendue,» écrit M. le baron des Rotours, commandant d'un des vaisseaux du roi, à la date du 29 mai. Les agents de cette transaction furent deux des primats de l'île, Pétraky Tatarakis et l'archimandrite grec. La somme payée fut de 836 piastres, dont 718 remboursées à Oikonomos Verghi, et 118 représentant les dépenses faites par les primats pour transporter la statue du lieu où elle avait été trouvée jusqu'à la Marine. Pour cette somme de 836 piastres du temps ou 550 francs environ de notre monnaie, M. de Marcellus acheta non-seulement la Vénus, mais les trois Hermès et l'enfant découverts avec elle.

Le 26 mai, *l'Estafette* mettait à la voile avec son précieux fardeau.

Trois jours après arrivait en rade de Milo la corvette anglaise *la Hourlan* (?), venant de Malte pour acheter la statue.

Oikonomos Verghi s'était hâté de faire connaître au drogman de l'arsenal l'insuccès de ses propres démarches : il s'était même mis en route pour Constantinople, lorsqu'il apprit à Syra que Mourouzi venait faire une tournée dans les îles. Il l'attendit : le drogman s'était fait précéder par un officier chargé de lever sur l'île de Milo une première contribution de

2,000 piastres : de faux rapports lui avaient fait croire que M. de Marcellus avait donné 9,000 piastres aux primats. Se trouvant bientôt lui-même à Siphante, il manda auprès de lui les deux principaux négociateurs, l'archimandrite et Pétraky Tatarakis. Ces deux primats furent l'objet des plus mauvais traitements; on leur arracha, en les menaçant de leur faire trancher la tête, un certificat portant que la statue, aussitôt découverte, avait été destinée au drogman; « allégation de la plus grande fausseté, écrit M. Brest, car dès l'instant qu'elle fut trouvée, je fus le premier à être informé et le premier à traiter avec le particulier pour en faire l'achat. » De plus on leur extorqua de l'argent; la somme totale qui fut ainsi, à plusieurs reprises, arrachée aux primats, fut de 7,100 piastres.

M. Brest, témoin des souffrances et des humiliations imposées à ces infortunés, s'empressa de prévenir M. de Rivière et de réclamer sa protection pour ces hommes, victimes « de leur attachement et de leur amour pour la nation française. » Il fit plus : il se mit personnellement à la recherche de M. de Marcellus et le rejoignit à Smyrne ; une entrevue eut lieu entre M. David, M. de Marcellus et M. Brest : M. David l'a racontée en termes émus. M. de Marcellus y prit l'engagement de faire rembourser, d'une manière ou de l'autre, aux primats de Milo, les avances dont la Vénus aurait été l'occasion. L'excellent vice-consul, joyeux de cette bonne nouvelle, s'empressa de la faire tenir par un pilote de passage à Mme Brest, cette vaillante femme dont l'amiral Jurien de la Gravière a récemment fait connaître l'indomptable énergie: Mme Brest, sur la foi des assurances reçues, s'empressa de donner à Tataraky et à l'archimandrite un à-compte de 1,743 piastres.

De retour à Constantinople, M. de Marcellus, fidèle à sa promesse, intéressa M. de Rivière au sort des primats : l'ambassadeur obtint de la Porte un *bouyourouldou* ordonnant la restitution de l'argent indûment perçu. M. de Rivière en porta

lui-même le texte à Milo, le 15 novembre 1820, lorsqu'il toucha dans cette île en retournant en France.

Les dispositions du bouyourouldou, est-il besoin de le dire? ne furent jamais exécutées; les efforts des deux chargés d'affaires, MM. de Viella et de Beaurepaire, échouèrent devant l'inertie de l'administration ottomane. L'insurrection grecque survint : les habitants de Milo refusèrent le tribut; Mourouzi fut mis à mort. La Sublime Porte put se croire libérée de tout engagement : mais ni M. Brest ni les primats n'étaient rentrés dans leurs déboursés : ce fut M. le duc de Rivière qui les indemnisa; il acquitta la dette que le pays avait contractée envers eux le jour où le Musée national avait reçu de l'ambassadeur le chef-d'œuvre conquis par leurs soins.

Tel est le récit que me fournit une série de pièces parfaitement concordantes dont les originaux sont sous mes yeux. Quant aux détails archéologiques, ceux qui nous intéressent vraiment, toute cette correspondance est assez pauvre; la pièce principale, le premier rapport de M. Brest, fait défaut; les quelques renseignements que nous avons trouvés sont épars dans trois lettres dont je vous envoie le texte, laissant aux défenseurs des deux systèmes en présence à y chercher des arguments. Ceux qui soutiennent que la statue a été découverte avec ses deux bras intacts s'empareront du mot de M. Dauriac: « Vénus recevant la *pomme.* » Restera à déterminer la part que l'induction peut avoir eue dans la rédaction de cette phrase et à examiner si le fait de la découverte, auprès de la statue, d'une main brisée tenant une pomme, n'a pas suffi à l'inspirer. Les autres, avec plus de force, suivant moi, pourront s'appuyer sur la lettre de M. Brest et soutenir que si les bras avaient été brisés et perdus pendant le transport de la statue ou dans un combat sur la plage, M. Brest n'aurait pas eu à *faire des fouilles dans la niche* pour les retrouver.

Un fait surtout me paraît ressortir de ces documents, c'est

que les deux portions de la statue n'ont pas été simultanément exhumées. Dans la première lettre, celle du 25 avril, il est dit expressément que le buste seul a été mis au jour, et pourtant les fouilles avaient déjà été poussées assez loin pour amener la découverte d'un des Hermès et de la statue d'enfant. La partie inférieure de la Vénus ne fut trouvée que plus tard, et une lettre du 31 mai signale d'une manière toute particulière la valeur de cette seconde trouvaille. S'il est vrai que les deux blocs aient été rencontrés assez distants l'un de l'autre pour qu'un certain intervalle de temps se soit écoulé entre la découverte du premier et celle du second, que devient ce récit d'une statue debout sur son socle, au fond d'une niche, contemplée par ses heureux inventeurs dans l'harmonie majestueuse de ses formes intactes et de son installation originale? N'y a-t-il pas lieu de douter, non de la bonne foi des narrateurs, Dieu m'en garde, mais de la fidélité de souvenirs traversés par le cours des années, le bruit des controverses, l'envahissement inévitable de la légende? Ils sont bien rares, je crois pouvoir l'assurer, les exemples de statues antiques trouvées intactes à leur place primitive, ayant échappé, au fond d'une niche tutélaire, à l'action du temps et des hommes, et demeurant inviolables quand tout s'écroulait autour d'elles, non dans une catastrophe subite, comme celle d'Herculanum, mais par l'effet d'une destruction assez lente pour transformer en un champ labourable le monument qu'elles contribuaient à orner. S'est-on d'ailleurs bien rendu compte de la valeur du mot *niche*, employé par les premiers témoins pour désigner le lieu de la découverte? Faut-il le prendre dans son sens architectural, ou l'entendre d'un enfoncement plus ou moins naturel, dans lequel plusieurs statues provenant d'un temple voisin auraient été déposées ou jetées pêle-mêle? Les exemples sont nombreux d'enfouissements semblables, accomplis à l'époque du triomphe du christianisme, soit par les chrétiens

pour faire disparaître des *idoles*, soit par les derniers païens pour soustraire à la profanation l'objet de leur vénération attardée. Une étude des lieux pourrait seule nous éclairer sur ces détails et offrir les éléments de la solution définitive du problème. Je ne saurais l'entreprendre aujourd'hui, et je cède la parole aux documents écrits qu'il m'a été possible de retrouver.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

VOGÜÉ.

Smyrne, le 25 avril 1820.

A M. LE MARQUIS DE RIVIÈRE.

Monseigneur,

M. le commandant Dauriac m'écrit de Milo le 11 que, trois jours auparavant, il a été trouvé dans cette île, par un paysan qui piochait dans son champ, une statue de marbre blanc, représentant Vénus recevant la *pomme;* elle est de grandeur plus que naturelle : on n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture. Cet officier est allé la voir : la tête lui a paru bien conservée, ainsi que la chevelure. M. le commandant de *l'Estafette* l'a vue aussi et a trouvé le torse bien modelé : il pourra donner plus de détails à Votre Excellence. On a dit au paysan que la découverte qu'il avait faite était d'une grande valeur. Il y a des personnes, assure M. Dauriac, qui lui en ont déjà offert mille piastres. M. Brest a obtenu des primats que la statue ne soit pas vendue jusqu'à nouvel ordre. Voyez, Monseigneur, si vous voulez prendre sur vous de faire cette acquisition pour le Musée royal. Il sera beau pour Votre Excellence d'avoir enrichi ce grand dépôt des arts.

Je la prie, etc. etc.

Signé : L. DAVID.

P. S. Je reçois une lettre de M. Brest : il annonce que le même paysan a trouvé deux autres statues. L'une représente le dieu Terme et l'autre un jeune enfant. Il me fait observer que les opinions sont partagées ; que quelques-uns de nos officiers ont trouvé que ces statues n'étaient pas d'un grand prix ; que quelques autres les ont regardées comme de beaux ouvrages. Mais l'opinion de nos marins ne peut pas faire autorité sur

cette matière; il nous faudrait le coup d'œil d'un artiste, et nous n'en avons point à Smyrne en ce moment. Les primats, m'écrit M. Brest, veulent qu'il soit fait présent de cette statue au drogman près du capitan-pacha. Notre agent consulaire a obtenu qu'il n'en serait point disposé avant qu'il leur eût fait connaître la décision qu'il provoque, et il me propose de faire acheter ce marbre pour compte du Gouvernement. Je n'ose prendre sur moi une pareille dépense; je vous prie, Monseigneur, de me donner vos ordres le plus tôt possible.

N. B. En marge de cette dépêche, on lit de la main de M. de Rivière : «La statue est en fort mauvais état, elle pourra être restaurée; j'ai chargé M. le vicomte de Marcellus de l'acheter, il s'est acquitté de cette commission et doit la rapporter sur *l'Estafette*.»

Smyrne, le 31 mai 1820.

Monseigneur,

J'ai reçu ce matin une lettre de M. le baron des Rotours : elle est datée en rade de Samos, le 29. Il arrivait de Salonique et d'Athènes où il avait été très-bien reçu. «J'allais entrer à Milo, ajoute-t-il, quand j'ai trouvé *l'Estafette* qui en sortait. M. de Marcellus, qui remplit à bord de cet aviso une mission importante, avait aussi celle d'acheter la statue trouvée dans l'île il y a deux mois. C'est avec beaucoup de peine qu'il est parvenu à obtenir qu'elle lui fût vendue. Je doute que j'eusse obtenu le même succès, malgré les sacrifices que j'étais résolu de faire. Ce qui rend cette acquisition plus importante que nous ne pensions, c'est que la partie qui y manque a été retrouvée. M. de Marcellus assure que le travail en est parfait et qu'elle ne peut manquer de tenir une place distinguée parmi les chefs-d'œuvre de l'art qui ornent encore notre Musée. Quant à mon sentiment là-dessus, je ne puis vous le dire, la statue étant encaissée et placée dans la cale de *l'Estafette*.»

Je vous félicite, Monseigneur, d'avoir saisi cette occasion d'augmenter les richesses de notre beau musée. Mon fils, qui est sur la corvette, me parle aussi d'une statue d'enfant et de trois Termes trouvés en même temps que la Vénus et livrés aussi à votre envoyé. C'est une véritable fortune et qui fera plus d'honneur à Votre Excellence que les marbres du Parthénon n'en ont fait à lord Elgin.

. . . .

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc. etc.

Signé : L. David.

A M. LE VICOMTE DE VIELLA, CHARGÉ D'AFFAIRES.

Milo, le 26 novembre 1820.

Monsieur le Chargé d'affaires,

Je prends la liberté de vous écrire la présente pour vous accompagner deux lettres que S. E. M. le marquis de Rivière m'a remises à son passage dans l'île pour vous, Monsieur. Il est parti le 15 pour sa destination.

. . . .

. . . .

Son Excellence m'a laissé des ordres pour faire des recherches pour trouver les bras et autres débris de la statue, mais pour cela faire il serait urgent d'obtenir un bouljourdhy qui nous permît de faire des fouilles à nos frais, car, dans la même niche où elle a été trouvée, il y a lieu d'espérer que l'on doit trouver d'autres objets. . . . .

. . . .

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Louis Brest.

N° VII

Thérapia, 25 mai 1874.

Monsieur le Président et cher confrère,

Pour faire suite à ma communication du 9 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai enfin retrouvé la *première* lettre écrite par M. Brest, quatre jours après la découverte de la Vénus de Milo. L'original est conservé dans les archives du consulat général de Smyrne; le titulaire actuel de ce poste, M. de Burggraff, a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie que je m'empresse de vous transmettre, en supprimant les passages relatifs à des affaires de service absolument étrangères à la découverte de la statue. Ce document tranche définitivement le débat, car il constate que la Vénus a été trouvée avec *ses bras cassés*. Il résulte également de cette correspondance que *la main tenant une pomme* a été découverte

dans la niche en même temps que le torse, et qu'elle a été considérée, soit par M. Brest, soit par les officiers de marine, comme provenant de la statue : c'est cette coïncidence qui les a conduits les uns et les autres à baptiser la statue du nom de *Vénus recevant la pomme*. Ainsi se trouve confirmée la conjecture que j'avais émise dans ma lettre précédente.

La première partie du problème est donc résolue, celle qui concernait l'état matériel du marbre au moment de son exhumation, et je suis heureux d'avoir pu vous fournir à cet égard des informations concluantes. Quant à la seconde partie, celle qui touche à la pose primitive des bras, sa solution n'est pas donnée par les documents : la correspondance constate seulement la découverte, près de la statue, des débris d'un bras se terminant par une main qui tient une pomme : elle ne prouve pas que ces fragments, trouvés au milieu d'autres fragments antiques, appartinssent à la Vénus : mais cette question de fait peut être élucidée par un examen comparatif du marbre et du style de la sculpture, s'il est vrai que cette main et ces débris soient encore conservés dans les magasins du Louvre. Cette recherche toute technique, combinée avec l'étude des données archéologiques fournies par la comparaison de la statue avec les monuments ou groupes que l'antiquité nous a laissés, peut seule conduire à la découverte de la vérité. Les archives ont aujourd'hui donné, je crois, tout ce qu'elles pouvaient donner, et ce côté de la question me paraît épuisé. La seule pièce qui nous manquât, la première lettre écrite par M. Brest au marquis de Rivière, vient d'être publiée par M. de Marcellus. Elle est datée du 26 mai 1820. Dans sa correspondance ultérieure, M. Brest mentionne plusieurs fois cette lettre du 26 mai qui est la base de toutes ses réclamations et qui paraît bien être la première qu'il ait directement adressée à l'ambassade. Jusque-là il n'avait correspondu qu'avec le consulat général de Smyrne, et son premier rapport envoyé

à M. David est celui dont je vous communique aujourd'hui la copie.

Pour compléter le *dossier* de la Vénus de Milo, je vous adresse aussi un extrait de la lettre écrite à M. David par M. Dauriac, commandant de *la Bonite*, et qui est mentionnée dans le rapport du 25 avril, dont copie était annexée à ma précédente communication. L'original est conservé dans les archives du consulat général de Smyrne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

VOGÜÉ.

Rade de Milo, à bord de *la Bonite*, le 11 avril 1820.

A M. DAVID, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A SMYRNE.

Monsieur David,

Je vous annonce avec plaisir que nous sommes arrivés en ce port depuis hier matin, 9 heures, après avoir été devant Samos. . . . .

Il a été trouvé il y a trois jours, par un paysan qui piochait dans son champ, une statue de marbre blanc représentant Vénus recevant la pomme de Pâris; elle est de grandeur plus que naturelle; on n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture; j'ai été la voir : la tête m'a paru bien conservée, ainsi que la chevelure; le bout d'un des seins est cassé. On a dit au paysan que la découverte qu'il a faite était d'une grande valeur et il le croit maintenant, car il y a des personnes qui lui en ont déjà offert mille piastres. M. Brest voudrait bien l'acheter pour le Musée royal, mais il ne peut pas faire une avance aussi forte, n'en ayant pas les moyens et ne sachant pas si l'objet les vaut et si le Gouvernement lui rembourserait ses débours; il a, malgré cela, obtenu des primats que la statue ne soit pas vendue jusqu'à nouvel ordre. Il m'a demandé quelques conseils au sujet de cette statue : je ne puis lui en donner, ne connaissant rien à la chose; il aurait fallu ici M. Huyot, mais il n'est plus à Smyrne.

Veuillez, etc.

Signé : DAURIAC.

Capitaine de frégate commandant *la Bonite*.

Milo, le 12 avril 1820.

LE VICE-CONSUL DE FRANCE À MILO À M. DAVID, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SMYRNE.

. . . . Je vous dirai, Monsieur le Consul général, qu'un paysan vient de trouver, dans un champ à lui appartenant, trois statues en marbre, représentant l'une une Vénus tenant la pomme de discorde dans une main; elle est un peu mutilée, les bras sont cassés, et partagée en deux pièces par la ceinture : cela ne manque pas cependant que d'être un bon ouvrage; l'autre représente le dieu Terme, et la troisième est un jeune enfant. Les opinions sont cependant très-partagées, car il y a de ces messieurs les officiers qui l'ont observée, [qui] disent que ce n'est pas grand'chose, et d'autres au contraire disent que c'est un fort bel ouvrage. Les habitants, c'est-à-dire les primats, veulent qu'il en soit fait cadeau au drogman près du capitan-pacha : j'ai obtenu qu'il n'en soit rien fait jusqu'à ce que je leur donne une décision; si vous désiriez que je l'achète pour le compte du Gouvernement, je vous prie de me donner vos ordres.

Il vous est sans doute connu, Monsieur le Consul général, que depuis quelque temps je fais faire des fouilles des antiquités; j'ai été assez heureux, j'ai même fait parvenir au Musée plusieurs choses. J'ai dernièrement trouvé une urne d'une grandissime grandeur et très-bien conservée : ces messieurs l'ont estimée à 1,500 piastres; mon intention est de l'envoyer au Muséum à Paris, mais je voudrais que ce fût par une voie sûre; je vous la ferai passer, si vous le jugez à propos, et vous en ferez ce que vous croirez convenable. J'aurais beaucoup à vous parler sur toutes ces choses-là, mais il faudrait que j'eusse l'honneur de conférer avec vous, Monsieur le Consul général.

. . . .

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Louis Brest.

M. Ravaisson, à la suite de cette communication, présente à l'Académie des moulages, qu'il vient de faire exécuter, du fragment de bras et de la main qui ont été trouvés en 1820 avec la Vénus de Milo, et qui sont maintenant exposés au Louvre, dans une vitrine spéciale auprès de la statue.

Il explique que ces fragments étant du même marbre ou à très-peu près que la Vénus, et offrant les mêmes proportions, il est probable qu'ils lui ont appartenu; mais que, d'autre part, l'infériorité de travail qu'ils présentent ne permet guère de les attribuer au même auteur que la célèbre statue, et doit plutôt les faire considérer comme une restauration; mais cette restauration a dû s'éloigner peu de la conception originale.

Et en effet, en examinant très-attentivement ces fragments, leur forme et celle des cassures, M. Ravaisson arrive à la conviction qu'ils ne peuvent s'expliquer que dans l'hypothèse où ils appartenaient à un bras et une main que Vénus appuyait sur un personnage placé à sa gauche. Vénus ne montrait pas de la main gauche élevée une pomme: dans cette hypothèse, étant données la forme qu'affecte le fragment de bras, laquelle exige une flexion prononcée de l'avant-bras, et la disposition de la main elle-même, qui ne retient la pomme qu'avec les deux derniers doigts aidés du pouce, on n'arrive qu'à une attitude forcée, disgracieuse, impossible. Tout s'explique au contraire d'une manière très-simple, si l'on admet que le restaurateur antique de la Vénus lui a donné un bras qui revient s'appuyer sur l'épaule gauche du Mars placé à côté d'elle, et une main qui tient négligemment une pomme, tandis que l'action principale est celle de la main droite qui s'approche de Mars.

Loin donc que la présence des fragments dont il s'agit s'oppose à l'hypothèse que la Vénus de Milo était groupée avec un Mars, ils sont plutôt une preuve de plus ajoutée à tant d'autres, que telle était la composition primitive.

N° VIII.

LE ROMANT OU CHRONIQUE EN LANGUE VULGAIRE DONT JOINVILLE A REPRODUIT PLUSIEURS PASSAGES.

M. Natalis de Wailly se propose d'examiner quel était ce *romant*, quelle date il faut lui assigner, en quoi la rédaction qu'il contenait sur le règne de saint Louis différait des rédactions analogues qui l'avaient précédée et de celles qui la suivirent; enfin de déterminer le degré de confiance qu'il mérite, notamment en ce qui concerne le texte des Ensei-

gnements de saint Louis. Tous ces points ont été traités par M. Viollet dans un travail communiqué l'an dernier à l'Académie, à l'occasion de la découverte faite par ce savant d'un exemplaire des Chroniques de Saint-Denis contenant un texte des Enseignements identique à celui de Joinville. M. de Wailly confirmera l'opinion de M. Viollet sur les trois premiers points, mais il la combattra sur le quatrième.

Le manuscrit 2615 du fonds français, découvert par M. Viollet, contient tout ce que Joinville a emprunté à un *romant*, sauf un chapitre relatif à la réforme de la prévôté de Paris. Il en faut conclure que ce chapitre n'avait pas encore été ajouté aux Chroniques de Saint-Denis quand fut arrêtée la rédaction du ms. 2615, rédaction qui est antérieure à la canonisation de saint Louis, prononcée en 1297, quoique la copie du volume qui la contient soit de l'an 1314 au plus tôt. La rédaction était antérieure à l'an 1297, puisqu'elle ne donne pas à Louis IX le titre de *saint*. A cette preuve, donnée par M. Viollet, s'en ajoute une autre, c'est que cette même rédaction ne contient pas les additions faites à la première édition de la Chronique latine de Guillaume de Nangis, quoiqu'elle modifie en plus d'un point la traduction primitive de la Vie de saint Louis, écrite en latin par ce même auteur. La rédaction du ms. 2615 est donc un texte intermédiaire entre la traduction primitive qu'elle a modifiée et la seconde édition de la Chronique latine dont elle ne reproduit pas les changements.

Des faits qui viennent d'être exposés, M. de Wailly tire la conclusion suivante : « Il résulte, dit-il, de différents moyens de contrôle appliqués au texte contenu dans le ms. 2615, que ce texte constitue une édition des Chroniques de Saint-Denis dont la partie la plus récente a été rédigée sous le règne de Philippe le Bel, avant la canonisation de saint Louis, et dans laquelle on retrouve, à l'exception du chapitre relatif à la

prévôté de Paris, tous les emprunts faits par Joinville au *romant* d'où il a tiré le récit de ce qu'il n'avait personnellement ni vu, ni ouï. Il en résulte encore que la partie litigieuse des Enseignements de saint Louis, qui est comprise dans cette édition antérieure à l'an 1297, existait plusieurs années avant la publication de l'histoire de Joinville, et que la thèse du P. Cros, tendant à prouver que cette partie litigieuse était le résultat d'une fraude pratiquée entre les années 1309 et 1350, se trouve ruinée de fond en comble par la découverte de M. Viollet. L'ancienne rédaction des Chroniques de Saint-Denis dont j'avais affirmé l'existence n'est plus désormais une hypothèse ou une probabilité; c'est un fait positif et incontestable, qui met en pleine lumière l'authenticité du livre de Joinville et la vanité du système imaginé par son détracteur. »

M. de Wailly estime, en outre, qu'on peut désormais se servir de cette rédaction comme d'un jalon pour déterminer l'ordre dans lequel se sont succédé celles qui l'ont précédée ou suivie. S'appuyant sur des faits démontrés depuis longtemps par M. Paris, et ajoutant de nouvelles considérations à son propre mémoire sur l'origine des Chroniques de Saint-Denis, il détermine ainsi la série des plus anciennes éditions de ce grand-recueil historique :

1° En 1274, édition amplifiée de la Chronique due à un ménestrel du comte de Poitiers, édition dans laquelle on trouve pour la première fois, de 1060 à 1223, un texte développé et analogue à celui des grandes Chroniques.

2° Vers 1285, édition attribuée pour la première fois à l'abbaye de Saint-Denis, et contenant un texte développé depuis les origines de la monarchie jusqu'en 1223.

3° Avant 1297, texte du ms. 2615 s'étendant jusqu'en 1285, et contenant, pour les règnes de Louis IX et de Philippe III, une rédaction nouvelle de la traduction primitive

des Vies de ces deux rois écrites en latin, après 1285, par Guillaume de Nangis.

4° Avant 1305, même texte augmenté du chapitre de la prévôté de Paris.

5° Vie de saint Louis qui a été insérée après coup dans le manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève pour y remplacer une rédaction française de Primat.

Examinant de plus près la rédaction contenue dans le ms. 2615 en ce qui concerne le règne de saint Louis, M. de Wailly rappelle qu'on ne peut hésiter, après les preuves données par M. Viollet, à la considérer, d'une part, comme plus récente que la traduction primitive de la Vie latine écrite par Guillaume de Nangis au commencement du règne de Philippe le Bel; de l'autre, comme plus ancienne que la Vie correspondante ajoutée après coup au manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et maintenue comme texte définitif dans les dernières éditions des Chroniques de Saint-Denis. Il s'attache ensuite à prouver que les modifications introduites dans le texte intermédiaire du ms. 2615 se rattachent à l'exécution d'un plan qui était arrêté à l'avance, et qui s'est poursuivi dans les textes plus récents. L'œuvre de Guillaume de Nangis offrait, dans plusieurs passages, soit un caractère hagiologique qui a paru trop prononcé et qu'on a voulu atténuer, soit des phrases déclamatoires ou des longueurs qu'on s'est proposé d'abréger ou de supprimer. On a voulu changer la forme de la pensée sans en altérer le fond, et ramener le texte au ton et au style que comporte naturellement une œuvre historique. D'un autre côté, on y a fait un assez grand nombre d'additions qui donnent au récit plus d'intérêt et de variété. M. de Wailly signale particulièrement des passages qui concernent la reine Blanche comme des pages vraiment originales, fournissant de curieux échantillons de notre vieille prose française, et bien faciles à distinguer, dans les Chroniques de Saint-Denis, au

milieu de ces traductions qui se traînent si péniblement dans l'ornière de la phrase latine.

Arrivé à la question sur laquelle il se trouve en désaccord avec M. Viollet, celle de l'authenticité des Enseignements, M. de Wailly fait remarquer que son savant contradicteur, tout en montrant l'importance du manuscrit où il a découvert le texte de ce document, augmenté des passages litigieux reproduits par Joinville, n'a pu tirer de sa découverte un seul argument nouveau à l'appui de sa thèse. Ce n'est pourtant pas une chose indifférente que de savoir en quel lieu, en quel temps, par qui et comment ces passages ont été introduits dans le texte des Enseignements. Or, comme M. Viollet a prouvé que l'addition s'est faite à l'abbaye de Saint-Denis et avant l'année 1297, M. de Wailly tire de cette double circonstance des présomptions nouvelles en faveur de son opinion. L'abbaye de Saint-Denis ayant une sorte de mission officielle pour exécuter un grand recueil historique, la présomption est qu'elle ne devait pas servir d'abri à un faussaire. Les travaux de rédaction ayant été poussés avec une grande activité de 1285 à 1297, ce faussaire n'aurait trouvé alors ni un temps convenable pour pratiquer sa fraude, ni surtout un moyen sûr pour la dissimuler. En effet, ces travaux ne s'exécutaient pas à l'aventure, mais il y avait un plan arrêté, des tâches données, un contrôle exercé; l'introduction des passages litigieux n'a donc pu passer inaperçue : ajoutés dans le texte intermédiaire et maintenus, plus tard, dans le texte définitif, ils ont été soumis à plusieurs examens successifs comme les autres passages, fort nombreux, où l'on constate que la traduction primitive de la Vie latine de Guillaume de Nangis a été modifiée avant et après 1297, par des additions, des retranchements ou des variantes. Comment admettre que toutes ces corrections soient sincères, excepté celles qui se rapportent aux Enseignements de saint Louis?

M. de Wailly montre ensuite que ses anciennes objections contre la thèse de M. Viollet ont conservé toute leur force. Il avait dit et il maintient que le passage relatif aux ménagements qu'il convenait de garder avec les communes et les bonnes villes, afin d'y trouver au besoin un appui contre la noblesse, était un conseil politique qui avait dû être retranché du texte des Enseignements produit pour l'enquête sur la canonisation de saint Louis, attendu que la plus vulgaire prudence obligeait à le tenir secret. On a cru réfuter cette objection en disant que ce passage avait été publié avant la canonisation, et précisément dans le texte le plus populaire, le plus répandu, celui des Grandes Chroniques de Saint-Denis. Or cette réponse porte complétement à faux. D'une part M. Viollet confond la *rédaction* d'un texte avec sa *publicité;* de l'autre, il assimile un livre en langue *vulgaire* à un livre *populaire*. Ce qui est parfaitement établi dans son mémoire, c'est que le texte du manuscrit 2615 a été rédigé avant 1297; mais la question de la publicité, qui est toute différente, n'y est même pas abordée. On sait bien que Joinville a connu ce texte, au temps où il s'occupait d'écrire son livre, c'est-à-dire en 1305. D'autres que lui en ont-ils eu communication à une date antérieure? C'est ce qu'on n'a aucun droit d'affirmer. En soi la chose n'est pas impossible, mais la preuve manque. Quant à la popularité de ce même texte, elle n'est même pas vraisemblable. A en juger par le manuscrit 2615 dont il occupe la première moitié, ce livre, qu'on se figure si populaire et si répandu, aurait pesé environ quatre kilogrammes. Un tel ouvrage, qui ne pouvait facilement se mettre en circulation, coûtait d'ailleurs beaucoup trop cher pour n'être pas d'une grande rareté. Quand M. Viollet ajoute qu'il considère en bloc « comme des textes *populaires* et *de vulgarisation* les Chroniques de Saint-Denis, » il trahit lui-même par le rapprochement de ces deux mots la confusion qui s'est opérée dans son esprit.

M. Viollet s'est donc fait illusion sur la portée de sa réponse : rien ne prouve que le texte du manuscrit 2615 ait eu de la publicité avant l'année 1297, et tout porte à croire qu'il n'a jamais pu être un texte populaire. On doit se borner à penser qu'il a trouvé accès chez de riches personnages et dans quelques maisons religieuses. Ce qui eût assuré la diffusion de la Vie de saint Louis contenue dans le manuscrit 2615, c'eût été ce que nous appelons aujourd'hui un tirage à part. Or, on ne connaît pas un seul manuscrit qui renferme ce récit sous forme de copie isolée dans un format un peu portatif. Au contraire, il existe au moins trois exemplaires de la traduction primitive du texte de Guillaume de Nangis, quoique cette traduction ait été supplantée par celle du manuscrit 2615. Ce qui est surtout à remarquer, c'est que, parmi les nombreux manuscrits qui renferment les Enseignements de saint Louis à l'état de pièce isolée, on n'en signale pas un seul qui reproduise le texte du manuscrit 2615. Donc le conseil secret de politique n'a pas été ébruité : donc le texte rédigé avant 1297, loin de devenir populaire, n'a jamais eu qu'un très-petit nombre de lecteurs.

« Je le demande maintenant avec toute confiance, dit M. de Wailly, est-il probable qu'il se soit trouvé dans l'abbaye de Saint-Denis un moine assez dévoué aux communes pour propager ses opinions par un faux, assez hardi pour les dissimuler sous la forme d'un conseil de saint Louis à son fils, assez habile pour tromper la surveillance qu'on exerçait sur ses travaux ? Qu'est-ce que toutes ces hypothèses, sinon des invraisemblances accumulées les unes sur les autres ? A quoi bon cette fraude ? Qui voulait-on tromper, tout le monde en général, ou le roi en particulier ? Ces questions étaient posées dans mon précédent mémoire : pourquoi n'y a-t-on pas répondu, sinon parce qu'on n'a pas trouvé de réponse suffisante à y faire ? »

Après avoir justifié l'authenticité du passage relatif aux communes, M. de Wailly montre qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à élever contre d'autres phrases d'un intérêt tout à fait secondaire, qui ne se rapportent qu'à des détails de simple administration. A quoi bon fabriquer de faux enseignements pour recommander de maintenir les bonnes coutumes, d'abaisser les mauvaises et de ne pas lever de tailles sans grande nécessité? Qui a pu imaginer que saint Louis pensât le contraire, et quelle nécessité de mentir pour lui faire dire des vérités qui n'apprenaient rien à personne? Voilà pourtant, avec le passage relatif aux communes et aux bonnes villes, les prétendues interpolations qui auraient été pratiquées dans le texte du manuscrit 2615.

Tous ces passages sont donc authentiques, et il n'est pas difficile de s'expliquer pourquoi on a pu les retrouver à l'abbaye de Saint-Denis. Le texte complet des Enseignements y avait pu être apporté par un personnage qui fut en position de le connaître et de le garder par devers lui : ce personnage, c'est l'abbé Mathieu de Vendôme, successivement choisi comme régent par saint Louis et par Philippe le Hardi. Il avait pu en cette qualité, non-seulement donner son avis sur les passages qu'il était nécessaire ou loisible de soustraire à la publicité de l'enquête, mais encore être chargé de veiller à l'exécution de la mesure qui avait été définitivement arrêtée. Il est donc naturel que Geoffroy de Beaulieu ait dû communiquer la minute de son abrégé à celui que Guillaume de Nangis appelle le principal conseiller du royaume, et lui obéir en faisant ensuite les retranchements convenables. Une copie de cette minute aurait pu se conserver à l'abbaye de Saint-Denis, et fournir tous les passages qui ont été rétablis dans le texte du manuscrit 2615. Mais il est plus vraisemblable que, pour opérer cette restitution, on a eu recours au texte complet des Enseignements. Or, il est arrivé que là, comme

ailleurs, la rédaction contenue dans le manuscrit 2615 est restée assez voisine de la traduction primitive du texte latin de Guillaume de Nangis. L'abrégé de Geoffroy de Beaulieu, inséré dans cette traduction, n'a pas été soumis à une correction de détails, mais seulement augmenté d'un petit nombre d'additions qui durent être inscrites entre les lignes ou à la marge de l'exemplaire servant de brouillon au nouveau rédacteur. Quant au rédacteur du texte définitif, qui se donne généralement plus de liberté que celui du texte intermédiaire, il ne s'est pas fait scrupule de modifier la forme de l'abrégé quand il pouvait reproduire plus fidèlement celle du texte original. De là les variantes plus nombreuses et plus accentuées qui caractérisent la rédaction contenue dans le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Telles sont les explications que M. de Wailly propose comme pouvant rendre compte des données de ce problème historique et littéraire. S'il s'en présente d'autres qui soient meilleures, il est prêt à les accepter, pourvu qu'elles se concilient avec sa conclusion principale, qui est de repousser absolument l'hypothèse d'une interpolation frauduleuse pratiquée dans le texte des Enseignements de saint Louis.

« Mais je ne veux pas, dit-il, terminer ce mémoire par une parole de contradiction adressée à un savant dont je ne cesse pas d'estimer les travaux, alors même que je me crois obligé de les critiquer. J'ai besoin de le remercier de m'être venu en aide contre un autre adversaire qu'il a, sans le combattre, réduit à l'impuissance, en prouvant que le livre de Joinville, quelle que soit l'issue de cette controverse, doit être mis hors de cause et rester à l'abri de tout soupçon. J'ai besoin surtout de le féliciter d'avoir éclairé d'une vive lumière une question d'histoire littéraire plus obscure et plus difficile à résoudre.

« Il est désormais certain, grâce à M. Viollet, qu'avant 1297 on avait traduit à l'abbaye de Saint-Denis et réuni en

corps d'ouvrage une longue série de textes historiques comprenant les annales de la monarchie française, depuis son origine jusqu'à la mort de Philippe le Hardi. L'exécution de ce grand travail se partage donc entre l'administration de Mathieu de Vendôme (de 1258 à 1286) et celle de Renaud Giffart (de 1286 à 1304). Le premier, mêlé comme régent à la pratique des affaires et mis en contact avec toutes les classes de la société, est bien digne d'avoir compris qu'une histoire écrite en langue vulgaire devait être appropriée par le fond et par la forme de ses récits aux nouveaux lecteurs qu'elle était destinée à instruire et à intéresser. Ayant connu de près saint Louis, il est naturel qu'il ait voulu lui susciter des historiens au sein de son monastère, et l'on peut croire qu'il fit choix de Primat et de Guillaume de Nangis pour reprendre l'œuvre interrompue de Gilon de Reims. Le savant travail de M. Delisle permettrait même de supposer que ces deux moines, obéissant chacun aux ordres de leur abbé, étaient, à l'insu l'un de l'autre, occupés à écrire la même histoire. Quoi qu'il en soit, le récit du règne de saint Louis ne cessa pas d'être, pour ainsi dire, mis au concours jusqu'à ce que des changements successifs l'eussent amené à la forme qui fut définitivement adoptée. On ne saurait douter que Renaud Giffart n'ait pris une part importante à la surveillance de ces travaux historiques et à l'exécution des plans de son devancier. Voilà pourquoi, sur la miniature du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le personnage principal après le roi, ce n'est pas Primat agenouillé pour présenter son travail, c'est l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, le bâton pastoral dans la main gauche, et la main droite étendue vers le livre qui vient d'être achevé. Ce n'est pas non plus Primat, c'est l'abbé qui, en son nom et au nom des moines dont il est accompagné, offre au jeune roi l'œuvre commune de son monastère, et l'exhorte à profiter des ensei-

gnements contenus dans ce livre, en imitant les bons princes et en fuyant l'exemple des mauvais. Il ne faut pas voir dans ce dessin une œuvre d'imagination, mais le commentaire exact et vivant de la page d'histoire littéraire que nous a révélée la découverte de M. Viollet.»

APPENDICE.

RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS CAMBODGIENNES ADRESSÉES À L'ACADÉMIE LE 2 AVRIL 1874.

Messieurs,

M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy, Ministre de la marine et des colonies, a envoyé à l'Académie sept grandes inscriptions cambodgiennes, dont deux en estampages et cinq en copies, écrites en caractères cambodgiens modernes, et il demande l'avis de l'Académie pour savoir s'il doit faire exécuter le même travail sur les autres inscriptions qui se trouvent sur les anciens monuments du Cambodge.

Ces monuments, surtout ceux d'Angkor, sont des merveilles de grandeur et de richesse architecturale; ils ont fait l'admiration des voyageurs chinois au XIII[e] siècle et font la nôtre depuis que Mouhot les a retrouvés, il y a une dizaine d'années. Leur ensemble fournit la preuve irrécusable de l'existence prolongée d'un puissant empire, mais nous n'avons encore que des indications fort vagues sur la dynastie sous laquelle ils ont été construits; nous ne pouvons pas leur assigner de dates précises; nous ne nous expliquons pas encore le mélange de mythologie brahmanique et bouddhiste que nous offrent les bas-reliefs qui en couvrent les murs. Tous ces problèmes ne peuvent trouver leur solution que par l'étude des nombreuses inscriptions gravées sur les monuments. Cette étude n'a jusqu'à présent fait que de faibles progrès, et ces progrès cependant nous donnent la certitude que les difficultés de l'interprétation de ces textes ne résisteront pas longtemps aux méthodes philologiques de notre temps. M. Janneau était parvenu à en déchiffrer l'écriture et à s'assurer que les textes n'étaient pas en pali, comme on était porté à le supposer, mais en ancien cambodgien, dialecte aujourd'hui à peu près inintelligible, que sa mort prématurée l'a empêché d'étudier. Un prêtre bouddhiste a

donne à M. Garnier une traduction approximative de quelques fragments de ces inscriptions, et les copies en caractères modernes que M. le Ministre nous a envoyées montrent qu'il y a des hommes du pays qui paraissent pouvoir lire, sinon comprendre, ces anciens textes.

Quand on possédera la collection complète des inscriptions, et quand on aura à sa disposition les ouvrages anciens de la littérature cambodgienne dont M. Garnier fait mention, la solution du problème sera proche et certaine.

L'importance de ces inscriptions n'est donc pas douteuse, et la première chose à faire est de s'en procurer des représentations absolument exactes pour pouvoir les livrer à l'examen des savants et pour les soustraire à tout jamais aux chances de destruction qui menacent tous les monuments anciens. Mais, pour obtenir des reproductions qui puissent servir à une publication, il faut des méthodes plus rigoureuses que celles qui ont été employées pour les sept inscriptions que M. le Ministre nous a communiquées, et qui sont en partie copiées en caractères cambodgiens modernes, en partie prises par empreintes sur papier. Or, les copies, ou plutôt les transcriptions en d'autres caractères, seront des auxiliaires utiles pour la lecture des textes, mais ne peuvent jamais remplacer ceux-ci. C'est parfaitement évident, et il serait inutile d'y insister.

Quant aux empreintes que nous avons reçues, elles laissent beaucoup à désirer. On a enduit d'une couleur noire la surface de la pierre, et on y a appliqué un papier très-mince pour faire ressortir l'écriture en blanc sur un fond noir; mais la couleur est entrée dans le creux des lettres, et il en est résulté des empreintes extrêmement brouillées. Quelques spécimens d'inscriptions d'Angkor que M. Garnier a insérés dans son ouvrage, et des empreintes qui se trouvent en différentes mains à Paris, prouvent qu'on peut obtenir par cette manière des empreintes parfaitement nettes, quand on s'y prend bien et quand la surface parfaitement lisse de la pierre le facilite. Mais il nous paraît plus sûr de se servir de la méthode que recommande notre Commission des inscriptions sémitiques et qui consiste dans les empreintes sur papier blanc non collé, et nous vous proposons de joindre à ce rapport quelques exemplaires de la publication de cette Commission pour que M. le Ministre puisse les envoyer à Saïgoun.

Votre Commission propose en conséquence à l'Académie d'adresser à M. le Ministre des remercîments pour l'intérêt éclairé qu'il a montré pour les recherches historiques en Cochinchine, et de le prier de faire reproduire toutes les inscriptions en caractères anciens qui se trouvent

sur les monuments, dans toutes les parties de la colonie et du Cambodge. La meilleure reproduction serait par le moulage en plâtre, et l'on devrait y procéder partout où les circonstances le permettent. Là où le moulage ne serait pas praticable, il faudrait faire :

1° Une photographie en plusieurs exemplaires;

2° Une empreinte aussi soigneusement faite que possible sur papier blanc non collé, et, s'il se peut, en double ou en triple;

3° Une transcription en caractères modernes cambodgiens telle que celles que nous avons sous nos yeux, si l'on trouve un homme du pays pour la faire;

4° Enfin indiquer avec précision la localité du monument et la place exacte que l'inscription y occupe.

La réunion de ces matériaux pour chaque inscription permettrait d'en publier des reproductions fidèles.

Si les circonstances s'y prêtaient, il serait très-désirable qu'on pût obtenir des reproductions semblables des inscriptions qui se trouvent sur des monuments de la même espèce situés dans le Cambodge siamois. Nous savons par M. Garnier que ces monuments sont très-exposés à être détruits par les Siamois, et il importerait de sauver au moins les inscriptions qui doivent compléter les données fournies par les monuments sur territoire français.

Ce point nous amène à une dernière recommandation que votre Commission désire adresser avec les plus vives instances à l'attention bienveillante de M. le Ministre : elle a pour objet la conservation de ces merveilleux monuments que la fortune a mis dans la possession ou sous la protection de la France. Tout conspire perpétuellement, et en tout pays, contre les monuments en pierre taillée qui ne sont pas protégés par un maître. Partout les indigènes les emploient pour leurs masures, les ingénieurs civils et militaires les démolissent pour leurs routes, leurs barrages et leurs fortifications, les architectes y trouvent des carrières de matériaux tout façonnés, et les curieux et les pourvoyeurs des musées européens les mutilent et les dégradent pour déposer quelques fragments dans leurs collections. Ces dévastations ont duré trop longtemps et sont allées si loin que l'opinion publique a fini par se révolter contre elles, et l'Académie a certainement applaudi M. de Fourtou, Ministre de l'instruction publique, lorsqu'il a annoncé, dans une occasion solennelle, qu'il négociait avec des gouvernements étrangers pour arrêter des procédés barbares ou intéressés, qui ont déjà défiguré ou fait disparaître tant de monuments antiques.

Aujourd'hui le moulage en plâtre et la photographie suffisent aux besoins de la science sans amener aucune dégradation, et nous sommes convaincus que M. le Ministre de la marine partagera l'opinion de l'Académie, que l'honneur de la France est intéressé à la conservation des monuments du Cambodge, et qu'il les protégera en les déclarant monuments historiques, et en donnant les ordres les plus sévères de ne les laisser entamer par personne et sous aucun prétexte.

Le rapporteur de la Commission,

Jules Mohl.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU MERCREDI 1er AVRIL.

(Séance avancée à cause du Vendredi saint.)

Sont offerts à l'Académie :

Principe universel du mouvement et des actions de la matière résultant de la découverte de cette loi générale : la force vive se transmet mieux entre corps semblables qu'entre corps différents, et applications à la matière comme à la vie, par M. Trémaux (broch. in-8°).

M. le Président dit que l'auteur, présent à la séance, aurait voulu exposer lui-même à l'Académie les conclusions de son ouvrage, ce que les usages de l'Académie n'ont point permis de lui accorder.

M. Renan présente à l'Académie des fragments syriaques des *Homélies de saint Cyrille d'Alexandrie*, publiés par M. W. Wright, et complétant l'édition donnée de ces homélies par M. Payne Smith (broch. in-4°). Ces fragments sont extraits de divers débris de manuscrits syriaques tirés des couvents de Nitrée, que l'on a cru souvent épuisés, et qui ne cessent néanmoins de rendre encore des textes intéressants.

M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie *La Sainte Bible, Ancien Testament; traduction nouvelle d'après le texte hébreu.* (2 vol. in-8°.)

L'église de Genève a publié successivement en 1588, puis en 1805, des traductions complètes des livres saints; aujourd'hui la compagnie des pasteurs de la même église, voulant donner une traduction tout à fait neuve, faite sur les textes sacrés, en a confié le soin à l'homme le plus éprouvé qu'elle eût dans son sein, M. Louis Segond, docteur en théologie. Cette traduction nouvelle avait été précédée, à un an seulement de distance, d'une version du Nouveau Testament, par un membre de la même société, M. le professeur Oltremare. M. Guigniaut n'a pas reçu encore cette traduction, et attend qu'il l'ait pour présenter des observations d'ensemble sur ces travaux importants, qui ont d'ailleurs, dit-il, dans les disciples de M. de Sacy, membre de l'Académie, des appréciateurs plus autorisés.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. François Lenor-

mant, un deuxième fascicule de l'ouvrage autographié qui a pour titre : *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement publiés jusqu'à ce jour.*

«En tête de ce fascicule, dit-il, se trouve une liste des derniers rois de Suze pendant le VIIIᵉ et tout le VIIᵉ siècle avant notre ère : ces princes sont au nombre de dix-neuf.

«Puis la copie des inscriptions suziennes, et enfin diverses inscriptions des rois d'Our appartenant à l'époque primitive, et des rois de Karrak du XXIVᵉ siècle, époque très-reculée, si on la rapproche de nos données historiques occidentales, mais contemporaine des époques égyptiennes parfaitement reconnues, grâce aux monuments.

«La publication de M. Fr. Lenormant est destinée à mettre entre les mains des philologues une série de textes qui les aidera dans leurs travaux. Les titres placés en tête de chaque article fournissent déjà une idée du contenu ou de l'âge des textes.»

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Académie des sciences morales et politiques, la traduction qu'il avait annoncée du rapport sur les *Antiquités troyennes* de M. le docteur H. Schliemann, traduction faite par notre savant correspondant, M. Rangabé. Un riche et bel atlas, composé d'illustrations et de photographies, est joint, comme la première fois, à cet ouvrage.

Les remercîments de l'Académie seront adressés à M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec prière de les transmettre à M. le docteur Schliemann et à M. Rangabé.

Le Secrétaire perpétuel offre encore à l'Académie :

Sainte Cécile et la société romaine (1 vol. in-4°), ouvrage publié par M. F. Didot, membre libre de l'Académie, avec ce luxe intelligent et vraiment scientifique que l'on avait pu apprécier déjà dans sa belle édition de *Joinville*, due aux soins de M. de Wailly.

M. A. Maury présente à l'Académie, au nom de M. Héron de Villefosse, une brochure in-4°, intitulée : *Des mesures en usage en Brie aux XIIᵉ et XIIIᵉ siècles.*

M. Héron de Villefosse a cherché à éclaircir la question assez obscure des mesures en usage dans quelques lieux de la France, et il l'a fait d'après des documents inédits.

M. Egger présente également :

1° Au nom de M. Adolphe Espagne, une brochure in-4° ayant pour titre : *Proverbes et dictons populaires recueillis à Aspiran*, petit travail intéressant pour la connaissance des mœurs et de la langue de cette contrée;

2° *Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections*, par M. Robert Mowat (in-8°).

Les inscriptions ont peu d'importance, mais elles sont relevées avec une exactitude, et expliquées avec une méthode qu'on ne saurait trop louer.

SÉANCE DU VENDREDI 17 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie une *Dissertation* en roumain *sur un vase d'argile portant le nom de Décébale*, découvert à Blois, en France, Note archéologique par M. Odobesco, membre de la Société académique roumaine et du Comité archéologique de Bucharest (Bucharest, 1873, in-f°, avec une image chromolithographique).

M. D'AVEZAC présente un fascicule intitulé : *Archivio storico lombardo, giornale della Società storica lombarda, e bollettino della consulta archeologica del museo storico artistico di Milano* (mars 1874, in-8°).

«L'Italie, dit-il, une aujourd'hui, ne peut cependant effacer le souvenir des anciennes autonomies entre lesquelles son histoire était partagée. Aussi ne faut-il point s'étonner de voir des sociétés historiques spéciales s'organiser dans les vieilles capitales où persistent les traditions et sont accumulées les archives.

«Outre l'intérêt du culte des gloires domestiques, les esprits élevés aiment à espérer, des études de ce genre, une direction noble et féconde à donner à l'activité de la jeunesse des classes distinguées. A ce point de vue se sont placés des hommes d'élite qui, réunis autour du célèbre historien César Cantù, ont récemment organisé à Milan une *Société historique lombarde*, qui aura tout d'abord à sa portée le riche trésor des archives d'État, ouvert aux recherches sérieuses avec une admirable libéralité, aidée de l'expérience de l'éminent directeur et aussi de quelques familiers de ces richesses séculaires, tels que le comte Porro, le marquis d'Adda, etc. On projette une «Bibliothèque historique» où les documents se réuniront par volumes; on commence dès à présent une Revue trimestrielle, et le premier cahier en est déjà offert à l'appréciation du monde érudit et lettré, sous le titre que j'ai indiqué plus haut.

«En me faisant envoi de ce premier fascicule, le savant éditeur exprime

le vœu que le Recueil soit avant tout jugé digne d'un bienveillant accueil de la part de l'Institut de France, auquel il me prie de le présenter en son nom. Pour satisfaire convenablement à ce désir, il m'a semblé que l'hommage devait s'adresser à la fois à deux de nos Académies, d'une part à celle à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et qui range l'érudition historique approfondie parmi les plus sérieux objets de son programme; d'autre part, à celle des Sciences morales et politiques, où M. Cantù se trouve inscrit lui-même parmi les correspondants de la section d'Histoire générale et philosophique. Toutes deux paraissent devoir trouver un égal intérêt aux publications de la Société nouvellement fondée à Milan; et toutes deux ne peuvent manquer de les accueillir favorablement.»

M. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. Jules Lair, *un fragment inédit de la Vie de Louis VII préparée par Suger* (extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXIV).

«On savait, dit M. Delisle, par un témoignage du XIIe siècle que Suger avait entrepris de composer une vie de Louis VII, mais on n'avait jusqu'à présent trouvé aucun vestige de cet ouvrage. M. Jules Lair, en recueillant les matériaux d'une édition critique de l'Histoire des ducs de Normandie par Guillaume de Jumiéges, a remarqué dans un manuscrit du XIIe siècle, venu de Saint-Germain-des-Prés, le commencement d'une vie de Louis VII, qu'il a sans hésitation attribuée à Suger. Le fragment contient en effet plusieurs particularités qui ne peuvent convenir qu'au célèbre abbé de Saint-Denis, et l'attribution proposée est tout aussi incontestable que si le nom de l'auteur était expressément indiqué dans le texte.

«Le manuscrit d'où M. Lair a tiré ce précieux fragment est un recueil de notes et d'extraits qu'un chroniqueur de la fin du XIIe siècle avait jetés pêle-mêle sur des cahiers, et dont il comptait se servir pour rédiger une de ces compilations historiques comme le règne de Philippe-Auguste en vit naître plusieurs. La confusion de ce recueil de notes explique l'oubli dans lequel le fragment de la vie de Louis VII est resté si longtemps. En effet, ce recueil a été fréquemment consulté depuis le XVIIe siècle; les différents éditeurs des œuvres de Suger s'en sont même servis pour établir le texte de la vie de Louis le Gros; mais personne n'avait songé à le soumettre à une analyse détaillée et rigoureuse. C'est ce qu'a entrepris M. Lair, et il a été récompensé de sa peine par une des plus intéressantes découvertes qui aient été faites de nos jours dans le domaine de la littérature historique du XIIe siècle.

«Le morceau qu'il vient d'exhumer est une des plus belles pages de

Suger. Il nous fait connaître, pour les commencements du règne de Louis VII, trois événements considérables, dont il n'existait aucune mention dans les documents publiés jusqu'à présent. On y remarque surtout le récit très-dramatique d'une insurrection communale à Poitiers, récit qui formera désormais l'un des plus curieux chapitres de l'histoire des origines municipales dans les provinces de l'ouest de la France.

« L'exactitude des renseignements nouveaux fournis par le fragment que M. Lair vient de publier était suffisamment garantie par le nom même de Suger; mais, par une heureuse coïncidence, plusieurs de ces renseignements viennent d'être pleinement confirmés par un texte du XIIe siècle, enregistré dans le cartulaire de l'abbaye de Talmont que M. de la Bouretière vient de publier pour la Société des antiquaires de l'Ouest.

« Le travail de M. Lair apporte donc un notable supplément aux anciennes éditions de Suger et comble une lacune dans nos annales du XIIe siècle. »

M. Renan présente au nom de M. Maurice Vernes deux volumes in-8°, intitulés, l'un : *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien;* le second : *Le peuple d'Israël et ses espérances relatives à son avenir, depuis les origines jusqu'à l'époque persane* (Ve siècle avant J. C.; essai historique).

« M. Vernes, ajoute M. Renan, est un élève instruit de M. Colani. Il discute avec critique l'époque de la composition des ouvrages qui, tels que le livre d'Hénoch et les livres pseudo-sibyllins, marquent le progrès de la croyance au Messie, depuis l'époque où elle prend quelque précision jusqu'à la révolte de Barkokeba, qui signale à peu près sa disparition. »

SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL.

M. Trübner, libraire-éditeur à Londres, adresse à l'Académie les *Mélanges de Colebrooke*, avec la vie de l'auteur, et l'ouvrage sanscrit, en vers : *Mataparikska*, dont M. Muir, correspondant de l'Académie, lui avait annoncé le prochain envoi.

Sont offerts en outre :

Ortografia de la lengua castellana, reducida a una sola regla, par D. Vincente Puyals de la Bastida (broch. in-18);

Monnaies gauloises des Séquanes, par M. A. Castan (broch. in-4°).

M. de Longpérier offre de la part de l'auteur, M. Léon d'Hervey, un nouveau fascicule de 50 pages de la traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers*, de Ma-touan-lin.

Ce cahier considérable contient la fin du chapitre relatif au Japon, et la chronologie des souverains de ce pays, depuis les temps fabuleux jusqu'au XIIIe siècle de notre ère.

Puis le commencement du chapitre relatif au royaume de *Kao-kiu-li*, dont le nom, abrégé plus tard en Kao-li, et prononcé *Koraï* suivant le mode japonais, est devenu pour nous Corée.

Dans un appendice le savant traducteur expose diverses remarques au sujet de l'histoire du Japon. Il fait observer que les Chinois, qui avaient une littérature longtemps avant que les Japonais eussent pratiqué l'écriture, fournissent des détails que ces derniers n'ont pas connus en ce qui touche leur propre pays.

M. Ed. Le Blant présente l'année 1873 du *Bulletin d'archéologie chrétienne,* de M. de Rossi, traduit par le chanoine Martigny. Ce n'est pas seulement une traduction que donne M. l'abbé Martigny dans cette édition française; il y joint des notices très-utiles pour expliquer aux personnes peu versées dans l'archéologie certains termes, certaines questions qui pourraient les embarrasser. C'est ainsi que nous rencontrons, dans la série des fascicules déposés par M. Le Blant, des notes savantes et précises sur les *arenaria* et les *cryptæ arenariæ,* si souvent nommés dans l'histoire des catacombes; sur un nom mystique de l'Eucharistie (Τὸ Ἀγαθόν); sur le titre de *primicerius;* sur l'époque où fut figuré pour la première fois le crucifix. Il y a là, à côté de la traduction, une œuvre de vulgarisation éminemment utile à qui veut connaître les origines du christianisme.

M. d'Avezac dépose sur le bureau de l'Académie deux tirages à part où l'on rend compte de plusieurs de ses travaux :

Il libro di Ferdinando Colombo ;

Bibliografia : D'Avezac, La mappemonde du VIIIe siècle de Saint-Béat de Liébana. Paris, Challamel aîné, 1870.

SÉANCE DU VENDREDI 1er MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente le fascicule des *Comptes rendus de l'Académie* (1er trimestre de 1874).

M. L. Delisle offre à l'Académie un opuscule de M. Tamizey de Larroque intitulé : *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.*

«Le cardinal Georges d'Armagnac, dit-il, a joué au XVIe siècle un rôle considérable dans les négociations diplomatiques et dans l'administration du midi de la France. Il est connu par le zèle qu'il mit à protéger les sa-

vants, à faire venir en France des manuscrits et des marbres d'Italie, et à favoriser les publications de textes anciens. Sa vie n'a cependant jamais été l'objet d'un travail critique et approfondi. M. Tamizey de Larroque a donc été bien inspiré en recueillant et en discutant les témoignages qui peuvent servir à restituer la biographie d'un des plus illustres prélats du XVIe siècle. A sa dissertation il a joint le texte de quarante-six lettres du cardinal, et l'analyse d'un certain nombre de pièces de moindre intérêt. Ces documents, fort curieux en eux-mêmes, sont accompagnés de commentaires qui en rendent la lecture facile et en augmentent la valeur. Le seul regret qu'on éprouve, c'est que l'éditeur n'ait pu faire entrer dans sa publication soixante-deux lettres du cardinal d'Armagnac, que M. le comte de la Ferrière a signalées dans les collections de Saint-Pétersbourg. »

SÉANCE DU VENDREDI 8 MAI.

Sont offerts :

Les livraisons 80e, 81e et 82e de l'ouvrage de M. Philippe Le Bas, continué par M. Waddington, membre de l'Académie, intitulé : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du Gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, et publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique.*

L'Islamisme d'après le Coran, l'enseignement doctrinal et la pratique, par M. Garcin de Tassy, membre de l'Académie (3e édition, 1 vol. in-8°).

Études sur l'éloquence attique : Lysias, Hypéride, Démosthènes, par M. Jules Girard, membre de l'Académie (1 vol. in-8°).

Note sur le sens d'une formule de quelques diplômes militaires (Extrait de la Revue de l'instruction publique), par M. J. Roulez.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre en outre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. J. Maissiat, un volume qui a pour titre : *Annibal en Gaule.* L'auteur a fait une étude approfondie de la fameuse campagne qui commence la seconde guerre punique. Il discute en particulier les textes si diversement interprétés qui ont rapport au passage des Alpes, et se prononce pour le col du mont Cenis. Plusieurs cartes, où l'itinéraire du général carthaginois est marqué avec le plus grand soin, aident le lecteur à mieux suivre sa démonstration. Les conclusions générales jointes à cet ouvrage prouvent que l'auteur n'a pas borné ses recherches à ces débuts de la guerre d'Annibal, et qu'il pourrait justifier ce qu'il dit de son génie militaire, dans un récit où cette guerre entière serait exposée.

M. BRUNET DE PRESLE offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. N.

Saripolos, professeur à l'Université d'Athènes, le 1er volume de la 2e édition de son *Traité de droit constitutionnel*, en grec (in-8°). M. Saripolos, docteur en droit de la Faculté de Paris, n'a jamais oublié les leçons qu'il a reçues, dans sa jeunesse, de plusieurs membres de l'Académie, et s'est fait un devoir de faire hommage à l'Institut des nombreux ouvrages qu'il a publiés, notamment de son livre *Sur le droit des nations en paix et en guerre, précédé d'une étude historique.*

La première édition de son traité de droit constitutionnel date de plus de vingt ans; dans l'intervalle M. Saripolos, devenu député et rapporteur de la constitution qui régit aujourd'hui la Grèce, a eu la satisfaction de faire prévaloir la plupart des principes qu'il avait soutenus comme professeur, et qu'il reproduit avec la même conviction dans cette édition nouvelle; il doit y joindre les discours qu'il a prononcés dans la discussion de la constitution grecque, dont ils forment en quelque sorte le commentaire.

M. L. Renier offre à l'Académie, au nom de M. Ernest Desjardins, un ouvrage dont il a, dit-il, déjà eu occasion de dire quelques mots, en en présentant un extrait dans la séance du 13 février dernier.

Cet ouvrage est intitulé : *Monuments épigraphiques du musée national hongrois*, dessinés et expliqués par Ern. Desjardins, publiés par ordre de M. le Ministre des cultes et de l'instruction publique du royaume de Hongrie, et par les soins de dom Floris Romer (Bude-Pest, 1873, 1 vol. in-fol. de 35 feuilles et 55 planches).

«Ce volume, ajoute M. L. Renier, a figuré à l'exposition universelle de Vienne. L'exemplaire que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est le seul qui soit parvenu jusqu'ici à Paris, le Gouvernement hongrois ne voulant pas que le texte français de cet ouvrage soit publié avant que la traduction en langue hongroise, qu'il en fait faire et qui s'imprime actuellement, puisse être livrée au public.

«J'ai déjà dit à l'Académie dans quelles circonstances cet ouvrage a été composé. M. Desjardins ayant eu l'occasion de passer quelques mois à Pest, après le siége de Paris, en 1871, s'y livra naturellement à une étude approfondie du musée de cette ville, l'un des plus riches de l'Europe en antiquités de toute espèce. Les directeurs de cet établissement eurent ainsi l'occasion d'apprécier son talent comme dessinateur et sa science comme épigraphiste, et ils eurent la bonne pensée de le prier de se charger de la composition de ce travail, par lequel ils voulaient inaugurer la publication des *Acta Musei nationalis Hungarici*, ordonnée par leur Gouvernement.

« M. Desjardins se mit résolûment à l'œuvre; il employa tout le temps de son séjour à Pest à mesurer, à estamper, à dessiner et à étudier sur place tous les monuments du musée qui portent des inscriptions, et quand il revint à Paris il avait entre les mains tous les matériaux de son travail. Son premier soin fut de mettre au net ses dessins et de les envoyer à Pest, où ils devaient être gravés; puis il rédigea le texte descriptif et explicatif qui devait les accompagner. Ce texte, je l'ai déjà dit, remplit 35 feuilles ou 140 pages in-folio. Il ne laisse rien à désirer, ni sous le rapport de l'exactitude des transcriptions, ni sous celui de la sûreté des restitutions et de la science des explications. Quant aux planches, mes savants confrères pourront, en les parcourant, juger de leur beauté et de leur mérite.

« En résumé, dit en terminant M. L. Renier, je ne crains pas de l'affirmer, ce livre est le plus beau recueil d'inscriptions latines publié jusqu'ici par un Français, et je puis ajouter qu'il n'en a pas été publié jusqu'ici de plus savant. »

M. Paulin Paris présente, au nom de M. Louis Paris, le tome Ier d'un ouvrage intitulé : *L'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille* (in-8°).

« Ce livre, dit-il, est la reproduction exacte d'un manuscrit aujourd'hui détruit, et que le directeur du *Cabinet historique* avait eu l'heureuse idée de transcrire avant l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Le manuscrit était l'œuvre de François d'Hozier, l'avant-dernier membre de la grande famille de nos généalogistes à titre d'office. M. d'Hozier avait adopté pour son immense travail un titre que l'éditeur n'a pas cru devoir conserver : *Les glorieuses marques du militaire français*. Il a préféré comme plus simple, et même plus exact, celui-ci : *L'impôt du sang*. On doit trouver dans ce livre le nom de tous les officiers français, gens de qualité, nobles, anoblis, roturiers, qui sont morts sur les champs de bataille, du XIIe siècle à la fin du XVIIIe.

« Le jour de leur mort, le lieu où ils payèrent à leur pays ce que l'éditeur appelle l'*impôt du sang*, sont ici très exactement recueillis. L'éditeur a ajouté de courtes et sobres notices sur les familles auxquelles les victimes de la guerre appartenaient. Cet ouvrage, qui touche de si près à tous les bons souvenirs français, ne formera pas moins de huit volumes. »

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI.

M. Eugène de Rozière offre en son nom, à l'Académie, une bro-

chure in-8°, intitulée : *Cours d'histoire des législations comparées. Leçon d'ouverture* (8 décembre 1873). Ce discours est la substance des leçons qu'il a consacrées à la législation des Gaulois. La doctrine qu'il a professée se résume en une phrase : «Si l'ancienne civilisation de la Gaule, absorbée par la civilisation supérieure de Rome et transformée par le christianisme, n'a exercé aucune influence sur la formation du droit français, c'est à notre origine gauloise que nous devons la meilleure part de nos instincts, de nos aptitudes, de nos passions et de nos vertus.»

Sont encore offerts :

La stèle égyptienne du musée de Rennes. Lettre adressée à M. le commandant Mowat, par M. Maspero (broch. in-8°).

Die Berliner Akademie und die Wissenschaft. Prüfung logischer Untersuchungen, par M. Schlötel (in-8°).

M. L. Renier offre à l'Académie, au nom de M. Ern. Desjardins, un travail qui a été en partie communiqué à l'Académie dans une de ses dernières séances : *Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum de l'Académie de Berlin* (t. I). *Notice pouvant servir de deuxième supplément. Les balles de fronde de la République. Guerre sociale. Guerre servile.* (In-fol.)

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la deuxième partie du tome VIII des *Mémoires présentés par divers savants*, et il annonce que la première partie du tome XXVIII des *Mémoires de l'Académie* est aussi au moment de paraître.

Sont en outre offerts :

Memorie storiche agrigentine, per l'avv. Giuseppe Picone (in-4°).

Cession de la ville et de l'État d'Avignon au pape Clément VI, par Jeanne Ire, reine de Naples, par M. de Baumefort (in-8°).

Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse (Nièvre), recueillies par M. Guéneau (br. in-8°).

M. Léon Renier offre à l'Académie, au nom de M. Léon Heuzey, la onzième livraison du grand ouvrage dans lequel sont exposés les résultats de sa *Mission archéologique en Macédoine*.

«Dans cette livraison, M. Heuzey nous fait connaître les résultats de ses recherches sur le territoire de la colonie de *Dium*, dont il a rapporté plusieurs inscriptions, deux inscriptions latines notamment : ce sont les premières que l'on ait trouvées dans cette localité.

«Les ruines de l'ancienne Thessalonique lui ont fourni un plus grand nombre de ces monuments, dont plusieurs étant datés lui ont permis d'étudier et de fixer, d'une manière plus rigoureuse qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, le point de départ des deux *ères* usitées en Macédoine.

«Vient ensuite l'exploration de l'*Élimiotide*, une des parties les moins connues de la Macédoine, et où M. Heuzey a découvert les ruines de l'ancienne *Aeane*, aujourd'hui *Kaliani*. Un curieux bas-relief trouvé dans cette région, et qui est représenté pl. 22, d'après un dessin de M. Daumet, a fourni à M. Heuzey l'occasion d'une étude intéressante sur le costume des anciens Macédoniens.

«M. Heuzey expose ensuite les résultats de ses recherches dans la *Lyncestide* et la *Pélagonie*, autres contrées de la Macédoine, jusqu'ici à peu près inconnues. Il y a découvert les ruines de *Stobi*, l'une des villes les plus célèbres de cette contrée, à l'époque romaine, et dont cependant on n'était pas encore parvenu à déterminer l'emplacement. M. Heuzey y a copié un assez grand nombre d'inscriptions qui lui ont permis de nous faire connaître l'organisation et la constitution des *civitates* de cette région. Cette partie de son travail a déjà été publiée dans la *Revue archéologique*, et j'ai eu l'occasion d'en signaler à l'Académie les résultats importants pour l'histoire de l'administration des provinces romaines.

«M. Heuzey la reproduit ici avec de nouveaux et très-utiles développements.

«Enfin, ajoute M. L. Renier, on doit signaler encore à la fin de cette livraison quelques inscriptions de bornes milliaires, relevées sur le parcours de la *via Egnatia*.

«La douzième livraison, qui terminera l'ouvrage, est sous presse et paraîtra dans peu de temps. Elle contiendra un travail approfondi sur l'importante ville de Dyrrachium.»

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

The Chronology of the Bible, connected with contemporaneous events in the history of Babylonians, Assyrians, and Egyptians, par M. E. de Bunsen (1 vol in-8°).

Cinquantième anniversaire de la Société des antiquaires de Normandie. Séance publique du 1er décembre 1873. Rapport de M. E. Chatel, secrétaire de la Société (broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du Gouvernement belge, deux exemplaires du tome II du *Recueil des coutumes du pays et comté de Hainaut*, par M. Ch. Faider (in-4°).

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Émile Alglave, un ouvrage intitulé : *Action du ministère public et théorie des droits d'ordre public en matière civile* (2 vol. in-8°).

M. Ém. Alglave n'est pas seulement un docteur et un agrégé des Facultés de droit : c'est un archiviste paléographe; on retrouve, sur le point spécial de droit qu'il traite dans son livre, les qualités d'un critique formé aux recherches savantes.

Le Secrétaire perpétuel présente encore à l'Académie, au nom de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, la 2e livraison de l'important recueil des *Antiquités de la Scythie* (en français), avec atlas grand in-folio, et 6 livraisons du *Bulletin* et des *Mémoires de l'université impériale de Kasan* (en russe) (1873, in-8°).

M. Léon Renier offre à l'Académie, au nom de M. Ernest Desjardins, la 13e livraison de son édition de la *Table de Peutinger*.

«Cette livraison, dit-il, comprend la carte de redressement de la Gaule et sept feuilles grand in-folio à trois colonnes, c'est-à-dire l'équivalent d'une centaine de pages in-8° de texte ou de commentaire sur la partie de la table qui est relative à l'Italie méridionale.

«M. Desjardins a reproduit dans ce commentaire, non-seulement l'indication, mais le texte même des passages des auteurs anciens relatifs aux localités mentionnées dans la Table. Ces passages, méthodiquement classés et savamment discutés, lui ont fourni un grand nombre d'identifications nouvelles, auxquelles personne n'avait pensé jusqu'ici. Il a pu ainsi débrouiller le réseau des routes, rétablir leurs vraies directions, suppléer les lacunes et redresser les erreurs du manuscrit original, qui sont surtout nombreuses dans l'Italie méridionale, la partie la plus incorrecte de ce manuscrit. Ce manuscrit avait été d'ailleurs fort mal déchiffré. Personne n'y avait remarqué, dans la partie dont il s'agit, un certain nombre de lignes rouges, où M. Desjardins a reconnu les limites des *regiones* dans lesquelles l'Italie fut divisée depuis les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle. On y voit en un certain nombre d'endroits les lettres CO seules ou surmontées d'une barre horizontale. On avait vu dans ces lettres l'abréviation du mot *colonia*, explication inadmis-

sible et qui est presque toujours contredite par l'histoire. M. Desjardins y a reconnu l'abréviation du mot *compendium*. Enfin, il a le premier donné la véritable explication d'un certain nombre de vignettes, qu'on y remarque également et qui ont une grande importance pour l'histoire et pour l'archéologie. Telles sont celle de Ravenne, qui représente l'église de Saint-Vitale (du temps de Justinien); celle de Saint-Pierre de Rome, qui représente la première chapelle construite sur la catacombe où avaient été déposées les reliques du prince des apôtres et qui fut transformée en basilique par Constantin; celle du *Portus Claudii et Trajani*, avec son môle; celle de *Centum Cellæ*, etc.

«Enfin, on a toujours soin, dans les traités de géographie moderne, quand on décrit une localité, de nous en faire connaître la condition politique, de nous apprendre, par exemple lorsqu'il s'agit d'une localité française, si cette localité est un simple hameau, ou une commune, ou un chef-lieu de canton, d'arrondissement ou de département. C'est ce que, dans son *Commentaire sur la Table de Peutinger*, M. Desjardins a fait pour l'empire romain tout entier; et il l'a fait en citant, pour chaque localité, ses autorités, c'est-à-dire les textes des inscriptions antiques qui nous font savoir si la localité dont il s'agit était un simple *pagus* ou *vicus*, une *civitas*, un *municipe* ou une *colonie*, qui nous apprennent dans quelle *tribu* ses habitants étaient inscrits, comment était composée son administration, quelles divinités y étaient surtout adorées, quels collèges religieux ou industriels on y trouvait. C'est là, je ne crains pas de le dire, ajoute M. L. Renier, la partie la plus neuve du travail de M. Desjardins, et ce n'est pas celle qui lui a coûté le moins de recherches et qui a exigé le moins de préparation.»

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Courajod, un volume intitulé : *l'École royale des élèves protégés* (in-8°). Ce livre offre un tableau intéressant, tracé d'après des documents inédits, de l'enseignement de l'art du dessin au XVIIIe siècle.

M. Paulin Paris présente, au nom de M. le marquis de Lothian, le roman de *Floriant et Florete*. «Cet ancien poëme français, que l'on croyait perdu, dit-il, a été retrouvé par M. Francisque Michel dans un manuscrit de l'ancienne *Battle Abbey* d'Édimbourg. Il est publié aujourd'hui par notre savant correspondant sous les auspices de feu le marquis de Lothian et de son frère et héritier Williams Schomberg, marquis de Lothian. Il a été tiré au nombre de cent exemplaires pour les membres du club Rorburghe.

«On ne peut trop louer la belle exécution de ce précieux volume, l'exac

titude de la transcription, commune à la plupart des innombrables publications de M. Michel, mais surtout remarquable dans celle-ci.

« La préface offre une analyse très-exacte de cet agréable poëme, et l'éditeur la fait suivre de notes nombreuses, remplies de curieux rapprochements, qui supposent d'énormes recherches. Peut-être ces notes auraient-elles été mieux distribuées à la suite de chacun des vers qu'elles éclairent d'une nouvelle lumière. On aurait ainsi encore mieux apprécié leur utilité et leur importance.

« On conserve dans notre Bibliothèque nationale deux romans en prose du même nom, écrits au xve siècle et qui sont la traduction assez mauvaise du poëme. M. Francisque Michel rapporte la composition de ce poëme au milieu du xive siècle, et il renvoie au beau *fac-simile* de la première page pour justifier ou contester cette attribution. Le *fac-simile* me porterait à croire la date un peu plus ancienne, c'est-à-dire de 1315 à 1320. Le style du trouvère rappelle d'ailleurs bien mieux le xiiie siècle que le xive. Quoi qu'il en soit, la date présumée du manuscrit décidera sans doute la Commission de l'Histoire littéraire de la France à faire entrer la notice du poëme, sinon dans le volume en voie de publication, au moins dans celui qui suivra immédiatement. »

M. E. Renan offre à l'Académie, au nom de M. Ferdinand Delaunay, un volume intitulé : *Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque* (in-8°).

« M. Delaunay, dit-il, s'est proposé dans ce volume de traiter la question des Esséniens et des Thérapeutes et celle de la littérature sibylline. Il le fait avec beaucoup d'instruction et de jugement. L'authenticité du traité de la *Vie contemplative* de Philon a été révoquée en doute. M. Delaunay réfute fort bien les objections qu'on a soulevées et établit avec solidité que cet important traité, base de ce que nous savons sur les Thérapeutes, est bien de Philon; il relève les singulières analogies de la vie des Esséniens et des Thérapeutes avec celle des premiers chrétiens; il repousse cependant l'idée, souvent émise, que les Thérapeutes aient été chrétiens. La traduction qu'il donne du traité de la *Vie contemplative* est faite avec soin; le texte a été revu sur les manuscrits.

« Le problème des vers sibyllins juifs et chrétiens, quoique ayant été discuté d'une manière approfondie par MM. Ch. Alexandre, Reuss, Ewald, renferme encore beaucoup d'obscurités; M. Delaunay croit que, dans le travail que les critiques ont fait pour distinguer les petits poëmes d'époques diverses qu'on a cousus ensemble afin de former la collection sibylline actuelle, ils n'ont pas poussé la division assez loin. Les modifications qui s'opérèrent avec le temps dans l'idée messianique des Juifs,

la différence du prophétisme en Palestine et à Alexandrie, l'origine des idées du *logos* sont des points que l'auteur examine avec justesse et mesure. La difficile question du livre d'Hénoch est touchée : M. Delaunay montre au moins qu'on se hasarde beaucoup quand on se prononce avec assurance sur l'époque où ont été écrites les parties qui composent ce livre singulier.

«On ne peut que louer la modération et l'amour de la vérité dont l'auteur fait preuve dans tout le livre. Autrefois, on expliquait à peu près uniquement les origines du christianisme par l'essénisme; l'école de théologie rationnelle, qui, de nos jours, s'est développée en Allemagne, a presque négligé ce facteur du christianisme naissant. Il y a sans doute à en tenir compte, quoique les relations du fondateur du christianisme et de ses disciples immédiats avec le monde essénien restent fort problématiques.»

M. Renan présente en outre :

1° *Chants populaires de la basse Bretagne*, par M. Luzel (t. II, in-8°); recueil fait avec une rare sobriété et une méthode excellente, dont le premier volume obtint une récompense aux concours de l'Académie.

2° *Maçoudi, les Prairies d'or :* traduction par M. Barbier de Meynard (VIII° vol. in-8°), grand ouvrage, dont la publication est peut-être le principal titre d'honneur des lettres orientales françaises de notre temps. C'est la Société asiatique qui fait les frais de la publication.

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXII, 1re partie, du *Recueil des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (in-4°).

Sont en outre offerts :

Les principes de la langue suédoise, mémoire critique, par Jean Ev. Rydqvist (en suédois); Stockholm, in-8°.

Le portique du roi Attale à Athènes, par L.-L. Essing (broch. in-4°, en suédois, avec planches).

History of the coinage of Syracuse, par Barclay V. Head (in-8°).

Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire, par M. George Perrot (broch. in-8°, extrait de la *Revue archéologique*).

Recueil des lois et instructions qui régissent le service (ministère de l'Intérieur, archives départementales, communales et hospitalières, bibliothèques administratives) : in-8°.

M. de Wailly offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Adolphe Mussafia, un *Mémoire sur les dialectes de l'Italie du Nord au* XIIIe *siècle*. Les juges les plus compétents ont reconnu l'importance de ce travail, où les problèmes de philologie les plus difficiles ont été résolus à force de science et de sagacité. C'est un livre qui est digne à tous égards de la haute réputation de l'auteur, et qu'on doit compter au nombre de ses meilleurs titres scientifiques.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de M. Chabas, une brochure intitulée : *Les silex de Volgu (Saône-et-Loire), Rapport à la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* (in-4°).

«Ce rapport, dit-il, est destiné à faire connaître une découverte singulière de quatorze lames de silex, longues de 23 à 35 centimètres, minces comme des armes de fer. Ces silex, qui offrent le plus grand rapport avec le type scandinave, étaient réunis en faisceau à une petite profondeur. La reproduction en a été faite avec un très-grand soin, aux frais de la Société de Chalon, qui a consacré à la publication la somme qu'elle avait reçue en prix au concours des Sociétés savantes, en sorte qu'on peut dire que cette Société s'est montrée deux fois digne de la récompense qui lui a été accordée. M. Chabas a su, comme à son ordinaire, donner un très-grand intérêt à son travail.»

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Hauréau, membre de l'Académie, le tome VII de l'*Histoire littéraire du Maine* (in-8°).

«L'Académie, dit-il, connaît tout le mérite de ce savant ouvrage, qui est arrivé à sa 2e édition. Ce volume contient un grand nombre de notices dont la plus considérable concerne Gervais le Barbier, sieur de Francourt, une des victimes de la Saint-Barthélemy. Il y a dans cette notice beaucoup de détails nouveaux, tirés de registres manuscrits, sur la propagande active des calvinistes dans le Maine et la basse Normandie, durant les années qui précédèrent le massacre de Paris. Quelques poëtes obscurs, Hardouin Lebourdays, Guillaume Ledoyen, Toussaint Leroy, offrent à M. Hauréau l'occasion de faire de curieuses citations. Avec Rolland Levayer, sieur de Boutigny, il disserte sur les choses de la politique au temps de Colbert; avec Nicolas L'Herminier, sur la philosophie professée dans l'école de Paris, au commencement du XVIIIe siècle.»

M. le Président présente à l'Académie deux ouvrages de M. Charles Fierville, censeur des études au lycée de Coutances.

Le premier est intitulé : *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473)*, 1 vol. in-8°. « Le cardinal Jouffroy, dit M. Jourdain, a été un des personnages les plus considérables du XVe siècle. Tour à tour élève des universités de Bâle et de Pavie, professeur de droit dans cette dernière ville, moine de l'abbaye de Luxeuil, évêque d'Arras, évêque d'Albi, cardinal, Jean Jouffroy a été mêlé aux plus grandes affaires politiques et religieuses de son temps. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans les États duquel il était né, et plus tard Louis XI, à la personne duquel il avait fini par s'attacher, l'ont employé à plusieurs missions importantes. Cependant jamais il n'avait été jusqu'à ce jour l'objet d'une étude sérieuse. Le travail de M. Fierville comblera cette lacune. L'auteur a compulsé avec soin tous les documents contemporains; il ne s'est pas borné aux sources imprimées, il a puisé largement aux sources manuscrites. Son livre se termine par un certain nombre de pièces inédites tirées de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques de Carcassonne et de Sens. »

Le second ouvrage de M. Fierville que M. le Président présente à l'Académie est intitulé : *De Quintilianeis codicibus et præcipue de codice Carcassonensi disquisitio.* « C'est, dit-il, une étude très-savante des manuscrits que l'on possède du grand ouvrage de Quintilien sur l'art oratoire. Mais M. Fierville ne se borne pas aux manuscrits connus : il a eu la bonne fortune de découvrir, dans la bibliothèque de Carcassonne, un manuscrit qui paraît avoir échappé jusqu'ici aux recherches des philologues. Ce manuscrit est du XVe siècle; le manuscrit plus ancien qui a servi de modèle au copiste semble bien appartenir à la même famille que les manuscrits qui ont été jusqu'ici consultés avec le plus de fruit, et qui paraissent les meilleurs. Cette circonstance donne un prix tout particulier au travail de M. Fierville. Ce travail fait le plus grand honneur à l'érudition et au talent de l'auteur; il est un symptôme heureux du développement que les études philosophiques vont prendre dans l'Université. » — Les ouvrages que M. Jourdain vient de présenter à l'Académie avaient été soumis par M. Fierville à la Faculté des lettres de Rennes, et ont mérité à l'auteur le titre de docteur ès lettres.

M. Maury, en l'absence de M. Miller, présente à l'Académie : *Les Colombo de France et d'Italie, fameux marins du XVe siècle, 1461-1492*, par M. H. Harrisse (in-8°). M. Maury rappelle que l'Académie a entendu la lecture de cet ouvrage. Elle a pu juger par elle-même de l'intérêt qu'il offre, sans qu'il soit nécessaire d'en signaler autrement les mérites.

M. Thurot fait hommage à l'Académie de sa publication intitulée : *Cicéron : Epistolæ ad familiares, notice sur un manuscrit du XIIe siècle* (bi-

bliothèque de l'École des hautes études, 17ᵉ fascicule, 1874, in-8°.) On ne connaissait jusqu'ici, dit M. Thurot, qu'un manuscrit ancien de cette partie de la correspondance de Cicéron, le manuscrit du XIᵉ siècle qui avait été retrouvé par Pétrarque à Verceil et qui est conservé aujourd'hui à Florence. Tous les éditeurs admettaient que les autres manuscrits dérivaient de celui-là. Mais le manuscrit 688 de la bibliothèque de Tours, que M. Léopold Delisle avait déjà examiné et reconnu comme étant bien du XIIᵉ siècle, est une copie du même original que le manuscrit de Florence, indépendante de celui-ci, dont elle améliore authentiquement le texte en un grand nombre de passages. Malheureusement le manuscrit de Tours est incomplet; il manque le IIᵉ livre et tout le reste de la correspondance à partir de la fin du VIIᵉ livre. Néanmoins, la collation qui a été faite avec beaucoup de soin par M. Châtelain, élève de l'École des hautes études, rend un important service au texte de Cicéron : aucune amélioration réelle n'est indifférente, quand il s'agit des ouvrages d'un aussi grand auteur.

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom de la famille de feu M. Caussin de Perceval, un travail laissé manuscrit par ce regrettable savant, et qui a paru dans le *Journal asiatique*, numéros de novembre et décembre 1873. Ce travail a pour titre : *Notices anecdotiques sur les principaux musiciens arabes des trois premiers siècles de l'islamisme.*

Il comprend dix-huit notices, dont plusieurs sont fort étendues, et qui présentent toutes des particularités fort intéressantes, soit pour l'histoire de la poésie arabe, soit pour la connaissance des mœurs et de la société musulmane dans les premiers temps du califat. De ces dix-huit notices, plusieurs concernent des chanteuses, et ce ne sont pas les moins piquantes. Toutes, sauf la dernière, sont consacrées à des personnages appartenant aux deux premiers siècles de l'hégire (VIIᵉ et VIIIᵉ siècles de notre ère). La dix-huitième seule a pour sujet un musicien du IIIᵉ siècle de l'hégire; encore la majeure partie de la vie de cet artiste, Ishâk al-Maucely, s'était-elle écoulée dans le siècle précédent. « M. Caussin de Perceval a dû clore par ce long et curieux article un travail que l'affaiblissement de sa vue ne lui permettait plus de poursuivre. Mais, tel qu'il est, ce dernier ouvrage de notre savant et excellent confrère ne peut manquer de fixer l'attention des amis de la littérature et de l'histoire orientales, et de faire honneur à la mémoire de l'auteur de l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant Mahomet.* »

Sont encore offerts à l'Académie :

La Vénus de Milo, recherches sur l'histoire de la découverte, d'après des documents inédits, par Jean Aicard (in-8°).

Grammaire palie. Esquisse d'une phonétique et d'une morphologie de la langue palie, par J. Minayef, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, traduite du russe par M. Stanislas Guyard, répétiteur à l'École pratique des hautes études (in-8°).

Démocharès ou une fausse étymologie du mot mouchard. *Mémoire lu à une séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie*, par l'abbé Corblet (broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

Les Enseignements de saint Louis à son fils. — Réponse à M. Natalis de Wailly et observations pour servir à l'histoire critique des grandes chroniques de France et du texte de Joinville, par M. Paul Viollet. (*Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes*, in-8°.)

Textes et documents concernant la constitution légale de l'Imprimerie nationale. (Paris, Imprimerie nationale, in-8°.)

Études historiques et philosophiques sur les civilisations européenne, romaine, grecque des populations primitives de l'Amérique septentrionale, par Louis Faliès (2 vol. in-8°).

M. le Président présente à l'Académie les premier et deuxième fascicules du tome II de la deuxième édition de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Jules Labarte, membre de l'Académie (in-4°). Cette nouvelle édition est consacrée presque tout entière à l'histoire de l'émaillerie.

Les usages ne permettent pas à M. le Président de dire tout ce qu'il pense de ce savant et bel ouvrage; mais l'Académie en connaît le mérite : elle l'a prouvé en appelant l'auteur dans son sein.

Sont encore offerts :

Tabulæ codicum manuscriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum (publié par l'Académie impériale de Vienne, vol. VI, in-8°).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Vienne. Classe de philosophie et d'histoire (en allemand) (22e vol. in-4°).

Fontes rerum Austriacarum (2e série, 37e vol. in-8°).

Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne. Classe de philosophie et d'histoire (en allemand) (octobre-décembre 1872, 72e vol.; janvier-juillet 1873, 73e et 74e vol. in-8°).

Archives pour l'histoire d'Autriche (en allemand) (50e vol. in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie la lettre de M. de Sainte-Marie contenant la copie de l'inscription dont il a été parlé dans la dernière séance.

M. Virlet d'Aoust écrit à M. le Secrétaire perpétuel à propos des communications faites récemment à l'Académie sur la Vénus de Milo. Il rappelle l'entrevue qu'il eut avec M. Brest peu de temps après la découverte de la statue, et ajoute à ces souvenirs de voyage plusieurs observations sur le marbre de la Vénus et le marbre différent qui a servi à faire le fragment de bras retrouvé, comme aussi sur les divers marbres statuaires que l'on trouve dans les îles de la Grèce.

Le R. P. Verdière achève la lecture de son mémoire sur *la ville de Leptis*[1].

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

M. de Longpérier donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée M. Antoine de Villefosse, parti en mission avec les instructions de l'Académie.

Milah, 16 juin.

Vous aurez sans doute reçu avant cette lettre une photographie que j'ai fait faire à votre intention. Elle représente, si je ne me trompe, la tête d'Adrien et c'est à tort qu'on a inscrit sur le socle le nom de *Septime Sévère*. Cette tête a été trouvée à Tébessa, près du temple de Minerve. Le reste de vêtement qui se voit autour du cou indique qu'elle a fait partie d'une statue ou d'un buste. Sans être d'une exécution irréprochable elle m'a paru être fort au-dessus de ce qu'on trouve d'ordinaire en Algérie, et j'ai pensé qu'il y aurait un certain intérêt à la reproduire.

En parcourant le *Journal officiel* pendant les quelques heures que j'ai passées à Constantine, j'ai vu qu'on s'occupait d'Adrien à l'Académie: ce serait donc un document à ajouter à ceux que l'on possède. Le nez est de plâtre; il a été refait par un officier du génie; et le socle avec son inscription est l'œuvre de quelque sous-officier.

Après cette lecture, M. de Longpérier ajoute :

« Le buste est en effet remarquablement exécuté. Le nez, moderne, en altère légèrement le caractère. Cependant, on peut reconnaître qu'il ne représente nullement Adrien, pas plus du reste que Septime Sévère, dont les images sont nombreuses et bien connues. Ce buste est certainement une œuvre du temps d'Antonin le Pieux. Il est très-probable même qu'il représente cet empereur, dont les traits ont été reproduits, un peu loin de Rome, avec quelques-unes de ces petites divergences dont les portraits de souverains modernes offrent de très-nombreux exemples.

« Cependant, comme à toutes les époques, certains personnages se sont appliqués, en profitant de quelques ressemblances naturelles, à se donner l'aspect très-frappant des souverains dont ils étaient les contemporains, on pourrait soutenir, avec quelque vraisemblance, que le buste de Tébessa représente un grand fonctionnaire d'Afrique qui affectait de ressembler à l'empereur Antonin le Pieux. L'absence de couronne de laurier pourrait servir d'argument en faveur de ce système, mais il ne faudrait

pas oublier que les Antonins, tant dans leurs statues que sur la monnaie publique, ont été représentés la tête nue, sans couronne.

« Ainsi, en peu de semaines, la lecture de M. Duruy sur le règne d'Adrien a procuré à l'Académie l'envoi de photographies intéressantes de Jérusalem et de Constantine. »

M. Vivien de Saint-Martin achève la lecture de son Mémoire sur l'*Ilion d'Homère*, l'*Ilium des Romains*[1].

M. Revillout continue sa lecture sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

Sur une observation de M. Egger, M. Revillout dit que le symbole de Nicée, tel qu'on le trouve dans les actes, ne comprend que la première partie du symbole introduit dans la messe sous le nom de symbole de Nicée et se termine à ces mots : « Est monté aux cieux, et nous croyons au Saint-Esprit. »

Le symbole tel qu'il est dans la messe est postérieur dans son ensemble au concile de Nicée, et antérieur au concile de Constantinople appelé deuxième concile œcuménique.

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la première partie du tome XXVIII de ses *Mémoires*, volume qui contient des mémoires de MM. Jourdain, Edmond Le Blant, N. de Wailly, Th. H. Martin et F. de Lasteyrie.

M. L. Renier présente à l'Académie l'estampage d'une inscription découverte par M. de Villefosse, dans le cimetière israélite de la ville du Kef (l'ancienne *Sicca Veneria* de l'Afrique proconsulaire). Cette inscription est grecque, à l'exception de la première ligne qui est formée des initiales des trois mots latins *Diis Manibus sacrum;* en voici le texte :

[1] Voir aux Communications, n° II.

D M S
Γ·ΠΙΝΝΙΟΝ ΙΟΥ
ΣΤΟΝ ΒΟΥΛΕΥ
ΤΗΝ ΑΜΑΣΤΡΙ
ΑΝΟΝΝΟΜΙΚοΝ
ΣΥΝΚΑΘΕΔΡΟΝ
Μ·ΟΥΛΠΙΟΥΑΡΑ
ΒΙΑΝΟΥΑΝΘΥΠ
ΑΦΡΙΚΗΣ ΖΗΣΑΝ
ΤΑ ΕΤΗ ΛΖ
ΝΕΙΚΗΦΟΡΟΣ
Ο ΘΡΕΠΤΟΣ

c'est-à-dire :

Consacré aux Dieux Mânes; à Caius Pinnius Justus, sénateur d'Amastris, jurisconsulte, assesseur de Marcus Ulpius Arabianus, proconsul d'Afrique, mort à l'âge de 37 ans. Nicephore, son esclave (*verna*).

« On sait que, dans l'empire romain, les gouverneurs des provinces joignaient à leurs fonctions administratives des attributions judiciaires très-étendues. Ils y rendaient la justice en dernier ressort, comme le faisaient les préteurs à Rome, et avaient, de même que ceux-ci, un conseil ou tribunal d'après les avis duquel ils prononçaient leurs décisions. Cette inscription nous fait connaître un des membres du conseil du proconsul d'Afrique. Mais on se demande pourquoi ce personnage a été choisi parmi les sénateurs d'une ville de Paphlagonie, qui devait avoir bien peu de rapports avec l'Afrique.

« Une inscription trouvée dans cette même ville d'Amastris, et qui a été publiée dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, n° 4151, nous donne l'explication de ce fait. Cette inscription, qui a été gravée en 136 de notre ère, se lisait sur le piédestal d'une statue élevée à *Ulpius Arabianus*, qui avait déjà été consul et venait d'être nommé gouverneur de la Palestine. On peut en conclure que ce personnage était originaire de cette ville, et l'on s'explique alors comment il avait pu en tirer un de ses assesseurs. Une conséquence plus importante qu'on est en droit de tirer de ces faits, c'est que les assesseurs des gouverneurs de province étaient nommés par eux.

« On ne savait pas qu'*Ulpius Arabianus* eût été proconsul d'Afrique. L'inscription de Sicca, qui nous l'apprend, comble ainsi une lacune dans la liste de ces magistrats, et de l'inscription d'Amastris on peut conclure que le personnage dont il s'agit exerça ces hautes fonctions vers l'an 146 de notre ère. »

M. RENAN lit une lettre de M. Clermont-Ganneau, rendant compte de ses dernières découvertes, surtout épigraphiques, et en particulier de la découverte qu'il a faite, près de l'endroit où il plaçait par conjecture le site de l'antique Gézer, d'une inscription ainsi conçue :

AAKIO תחם גזר

M. Clermont-Ganneau lit la partie hébraïque תחום גזר *limite de Gézer*, et y voit l'indication soit de la limite de la ville lévitique de refuge, soit plutôt la détermination de *ὁδὸς σαββάτου*, l'espace qu'il était permis de parcourir le jour du sabbat. Les cinq lettres grecques restent une énigme. L'inscription paraît de l'époque asmonéenne ou de l'époque hérodienne.

M. DERENBOURG ne croit pas non plus qu'à l'époque de cette inscription il pût être question encore de ville de refuge.

M. EGGER dit qu'un certain nombre de textes pourraient être rapprochés de cette inscription : des *ὅροι* qui étaient établis dans le port d'Athènes, des *ὅροι* hypothécaires, des *ὅροι* sacrés; on pourrait trouver aussi des *ὅροι τεμένους*, limites du lieu sacré où se terminait le droit d'asile.

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

M. Joseph Halévy commence la lecture d'observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie.*

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les manuscrits 98, 196 et 349 de la bibliothèque de Toulouse.

demandés pour la Commission chargée de continuer la publication du Recueil des historiens de France.

M. le Ministre transmet à l'Académie, de la part de M. Albert Dumont, directeur de la succursale de l'École d'Athènes à Rome, un mémoire de M. Müntz sur les *Mosaïques chrétiennes d'Italie.* Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le Ministre adresse à l'Académie la copie de la lettre ci-jointe de M. Émile Burnouf, relative aux fouilles en cours d'exécution à Athènes :

Monsieur le Ministre,

Le déblayement dans l'intérieur du bastion d'Odyssée est entièrement terminé. L'escalier de Pan est à ciel ouvert sur toute la longueur comprise dans ce bastion. J'ai démoli la voûte qui le couvrait et la paroi adossée au rocher de l'Acropole. De l'autre paroi, je n'ai laissé que ce qui tient à la maçonnerie du bastion; j'ai enlevé toutes les parties qui n'étaient qu'un revêtement. On peut maintenant parcourir librement cinquante et une marches de l'escalier et se rendre compte de sa disposition dans les anfractuosités du rocher.

Comme je l'ai signalé dans une précédente lettre, le bastion d'Odyssée s'appuie, au sud, contre le mur d'un bastion antique, situé juste au-dessous de la Pinacothèque et du piédestal d'Agrippa. Ce bastion est plus ancien que le piédestal, puisqu'il passe au-dessous et lui sert de point d'appui. L'escalier de Pan traverse le mur de ce bastion antique à l'endroit de sa jonction avec le rocher : c'est là une des entrées vraies et authentiques de l'Acropole; elle consiste en un simple trou laissé dans un mur, et n'a rien d'analogue au prétendu escalier monumental déblayé par feu M. Beulé.

Quand nous aurons les fonds nécessaires, nous rechercherons l'autre montée qui passait au point opposé, sous le bastion de la Victoire Aptère. S'il était possible de disposer de 16 à 20,000 francs, toute la partie antérieure de l'Acropole, qui est de beaucoup la plus intéressante pour l'histoire, reparaîtrait au jour.

Le travail étant terminé à l'intérieur du bastion d'Odyssée, j'ai porté mes ouvriers à l'extérieur, au pied de ce même bastion, droit au-dessous de la grotte de Pan. Là, deux recherches complémentaires me restent à exécuter : 1° je dois examiner si l'escalier ne se continue pas au dehors, et, s'il se continue, je dois en poursuivre le déblayement jusqu'à sa pre-

mière marche; 2° je dois rendre accessible la source Clepsydre, et découvrir, s'il existe encore, l'appareil distributeur des eaux qui portait proprement le nom de Κλεψύδρα.

Ces travaux ne seront, je l'espère, ni longs ni coûteux, et n'absorberont pas plus de 500 francs. Conduisant moi-même les travaux avec de simples ouvriers et n'ayant recours à personne pour les plans et les dessins, j'arrive au dernier degré possible d'économie.

A mesure que les travaux s'exécutent, je dresse les plans et je fais des dessins exacts de l'état des lieux. J'en ai déjà un certain nombre que je transmettrai tous ensemble à l'Académie. Ils seront accompagnés des dessins de plusieurs objets de sculpture et des estampages des inscriptions qui ont été trouvées ou qui le seront dans le cours du déblayement. . . .

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie l'estampage qu'il avait précédemment annoncé, d'une inscription romaine trouvée à Zaghouan, ainsi que l'estampage d'une inscription de même nature conservée à la maison du consulat de France, à la Maisa.

M. L. Renier, après en avoir pris connaissance, dit que les inscriptions dont il s'agit sont inédites, et il en donne la lecture suivante :

INSCRIPTION DE ZAGHOUAN.

MEGATIAE·VICTORIAE
CONIVGI · INCOM
PARABILI · L · STLA
NIVS · CRESCENS
FL · P · P · POSVIT
L·D·D·D

Megatiae Victoriae, coniugi incomparabili, L(ucius) Stlanius Crescens, fl(amen) p(er)p(etuus), posuit l(oco) d(ato) d(ecurionum) d(ecreto).

«Cette inscription ne nous fait pas connaître le nom antique de la ville de Zaghouan, mais elle prouve du moins que cette ville était une colonie ou un municipe. L'Académie sait que c'est à Zaghouan que commence le grand aqueduc qui fournissait l'eau à Carthage.

INSCRIPTION DE LA MAISA.

MANIBVS · SACRVM
... RVFRIVS · D · F · OVF · ADIVTOR
MEDIOLANI · MIL · COH · XIII
VRB · ⟩ · PVBLILI · MIL · AN . XV
VIXIT · ANNIS · XXXX ·
HIC · SITVS · EST
CVRA · T · NEPI · VELOCIS
HEREDIS · EIVS

(Au-dessous de cette inscription un buste en bas-relief, dans une couronne de feuillage.)

Manibus Sacrum.

. . . . Rufrius, D(ecimi) f(ilius), Ouf(entina tribu), Adjutor, Mediolani, mil(es) coh(ortis) XIII Urb(anae), centuria Publicii, mil(itavit) an(nis) XV, vixit annis XXXX. Hic situs est. Cura T(iti) Nepii Velocis, heredis eius.

« Cette inscription est, on le voit, l'épitaphe d'un soldat de la XIIIe cohorte urbaine, originaire de Milan, et décédé en Afrique après quinze années de service, plusieurs années par conséquent avant d'avoir obtenu son congé. »

M. L. Renier annonce ensuite à l'Académie que la Commission des missions scientifiques et littéraires, qui a tenu séance la veille 16 juillet, a eu communication de documents adressés à M. le Ministre de l'instruction publique, par M. l'abbé Duchesne, élève de l'École pratique des hautes études, en mission à Rome.

Ces documents consistent en près de cent quarante inscriptions grecques inédites, dont la démolition des remparts de Salonique a amené la découverte, et qui ont été copiées avec beaucoup de soin par M. Duchesne, et en un certain nombre de fragments copiés dans les manuscrits du mont Athos. Ces fragments forment un ensemble de plus de cent vingt pages in-4° et sont accompagnés de *fac-simile* des manuscrits d'où ils sont tirés.

Enfin, à ces documents est joint un long et intéressant mé-

moire de M. Bayet, sur des monuments de Salonique appartenant à l'époque byzantine, mémoire qui est accompagné de photographies des monuments qui y sont décrits.

A la suite de cette communication, M. Miller rappelle qu'il y a dix ans, quand il est allé à Salonique, il a fait le tour de la ville et a pu constater les nombreuses inscriptions et les fragments de sculptures qui s'y trouvaient enchâssés. Il s'était entendu avec le consul de France pour faire en sorte que la France reçût sa part de ces restes antiques, lorsque la démolition des murailles, dont il était déjà question, les rendrait disponibles. Mais les choses ne vont pas vite en Turquie, et c'est seulement aujourd'hui que l'opération, décidée alors, commence à s'effectuer.

M. Derenbourg fait une communication sur les inscriptions phéniciennes où il est question de la statue de Malacba'al[1].

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un mémoire de M. Collignon, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Catalogue raisonné et explication théorique des monuments grecs et romains qui représentent Psyché.*

Ce mémoire est renvoyé à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le Ministre annonce en même temps le prochain envoi d'un mémoire de M. Bloch, également de l'École d'Athènes, qui a pour titre : *Recherches sur le texte, la date et le sens de la loi Ovinia.*

M. de Longpérier, rapporteur de la Commission des Antiquités nationales, fait connaître les décisions de cette Commission sur le concours de cette année.

La Commission, dit-il, dans sa séance d'aujourd'hui a décerné :

La première médaille à l'ouvrage inscrit sous le n° 7, *Les inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne (en Dauphiné)*, reproduites en *facsimile* par M. Allmer (2 vol. in-8°, avec atlas).

[1] Voir aux Communications, n° III.

La deuxième médaille à l'ouvrage inscrit sous le n° 36. *Architecture romane du midi de la France*, par M. Henri Revoil (3 vol. in-folio).

La troisième médaille à l'ouvrage inscrit sous le n° 10. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port (1 vol. in-8°).

La Commission a aussi décerné des mentions honorables aux ouvrages inscrits sous les numéros ci-après :

N° 30. *Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères*, etc., par M. Alfred Franklin (3 vol. in-4°).

N° 21. *Topographie historique du département de l'Ain*, par M. Guigue (1 vol. in-4°).

N° 9. *Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon*, par M. Auguste Castan (broch. in-8°).

N° 5. *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, par M. de Formeville (2 vol. in-8°).

N° 19. I. *La première expédition de Jeanne d'Arc, Blois, Crécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429* (1 vol in-8°). II. *La salle des thèses de l'Université d'Orléans* (1 vol. in-8°), par M. Boucher de Molandon.

N° 3. *Calixte II. Étude sur les actes de ce pape*, par M. Ulysse Robert (1 vol. in-8°).

Le Président, au nom de l'Académie, donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« J'ai reçu aujourd'hui même une lettre de M. Antoine de Villefosse, datée de Constantine, le 18 juillet, et accompagnée de photographies représentant un objet antique d'un si haut intérêt que je crois devoir en faire à l'Académie communication immédiate.

« Voici d'abord la lettre : « Permettez-moi de vous adresser la « photographie d'un monument dont la provenance et le caractère « offrent un intérêt tout particulier. Il a été découvert à Carthage « dans les citernes de la Malqâ, et appartient à M. Villedou, vice- « consul de France à Sousa (Tunisie). C'est un masque de terre « cuite peint en rouge. La couleur est enlevée en quelques endroits, « ce qui permet d'en constater l'épaisseur; elle s'écaille facile- « ment. Les cheveux, qui retombent en larges nattes le long du « cou, sont peints en noir ainsi que les sourcils. Les oreilles

« sont percées chacune de six trous, trois en haut, trois en bas.
« Ils servaient probablement à suspendre des pendants ou d'autres
« ornements. Il n'en était pas de même des autres trous, beaucoup
« plus grands, qu'on observe autour du masque et qui sont au
« nombre de sept : trois à la partie supérieure de la tête, un au-
« dessus et un au-dessous de chaque oreille; ils étaient destinés
« à fixer le masque. Il me semble qu'il faut y voir un masque
« funéraire plutôt que l'image d'une divinité; en tous cas, le ca-
« ractère de la figure est très-particulier et se rapproche beaucoup
« des types du tombeau corinthien dont vous avez donné une si
« excellente reproduction dans votre *Musée Napoléon III*. La hau-
« teur de cette terre cuite est de $0^{m},19$ et la plus grande largeur
« est de $0^{m},13$; ce ne sont pas tout à fait les dimensions de la
« figure humaine. La photographie ci-jointe a été faite par mon
« compagnon de voyage, M. de Laurière. »

« Les mesures indiquées par M. de Villefosse me paraissent constituer un obstacle assez grave à la classification de cette terre cuite parmi les masques funéraires, genre de monuments, du reste, très-connus dans les collections d'antiquités, mais dont les dimensions sont ordinairement plus grandes. Si l'on déduit, en effet, la hauteur du cou des $0^{m},19$ donnés, il resterait à peine $0^{m},15$ pour la portion qui aurait dû servir à recouvrir la tête du mort : et cette dimension est insuffisante. D'un autre côté, nous connaissons des masques soit en métal, soit en terre cuite, qui représentent des divinités.

« Mais ce qui est incontestable, c'est que nous nous trouvons, pour la première fois, en présence d'un monument de ronde-bosse appartenant à l'art carthaginois de la haute antiquité. Quelques petites images gravées en tête de stèles d'une époque relativement récente ne pouvaient nous en donner une idée. Comme il était facile de le prévoir, du reste, ce spécimen de l'art carthaginois offre tous les caractères de l'art phénicien des hautes époques. Nous comparons d'abord ce masque aux têtes que les pierres gravées phéniciennes et juives nous présentent, dans des proportions presque microscopiques, mais cependant très-appréciables. Le rapprochement s'établit encore mieux avec celles des grandes

sculptures cypriotes que, dans le classement de ces monuments, nous avons attribuées à la période phénicienne, précédant les périodes où l'influence des Assyriens, des Égyptiens et des Grecs s'est fait tour à tour sentir dans l'art de cette île de Cypre, conquise ou colonisée par tant de peuples.

«Je mets ici en regard de la photographie exécutée par M. de Laurière celles de deux sculptures cypriotes recueillies par M. Cesnola. On pourrait trouver des analogues encore plus marqués; je prends ce que j'ai sous la main. Quant à la coloration du visage en rouge, elle existe non pas seulement dans les figures du grand tombeau corinthien de Ceri, que M. de Villefosse rappelle si justement, mais encore dans d'autres sculptures de travail asiatique. Je me contente de rappeler ici cette curieuse tête peinte en rouge avec chevelure noire que notre regretté confrère Charles Texier avait achetée près d'Édesse en Mésopotamie, non loin de la rive gauche de l'Euphrate, qu'il avait donnée à Berger de Xivrey, et qui, léguée à mon excellent ami Brunet de Presle, a été donnée finalement par lui au musée du Louvre en 1864. Je l'ai publiée dans le *Musée Napoléon III*, pl. VI. Un simple masque de terre cuite ne peut pas donner une idée complète de l'art carthaginois, si on l'envisage isolément; mais si nous le comparons aux terres cuites de la Phénicie, nous reconnaîtrons une analogie, une similitude de travail qui nous suffira, pour attribuer aux monuments de pierre, de marbre, de bronze exécutés à Carthage, le style des monuments de même matière que les Sémites nous ont laissés. Voilà pourquoi l'envoi de M. Villefosse est si curieux et si instructif. Lorsqu'on fouillera la Tunisie, on y découvrira bien d'autres monuments carthaginois des anciennes époques; mais aujourd'hui que ces conquêtes scientifiques ne sont pas encore réalisées, nous ne pouvons nous défendre, à la vue de cet échantillon précurseur, d'éprouver une satisfaction comparable à celle que nous inspirèrent les premiers dessins de Botta envoyés de Mossoul à M. Mohl, et dans lesquels il nous fut possible d'entrevoir l'art ninivite.»

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

M. Joseph Halévy continue la lecture d'observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie.*

SÉANCE DU VENDREDI 31 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie trois estampages envoyés de Tunisie par M. de Sainte-Marie. Deux de ces estampages représentent des inscriptions acquises au Kef; le troisième est celui de l'inscription romaine annoncée par M. de Sainte-Marie dans une précédente lettre.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux de l'Académie. Ce rapport sera imprimé [1].

Le Secrétaire perpétuel a reçu de M. Virlet d'Aoust une note intitulée : *Description topographique et archéologique de la Troade*, note dont il donne lecture à l'Académie [2].

M. Renan présente, de la part de M. Amari, membre étranger de l'Académie, les photographies de deux nouvelles inscriptions puniques provenant de Carthage, inscriptions qui lui ont été communiquées par M. Polizzi, bibliothécaire de Trapani. Elles présentent la dédicace ordinaire à Tanith et Baal-Hammon, dont on possède déjà de nombreux exemplaires.

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales de 1875 :

1° *Renart le Nouvel, roman satirique composé au XIIIe siècle*, par Jacquemars Gielée de Lille, précédé d'une introduction historique et illustré d'un *fac-simile* d'après le manuscrit La Vallière de la Bibliothèque nationale, par M. Jules Houdoy (1 vol. in-8°).

2° *Notice sur le consulat et l'administration consulaire d'Aurillac*, par M. Camille Rivain (1 vol. in-8°).

M. Revillout continue, au nom de M. Halévy, la lecture d'observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie.*

[1] Voir à la suite des Communications.

[2] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU VENDREDI 7 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie un mémoire de M. Bloch, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Recherches sur le texte, la date et les dispositions de la loi dite* Ovinia tribunicia.

M. le Ministre transmet encore à l'Académie une lettre adressée au Secrétaire perpétuel par M. A. Dumont, sur les travaux des membres de la succursale de l'École d'Athènes, à Rome, ainsi qu'une note, également de M. A. Dumont, sur la mission scientifique en Orient de MM. l'abbé Duchesne et Bayet.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de la Commission du prix de numismatique, donne lecture du rapport suivant :

Il a été déposé, pour le concours de numismatique, un seul ouvrage. Il est intitulé :

Numismatique des corporations parisiennes, métiers, etc., d'après les plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais (1 vol. in-8°, 1874).

Ce volume n'est pas dépourvu d'intérêt; mais il reproduit les documents déjà publiés par le même auteur dans plusieurs ouvrages, notamment dans ses *Méreaux des corporations de métiers* (1862) et dans ses *Variétés numismatiques* (1864), ouvrages pour lesquels M. Forgeais a reçu la seconde médaille du concours des Antiquités de la France, décernée le 5 août 1864.

En conséquence, la Commission a pensé, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix en 1874.

Le montant du prix sera reporté au concours de 1875.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport sur le prix de cette année; il sera statué plus tard sur la valeur du prix à décerner l'an prochain.

M. Mariette communique à l'Académie la découverte qu'il a récemment faite à Karnak : c'est un pylône qui se trouvait caché par une masse de décombres.

Ce pylône peut être considéré comme étant celui que Thout-

mès III fit élever en souvenir de ses victoires, car chacun des nombreux personnages gravés sur ce monument porte sur la poitrine un écusson qui montre qu'on a voulu ainsi représenter les peuples vaincus par Thouthmès et les localités dont il s'était emparé. Ce qui fait l'importance de cette découverte, ce sont ces inscriptions nombreuses qui permettent de retrouver les noms de 628 localités appartenant à la Palestine, à la Syrie, à la Mésopotamie, au pays de Pount, au To-nuter, à l'Éthiopie et à la Nubie[1].

L'Académie, après avoir entendu la communication de M. Mariette, considérant les importants résultats des recherches opérées par ordre de S. A. le Khédive, décide, sur la proposition de son bureau, que l'expression de sa reconnaissance pour tant de grands services rendus aux sciences de l'antiquité sera transmise à S. A. le Khédive par le Secrétaire perpétuel, et consignée au procès-verbal.

M. Deloche, au nom de la Commission du prix Bordin (année 1874), fait le rapport suivant :

La question proposée était : *Faire connaître les vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. Déterminer à quelles dates elles ont été composées.*

Un seul ouvrage a été envoyé au concours; il est fait sans méthode et sans critique, par un auteur qui n'est évidemment point préparé à des travaux d'érudition; il s'est borné à traduire par extraits ou à analyser les vies publiées par les Bollandistes; il ne recourt jamais aux manuscrits, ne contrôle jamais le degré d'exactitude du récit. Il accepte comme sincères des diplômes notoirement faux ou fortement interpolés, et il en fait la base de son étude. Parfois il reproduit des vies composées par des modernes, par Mariana, Henschenius, etc. En résumé, le travail présenté ne répond point au programme et ne fournit aucune lumière, aucun renseignement utile pour l'histoire de la période mérovingienne.

La Commission est donc d'avis, à l'unanimité, qu'il n'y a point lieu d'accorder cette année le prix Bordin.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

[1] Voir aux Communications, n° V.

M. Miller explique et restitue une inscription grecque découverte à Kars el-Kébir (l'ancien *Oppidum novum* du Maroc), inscription communiquée par M. Tissot, notre ministre plénipotentiaire.

M. de Longpérier a la parole pour une communication relative à des inscriptions antiques trouvées à Chalon-sur-Saône :

« Notre savant correspondant, M. Chabas, m'a signalé, dit-il, la découverte de deux inscriptions qui ont été trouvées dans la ville qu'il habite. Voici dans quelles circonstances :

« Les travaux exécutés pour les besoins de la distribution d'eau ont fait retrouver, près de la place de Beaune, tout le système de pavage de la porte et des abords de l'antique cité. Les ornières creusées dans les énormes dalles qui forment ce pavage ont attiré vivement la curiosité des habitants de Chalon. Ce pavage est, du reste, étudié par M. J. Chevrier, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie; ce savant a relevé sur deux des grands blocs de pierre, jetés fort heureusement la face en dessous, les inscriptions que voici :

AVG SACR DEO MERCV RIO SEX . ORGIVS SVAVIS D . S . P . D L . D . EX . D . PAG	AVG . SACR DEO HERCVLI SEX . ORGIVS SVAVIS D . S . P D L . D . EX . D . PAG

« La lecture de ces inscriptions intéressantes n'offre pas de difficultés.

« M. Chevrier a cherché diverses interprétations pour la dernière ligne, et la première qu'il présente *loco dato ex dono paganorum*, lui paraît avoir droit à la préférence. Mais il faut se rappeler que la formule *locus datus decreto paganorum* a été adoptée

par Hagenbuch, Orelli, Henzen, expliquant une inscription de Dijon publiée au xvii[e] siècle par Reinesius.

I . O . M
ET FORTVNAE REDVCI
. . . .
. . . .
L . D . D . PA

« M. Mommsen explique la formule D . PAG . S, qui se voit au bas d'une inscription de Sessante (royaume de Naples), par *de pagi sententia;* M. de Boissieu a publié aussi une inscription de Lyon qui offre la formule L . DD . PAGI COND (*Locus datus decreto pagi Condati*).

« Les deux inscriptions de Chalon-sur-Saône appartenant, comme celles de Dijon et de Lyon, à la province Lyonnaise, présentent une formule qui vient à l'appui de l'opinion émise par les savants interprètes que j'ai cités; puisqu'au lieu de la syllabe PA, qu'on voyait dans l'inscription de Dijon, on trouve PAG, ce qui ne permet plus d'hésiter entre la leçon de Reinesius, *Decreto patrum*, et celle qu'Henzen a enregistrée en dernier lieu, *Decreto paganorum*.

« Quel était ce lieu donné par les habitants du *pagus?* Ce n'était vraisemblablement pas la très-petite place occupée par les deux stèles. Il s'agissait probablement d'une palestre ou de quelque enceinte consacrée à des luttes, et ceci expliquerait la double dédicace à Mercure et à Hercule [1]. Il sera peut-être fort difficile de déterminer en quel endroit avaient été primitivement dressées et consacrées les deux stèles. Mais les antiquaires du pays découvriront peut-être aussi quelques restes de constructions dont les dispositions pourraient s'accorder avec l'idée d'une palestre que font naître les textes géminés recueillis dans le pavage antique de Chalon. »

M. Renan communique à l'Académie un nouvel envoi de M. Clermont-Ganneau, comprenant deux nouvelles inscriptions

[1] Hercule et Mercure sont les dieux des palestres, des gymnases, de tous les lieux de lutte et de concours.

hébraïques des environs de Gézer. L'une n'est que la reproduction presque lettre pour lettre de l'inscription déjà communiquée vendredi dernier. Dans la lettre lue à la dernière séance, M. Clermont-Ganneau exprimait la pensée que, si l'inscription découverte par lui était réellement une indication de limite, on en trouverait une répétition sur l'une des autres routes sortant de la ville. Cette conjecture s'est vérifiée. A 150 mètres de la première découverte, M. Ganneau a trouvé un nouveau texte tout semblable, sauf que, dans la partie grecque, au lieu de *Alkio*, il y a *Alkiou*. Il n'y a donc plus guère de doute sur l'objet qu'on s'est proposé dans ces inscriptions singulières.

La troisième inscription découverte par M. Ganneau, non loin des deux autres, se compose de quatre lettres. M. Ganneau hésite sur la lecture. Il ne croit pas que ce soit une limite; elle est hors de l'alignement. M. Renan inclinerait à choisir la lecture *Netofa*, nom de ville connu «et non encore identifié.» C'est à M. Ganneau à voir sur place si cette lecture peut être maintenue. Il serait possible que le mot *limite de* eût été omis.

M. Ganneau présente en outre la photographie d'un fragment de vase en terre cuite découvert dans la caverne de la *Via dolorosa*, et presque identique à celui qui a été transmis à l'Académie par M. de Watteville.

SÉANCE DU VENDREDI 14 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les épreuves photographiées d'un mémoire de M. Clermont-Ganneau sur la Terre-Sainte, avec la reproduction d'un fragment de pierre tombale où l'on voit l'image d'un évêque croisé de Palestine, contemporain de saint Louis. M. de Longpérier en rendra compte dans une prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Révillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes*.

M. Halévy continue et achève ses observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie* [1].

SÉANCE DU VENDREDI 21 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie trois fascicules faisant suite au mémoire de MM. Duchesne et Bayet, membres de l'École d'Athènes. Ce sont :

1° *Charte du monastère de Barlaam aux Météores* (un *fac-simile*);

2° *Documents inédits ayant rapport aux relations du monastère de Patmos avec les puissances d'Occident.*

3° *Note sur quelques manuscrits de la bibliothèque du monastère de Patmos* (cinq *fac-simile*).

M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître à l'Académie qu'il résulte d'une correspondance échangée entre le Gouvernement belge et M. le Ministre des affaires étrangères de France, que le manuscrit de Bruxelles, coté 10707, et contenant les *Gilonis Parisiensis gesta christicolarum*, est rentré, par suite de nombreuses détériorations qu'il a subies, dans la catégorie de ceux dont le prêt au dehors ne saurait être autorisé.

Ce manuscrit avait été demandé en communication au nom de la Commission chargée de publier les *Historiens occidentaux des croisades.*

M. Robiou lit un second mémoire sur *Apollon dans la doctrine des mystères.*

M. Chodzkiewicz lit un mémoire sur l'interprétation du centième vers de la comédie d'Aristophane intitulée : *Les Acharniens.*

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VI.

SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Robiou achève la lecture de son second mémoire sur *Apollon dans la doctrine des mystères*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE.

M. Chodzkiewicz achève la lecture de son mémoire sur l'interprétation du centième vers de la comédie d'Aristophane intitulée : *Les Acharniens*[2].

M. Egger demande à l'Académie la permission de rappeler que M. Francis Meunier, peu de mois avant sa mort, avait lu à la Société philologique, une restauration ancienne de ce même vers d'Aristophane. Le mémoire de M. Meunier n'a pas été retrouvé dans ses papiers.

M. Guérin commence la lecture d'un mémoire sur la *Géographie de l'ancienne Palestine, contenant la description de la ville de Beisan, jadis Beth-Chéan ou Scythopolis.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie la seconde partie du mémoire de M. Müntz sur les *Mosaïques italiennes du IVe au IXe siècle.*

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. de Sainte-Marie envoie de Tunis l'empreinte de vingt inscriptions et fragments de stèles phéniciennes trouvés dans une

[1] Voir aux Communications, n° VII.

[2] Voir aux Communications, n° VIII.

fouille que M. de Sainte-Marie a pratiquée à Carthage, au bas de la colonne de Byrsa, entre le temple de Bal et le théâtre.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. J. Catafago écrit de Londres pour annoncer qu'il a découvert la date symbolique de la fondation des temples du Soleil de Balbec et de Palmyre.

M. de Longpérier, au nom de M. Clermont-Ganneau, lit une notice sur un fragment de pierre tombale, contemporaine de saint Louis, trouvée à Jaffa, dont il a été question à l'une des précédentes séances. M. de Longpérier ajoute quelques observations à la notice de M. Clermont-Ganneau [1].

M. l'abbé J. Corblet adresse à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France, le tome IV d'un ouvrage intitulé : *Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

M. Guérin achève la lecture de son mémoire sur la *Géographie de l'ancienne Palestine, contenant la description de la ville de Beisan, jadis Beth-Chéan ou Scythopolis.* Il fait une communication sur *le fleuve et la vallée du Jourdain* [2].

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE.

M. le Président donne lecture à l'Académie d'une lettre ainsi conçue:

Val-Richer, dimanche, 13 septembre 1874.

Monsieur le Président,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de mon père, qui s'est éteint sans souffrances hier soir à 7 heures 1/2. Dans un écrit signé de lui et daté du 26 mai de cette année, j'ai trouvé les instructions suivantes :

Désirant être enseveli dans le cimetière de Saint-Ouen-le-Pin, je ne veux qu'aucune invitation soit adressée pour mes funérailles, ni aucun discours prononcé sur ma tombe; je charge mes enfants de communiquer simplement ma mort à l'Institut.

[1] Voir aux Communications, n° IX.

[2] Voir aux Communications, n°s X et XI.

J'ai tenu, Monsieur le Président, à accomplir cette volonté de mon père en vous la faisant connaître sans retard, et en vous priant de la faire connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en même temps que le coup cruel dont nous venons d'être frappés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé : Guillaume Guizot.

M. le Président continue en ces termes :

«Cette lettre porte à la connaissance officielle de l'Académie une douloureuse nouvelle qu'elle avait tristement pressentie depuis plusieurs semaines, et dont elle est déjà instruite par la lecture des feuilles publiques.

«Les intentions si formellement exprimées par M. Guizot ne permettaient pas qu'aucune voix s'élevât sur sa tombe et vînt rappeler les services qu'il avait rendus à la science et au pays. Toutefois, votre président n'aurait pas cru répondre aux sentiments unanimes de l'Académie, s'il ne s'était pas rendu au Val-Richer, pour accompagner les restes mortels de notre confrère jusqu'à sa dernière demeure. L'affluence qui se pressait dans le cimetière de Saint-Ouen-le-Pin témoignait plus haut que ne l'auraient fait les plus éloquentes paroles la grandeur de la perte qui vient de frapper la France, et les profonds regrets que cette perte fait éprouver au pays tout entier. Ce deuil national est aussi pour l'Académie un deuil domestique. M. Guizot était une de nos gloires; nous étions fiers de le posséder dans nos rangs; quelque chose de l'éclat qui s'attachait à son nom nous semblait rejaillir sur nous. Un jour, je l'espère, notre Secrétaire perpétuel racontera cette carrière de près d'un siècle, si noblement partagée entre le culte des lettres et les plus hautes fonctions de l'État. Mais, dès aujourd'hui, un premier hommage doit être rendu à cette grande mémoire. J'ai l'honneur de proposer à l'Académie que l'expression de ses regrets unanimes soit consignée au procès-verbal de cette séance, et transmise à la famille de M. Guizot par les soins de notre Secrétaire perpétuel.»

M. Edmond Le Blant est désigné pour lire, à la prochaine

séance trimestrielle, sa notice sur *les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps.*

M. H. Martin lit en première lecture un mémoire sur la *cosmographie populaire après l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

M. Guérin continue sa communication sur *la vallée du Jourdain.* Il répond aux observations qui lui sont présentées par MM. Brunet de Presle, Maury, Derenbourg et de Wailly.

A l'occasion du atalogue descriptif du musée Fol à Genève, M. Edmond Le Blant entretient l'Académie d'une marque de fabrique inscrite sur une lampe de cette collection[1].

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE.

M. de Sainte-Marie, à la date du 15 septembre, annonce l'envoi de dix-neuf inscriptions et fragments d'inscriptions néo-puniques récemment découvertes par lui à Carthage, de deux inscriptions de Landeina, et d'un marbre écusson provenant de Bizerte. A la lettre de M. de Sainte-Marie est jointe la photographie de l'inscription de Landeina, qui a été brisée dans le transport.

M. H. Tauxier, capitaine au 74e, à Évreux, envoie à l'Académie un mémoire manuscrit, dans lequel il s'attache à démontrer, contrairement à l'opinion de M. Roudaire, que les témoignages d'Hérodote et de Scylax, relatifs à un débouché des lacs du Djerid dans la mer, sont dépourvus de toute valeur.

M. César Daly, architecte du Gouvernement, directeur de la *Revue générale de l'architecture*, annonce l'ouverture d'une souscription pour la continuation des fouilles entreprises à l'Acropole d'Athènes, par M. Émile Burnouf.

Le mémoire de M. Le Blant, qui avait été désigné pour être lu à la séance trimestrielle de l'Institut, venant d'être publié dans la *Revue archéologique*, l'Académie procède au choix d'un nouveau lecteur pour cette séance. M. Charles Robert est désigné pour lire sa notice sur *une médaille relative au siége de Metz.*

[1] Voir aux Communications, n° VII.

M. Henri Martin donne une deuxième lecture de son mémoire sur *la cosmographie populaire après l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

M. Siméon Luce lit en communication un mémoire intitulé : *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358.*

M. Le Blant communique la note suivante sur un monument qu'il a récemment examiné à Nyon, en Suisse :

« Puisque j'ai parlé d'un objet que je viens de voir dans un voyage en Suisse, l'Académie me permettra de placer sous ses yeux la photographie d'un monument d'art romain inédit qui se trouve à Nyon. Le recueil le plus autorisé des inscriptions helvétiques y mentionne un marbre consacré à un flamen Augustalis C. LVCCONIVS TETRICVS, et signale, par ces mots placés en tête de la copie, *Protome viri*, la présence d'un buste que l'on pourrait croire appartenir au monument. Il y a là deux points à rectifier. Sur l'inscription que je suis allé voir, inscription qui est dans la rue et appuyée au mur extérieur d'un temple protestant, un buste est en effet posé, mais, comme le montre la photographie, il n'a rien de commun avec la légende lapidaire, et de plus, le *Protome viri* est un beau buste de femme. »

COMMUNICATIONS.

N° I.

ÉMIGRATION DES CHANANÉENS CHASSÉS DE PALESTINE EN AFRIQUE ET PARTICULIÈREMENT À LEPTIS OU EN TRIPOLITAINE.

I. *Une vue d'histoire générale dirige nos recherches sur ce sujet restreint et sur quelques études monographiques au sujet de Leptis.* Septime Sévère et Caracalla, originaires de cette ville, en ont gardé le caractère, les mœurs et le culte. D'autre part les Bassiens d'Émèse, Phéniciens (τὸ γένος Φοίνισσα, ἀπὸ Ἐμέσου ἐν Φοινίκῃ) (Hérodien, V), s'allièrent à cette branche punique de leur dynastie, en la personne de Julia Domna, épouse et mère de ces princes, grand'tante maternelle d'Élagabale et d'Alexandre Sévère; et cette union tendait aussi à réunir étroitement le génie des deux branches d'une même race comme ces deux branches d'une même famille, fait qu'on remarque surtout dans l'alliance du dieu Élagale avec Céleste, déesse de Carthage. L'unité singulière de ces deux rameaux puniques et phéniciens paraît dès les temps les plus reculés, surtout par l'exemple de l'entente séculaire, qui règne entre Tyr et Carthage, républiques que leur commerce, étendu à tout le monde antique, aurait dû mille fois diviser, tandis qu'elles ne semblent former que comme une seule maison commerçante, l'immense entrepôt principal de l'antiquité. La race de Chanaan conserve quelque chose de ce rôle universel dans l'empire romain et dans l'Église, au commencement du IIIe siècle, de 198 à 235, époque où nous concentrons plus en particulier notre étude. C'est le temps de Tertullien, de l'école établie à Béryte par le Phénicien Papinien et Ulpien de Tyr, de la plus violente et la plus perfide des persécutions

qui eût encore été dirigée contre la foi par cette race phénicienne, et de la transformation chrétienne du même peuple, au commencement de la grande Église d'Afrique[1], quand elle recevait « les prémices de l'Esprit. »

Outre cet intérêt de monographie au point de vue de l'histoire générale, Leptis ou, avec plus de latitude, la Tripolitaine en offre un autre par sa physionomie originale très-antique, et dont les linéaments n'avaient pas encore disparu au xie siècle du moyen âge.

II. *Abordons la discussion des textes sur son origine proprement chananéenne par les plus connus, le texte qu'on attribue à Eusèbe et l'inscription rapportée par Procope.* Le premier (*Chron. gr.* liv. I) prouverait directement la fondation de Tripoli par les Chananéens fugitifs. Mais Scaliger l'a tiré du Syncelle, qui insère dans la chronique d'Eusèbe des textes postérieurs à ce dernier historien. Il faut donc établir l'émigration chananéenne indirectement, mais plus sûrement, par l'inscription de Procope (*Bell. Vandal.* II, 10): témoignage recommandé sans discussion par la commission de l'Académie, en 1833-1835.

Malgré les fautes de détail que l'on peut reprocher au récit de Procope, son témoignage même, qui est oculaire, se recommande par la véracité et la science. L'inscription, en particulier, présente d'abord des *preuves intrinsèques.* 1° A la vérité, on ne peut, avec M. Munk, tirer un argument de l'impossibilité où était Procope de connaître, d'après les livres saints, l'hébraïsme *ἀπὸ ϖροσώπου,* qu'il reproduit. L'auteur byzantin paraît avoir été catholique, et les Septante même lui auraient d'ailleurs révélé cette forme hébraïque, au moins dans l'Ancien Testament. Il reste de cette preuve l'observation du style phénicien dans la langue. 2° Le style de l'architecture phénicienne est aussi observé dans les deux stèles, de tradition imposée. Enfin cette fuite, dont le terme est marqué aux dernières bornes du monde, répond au psaume *Exsurgat et*

dissipentur, répété sur le Jourdain dans la même langue : harmonie à indiquer en passant, plutôt que preuve rigoureuse.

Passons à des *preuves extrinsèques* plus scientifiques, et à la réponse aux objections : 1° à la négation de Mannert sur tout le récit et sur l'émigration chananéenne. Nous lui opposons la gravité des témoins, tant celle de Procope que celle des auteurs qui l'appuient, mais principalement l'invraisemblance de sa propre thèse contre les migrations chananéennes en Afrique, qui sont au contraire très-conformes à l'histoire de la colonisation phénicienne, et de l'élément agricole de la population libyphénicienne, nécessairement venu de la vallée du Jourdain. La voie de mer était naturelle et semble rappelée par le mythe d'Antée ; mais l'émigration dont parle Procope aurait eu lieu, d'après lui, par l'Égypte. Cette difficulté est levée par la simultanéité de la domination des Hycsos.

Procope s'accorde avec les anciens historiens, dans ses témoignages, quelquefois peu vraisemblables de prime abord, mais autorisés ensuite par la science et féconds pour le progrès historique. Ainsi pour l'origine phénicienne des Maures, on explique ce qui ne serait d'ailleurs qu'exagéré dans son exposé. D'après Arnobe le jeune, c'est à l'intérieur et surtout du côté de Tripoli qu'on parlait le phénicien. Procope n'indique l'élément chananéen que comme notable dans la population mauresque. Pomponius Méla donne une attestation locale sur l'existence de cet élément jusqu'à Tanger.

Les modernes adhèrent d'ailleurs très-généralement à l'authenticité de l'inscription, bien que la critique des moins récents ne soit pas autant à mettre en ligne de compte, comme quelquefois arriérée. On a commencé de nos jours à confirmer ce témoignage avec une méthode plus sûre et des preuves plus fortes. L'Académie appuie aussi les éloges donnés à Procope, dès l'antiquité. La grande raison donnée à l'émigration agricole du temps de Josué a été empruntée heureusement à

Movers par M. Lenormant. Ajoutons que la tribu chananéenne des Λευαθαί ou Levvâtah, près de Tripoli, — Κιδάμη, — Cadmus, etc. sont là autant de souvenirs chananéens auprès de Leptis. On s'y glorifiait de ces origines; Procope put être amené par la conversion des *Mauri pacati*, sur la frontière, à rapprocher, comme eux, les souvenirs bibliques de ces traditions et d'autres qu'on verra.

Gesenius rejette l'inscription par des motifs aussi mal fondés que ceux des commentateurs de Mannert, quoiqu'ils aient tous raison de ne pas prendre Tigisis pour Tanger. MM. Marcus et Duesberg ne tirent qu'un argument négatif du silence des anciens auteurs chrétiens, en particulier de saint Augustin, sur le monument épigraphique d'une ville qu'ils connaissaient. Les détails topographiques mêmes, que donnent les commentateurs de Mannert, font ressortir la singulière précision de ceux que fournit Procope.

On élève une dernière difficulté sur son inscription à propos du mot *Nave*, qui, n'étant pas hébreu, ne serait pas phénicien. Mais il y a lieu d'y faire plusieurs réponses par l'autorité de différentes versions, par celle même de l'Ecclésiastique, écrit originairement en hébreu. Peut-être était-ce la forme chananéenne, recueillie par les Septante sur le lieu de l'ancien séjour des Sémites d'Égypte ou du passage des Chananéens. C'est encore la variante d'une chronique très-ancienne (235. monument que nous produirons après l'inscription traduite par Moyse de Khoren). Enfin l'omission du nom généalogique par l'auteur arménien qu'on va examiner autoriserait au besoin à croire que le mot *Nave* n'appartenait pas non plus à Procope, mais aurait passé d'une glose dans son récit.

III. *L'inscription des colonnes, traduite en arménien et assez semblable à celle de Procope, n'existait-elle pas avant lui, et ne fournit-elle pas des documents nouveaux?* Moyse de Khoren, his-

torien grave et abondamment renseigné, n'a pu d'ailleurs subir dans son texte d'interpolations de passages entiers. Movers croit supposé celui de l'inscription ; mais il ne le connaît qu'imparfaitement et ne l'a pas examiné. Il faut d'abord comparer les deux versions de Le Vaillant avec l'original, dans l'*Histoire d'Arménie,* et avec d'autres passages que renferme cette histoire sur les Chananéens. Ces textes expliquent l'addition du mot *nos princes* à l'inscription, et marquent les rapports des Arméniens avec les Chananéens d'Afrique : relations que l'on peut d'ailleurs induire d'un passage de Salluste (*Bellum Jugurthin.* c. XIX, XX), éclairé par la langue arménienne, ainsi que pour le nom des Maures, tiré des Mèdes : « En arménien *Mède* se dit *Mar,* et de *Mar* à *Maure* il n'y a pas loin » (Le Vaillant de Fl.). Les traducteurs de Moyse de Khoren indiquent, malgré une défiance mal fondée, le lieu important du débarquement, *Acras,* nom qui se rapporte, ce semble, à celui des Acrikis ou Afrikis, Chananéens voisins de Tripoli. La traduction des Mekhitaristes marque expressément cette descente en Afrique et non pas simplement une navigation le long de ses côtes, avant d'arriver à Tharsis, pays qui, d'après plusieurs savants, désignerait alors Carthage. De là, et d'après les preuves déjà données, nous concluons à une première station en Tripolitaine.

Mais il faut établir au préalable l'identité de Carthage avec Tharsis à cette époque. Les motifs que Quatremère apporte en faveur de Sofalah, sur la côte orientale d'Afrique, militent plutôt pour l'identité avec Carthage, qui exerçait le monopole du commerce et de l'Afrique et du monde ancien : solution plus satisfaisante pour expliquer la provenance de certaines denrées de Tharsis. Carthage ne fleurit ainsi, à la vérité, que plus d'un siècle après Salomon, quand se continuaient encore les voyages de Tharsis, qui pouvaient alors se diriger surtout vers l'Espagne : mais auparavant la ville punique put en être le

but principal. Les célèbres voyages de trois années, dont on ne se rendrait pas compte autrement, en aucune supposition, s'étendaient sans doute, après avoir visité Carthage, aux pays qui produisaient les denrées dont cette cité faisait le trafic.

Ce nom de Tharsis était relatif à l'étendue de la navigation commerciale des Phéniciens et des connaissances géographiques que les Juifs avaient seulement par ce peuple. Il désigne, non primitivement une ville[1], mais une contrée éloignée, riche et, remarquent les érudits allemands, *toujours située à l'occident*, dernier caractère qui fit que ce nom s'appliqua définitivement à l'Espagne, mais qui exclut l'interprétation de Sofalah. Quatremère joint d'ailleurs son autorité à celle des écrivains qui se déclarent pour l'identification, à un temps très-antique, de Tharsis avec Tunis, c'est-à-dire avec Carthage; car Cambé, à deux lieues de Tunis, était comme son port; c'était la colonie de Sidon la plus ancienne, avec Hippone, sur toute la côte d'Afrique, et alors la plus florissante, bien avant de porter le nom de Carthage ou de la ville neuve des Tyriens. L'est de Tharsis désigne donc l'est de Carthage.

Une conclusion plus générale sur l'ensemble du témoignage de Moyse de Khoren, c'est qu'il donne des indications importantes et ne manque point d'autorité. Nous ne tranchons pas cependant, sur les inscriptions mêmes, la question d'authenticité d'une manière absolue, ni par conséquent, à l'égard de l'inscription rapportée par Procope, la question de priorité. Du reste, ce dernier texte a seul influé sur la chaîne de la tradition historique, l'arménien restant ignoré.

IV. *Document très-antique d'une chronique pascale.* Ce document, bien plus ancien même que la chronique d'Eusèbe, est cité en 235 par une chronique anonyme, jointe aux œuvres de saint Hippolyte, mais distincte de son canon pascal : il est

[1] Erreur combattue également par les auteurs les plus récents de France et d'Allemagne.

attribué à Héron, martyr que le saint évêque de Porto avait converti, et il paraît authentique à la généralité des savants. Il désigne le peuple particulier des *Afri* comme frère des Phéniciens, montre les Chananéens fugitifs dans les îles Baléares et attribue aux Jébuséens la fondation de Cadix: dernier point qui confirme avec précision la mention particulière de cette tribu par Procope.

V. *Traditions éparses.* Des traditions de différentes sources achèvent notre démonstration.

1° Les traditions *chrétiennes*, consignées dans les chronographes. Plus précis que l'Écriture sainte et que les Pères qui désignent l'Afrique comme la terre des fils de Chanaan, ils font formellement de ses habitants les frères des Phéniciens.

2° Les traditions *juives*. La Ghémare de Jérusalem mentionne spécialement, comme Procope, les Gergéséens parmi les réfugiés de Babylone: c'est une tribu croyant à Dieu et cédant aux propositions pacifiques de Josué. Il y a dans les livres saints des souvenirs de ces offres et de la dispersion. Le Talmud de Jérusalem rappelle la demande des Chananéens d'Afrique au grand Alexandre, pour relever leur nation.

3° Les traditions *africaines*. Les Berbers prétendaient descendre des Mâhzig; mais ils parlaient une autre langue que les Phéniciens. Les Zeirites-Zénates se croyaient fils d'Amalec, allié de Chanaan. Les Gergéséens convertis paraissent s'être fondus avec les Acrikis et avaient pour cité Gergis, sur la petite Syrte. Omettons les rapports de Tripoli avec Ammonium, grande oasis, toute chananéenne, intermédiaire entre ce pays et les Sémites d'Égypte.

4° Les traditions *arabes* sont surtout représentées par Ibn Kaldun et par Léon l'Africain, qui identifient les Berbères eux-mêmes avec les Chananéens.

En terminant, nous nous rattachons aux principaux motifs

tirés d'une colonisation tout agricole de l'Afrique, nécessairement due aux réfugiés du bas Chanaan. Les témoignages de grands auteurs, sacrés ou profanes, confirment ce caractère.

Le P. Verdière.

N° II.

L'ILION D'HOMÈRE, L'ILIUM DES ROMAINS, PAR M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Les fouilles heureuses exécutées dans la plaine troyenne par un récent explorateur, viennent de fournir aux archéologues de nombreux objets d'étude d'un puissant intérêt; aux yeux du voyageur, les résultats extrêmement remarquables de ces fouilles sont une confirmation éclatante de la croyance ancienne qui identifiait l'*Ilium novum* avec le site de la Troie homérique. Mais, en dehors des faits archéologiques, il y a ici une question toute géographique qui ne s'est pas suffisamment imposée, à ce qu'il semble, à l'attention du nouvel explorateur. En présence de l'opinion qu'il adopte, et qui déjà plus d'une fois a été combattue, il a paru nécessaire de reprendre la question à fond, d'en scruter tous les éléments anciens et actuels, sans autre préoccupation que la vérité scientifique, et de préparer ainsi ce que l'auteur appelle un verdict définitif sur cette controverse plus de vingt fois séculaire.

C'est l'objet que s'est proposé M. Vivien de Saint-Martin dans le Mémoire qu'il a lu en communication à l'Académie, dans les deux séances du 26 juin et du 3 juillet.

L'auteur, envisageant la question au point de vue purement géographique, s'est particulièrement attaché aux preuves et aux inductions géographiques. Homère est ici l'autorité fondamentale : les indications que l'Iliade renferme sur la posi-

tion de la capitale de Priam et sur les conditions topographiques de la plaine troyenne sont tout d'abord ce qu'il importe de réunir, car c'est sur ces indications que reposent uniquement toutes les recherches ultérieures.

Celles qui se rapportent aux deux rivières de la Troade, le Simoïs et le Scamandre, sont surtout d'une importance capitale : la question de l'emplacement de Troie s'y rattache d'une manière intime. Homère les décrit en quelques traits d'une vigueur, d'une justesse et d'une vérité saisissantes, quand on les rapproche des données qui nous sont actuellement fournies sur la topographie de la Troade, tant par les descriptions des voyageurs que par la carte excellente due à la coopération du lieutenant Spratt, de la marine britannique, et du docteur Forchhammer. Le Simoïs est une rivière au cours torrentueux, qui descend des pentes de l'Ida et qui vient baigner le pied de la hauteur escarpée que couronne l'acropole troyenne, avant d'aller se jeter dans l'Hellespont, tout près de la mer Égée : le Scamandre, au contraire, se forme d'une double source, au pied même de la hauteur sur laquelle Troie est assise, et, au temps d'Homère, il allait se réunir au Simoïs, entre Troie et la mer. Telles sont les conditions bien définies auxquelles doit satisfaire la solution du problème du site de Troie.

Or, dans la Troade tout entière, un seul emplacement, un seul, satisfait à ces conditions, en même temps qu'il répond à toutes les autres : c'est le plateau de Bounarbachi.

Le Mémoire suit pas à pas, depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours, cette histoire du site de Troie.

La ville de Priam, détruite par les Grecs d'Agamemnon, ne fut jamais relevée ; mais quelques siècles plus tard, quatre ou cinq siècles peut-être, une nouvelle ville fut fondée un peu plus bas dans la plaine, beaucoup plus près de l'Hellespont, et cette ville reprit le nom de la vieille cité troyenne illustrée par les chants d'Homère. L'antiquité tout entière a

cru, en effet, à l'identité de l'Ilion homérique et de la nouvelle Ilion. Les premières objections sortirent de l'école critique d'Alexandrie, un siècle après l'époque d'Alexandre. Il s'ensuivit une polémique dont le Mémoire suit les phases, et que l'on a vue se reproduire de nos jours. La nouvelle Ilion, l'*Ilium recens,* est représentée par le site ruiné qui a reçu des Turcs le nom d'Hissarlik, «les Châteaux.»

Les critiques alexandrins, et Démétrius de Scepsis qui reprit leurs objections, étaient parfaitement dans le vrai, et ils le prouvaient par de bonnes raisons; là où ils faiblirent, c'est quand ils essayèrent de retrouver la véritable Troie de Priam. Eux non plus n'ont pas connu l'Ilion homérique, dont le véritable site n'a été retrouvé que de nos jours, à la fin du dernier siècle. C'est à Le Chevalier qu'appartient l'honneur de cette découverte.

Le Mémoire en rappelle les incidents. Il signale les explorations ultérieures qui ont confirmé, en la complétant, la découverte de Le Chevalier. Il montre que le plateau de Bounarbachi, loin d'être, comme M. Schliemann et d'autres l'ont dit, absolument vide de toute trace d'habitation humaine, garde, même aujourd'hui, des vestiges très-remarquables d'un caractère antique.

M. Vivien de Saint-Martin résume ainsi les conclusions de son Mémoire :

«M. Schliemann a rendu à la lumière les restes d'une ville fort ancienne, mais cette ville n'est pas la ville de Priam. C'est la ville plusieurs fois détruite et rétablie des Éoliens, des Lydiens, de Lysimaque, de Sylla, d'Auguste et des Césars; ce n'est pas la cité troyenne détruite par les Grecs d'Agamemnon, et qui ne fut jamais relevée. Les fouilles de M. Schliemann, en un mot, apportent d'abondants et précieux matériaux à l'étude archéologique; elles ne touchent d'aucun côté à la question géographique.»

N° III.

LA STATUE DE MALACBA'AL DANS L'ÉPIGRAPHIE PHÉNICIENNE.

PAR M. DERENBOURG.

M. Jules Euting publia, en 1871, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*, VIIe série, tome XVII, un certain nombre d'inscriptions carthaginoises qu'il avait lui-même copiées à Tunis. Quelques pierres sont devenues la propriété de M. Euting, qui les avait apportées à Tubingue, d'où elles l'ont suivi aujourd'hui à Strasbourg. Le travail de M. Euting, qui porte le titre de *Punische Steine*, n'a pas obtenu l'attention qu'il méritait. Je m'attacherai, dans cette notice, à traiter deux de ces inscriptions, à cause de leur propre importance et à cause de la lumière qu'elles répandent sur trois autres inscriptions déjà connues et qui, sans ce nouveau secours, n'ont pu être comprises.

La première de ces deux inscriptions se trouvait, lors du séjour de M. Euting à Tunis, dans la maison du Rév. Fenner, et a passé depuis entre les mains d'un Anglais, qu'on suppose être M. G. Wood, of Caley-Hall, Otley, Yorkshire. Elle est conçue en ces termes :

נצב מלכבעל אש נדר מת
נאלם בן שצף לרבת לתנת פן
בעל ולאדן לבעל חמן כ שמע קרא

«Statue (ou stèle) de Malacba'al, que consacra Matanélim, fils de Schesef, à Dame Tannit de Pnê-Ba'al, et à Seigneur Ba'al Ḥammon, parce qu'ils ont entendu sa voix.»

Nous ne nous arrêtons pas au nouveau nom propre שצף, qui, dans le même mémoire de M. Euting, a les deux corollaires de שצפם et de שצפת, exactement comme ארש, ארשם et

ארשת. Ne nous arrêtons pas davantage au surnom ordinaire de Tannit, פנ בעל, pour lequel M. Oppert, déjà en 1867[1], a proposé devant l'Académie l'explication de Πρόσωπον Θεοῦ, nom d'une localité de Carthage, explication qui depuis a été donnée également, et indépendamment de M. Oppert, par M. Halévy[2]. Le fait qui seul fixe cette fois mon attention est celui de la statue de Malacba'al, offerte par un homme pieux aux deux divinités de Carthage. Le monument, un peu mutilé à la troisième ligne de l'inscription, est heureusement fort bien conservé en haut, et présente au-dessus de l'inscription une personne portant un jeune enfant sur le bras gauche, tandis que le bras droit est élevé et serré contre la poitrine. Le dessin que nous avons devant nous est d'une exécution grossière. M. Enting pense que la grande figure représente une femme! Dans ce cas l'enfant serait le Malacba'al de l'inscription. Mais l'offrant de notre inscription était aussi un homme. *Matanelim* est, il est vrai, un nom porté par les hommes aussi bien que par les femmes; mais ici le nom est suivi de בן, fils! Qu'est-ce que ce Malacba'al dont la statue est consacrée à Tannit et à Ba'al Ḥammon, ou placée dans leur temple? Voici un autre exemple d'une statue de Malacba'al. Elle a été trouvée à Hadrametum (Suse), et appartient aujourd'hui à M. Villedor, qui habite la Golletta. En voici le texte :

לאדן לבעל חמן נצב
מלכבעל אזרם אש נד
ר בעלשלך בן עזרבעל
בן מתר ב שמע קלא
ברכא

Seigneur Ba'al Ḥammon, statue (ou stèle) de Malacba'al d'Aziris,

[1] *Comptes rendus*, 1867, p. 217.

[2] *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie*, Paris, 1874, p. 44 et suiv.

que consacra Ba'alschillek, fils d'Azruba'al, fils de Mattur[1], parce qu'il a entendu sa voix. Bénis-le! »

La figure qui surmontait cette pierre manque: il est donc impossible de la comparer avec celle du monument précédent. La divinité à laquelle Ba'alschillek consacra la statue est cette fois Ba'al Ḥammon seul, sans la divinité femelle Tannit, qui est nommée sur la première inscription. Mais nous ne douterons plus que Malacba'al ne soit le nom d'un dieu, dont la statue a été placée dans le temple de Ba'al Ḥammon. Le groupe אזרב désignera dans ce cas, comme dans les cas analogues, une localité où le dieu était adoré, peut-être le port d'Aziris, en Libye, situé, selon Hérodote (IV, 157) « sur le continent, en face de Platée, et qui enferme de deux côtés de belles collines, au pied desquelles coule une rivière à travers le vallon[2]. »

Cette proposition, que Malacba'al est bien le nom de la divinité, se confirme par l'inscription première de Tharros (en Sardaigne), publiée d'abord par M. de Maltzan, et expliquée ensuite par le professeur Lévy, de Breslau; car, d'après les données fournies par les deux monuments précédents, nous n'hésitons pas à lire:

[נ]צב מלכב
על אי לאד
ן לבעל חמן
אש יתן א[ר]

[1] C'est le nom du potier (היצר), qui figure sur l'épitaphe de Marsala, reproduit par un faussaire sur le petit taureau de Palerme. Comment Schröder (*Die phönizische Sprache*, p. 252) a-t-il pu suivre l'opinion d'Ugdulena, et voir dans notre mot le dieu Mithra? Que de science dépensée par le savant italien et le savant allemand pour expliquer un faux évident!

[2] Nous connaissons déjà Prosopon; nous verrons tout à l'heure le *Malacba'al de l'Île*. Sur une inscription dont il sera fait mention dans le compte rendu de la séance du 2 octobre, il est question du Ba'al Ḥammon d'*Altiburos*. Un Ba'al Ḥammon de Guelma (מקלמע pour מקלמע) se trouve peut-être sur l'inscr. néop. n° LXXVII. (Comp. *Néop.* XXVII, l. 3, où une femme de Guelma est nommée הרלמעשת.)

ש בן לבא

בן אלעם

כ שמע קלא

ברכא

«Statue (ou stèle) de Malacba'al de l'Île pour Seigneur Ba'al Ḥammon que donna Ôres, fils de Labi', fils de Eli'am, parce qu'il a entendu sa voix. Bénis-le!»

C'est Euting qui propose la lecture de אי, «Île,» mot qui désignerait l'île de Sardaigne. Mais la statue de Malacba'al est ici de nouveau donnée à Ba'al Ḥammon seul, comme sur le monument d'Adrumète.

Une ancienne inscription, très-connue et interprétée de bien des façons, la troisième de Malte, nous fournit un quatrième exemple de la statue de Malacba'al. Car voici la manière dont il faudra la lire :

נצב מלכ

בעל אש ז

ם נחם לב

על חמן א

בן כ שמע

כל דברי

«Statue (ou stèle) de Malacba'al que plaça Naḥoum à Ba'al Ḥammon en pierre, parce qu'il a entendu toutes ses paroles.»

Nous passons sous silence les différentes explications, tentées pour ce monument, depuis Hamaker et Gesenius, jusqu'au moment où une nouvelle copie, très-exacte, prise à Malte par M. de Maltzan, a soulevé une discussion récente entre M. Schlottmann et feu M. Lévy, de Breslau. Nous pensons que le nom de l'offrant doit être lu Naḥoum, nom biblique qui se rencontre encore ailleurs sur les monuments phéniciens. C'était

peut-être le nom du statuaire; la statue, il est vrai, qui avait surmonté notre pierre, ne s'est pas retrouvée. La célébrité de l'artiste le dispensait peut-être d'ajouter, derrière son nom, celui de son père et de son grand-père. Du reste, le graveur a composé son inscription de six lignes, renfermant chacune six lettres, et ce jeu l'a obligé d'être sobre et concis. Nous prenons זם avec *zaïn*, pour שָׂם avec *sin*, mot très-usité en hébreu dans le sens de «placer, élever un monument.» Il serait encore possible que זַם soit de la racine géminée זָמַם, «imaginer,» ce qui pouvait très-bien se dire de Naḥoum, s'il avait conçu l'idée de son œuvre. Il se pourrait encore qu'à la place du *zaïn* qui termine la ligne 2, il fallût mettre un ש: on aurait alors le verbe שם, «placer,» comme en hébreu. C'est cette dernière lettre qu'on voit sur Melit. IV, qui a tant d'analogie avec la nôtre, et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Pour le mot אבן, «en pierre,» on a proposé la lecture אדן, «seigneur.» On aurait alors : «Ba'al Ḥammon, le Seigneur;» seulement cette postposition du titre est insolite.

Quoi qu'il en soit, voilà quatre statues de Malacba'al consacrées à Ba'al Ḥammon, deux à Carthage, une en Sardaigne et une sur l'île de Malte. La divinité de Malacba'al est connue sur des monuments nombreux de Palmyre. La bilingue du musée Capitolin (Lajard, *Mémoires de l'Académie*, vol. XX, p. 45 et suiv.) lui donne pour équivalent en latin, *Sol sanctissimus*. Movers la compare au Dionysos grec, qui, selon le rapport des anciens, vient de la Libye, et lorsque nous lisons dans Diodore (III, 73) que Dionysos, selon la tradition des Libyens, était le fils du dieu Ammon, qui lui a été enlevé d'abord et que le père retrouve après bien des efforts, nous ne verrons rien que de naturel dans cette consécration d'une statue de Malacba'al à Ba'al Ḥammon, ou dans un temple de Ba'al Ḥammon.

Nous reviendrons une autre fois sur la divinité de Malacba'al.

qui paraît identique avec le Môlek de la Bible. Je veux seulement aujourd'hui faire observer qu'en dehors de la statue de ce dieu, dont nous avons ainsi, comme je viens de le dire, quatre exemples, nous possédons encore un exemple de la statue d'une autre divinité, mentionnée dans une inscription phénicienne. C'est l'inscription connue comme la quatrième maltaise. Nous sommes encore réduits pour ce monument à une détestable copie, et selon M. Maltzan, la personne qui, à Malte, possède notre pierre, lui a refusé l'estampage qu'il en demandait. Il faut espérer que la commission du *Corpus* sera plus heureuse. En attendant, nous n'hésitons pas à lire les trois premières lignes :

נצב מלכ
אסר אש ש
ם עזרבעל

«Statue (ou stèle) de Malacasar, que plaça Azruba'al.»

A côté de la statue de Dionysos, nous aurions donc celle d'Osiris. Malheureusement, nous ignorons dans le temple de quel dieu cette statue a été élevée; c'est ce que devaient contenir les lignes suivantes, qui sont fort mal dessinées.

N° IV.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA TROADE, PAR M. VIRLET D'AOUST.

Après avoir parcouru, en Troade, la vallée du Simoïs, fleuve que l'on désigne indifféremment aujourd'hui sous le nom de *Mendéreh-Sou* et sous celui très-significatif de *Simose*; celle de *Thimbrek-Déré*; parcouru les collines célèbres de *Callicoloné* et du *Retranchement d'Hercule*; reconnu les sources du

Scamandre ou Xanthe, et les cours ancien et nouveau de cette rivière devenue fleuve; visité l'emplacement de l'ancienne ville de Priam ou *Ilium vetus*, celui d'*Alexandria Troas* ou *Ilium novum*, que les Turcs désignent sous les noms d'*Hissarlik* ou d'*Eski-Stamboul* (Vieux-Stamboul), je n'ai jamais compris que des personnes ayant parcouru les lieux aient pu admettre un instant, en présence des descriptions si précises des récits d'Homère, qu'*Ilium novum* occupait l'emplacement d'*Ilium vetus*.

Il est résulté pour moi, depuis longtemps, de cet examen attentif, d'un côté, que, si Homère n'était pas né Troyen, il avait nécessairement été étudier la topographie des lieux qu'il décrit d'une manière si exacte, si minutieuse, dans ses immortels chants de l'*Iliade*, et que si, de l'autre, Démétrius de Scepsis, d'après lequel a écrit Strabon, était né en Troade, il n'avait certainement pas visité les champs témoins des fameux combats des Grecs et des Troyens, puisqu'il confond le Simoïs avec le Scamandre, qu'il fait descendre de l'Ida.

Ce n'est donc pas sans surprise que j'avais vu des archéologues distingués comme MM. Schliemann et Nicolaïdès vouloir retrouver, dans les ruines d'Hissarlik, l'emplacement de l'ancienne *Ilion*? Aussi est-ce avec un vrai plaisir que j'ai vu M. Vivien de Saint-Martin, avec son talent d'investigation ordinaire, venir reprendre devant l'Académie la thèse de Le Chevalier, et démontrer par une foule de raisonnements judicieux, appuyés sur les faits historiques et les découvertes récentes de l'architecte Mauduit, du docteur Hahn, etc., que la *Troie* des *Troyens* était bien située sur le mamelon appelé *Balidagh*, circonscrit au nord et à l'est par une courbe du Simoïs, à l'ouest par la colline moins élevée sur laquelle est situé le petit village de Bounar-Bashi, et enfin, au sud, par l'*Érinéos*, colline un peu cintrée, espèce de contre-fort du mamelon principal sur lequel existait, à n'en pouvoir douter aujourd'hui, l'ancienne capitale de la Phrygie.

J'ai pensé, en conséquence, qu'une description topographique exacte de la vallée troyenne aiderait à confirmer encore mieux l'opinion soutenue par Le Chevalier et par M. Vivien de Saint-Martin. Seulement il n'est nullement nécessaire, pour répondre à certaines objections d'ailleurs mal fondées, de recourir, comme l'a fait le savant géographe, à une extension de la plaine de Troie, parce qu'elle est loin d'être aussi étendue qu'on l'a généralement supposé.

Le village de Bounar-Bashi n'est, en effet, éloigné du point le plus rapproché de la côte, dans la baie de Bashika, où débouche le nouveau Scamandre, que de 6′ 4″, et le mamelon troyen que de 7′ 2″, qui correspondent, vers le 40e degré de latitude nord, à des distances de seulement 9,486 et 10,435 mètres, c'est-à-dire à environ 9 1/2 et 10 1/2 kilomètres. L'embouchure du Simoïs, ou plutôt la plage où était atterrie la flotte grecque, n'est qu'à 14 1/2 kilomètres au nord-nord-ouest de Bounar-Bashi.

Si le sol de la Troade avait pu s'étendre par la formation d'un *delta*, comme cela se voit pour beaucoup de fleuves, le Simoïs, débouchant à l'entrée même du détroit de l'Hellespont, où son rétrécissement lui laisse tout au plus deux milles marins de largeur, ce détroit en aurait été obstrué, tandis que le courant très-prononcé qui existe de la Propontide vers l'Hellespont, et de celui-ci vers la mer Égée, agissant, par le détroit, comme une immense *écluse de chasse*, entraîne constamment au loin tous les détritus que le fleuve torrentiel de l'Ida, le *Simose,* charrie vers son embouchure, en sorte que si les rivages de la Troade avaient dû éprouver, depuis les temps historiques, quelques changements notables, c'eût été bien plutôt par des ébréchements de côtes que par des accroissements de dépôts alluviens.

L'étendue de la plaine de Troie proprement dite, dont le débouché sur la mer Égée n'a guère que 2 kilomètres de

largeur, est tout au plus, dans sa plus grande étendue, de 14 kilomètres, avec une largeur semi-ovalaire qui ne va pas jusqu'à 4 kilomètres. Si l'on en excepte la partie nord-ouest, qui regarde l'Hellespont, la vallée troyenne est presque entièrement circonscrite par des collines qui vont s'élevant graduellement de la plaine jusqu'à des hauteurs très-notables. Du côté nord-est, elle est bornée par le fleuve et la colline Callicoloné, qui longe sa rive droite.

A l'ouest, c'est la petite chaîne de collines dite *le Retranchement d'Hercule,* où les dieux favorables aux Grecs tenaient conseil, qui la limite. Du promontoire Sigée, ou cap des Janissaires, elle s'étend, en forme de falaise, le long de la mer, jusqu'à la pointe de Koum-Bouroum (cap de Troie), qui limite au nord la baie de Bashika. Ces collines, qui atteignent jusqu'à près de 200 pieds au-dessus du niveau de la mer, appartiennent, comme une partie de l'île de Ténédos, à un terrain tertiaire récent. Elles sont toutes couvertes de ruines : c'est là que se trouve le tumulus de *Pénéléus* et à sa base septentrionale s'élèvent, non loin de l'Hellespont et du village grec de Yeny-Shehr, deux autres beaux tumulus que les Grecs appellent *Dio-Tépé* (les deux tombeaux), lesquels passent pour être les tombeaux d'*Achille* et de *Patrocle;* à quelque distance de ceux-ci il en existe un troisième qui passe pour être celui d'*Antiloque.*

Les collines situées au sud de la plaine, que contourne aujourd'hui le nouveau Scamandre, forment, avec la colline de Troie, le prolongement ouest-nord-ouest de l'un des contreforts, coupé par le Simoïs, de la chaîne de l'Ida. Elles supportent le tombeau d'*Æsyétès*, qui passait déjà pour très-ancien du temps des Troyens: situé à peu près à égale distance des deux camps, il est aujourd'hui appelé par les Turcs *Udjeck-Tépé*, nom emprunté au village voisin d'Udjeck-Kueui. Sa hauteur est d'environ 60 à 70 pieds au-dessus du sol, et il est de plus, par sa position, fort élevé, car on l'aperçoit de

très-loin en mer. Ces collines sont constituées par des calcaires gris de fumée, très-compactes, parfois subsaccharoïdes, de la formation crayeuse. C'est de ces calcaires que surgissent les deux sources principales du Scamandre. L'une d'elles, celle qui est située le plus au sud-ouest de Bounar-Bashi, dite *Source Froide*, a accusé une température de 13 degrés, et la seconde, plus voisine du village, dite *la Source Chaude*, bien qu'elle ne soit plus qu'à peine tiède, a fait monter le thermomètre entre 16 et 17 degrés centigrades. La température de cette source a dû être autrefois plus élevée, ce qu'explique le voisinage d'une roche ignée, du *basalte*, qui a surgi à Bounar-Bashi même, à travers les calcaires. On aperçoit aussi cette roche plutonique de l'autre côté du Simoïs, vers Ak-Kueui, formant des montagnes prismatiques, et enfin nous l'avons encore retrouvée dans l'île de Lesbos, sur l'emplacement même de la ville de Mitylène.

Le nom de *Bounar-Bashi*, qui provient évidemment du voisinage des sources du Scamandre, signifie *tête des eaux* ou *source mère*: c'est une expression générique qui s'applique en Turquie à toutes les sources abondantes: ce nom répond par conséquent aux *Képhalorrisis* de la Grèce.

La colline de Troie, qui porte aujourd'hui le nom très-peu poétique de *Balidagh*, ne s'élève guère à plus de 100 ou 120 mètres au-dessus du niveau de la mer; aussi est-ce parce que Napoléon Ier, appréciant à Sainte-Hélène la guerre de Troie, n'avait pas bien pu se rendre compte de la topographie du pays, qu'il se demandait comment la flotte grecque avait pu se cacher à Ténédos, île si rapprochée, sans que les Troyens, du haut de leurs remparts, eussent aperçu les mâts des vaisseaux. C'est précisément ce rapprochement qui faisait que, masqués par les collines intermédiaires, ils ne pouvaient les apercevoir, attendu que, si du point le plus élevé situé à l'est du mamelon, point où devait se trouver l'acropole de

Pergama, on peut facilement apercevoir les îles d'Imbros, de Samothrace et de Lemnos, beaucoup plus éloignées, on ne peut apercevoir que les points culminants de Ténédos, île cependant fort élevée.

C'est vers la partie nord du Balidagh que se trouvent, à des distances assez rapprochées, trois tumulus, dont l'un, couvert de pierres, passe pour être le tombeau d'Hector; il était renfermé dans l'enceinte de la ville, tandis qu'un autre, situé à l'extérieur, était considéré comme le tombeau de la courageuse Myrinne. Du côté de l'ouest et du sud-ouest, la colline descend en pentes assez douces, mais les côtés qui plongent vers le Simoïs sont, au contraire, très-abrupts, et ce n'est que par des escaliers taillés dans le roc que les filles de Troie pouvaient descendre au fleuve.

A l'ouest de la colline de Bounar-Bashi, où devaient se trouver les faubourgs de la grande ville, en allant vers le Simoïs et l'ancien lit du Scamandre, près des ruines d'un ancien pont, était placé le tombeau d'*Ilus*, aujourd'hui très-déprimé, où Hector se rendait pour conférer avec les alliés, campés de l'autre côté du fleuve, dans la vallée du Thymbria. Le *Throsmos*, ou tombeau commun des Grecs, était situé sur l'autre rive du Scamandre, à une lieue de la mer. Le camp des Grecs devait s'étendre le long du Simoïs jusque vers ce point, tandis que le camp commun des Troyens et de leurs alliés devait s'étendre du Scamandre aux murs de la ville, en sorte que, à vrai dire, les deux armées belligérantes n'étaient guère séparées que par cette rivière, ce qui permet d'expliquer facilement ces retours offensifs et défensifs des deux armées, obligées de la passer et de la repasser fréquemment.

Au nord de Troie s'étendait, le long de la rive droite du Simoïs, la belle colline de *Callicoloné*, sur laquelle les dieux protecteurs de la ville s'assemblaient, et d'où Mars s'élançait comme un *tourbillon* vers Pergama, pour exciter les habitants

au combat. Cette colline, assez élevée et à pentes rapides du côté du fleuve, sépare les deux vallées du Simoïs et du Thymbria (*Thimbrek-Déré*), dans laquelle les alliés avaient leur camp principal, vers les villages d'*Halléléli-Kueui* et de *Thimbrek-Kueui*. Un chemin conduit encore de ce dernier à Bounar-Bashi, par la colline Callicoloné.

Le *Thimbrek-Sou*, plus heureux que son voisin le *Mendéreh-Sou*, ayant conservé son unique nom ancien, ne suffit-il pas seul, par sa position relative, pour établir d'une manière incontestable les faits géographiques relatés dans l'*Iliade*? D'ailleurs, la fausse application du nom de Mendéreh-Sou au Simose ou Simoïs n'a rien qui doive surprendre, car la plupart des noms anciens, ignorés des générations actuelles, ne leur ayant été appris que par les voyageurs, il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils en aient fait quelquefois une fausse application.

Où trouver à Alexandria-Troas, ville située sur la côte de la mer Égée, à 28 ou 30 kilomètres au sud de l'Hellespont, le Simoïs descendant, comme le Granique et l'Asopus, du mont Cotylus ou Ida, et déversant cependant ses eaux dans l'Hellespont? Où trouver le Thymbria voisin? Où trouver le Scamandre, avec ses sources chaudes et froides, s'échappant des rochers, non loin des portes *Scées*, et portant leurs eaux au Simoïs? Où trouver la colline Callicoloné et celle du Retranchement d'Hercule? Où trouver enfin, dans une ville située en plaine, comme Eski-Stamboul, cette éminence *éloignée de la mer*, qui supportait la grande cité troyenne?

Ne suffit-il pas de poser ces simples questions pour démontrer la parfaite inanité de toutes les hypothèses imaginées pour déplacer l'ancienne ville d'Ilion? Comme si ce n'était pas encore assez qu'elle ait été entièrement détruite par les Grecs!.....

N° V.

SUR UNE DÉCOUVERTE RÉCEMMENT FAITE À KARNAK,

PAR M. AUG. MARIETTE.

J'ai pu, cet hiver, mener à bonne fin une entreprise dont j'avais conçu l'idée depuis longtemps. Autant que cela m'a été possible sans entrer dans des opérations trop considérables, j'ai déblayé tous les temples de Thèbes, j'en ai levé le plan, et sur chacun de ces plans j'ai marqué l'époque par une couleur différente. L'histoire de la construction de Thèbes saute ainsi en quelque sorte aux yeux, et il ne faut pas de longues recherches pour faire la part qui revient à chaque roi et à chaque dynastie dans l'édification de la plus illustre des capitales de l'Égypte.

C'est en étudiant ainsi Thèbes, pas à pas et la pioche en main, que je me suis trouvé à Karnak en présence d'un pylône dont on ne savait jusqu'alors la date qu'approximativement, enseveli qu'il était sous une véritable colline de décombres[1].

Je n'ai pas à rendre compte ici des travaux de déblayement auquel le pylône fut soumis, ni de la manière dont ces travaux ont été exécutés. Mais il n'est pas aussi indifférent d'annoncer que les résultats obtenus ont été dignes d'attention, et que les textes dont le déblayement du pylône a procuré la découverte dépassent en importance tout ce que je pouvais espérer.

[1] Ce pylône ne figure, avec ses véritables dimensions, ni dans le plan publié par les auteurs du grand ouvrage de la Commission française d'Égypte (*Descr. de l'Ég.* A. vol. III, pl. 16), ni dans le plan de M. Lepsius (*Denkm.* I, 73). Pococke en a plutôt soupçonné que reconnu l'existence (voyez *A description of the East and some other countries*, par Richard Pococke, Londres, 1743, t. I, page 93).

Tel est, en deux mots, l'historique de la découverte que j'annonce à l'Académie et qui va faire l'objet des développements dans lesquels je lui demande la permission d'entrer.

On doit considérer le pylône dont il vient d'être question comme un monument élevé à la gloire de Thoutmès III. Thoutmès III avait fait de l'Égypte la première nation du monde. Il avait porté ses armes victorieuses en Palestine, en Syrie, en Mésopotamie, dans le pays de Poun, dans le To-Nuter, dans l'Éthiopie, dans la Libye. En souvenir de ces conquêtes, Thoutmès III ordonna la construction à Thèbes d'un pylône qui, avec ses deux hautes tours, sa grande porte centrale et ses tableaux héroïques de bataille, peut être considéré comme un véritable arc de triomphe.

La décoration de ce pylône vaut la peine d'être étudiée. Thoutmès III y est quatre fois représenté dans des proportions colossales. De la main gauche, il saisit par les cheveux un groupe de captifs agenouillés. De la main droite, il lève le pesant cimeterre avec lequel il est censé leur trancher la tête. Devant lui, un Dieu se présente amenant, liés par les bras et par le cou, plusieurs centaines de personnages à longues barbes.

Tout l'intérêt de la découverte dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie est dans ces personnages. On les prendrait, à première vue, pour des prisonniers de guerre amenés à Thèbes par Thoutmès III comme trophée de ses victoires. Mais un écusson attaché sur la poitrine de chacun d'eux montre qu'on a ainsi représenté tout à la fois les peuples vaincus par Thoutmès et les localités dont il s'était emparé. En somme, autant de personnages enchaînés par les bras et par le cou, autant de noms géographiques. Le déblayement du pylône est donc une opération qui a donné des résultats sur l'importance desquels j'appuie avec raison.

Le chiffre précis des noms géographiques que le pylône nous livre montre d'ailleurs qu'il n'y a rien d'exagéré dans

cette appréciation. Primitivement, les noms géographiques devaient être au nombre de plus de douze cents. Mais le pylône a souffert, et beaucoup de noms ont disparu, ou sont illisibles. D'un autre côté, en étudiant avec un peu de soin ces longues listes géographiques, on s'aperçoit, en premier lieu, qu'on a affaire à deux séries, l'une comprenant les peuples du nord, l'autre comprenant les peuples du sud; en second lieu, que chacune de ces deux séries est reproduite deux fois. L'éblouissement que fait naître tout d'abord la vue de cette innombrable liste de peuples vaincus cesse donc bientôt, et en définitive, en y mettant de l'ordre, on arrive à voir que nous possédons comme résultat général un total de 359 localités du nord, de 269 localités du midi, ce qui représente une somme de 628 noms géographiques. Tel est le bilan de la fortune nouvelle dont ces fouilles de Thèbes viennent d'enrichir la science. Peut-être, pour compléter ce bilan sans sortir de Karnak et du règne de Thoutmès, conviendrait-il d'ajouter à ces 628 noms les 230 noms que, il y a une douzaine d'années, j'ai découvert sur un autre pylône de Thèbes, que j'appellerai le petit pylône. Mais je vais avoir l'occasion de faire remarquer que cette liste n'est qu'une autre édition abrégée de la grande liste du pylône principal, et je n'ai par conséquent pas à m'en occuper ici.

J'ai essayé, dans ce premier et rapide inventaire, de donner une idée générale de la découverte qui vient d'être faite à Karnak. Je vais maintenant serrer d'un peu plus près la question et fournir successivement sur les deux listes des peuples du sud et des peuples du nord les renseignements que je crois propres à nous en faire comprendre la composition.

La première liste se rapporte aux pays du sud.

On vient de voir que nous en possédons trois exemplaires. Le premier, qui est le plus complet, occupe la face nord-ouest du pylône principal, et nous met entre les mains la

série complète des 269 noms annoncés tout à l'heure. Le second est gravé sur la face sud-est du même pylône: il compte 116 noms, qui sont les 116 premiers noms de la série précédente. Ces mêmes 116 noms, avec une seule omission que je signalerai bientôt, forment le troisième exemplaire, qui appartient au petit pylône. En d'autres termes, nous possédons deux listes des peuples du sud: une de 269 noms; une seconde de 116, cette dernière extraite de l'autre et reproduite deux fois.

La liste des peuples du sud, étudiée comparativement dans ses trois exemplaires, se décompose en quatre parties, qui sont :

1° *Kousch*, ou, comme l'appelle un de nos textes, *Kousch la mauvaise.* On ne se rendra bien compte de la portée des listes géographiques de Karnak que si l'on se rappelle qu'elles ont une origine historique, nullement ethnographique. Le rédacteur des listes n'a pas voulu, en effet, nous présenter un tableau général des localités comprises dans le pays de Kousch, mais nommer seulement celles de ces localités qui avaient été conquises par Thoutmès. On ne s'étonnera donc pas de voir que nous ne sortions ici ni de l'Éthiopie, ni de l'Afrique. La liste comprend 47 noms : le premier (n° 1) est *Adulis;* le dernier (n° 47) est *Pu-mu*, le fleuve. Quant aux 45 noms intermédiaires, on peut conjecturer, autant que le permet le petit nombre de ceux qu'on réussit à identifier, que nous avons ici pour centre le futur royaume d'Axum et que notre liste ne se meut pas dans un cercle beaucoup plus étendu que ce qui se rapporte dans l'inscription d'Adulis au continent africain. C'est ainsi que nous trouvons :

Axoum lui-même sous la forme *At-tjoum* (n° 45 de Karnak);
Atalmô sous la forme *Atalomaô* (n° 3);
Gabala sous la forme *Kouloubou* (n° 15);
Aoua sous la forme *Oua-oun* (n° 24);

Samné sous la forme *Djaounen* (n° 35);
Innine sous la forme *An-en-naâ* (n° 36).

Les *Gazi*, que Bruce appelle les *Agaazi*, s'y reconnaissent dans notre *Katja* (n° 21), qui pourrait être aussi l'*Avé-gada* du Tigré actuel. Les *An-bet* ou *Na-bet* (n° 37) sont peut-être les ancêtres des Νουβάδοι, connus par l'inscription du roi Silco. Les *Tangaïtes* de l'inscription d'Adulis sont les peuples du *Taka* de Karnak (n° 10); enfin on retrouvera dans les *Betjas* (n° 34) ces Bicharis qui occupent une si grande place dans l'histoire à l'époque romaine sous le nom de *Blemmyes*, et sous le nom de *Bedjas* à l'époque arabe.

En somme, l'étude comparée des 47 noms géographiques de Kousch ne mène pas à de grands résultats. On doit noter cependant comme un fait digne de remarque qu'à peu près tous les noms abyssiniens de l'inscription d'Adulis se retrouvent dans les listes de Thoutmès. A deux mille ans de distance, le conquérant axoumite se vante ainsi des mêmes victoires et s'empare des mêmes villes que le glorieux fondateur du pylône de Karnak.

2° *Le pays de Poun.* Avec la deuxième partie de la liste des contrées du sud, on arrive au pays de Poun. 40 noms sont cités, y compris Poun lui-même. M. Brugsch, qu'il faut toujours nommer quand il s'agit de géographie ancienne étudiée par les monuments hiéroglyphiques, regarde les habitants du pays de Poun comme des Kouschites et les place dans l'Yémen, opinion qui est aujourd'hui unanimement adoptée dans la science. Avec Kousch et Poun, nous aurions ainsi des Kouschites peuplant à la fois les deux rivages de la mer Rouge, ce qui est conforme à toutes les données reçues, puisque l'ethnographie de la Bible elle-même place des Kouschites à côté des enfants de Sem sur le sol de l'Arabie méridionale, et qu'à chaque pas nous voyons dans les géographes grecs l'Yémen et l'Abyssinie confondus. Mais cette opinion, si séduisante

qu'elle soit, devons-nous l'accepter comme définitive? Quand M. Brugsch écrivait sa *Géographie*, je n'avais pas encore trouvé les bas-reliefs historiques de Deir-el-Bahari, qui nous montrent des soldats égyptiens du temps des Thoutmès en exploration dans le pays de Poun. Les 40 noms géographiques du pylône de Karnak n'étaient pas non plus connus. Quel secours nouveau ces découvertes nous apportent-elles? Le pays de Poun de Deir-el-Bahari est par excellence le pays des parfums; on y trouve de l'or, de l'ébène; on en rapporte de grands singes cynocéphales, des panthères, des girafes.

Les habitants sont à peau basanée, au nez saillant, aux cheveux tantôt ondulés, tantôt roides et droits; parmi eux se rencontrent des individus qu'un texte cité par M. Brugsch appelle les *nègres de Poun*. Ce tableau convient peut-être à l'Yémen; mais ne conviendrait-il pas plutôt à la contrée africaine qui est comme le prolongement de l'Abyssinie, que Pline appelle *Barbarica regio* et qui se termine précisément par le *Promontoire des Aromates*. Ainsi on comprendrait comment le rédacteur de la liste a mis à la suite l'un de l'autre et sous la même rubrique *Kousch la mauvaise* et le *pays de Poun*; ainsi serait justifiée la présence de nègres au milieu d'une population qui n'appartient pas à cette race; ainsi pourrait apparaître parmi les animaux amenés du pays de Poun la girafe, qui est un ruminant exclusivement africain. Notons enfin que les listes de Karnak et les autorités classiques comme Artémidore, Ptolémée, Pline, l'auteur du Périple de la mer Érythrée, se rapprochent par plus de points de contact communs qu'au premier abord on ne serait tenté de le croire. Le nom principal de la contrée, *Avalites*, la ville des Avalites, l'Αὐαλίτης de Ptolémée et du Périple, se retrouve en effet dans l'*Aouhal* des listes (n° 55); *Ammessou* (n° 50) est le *Djizireh-Mescha* des cartes. *Hebou* ou *Hobou* (n° 77) est certainement le Κοβὴ ἐμπόριον de Ptolémée et le *Hhabo* des modernes. On trouve au n° 67 de

Karnak un nom écrit *Ab*, avec le *veau* pour déterminatif phonétique. Mais je ne doute pas qu'il n'y ait ici une erreur de lapicide, et qu'à la place du *veau* il ne faille l'*éléphant*, qui se prononce également *Ab*. Or nous aurions ainsi dans le n° 67 de Karnak l'Ἐλέφας ὄρος d'Artémidore, l'Ἐλέφας ἀκρωτήριον du Périple et de Ptolémée. Enfin les deux Μούνδου, que Ptolémée place dans le voisinage l'un de l'autre, ont pour correspondants dans les listes les n°s 57 et 58, qui se lisent *Memtou* et *Mboutou*. Il n'y a donc pas à hésiter, et je pense qu'en définitive nous possédons une somme suffisante d'arguments pour être autorisés à regarder le pays de Poun, non comme l'Yémen, mais comme la partie du continent africain qui s'étend du détroit de Bab-el-Mandeb au cap Guardafui. Ainsi s'établira l'accord entre les bas-reliefs de Derr-el-Bahari et la contrée à laquelle ils appartiennent. Nous y verrons, d'un côté, la *Thurifera* ou la *Cinnamomifera regio* des anciens et le cap des Aromates; mais nous y verrons, de l'autre, le pays d'où l'Égypte exporte des arbres à essences odoriférantes, où elle s'approvisionne de gomme, de résine et d'encens « comparable à la rosée divine. »

3° *La Libye.* C'est la troisième partie de la liste des pays du sud. Vingt-neuf noms sont cités. La Libye, dit Hérodote, était habitée par deux nations indigènes : au sud les Éthiopiens, au nord les Libyens. C'est sans doute à la région éthiopienne de la Libye que se rapporte la troisième partie de la liste de Karnak, placée, comme nous le voyons ici, à la suite de Kousch et de Poun. A la Libye du nord appartiendront les Maschouasch, les Kehaks et les autres peuples à peau blanche et au teint clair qui vivent sur les côtes de la Méditerranée. La Libye du sud sera le domaine des peuples qui possédaient les vingt-neuf localités conquises par Thoutmès. En quelle partie de l'Afrique ces vingt-neuf localités étaient-elles situées? Les cartes modernes pas plus que les écrivains de la tradition classique ne

nous fournissent malheureusement aucun indice qui nous le fasse reconnaître.

4° Quant à la quatrième partie de la liste des pays du sud, j'avoue que jusqu'à présent je n'y vois pas autre chose qu'une autre série de noms complétement nouveaux. Un des exemplaires des listes porte comme titre : *Réunion des nations du midi, des peuples de Nubie et de Khent-en-nefer.* Cette quatrième partie est-elle une énumération de ces peuples, et, bien que nous n'y trouvions aucun des noms déjà connus de la Nubie, aurons-nous à suivre avec elle les bords du Nil supérieur? C'est ce que je ne saurais dire.

En résumé, des 269 noms géographiques qui forment l'ensemble de la partie des listes de Karnak comprise sous le titre de *Contrées du sud*, il en est 47 qui appartiennent à *Kousch la mauvaise* et à ce qu'on appelle l'Abyssinie, 40 qui nous transportent dans le *pays de Poun*, lequel est le pays des Somâl, 29 qui sont à la Libye éthiopienne, 153 qui peut-être représentent des parties inexplorées de la haute Nubie et du Soudan.

La liste des *pays du nord* a pour nous plus d'intérêt. Comme la liste des pays du sud, elle se présente en trois exemplaires qui varient peu. Nous venons de voir que la liste des pays du sud comprend quatre parties; deux parties seulement composent la liste des pays du nord.

La première partie forme un total de 119 noms géographiques, la seconde un total de 240, ce qui revient aux 359 noms géographiques des pays du nord que j'ai annoncés plus haut.

La première partie a pour titre général un texte qui, dans son édition la plus complète, doit être traduit ainsi : « Liste des pays du Haut-Ruten que S. M. a enfermés dans la ville de Mégiddo la misérable, et dont S. M. a emmené les enfants comme captifs vivants à la forteresse de Souhen, à Thèbes, lors

de sa première expédition victorieuse, conformément à l'ordre de son père Ammon qui l'a guidé (le roi) dans les bons chemins. » Nous n'avons donc pas à hésiter sur l'époque des événements en souvenir desquels la liste dont nous nous occupons a été dressée : ces événements remontent au règne de Thoutmès III et à la première campagne de ce prince. Nous n'avons pas à hésiter non plus sur le nom de la contrée où nous allons nous trouver : cette contrée n'est peut-être pas le Haut-Ruten tout entier dont Thoutmès peut n'avoir occupé qu'une partie; mais elle lui appartient certainement.

Jusqu'ici la première série de la liste des pays du nord offre tout au moins l'avantage de la clarté: j'éprouve un certain plaisir à ajouter que la clarté n'est pas moins grande quand on cherche à retrouver le pays auquel le nom de Haut-Ruten s'applique. Un simple coup d'œil suffit en effet. Nous avons devant nous, exactement rappelés par leurs noms hiéroglyphiques, le lac Mérom, Damas, Mégiddo, Edrehi, Abila, Kana, Aschtaroth, Kinnéreth, Jaffa, Henganim, Migdol, Guérar. Beyrout est tout à fait au nord: Rehoboth est tout à fait au sud. Nous nous arrêtons à l'ouest aux rivages de la Méditerranée; à l'est nous franchissons de quelques pas seulement le Jourdain. Le doute n'est donc pas possible. Si ces limites ne sont pas exactement celles que le chapitre x de la *Genèse* assigne à la terre de Chanaan, on voit que tout au moins les 119 noms nous conduisent au centre même et au cœur de ce pays célèbre.

Ainsi, à l'avantage de se laisser facilement saisir comme époque, la liste des 119 peuples joint celui de se laisser facilement saisir comme détermination géographique. En définitive, ces 119 noms ne sont autre chose qu'un tableau synoptique de la Terre promise, deux cent soixante ans avant l'exode.

Maintenant dans quel ordre ces 119 noms sont-ils rangés, et d'abord y a-t-il un ordre: en d'autres termes, n'avons-nous à tirer de la liste des 119 noms qu'une série de noms géographiques rangés au hasard et plus ou moins aisément retrouvés dans le texte hébreu de la Bible? Lors de la découverte du premier exemplaire de la liste, faite il y a une douzaine d'années, M. de Rougé, sur ma demande, avait présenté à l'Académie le résumé de son travail sur ce précieux document. Mais la liste découverte il y a une douzaine d'années était à chaque instant coupée par des lacunes, puisque 39 noms lui manquaient, et M. de Rougé n'avait même pas tenté de trouver l'ordre dans lequel les 119 villes se présentent sur la muraille de Karnak. Aujourd'hui que les listes sont au complet et sans lacunes, cette intéressante confrontation est-elle possible? Je me hâte de répondre par l'affirmative.

En effet, si l'on pose sur la carte de la Palestine les 119 noms tels que les listes de Karnak nous les montrent, on s'aperçoit que ces noms sont géographiquement partagés en six groupes.

Kadesch et Mégiddo (nos 1 et 2) appartiennent au premier groupe. Ceci est à proprement parler le titre ou l'enseigne de la liste. Quel que soit l'emplacement de la Kadesch ici mentionnée, c'est dans cette ville que les princes ligués contre l'Égypte se sont assemblés. C'est à Mégiddo qu'eut lieu la bataille qui a décidé du sort de la campagne.

Le deuxième groupe comprend les numéros 3 à 11. Nous sommes ici dans le sud de la Palestine et nous embrassons une ligne circulaire dont Jérusalem (qui n'est cependant pas citée) pourrait être regardée comme le centre. Le tracé que nous avons sous les yeux montre que ce deuxième groupe commence avec *Haï* et *Gath* (nos 3 et 4), passe par une localité inconnue que le texte égyptien nomme *Aïn-Sehou* (no 5),

atteint *Beth-Tappuah* (n° 6), se trouve à *Ba-maï* et à *Kamata* (n°s 7 et 8) en présence de deux autres localités dont les correspondants ne sont pas sur les cartes, et se termine à *Jouta*, *Libna* et *Kiriat-Seusenah* (n°s 9, 10 et 11). Des neuf localités comprises dans le deuxième groupe, six noms sont donc connus, et il ne reste plus à trouver que *Aïn-Schou*, *Ba-maï* et *Kamata*, qu'il faut chercher au sud de la Palestine et dans un rayon qui ne s'éloigne pas trop de Gath, de Beth-Tappuah et de Jouta.

Le troisième nous transporte sans transition à Mérom, c'est-à-dire tout à fait au nord. Sept noms sont cités. Les cinq premiers sont : 12, *Maroma* (Mérom); 13, *Tameskou* (Damas); 14, *Atara* (Edrehi, Ἄδρα de Ptolémée); 15, *Aoubil* (Abila); 16, *Hamtu* (l'Hammath du lac Tibériade). Les deux derniers, *Akitua*, ou *Kaïtua* (n° 17), et *Schemana-ou* (n° 18) n'ont pas de correspondants dans la Bible. Mais tous deux se retrouvent dans des localités voisines, situées à peu de distance au sud de Damas. L'une est la *Kétibeh* des cartes modernes. Les mêmes cartes nous donnent l'autre sous la forme *Sunamin*, *Sulamen*, *Suneimenah*, nom dans lequel on reconnaît sans peine la *Schemana-ou* des textes hiéroglyphiques et la Σαμουλίς de Ptolémée.

Le point de départ du quatrième groupe est Beyrout et le bord de la mer. Le tracé devient cette fois plus compliqué, et il serait difficile de le suivre pas à pas sans entrer dans des détails qui me feraient sortir du cadre que je me suis tracé. De Beyrout la ligne descend vers le sud, circule à travers les villes principales de la Galilée, et se termine au Jourdain. Elle touche d'abord Madon, Beten, Koun, Jeron, à l'occident du lac Tibériade. Elle passe ensuite à l'orient, s'arrête à Aschtaroth-Karnaïm, à Raphon, pour remonter de là au nord où elle rencontre Laïsch, l'ancien nom de Dan, et Hatzor. Un nouveau détour la ramène enfin une autre fois sur le territoire

qui sera plus tard occupé par les tribus d'Aser, de Zabulon et de Nephtali, et Kennereth, Schunem, Mischéal, Akzib, Tahanaq, Ibleham, Acco (Saint-Jean d'Acre), Kalamen qui l'avoisine, Beth-Schemès, sont successivement cités. Des trente-quatre villes dont se compose notre quatrième groupe, dix-huit trouvent ainsi leur identification. Quant aux villes que le même tracé atteint, et dont nous ne réussissons pas à reconnaître l'emplacement, ce sont : 21, *Sarona*. Il s'agit certainement de *Lascharon*, ville chananéenne, dont Josué mit le roi en fuite. Saint Jérôme dit : *Rex Saronis*. 22, *Toubi*. On ne peut s'empêcher de rapprocher ce nom de la *Terre de Tob* et de la Θαῦβα de Ptolémée. Mais ce district est trop éloigné vers l'est pour que nous puissions songer à lui donner sa place ici. 24, *Aschna*. On connaît une *Asna* qui appartient à la tribu de Juda. Une autre *Aschnah* est indiquée par les cartes à quelques milles au nord de Jérusalem. Je ne crois pas que notre quatrième groupe s'étende jusqu'à ces contrées méridionales. 25, *Masakha*. L'*Onomasticon* cite *Massica*, *Masek*, *Masechana*, mais sans renseignements qui puissent nous guider sur l'emplacement de ces localités. 30, *Makuta*. C'est exactement l'orthographe de *Makéda*, la ville royale chananéenne, célèbre par la victoire de Josué. Mais *Makéda* est trop au sud, et puisque nous sommes ici, avec Aschtaroth-Karnaïm et Raphon, sur le territoire de Manassé, peut-être faudrait-il voir dans *Makuta* la forme égyptienne de la Μαχώδ ou de la Μαχαθί, citée par Eusèbe. 33, *Pahur*, localité sur laquelle je ne saurais fournir aucun renseignement. 35, *Schemana*, autre ville inconnue. 36, *Atamem*, peut-être *Adama*, de la tribu de Nephtali, citée par Josué avec Kinnéreth. 37, *Kasouna*, évidemment la *Kischion*, qui, lors du partage de la terre de Chanaan, échut à la tribu d'Issachar; mais on ne sait rien du site de cette ville. 41, *Kahasouna*, localité sans mention biblique certaine. *Kibzaim* y correspondrait assez bien. 44, *Kentouarna*:

45. *Er-ta-arka*. noms tout à fait nouveaux. 46, *Aïna*: peut-être la Ναΐν, célèbre par le miracle de Jésus-Christ. 48. *Ras-Kadesch*; 50. *Baar* ou *Baal*; 52. *Anuchertu*. Ce nom se trouve dans le catalogue des villes chananéennes sous la forme *Anacharath*. Le renseignement fourni par le livre de Josué, qui place cette ville dans la tribu d'Issachar, n'est pas assez précis pour qu'*Anuchertu* figure à sa place sur notre carte. Dix-huit noms facilement reconnaissables, seize noms que nous ne savons exactement où placer, forment donc l'ensemble de notre quatrième groupe.

Le cinquième groupe nous fait traverser le Jourdain, où nous trouvons les deux *Ephron* sous la forme *Aper* (n°s 53 et 54): *Heschbon*, nommée *Keschbou* par la liste de Karnak (n° 55): *Tasourot* ou *Atsourot*, qui est *Ataroth* (n° 56); *Aschouschkhen* ou *Schaouschken*, qui est *Sihon* (n° 58); *Rinama*, qui est *Beth-Nimra* (n° 59): *Jirdja*, qui est *Jahzer* (n° 60). Les localités encore inconnues à chercher sur la rive orientale du Jourdain et de la mer Morte sont : *Nebkou* (n° 57) et *Maakhasa* (n° 61).

Le sixième groupe est au sud de la Palestine ce que le quatrième est au nord. Cette fois encore, c'est un port de mer qui est le point de départ. Le tracé commence en effet à Jaffa. Quarante-deux noms appartiennent à ce groupe. L'identification de vingt-deux d'entre eux est assurée. Ce sont : 62, *Ipou*, la ville de Joppé; 64, *Louten*, la ville de Lod: 65, *Aounâou*, la ville d'Ono: 67, *Souka*, qui correspond à Socho: 68, *Ihima*, qui correspond à Hijim; 69, *Kibja*, *Kebjina*, qu'on retrouve dans Hésib: 70, *Kanatu*, les jardins, le Hen-ganim de la Bible: 71, *Makatal*, le Migdal des cartes: 76, *Hatita*, qui est Adida; 78, *Ichapil*, qui est Seaphir; 79, *Lakadja*, Tsiklag en vertu d'une de ces métathèses dont nos listes offrent des exemples si multipliés: 80, *Kérar*, dans lequel on reconnaît sans efforts le Guérar d'Abimelek. 81, *Harem-ar* ou *Har-ar*, Haroher;

83, *Namana*, métathèse pour Maona, Maon; 85, *Maraman*. On pourrait attribuer ce nom à Mérom, si cette localité n'était pas située beaucoup trop au nord. Peut-être s'agit-il de Mamré, ville effectivement très-ancienne de la Judée. 86, *Ani*, ou *Aïn*, la Hajin située aux environs de Rehoboth; 87, *Rehbon*; 89, *Hikluhim*; 94, *Makarput*; 95, *Aaïna*; 96, *Kerema*; 100, *Jaritou*, qui sont Rehoboth, Higlon, Beth-Markaboth, Hanau, Beth-Kerem, Jatira. Les vingt noms à chercher dans le sud de la Palestine sont : 63, *Kentu*; 66, *Apuken* (Aphek), non loin de la mer, 72, *Apteu*; 73, *Scheptouna*; 74, *Tiaï*; 75, *Naon*; 77, *Har*; 82, *Rebaou*, dans la région dont Migdol et Guérar sont le centre; 84, *Namana*; 88, *Akara*; 90, *Aoabal*; 91, *Aoutara*; 92, *Aoubal* (une autre Avila); 93, *Kentota*, entre Rehoboth, Higlon et Beth-Markaboth; 97, *Batiâ*; 98, *Tapouma*; 99, une troisième *Abila*; 101, *Har-Kar*; 102, *Iakebar*; 103, *Kapouta*, autour de Juttira.

Avec le septième et dernier groupe, nous partons du nord et pour la première fois nous traversons la Samarie, mais en côtoyant la rive occidentale du Jourdain. Seize villes sont nommées, qui sont : 104, Kesultoth (*Katjuta*); 105, Rabbith (*Rabatu*); 107, Beth-Hinuk (*Aamouk*); 108, Tsartan (*Surota*); 109, Beeroth (*Baarota*); 110, Schilô (*Beth-Schir*); 111, Beth-anoth (*Bet-auta*); 113, Hen-ganim (*Aïn-Hanaou*); 114, Guibba (*Kabaou*); 115, Thilla (*Tjerer*); 116, Ziph (*Tjafta*); 117, Berakhah (*Berakua*); 119, Akmes (*Hischmas*), toutes identifiées : et 106, *Hakrotu*; 112, *Kharkatu*; 118, *Houm*.., pour lesquels il faut chercher dans la topographie de la Judée un correspondant.

Telle est la liste des 119 noms de la première partie des pays du nord. J'en ai retrouvé et placé sur la carte 75. Il en reste, par conséquent, 44 sur lesquels toutes les hypothèses sont permises. Certes, ce dernier chiffre est encore très-élevé. Mais nous devons penser que la liste de Karnak, dressée et

arrangée comme elle l'est, nous offre des ressources qui doivent nous aider à diminuer de jour en jour nos non-valeurs. On trouve, en effet, dans cette liste des éléments de précision et de mutuelle confrontation avec lesquels il est impossible de ne pas compter. Telle ville dont autrement nous ne soupçonnerions même pas la place, nous savons par notre liste, non-seulement s'il faut la mettre au sud ou au nord de la Palestine, à l'orient ou à l'occident du Jourdain, mais s'il faut l'attribuer au voisinage de telle ou telle autre localité déjà connue. La liste des peuples du nord de Karnak devient ainsi une sorte de dictionnaire géographique, où l'on ne cherchera pas les noms dans leur ordre alphabétique, mais où l'ordre géographique paraît avoir été rigoureusement observé. De là son importance exceptionnelle, qui s'accroît en raison directe des services qu'elle peut rendre à l'étude de la géographie biblique.

Une dernière question reste à résoudre. Pourquoi ces sept coupures et dans quel intention les a-t-on faites? Avant la conquête de Josué, la terre de Chanaan était divisée en un certain nombre de petites principautés, et les annales de Thoutmès, qui nous montrent les peuples alliés contre l'Égypte depuis Elusa «jusqu'aux extrémités du monde,» loin de contredire cette donnée, la confirment. Les six coupures (je mets de côté Kadesch et Mégiddo) représenteraient-elles six des États confédérés? Aurions-nous ici quelque chose comme le Jéboussi, l'Amori, le Guirgaschi, le Hivi, l'Arki, le Sini? Mais si cette hypothèse était admise, il faudrait expliquer pourquoi les lignes de notre tracé se pénètrent, et donnent ainsi deux maîtres à la fois au même pays. Ce n'est donc pas à un motif géographique que le rédacteur de la liste a obéi en pratiquant les six coupures. Ce motif serait-il plutôt historique? Il n'y avait pas longtemps que la fameuse régente, sœur des Thoutmès, était morte, et Thoutmès III était seul sur le trône. A

ce moment divers peuples, qui occupent l'Asie occidentale, se liguent contre l'Égypte. Thouthmès marche contre eux et les bat à Mégiddo, où toutes leurs forces étaient réunies. Là s'arrête la partie historique des Annales gravées sur les murailles du sanctuaire. Mais les listes gravées sur le pylône semblent nous permettre d'aller au delà. Il fallait satisfaire à la volonté d'Ammon et ramener à Thèbes des prisonniers pour être immolés devant le dieu. En style moins poétique, il fallait faire produire à la victoire de Mégiddo tous ses fruits et occuper toutes les places de la confédération. L'ordre dans lequel ces places ont été successivement prises est-il l'ordre dans lequel elles sont rangées sur le pylône de Karnak? Dans cette hypothèse, six corps d'armée, ou six détachements auraient été employés à ces diverses expéditions? Le premier rayonna autour de Jérusalem, sans cependant entrer dans la ville sainte. Le second partit du lac Mérom et s'empara de toutes les villes situées aux environs, jusqu'à Damas. Sans qu'il soit nécessaire de supposer que les flottes égyptiennes vinrent aborder à Beyrout et à Jaffa, on peut montrer le troisième et le cinquième corps d'armée faisant de ces deux villes leur base d'opération, et visitant le nord et le sud de la Palestine. Le quatrième corps franchit le Jourdain, et s'étend sur la rive gauche de ce fleuve et les bords orientaux de la mer Morte. Le sixième corps enfin complète l'œuvre et relie le nord au sud par une marche qui lui fait côtoyer la rive droite du Jourdain. Les listes du pylône de Karnak seraient ainsi la continuation des récits historiques du sanctuaire, puisqu'on en déduirait la marche de l'armée de Thoutmès après la victoire de Mégiddo. Les confédérés sont en fuite, leurs chefs probablement prisonniers ou tués. Thoutmès s'empare successivement de leurs villes. La Galilée au nord, la Judée au sud sont la proie du vainqueur. Cependant, chose remarquable, l'armée égyptienne ne pénètre pas dans la Samarie, et nous ne la voyons en aucune circonstance

franchir la chaîne de montagnes qui sert de contre-fort au bord occidental de la mer Morte. Mais cette interprétation historique de la liste des 119 peuples s'appuie-t-elle sur une base assez solide pour que nous puissions l'adopter comme définitive? Je ne saurais le dire; en tous cas, ce qui est certain, c'est qu'après avoir placé en tête Kadesch et Mégiddo comme une sorte de titre du document qu'il allait produire, le rédacteur de la liste a reçu de six mains six listes différentes qu'il a mises bout à bout pour en former le précieux ensemble que je viens d'essayer de faire connaître à l'Académie.

C'est aux 119 noms de la première partie de la liste des peuples du nord que nous devons ces résultats aussi importants qu'imprévus. Que vont nous dire maintenant les 240 autres noms qui composent la deuxième partie? Nous n'avons qu'un seul exemplaire de cette deuxième partie, et par la place qu'il occupe on peut le considérer comme ajouté après coup à la liste des 119 villes. Nous ne sommes donc plus limités par le titre général du document qui nous oblige à ne sortir, ni du Haut-Ruten, ni de la première campagne de Thoutmès. Mais où allons-nous? La première campagne de Thoutmès, entreprise en l'an 22 de son règne, a été suivie de treize autres campagnes qui nous font arriver jusqu'à l'an 40. Est-ce à une de ces campagnes que se rapporte la liste des 240 villes? Rien ne s'y oppose. La liste fait quelques retours dans la terre de Chanaan, mais, en général, on se trouve plutôt en présence de noms propres araméens, et des synonymies s'établissent assez fréquemment entre les noms de la liste et ceux que les inscriptions cunéiformes ont fait retrouver. Voilà ce qu'à première vue la liste des 240 noms nous révèle, et rien ne prouve que quand la liste sera publiée et suffisamment étudiée, nous n'y recueillerons pas une ample moisson de faits nouveaux à ajouter à ceux que la liste des 119 peuples nous a déjà révélés.

En résumé, si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les résultats dont la découverte de Karnak vient d'enrichir le domaine de la science, nous voyons que plus de 600 noms géographiques, remontant à l'époque de Thoutmès III, sont maintenant en notre possession; que ces 600 noms se partagent en deux listes, et que ces deux listes comprennent une énumération de localités appartenant au sud et au nord de l'Égypte; que les villes du sud nous font passer de l'Abyssinie à la terre des Avalites, pour nous conduire de là en Libye et dans les régions du haut Nil; qu'avec les villes du nord nous visitons le futur théâtre des exploits de Josué pour pénétrer dans des contrées asiatiques que l'état de nos études ne nous permet pas encore d'identifier, mais où sans aucun doute plus d'une conquête nouvelle nous attend.

L'Académie applaudira sans doute avec empressement à cette entrée en scène de documents scientifiques aussi nouveaux qu'intéressants. Quelque périple inconnu signé de l'un des grands noms de la géographie ancienne nous serait rendu, que l'on ne devrait pas plus s'en réjouir que de la découverte des listes de Karnak, qui sont d'origine royale, et qui remontent sans altération de copiste jusqu'au XVIIe siècle avant notre ère. A ce titre, S. A. le vice-roi, sans l'aide duquel les fouilles de Karnak n'auraient pu être entreprises, a droit à toute la gratitude des amis de la science. Pour moi, loin d'épuiser le sujet, je me suis donné pour tâche de ne pas dépasser les limites d'une simple annonce un peu détaillée. Comme Moïse, je me suis placé sur la montagne, et j'ai montré de loin à l'Académie la Terre promise. Mais je n'y suis point entré.

Aug. Mariette.

N° VI.

SUR LES PSEUDO-TOURANIENS DE LA MÉSOPOTAMIE.

PAR M. J. HALÉVY.

Il convient de rappeler que cette étude avait trois parties principales. Dans la première partie, M. Halévy a examiné les ressemblances linguistiques signalées par la plupart des assyriologues entre la prétendue langue accadienne et les dialectes ougro-finnois: il concluait en soutenant que la phonétique de l'accadien diffère totalement de celle des idiomes ouralo-altaïques, que la grammaire et le vocabulaire des Touraniens et ceux des populations d'Accad sont diamétralement opposés.

Dans la seconde partie, il recherchait les traces de l'existence en Mésopotamie d'une race non sémitique, conquise par des envahisseurs qui auraient plus tard fondé le second empire babylonien. Il concluait en disant que les plus antiques œuvres d'art découvertes en Chaldée ont la physionomie et le cachet du génie des Sémites; que les noms géographiques du sud de la Mésopotamie n'ont gardé aucune trace d'un peuple non sémitique; qu'enfin les traditions rapportées par les auteurs sacrés et profanes et par les documents originaux sont contraires à la conjecture suivant laquelle le premier empire de Babylonie aurait été fondé par une autre race que les Assyro-Babyloniens proprement dits.

Dans la troisième partie, il a étudié les caractères propres de l'idiome accadien et cherché à en tirer la démonstration de ce fait, que les textes qui le contiennent sont purement figuratifs. Les arguments invoqués à l'appui de cette thèse sont du ressort de la grammaire et du vocabulaire. Les principaux sont :

1° Le principe de l'accadien, qui consiste à renforcer l'ac-

tion par la répétition du radical, est tout à fait conforme au génie des langues sémitiques. 2° Il n'est pas rare de voir en accadien un signe remplacé par un autre signe possédant une valeur idéographique analogue, et différant seulement par l'articulation phonétique. 3° Ce phénomène s'observe notamment à propos de la désinence qui caractérise le pluriel dans les noms. 4° La seule articulation, relative aux noms de nombre accadiens, qui soit hors de contestation, est *me* (cent), d'origine manifestement sémitique. 5° La manière dont sont formés les pronoms indique le caractère figuratif de l'accadien : ainsi, par exemple, le pronom démonstratif *bi* ne change pas au pluriel, parce que le monogramme qui l'écrit exprime l'idée collective de *double;* les pronoms personnels ont chacun plusieurs types différents, qui présentent des épithètes élogieuses ou humiliantes, lesquelles, attribuées aux personnes, remplacent les vrais pronoms de la langue parlée. Le pronom réfléchi est *im* (gloire), calqué sur l'assyrien. Le pronom relatif *sa* (pour les choses) s'écrit comme en assyrien, et les accadistes le prononcent à tort *gar,* afin d'effacer l'affinité qui se révèle ici avec force. 6° Le peu qu'on sait du verbe accadien nous le montre affectant les modifications du verbe assyrien; il a le même nombre de temps et de voix; l'accadien possède de vraies voix verbales, pareilles à celles qui sont propres aux langues sémitiques; bien plus, certaines ambiguïtés de l'assyrien sont servilement reproduites par des expressions correspondantes en accadien. Si, en quelques particularités, le verbe accadien s'est tracé une voie différente, cela tient aux difficultés nées de l'incorporation des suffixes-régimes usités dans la langue vivante et que les scribes ne pouvaient négliger dans l'écriture figurative. Du reste, cette écriture, ayant revêtu de bonne heure un caractère sacré, n'a pu manquer d'être cultivée avec soin et indépendamment de la langue parlée; le sacerdoce babylonien a dû même considérer les articulations

du système figuratif comme la langue des dieux et des esprits. Ainsi s'explique aisément la loi d'euphonie qui préside au groupement des signes pour les pronoms et les prépositions, loi qui a égard à la terminaison du mot précédent. 7° L'accadien emploie beaucoup de prépositions calquées sur l'assyrien; l'auteur cite quatre exemples de ce fait. 8° L'accadien emploie, en outre, la copulative assyrienne *ua*. En accadien, l'adverbe se forme soit au moyen de la préposition qui signifie *dans*, soit par l'adjonction du suffixe de la troisième personne, comme en assyrien. 9° Pour ce qui concerne le vocabulaire, quand on examine les textes présumés accadiens, on voit que chaque expression assyrienne a un ou plusieurs équivalents dans l'idiome en question, non-seulement pour les conceptions d'une nature générale, mais aussi pour les noms propres de dieux, d'hommes, de pays, de villes, de montagnes et de fleuves. Il y a de nombreux exemples relatifs aux noms propres, et il conclut qu'une telle nomenclature, si différente et si complète à la fois, constitue, dans l'hypothèse de l'accadisme, un phénomène des plus étranges : les peuples les plus fiers de leur nationalité n'ont pas cru nécessaire, en effet, de créer des termes indigènes pour tous les noms propres ou géographiques qui sont venus à leur connaissance; pareille prétention et pareille tâche n'ont réussi ni aux Chinois, ni aux Égyptiens, ni aux puristes et patriotiques Magyars de nos jours. Tous ont été forcés d'accepter un grand nombre de noms étrangers, qu'ils prononcent plus ou moins exactement, selon la nature de leur langue. En admettant que les Accadiens n'aient pas échappé à cette règle, et si leurs documents fournissent une désignation particulière pour chaque nom étranger, n'est-ce pas une preuve manifeste que ces documents constituent une série de textes idéographiques, s'adressant seulement aux yeux et n'ayant jamais formé une langue parlée?

L'ensemble de ces résultats autorise à conclure que la théo-

rie qui attribue aux Touraniens l'invention de l'écriture cunéiforme et l'origine de la civilisation assyro-babylonienne est une hypothèse gratuite qui n'est pas sans danger pour le progrès des études historiques relatives à l'Asie antérieure.

N° VII.

APOLLON DANS LA DOCTRINE DES MYSTÈRES,

PAR M. ROBIOU.

M. Robiou se propose, dans ce Mémoire, de rechercher les contre-épreuves que les textes anciens peuvent fournir à l'interprétation des monuments figurés dans lesquels il a reconnu le rôle d'Apollon accueillant aux enfers les âmes des initiés. Il expose d'abord un passage très-explicite de Plutarque sur l'objet des mystères dionysiaques; il constate, d'après le même écrivain, le rapprochement intime entre Apollon et Bacchus dans la doctrine des mystères, et il cite les termes spiritualistes dans lesquels Plutarque exprime sa propre pensée sur le personnage même d'Apollon.

Puis l'auteur du Mémoire aborde les hymnes orphiques, en ayant soin de protester qu'il n'a point à rechercher ici l'origine et l'antiquité de ces poésies : il lui suffit que les doctrines exprimées par elles fussent répandues au temps où furent peints les vases de la basse Italie dont il a fait usage.

Ces hymnes donnent de nombreux détails sur la nature et l'action du Bacchus des mystères, dieu panthée, au rôle physique et moral, présidant à la vie et à la mort, au sommeil et au réveil de la nature. Il y est fait, même avec insistance, des allusions expresses au culte du Bacchus delphique.

Mais ces hymnes ne sont pas moins explicites sur le personnage d'Apollon, célébré avec des attributions toutes semblables à celles que l'auteur lui attribue d'après les monuments céra-

mographiques. Apollon, en effet, y reçoit l'épithète de Memphite. c'est-à-dire qu'il y est assimilé, en quelque mesure, à Sérapis, autrement dit à l'Osiris infernal, considéré depuis longtemps comme identique au Bacchus des mystères. Le symbole cosmique de la lyre d'Apollon joue ici le même rôle que dans les monuments figurés. objets du précédent mémoire. Apollon est, pour les orphiques comme pour les peintres des vases mystiques, le dieu de l'harmonie physique et morale du monde: enfin il intervient, mais par voie de supplication, pour préserver les mystes dans l'autre vie; et, en effet. les vases ne lui attribuent en général, dans les enfers, qu'un rôle subordonné, quoique analogue à celui de Bacchus-Hadès.

L'auteur aborde ensuite des détails épars dans la mythologie populaire de différentes localités de la Grèce, et qui tantôt constatent un rapprochement mystérieux, mais certain. entre Apollon et Bacchus. fait développé par M. Petersen dans son opuscule sur les fêtes de Delphes, tantôt indiquent, pour Apollon lui-même. un rôle physique ou moral de divinité de la vie et de la mort.

Enfin. dans un appendice joint à ce Mémoire, M. Robiou cherche une autre contre-épreuve à ses conclusions dans l'étude du culte de Mithra, divinité des Perses que les sectateurs romains de ses mystères assimilaient au Soleil. Il signale d'abord. dans les documents antiques du mazdéisme, les premiers linéaments de cette figure, beaucoup plus affirmée et plus importante dans le Mihir-Yasht des temps postérieurs, où déjà il revêt des traits qui préparent son assimilation complète à l'Apollon des mystères, dans son rôle de dieu solaire. Sans être pourtant le soleil lui-même. Mithra est un dieu présidant à la pureté des âmes et, comme l'Apollon des orphiques, pourvu presque du rang suprême. Divers textes gréco-romains de l'époque du syncrétisme montrent, d'ailleurs, le rôle de Mithra comme de plus en plus semblable à celui de l'Apollon des

orphiques, lorsque son culte s'étend hors des limites de l'ancien Iran.

Mais, parmi les témoignages les plus nombreux et les plus significatifs à cet égard, il faut compter, en première ligne, les monuments épigraphiques et figurés. L'étude de ces monuments constate que, transporté en Europe, le culte de Mithra y fut celui d'un dieu à la fois solaire et infernal, ou plutôt élyséen, en plein accord avec l'Apollon des orphiques. La représentation même de la *femme armée,* recevant de Mithra des fruits, symbole de vie, se présente sur un monument dont les détails montrent clairement qu'il représente des images mystiques et spécialement l'initié pourvu du grade de *soldat,* connu déjà pour appartenir à ces mystères, et dont le sens était sans doute celui qui est attribué, dans le Mémoire précédent, au symbole de la lance. Il est donc permis de conclure que, si le dieu oriental *identifié* avec Apollon reçoit *en Europe,* dans les mystères auquel il préside, les attributions reconnues plus haut à l'Apollon des mystères, c'est que celui-ci les possédait.

N° VIII.

SUR LE CENTIÈME VERS DE LA COMÉDIE D'ARISTOPHANE INTITULÉE « LES ACHARNIENS, » PAR M. LADISLAS CHODZKIEWICZ.

L'auteur commence par rappeler que, il y a un siècle, Anquetil-Duperron rendait compte à l'Académie des inscriptions de sa merveilleuse découverte des livres de Zend-Avesta, et ouvrait de nouveaux horizons aux connaissances humaines, en révélant en même temps l'existence du sanskrit et des Védas; à ce propos, M. Chodzkiewicz fait observer que cet éminent philologue ne négligeait aucune source d'information que lui présentait la littérature ancienne. En effet, parmi les textes

qui l'occupèrent plus particulièrement, il en est un sur lequel il se complut à exercer sa sagacité et dont il croyait avoir pénétré le sens mystérieux : il s'agit du passage en question d'Aristophane.

Anquetil se trompait pourtant, mais uniquement parce que le moyen indispensable pour résoudre le problème lui faisait défaut. A cette époque, en effet, la vraie langue de l'ancienne Perse était encore inconnue, et ses éléments ne devaient être mis au jour que cinquante ans plus tard, d'abord par la découverte de Grottefend, par le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Bohistan et de Persépolis, et ensuite par les travaux considérables et les efforts accumulés de plusieurs savants philologues.

Quoi qu'il en soit, Anquetil fut le premier à reconnaître et à déclarer (et en cela il ne se trompait pas) que le passage d'Aristophane n'était point de l'invention du poëte, mais bien une phrase en vraie langue de l'ancienne Perse. Cette phrase, le comique athénien l'a placée dans la bouche d'un personnage qui représente, dans la comédie, l'ambassadeur supposé du grand roi près la république athénienne, et qu'il appelle Pseudartabas. Ce vocable même contient un nom, le nom d'Artabas, général persan, battu, vingt-cinq ans avant cette époque, sur les côtes de Chypre, par Cimon, fils de Miltiade, et par conséquent très-connu à Athènes.

M. Chodzkiewicz discute ensuite la question si controversée, à savoir : si la langue des Achéménides était une langue parlée en Perse à l'époque d'Aristophane. Il est convaincu, pour son compte, qu'elle y fut parfaitement en usage; il en donne plusieurs preuves, et termine par l'affirmation que la langue perse était, sans aucun doute, connue et comprise à Athènes en l'an 426 avant J. C., du moins par les Grecs lettrés. Il est donc plus que probable qu'un écrivain tel qu'Aristophane devait l'entendre.

Après Anquetil, dit l'auteur, M. Jules Oppert a été le premier à contester l'opinion contraire à ces conclusions. Il n'a pas hésité à admettre que ce texte pouvait être rétabli, et que le véritable sens pouvait être restitué à cette phrase d'Aristophane. Aussi, d'accord avec Albert Müller [1], M. Oppert a vu, dans les deux premiers mots de la phrase d'Aristophane : *Jartaman Exarx*, le nom du grand roi, Artaxercès Longue-main, qui régnait dans ce temps sur la Perse. Mais M. Oppert s'est arrêté là. M. Chodzkiewicz va plus loin. Pour cela, il expose d'abord rapidement le sujet de la pièce d'Aristophane et la situation politique qui lui a donné naissance. Il indique comment les désastres de la guerre du Péloponèse avaient fini par soulever le parti de la paix, et comment ils mirent la plume à la main d'Aristophane pour combattre les partisans de la guerre à outrance.

Cet exposé terminé, M. Chodzkiewicz constate l'état du texte en question dans les divers manuscrits, et, après mûre discussion, il donne la préférence à la leçon de Dindorf, suivie par l'édition Didot. Voici cette leçon :

ἸΑΡΤΑΜᾺΝ ἘΧΑΡΧ' ἈΝΑΠΙΣΣΌΝΑΙ ΣΑΤΡΑ.

Toutefois, il ne l'adopte qu'en y introduisant de légères corrections qui donnent la forme suivante :

HY ARTAMAN XARXA NIPISTANAI SATRA.

Sur le point d'entamer l'analyse définitive, l'auteur se pose cette double question : A-t-il le droit de faire des corrections? Sur quoi repose ce droit? Il répond que tous les manuscrits d'Aristophane, et parmi eux celui de Ravenne, ne remontent guère au delà du XIe siècle de notre ère. L'ancienne langue persane était donc à cette époque parfaitement inconnue,

[1] Muller, *Aristophanis Acharnenses*; Hanovre, 1863, in-8°.

et le petit texte en discussion incompréhensible pour les copistes. Dès lors, les erreurs devenaient faciles et presque inévitables. M. Chodzkiewicz fait remarquer, en outre, que la séparation des mots dans les manuscrits les plus anciens n'existe presque point, et, par conséquent, la coupure du texte, pour obtenir une séparation rationnelle des mots, lui paraît être de plein droit. Elle a eu lieu pour le texte grec, dit-il ; elle doit avoir lieu pour le texte persan.

Si la transcription qui sera proposée n'a pas été adoptée par Aristophane, c'est que, d'après les règles phonétiques de la langue grecque, elle aurait été incorrecte et surtout contraire à la mesure du vers dont le poëte s'était servi dans les *Acharniens*. Le poëte comique a donc modifié légèrement le texte persan tel qu'il a été rétabli par Dindorff et qui, probablement, est le seul vrai. Le savant helléniste dont on vient de citer le nom dit très-judicieusement, à propos du mille et unième vers des *Thesmophories* : « Le licteur scythe parle d'une manière barbare, mais les barbarismes appartiennent aux personnages, les vers appartiennent au poëte, et tout en eux doit être conforme aux lois de la métrique. Les choses ne se passent pas autrement chez nous : si le poëte introduit sur la scène un villageois ou un étranger, il lui attribue un langage plein de locutions vicieuses ou de barbarismes, mais il n'observe pas moins les règles du rhythme : ὁμοιοτέλευτον. »

Appliquant les principes de la plus sage critique philologique au passage qu'il étudie, M. Chodzkiewicz conclut qu'il avait le droit : 1° de séparer les mots placés, dans les copies manuscrites aussi bien que dans l'original, à la suite les uns des autres, sans intervalles ; 2° d'établir ces coupures de manière à rendre conforme aux lois du vocabulaire et de la grammaire perses les mots que les éditeurs du texte imprimé ont rétablis et disposés d'après les lois de la métrique grecque, sans se soucier de la langue perse, qui leur était inconnue :

3° de s'affranchir de la prosodie grecque et de la césure du vers, en restituant à ce vers la signification qu'il a en langue perse.

L'auteur énumère ensuite et s'applique à justifier les changements qu'il a faits.

Il a écrit *Hy* au lieu de *I*, rétablissant l'*h* aspiré qui manque au grec, où il est remplacé par l'esprit rude. Il a supprimé, au contraire, l'*e* du mot *exarx*, qui n'a été admis que pour satisfaire l'euphonie, si chère aux oreilles grecques, et pour rendre le vers plus harmonieux. La modification qui résulte de l'addition de l'*e* doit être, suivant M. Chodzkiewicz, attribuée à Aristophane; M. Silvestre de Sacy a très-bien expliqué (*Mémoire sur les monuments et les inscriptions de Kirmansshah*) cette admission de la voyelle au commencement de ce mot, en étudiant les variations introduites dans la prononciation du nom «Khsyarsa». Cet illustre philologue fait remarquer précisément que «les Hébreux ont mis un alef au commencement de ce vocable, pour la même raison qu'Aristophane a écrit *Exarxan*, et que Théopompe a écrit *Exatrapen* au lieu de *Satrapen*.»

M. Chodzkiewicz détache l'alpha du mot *anapissonai* et le restitue au mot *exarx*, et il lui rend ainsi sa forme réelle de *xarxa*. Cette lettre n'aurait été déplacée que par les scoliastes et les éditeurs postérieurs à l'époque d'Aristophane. Il rétablit l'*i*, en place de l'*a*, dans le préfixe *na* du verbe *napissonai*, par cette raison qu'ici le renforcement de l'*i* en *a* pouvait avoir lieu en grec comme dans toutes les langues slaves. La présence de *o*, au lieu de *a*, dans la syllabe *so* du même verbe, si elle n'est point le fait des copistes qui ont cherché à imiter la forme grecque par la terminaison *sonaï*, est peut-être même plus régulière en langue perse que la transcription moderne des assyriologues. Et parce que les textes persans ne donnent que la forme *nipistniy*, ne serait-il pas prudent de s'en rap-

porter ici, de préférence, à la finesse d'oreille d'Aristophane, plutôt qu'à la règle tirée de cette observation de nos contemporains, que la voyelle *o* n'a pas été retrouvée dans les textes cunéiformes persans? M. Chodzkiewicz substitue enfin un *t* au second sigma de *napissonai*, et fait remarquer que rien n'a été plus facile, à cause de la liaison du sigma et du tau, que d'arriver à cette confusion et à cette assimilation des deux caractères juxtaposés.

L'auteur transcrit alors en écriture cunéiforme le texte ainsi restitué :

H. y. a. r. t. m. n.

Kh. s. y. a. r. s. a.

V. i. p. i. s. t. n. i. y.

Kh. s. tr.

et le lit d'après le système des interprètes les plus autorisés. Il arrive ainsi à la phrase suivante : *Hya. artamau. Ksayârsâ. nipistanaiy. Khsatra*, phrase parfaitement persane et qui signifie : «Lui, le magnanime Xercès, écrire à votre seigneurie (gouvernement)?.....» C'est une interrogation directe, dit M. Chodzkiewicz, et telle que l'ancien persan l'affectionnait, sans aucune particule interrogative. L'inscription du tombeau de Darius, à Naqs-i-Rustam, en fournit un exemple frappant[1] : «Ne sais-tu donc pas que les lances des guerriers persans atteignent de loin?» M. Chodzkiewicz donne ensuite l'ana-

[1] Dans le passage de la 1re colonne, lignes 43-45.

lyse grammaticale de tous les mots persans qui composent le vers d'Aristophane, en s'appuyant sur les textes cunéiformes et en indiquant leurs équivalents dans plusieurs langues slaves. Cette analyse n'est pas la partie la moins curieuse de son travail; elle révèle une multitude d'analogies entre l'idiome perse et les dialectes slaves, analogies de vocabulaire et de grammaire qui groupent en un faisceau étroitement uni l'ancien perse et les langues en question.

La fin du Mémoire est consacrée à l'examen des transcriptions et des traductions proposées, pour ce vers, par divers orientalistes et hellénistes. Anquetil s'est trompé; il ne pouvait en être autrement, car ce qu'il prenait pour le perse, le parsi, n'est qu'un dialecte qui en est au moins aussi éloigné que l'est le nouveau perse du zend. Pour que la traduction de ce vers devînt possible, il fallait que le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Bohistan et de Persépolis fût accompli, et que la vraie langue des Achéménides fût retrouvée au moins en partie. Une autre cause d'erreur pour Anquetil, c'est qu'il croyait voir, dans le vers qui suit les mots persans, l'interprétation de ces derniers. Mais, en réalité, on ne saurait voir une série de déductions rigoureuses dans ce dialogue vif, mordant, spirituel, et où les questions ne sont posées que pour provoquer des coq-à-l'âne extraordinaires. M. Chodzkiewicz mentionne, pour la réfuter victorieusement en quelques mots, l'interprétation ou plutôt la substitution bizarre de M. Droysen, qui jouit en ce moment d'une grande réputation comme l'un des coryphées du système historique en faveur en Allemagne, lequel consiste à prouver que la race latine n'a rien produit de bon et qu'elle doit céder la place à la race saxonne.

N° IX.

TOMBE ET PORTRAIT D'UN ÉVÊQUE CROISÉ DE PALESTINE, CONTEMPORAIN DE SAINT LOUIS.

PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

L'époque des croisades ne fait pas exception au milieu de notre extrême pénurie épigraphique qui paraît être décidément le caractère propre de la Palestine. Les traces écrites de la domination occidentale en Terre sainte sont de la plus grande rareté; depuis des années que je fais la chasse aux inscriptions sur ce terrain ingrat, je n'ai rencontré que cinq ou six textes appartenant à cette période, et encore étaient-ils pour la plupart à l'état fragmentaire.

Ce fait semble, au premier abord, d'autant plus singulier, qu'il s'agit de temps relativement peu éloignés de nous; et que le passage des Occidentaux, quoique bien rapide, a laissé une empreinte extraordinairement large et profonde sur l'architecture de la Palestine. J'ai établi ailleurs les règles techniques et invariables qui nous mettent à même, à première inspection et sans erreur possible, de déterminer une pierre quelconque *taillée* par les croisés. L'application de cette loi beaucoup plus sûre que l'observation si délicate et d'ailleurs si contestée des styles et qui permet de diagnostiquer, non-seulement des ensembles de monuments, mais leurs éléments, de chiffrer, pour ainsi dire, les matériaux mêmes mis en œuvre par les mains occidentales, a démontré le prodigieux mouvement de construction qui eut lieu durant cette période si brève.

Il est donc naturel de croire que les hommes qui ont su faire de la pierre un pareil emploi n'ont pas négligé de lui confier le soin de conserver le souvenir écrit de faits mémorables.

Cette absence presque totale d'inscriptions médiævales eu-

ropéennes ne peut s'expliquer que par une réaction impitoyable contre tout ce qui pouvait rappeler une conquête odieuse aux musulmans et un joug impatiemment supporté par les chrétiens orientaux eux-mêmes. Ainsi la découverte d'un texte des croisades, même mutilé, sur le sol qui en a été l'objet et le témoin, est-il toujours une bonne fortune pour la science. Dans notre dernière excursion à Jaffa, j'en ai recueilli deux. Le premier (dessin de M. A. Lecomte, n° 48), gravé en magnifiques et grandes lettres véritablement lapidaires sur un beau bloc de marbre blanc (0,77×0,27×0,15), se compose de deux lignes dont il ne reste que le milieu et des traces d'une troisième ligne :

.......ER : AVGVSTVS : IO.......
[*domin*]ICE : INCARNATIO[*nis*]
.....TI.........

J'ai mis entre crochets les restitutions qui me semblent probables. Je crois que celle de *anno dominice incarnationis* sera admise sans difficultés. Cette manière de dater de l'*an de l'incarnation du Seigneur* et l'orthographe *dominice*, se retrouvent justement dans nombre de chartes du royaume de Jérusalem remontant aux XIe et XIIe siècles. (E. de Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, passim.) L'aspect paléographique des lettres, notamment celui du T, tend, si j'ai bonne mémoire, à rattacher également cette inscription au XIIe siècle.

La seconde inscription que j'ai rapportée de Jaffa (dessin de M. A. Lecomte, n° 49) est beaucoup plus intéressante, d'abord parce qu'elle accompagne un monument iconographique très-curieux, et ensuite parce qu'elle offre une plus grande précision chronologique. Elle provient d'un wély musulman appelé *Schéikh Mourâd* et situé à environ vingt minutes ouest-nord-ouest de Jaffa. Ce précieux morceau (ce n'est qu'un fragment) consiste en une dalle de marbre blanc mesurant

actuellement $0^m,70$ de longueur sur $0^m,55$ de hauteur et $0^m,05$ seulement d'épaisseur. Ce fragment est lui-même brisé en deux parties qui se joignent très-exactement.

On y voit, gravé au trait, un personnage posé de face, à la barbe courte, coiffé de la mitre et tenant à gauche la crosse épiscopale. La position de la crosse, tournée à sénestre, indique suffisamment que nous avons affaire à un évêque et non à un abbé crossé et mitré.

La tête et les épaules sont entourées d'un trilobe reposant sur une colonnette à chapiteau. Dans l'écoinçon de droite du trilobe est représenté un ange thuriféraire nimbé et ailé qui encense la tête de l'évêque.

Ce détail est d'un mouvement excellent. Le dessin général est d'une sûreté et d'une fermeté remarquables. Il rappelle à première vue le style du XIII[e] siècle et tout, comme on va le voir, s'accorde à justifier cette impression. Nous avons là évidemment une de ces plates-tombes gravées qui étaient placées au ras du sol et qui sont si nombreuses à cette époque.

Je croirais volontiers que la dalle était non-seulement gravée, mais incrustée : le trait profond et étroit à bords verticaux était probablement destiné à recevoir une matière dure et colorée.

On remarque, en outre, sur la mitre et la crosse des trous profonds où pouvaient bien être enchâssés des émaux et des verreries simulant des pierres précieuses. La mitre est légèrement plus haute que celles que nous montrent les monuments du XII[e] siècle. Le bâton pastoral se termine par une tête d'animal. Il devait être tenu de la main gauche. La main droite (qui a disparu) pouvait être, comme dans les monuments similaires, occupée à bénir. Il ne reste de cette dalle, qui devait représenter l'évêque en pied, qu'un morceau comprenant la moitié gauche de la figure du personnage jusqu'à la naissance des épaules. Tout autour courait une inscription latine en

lettres médiævales, formant encadrement. Il n'en reste plus que quelques mots que j'examinerai tout à l'heure. La face postérieure de cette dalle a reçu ultérieurement une inscription arabe dont voici le texte et la traduction[1] :

بسم الله الرحمن الرحيم

انما يعمر مساجد الله من امن بالله

واليوم الاخر واقام الصلاة واتا الزكاة

ولم يخش الا الله فعسى اوليك ان يكونوا[1]

من المهتدين] امر بعمارة هذا المسجد المبارك

.... الفقير الى الله تعالى الامير جمال الدين

.... ابن اسحاق رحمه الله بتاريخ سنة ستة وثلاثين

وسبعماية

«Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Certes construit (ou restaure) les mosquées de Dieu qui croit en Dieu et au jour de la résurrection, qui fait la prière, et qui donne l'aumône, et qui ne craint que Dieu. Peut-être que ceux-là seront (au nombre de ceux qui suivent le bon chemin). La construction de cette mosquée bénie a été ordonnée par le pauvre devant Dieu très-haut, l'émir Djemâl ed-Din .....fils d'Ischac, que Dieu l'ait dans sa miséricorde. L'an 736.»

Cette inscription opisthographe, dont la première partie est empruntée à la 9e sourate du Coran (verset 18), dite du *repentir*, est disposée de telle façon qu'elle montre que la dalle tombale était déjà dépecée en cinq ou six morceaux en l'an

[1] Le texte de l'inscription diffère en quelques points de la leçon coranique :

واقام الصّلوة واتى الزّكوة ....

فعسى اولائك

(Note de l'éditeur.)

736 de l'hégire, correspondant à l'an 1335-1336 de notre ère. On a alors coupé dans la dalle primitive une plaque à peu près carrée, au revers de laquelle on a gravé l'inscription arabe. Cette plaque a elle-même subi plus tard une légère mutilation qui a enlevé l'angle gauche inférieur, avec une partie de la face et de la poitrine, d'un côté, et. de l'autre côté, les premiers mots des dernières lignes arabes.

Nous connaissons par un historien et aussi par une inscription authentique de Béibars, conservée à Ramleh, la date exacte de l'expulsion définitive des Francs de Jaffa. C'est suivant Guillaume de Tyr, le 7 mars 1268 (en redjeb 666, suivant les musulmans[1]). Notre monument ne saurait donc *a priori* descendre au-dessous de cette limite *minima*, qui nous ramène encore en plein XIIIe siècle.

Nous pouvons arriver, maintenant que nous avons circonscrit la région historique où il convient de la placer, à l'interprétation de l'inscription ou plutôt du fragment d'inscription latine qui courait autour de la dalle.

Je la lis, avec les restitutions entre crochets :

[. . . . .anno millesim]o : *cc° quīq̄hagesimo octavo in festo Sanctorum O*[*mnium*]?

Si nous éprouvons le regret d'avoir perdu la partie du texte qui donnait le nom de l'évêque, nous avons au moins la satisfaction de posséder presque en entier celle qui contenait probablement la date de sa mort. Le jour est spécifié par *in festo Sanctorum*. Il semble que le mot suivant commençait par un O ou par un C. Dans le premier cas, *Omnium* serait assez indiqué; ce serait la Toussaint.

Les mots précédents contiennent l'année. Il est impossible

[1] Suivant Abou 'l-Féda, la seconde dizaine du mois de djomada (27 février au 9 mars). (*Historiens des croisades*, *Orientaux*, tome I, p. 152.)

de méconnaître *quinquagesimo* en dépit de l'irrégularité orthographique.

La date est donc 1258, vraisemblablement le jour de la Toussaint. Le texte est malheureusement trop tronqué pour nous renseigner sur l'identité de notre personnage. En l'absence de cette indication, trois hypothèses sont possibles : 1° cette dalle a pu être, comme tant d'autres matériaux de construction, transportée à Jaffa d'une autre ville voisine siége d'un évêché, par exemple d'Acre; 2° elle peut avoir recouvert les restes du titulaire d'un autre évêché, mort à Jaffa pendant l'occupation franque; 3° elle peut appartenir à un évêque de Jaffa même. Dans les deux premiers cas, toute conjecture pour arriver à deviner la vérité serait sans fondements. Nous n'avons que deux éléments positifs de solution : c'est la date du décès et la qualité du défunt. Ils sont insuffisants, du moins avec les sources dont je puis disposer ici. J'ai, en effet, vainement cherché dans l'*Oriens christianus* de Lequien et les *Familles d'outre-mer* de Ducange, le nom d'un évêque, archevêque, abbé ou prieur latin de Palestine, mort en 1258. La troisième hypothèse qui, jusqu'à preuve du contraire, demeure la plus probable, mérite qu'on s'y arrête quelques instants, d'autant plus qu'elle soulève en passant une question historique assez curieuse, celle de savoir s'il y a eu, oui ou non, un évêché de Jaffa pendant les croisades. Avant l'arrivée des Francs, Joppé, centre important et lieu signalé à la vénération par le séjour traditionnel de saint Pierre (*Act. apost.* cap. x, v. 5) était un siége épiscopal; nous le savons positivement et connaissons même les noms de quelques-uns de ses évêques : Fidus, Theodotus, Elias, Sergius.

Sous les croisés, elle paraît, au moins au début, avoir perdu ce rang, car elle ne figure pas dans les listes des évêchés latins, telles qu'elles sont conservées dans les documents du temps. Jacques de Vitry, évêque d'Acre en 1216, dit expres-

sément dans son *Histoire de Jérusalem* (p. 55) que la ville de Jaffa *n'a pas d'évêque*, mais relève immédiatement du prieur et des chanoines du Saint-Sépulcre. Il ajoute que c'est aussi le cas de Naplouse, qui est sans évêque (*episcopo caret*), et appartient à l'abbaye du *Templum Domini*. Il fait remarquer à ce propos que beaucoup d'autres cités de la Palestine, anciens siéges d'évêchés grecs et syriens, se trouvent dans la même situation et ont été, pour cause de nécessité, réunis par les Francs à d'autres évêchés.

Mais Lequien dit que néanmoins on rencontre, postérieurement à Jacques de Vitry, la mention d'évêques, et il cite un passage de Mich. Ant. Baudrand (*Géogr.* t. I, p. 527, col. 1) où il est écrit que Joppé, ville de la Palestine première, était *autrefois* un évêché dépendant de l'archevêché de Césarée. Il faut avouer que cet *autrefois* (*olim*) est assez vague.

Les évêques latins de Jaffa signalés par Lequien sont :

1° Guy de Nimars, mort en 1253.

2° Un évêque au nom inconnu, qui se rendit en 1273 au concile de Lyon (1274).

3° Jean de Saint-Martin, mort le 23 décembre 1374.

Je ne puis rien dire du troisième n'ayant pas ici les textes invoqués par Lequien et ne pouvant contrôler ses conclusions. Je me bornerai à constater, en restant strictement au point de vue de notre monument, qu'il ne peut, pas plus que le second, être identique avec notre personnage, puisqu'ils vivaient l'un en 1374, l'autre en 1273, et que, d'ailleurs, Jaffa étant retombée pour toujours au pouvoir des musulmans en 1268, toute combinaison postérieure à cette dernière date est inadmissible.

Reste Guy de Nimars, mort en 1253; notre évêque étant mort en 1258, il y a incompatibilité chronologique. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'*Estoire de Eracles empereor*, à laquelle Lequien emprunte ce fait, contient, en matière de

dates, de graves erreurs, et qu'il a pu se produire dans les manuscrits de faciles confusions entre les chiffres romains MCCLVIII et MCCLIII.

Mais il y a contre cette identification une objection plus sérieuse qui, du même coup, met en question l'existence même d'un évêché latin de Jaffa.

Le passage de l'*Estoire de Eracles* est celui-ci : « A. MCCLIII moururent li rois Henry de Chipre et l'evesque de Jaffa Guy de Nimars. » Or un manuscrit donne la variante *Baffe* pour *Jaffa*, ce qui désignerait Baphe ou Paphos en Chypre. et plus du tout Jaffa. M. G. Rey, dans son édition des *Familles d'outremer,* a adopté cette variante et admis que Guy de Nimars, qu'il nomme *Mimars* et fait mourir en 1252 au lieu de 1253, était évêque de Paphos.

Je crois devoir signaler un autre passage de cette même *Estoire* où la forme Baphe se lit avec la variante Jaffa (ch. 36) : « Li maréchaus [de Chypre]. . . . . manda à Baphe pour ses galères. »

La même erreur a pu se produire pour le second évêque latin de Jaffa enregistré par Lequien, toujours d'après la même autorité, et mentionné également à propos de Chypre.

Voilà notre évêché latin de Jaffa, dont l'existence avait été déduite de celle de ces évêques, fort compromis, surtout si l'on se rappelle le passage si catégorique de Jacques de Vitry.

Cependant, en face de ces arguments négatifs, il faut placer un document officiel, une lettre du pape Alexandre III, adressée à Pierre, prieur du Saint-Sépulcre (*Cartul.* p. 291, 292), et d'où il résulte clairement :

1° Que le roi Amaury et son homonyme, le patriarche de Jérusalem, avaient enlevé au pouvoir du Saint-Sépulcre l'église de Jaffa, en lui restituant son ancienne dignité de *cathédrale,* qu'elle avait perdue par suite de la violence de l'occupation des païens;

2° Que le pape, malgré la protestation du prieur, croit de son devoir apostolique de maintenir cette restitution, tout en conseillant quelque compensation en échange.

L'épiscopat de Jaffa était donc rétabli de fait. L'église cathédrale ne pouvait être que l'église de Saint-Pierre. Quant à la compensation, il se pourrait qu'elle eût consisté dans l'église de Saint-Nicolas concédée au prieur Pierre par le roi Amaury en 1168.

J'avoue qu'il me semble difficile de concilier ces faits avec l'assertion de Jacques de Vitry, qui ne devait pas les ignorer. Quoi qu'il en soit, ils paraissent suffisants pour permettre de croire à l'existence d'évêques latins de Jaffa, et dans ce cas, à la découverte de la tombe et du portrait de l'un d'eux.

De toute façon la date certaine de 1258 nous reporte à six années seulement après l'arrivée de Louis IX à Jaffa, à douze années avant la mort du saint roi (25 août 1270), et nous fait remonter au bailliage de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, dix ans avant la prise définitive de cette ville par le sultan Béibars.

Si cette dalle appartient réellement à un évêque de Jaffa, il est bien supposable qu'elle devait être originairement dans l'église métropolitaine de Saint-Pierre. Cette église, construite sur l'emplacement traditionnel de la résurrection de Dorcas ou Tabitha, figure fréquemment dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* p. 19, 25, 30, 37, 43, 45, 49, 69, 71, 100, 105, etc.

Une fois même (p. 71), dans l'acte de donation du patriarche Ebremar, il est question du *cimetière qui en dépendait,* « ecclesiam Sancti Petri majorem, quæ est apud Joppen, cum cimiterio ecclesiæ pertinenti. »

On dirait que cette église, à en juger par l'expression *apud Joppen,* était à l'extérieur de la ville. C'était le cas pour une autre église de Jaffa, celle de Saint-Nicolas, qui est dite, dans

l'acte de donation d'Amaury, être située *au dehors* des murs et au nord (*Cartul. du S. Sép.* p. 289).

Ces églises ne doivent pas être confondues avec celle que saint Louis fit construire pour les cordeliers pendant son séjour à Jaffa, et qui comptait dix autels, non plus qu'avec celle que possédaient les Hospitaliers à l'intérieur même de la ville (*in corpore civitatis*).

Bien que quelques auteurs admettent que l'église de Saint-Pierre était au sud de Jaffa, on pourrait peut-être supposer que le wély de Schéikh Mourâd, d'où notre dalle provient et où s'élevait probablement la mosquée édifiée par l'émir Djemâl ed-Din, en 1335-1336, a succédé à cette église de Saint-Pierre, et que, par conséquent, notre monument n'a pour ainsi dire pas changé de place.

Cette substitution d'un sanctuaire musulman à un sanctuaire chrétien est, on le sait, tout à fait dans les habitudes orientales, et ce ne serait pas le moindre intérêt de ce précieux fragment s'il nous avait permis incidemment de retrouver le lieu exact de cette église, consacrant un des plus anciens souvenirs du christianisme. Je me hâte toutefois d'ajouter que cette conclusion est possible, mais n'est pas nécessaire.

Après la lecture de la communication de M. Clermont-Ganneau, M. de Longpérier a présenté les observations suivantes :

«On est en droit de penser que M. Clermont-Ganneau s'est laissé entraver dans sa recherche par une donnée inexacte.

«Lorsqu'il dit : «La position de la crosse tournée à sénestre indique «suffisamment que nous avons affaire à un évêque et non à un abbé «crossé et mitré,» il fait allusion à un système qui, dans cette forme absolue, est trop moderne.

«Il existe, sans doute, un très-grand nombre de monuments qui représentent des abbés tenant leur crosse de la main droite, sans qu'on puisse observer de règle relativement au sens dans lequel est tournée la volute. En général, l'évêque doit tenir sa crosse de la main gauche, afin de conserver la droite libre pour la bénédiction. Mais on trouve parfois,

sur des sceaux, la figure d'un évêque tenant sa crosse de la main droite (Raimond, évêque de Fréjus en 1215, Lantelme, évêque de Valence en 1186), et d'autre part, il existe un certain nombre de monuments représentant des abbés tenant une crosse de la main gauche. Par exemple, on trouvera, au musée de Cluny, la dalle gravée qui recouvrait la tombe de Simon de Gillans, abbé de l'île Barbe, mort en 1349; ce personnage est représenté mitré, avec sa crosse à gauche, la volute tournée en dehors, comme dans le dessin de M. Ganneau. L'inscription, très-bien conservée, qui entoure cette figure ne laisse aucun doute sur la qualité du fonctionnaire ecclésiastique. Si l'on examine la série des sceaux des abbés de Saint-Bertin, on trouvera, en 1126, l'abbé Jean II; en 1425, Jean de Griboval, munis d'une crosse à gauche. Sur les sceaux généraux de la même abbaye, le saint abbé fondateur est figuré tenant sa crosse tantôt d'une main, tantôt de l'autre. Les sceaux des abbés de Saint-Victor de Marseille, Étienne (en 1355) et Guillaume (en 1436), montrent encore ces personnages tenant une crosse de la main gauche. Il en est de même de quelques sceaux des abbés de Silvacane (1298), de Lure (1196), de Saint-Michel de la Cluse (1264), de Saint-Maur de Forcalquier (1239), etc. Il serait peu utile de prolonger la citation de ces exemples. Il suffit de dire qu'au temps où a été gravée la pierre recueillie par M. Ganneau, c'est-à-dire en 1258, un abbé pouvait être représenté tenant sa crosse à gauche.

« Ce n'est donc pas seulement dans les listes épiscopales qu'il convient de chercher le nom du dignitaire ecclésiastique, mort en 1258, dont le monument vient d'être découvert. Ce n'est pas non plus seulement aux listes orientales qu'il faut recourir; un évêque ou un abbé mitré, accompagnant une armée de croisés, ou venu en pèlerinage, peut avoir terminé ses jours en Palestine, sans avoir occupé un siége appartenant à cette contrée. Le champ des recherches est donc plus vaste que M. Ganneau ne l'avait supposé, et l'insuccès des premières tentatives d'identification ne doit pas décourager l'intelligent explorateur de la Terre sainte. »

N° X.

SUR LA MER MORTE.

PAR M. V. GUÉRIN.

M. Guérin commence par indiquer les divers noms qu'elle a

portés et qui proviennent tous des différentes particularités qui la distinguent. Il retrace ensuite les principaux caractères qu'elle présente; puis il essaye de résoudre, en conciliant à la fois les données de la Bible et celles de la géologie, plusieurs problèmes d'un grand intérêt qui se posent comme d'eux-mêmes devant l'esprit, en présence de cette mer célèbre.

1° La mer Morte préexistait-elle à la terrible catastrophe qui a amené la destruction des villes coupables de la Pentapole, et servait-elle alors, comme maintenant, de grand réservoir aux eaux du Jourdain et des autres rivières qui y aboutissent? Oui, répond M. Guérin, mais seulement dans sa partie septentrionale où la sonde accuse, en quelques endroits, une profondeur d'au moins 350 mètres; non, dans sa partie méridionale qui n'est plus qu'une véritable lagune, dont la profondeur la plus grande ne dépasse pas 6 mètres.

2° Où était située la vallée de Siddim, mentionnée dans la Bible comme le lieu où combattirent les cinq rois de la Pentapole contre les quatre rois qui étaient venus les attaquer et où, après leur défaite, les rois de Sodome et de Gomorrhe tombèrent en fuyant dans des puits de bitume?

Précisément, ajoute M. Guérin, dans la lagune susdite, à l'extrémité sud-ouest de laquelle s'élève le *Djebel Esdoum*, dont le nom a conservé fidèlement jusqu'à nos jours celui de l'antique Sodome, l'une des principales villes de la Pentapole maudite.

N° XI.

SUR LA VALLÉE DU JOURDAIN,

PAR M. V. GUÉRIN.

La source la plus élevée du Jourdain, près de Hasbeya, est située à 563 mètres au-dessus de la Méditerranée, sa seconde source de Banias a une altitude de 383 mètres, et celle de

Tell el-Kadhy, qui est la plus basse, domine encore néanmoins la Méditerranée de 185 mètres. A son embouchure dans la mer Morte, le niveau de ce même fleuve est à 392 mètres au-dessous de la Méditerranée. Ainsi, depuis les trois points d'où il sort, jusqu'à celui où il aboutit au grand lac qui l'engloutit, il descend continuellement par une pente souvent très-accentuée et dans un lit dont la partie la plus basse présente une différence de niveau de 955 mètres avec la partie la plus haute. Les eaux du Jourdain sont poissonneuses, mais aucun pêcheur n'y jette maintenant ses filets, aucune barque ne les sillonne non plus. Le fleuve se replie sans cesse sur lui-même, roulant ses flots troubles tantôt sur un fond vaseux, tantôt sur un lit hérissé de rochers et de gros blocs au milieu desquels il se précipite en bouillonnant, et qui forment autant d'écueils plus ou moins redoutables.

Ligne de démarcation toute naturelle entre la zone orientale et la zone occidentale de la Palestine, il les séparait profondément, et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'on pouvait et qu'on peut encore passer d'une rive à l'autre en traversant des gués où l'on ne doit toutefois se hasarder qu'au moment des basses eaux. Plusieurs ponts permettaient, en outre, de le franchir plus sûrement. Trois seuls sont encore debout.

La dépression de plus en plus profonde de la longue vallée où il serpente fait que le climat de celle-ci, principalement dans sa partie méridionale, est extrêmement chaud, et que toutes les plantes des tropiques pourraient y prospérer à l'envi, si elle n'était point livrée au brigandage des Bédouins.

M. Guérin parle ensuite de Jéricho et des trois sites différents que cette ville a tour à tour occupés.

Enfin, il indique l'emplacement véritable de Gilgal où les Hébreux campèrent après avoir franchi le Jourdain et où ils furent circoncis au moyen de couteaux en pierre, ainsi que l'attestent les Livres saints. Or, au Tell Djeldjoul qui a conservé

le nom légèrement altéré de Gilgal, en latin *Galgal,* dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe Γαλγώλ, d'où l'arabe *Djeldjoul*, on retrouve encore maintenant, épars sur le sol, un certain nombre de petits couteaux en silex, les uns à moitié brisés, les autres presque intacts, et complétement semblables pour la forme à ceux qu'on désigne vulgairement sous le nom de couteaux en pierre préhistoriques.

Des couteaux analogues ont été également découverts en 1870, dans le tombeau que M. Guérin avait signalé en 1863 sur les flancs septentrionaux d'une colline voisine de Tibneh, jadis Thimna, comme étant celui de Josué. Or, un passage du Livre de Josué, dans la version des Septante, nous apprend que les Israélites ensevelirent dans le tombeau de ce grand homme une partie des couteaux en pierre avec lesquels il avait circoncis les enfants d'Israël à Gilgal. Cette découverte est donc une preuve nouvelle à l'appui de la conjecture qu'avait autrefois émise M. Guérin, relativement à ce tombeau remarquable, sur lequel, en 1865, il avait lu déjà un mémoire à l'Institut.

N° XII.

LE CATALOGUE DU MUSÉE FOL,
COMMUNICATION PAR M. EDMOND LE BLANT.

A l'occasion de la publication du catalogue du musée Fol, de Genève, M. Le Blant entretient l'Académie d'une marque de fabrique imprimée sur une lampe de terre cuite appartenant à cette collection.

La belle collection d'objets d'art offerte, dit-il, à sa ville natale par un Génevois, M. Fol, a été formée par ce dernier dans des voyages à Rome et dans quelques villes de l'Italie. Le peu d'instants qu'il m'a été donné de passer dans ce musée m'a fait voir des marbres, des terres cuites de premier ordre,

types d'une riche ornementation intelligemment rassemblés pour aider au développement des arts industriels en Suisse. La première partie du catalogue nouvellement publiée, et que M. Fol a l'honneur d'offrir à l'Académie, est consacrée à la partie antique des objets exposés. Dressé avec soin et orné de jolis dessins par l'habile crayon de M. Hammann, ce catalogue reproduit, en même temps qu'un choix d'objets intéressants, les marques de fabrique que portent plusieurs d'entre eux, et ces nombreuses illustrations lui donnent une utilité particulière. Un seul trait permettra d'en juger.

L'une des lampes chrétiennes antiques les plus connues présente en relief, au milieu d'une couronne de pampres et de raisins, l'image du bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules. Des exemplaires de cette pièce, évidemment reproduite à grand nombre, ont été souvent trouvés aux catacombes et dans d'autres lieux de Rome ou de ses environs, et notre éminent confrère, M. de Rossi, en a récemment rencontré un dans les ruines d'une antique maison d'Ostie. Sous cette lampe sont imprimées en une seule ligne les lettres

ANNISER

marque de fabrique qui donne au génitif le nom d'ANNI*us* SER*vianus*, ou SER*gianus*, SER*enus*, SER*vandus*. Elle est d'une pâte plus fine, et, au point de vue artistique, d'un style fort supérieur à celui du plus grand nombre des lampes chrétiennes. M. de Rossi qui le constate, pour établir l'ancienneté de cette pièce, fait d'ailleurs observer que les restes retrouvés avec elle dans la maison d'Ostie nous reportent au IIe et au IIIe siècle, et qu'aucun d'entre eux ne saurait être attribué au IVe [1].

J'ajouterai, pour ma part, qu'il est une autre marque de l'antiquité de cet objet dans la forme de sa queue percée

[1] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1870, p. 79, 80, 83, etc.

transversalement, détail qui appartient d'une façon presque exclusive aux lampes de l'époque païenne. Sauf un nombre de pièces fort restreint et faciles à compter, les lampes chrétiennes présentent, en effet, parmi d'autres caractères spéciaux, une queue non forée, large à sa base, s'amincissant par le bout et se terminant en arête comme une sorte de proue[1]. Ce n'est là qu'une affaire de changement dans les modèles adoptés par les fabricants des différentes époques, mais cette diversité de forme doit être notée, car elle accuse une inégalité d'âge entre les types anciens. Faute de s'être avisé de ce point tout matériel, on a cru trouver dans une lampe à croix gemmée, oubliée à Pompéi par quelque explorateur du v[e] siècle, la preuve qu'avant l'an 79 les fidèles représentaient ouvertement la croix[2]. C'est là une erreur que condamne l'ensemble des monuments chrétiens et contre laquelle la forme matérielle de la lampe de Pompéi aurait dû mettre en garde[3].

Celle d'Annius, qui se termine par la queue forée particulière aux vieux types, me semble pouvoir encore par ce détail être classée, comme un très-petit nombre d'autres, parmi les plus anciens produits de l'art chrétien.

Une pièce intéressante du musée Fol vient me confirmer dans cette pensée.

On ne connaissait jusqu'à cette heure, comme le constate M. de Rossi, d'autres produits marqués du cachet ANNISER

[1] Un type de cette forme, inédit et précieux parce qu'il offre, par une rare exception, un élément de date, existe au musée du Collége romain. C'est une lampe de terre rouge, à queue pleine et pincée par le bout, portant le monogramme gemmé ☧ avec l'A et l'ω. Autour sont des empreintes répétées d'une monnaie de Théodose II. L'empereur vu de face avec casque et bouclier. Légende : DN THEODOSIVS PF AVG. — R' Victoire ailée debout, s'appuyant sur une lourde croix. Légende : VOT. XX. VICTORIA.

[2] Cavedoni, *Ragguaglio de' monumenti delle arti cristiane*, p. 46, n. 30.

[3] Ce petit monument est figuré dans les *Antichità d'Ercolano*, t. VIII, tav. 46, fig. 1 (Cf. p. 219.)

que la lampe au type du bon Pasteur[1]. La diligence de M. Fol à faire reproduire les marques des fabricants antiques met sous nos yeux un autre objet revêtu de ce timbre. C'est une belle lampe à double lumignon (n° 679 du catalogue), au centre de laquelle se détache en relief une tête de Bacchus dans une couronne de lierre. Les anneaux de la double anse placée à l'arrière portaient chacun un buste sortant d'une fleur épanouie, comme nous le voyons pour un Sérapis qui surmonte l'anse d'une pièce de même nature[2]. Ces deux bustes sont brisés, mais la comparaison de l'objet qui nous occupe avec de nombreuses lampes païennes permet de penser qu'ils figuraient Isis et Sérapis dont le culte fut si répandu à Rome au temps du Haut-Empire[3]. Le style, à l'examen duquel il faut d'ailleurs s'attacher tout d'abord, démontre d'une manière absolue que la pièce est d'époque païenne, car on chercherait vainement, après l'avénement de Constantin, des lignes semblables et une telle élégance. La lampe au bon Pasteur, sortie de la même officine que celle du musée Fol, et dont un exemplaire, je le répète, a été trouvé à Ostie, au milieu de débris antiques, est donc sensiblement antérieure au triomphe de l'Église, et le sujet qu'elle représente ne s'oppose en rien à ce qu'on l'attribue à un temps vers l'an 210, fort ancien, car un double passage de Tertullien établit que l'image du bon Pasteur était répandue chez les fidèles[4].

Tout en attestant l'antiquité de la marque ANNISER, la lampe du musée Fol nous met en présence d'un fait que rien

[1] *Bullet. archeol. crist.* 1870, p. 83.

[2] Bellori, *Lucerne antiche*, parte II, tav. 20.

[3] Le Louvre et la Bibliothèque nationale possèdent des lampes dont les anneaux sont ornés de figures d'Isis et de Sérapis. (Voir encore Passeri, *Lucernæ fictiles*, t. III, p. 101, 103, tab. LXXI, LXXII; Bellori, *Lucerne antiche*, parte II, tav. 20 et 31.)

[4] *De pudicitia*, c. VII et X.

ne nous permettait encore de soupçonner; c'est celui d'une officine romaine fabricant en pleine époque païenne, et peut-être en même temps, des produits à figures d'idoles et des objets de type chrétien. Comment devons-nous nous l'expliquer? Faut-il admettre que, dans un temps où l'initiation était ouverte à tous, où les doctrines, les livres du nouveau culte étaient si bien connus des idolâtres[1], il y ait pu pour eux avoir méprise sur le sens, le caractère chrétien de la figure du bon Pasteur[2], et que de nombreuses reproductions avaient pu dès lors être librement faites et répandues? Devons-nous voir plutôt, dans le fait constaté, une marque nouvelle de la tolérance accordée aux fidèles lorsque rien ne venait déchaîner une persécution? Ce sont là des questions qui réclament l'examen. Qu'il me suffise de constater ici ce fait nouveau, que le timbre ANNISER se rencontre à la fois sur des objets chrétiens et païens, et que le style de ces derniers permet d'en faire remonter la date à une époque de beaucoup antérieure au IVe siècle.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1874, LU LE 30 JUILLET 1874.

Messieurs,

L'Académie des inscriptions et belles-lettres poursuit avec activité la tâche qui lui est dévolue. Le semestre qui vient de s'écouler a vu paraître trois volumes nouveaux, le tome XXVIII, 1re partie, des *Mémoires de l'Académie*, le tome VIII, 2e partie, des *Mémoires des savants étrangers,*

[1] Voir, entre autres, Tertull. *Apol.* XXXI : «Litteras nostras, quas neque ipsi supprimimus et plerique casus ad extraneos transferunt,» et la polémique de Celse sur le détail des livres saints.

[2] Voir, au sujet des représentations analogues des païens, Raoul Rochette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 108.

et le tome XXII, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits*. Plusieurs tomes de ces trois collections marchent vers leur achèvement. Le tome XXII des *Mémoires de l'Académie*, comprenant la table des dix volumes précédents, est à la veille de se terminer; le tome XXV, 1re partie, consacré à l'histoire de l'Académie, est moins près de la fin, mais le tome XXVIII, 2e partie, qui donne la suite des mémoires, est déjà commencé, et la matière ne lui manquera pas. Des mémoires sont aussi remis pour le tome IX des *Savants étrangers*. Quant aux *Notices et extraits des manuscrits*, dans la section orientale, le tome XXIII, 1re partie, contenant le *Lexique arabe de médecine d'Ibn-Beïthar*, a vingt-deux feuilles tirées ou à tirer et de nombreux placards à mettre en pages; dans la section occidentale, le tome XXIV, 2e partie, va recevoir son complément par l'envoi à l'imprimerie du mémoire revu de M. Prou, sur la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*; le tome XXV, 2e partie, où M. Thurot publie les *Commentaires d'Alexandre d'Aphrodisius* sur le traité d'Aristote *De sensu et sensibili*, est arrivé à sa vingt-septième feuille.

Nos grandes publications suivent leurs cours sans arrêt. Le tome XXIII des *Historiens de France*, publié par MM. de Wailly, Delisle et Jourdain, est, comme je vous le disais déjà dans mon dernier rapport, entièrement imprimé. On en est, non pas à la rédaction, mais à l'impression des tables. Soixante-douze placards sont composés : ce qui en ajourne la mise en pages et le tirage, c'est le soin extrême que les auteurs veulent apporter à la correction de leur œuvre. L'*index géographique* de ce volume, combiné avec ceux des tomes XXI et XXII, formera un dictionnaire déjà fort étendu de la topographie de la France au XIIIe siècle. On ne saurait se plaindre d'un retard qui n'a d'autre cause que la recherche de l'exactitude la plus rigoureuse.

Dans la collection des *Historiens des Croisades*, le tome IV des *Historiens occidentaux*, comprenant déjà Baudry et Guibert de Nogent, s'achèvera avec le texte d'Albert d'Aix, dont dix livres sont imprimés; les deux derniers n'attendent qu'une dernière révision de l'*apparatus* des variantes. MM. Ad. Regnier et Thurot, qui s'en occupent, espèrent arriver bientôt au terme de ce travail.

Les *Historiens grecs* se continuent sous la direction de M. Miller; le tome Ier a soixante-quatorze cahiers tirés; un ou deux encore, et il est fini. Le tome II en a quarante-trois, et le reste de la copie est préparé.

MM. de Slane et Defrémery se partagent la préparation du tome II des *Historiens arabes*. Pour hâter l'achèvement de l'ouvrage, la Commission des travaux littéraires a décidé que chacune des deux parties aurait

une pagination différente. La partie de M. Defrémery compte déjà sept cahiers tirés; celle de M. de Slane, dont le manuscrit est prêt, va pouvoir être livrée à l'impression sans attendre l'achèvement de la première, et l'on peut espérer que toutes deux arriveront à leur terme à peu près en même temps.

La *Table chronologique des diplômes et chartes concernant l'histoire de France,* dite *Table de Bréquigny,* continuée par notre confrère M. Laboulaye, a eu trois cahiers nouveaux tirés. La copie de l'année 1314, qui sera la dernière, est en préparation.

Pour les *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe Auguste,* dont s'occupent MM. Delisle et de Rozière, la collection des copies s'est accrue des pièces que M. Luce, auxiliaire de l'Académie, a relevées et transcrites dans les registres CXXX-CXXXIV du Trésor des chartes.

La Commission de l'*Histoire littéraire de la France* continue avec zèle l'œuvre des Bénédictins; toute la copie du tome XXVII est prête; vingt-deux feuilles sont tirées, dix en épreuves. Ce volume, qui se composera d'un grand nombre de notices particulières sur des écrivains morts de l'an 1310 à l'an 1313, sera terminé par un travail étendu de M. Renan sur les *Rabbins français au XIIIe siècle.*

Les *OEuvres de Borghesi,* dont huit volumes ont paru, n'ont reçu encore aucun complément, mais la moitié du tome IX est imprimée : c'est la réimpression de la célèbre dissertation de Borghesi sur les nouveaux fragments des fastes Capitolins.

Quant au *Corpus inscriptionum semiticarum,* je ne puis pas encore vous annoncer l'envoi du premier fascicule à l'imprimerie, mais la Commission presse son travail. Le dossier de chaque inscription est maintenant constitué; la bibliographie de chaque texte est dressée et rapportée à son dossier; tous les estampages, moulages, monuments originaux que possède la Commission, classés, numérotés, mis en rapport avec les dossiers; et tous les jours de nouveaux estampages d'inscriptions recueillies en Afrique viennent enrichir la collection des matériaux qu'elle a déjà réunis.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET.

Il est offert à l'Académie une brochure intitulée : *Some remarks upon roman military signacula found in Britain,* by H. Ch. Coote.

Sont offerts, par M. Egger, de la part des auteurs :

1°. Deux thèses récemment soutenues à la Faculté des lettres, par l'abbé Tougard : *Quid ad profanos mores dignoscendos augendaque lexica conferant Acta sanctorum græca Bollandiana ...* — *De l'histoire profane dans les actes grecs des Bollandistes. Extraits grecs, traduction française, notes, avec les fragments laissés inédits par les Bollandistes* (2 vol. in-8°). Cette dernière, surtout intéressante par de nombreuses additions aux plus complets lexiques de la grécité du second ordre; toutes deux méritoires par un dépouillement laborieux de textes peu lus, et dont les hellénistes n'avaient pas tiré jusqu'ici tout le profit désirable.

2° Discours sur *l'Ebromagus* de saint Paulin, par M. A. Dezeimeris, savant bordelais, à qui l'on doit déjà des travaux de littérature et d'archéologie méridionales, tous remarquables par l'érudition et par un esprit de sévère critique.

3° *Nouveaux principes de la prononciation anglaise dans ses rapports avec les langues française, allemande,* etc. (1 volume in-8°), par le Dr Rabbinowicz, auteur d'une grammaire latine, d'une grammaire hébraïque (rédigée en allemand, traduite en français par Mullet) et d'un mémoire sur la législation talmudique, dont M. Franck a naguère rendu compte dans le *Journal des Savants.* Tout en espérant que cet ouvrage sera utile aux étudiants, M. Egger ne se permet de le recommander à l'Académie qu'après y avoir reconnu, avec des juges compétents, un caractère vraiment scientifique.

4° De la part de M. Bréal, le tome V et dernier de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes,* de Fr. Bopp, traduction française. Ce tome contient les tables traduites et mises en rapport avec la traduction française par feu M. Fr. Meunier, à qui la Commission du prix Volney accordait, en 1873, un honorable encouragement.

M. Egger croit pouvoir saisir cette occasion pour rendre, devant l'Aca-

démie, un hommage d'affectueux regrets à ce savant linguiste, dont les travaux, interrompus le 11 mars dernier par une mort subite, auront fait faire de notables progrès à quelques parties de la science. Il annonce, en même temps, que le mémoire manuscrit de M. Meunier, que distingua l'an dernier la Commission académique, est en ce moment sous presse à l'Imprimerie nationale, grâce à un vote favorable de la Commission des impressions gratuites.

5° Le quatrième fascicule du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique.*

M. Egger est prié de transmettre aux auteurs les remercîments de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET.

Est offert :

Appendice alla dissertazione sugli Abraxas, studio archeologico, di Barzilai (feuille in-8°).

M. Naudet, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie, au nom de notre confrère, M. V. Duruy, qui est absent, le quatrième volume de son *Histoire romaine*, comprenant l'histoire de l'Empire, depuis Néron jusqu'au dernier des Antonins.

M. le Secrétaire perpétuel honoraire aurait beaucoup à dire sur les mérites de ce livre, si l'usage de l'Académie n'était pas de s'abstenir de tout éloge envers un confrère.

M. Derenbourg fait hommage, de la part de M. Nutt, bibliothécaire à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, de deux ouvrages in-8°, publiés, l'un en 1870, l'autre en 1874; le premier renferme *deux traités de grammaire hébraïque*, composés en arabe par R. Jehuda Haggondj, de Fetz, et traduits en hébreu par R. Moses Gikatilia, de Cordoue, et un *traité sur la ponctuation hébraïque*, également par Haggondj.

R. J. Haggondj, qui vivait au x siècle à Cordoue, a été surnommé le *premier grammairien*, parce qu'il fixait le premier la trilittéralité des racines hébraïques, et le rôle que jouent, dans un grand nombre de racines, les consonnes faibles destinées à disparaître dans certaines formes des noms et des verbes. M. Derenbourg entre ensuite dans des détails sur les rapports entre les linguistes hébreux et arabes, et montre que les haines nationales ont empêché assez longtemps les savants juifs de chercher dans la langue arabe des termes de comparaison.

Le second volume porte le titre de : *Fragments d'un Targum samari-*

tain, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, précédé d'une introduction contenant une esquisse de l'histoire de la littérature et du dogme samaritains. L'intérêt principal de cette publication est dans le fragment du *Targum* (ou version araméenne) qui va de *Levit.* xxv, 26, jusqu'à *Nombres*, xxxvi, 9.

A la suite de cette présentation, M. Derenbourg fait de vive voix un résumé de l'histoire de *la secte samaritaine.*

M. le Président offre à l'Académie, au nom de M. de Chaignolles, la seconde édition in-8° d'un livre intitulé : *La mort, étude philosophique et chrétienne à l'usage des gens du monde* (livre écrit dans une pensée toute spiritualiste), et une brochure faite par le même auteur pour réfuter la critique dont ce livre avait été l'objet dans la *Bibliographie catholique.*

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Edmond Le Blant, une brochure intitulée : *Lepelletier de Saint-Fargeau et son meurtrier, documents inédits* (in-8°).

M. de Longpérier offre, au nom de l'auteur, M. William Burns, un ouvrage intitulé :

The Scottish war of independence; its antecedents and effects (la Guerre de l'indépendance en Écosse, ses causes et ses effets, Glasgow, 1874, 2 gros vol. in-8°). Il s'agit, dit-il, des guerres de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle, dans lesquelles figuraient d'une façon à la fois si héroïque et si poétique John Baliol, W. Wallace, et Robert Bruce. M. Burns a fait précéder son récit d'un long travail sur l'Écosse et les Écossais, qui est rempli de considérations intéressantes et de faits instructifs.

Cet ouvrage, auquel notre savant correspondant M. Francisque Michel a contribué pour une large part, en fournissant de nombreux textes puisés dans les manuscrits et les ouvrages les plus rares sur ce sujet, s'est produit à l'occasion de l'érection, à Stirling, d'un monument à la mémoire de William Wallace, ou plutôt est dû au même mouvement d'opinion.

Sur quelques points, M. Fr. Michel n'est pas tout à fait d'accord avec son collaborateur; par exemple, lorsqu'il s'agit de la proportion du norse et du gaélic dans la formation de la langue écossaise.

Mais il résulte du travail commun, dont le titre vient d'être indiqué, un ensemble digne de toute l'attention des corps savants, et un livre très-attrayant pour le commun des lecteurs.

M. L. Renier présente à l'Académie, au nom de M. Chabouillet, un opuscule qui a pour titre : *Le diptyque consulaire de Saint-Junien* (in-8°).

Ce curieux diptyque est conservé en entier, mais en deux parties, dont l'une à la Bibliothèque nationale, l'autre à Limoges. M. Chabouillet a parcouru à cette occasion tous les travaux faits sur les diptyques conservés en France ou à l'étranger; sa dissertation est un résumé complet et très-bien fait de ces études.

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Archives municipales de Bordeaux. Bordeaux vers 1450, description topographique, par M. Léo Drouyn (Bordeaux, 1874, in-4°).

Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace, précédée d'une notice sur sa vie, par M. Arsène Thévenot (1 vol. in-8°).

La place d'Homère dans l'histoire, par M. Gladstone (brochure in-8°).

M. de Longpérier offre, de la part de M. d'Hervey de Saint-Denis, une nouvelle livraison de sa traduction de l'ouvrage intitulé : *Atsume Gusa* (brochure in-8°).

M. Paulin Paris offre, de la part de M. Jules Houdoy, un ouvrage intitulé: *Renart le Nouvel, roman satirique composé au XIIIe siècle* par Jacquemars Giélée de Lille, précédé d'une introduction historique et illustré d'un *fac-simile* d'après le manuscrit de La Vallière, de la Bibliothèque nationale (1 vol. in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 31 JUILLET.

M. de Wailly offre à l'Académie le tirage à part des Éclaircissements qu'il a ajoutés à la seconde édition de l'*Histoire de la conquête de Constantinople par Ville-Hardouin* (in-4°). «Ces Éclaircissements, dit-il, portent sur plusieurs questions d'histoire, de grammaire et d'archéologie, dont la solution prépare le lecteur à mieux apprécier la véracité de notre premier historien et à mieux comprendre ses récits. La partie historique et la partie grammaticale de ces Éclaircissements a fourni le sujet de plusieurs lectures que j'ai eu l'honneur de faire devant l'Académie. Quant à la partie archéologique, je l'ai entreprise après m'être assuré le concours de M. Quicherat, le savant directeur de notre École des chartes, et

celui de M. Demay, dont le crayon habile est dirigé par la critique la plus intelligente.»

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Joachim Ménant, juge au tribunal civil de Rouen, un volume intitulé : *Annales des rois d'Assyrie, traduites et mises en ordre sur le texte assyrien* (grand in-8°).

«Ces annales, dit M. de Longpérier, sont empruntées aux inscriptions de toute sorte qui ont été découvertes dans les palais de l'Assyrie, tant celles qui ont un caractère monumental, que celles qui, tracées en texte très-fin sur les tablettes de terre cuite, représentent des feuillets de livres.

«M. Ménant, parfaitement au courant de tout ce qui a été publié tant en France qu'en Angleterre, a réuni et coordonné les renseignements historiques du XVIIIe au VIIIe siècle avant notre ère, et présente ainsi des annales assyriennes tout à fait conformes aux croyances nationales, et rédigées dans la forme orientale.»

M. L. Delisle offre à l'Académie, au nom de M. Albert Babeau, un ouvrage intitulé : *Histoire de Troyes pendant la Révolution* (2 vol. in-8°).

«Ce livre, ajoute M. Delisle, se rapporte à une époque qui est en dehors des travaux habituels de l'Académie; mais il mérite cependant de lui être présenté, car c'est un travail d'érudition, qui a été exécuté avec beaucoup de critique et d'après des pièces d'archives. L'auteur s'est formé à l'école de notre correspondant M. d'Arbois de Jubainville.

«C'est encore à un disciple de M. d'Arbois de Jubainville, à M. Thévenot, que nous devons un volume déposé sur le bureau de l'Académie, dans la dernière séance. L'analyse des papiers du prince François-Xavier, duc de Saxe, offrait de nombreuses difficultés, que M. Thévenot a surmontées avec succès. Le livre qu'il en a tiré abonde en renseignements sur l'histoire des trente années qui ont précédé la Révolution.»

M. le Ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie transmet à l'Académie, au nom de S. E. le Ministre de l'instruction publique, un exemplaire du premier volume d'un ouvrage intitulé : *I diplomi greci ed arabi di Sicilia, publicati nel testo originale, tradotti ed illustrati*, par Salvatore Cusa, professeur à l'Université de Palerme.

Est encore offert :

Rapport sur l'état actuel de la philologie des langues romanes, par M. Paul Meyer (broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 7 AOÛT.

M. L. Delisle offre à l'Académie, au nom de M. Combier, président du tribunal de Laon, une *Étude sur le bailliage de Vermandois.* «M. Combier, dit-il, qui avait précédemment publié un inventaire des archives du greffe de Laon, a voulu mettre en œuvre une portion des pièces conservées dans ce dépôt. Il s'est principalement occupé du présidial, et a donné des détails intéressants sur les usages judiciaires du XVIe et du XVIIe siècle. Il a tracé un piquant tableau de la société de Laon au XVIIIe siècle, et a fait connaître des documents précieux pour l'histoire des États généraux d'Orléans, de Blois et de Paris.»

Le Secrétaire perpétuel présente le bulletin des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (avril, mai et juin 1874, in-8°).

Sont encore offerts:

Scritti inediti di Francesco Petrarca, publiés et illustrés par Attilio Hortis (grand in-8°).

Catalogo delle opere di Francesco Petrarca esistenti nella petrarchesca rossettiana di Trieste, par le même (grand in-4°).

Recherches sur les pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, par M. Henry Vaschalde (broch. in-8°).

Instruction sur le renouvellement de vie, par dom Jean Mabillon, religieux de la congrégation de Saint-Maur (broch. in-8°). L'éditeur de cet intéressant opuscule est M. le docteur de Bouis.

Boletim architectonico e de archeologia da real associação dos architectos e archeologos portuguezes (n° 1, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 14 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Jubilee chronicon : a valedictory address delivred on the occasion of retiring from the chair of the medico-chirurgical Society, par P. D. Handyside (in-4°).

Question grammaticale. Positivisme (broch. anonyme in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 21 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

L'impôt du sang, par M. Louis Paris (tome I, 2e partie, in-8°)

SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Germain, correspondant de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux, 1584-1674* (1 vol. in-4°).

M. Germain, qui s'occupe d'une histoire de l'Université de Montpellier, ne néglige pas de recueillir en passant les éléments de monographies du plus grand intérêt. Il en donne une nouvelle preuve dans cette curieuse biographie.

Sont encore offerts :

Études historiques sur Moissac, par M. Lagrèze-Fossat (tome III, in-8°).

Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier d'Anvers, par M. G. de Longé (tome IV, in-8°).

Archivo heraldico-genealogico contendo noticias historico-heraldicas, genealogias e duas mil quatrocentas cincanta e duas cartas de brazão d'armas, das familias que em Portugal as requereram e obtiveram e a explicação das mesmas familias em un indice heraldico, par Visconde de Sanches de Baena (parties I et II, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE.

La direction du Musée national de Hongrie envoie à l'Académie un exemplaire des *Monuments épigraphiques du Musée national hongrois*, dessinés et expliqués par M. Ernest Desjardins, publiés par ordre de M. le Ministre des cultes et de l'instruction publique de Hongrie, et par les soins de dom Flóris Rómer (Buda-Pest, 1873, in-folio).

M. L. Renier, dans une précédente séance, a appelé l'attention de l'Académie sur cette importante publication.

Est encore offert :

Fragment inédit de Grosley et un mot encore sur les mémoires de l'académie de Troyes, par M. L. Pigeotte (broch. in-8°).

Cet opuscule contient d'intéressants détails sur les travaux de Grosley, qui fut, comme l'on sait, membre de l'ancienne Académie des inscriptions.

M. de Longpérier, au nom de MM. Reginald Stuart Poole et Herbert Grueber, fait hommage du *Catalogue des médaillons romains du Musée Britannique* (1 vol. in-4° orné de 66 planches contenant 200 médaillons).

«M. Poole, conservateur du Cabinet des médailles de Londres, adresse, dit-il, à l'Académie un nouveau volume appartenant à la série de catalogues qu'il fait exécuter avec tant de zèle. Celui-ci a été rédigé, sous sa direction, par M. Herbert Grueber, attaché à son département.

«On y trouvera, sobrement, mais très-complétement décrits, les nombreux médaillons que possède le Musée, depuis Domitien, en l'an 85 de notre ère, jusqu'à Priscus Attalus, au commencement du ve siècle. Le volume se termine par des tables très-détaillées dans lesquelles on trouve l'indication de tous les types que représentent ces monuments, et la liste de tous les titres, impératorial, consulat, puissance tribunitienne, surnoms provenant des victoires, *Germanicus, Dacicus, Britannicus, Arabicus,* etc., que les empereurs ont successivement portés. Cette dernière table sera utile, non-seulement aux numismatistes, qu'elle aidera à classer leurs monnaies, mais encore aux épigraphistes, qui y trouveront la date des qualifications de chaque empereur, ce qui peut leur fournir le moyen de classer des textes mutilés, incomplets.

«L'Académie sait que les médaillons romains sont ce que nous appelons des *médailles,* et que leur grande dimension a permis d'y retracer des types développés, mythologiques ou historiques, plus beaux, plus riches en figures que les types des monnaies ordinaires. Je puis annoncer à l'Académie que l'infatigable M. Poole prépare d'autres volumes que nous recevrons bientôt et qui ne seront pas moins intéressants que ceux dont nous lui devons déjà l'envoi.»

M. le Président offre à l'Académie, de la part de M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Poitiers, un mémoire sur le *Trésor de Vernon* (monnaies romaines consulaires et monnaies gauloises) (Poitiers, 1874, in-8°).

«Il y a quelques mois, dit-il, un important trésor de monnaies romaines consulaires et de monnaies gauloises fut découvert par un ouvrier du pays, sur le territoire de la commune de Vernon, à 19 kilomètres de Poitiers. La plus grande partie de ces monnaies a été acquise par la maison Feuardent et Rollin, moins deux cent quatre pièces en argent, savoir : cent deux monnaies consulaires et cent deux gauloises, provenant, les unes de la première trouvaille, les autres d'une découverte ultérieure ; ce lot est devenu la possession de M. Ducrocq. La plus ancienne date de la première guerre punique; les plus récentes sont de l'année 709 de la fondation de Rome. Parmi les monnaies gauloises, trente-huit appartiennent aux Séquanes, vingt-neuf aux Éduens, neuf aux Bituriges, etc. M. Ducrocq donne du reste le catalogue des pièces qui sont

venues enrichir sa collection. Le Mémoire dont il adresse un exemplaire à l'Académie ne sera pas sans intérêt pour elle.»

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Mémoire sur Joinville et les Enseignements de saint Louis à son fils, par M. N[is] de Wailly (extrait du t. XXVIII des Mémoires de l'Académie).

Gazette des Beaux-Arts (n° du 1[er] septembre 1874). Ce numéro est envoyé à l'Académie par M. Desbordes-Valmore, qui y a inséré un article sur la *coupe de la toge romaine*, telle que Talma l'avait conçue.

L'Ambone della cattedrale di Diano. Descrizzione ed illustrazione di Stephano Macchiavoli (Napoli, 1874, in-8°).

Τραγουδία ῥωμαϊκά. *Neugriechische Volkslieder mit Einleitung, Commentar und Glossar*, von D[r] A. Luber (Salzburg, br. in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie l'ouvrage du P. Fedele da Fanna, intitulé : *Ratio novæ collectionis operum omnium sive editorum sive anecdotorum Seraphici eccl. doctoris S. Bonaventuræ, proxime in lucem edendæ* (Turin, 1874, in-8°).

«L'auteur de ce rapport, dit-il, le R. P. Fedele da Fanna a parcouru la plupart des bibliothèques de l'Europe pour y examiner les manuscrits des ouvrages de saint Bonaventure ou attribués à saint Bonaventure. Les résultats de cette exploration seront considérables, à en juger par l'aperçu qui nous en est aujourd'hui donné.

«La future édition des œuvres de saint Bonaventure sera débarrassée de plusieurs traités qui ont été indûment attribués au docteur Séraphique, notamment d'un commentaire sur les psaumes, que le P. Fedele da Fanna a restitué à son véritable auteur, Michel de Corbeil, doyen de Meaux et archevêque de Sens. En retour, elle s'enrichira de textes nouveaux, parfaitement authentiques, et dont plusieurs sont fort importants pour notre histoire littéraire. Ainsi un manuscrit d'Italie fournira près de trois cents sermons ou canevas de sermons, dont les rubriques, dès à présent publiées, sont de nature à vivement piquer notre curiosité. En effet, la plupart de ces sermons ont été prêchés en France, presque tous par saint Bonaventure, beaucoup à Paris ou aux environs (Saint-Antoine, Vincennes, Saint-Denis, Saint-Cloud), en présence de saint Louis, de sa famille ou de son conseil, du roi de Navarre et de l'Université; d'autres à Arles, à Arras, à Carcassonne, à la Chartreuse, à Cluni, à Lyon, à Mâcon, à Marseille, à Meaux, à Montpellier, à Narbonne, à

Orléans, à Reims, à Rouen, à Sens, à Toulouse, à Tours et à Vienne. Dans cette collection, comme aussi dans celle d'un manuscrit d'Angers, non encore signalé, autour de saint Bonaventure on trouve groupés un grand nombre de prédicateurs, dont les noms méritent d'être recueillis.

«Le programme que vient de nous donner le R. P. Fedele da Fanna est rempli de notions neuves et instructives. C'est un gage que la future édition des œuvres de saint Bonaventure répondra à l'attente des savants et épuisera un sujet délicat et difficile, sur lequel la critique s'est exercée bien des fois depuis le XVI[e] siècle.»

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Boletim architectonico e de archeologia da real associação dos architectos et archeologos portuguezes (n° 2, in-4°).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie un volume *La langue et la littérature hindoustanies* de 1850 à 1869. Ce volume est le recueil des discours que M. Garcin de Tassy prononce annuellement à l'ouverture du cours qu'il professe à l'École des langues orientales. La suite de ces discours est une véritable histoire de la culture littéraire dans l'Hindoustan durant une période de vingt années. Quelques-uns étaient devenus très-rares et à peu près introuvables. C'est un des motifs qui ont poussé l'auteur à faire réimprimer la collection tout entière; elle remet en circulation un ensemble de documents que les orientalistes qui désiraient les consulter ne parvenaient pas facilement à se procurer.

M. DE LONGPÉRIER offre en son nom à l'Académie une brochure in-8°, intitulée :

Observations sur quelques objets antiques figurés dans les livres chinois et japonais, présentées au premier congrès des orientalistes à propos de l'exposition des collections rapportées de l'extrême Orient par M. Henri Cernuschi.

Dans ce mémoire, M. de Longpérier explique pourquoi l'archéologie chinoise et japonaise n'est pas plus avancée, et fait un appel aux orientalistes pour leur demander la traduction des textes indispensables aux études archéologiques.

Sont offerts à l'Académie :

De la part de M. Wauters, dont l'Académie connaît déjà la Table des

chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique (4 vol. in-4°), les ouvrages suivants dont il est l'auteur :

Histoire des environs de Bruxelles, 1855-1857 (3 vol. in-8°).

Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294) (in-8°).

Thierri Bouts ou de Harlem et ses fils (in-8°).

Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique (in-12).

De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, dans le nord de la France, etc. Preuves (1869, in-8°).

Hugues van der Goes. Sa vie et ses œuvres (in-8°).

Géographie et histoire des communes belges (1873, 2 vol. grand in-8°, en collaboration avec M. J. Tarlier, volumes consacrés aux communes de l'arrondissement de Nivelles, — plus un fascicule, relatif à la ville de Tirlemont, 1874).

Sont encore offerts :

Notice sur les faïences de Diruta, par M. Charles Casati (broch. in-8°).

Dictons et sobriquets populaires du Vivarais, par M. Henri Vaschalde (in-8°).

Catalogue descriptif du musée Fol, à Genève; 1re partie.

M. de Longpérier dépose sur le bureau, de la part de MM. Didier, éditeurs, et de M. Ferdinand Delaunay, la table des *dix* années (1860-1869) de la nouvelle série de la *Revue archéologique* (in-8°).

«Cette série, dit-il, se compose de vingt volumes de mémoires que tous vous connaissez, et qu'il est indispensable de consulter lorsqu'on s'occupe de quelque sujet d'antiquité. Mais l'abondance des matériaux rend maintenant les recherches fort longues, et MM. Didier ont voulu nous fournir une bonne table qui vînt à notre secours. Ils se sont adressés, non pas à un vulgaire fabricant d'index, mais à un savant qui pût signaler avec intelligence les noms et les choses qu'il nous importe de retrouver. M. Ferdinand Delaunay s'est acquitté de cette tâche avec habileté, et nous devons de nouveaux remercîments, en cette occasion, à l'écrivain qui rend compte des travaux de l'Académie au *Journal officiel*, avec une si attentive persévérance.»

Sont en outre offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne (2e série, 1874, n°s 1 et 2, in-8°).

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre sainte (avril et août 1874, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (tome I, 1re livraison, in-8°).

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France (juin 1874, in-8°).

Revue africaine (mars-juin 1874, in-8°).

Revue de législation (mai-août 1874, in-8°).

Revue archéologique (juillet-septembre 1874, in-8°).

Revue des questions historiques (juillet 1874, in-8°).

Revue bibliographique universelle (septembre 1874, in-8°).

Revue bibliographique de philologie et d'histoire (juillet-septembre 1874, in-8°).

Annales de philosophie chrétienne (avril-juillet 1874, in-8°).

Archives des missions scientifiques et littéraires (3e série, tome II, 1re livraison, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes (3e livraison, 1874, in-8°).

Journal asiatique (avril-juin 1874, in-8°).

Le Cabinet historique. Revue mensuelle (avril-juin 1874, in-8°).

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine (VIe volume de la 2e série, 1874, in-8°).

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (3e série, tome XI, travaux de juillet 1872 à juillet 1873, in-8°).

Cosmos, de Guido Cora (volume II, parties 2 et 3).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU VENDREDI 2 OCTOBRE.

M. le Président de la Société de géographie adresse à l'Académie de nouvelles pièces concernant le Congrès des sciences géographiques qui doit se réunir à Paris le 31 mars 1875, et l'exposition dont il sera accompagné.

A l'occasion du procès-verbal, le Secrétaire perpétuel fait observer qu'il serait regrettable que les détails si intéressants donnés par M. Edm. Le Blant, en offrant à l'Académie le *Catalogue descriptif du musée Fol à Genève*, fussent rejetés dans les comptes rendus des ouvrages offerts. C'est une véritable communication enrichie d'un grand nombre de notes. Il exprime le vœu que M. Edm. Le Blant lui donne la forme d'une communication, et que cette forme soit de même suivie en pareil cas : les comptes rendus d'ouvrages se renfermant désormais dans les limites qu'une présentation du livre comporte. De cette façon, ces

développements occuperont une place convenable et dans le cours de nos séances et dans la publication de nos comptes rendus.

M. le Président adhère à ces observations.

M. Derenbourg dit, à propos de l'inscription trouvée à Landeina et envoyée par M. de Sainte-Marie :

«Une des deux inscriptions envoyées à l'Académie par notre infatigable drogman du consulat de Tunis est néopunique et se compose de huit lignes admirablement tracées. Il sera fait communication ultérieurement de ce monument; aujourd'hui il importe de faire connaître à l'Académie un fait assez important. Exceptionnellement, notre monument mentionne immédiatement après l'introduction habituelle : *Au seigneur Ba'al Hammon*, l'endroit où existait le temple de Ba'al Hammon, où la consécration du monument a été faite; on ajoute : *de Altiburos*. Or cette ville figure sur la Table de Peutinger sous le nom d'*Altubros*, et l'*Africa christiana* connaît quatre évêques qui font suivre leurs noms de celui d'*Altobrinus* ou *Altibrinus*. La situation exacte de ce siége épiscopal étant encore inconnue, puisque la Table et l'Itinéraire d'Antonin ne le désignent que comme situé entre Carthage et Cirta, il serait intéressant de connaître d'une manière précise la situation de Landeina, où, selon la lettre de M. de Sainte-Marie, la pierre a été trouvée. On aurait donc suivi une coutume assez ordinaire, et établi l'église chrétienne là même où auparavant il y avait eu un temple païen célèbre. Il est probable qu'en continuant les fouilles à cet endroit, on rencontrera également des inscriptions latines relatives à l'église d'Altiburos.»

M. Ernest Desjardins, qui a précédemment fait une communication relative à des balles de fronde recueillies sous les murs d'Ascoli, en fait une autre sur des balles semblables trouvées dans le lit du Tronto.

Ces balles présentent les mêmes caractères que celles dont M. Desjardins a déjà fait la description; elles ajoutent quelques noms nouveaux ou de peuples, ou de villes, ou surtout de chefs, dans les trois divisions de guerres (servile, sociale ou civile) auxquelles elles se doivent rapporter.

M. Révillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

M. Guérin achève sa communication sur *la Vallée du Jourdain*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 9 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui rappeler que, M. L. Delisle étant appelé aux fonctions d'administrateur de la Bibliothèque nationale, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, ses nouvelles fonctions l'appelant de droit à faire partie du Conseil de l'École.

M. le Ministre invite en conséquence l'Académie à désigner, en exécution de l'article 6 de l'ordonnance royale du 31 décembre 1846, un de ses membres pour remplir la vacance dont il s'agit.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie l'estampage d'une inscription carthaginoise (vœu à Ba'al-Hammon et à Tanith). Cet estampage est renvoyé à la Commission des inscriptions sémitiques.

L'Académie désigne pour la représenter à la séance publique des cinq Académies M. Miller, qui y lira son mémoire sur un *Poëme grec du XIIe siècle.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sont nommés membres de la Commission chargée de proposer les sujets du prix ordinaire et du prix Bordin : MM. Brunet de Presle, Léon Renier, L. Delisle, Hauréau, Deloche et de Rozière.

M. le capitaine Tauxier lit un mémoire sur l'authenticité, la date et l'origine de l'ouvrage géographique qui nous est parvenu sous le titre de *Périple d'Hannon*[2].

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XI du 3e trimestre.

[2] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE.

Il est procédé au scrutin pour nommer un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes en remplacement de M. Delisle, qui désormais fait partie de ce conseil en qualité d'administrateur général de la Bibliothèque nationale. M. de Rozière obtient la majorité des suffrages.

M. le Ministre de l'instruction publique sera informé de cette élection.

L'Académie nomme une Commission chargée d'arrêter le programme du prix Brunet. Sont désignés pour en faire partie : MM. de Wailly, Desnoyers, Thurot et Deloche.

M. Ravaisson communique une réponse de M. Schliemann au mémoire que M. Vivien de Saint-Martin a lu devant l'Académie sur l'*Ilium homérique*.

M. Gaston Paris commence la lecture d'un travail intitulé : *Le Conte du trésor du roi Rhampsinite, étude de mythographie comparée.*

SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un extrait du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre courant par la Société académique du Var. Cette pièce est relative à la Vénus de Milo.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Castan écrit à l'Académie pour lui soumettre ses titres à une place de correspondant. Sa lettre et la liste de ses titres seront renvoyées à la commission qui sera nommée.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie, pour faire suite aux inscriptions romaines trouvées déjà par lui à Tachlidja, une notice contenant toutes les autres inscriptions romaines trouvées jusqu'à ce jour en Bosnie et en Herzégovine.

Cette notice et l'estampage qui l'accompagne sont remis à M. Léon Renier.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles adresse à l'Académie une circulaire qui invite ses membres à prendre part à une souscription ouverte en vue d'élever à Bruxelles un monument à la mémoire de M. Ad. Quételet, ancien secrétaire perpétuel.

M. Bichler écrit à l'Académie pour l'informer que, dans un catalogue de pierres gravées qu'il lui a précédemment adressé, se trouve un talisman qu'il a, croit-il, compris par erreur parmi les pierres à inscriptions grecques. Il ajoute qu'il a en sa possession trois anciennes pierres gravées à inscriptions, dont il tient l'empreinte à la disposition de l'Académie.

M. le Président fait connaître qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Guizot, et il lit les articles du règlement relatifs au remplacement des membres ordinaires.

L'Académie, consultée, décide, au scrutin, qu'il y a lieu de pourvoir à la place vacante.

Par un second vote, elle renvoie au premier vendredi de décembre l'exposition des titres des candidats.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, l'Académie fixe au dernier vendredi de novembre le jour de la séance publique annuelle.

M. L. Delisle donne lecture d'une note sur quelques manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président met aux voix la rédaction nouvelle de la question relative aux *Vies des Saints*, question qui avait été proposée pour le concours Bordin de cette année, et qui doit être remise au concours pour l'année 1877.

Cette rédaction est adoptée dans la forme suivante :

Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.

M. le Président rappelle les énoncés des trois questions proposées pour le prix ordinaire de 1877 :

I. *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avéne-*

ment de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

II. *Exposer l'organisation administrative de l'empire byzantin, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Francs, en 1204.*

III. *Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans l'empire byzantin, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Francs, en 1204.*

L'Académie adopte la première question.

Pour le prix Bordin, la Commission propose les trois questions suivantes :

I. *Faire l'histoire grammaticale de la langue grecque, depuis les temps homériques jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains.*

II. *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

III. *Faire l'histoire grammaticale de la langue latine depuis le temps de Cicéron inclusivement jusqu'à la fin du IIIe siècle.*

L'Académie adopte la deuxième question.

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE.

M. le chevalier Nigra, ministre d'Italie en France, écrit à l'Académie qu'à l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, le Ministère de l'instruction publique d'Italie a fait publier un volume contenant l'indication des manuscrits des œuvres du poëte existant dans les bibliothèques gouvernementales du royaume. Il ajoute qu'à cette même occasion le ministère a fait frapper une médaille commémorative. Il transmet à l'Académie, au nom du ministère royal, un exemplaire du volume et de la médaille.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. le chevalier Nigra.

M. Boutaric écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place devenue vacante par la mort de M. Guizot.

M. X..., dans une lettre adressée à la Compagnie, expose ses idées sur l'âge des *silex taillés*.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Lecture est donnée des trois questions proposées pour le prix Brunet. L'Académie choisit la suivante :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge en vers français ou provençaux qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie; indiquer les manuscrits où elles se trouvent.

Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1877.

M. MILLER annonce à l'Académie qu'il a reçu de M. Daninos de nombreux estampages d'inscriptions dont il rendra compte plus tard.

M. BRUNET DE PRESLE lit une note sur la photographie de feuillets manuscrits communiqués par M. L. Delisle. Ces feuillets, dit-il, avaient été signalés comme étant une ébauche du *Guide de la conversation* entre un chevalier franc et un Grec. Cet opuscule, quoique imparfait, a quelque valeur pour l'histoire de la langue hellénique; il présente diverses particularités relatives à l'emploi fréquent des diminutifs et à des néologismes se rapportant à l'art militaire. Les fautes d'orthographe qu'on y remarque nous renseignent sur la prononciation des Grecs à cette époque, prononciation qui suivait les mêmes règles qu'aujourd'hui.

Un membre de l'Académie ayant demandé en Algérie des renseignements sur les travaux de fortification exécutés par les Romains dans la Mauritanie et la Numidie, M. Mac Carthy, directeur de la bibliothèque et du musée d'Alger, a répondu par l'envoi d'une carte manuscrite indiquant les localités où se trouvent des ruines romaines, et à laquelle il a donné le titre de *Lignes de défense dans la Mauritanie et la Numidie à l'époque des Antonins*.

M. DURUY, au nom de M. Mac Carthy, fait hommage de cette carte à l'Académie, en exprimant le vœu qu'il soit donné suite à cet utile travail par un mémoire explicatif.

M. Guérin fait une nouvelle communication sur son *Exploration géographique et archéologique de la Palestine*[1].

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° II.

SÉANCE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie : 1° la copie d'une inscription de Carthage relative à l'offrande des prémices. Cette inscription, dit-il, destinée à la bibliothèque du *Corpus inscriptionum semiticarum*, est transcrite d'un travail publié dans le *Journal asiatique*, en février 1874, par le Révérend Phéner, qui vient de mourir à Tunis; 2° un mémoire de M. E. Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, relatif aux courbes qui s'observent dans les édifices publics, et qui, signalées par tous les architectes depuis le temps de M. Pennethorne, n'ont pas reçu jusqu'à présent d'explication suffisante.

Ce mémoire est renvoyé à la Commission de l'École d'Athènes.

M. de Sainte-Marie transmet à l'Académie trente-quatre estampages en double de trente-quatre inscriptions puniques découvertes par lui, du 23 au 26 octobre, à Carthage, contre l'ancien forum et à trente pas environ de la *via Cœlestis*, en face du rivage de la mer.

M. de Sainte-Marie prie l'Académie de lui faire obtenir un crédit supérieur en 1875; il est en mesure, dit-il, d'enrichir le *Corpus inscriptionum* à peu de frais. Il annonce en outre un prochain envoi de plusieurs exemplaires photographiques de l'inscription de Laudeina.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Ermakow, photographe, adresse à l'Académie quarante-cinq épreuves photographiques, en la priant de les accepter comme échantillons d'inscriptions et d'anciens monuments de l'Asie Mineure et du Caucase. Il se met à la disposition de l'Académie pour la prochaine excursion qu'il se propose de faire du côté de l'Arménie turque.

L'Académie, sur la proposition de M. le Président, renvoie l'examen de ces photographies et des propositions de M. Ermakow à une commission composée de MM. de Longpérier, L. Renier et Miller.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Ravaisson communique une nouvelle lettre de M. Schliemann sur le nom de *γλαυκῶπις* donné à Minerve et sur les vases à tête de chouette trouvés dans la couche supérieure des ruines préhistoriques d'Hissarlik[1].

M. Tholin adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais du xe au xvie siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen âge* (Agen et Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

M. Ern. Desjardins donne lecture d'un extrait de son travail sur la *Table de Peutinger*.

SÉANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE.

M. l'abbé André adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, quatre exemplaires de son étude sur *les communes du département de Vaucluse de 1556 à 1789. Lagnes* (Avignon, 1874. 1 vol. in-18).

Renvoi à la Commission des Antiquités nationales.

L'Académie désigne M. Ch. Robert pour lire à la séance publique son mémoire sur une *Médaille commémorative de la défense de Metz en 1552*.

M. Miller lit en communication une note sur une collection d'estampages reproduisant les inscriptions amphoriques, et qu'il a reçue sans lettres d'envoi. Il croit qu'il s'agit des anses d'amphores conservées au musée d'Alexandrie, et que l'envoi a été fait, comme les précédents, par M. Daninos, attaché au ministère des affaires étrangères en Égypte.

M. Duruy lit un mémoire sur la formation des deux classes de citoyens romains désignés dans les Pandectes sous les noms d'*honestiores* et d'*humiliores*.

M. Gaston Paris achève la lecture de son mémoire sur *Le Conte du trésor du roi Rhampsinite, étude de mythographie comparée.*

[1] Voir aux Communications, n° III.

SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE.

M. François Gras écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il destine au concours des Antiquités nationales les deux mémoires précédemment envoyés par lui, relatifs aux *Systèmes métriques linéaires de l'antiquité à l'aide d'une mesure nouvelle; le mille des Pyramides.*

Renvoi à la Commission des Antiquités nationales.

M. James Fergusson envoie pour le concours du prix Fould un ouvrage intitulé : *A History of architecture in all countries, from the earliest times to the present day* (Londres, 1874, 2 vol. in-8°).

Renvoi à la prochaine Commission.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. DE LONGPÉRIER présente, au nom de M. Sorlin-Dorigny, cinq empreintes d'inscriptions himyaritiques conservées comme les inscriptions de même nature dont les estampages ont été présentés antérieurement, dans le musée de Sainte-Irène, à Constantinople.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE[1].

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant *les prix décernés en 1874 et les sujets de prix proposés;*

2° Notice historique sur *la Vie et les travaux de M. Charles Magnin*, membre de l'Académie, par M. Wallon, Secrétaire perpétuel;

3° *Médaille commémorative de la défense de Metz en 1552*, par M. P. Charles Robert, membre de l'Académie.

[1] Voir à l'APPENDICE, n° I.

SÉANCE DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation du décret du 26 novembre 1874 qui modifie l'organisation de l'École française d'Athènes.

M. le Ministre adresse en outre cinquante estampages d'inscriptions puniques trouvées à Carthage par M. de Sainte-Marie. Ces estampages (nos 101-150) font suite à la série précédemment envoyée à l'Académie.

M. Vivien de Saint-Martin écrit à l'Académie que, pour mettre dans le plus grand jour possible une question importante à plusieurs égards, il prend le parti de faire imprimer son mémoire sur la *Troie homérique*, dont il se propose d'offrir un exemplaire à la Compagnie.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature à la place vacante par suite du décès de M. Guizot, lettres adressées par MM. Michel Bréal, Boutaric, Ernest Desjardins, V. Guérin, Gaston Paris et Georges Perrot.

Sont envoyés à l'Académie :

1° Pour le concours du prix ordinaire sur le sujet relatif à l'*histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, un manuscrit portant pour épigraphe : *Victrix fortunæ sapientia.*

2° Pour le concours des Antiquités nationales, deux volumes intitulés :

I. *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise, 1421-1789, suivi de documents inédits relatifs à l'histoire de la ville*, par M. l'abbé C. Chevalier (Tours, 1874, in-8°).

II. *Jean le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle*, par M. Armand Gasté (Caen, 1874, in-8°).

Renvoi aux futures Commissions.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être transmis à la Commission des inscriptions sémitiques, cinquante estampages envoyés par M. de Sainte-Marie et portant les nos 151 à 200.

M. le Ministre fait savoir en même temps que le musée du Louvre n'a aucune place disponible pour recevoir un nouvel envoi de stèles de M. de Sainte-Marie, et qu'en outre il n'existe au Ministère aucun crédit pour en acquitter les frais de transport. Il pense qu'il serait convenable d'engager provisoirement M. de Sainte-Marie à les déposer au consulat de France à Tunis.

M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, écrit à M. le Président, en le priant d'inviter l'Académie à désigner un lecteur pour la représenter dans la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 6 janvier 1875.

M. Gaston Paris écrit à M. le Président pour l'informer qu'il retire sa candidature à la place devenue vacante par suite du décès de M. Guizot.

M. L. Delisle remet sur le bureau, pour être renvoyés à la ville de Toulouse, les trois manuscrits de Bernard Gui, empruntés à la bibliothèque de cette ville pour le Recueil des historiens de France.

Sont adressés à l'Académie pour le concours des Antiquités nationales de 1875, par M. l'abbé Ledain :

Lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'histoire (Metz, 1869, in-8°).

Par M. Joseph Denais :

1° *Monographie de Notre-Dame de Beaufort-en-Vallée, église et paroisse* (Paris, Angers, 1874, in-8°);

2° *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée (1412-1810)* (Paris, Angers, in-8°).

M. Gustave Schlegel adresse, pour le concours Stanislas Julien de 1875, un ouvrage intitulé *Uranographie chinoise*, 1re et

2e partie (la Haye et Leyde, 1875, 2 vol. in-8°), avec un *Atlas céleste chinois et grec d'après le Tien-youen-eli-li.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Clermont-Ganneau met sous les yeux de l'Académie un vase en terre cuite orné de figures et de dessins imprimés par estampage. Ce vase, qui est de l'époque romaine, a été trouvé dans une grotte en Palestine; il avait été brisé par un effondrement de terrain; on a pu en retrouver toutes les pièces et les rétablir dans leur ancien état.

SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE.

A propos du procès-verbal, M. Ravaisson revient sur la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique relative aux stèles que M. de Sainte-Marie se propose d'envoyer à Paris, et il dit que si le Ministère n'a pas de fonds pour payer le transport de tous les objets qu'on pourrait envoyer, le musée du Louvre a toujours de la place pour les recevoir. Il serait à craindre que la fausse interprétation donnée à la lettre de M. le Ministre, d'après les comptes rendus des journaux, n'empêchât des envois dont le Louvre pourrait s'enrichir.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les copies de deux lettres, l'une de M. le Président de la Société académique du Var, l'autre de M. Aicard, propriétaire du manuscrit de M. Matterer sur la Vénus de Milo. Ces messieurs, dit-il, exposent qu'ils n'osent confier aux hasards d'un envoi par la poste ledit manuscrit, dont M. le Ministre leur avait demandé communication pour l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel dit que l'Académie aurait reçu volontiers les rapports dont il vient d'être question, mais qu'elle ne les avait pas demandés.

M. V. Guérin informe par lettre M. le Président qu'il retire sa candidature à la place laissée vacante par le décès de M. Guizot.

M. de Sainte-Marie écrit au Secrétaire perpétuel et lui adresse

pour la Commission des inscriptions sémitiques le second exemplaire des estampages n[os] 151 à 200 des inscriptions trouvées à Carthage. Il annonce en outre l'envoi d'estampages de même nature allant jusqu'au n° 300. M. de Sainte-Marie fait suivre sa lettre de remarques relatives à plusieurs de ces inscriptions.

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales :

Vie de saint Honorat, fondateur de Lérins et évêque d'Arles. Origines chrétiennes de Provence, par M. l'abbé Louis Pierrugues (Paris, 1874, in-8°).

Contes populaires recueillis en Agenais, par M. Jean-François Blade. Traduction française et texte agenais suivis de notes comparatives, par M. Reinhald Köhler (Paris, 1874, in-8°).

Chants populaire de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel (tome II, Lorient, 1874, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Guizot.

M. le Président rappelle les noms des candidats qui restent en présence; ce sont : MM. Boutaric, Michel Bréal, Ernest Desjardins et Georges Perrot. Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Il y a 37 membres ordinaires présents. Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants, 37; majorité, 19.

Au premier tour M. Perrot obtient 12 suffrages; M. Desjardins, 10; M. Boutaric, 9; M. Bréal, 5; M. Guérin, 1.

Aucun candidat n'ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages, on procède à un nouveau scrutin.

Votants, 37; majorité, 19.

M. Perrot obtient 18 suffrages; M. Desjardins, 10; M. Boutaric, 9.

On procède à un troisième tour de scrutin.

Nombre de votants, 36; majorité, 19.

M. Perrot obtient 25 suffrages; M. Desjardins, 9; M. Boutaric, 2.

En conséquence, M. Georges Perrot est proclamé élu membre ordinaire. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance des titres des mémoires lus dans le dernier semestre devant l'Académie.

Ces mémoires ayant déjà été lus en public ou imprimés, l'Académie décide qu'aucune lecture ne sera proposée pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que l'Académie n'a perdu aucun de ses correspondants cette année et qu'il n'y a pas lieu de dresser une liste de candidats.

M. Ravaisson communique à l'Académie une lettre de M. Schliemann, où il maintient l'identification d'Hissarlik et de Troie, prend acte des concessions que lui ont faites deux de ses contradicteurs, M. Stark, de Heidelberg, et M. Conze, de Vienne, et refuse toute valeur aux relevés de M. Mauduit, qui a pris, dit-il, les restes de Gergis pour l'enceinte de Pergame.

M. Ravaisson ajoute quelques explications sur les vases représentant une tête de chouette, trouvés à Hissarlik, la chouette étant l'image symbolique de Pallas, protectrice de la Pergame troyenne. Quant à l'emplacement de Troie, il cite un passage d'Homère commenté par Platon. Homère (*Iliade*. XX, 215-217) dit : «Dardanus fonda Dardanie; car la ville sacrée d'Ilion n'était pas encore fondée dans la plaine.» Et Platon, dans le troisième livre des *Lois*, dit que les hommes effrayés par le déluge habitèrent d'abord des cavernes au haut des montagnes. Lorsqu'ils commencèrent, ils se bâtirent des demeures sur les pentes et au pied des montagnes. C'est à cette période que répond la fondation de Dardanie. Plus rassurés encore ils bâtirent des villes au milieu des plaines fertiles, sur des collines de médiocre hauteur, au-dessous même des fleuves qui descendaient des montagnes voisines. C'est ainsi que le petit-fils de Dardanus, Ilus, construisit Ilion. Dans une quatrième et dernière époque on s'enhardit jusqu'à venir habiter le bord des fleuves, les rivages de la mer et même des îles. Un site comme celui de Balidagh, au-dessus de Bounarbachi, sur une roche escarpée au pied de l'Ida, peut avoir été celui d'une Dardanie, mais Troie

a dû occuper au milieu de la plaine une situation semblable à celle d'Hissarlik. A l'opinion de Platon, conforme au témoignage d'Homère, on peut, sans doute, joindre celle d'Aristote. En effet, lorsque Alexandre, au début de son expédition, voulut visiter Troie et y sacrifier à Minerve Ilienne, ce fut à Hissarlik qu'il vint les chercher. Et on peut conjecturer avec vraisemblance qu'il suivit en cela non-seulement la tradition universelle, mais l'opinion du plus savant des Grecs, son précepteur et son ami. Aristote avait fait une étude toute spéciale d'Homère. Alexandre, de son côté, avait revisé avec des hommes du métier le texte de l'Iliade, qu'il portait partout avec lui. Il avait dû conférer bien des fois avec le Stagyrite des questions relatives à la situation et à l'histoire de Troie.

M. Robert Mowat, commandant au 10[e] régiment d'artillerie, lit une note sur *la fronde achéenne à trois lanières.*

SÉANCE DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE.

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales :

Histoire des institutions de l'Auvergne, contenant un essai historique sur le droit public et privé de cette province, par M. H.-F. Rivière (Paris, 1874, 2 vol. in-8°).

Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, plomb et schiste de la même époque, trouvées au même lieu, par M. Harold de Fontenay.

Les sires de Noyers. Le maréchal de Noyers, Mile X de Noyers, porte-oriflamme, grand bouteiller de France, 1291-1350; les comtes de Joigny, les sires de Maisy, de Villehardouin, etc. (d'après des documents inédits), par M. Em. Petit (Auxerre, 1874, in-8°).

Histoire de l'abbaye de Flines, par M. l'abbé Hautcœur (Paris, Lille, Douai, Bruxelles, 1874, in-8°).

Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, par M. Robert de Lasteyrie (18[e] fascicule de la *Bibliothèque des hautes études;* Paris, 1874, in-8°).

M. Jourdain lit un mémoire *sur les ouvrages de Nicolas Oresme contre l'astronomie.*

M. Duruy achève la seconde lecture de son mémoire sur la *formation historique des deux classes de citoyens romains désignés dans les Pandectes sous les noms d'*honestiores *et d'*humiliores.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie, par l'intermédiaire du Ministère de l'instruction publique, la photographie d'une statue antique de marbre blanc, découverte à Carthage. Cette statue représente une femme debout, vêtue d'une tunique talaire finement plissée, que recouvre en partie une stola ou péplus très-habilement drapée. Les deux avant-bras et le pied droit ont été brisés.

M. de Longpérier présente à ce sujet quelques observations.

« La statue trouvée à Carthage, dit-il, n'appartient pas à l'art des anciens temps. Elle doit avoir été exécutée, à la fin du premier siècle ou au commencement du second, en d'autres termes, sous le règne de Trajan. On peut considérer comme certain que le visage de cette statue (alors même que des symboles aujourd'hui détruits, aussi bien que les bras, auxquels ils pouvaient être adhérents, lui eussent donné un caractère religieux) est celui d'une femme de la famille impériale. La main gauche pouvait tenir une patère, la droite un serpent, ce qui eût constitué une *Salus Augusta.*

« Plotina, femme de Trajan, et Marciana, sœur de cet empereur, avaient adopté la mode des hautes coiffures en *spongia*, comme celle qu'on voit ici. Mais nous ne retrouvons pas dans la tête carthaginoise les traits bien accusés de ces deux femmes telles que les bustes antiques et les médailles nous les font connaître. Un rapprochement avec les figures de Matidia, fille de Marciana et nièce de Trajan, serait plus heureux; mais c'est peut-être avec Sabina, fille de Matidia, que la ressemblance pourrait le mieux s'établir, en raison de la longueur du visage. On aurait alors probablement, dans ce cas, une statue exécutée vers l'an 100 de notre ère, époque à laquelle Sabina épousa Adrien. Plus tard, comme nous le montrent les monnaies, Sabina changea de coiffure, et inaugura un nouvel arrangement de chevelure, qui fut

continué par Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle, et par d'autres princesses du second siècle. Une photographie du profil de la statue de Carthage nous eût fourni un renseignement beaucoup plus efficace; car la forme de la partie postérieure de la coiffure permettrait certainement de trancher la question que nous sommes contraint de poser avec certaines réserves.»

SÉANCE DU MERCREDI 30 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un décret de M. le Président de la République en date du 27 décembre, qui approuve l'élection de M. Georges Perrot, en remplacement de M. Guizot.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit M. Perrot et le présente au Président, qui l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne (Isère), fait part à l'Académie de la découverte qui a été faite à Vienne, derrière les bâtiments de l'ancien séminaire, aujourd'hui la manutention militaire, de fragments d'une statue romaine en bronze et de deux inscriptions. Quand les débris de ces inscriptions auront été remis en place, M. Leblanc se propose d'en envoyer copie à l'Académie.

Sont envoyés :

Pour le concours Gobert :

Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567, par M. Ch. Paillard (Ier vol. Paris, Valenciennes, Bruxelles, 1874, in-8°).

Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle, par le même (Paris, Bruxelles, la Haye, 1874, in-8°).

Pour le concours La Fons-Mélicocq :

Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise, accompagnée d'une carte du diocèse de Versailles indiquant les divisions ecclésiastiques anciennes, par M. Dutilleux (Versailles, 1874, in-8°).

Pour le concours de numismatique (Allier de Hauteroche) :

L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles (2e partie), par M. Eug. Hucher (Paris, le Mans, 1873, in-4°).

Pour le concours des Antiquités nationales:

Nouvelles études archéologiques sur l'arrondissement de Coutances; la ville de Coutances en 1770, par M. Quénault (broch. in-8°).

De la réunion de Lyon à la France; Étude historique d'après les documents originaux, par M. Pierre Bonnassieux (Paris, Lyon, 1874, in-8°).

Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné, publiés d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère, par M. l'abbé C.-V.-F. Chevalier (Montbéliard, Lyon, 1874, in-8°).

Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XIVe-XVe siècles), publiées d'après les registres originaux, par le même (Montbéliard, Lyon, 1874, in-8°).

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées d'après les manuscrits originaux pour la Société de l'histoire de France, par M. Duplès-Agier (Paris, 1874, in-8°).

Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en 1801, par M. l'abbé Ch. Lalore (Troyes, 1870, in-8°).

Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, depuis l'origine du christianisme jusqu'en 1802, par le même (Troyes, 1869, in-8°).

Chartes de l'abbaye de Mores (Aube), par le même (Troyes, 1873, in-8°).

Les frères mineurs ou cordeliers de Troyes, par le même (Troyes, 1869, broch. in-8°).

Optatien, deuxième évêque de Troyes, et les conciles de Cologne et de Sardique. Éclaircissement historique, par le même (Troyes, 1868, broch. in-8°).

Reciacus, les Riceys (Aube), suivi d'un éclaircissement géographique sur Pauliacus (Côte-d'Or), par le même (Troyes, 1872, br. in-8°).

Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, par le même (Troyes, 1874, in-8°).

Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Trainel, par le même (Troyes, 1872, in-8°).

Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes, aujourd'hui du département de la Haute-Marne, par le même (Troyes, 1869, in-8°).

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. Tome I. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*, par M. l'abbé Ch. Lalore (Paris, 1875, in-8°).

Les synodes du diocèse de Troyes, par le même (Troyes, 1867, broch. in-8°).

Le Trésor de Clairvaux du XIIe au XVIIIe siècle, par le même (Paris, 1875, in-8°).

Annales du diocèse de Soissons, par M. l'abbé Pécheur (tome III, Soissons, 1875, in-8°).

Armorique et Bretagne, origines armorico-bretonnes, ouvrage accompagné de documents rares et inédits, par M. le docteur Halléguen (tome II, 2e partie, Histoire littéraire; Paris, 1874, in-8°).

Histoire administrative des communes du Midi. N° 2. *L'Isle-Jourdain, ses seigneurs et ses comtes*, par M. Igonnet (manuscrit).

Antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Cestre (manuscrit et cartes).

M. Hauréau lit une communication *sur quelques maîtres du XIIe siècle.*

M. de Longpérier lit une note de M. Chabas intitulée: *Hebræo-Ægyptiaca.*

L'auteur établit quelques rapprochements entre les maximes des Égyptiens et celles des Hébreux. Il cite, par exemple, la onzième maxime du scribe Ani :

> Le sanctuaire de Dieu, ce qui le profane, ce sont les éclats bruyants; prie-le humblement et avec un cœur aimant dont toutes les paroles sont secrètes; il fera tes affaires; il prêtera l'oreille à tes paroles, il accueillera tes oblations.

Et il la rapproche de plusieurs préceptes de l'*Ecclésiaste* (v, 1) et de l'*Ecclésiastique* (xxxv, 5), et des préceptes de l'Évangile (Matth. vi, 6, 7, 8), mis en scène dans la parabole du Pharisien et du publicain (Luc, xviii, 10 et suiv.).

M. Brunet de Presle fait une communication sur deux *inscriptions découvertes à Milo.*

M. Guérin fait une communication sur les *ruines de Phasaélis, d'Archelaüs et du mont Sarthaba.*

COMMUNICATIONS.

N° 1.

LES DEUX ÉDITIONS DU PÉRIPLE D'HANNON,

PAR LE CAPITAINE TAUXIER.

Les anciens racontaient que les Carthaginois, au moment de leur plus grande puissance, avaient désiré connaître les côtes occidentales de la terre, et qu'ils avaient envoyé au delà des colonnes deux chefs d'escadre nommés Hannon et Himilcon, avec la mission, pour le premier, d'explorer la côte extérieure de Libye; pour le second, la côte extérieure de l'Europe. On ajoutait qu'à leur retour ces deux chefs avaient rédigé les relations de leurs voyages et les avaient déposées dans un temple de leur patrie; c'est là, suivant quelques modernes, qu'un érudit grec en aurait pris connaissance, les aurait traduites dans sa langue et les aurait fait connaître à ses concitoyens. M. Tauxier traite cette légende de fable et prétend que ces récits, dans leur forme première, sont l'œuvre d'un faussaire grec du Ier siècle avant notre ère, et ne sont d'ailleurs qu'une mauvaise compilation géographique des opinions de cette époque.

Tout d'abord ces relations n'étaient pas connues des Grecs avant l'époque de Sylla; il n'est pas vrai qu'Aristote les ait mentionnées : le *Livre des Merveilles*, où le périple d'Hannon est cité, est une œuvre composite, dont le premier auteur est peut-être Aristote, mais qui contient en grande partie des récits dus à des auteurs plus modernes. On peut affirmer même que du temps d'Antigone de Caryste, c'est-à-dire un siècle après Aristote, le passage où il est question du périple d'Hannon ne figurait pas encore dans le *Livre des Merveilles*. Le pre-

mier auteur qui ait parlé du périple d'Hannon fut un faussaire qui composa une relation imaginaire des voyages d'Eudoxe de Cyzique, et qui eut pour copiste Cornelius Nepos.

Mais, dira-t-on, si le périple n'a été connu des Grecs qu'à cette époque tardive, c'est qu'il est resté jusque-là enseveli dans les annales carthaginoises. Cette conjecture serait permise si l'examen attentif du périple d'Hannon ne fournissait pour ainsi dire à chaque pas la preuve que cet opuscule ne saurait être l'œuvre d'un amiral phénicien.

En effet, le périple ne révèle nulle part les pensées, le ton, le style d'un général d'armée, d'un fondateur de colonies; il ne décèle que des préoccupations géographiques: la plupart des indications sont mensongères, ce qui montre que l'auteur du périple n'a pas même pris part à ce prétendu voyage: M. Tauxier relève plus de douze de ces erreurs: la distance exagérée comptée entre les colonnes et le cap Soloeïs (Spartel): la distance énorme de trente et quelques jours marquée entre le cap Soloeïs et le Lixus, qui n'en est qu'à deux jours, l'omission du grand désert d'Afrique, la mention d'hommes de formes diverses, la description du lac aux trois îles, des îles concentriques, de la côte enflammée, des ruisseaux de feu parfumé, etc.

L'auteur du périple n'est pas un Phénicien: car le style, les idées, les opinions, les préjugés, tout en lui est purement grec; il n'y a pas un fait, un détail, une erreur dans le périple d'Hannon et dans le périple d'Himilcon son congénère, qui n'aient leur origine dans les ouvrages antérieurs à Posidonius, le plus souvent dans les livres d'Éphore et d'Hérodote et jusque dans les poëmes d'Homère et d'Hésiode. M. Tauxier apporte une vingtaine d'exemples à l'appui de ce qu'il avance, et en conclut que le périple d'Hannon, bien loin d'être l'œuvre d'un amiral carthaginois, n'est pas même celle de l'un de ses compagnons de voyage, pas même celle d'un Phénicien

quelconque ayant visité l'Océan; c'est tout simplement une mauvaise compilation géographique due à un Grec ignorant du premier siècle avant notre ère.

M. Tauxier explique ensuite par quelle série d'aventures le périple nous est parvenu, après avoir été mutilé, altéré, arrangé par un chrétien du Bas-Empire. Il montre d'abord que les auteurs anciens, postérieurs au périple et qui l'ont cité, n'en reproduisent pas le texte, tel que nous le possédons. On a voulu expliquer cela en imaginant deux relations parallèles et toutefois anciennes; la vérité est que Nepos, Mela et Pline n'ont connu le périple que par l'intermédiaire de ce faussaire qui a falsifié les aventures d'Eudoxe, et qui a bien pu aussi altérer la relation dont il se servait. Mais cette circonstance ne suffit pas, selon M. Tauxier, à expliquer toutes les divergences observées entre les citations anciennes du texte du périple et le texte que nous possédons. Il s'attache à démontrer tout d'abord que notre rédaction du périple n'est pas la rédaction ancienne. Le faux Eudoxe en effet nous montrait Hannon donnant à la Libye la forme d'un trapèze dont la côte méridionale, commençant à la corne d'Occident, allait rejoindre la mer Arabique. C'était d'ailleurs l'opinion courante au Ier siècle avant notre ère. Cependant notre édition actuelle, après la corne d'Occident, veut que la côte se continue au midi. La preuve que l'ancienne rédaction donnait à la Libye la forme trapézoïde et qu'en cela Eudoxe l'a fidèlement reproduite, c'est que le périple assigne pour terme à la navigation d'Hannon la corne du Midi, localité que tout le monde connaissait alors pour être le point de rencontre des mers d'Éthiopie et d'Arabie. Voici une autre preuve que, dans la rédaction ancienne, la côte libyque après la corne d'Occident tournait à l'est : le périple actuel lui-même a conservé la désignation d'une côte enflammée longue de sept jours, qui est évidemment la côte méridionale affleurant la zone torride.

M. Tauxier montre encore qu'il existait dans l'ancienne édition une mention de trente jours de distance, une mention des Pans et des Satyres; une autre des Gorgones; une autre de l'Atlas, qui n'existent plus dans la nouvelle, et recherche ensuite pour quelles raisons l'auteur de notre édition a altéré le périple original. S'il prolonge la côte libyque vers le midi après la corne d'Occident, cela provient sans doute de ce que, au temps où il écrivait, le système géographique admis était celui de Ptolémée. Notre rédacteur était donc postérieur au règne d'Antonin. S'il change en golfes les caps de la corne d'Occident et du Midi, c'est pour d'autres raisons qui nous ramènent au siècle de Constantin. Si enfin la nouvelle édition supprime toute mention des Pans, des Satyres, de l'Atlas et des Gorgones, cette suppression nous révèle la main d'un de ces chrétiens qui se donnaient la tâche d'élaguer des ouvrages qu'ils rencontraient tout ce qui pouvait donner des armes à la religion vaincue. Cette circonstance nous reporte après le règne du grand Théodose, moment où le christianisme l'emporta définitivement sur le paganisme. Enfin le style plat, lourd, embarrassé de notre édition, montre qu'elle n'est pas l'œuvre d'un écrivain de profession. M. Tauxier en conclut que la deuxième édition du périple est due à un chrétien byzantin du temps de Théodose, et probablement à quelque étudiant, qui aura reçu, pour son devoir du jour, la tâche de ramener l'ancien périple aux idées géographiques et religieuses du temps.

Contrairement à l'opinion que les Phéniciens n'avaient pas connu le dieu Neptune, M. Derenbourg rappelle que, dans le traité des Carthaginois avec Philippe, roi de Macédoine, *Ποσειδῶν* est expressément nommé, et il ajoute qu'il serait étonnant qu'un peuple navigateur comme les Phéniciens n'eût point de dieu de la mer.

M. le capitaine Tauxier répond, sur le premier point, que chaque peuple, dans ce traité, pouvait invoquer ses dieux à lui, et que *Ποσειδῶν*

n'y figurait que comme dieu des Macédoniens; sur le second point, qu'il serait possible que les Phéniciens n'eussent pas d'autre dieu de la mer que Melcart, dieu du commerce et de la navigation.

M. Derenbourg dit que Melcart n'est pas désigné comme dieu de la navigation: il engage M. Tauxier à renoncer à une assertion qui, n'étant pas suffisamment fondée, pourrait ôter de la valeur à l'exposition très-intéressante qu'il a faite.

N° II.

COMMUNICATION SUR LES RUINES DE LA MONTAGNE DE LA QUARANTAINE, DU CHÂTEAU DE DOCH ET DE LA VILLE DE NAARAH, PAR M. V. GUÉRIN.

M. Guérin, dans une communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décrit les ruines qui couronnent le sommet de la montagne dite *de la Quarantaine*, non loin de Jéricho. Ces ruines sont celles d'une ancienne forteresse complétement renversée, mais dont les contours et les arasements demi-circulaires sont encore très-reconnaissables: vers l'est, cette enceinte avait pour défense naturelle l'escarpement même de la montagne: ailleurs elle était protégée par un fossé creusé dans le roc. Ne serait-ce pas là, dit M. Guérin, l'une des deux citadelles que signale Strabon sous les noms de *Threx* et de *Taurus* comme étant situées près de Jéricho et ayant été détruites par Pompée?

M. Guérin décrit ensuite les ruines qui avoisinent l'Aïn ed Douk et qui lui paraissent répondre, à cause de leur voisinage de Jéricho et du nom que porte encore maintenant la source précédente, à l'emplacement du château de Doch, en grec Δώκ, où Ptolémée, fils d'Abobus, qui l'avait fait construire, non loin de Jéricho, attira traîtreusement Simon Macchabée, son beau-père, et les deux fils de celui-ci, Mathathias et Juda, et où il les immola tous les trois à son ambition, au milieu de la joie d'un festin, en les faisant tomber sous les coups d'as-

sassins apostés, l'an 135 avant J. C. Le même château, témoin de cet horrible crime, est mentionné par Josèphe sous le nom de Dagon.

M. Guérin termine sa communication par la description des ruines de *Samieh*, qui lui semblent être celles de *Naarah* ou *Naaratha*, la Neara de Josèphe, mentionnée dans le livre de Josué comme étant située sur la limite méridionale de la tribu d'Éphraïm. Nous lisons dans Josèphe que le prince Archélaüs, fils d'Hérode, amena, au moyen d'un aqueduc, dans la plaine du Jourdain, pour en arroser les plantations de palmiers, la moitié de l'eau qui fertilisait le territoire de Neara. Or au *Kharbet es-Samieh* coule une source très-abondante, qui jadis, après avoir arrosé la vallée de Samieh, était amenée par un canal dans la plaine du Jourdain. La chambre voûtée qui renferme cette source, et les vestiges de l'édifice orné de colonnes monolithes qui l'avoisinait, datent peut-être de l'époque d'Archélaüs.

N° III.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. SCHLIEMANN À M. RAVAISSON.

Athènes, 22 octobre 1874.

Minerve est appelée γλαυκῶπις par Homère, parce qu'elle eut jadis une tête de chouette; Junon, βοῶπις, parce qu'elle eut jadis une tête de vache.

Vous trouvez dans Ovide (*Métam.* V, 330), que dans le combat des dieux et des géants, lorsque les dieux se changèrent en animaux, Junon prit la forme de la vache blanche. Vous trouvez la tête de la vache sur les monnaies de Samos, célèbre par le plus ancien temple de Junon (Mionnet, *Descript. des méd. ant.* pl. LXI, 6), ainsi que sur des médailles de la

colonie samienne de Messène (Millingen, *Anc. coins of greek cities*, pl. 11, 12). Tant dans le nom de la colline Εὔβοια près l'Ἡραῖον, à côté de Mycènes, que dans celui de l'île Εὔβοια, semble se cacher le nom de *vache*. Selon Pausanias (IX, 3, 4) on sacrifiait des vaches blanches à Junon. Selon Hérodote (I, 31), la prêtresse de Junon se rendait au temple sur un char attelé de deux taureaux blancs. Io, fille d'Inachus, fut changée par Junon en une vache blanche (Apollod. II, 1, 3). Io était aussi prêtresse de Junon (Æschyl. *Suppl.* 299). Même le nom de Μυκῆναι doit dériver de μυκάω et se référer aux mugissements des vaches sacrées de Junon. Dans les sondages que j'ai faits à Mycènes en trente-quatre endroits jusqu'au sol vierge, j'ai trouvé plusieurs petites vaches de terre cuite que j'ai données ici au musée du Varvakeion, et qui ne peuvent représenter que l'animal sacré de Junon. Tout concourt à prouver que Junon βοῶπις a eu jadis une tête de vache, mais que, la civilisation ayant avancé, on lui a donné une tête de femme et on a fait de sa tête de vache son animal sacré, sa vache. Mais cette métamorphose doit nécessairement avoir eu lieu avant la construction des murailles cyclopéennes de Mycènes; car même les idoles que j'ai trouvées sur le sol vierge n'ont qu'une tête humaine très-comprimée et couverte d'un haut *polos*. De la même manière, Athéné avait à Troie une tête de chouette, qu'elle a conservée bien des siècles après la destruction de la ville, parce qu'on trouve des vases à têtes de chouette jusqu'à la couche supérieure des ruines préhistoriques. Elle aussi a reçu plus tard une tête de femme; mais sa tête de chouette primitive a engendré son oiseau sacré, la chouette, que vous trouvez sur les monnaies de Sigée et d'Athènes, de deux villes célèbres par leur culte de Minerve, et dont la première était en outre le port de l'Ilion homérique. La métamorphose de la tête de chouette de Minerve peut avoir eu lieu, comme celle de la tête de Junon, des siècles avant Homère. Néanmoins les

épithètes de ces deux déesses, épithètes consacrées par l'habitude, ont été conservées pendant un grand nombre de siècles.

Lorsque vous verrez les vases à tête de chouette, vous verrez combien se trompent ceux qui n'y voient rien de la chouette. La tête de chouette est reconnue aujourd'hui même pár mes adversaires allemands les plus décidés, comme par exemple M. Stark, à Heidelberg: ils admettent même que ce sont des idoles de Minerve: mais ils n'admettent pas encore que c'est la γλαυκῶπις d'Homère.

. . . .

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 1874.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. JOURDAIN,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1874.

Messieurs,

Un grand poëte de l'antiquité a dépeint en vers immortels la sérénité du sage qui, des cimes élevées où sa raison et la science l'ont transporté, contemple d'un œil tranquille les agitations des hommes, l'ardeur de leurs convoitises, la lutte acharnée de leurs passions et de leurs intérêts, la vanité des satisfactions qu'ils obtiennent: et, pour tout dire, les soucis et les misères de la condition humaine ici-bas. Mais ce sage de Lucrèce, à qui la vue du malheur qui ne l'atteint pas procure une jouissance égoïste, est-il donc le véritable sage? Vous

ne le croyez pas, Messieurs. A vos yeux, la vraie sagesse est compatissante; mêlée à la vie des hommes, elle n'est indifférente à rien de ce qui les touche, et ne se défend pas de céder aux émotions que ressentent les honnêtes gens. Quand la patrie est accablée et humiliée, celui qui passe pour être sage ne mériterait pas ce nom si, dans le fond de sa retraite, il ne partageait pas l'affliction de tous les bons citoyens: et quelle ne doit pas être sa consolation lorsque des jours meilleurs commencent à luire et qu'il voit le pays retrouver peu à peu dans les ressources inépuisables de son sol, de son travail et de son génie le gage certain et comme les prémices d'une nouvelle ère de prospérité!

Cependant la science consiste dans le culte désintéressé du vrai, et son devoir est d'en poursuivre la recherche malgré les malheurs publics et au milieu des préoccupations les plus douloureuses du patriotisme attristé. Elle ne méconnaît pas pour cela ses devoirs sociaux: elle ne les sacrifie pas aux séductions d'une curiosité frivole; loin de là, elle contribue elle-même à sauver le pays et à relever sa fortune en arrachant les âmes à des soucis vulgaires et en les tournant vers ces nobles études dont la vertu vivifiante assure aux nations qui les cultivent la victoire sur les champs de bataille en même temps que la suprématie dans les arts de la paix.

Aussi que nul ne s'étonne si les désastres de la France n'ont pas interrompu l'œuvre de ses Académies et si autour de celles-ci on a vu se grouper, même dans les plus mauvais jours, une phalange intrépide de travailleurs amis des lettres. Nous sommes, pour notre part, dans la sphère des études historiques et philologiques, les témoins en quelque sorte officiels de ce labeur incessant et fécond. Cette année encore, nous avons eu à récompenser un grand nombre de travaux importants sur les sujets les plus divers. Que si quelques-unes des questions que nous avions proposées n'ont pas été traitées ou

n'ont reçu que des réponses insuffisantes, nous devons reconnaître que ces questions présentaient de sérieuses difficultés et qu'elles exigeaient des recherches prolongées pour lesquelles le temps a peut-être manqué aux concurrents.

Pour sujet du prix ordinaire, l'Académie avait indiqué, dès 1868, et prorogé jusqu'en 1874 une *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.* Le prix a été décerné à M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes, pour un mémoire riche de faits et d'aperçus auquel nous avons à peine le courage de reprocher d'être incomplet en quelques points. L'auteur possède si bien sa matière, il expose les transformations de la langue latine et son influence sur la langue d'oc avec une érudition si profonde et si judicieuse, qu'on se prend à regretter qu'il n'ait pas poussé ses investigations plus avant, de manière à pouvoir indiquer avec plus de précision les différents dialectes que la langue d'oc comprenait et à marquer les limites des contrées où ces dialectes étaient parlés. Les éléments d'une solution définitive, telle que l'Académie l'avait espérée, ne sauraient se trouver que dans l'examen comparatif des anciens patois. Mais ces patois, que sont-ils devenus? et quelle patience ne faut-il pas pour en recueillir les débris épars dans les vieux diplômes! Quelque laborieuse que fût cette tâche, elle n'était pas au-dessus du dévouement de M. Paul Meyer, et nous ne désespérons pas qu'il ne se décide à la remplir. Il complétera ainsi, de la manière la plus neuve et la plus utile, un travail déjà très-solide, et qui, tel qu'il est, nous a paru mériter les suffrages des juges les plus sévères.

C'est le devoir, c'est aussi l'usage constant de l'Académie, d'encourager, autant que possible également, toutes les branches de l'érudition. Ce motif l'avait engagée à proposer pour sujets de prix, après l'étude sur la langue d'oc, trois questions d'un genre bien différent : l'*Histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides;* l'*Histoire*

de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand; l'*Organisation et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.* Ces trois concours restent ouverts : les deux premiers seront clos le 31 décembre prochain, le dernier, le 31 décembre 1875. L'Académie propose dès aujourd'hui, comme nouveau sujet de prix, la question suivante : *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.* Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1877; les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier de cette même année.

L'étude de nos antiquités nationales continue à être cultivée avec autant d'ardeur que de succès. Comment s'étonner de la faveur qu'elle obtient quand on songe aux richesses encore inexplorées que recèle ou qui couvrent en si grand nombre le sol de la France?

L'Académie a reçu pour le concours de cette année trente-six ouvrages dont quelques-uns sont des œuvres du plus haut prix. La première de nos médailles a été décernée à M. Allmer pour l'excellent recueil qu'il a intitulé : *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné.* Il serait difficile de citer un ouvrage d'épigraphie qui répondît mieux que ce beau livre aux conditions que la matière exige : fidélité scrupuleuse dans la transcription des textes, exactitude dans la traduction, sagacité dans le commentaire, indications bibliographiques attestant une connaissance profonde des ouvrages antérieurs sur le même sujet. Dix années ont été employées par M. Allmer à recueillir, dans plusieurs de nos départements et dans le canton de Genève, les monuments qu'il se proposait de déchiffrer: trop souvent il a dû disputer ceux qui n'étaient pas encore publiés à la pioche des ouvriers, qui menaçait de les anéantir. Aux inscriptions qui remontent à la république ro-

maine ou à l'époque des empereurs, l'auteur a joint de lumineuses dissertations sur l'administration romaine, la hiérarchie militaire, les fonctions sacerdotales et sur les routes de la contrée qui fut autrefois le pays des Allobroges. Les inscriptions relatives au moyen âge et à la Renaissance devaient être expliquées dans le même système; mais ce soin avait été laissé par M. Allmer à M. Alfred de Terrebasse, qui venait de s'en acquitter avec talent lorsqu'il a été enlevé prématurément aux espérances de l'érudition française.

C'est également à une œuvre consacrée, comme celle de M. Allmer, à des études d'archéologie nationale, c'est à l'*Architecture romane du midi de la France*, par M. Henri Révoil, que notre seconde médaille a été attribuée. L'ouvrage ne contient pas moins de deux cent vingt-deux planches in-folio, dans lesquelles sont fidèlement reproduits d'innombrables détails d'architecture ou vues d'ensemble. Soumettre chaque monument à l'analyse la plus rigoureuse, et, s'il est permis de le dire, à une sorte d'anatomie; faire la part des restaurations qu'il a subies, des compléments qu'il a reçus; assigner sa date après avoir démêlé et l'ornementation et le plan primitifs sous les accessoires qui sont venus successivement les modifier; recueillir de cette manière, sur l'architecture du midi de la France antérieure au XIIIe siècle, des notions plus exactes que celles qu'on possédait jusqu'ici; arriver, autant que possible, sur les points essentiels, à des conclusions qui aient l'évidence d'une démonstration mathématique : tel est le but que M. Révoil a poursuivi et en partie atteint avec les connaissances spéciales d'un architecte expérimenté, le crayon fidèle d'un dessinateur habile, la sagacité d'un archéologue judicieux. Ses études paléographiques laissent, il est vrai, à désirer; plus complètes, elles lui eussent permis de retrouver avec exactitude la date des caractères tracés sur quelques monuments; mais, à part ce léger défaut dans une œuvre aussi

considérable, le travail de M. Révoil restera comme un des meilleurs et des plus décisifs que l'archéologie du moyen âge ait produits. C'est un témoignage que l'Académie se plaît à rendre au consciencieux et éminent artiste.

L'archéologie proprement dite, qui fait l'objet des deux ouvrages précédents, n'est pas la partie principale du *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, auquel nous avons décerné la troisième médaille; mais ce dictionnaire se recommandait sous d'autres rapports à vos suffrages. Comme une de vos commissions vous le rappelait l'année dernière, il est le fruit de vingt ans d'un labeur assidu, et il se distingue par l'abondance des documents, par l'exactitude des noms et des dates, par l'étendue et la précision des indications bibliographiques. On y trouve non-seulement le nom des villes et des villages, mais la liste des anciens fiefs, celle des seigneurs, des abbés, des curés et des maires, un grand nombre d'épitaphes, la description des monuments, des sceaux et des œuvres de peinture et de sculpture. Bien que l'ouvrage ne soit pas encore terminé, les fascicules qui nous ont été soumis complètent un volume de huit cents pages à deux colonnes. La Commission des Antiquités nationales a pensé que ce volume était à lui seul un titre assez considérable pour mériter dès aujourd'hui une des médailles dont elle dispose. En la décernant à M. Célestin Port, elle se félicite de pouvoir témoigner, plus complétement qu'elle n'avait pu le faire jusqu'ici, sa profonde estime pour le savoir et la persévérance d'un érudit laborieux, qui a déjà figuré avec honneur dans trois de nos concours.

Le grand nombre des ouvrages recommandables qui étaient soumis cette année à notre approbation ne nous a pas permis d'attribuer à chacun d'eux une récompense qui répondît entièrement aux efforts et au mérite de leurs auteurs. Ainsi, ne pouvant accorder une médaille au mémoire de M. Prost

sur le *Patriciat dans la ville de Metz*, non plus qu'au *Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire de l'Yonne*, par M. Quantin, nous nous contentons de rappeler que, dans un concours précédent, ces savants distingués, à qui l'érudition doit de si utiles travaux, avaient occupé le premier rang, d'où nous n'avons pas voulu les faire déchoir.

La première de nos mentions honorables est décernée à l'ouvrage de M. Alfred Franklin, intitulé *Recherches sur les anciennes bibliothèques de Paris*, ouvrage en trois volumes in-4°, dont les deux premiers ont été mentionnés en 1873, et qui, tous trois réunis, auraient sans doute remporté une médaille dans un concours moins riche que le concours actuel.

Afin de ne pas abuser de l'attention bienveillante de l'auditoire en insistant sur chacun des ouvrages distingués par la Commission des Antiquités nationales, et que le rapport de notre savant confrère M. de Longpérier fait si bien connaître, nous nous bornons à dire que la seconde mention honorable a été accordée à M. C. Guigne pour sa *Topographie historique du département de l'Ain*; la troisième, à M. A. Castan, pour son mémoire sur le *Théâtre de Vesuntio et le square archéologique de Besançon*; la quatrième, à M. de Formeville, pour son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*; la cinquième, à M. Boucher de Molandon, pour deux mémoires : l'un sur la *Première expédition de Jeanne d'Arc*, l'autre sur la *Salle des thèses de l'université d'Orléans*; la sixième, à M. Ulysse Robert, pour son *Étude sur les actes de Calixte II*.

Outre les récompenses qu'elle accorde aux mémoires sur les antiquités de la France, l'Académie dispose aujourd'hui de deux prix de numismatique. Parmi les ouvrages qui lui ont été adressés, aucun ne lui a paru mériter le prix de numismatique ancienne, pour lequel un concours annuel est ouvert, en vertu de la fondation de M. Allier de Hauteroche. Le prix de numismatique du moyen âge a été institué depuis

peu par M[me] veuve Duchalais, en mémoire d'un fils ravi prématurément à l'affection maternelle. Ce prix, qui est biennal, sera décerné pour la première fois en 1876; il perpétuera dans l'estime publique le nom d'un savant modeste, auquel la science des médailles doit de bons travaux trop tôt interrompus par la mort.

S'il fallait mesurer la valeur d'un concours au nombre des concurrents, nous aurions à regretter que deux ouvrages seulement fussent venus disputer cette année les prix fondés si libéralement par M. le baron Gobert. Hâtons-nous d'ajouter que, par les lumières nouvelles qu'ils répandent sur des parties peu connues de notre histoire, ces deux ouvrages étaient tout à fait dignes l'un et l'autre des suffrages de l'Académie.

La Chambre des comptes de Paris, une des plus anciennes et des meilleures institutions de la monarchie, gardienne fidèle du domaine et de la fortune de l'État, appelée par la nature de ses attributions à intervenir dans les plus grandes affaires du pays, méritait sans doute de trouver un historien qui fît connaître avec quelque détail, d'après des titres authentiques, son organisation, sa compétence, les services qu'elle a rendus, les magistrats éminents qu'elle a produits. Dans l'ouvrage qu'il a soumis au jugement de l'Académie, M. de Boislisle n'avait pas la prétention d'embrasser cette tâche dans toute son étendue. Le titre de cet ouvrage n'annonçait même qu'un simple recueil de *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents*. Un tel recueil offrait par lui-même le plus haut intérêt; car il comblait le vide qu'a laissé dans notre histoire nationale la destruction de la plus grande partie des archives de la Chambre des comptes, anéanties en 1737 par un terrible incendie. Pour réparer cette perte immense, il a fallu à M. de Boislisle non pas seulement de laborieuses recherches à la Bibliothèque et aux Archives nationales, mais la générosité d'une famille dont les ancêtres avaient occupé

avec honneur, de génération en génération, depuis le règne de Louis XII jusqu'en 1791, la charge de premier président de la Chambre, et qui, ayant conservé dans ses archives particulières, avec d'autres papiers importants, une correspondance poursuivie sans interruption durant trois siècles, ne s'est pas contentée d'ouvrir libéralement ce trésor, mais a voulu que les richesses qu'il renfermait fussent publiées en un splendide volume, sous ses auspices et à ses frais. Grâces en soient rendues à M. le marquis de Nicolaï au nom de l'Académie et de tous les amis des études historiques. Mais M. de Boislisle ne s'est point borné à rassembler, en suivant avec rigueur l'ordre chronologique, environ un millier de précieux documents; il y a joint, sous ce titre modeste de *Notice préliminaire*, une introduction qui n'occupe pas moins de 142 pages in-4° imprimées en petit texte, et qui contient le tableau instructif, animé, intéressant de la composition, des prérogatives et de la vie intérieure de cette haute et intègre magistrature, à qui le contrôle de la fortune et des dépenses publiques était confié. Il est permis d'espérer que l'auteur, encouragé par nos suffrages, voudra poursuivre une œuvre si bien commencée, et que, après nous avoir fait connaître l'organisation de la Chambre des comptes durant les trois derniers siècles, il écrira une histoire complète de cette illustre compagnie. Quelle que soit, dans la suite, la direction qu'il donne à ses travaux, l'Académie a reconnu, dans l'ouvrage qui lui était soumis, l'alliance trop rare de qualités qu'elle apprécie, la nouveauté des matériaux et l'habileté de la mise en œuvre. Elle a, en conséquence, décerné à M. de Boislisle le premier des prix fondés par M. le baron Gobert.

Le second prix est accordé à l'ouvrage qui a pour titre : *Les Écorcheurs sous Charles VII, épisodes de l'histoire militaire de la France au XVe siècle*, et pour auteur M. Tuetey, archiviste aux Archives nationales. Cet ouvrage a moins d'importance par

son sujet que celui de M. de Boislisle, et la rédaction laisse trop souvent à désirer, sinon quant à l'exactitude, du moins au point de vue du style. Et cependant c'est un livre qui a coûté à son auteur d'immenses recherches, non-seulement dans les bibliothèques et dans les archives de la France, mais dans celles des pays voisins. Il abonde en détails nouveaux et curieux, en documents qui permettent de prendre sur le vif la physionomie des personnages et des événements. Jamais les cruautés commises par les Écorcheurs, les relations de Charles VII avec les princes allemands, la campagne du dauphin, qui fut plus tard Louis XI, contre les Suisses, et beaucoup d'autres faits intéressants pour l'histoire du XV[e] siècle n'avaient été racontés avec une fidélité plus scrupuleuse, d'après des textes plus authentiques et plus patiemment recueillis. Ce sont là, sans contredit, de précieuses qualités qui devaient frapper l'Académie et obtenir son approbation.

L'Académie ne saurait se féliciter au même degré des résultats du concours pour le prix Bordin. Sur l'une des questions qu'elle avait proposées, un mémoire insuffisant, sur l'autre un mémoire tardivement présenté : ce sont là les seuls envois qu'elle ait reçus. Elle propose de nouveau pour sujet de prix l'étude des saints de l'époque mérovingienne, mais en modifiant de la manière suivante la position de la question : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis.* L'Académie conserve l'espoir d'obtenir un mémoire digne de ses suffrages sur l'*Histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.* Enfin, indépendamment des questions qu'elle a choisies pour ses concours de 1875 et de 1876, elle indique pour sujet du prix à décerner en 1877 la question suivante : *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

Deux nouveaux concours que la libéralité du plus savant de nos bibliographes, M. Brunet, avait permis à l'Académie d'ouvrir étaient à juger cette année. Le sujet du premier était un ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité grecque, latine, italique ou celtique. L'Académie a reçu deux ouvrages qui témoignent d'une profonde érudition chez leurs auteurs, mais qui tous deux sont inachevés. Sans décerner le prix, elle accorde une médaille de 1,000 francs à M. Émile Ruelle, pour un manuscrit intitulé : *Bibliographie générale de la Gaule.* Elle a cru également ne pas devoir décerner le prix dans le second concours qui avait pour objet l'Orient, mais qui laissait aux concurrents la faculté de choisir, parmi les branches diverses des études orientales, celle dont ils voudraient écrire la bibliographie. Deux médailles de 1,500 francs chacune ont été attribuées à M. Schwab pour son manuscrit portant pour épigraphe : *Qui scit ubi sit scientia, habenti est proximus*, et à M. Cat pour son *Essai bibliographique sur la Terre sainte.*

Pour terminer ce tableau des concours ouverts par l'Académie, nous devons rappeler qu'elle décernera pour la première fois, en 1875, les prix fondés par M. Louis Fould pour une *Histoire des arts du dessin avant Périclès;* par M. de la Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'*Histoire des antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France;* par notre regretté confrère M. Stanislas Julien, en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. Sera décerné pour la première fois, en 1876, le prix fondé par Mme Delalande, veuve Guérineau, en faveur de l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Il me reste, Messieurs, à vous parler d'une institution placée sous vos auspices, de cette valeureuse École d'Athènes qui, d'année en année, a justifié toutes vos espérances par d'importantes découvertes, dont vous comptez aujourd'hui dans vos rangs plusieurs anciens membres, et qui, sans cesse

renouvelée dans son personnel, mais constante dans son esprit et dans ses traditions, promet à l'érudition française une longue suite d'archéologues distingués. Ses travaux se sont trouvés interrompus, durant la dernière année, par la construction des nouveaux bâtiments qu'elle doit habiter. Mais dans l'intervalle, grâce à l'initiative d'un Ministre que l'Institut de France s'honore de posséder dans son sein, commençait à s'élever, dirai-je une succursale de l'institution créée naguère par M. de Salvandy, ou une école nouvelle? l'École archéologique de Rome, destinée à recevoir les membres de l'École d'Athènes pendant une année, avant leur départ définitif pour la Grèce. Si, en effet, l'antiquité grecque offre une ample matière à nos recherches, que dire de l'antiquité latine? Combien l'Italie n'offre-t-elle pas de monuments qui seront éternellement dignes de notre admiration et de nos études! Dans les musées, dans les bibliothèques, quelle abondance d'inscriptions à déchiffrer, de statues, de vases, de mosaïques à décrire, de manuscrits à collationner! M. Albert Dumont, à qui le Gouvernement avait confié le soin d'initier à ces utiles travaux les nouveaux membres de l'École d'Athènes, avait figuré lui-même dans les rangs de leurs aînés; il avait longtemps parcouru la Grèce, et rapporté de ses voyages les matériaux de savants ouvrages qui lui ont mérité le titre de docteur ès lettres et l'un des prix de l'Académie. Son active impulsion, son dévouement éclairé par une expérience précoce, ont permis que l'École de Rome donnât dès la première année des résultats qu'on n'aurait pas osé attendre. Vous en avez suivi avec intérêt le tableau dans le rapport de notre éminent confrère M. Émile Egger. Je vous renvoie à ce fidèle témoignage, rendu par le plus compétent des juges aux efforts de nos jeunes érudits. Je me borne à de rapides indications qui vous permettront de mesurer l'espace déjà parcouru en quelques mois.

M. Bloch, agrégé des classes supérieures des lettres, chez qui se fait remarquer une véritable prédilection pour les antiquités romaines, a composé un mémoire considérable sur le texte, la date et les dispositions de la loi *Ovinia tribunicia*, relative à la nomination des sénateurs. M. Collignon, se plaçant sur un terrain commun aux deux antiquités classiques, a étudié, d'après les monuments figurés, la fable d'Éros et de Psyché: le fruit de cette laborieuse étude, conduite avec autant de goût que de savoir, a été un double catalogue d'environ deux cents monuments, tels que statues, bas-reliefs, pierres gravées, et des principales œuvres consacrées à ce mythe célèbre. M. Müntz, collaborateur apprécié des *Annales de l'art français*, appliquant à la recherche des mosaïques chrétiennes de l'Italie son ardeur et son expérience, a recueilli soixante mosaïques du IVe au IXe siècle, qui fourniront à la critique ses plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin. M. Bayet, déjà familiarisé par un séjour d'une année en Italie avec les recherches d'érudition, et M. l'abbé Duchesne, nouvellement adjoint à l'École de Rome, ont été détachés, par ordre de M. le Ministre de l'Instruction publique, pour aller remplir, au mont Athos, une mission qui s'est étendue à Thessalonique et à quelques îles de l'Archipel, et qui leur a fourni un certain nombre d'inscriptions et de scolies pour l'interprétation des écrivains grecs. M. Bayet, en outre, a utilisé son séjour à Salonique pour recueillir les matériaux de plusieurs mémoires sur une ancienne église de cette ville, et sur diverses questions qui se rattachent à l'étude de ce monument. Ainsi la philologie, l'histoire, la science des antiquités, y compris les antiquités du moyen âge, ont profité à des degrés divers de l'établissement de l'École de Rome. Cette École est déjà plus qu'une promesse: c'est une institution vivante et féconde, qui, dès son début, a prouvé par ses œuvres qu'elle saurait continuer

sur le sol de l'Italie les traditions savantes de notre nation et perpétuer, même en face d'une concurrence redoutable, sa légitime renommée.

Cette noble ardeur qui pousse vers la science et les lettres tant d'esprits généreux, les espérances qu'elle fait concevoir, les fruits qu'elle a déjà portés, ce sont là autant de motifs de confiance pour le pays, autant de consolations nécessaires à l'Académie pour adoucir la rigueur des pertes affligeantes qui viennent de jour en jour la frapper. L'année qui s'achève, en particulier, aura été signalée par des deuils dont le souvenir gravé dans nos cœurs ne saurait s'en effacer de longtemps. Il y a neuf mois, après de brillants services rendus à la science et à l'État, M. Beulé vous était enlevé dans la force de l'âge et du talent, par un coup dont la soudaineté accroît l'amertume. Il y a trois mois bientôt, s'éteignait en la personne de M. Guizot une des lumières de l'érudition et des lettres françaises : car ce titre est le seul qu'en ce moment il me soit permis de considérer parmi tant d'autres que notre illustre confrère pouvait offrir au respect, à la reconnaissance, disons mieux, à l'admiration du pays. Quatre-vingt-six ans passés pour la plupart dans l'agitation des affaires publiques n'avaient ni refroidi chez M. Guizot la passion de l'étude, ni altéré la sûreté de son jugement, ni appesanti sa plume. Sa verte vieillesse, non moins active que les belles années de sa maturité, se préparait, dans le silence de la retraite et au milieu des joies du foyer domestique, à enrichir d'un nouveau chef-d'œuvre notre littérature historique. Dieu n'a pas permis que ce chef-d'œuvre fût achevé. Il a jugé, dans sa miséricordieuse sagesse, qu'après une si longue carrière, après tant de travaux et de si cruelles épreuves, l'âme de notre vénéré confrère était mûre pour d'autres joies que celles de la terre, et il l'a rappelée à lui. Cette mort a laissé dans nos rangs un vide qui, hélas! était facile à prévoir, mais dont chacun de nous mesure avec

tristesse l'étendue. Qui nous rendra ce solide savoir, puisé aux sources mêmes, cette haute impartialité, cette profonde intelligence des faits et des institutions que Montesquieu aurait admirées, cette parole grave et puissante qui élevait et agrandissait tous les sujets? Avec l'exemple de sa vie, si noblement partagée entre le culte des lettres et les plus hautes fonctions du gouvernement, M. Guizot nous lègue du moins comme héritage des œuvres qui ne périront pas, et qui, après avoir contribué à nous instruire et à nous charmer, serviront d'âge en âge de modèles à nos successeurs.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1874 le sujet de prix suivant, qu'elle avait antérieurement proposé pour l'année 1872 :

Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge, en y ajoutant ce programme :

« Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus. »

L'Académie décerne le prix à M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes.

L'Académie avait en outre proposé, pour l'année 1874, le sujet suivant :

Rechercher, d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les khalifes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J. C.).

L'Académie recommandait aux concurrents *de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir, autant qu'il sera possible, les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie Mineure.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie retire cette question du concours.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Allmer, pour son ouvrage intitulé : *Les inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné, reproduites en fac-simile.* Vienne, 1874. 2 vol. in-8°.

La deuxième médaille à M. Henry Révoil, pour son ouvrage intitulé : *Architecture romane du midi de la France.* Paris, 1873, 3 vol. in-fol.

La troisième médaille à M. Célestin Port, pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.* Paris et Angers, 1873, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Alfred Franklin, pour son ouvrage sur *les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, etc.* Paris, 1873, 1 vol. in-4°.

2° A M. C. Guigue, pour sa *Topographie historique du département de l'Ain.* Trévoux, 1873, 1 vol. in-4°.

3° A M. A. Castan, pour son ouvrage sur le *Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon.* Broch. in-8°.

4° A M. de Formeville, pour son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux.* Lisieux, 1873, 2 vol. in-8°.

5° A M. Boucher de Molandon, pour ses deux ouvrages intitulés :

I. *La première expédition de Jeanne d'Arc : Blois, Crécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429.* Orléans, 1873, 1 vol. in-8°.

II. *La salle des thèses de l'université d'Orléans.* Orléans, 1872, 1 vol. in-8°.

6° A. M. Ulysse Robert, pour son ouvrage intitulé : *Calixte II. Étude sur les actes de ce pape.* Paris et Lyon, 1874, 1 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, n'a pas été décerné cette année.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

L'Académie décerne le premier prix à M. de Boislisle, pour son

ouvrage intitulé : *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents, 1506-1791*. Nogent-le-Rotrou, 1873, 1 vol. in-4°.

Le second prix à M. Tuetey, pour son ouvrage intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au xve siècle*. Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8°.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1874 la question suivante :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Le prix n'a pas été décerné (voir page 352).

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1874 le sujet suivant :

I. *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet ce sujet au concours pour l'année 1877 (voir page 352).

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

Ce prix, qui devait être décerné pour la première fois en 1871, a été prorogé à l'année 1874.

Deux prix se trouvaient, en conséquence, disponibles pour cette dernière année.

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement la fondation Brunet aux diverses branches de l'érudition, avait décidé que ces prix seraient décernés :

1° Au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif *à l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature);

2° Au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif *à l'Orient, langues, littératures, archéologie, histoire, géographie, voyages, etc.*

Étaient admis à ces deux concours :

1° Les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement;

2° Les ouvrages manuscrits ou publiés de 1871 à 1873, et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait par exemple une *Bibliographie des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre sainte depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.*

L'Académie ne décerne pas de prix cette année.

Pour la première question, elle accorde une médaille de *mille francs* à M. Ém. Ruelle, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Bibliographie générale de la Gaule.*

Pour la seconde question, elle accorde deux médailles de *quinze cents francs* chacune; l'une à M. Schwab, pour son ouvrage manuscrit portant pour épigraphe : *Qui scit ubi sit scientia, habenti est proximus;* l'autre à M. Cat, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Essai bibliographique sur la Terre sainte.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1874, 1875 ET 1876.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie a prorogé à l'année 1875 le sujet de prix suivant :

Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides ; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes ; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1875 :

Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.

2° Pour le concours de 1876 :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour la première question, le 31 décembre 1874; et pour la seconde, le 31 décembre 1875.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1877, le sujet suivant :

Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1873 et 1874 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1875. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1875 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1874. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, pour la première fois, en 1876, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873.

Chacun de ces prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1874, et, pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1875.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1875, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1874, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1875*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle avait prorogé à l'année 1874 le sujet suivant :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Le prix n'ayant pas été décerné, l'Académie remet la question au concours pour l'année 1877, en la modifiant ainsi qu'il suit :

Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1874, le sujet suivant :

Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet cette question au concours pour l'année 1877.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1875 le sujet suivant :

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

L'Académie, en remettant ce sujet au concours, a signalé à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1875 :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc. et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

2° Pour le concours de 1876 :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

L'Académie propose en outre, pour le concours de l'année 1877, le sujet suivant :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur

ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Periclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1875.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal *de dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris), sera décerné en 1875.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873 et 1874, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1874.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux di-

verses branches de l'érudition, met au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant:

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1874 inclusivement seront admis au concours et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1875.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1874.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix, dont la valeur est de *mille francs*, sera décerné, pour la première fois, en 1876.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1875.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE D'ATHÈNES.

I. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

Cette question est maintenue, comme n'ayant point été réellement traitée.

II. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque;

2° Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce;

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

III. Étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité;

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Cette question reste au programme, n'ayant point été complétement traitée.

IV. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'H et de l'Υ avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

V. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres de Strabon ou de Pausanias, sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VI. Faire une reconnaissance aussi complète qu'il sera possible des constructions dites pélasgiques, en Épire et en Albanie, et déterminer ce que l'étude de ces monuments ajoute aux notions antérieurement acquises sur le même sujet.

VII. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des Manuscrits*.

VIII. Visiter les ruines considerables qui existent au sud de Cyzique, au delà du lac de Manyas (l'*Aphnitis* des anciens), sur une montagne

au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines, qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape?), existait encore au XIIIe siècle; il en est question dans Nicétas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

IX. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

X. Sur le Pirée. — Faire l'histoire critique du Pirée, d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens; rechercher en quelle mesure le Pirée formait une municipalité distincte de celle d'Athènes, et si le dialecte attique s'y était altéré autant que le laisse croire le témoignage de Xénophon.

Consulter, entre autres, les Dissertations de Curtius (1842) et d'Ulrichs (1843).

XI. Étude historique et topographique sur le temple d'Apollon Carnéen, près de Messène, sur le culte et sur les mystères d'Andanie, d'après l'importante inscription trouvée, en 1859, à Constantini, qui contient le programme des rites à observer dans les mystères.

Voir le journal grec le Φιλόπατρις du 29 novembre 1858 et du 5 janvier 1859; les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, année 1859, t. III, p. 21; *die Mysterieninschrift aus Andania*, von Hermann Sauppe, Göttingen, 1860; A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce*, t. III, additions, p. 492.

XII. Exposer la constitution du clergé grec aux divers degrés de sa hiérarchie; la rapprocher de la hiérarchie latine; indiquer les noms grecs de chacun des membres du clergé dans les paroisses et les couvents, leurs attributions spéciales; nommer et décrire tous les objets qui sont à

l'usage de l'Église, qu'on emploie au service des autels: vêtements sacerdotaux, vases sacrés, diptyques, etc.: en faire la nomenclature et le vocabulaire: en un mot, établir une sorte de lexique du culte grec, avec quelques souvenirs du culte païen, dans la mesure que le sujet comporte.

Consulter sur cette matière l'opuscule d'Edw. de Muralt, *Lexicon der morgenländischen Kirche* (Leipzig, 1838).

XIII. Questions permanentes et qu'on ne saurait trop recommander aux membres de l'École.

Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies, surtout des estampages et des photographies, des inscriptions découvertes, en les contrôlant, autant qu'il sera possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes jadis dressé par M. Émile Burnouf, amélioré par lui à plusieurs reprises et dont la publication, sous sa dernière forme, est attendue, reste au programme des études de l'École, pour être sans cesse complété. Il est également recommandé aux membres de l'École de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement, dans des rapports adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, par l'intermédiaire de M. le directeur, les principaux résultats de leurs informations et de leurs recherches.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion.

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été

nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1874, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Morel-Fatio (Alfred).
Guilmoto (Gustave-Adolphe).
Cohn (Isaac-Adolphe).

Est nommé *archiviste paléographe* hors rang :

M. Parfouru (Alfred-Paul).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. CHARLES MAGNIN,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Si j'avais cédé à un premier mouvement, à un sentiment partagé par vous tous après le coup qui a le plus récemment frappé notre Académie, j'aurais ajourné d'un an la notice que je rédigeais pour vous parler de l'homme illustre dont trois classes de l'Institut et l'Institut tout entier ont à déplorer la perte. M. Guizot, en effet, occupait un rang éminent dans notre Compagnie, comme dans toutes celles où il avait été appelé à prendre place. Les autres avaient honoré en lui le grand orateur, le penseur profond qui avait porté dans l'étude des révolutions du passé la pénétration du moraliste et l'expérience du politique; l'homme d'État élevé si haut par son talent comme par son caractère, qu'il est resté supérieur aux revers de la fortune. Vous l'aviez élu plus spécialement pour ces leçons savantes et lumineuses sur les origines et les progrès de la civilisation en France et en Europe, qui ont mis en plein jour la constitution de la société au moyen âge et préparé les

grands travaux dont cette période importante de notre histoire a été l'objet après lui. Mais il eût été téméraire d'improviser en quelque sorte sur un si grand sujet, et d'ailleurs l'usage nous commande de céder le pas à une autre Académie. Je me borne donc à me faire, dans cette solennité, l'interprète de vos regrets unanimes, et vous me permettrez d'y ajouter, au titre de la chaire d'histoire moderne de la Faculté des lettres de Paris, un hommage particulier à l'homme dont le nom lui restera inséparablement attaché.

Ce deuil n'est pas le seul qui ait affligé cette année notre compagnie. Quelques mois auparavant nous avions perdu, dans des circonstances qui font un bien pénible contraste, un de nos plus jeunes et de nos plus brillants confrères. Parvenu presque dès le début de sa carrière aux plus grands honneurs dont disposent les belles-lettres et les beaux-arts, heureux en tout et digne de l'être, il était entré dans la politique en des jours douloureux; il avait, lui aussi, touché au pouvoir; il s'en était volontairement retiré, et, au moment où il nous disait qu'il nous était rendu, il nous était ravi par un coup soudain, foudroyant. Pour lui, l'éloge n'est plus à faire. Il y a peu de jours, Ernest Beulé a reçu dans cette enceinte, au nom de l'Académie des beaux-arts, l'hommage que tant de fois il y avait lui-même rendu aux autres par des notices où il nous faisait admirer l'étendue et la variété de ses connaissances, la souplesse et la grâce de sa parole. Notre Académie s'associe aux témoignages d'affection et de regrets que l'Académie des beaux-arts lui a rendus, et elle adresse par ma bouche des remercîments au nouveau secrétaire perpétuel, qui les a si éloquemment exprimés.

Celui dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui, moins connu du monde et n'ayant jamais cherché à l'être, avait su se faire apprécier et aimer dans le cercle étroit où sa vie s'écoula douce et paisible. En prenant pour sujet de ma

notice la vie et les travaux de M. Charles Magnin, j'étais sûr de rencontrer vos sympathies. Je n'avais à redouter qu'une chose, c'est de tromper votre attente en ne reproduisant pas cette fine et aimable figure sous les traits qui en sont restés dans votre mémoire. Si le secrétaire perpétuel n'avait le privilége de rendre ce dernier hommage à ses confrères, combien n'y en a-t-il point parmi vous qui eussent été mieux préparés à s'acquitter de ce devoir envers M. Magnin! Je vois sur ces bancs, dans le vénérable doyen de notre Académie, l'ancien professeur de rhétorique sous lequel il remportait au concours général un succès éclatant, plein de promesses. Je vois des hommes qui, entrés dans la même carrière, ont vécu avec lui dans des relations de tous les jours. Je n'ai connu M. Magnin que par la bienveillance de son accueil, par l'empressement qu'il mettait, conservateur de notre grande bibliothèque, à seconder de son érudition ceux qui venaient puiser aux trésors dont il avait la garde; par l'aménité de son commerce dans nos réunions hebdomadaires, par la sérénité inaltérable dont il fit preuve au milieu des souffrances quand le mal qui nous l'enleva ne nous permettait plus de le voir que sur son lit de douleur. C'en était assez pour éprouver le désir de retracer la suite de ses travaux et de sa vie. Dans ce cadre où je l'aurai replacé, chacun de vous saura le faire revivre par ses propres souvenirs.

I.

Charles Magnin naquit à Paris le 4 novembre 1793. Son père, Jean Magnin, originaire de Salins en Franche-Comté, avait été secrétaire du marquis de Paulmy (fils du marquis d'Argenson), amateur éclairé des lettres, qui avait réuni à l'Arsenal, dont il était gouverneur, une bibliothèque d'une incomparable richesse. Cette bibliothèque, le marquis de Paulmy l'avait cédée (1785) au comte d'Artois en s'en réservant la

jouissance jusqu'à sa mort, et, quand il mourut (1787), Jean Magnin y garda les fonctions qu'il y remplissait. Le comte d'Artois en avait donné la direction supérieure à Claude-Marin Saugrain, son lecteur ordinaire, le dernier représentant d'une famille de libraires dont le chef avait été imprimeur-libraire de Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre. Le voisinage de la Bastille et le nom du comte d'Artois faillirent être funestes à la bibliothèque dans la journée du 14 juillet 1789. Elle ne fut sauvée du pillage que par la présence d'esprit de Saugrain. Il y resta (il l'avait bien mérité) comme conservateur, et Jean Magnin avec lui. Bientôt un nouveau lien les unit l'un à l'autre : Jean Magnin épousa la fille aînée de Saugrain. Il mourut en 1798, son fils Charles ayant cinq ans environ.

L'enfant suivit sa mère à Nantes, où un second mariage l'avait fixée. Mais c'est à Paris qu'il vint faire ses études. Il y avait son grand-père maternel, qu'il perdit en 1805; il y avait sa grand'mère, qu'il entoura, jusqu'à la fin, des soins les plus assidus et les plus tendres[1], et deux sœurs de sa mère, qui ne cessèrent de lui montrer à lui-même le plus grand dévouement : l'une, mariée à Claude Ruelle; l'autre, qui avait épousé le plus jeune des deux frères de Bure[2], nom vénéré dans la librairie. Les principes religieux qu'il reçut dans cette

[1] «Combien de fois, dit Sainte-Beuve, en ces années d'ardeur et de zèle, à la veille ou au lendemain de quelque publication de nos amis les poètes, ne suis-je pas allé trouver le soir M. Magnin dans cette petite rue Serpente, où il était alors! Il habitait juste en face des frères de Bure, ses parents, et dans la même maison que sa grand'mère, M[me] Saugrain. Chaque fois, vers neuf heures du soir, il me laissait un moment pour aller assister au coucher de sa grand'mère, à laquelle il consacra jusqu'à la fin les soins les plus respectueux et les plus tendres. Quand il allait dans le monde, il ne sortait qu'après lui avoir rendu ces derniers devoirs de la journée et lui avoir donné le bonsoir filial, et il n'avait pas moins de trente-cinq ans alors.» (*Nouveaux Lundis*, t. V, p. 453.) — Ces détails m'ont été confirmés par un parent de M. Magnin.

[2] M. Magnin a publié sur son oncle M. J. de Bure une note biographique dans le feuilleton du *Journal de la librairie* du 17 juillet 1847.

respectable famille laissèrent en lui une impression que la vie du monde effaça pour un temps, mais qui reparut plus tard approfondie par le travail de la raison.

Ce fut à l'institution Pitre-Chevalier, puis au collége Sainte-Barbe, que le jeune Charles Magnin entra en quittant sa mère. Il suivit les cours du lycée Napoléon et reçut des leçons de grec de Victor Le Clerc. Il était dans la classe de M. Naudet quand il remporta en 1812, étant nouveau, le premier prix de discours français au concours général[1]. C'était le moment où commençaient les grands désastres et la prodigieuse consommation d'hommes de l'Empire. La conscription n'attendait même plus qu'on eût vingt ans, et le prix de discours français n'avait pas le privilége d'en exempter. Mais la complexion délicate du jeune lauréat le fit juger impropre au service; voilà comment il échappa au fléau qui moissonna sa génération.

La Bibliothèque du roi, qui allait bientôt recommencer le second cycle de ses changements de nom (nous en sommes au troisième) avait eu au moins la bonne fortune de garder pour conservateur un homme qui y était, à titre d'employé, depuis 1784, le savant et excellent Van Praët[2]. Van Praët était l'ami intime, et, autant que ses occupations le lui permettaient, l'hôte de campagne des frères de Bure, dont l'un, je l'ai dit, était devenu l'oncle de Charles Magnin. Il fit entrer le jeune Charles, presque au sortir du collége, à la Bibliothèque (25 mars 1813).

Le noviciat de la Bibliothèque n'était pas de nature à satisfaire beaucoup les goûts littéraires du brillant rhétoricien. Il s'agissait ou de donner des livres au public ou de travailler

[1] Discours de Zénobie à Aurélien.

[2] Premier écrivain attaché au dépôt des livres en 1784; garde par intérim en 1794; conservateur en 1795. M. Magnin a prononcé à ses funérailles un discours qui a été inséré au *Moniteur* du 10 février 1837. Il lui a consacré une notice que l'on peut lire au tome LXXVIII de la *Biographie universelle*.

dans les salles basses à la rédaction du catalogue. Ce travail, dont il s'acquittait en conscience, lui laissait pourtant quelques loisirs pour des études personnelles. La Bibliothèque n'aurait pas été une pépinière d'érudits et de lettrés s'il n'en eût été ainsi. Charles Magnin s'essaya dans les concours de l'Académie française. En 1815, il disputa le prix de poésie sur les *Derniers moments du chevalier Bayard*, et obtint l'accessit[1]. En 1820, son *Entretien sur l'Éloquence* n'eut encore qu'une simple mention[2]. Par la mise en scène de ce morceau[3] et par tout le développement de la pensée comme par le style, on voit qu'il subit, qu'il accepte, qu'il tient à honneur l'influence de Rousseau, «du Platon des temps modernes:» «Rousseau, si calomnié pendant sa vie et poursuivi encore au delà par des éloges et des honneurs pires que des outrages.» La déclamation de son jeune Polonais (l'un des deux interlocuteurs) contre les maux dont l'éloquence est la source est du Rousseau répondant à la question : *Le progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?* Le langage du vieillard qui redresse les arguments du jeune homme est du Rousseau comme le jeune concurrent l'a conçu et goûté :

Ô Rousseau, Rousseau! toi dont tout le génie fut dans la conscience et toute l'éloquence dans l'âme, à toi seul il appartenait de jeter quelque lumière sur cette étonnante faculté qui se lie au mystère de l'union de deux natures et de l'action incompréhensible de l'une sur l'autre[4].

[1] Le prix fut partagé entre Mme Dufresnoy et Alexandre Soumet. Charles Magnin avait eu l'idée assez singulière de placer sa tirade dans la bouche de Bayard lui-même. C'était un peu long pour un mourant.

[2] La question était : «Déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales de l'orateur du barreau et de l'orateur de la tribune.» Le prix fut remporté par M. Delamalle, ancien conseiller de l'Université et du conseil royal de l'Instruction publique, conseiller d'État. Son mémoire est un traité en règle sur la matière.

[3] L'entretien a lieu dans l'île des Peupliers, auprès du tombeau de Rousseau. (*Entretien sur l'Éloquence*, p. 3.)

[4] *Entretien sur l'Éloquence*, p. 33.

Je n'ai cité ce passage que pour donner une idée du style dont M. Magnin ne tarda point à se guérir. La déclamation était contraire à sa nature. En 1824, il écrivait une comédie en trois actes et en prose, intitulée : *Racine, ou la Troisième représentation des Plaideurs*. La pièce, reçue à correction le 2 août 1824, fut reçue définitivement le 20 octobre suivant et jouée à l'Odéon le 14 février 1826. Le jeune auteur, sagement conseillé par Andrieux, l'avait réduite à un acte; et le sujet n'en comportait pas plus. Mais le triomphe et la chute de la cabale qui avait voulu faire tomber la pièce de Racine étaient matière de comédie, et quelques scènes ingénieusement trouvées, vivement conduites[1], pouvaient faire rire encore ceux qui avaient ri aux *Plaideurs*. Cela méritait mieux qu'un succès d'estime et une douzaine de représentations[2].

Cette petite comédie est le premier indice du goût de Ch. Magnin pour l'art dramatique. Il en ébaucha quelques autres[3]: s'il renonça à les produire sur la scène, ce n'est pas qu'il eût rompu avec le théâtre, c'est qu'il se sentait plutôt appelé à s'en occuper d'une autre façon.

Le journal *le Globe* avait été fondé en 1824 et réunissait, sous la direction de M. Dubois et l'inspiration toute spéciale de MM. de Broglie, Guizot, de Barante, une brillante phalange de jeunes écrivains, hommes d'État de l'avenir : MM. Thiers, Jouffroy, Duchâtel, de Rémusat, Vitet, Duver-

[1] Les personnages qui se plaignaient d'être joués pris pour les acteurs qui les jouent, et, à la fin, la rencontre des uns et des autres dans la maison de Racine, à la confusion des premiers quand la pièce dont ils voulaient obtenir la suppression par arrêt vient de triompher dans une troisième représentation à la cour.

[2] Le manuscrit de la pièce sous les deux formes m'a été communiqué par l'administration de la ville de Salins. Il y en a eu un compte rendu médiocrement bienveillant dans le *Journal des Debats* du samedi 18 mars 1826. « L'auteur, y dit-on en terminant, a été nommé avec une faveur qu'il ne doit regarder que comme un encouragement à mieux choisir ses sujets et aborder la véritable comédie, s'il en a la force et le courage. »

[3] Il fit aussi quelques petites pièces de vers qui sont restées inédites

gier de Hauranne. Charles Magnin, dont la plupart avaient su apprécier le caractère et le talent, fut admis à y écrire avec eux.

Deux grands débats défrayaient alors la polémique de la presse : le débat politique, la lutte du libéralisme contre les résistances de la Restauration, et le débat littéraire, qui, en ce temps de généreux enthousiasme, ne passionnait pas moins les esprits, je veux parler de la querelle des classiques et des romantiques. *Le Globe* avait pris position dans le camp des idées libérales et se trouvait du même coup disposé à combattre ce qui, en littérature comme en politique, paraissait tenir de l'ancien régime. Charles Magnin, enrôlé parmi les littérateurs, fit sa première campagne contre les classiques par deux articles : l'un, sur le *Philippe-Auguste,* poëme héroïque en douze chants, de M. Parseval-Grandmaison[1]; l'autre, sur les *Œuvres de Luce de Lancival*[2]. Une épopée, quelle formidable machine de guerre! quelle réplique foudroyante à ceux qui accusaient d'impuissance la vieille école! Les classiques chantaient victoire, et ils inscrivaient au Temple de Mémoire, comme ils disaient, le nom du vainqueur au-dessus même du nom de son héros :

> Sans le Tasse, qui, sur la terre,
> Saurait Godefroy de Bouillon?
> Henri doit sa gloire à Voltaire,
> Philippe-Auguste à Grandmaison.

Charles Magnin veut sauver l'auteur du ridicule auquel l'expose cette aveugle conspiration de l'amitié. Il rend hommage à son caractère et à son mérite, mais il demande qu'on lui abandonne le système, qu'on cesse d'affubler du costume grec le moyen âge[3]. Il pousse l'irrévérence jusqu'à rapprocher le

[1] *Globe* du 4 février 1826.

[2] *Globe* des 16 septembre et 5 octobre 1826.

[3] On a renoncé dans les sciences aux problèmes insolubles, à la recherche de

Philippe-Auguste de la *Philippide* de Guillaume le Breton et à préférer, à quelques égards, la *Philippide*[1]. Mais il ne veut point passer pour barbare et se plaît à reconnaître, en terminant, que « le mérite d'une diction harmonieuse et flexible placera *Philippe-Auguste* à la suite de la *Henriade,* à une distance fort grande, mais cependant encore fort honorable[2]. »

Il se croit tenu à moins de ménagements à l'égard des œuvres de Luce de Lancival, contre lequel un ami maladroit avait si imprudemment réveillé la critique en lui conférant les honneurs posthumes d'une édition complète :

On n'est pas, dit-il, médiocrement surpris après avoir lu ces deux volumes si vides d'idées, quoique si pleins de prose et de vers, de la haute réputation qu'obtint il y a quinze ans cet écrivain, un des coryphées de l'Université impériale et l'un des principaux représentants de la littérature sous l'Empire. On se demande les motifs des nombreux encouragements et de la protection toute spéciale dont l'honora l'empereur. Mais un moment de réflexion suffit pour dissiper la surprise. En sa qualité de despote, Bonaparte haïssait la pensée à l'égal de l'insurrection. Il voulait en conserver le monopole pour ses bulletins, ses proclamations et son *Moniteur*. Dans la nation, dans les corps constitués par lui, dans la chaire même, il ne souffrait pas que la parole fût autre chose qu'un vain bruit et tout au plus, dans les grands jours, une des fanfares de la

la quadrature du cercle, par exemple. Ne serait-il pas temps d'agir de même en littérature et de cesser de vouloir reproduire le moyen âge sans s'écarter des formes grecques? Il est résulté de ce malheureux entêtement une foule de monstruosités historiques et poétiques plus ou moins étranges. La faute ici n'est point aux règles. L'épopée a été beaucoup moins tourmentée par la législation scolastique que la poésie dramatique. Le temps, les lieux, l'ordonnance, le nombre des chants, presque tout, dans le poème épique, est laissé à la discrétion du poète; et, cependant, nous ne voyons presque personne s'écarter de la routine; ce qui semblerait prouver que la tyrannie des règles n'est pas, dans le genre dramatique lui-même, le plus grand obstacle à l'originalité, et que, si nous ne sortons guère du cercle convenu, c'est que l'instinct imitatif est une des lois constantes et communes de l'esprit humain, tandis que le génie qui innove est une rare et glorieuse exception. » (*Causeries et méditations*, t. I, p. 184.)

[1] *Causeries et méditations*, t. I, p. 186-188.

[2] *Ibid.* p. 204.

victoire. La phraséologie sonore et vide de M. Luce de Lancival convenait merveilleusement à ses vues. Voilà comment il aimait la parole : assez élégante pour n'être pas sans quelque charme, trop dépourvue de portée pour être jamais une puissance[1].

Si le *Philippe-Auguste* de Parseval-Grandmaison avait amené le jeune critique à parler de l'épopée, ce n'est pas à propos des tragédies de Luce de Lancival qu'il pouvait croire opportun d'entrer dans le débat sur l'art théâtral, agité entre les classiques et les romantiques. Une occasion plus intéressante allait s'offrir à lui.

On ouvrait un théâtre anglais à Paris. On allait représenter, non plus en imitation, mais en original, les drames de Shakspeare, du grand poëte que Voltaire traitait sans façon de «maître Gilles» et de bateleur, mais en qui les romantiques saluaient le coryphée de l'art nouveau. La tragédie pouvait-elle se passer des trois unités? Le comique pouvait-il se mêler au tragique, sans en détruire l'effet ou perdre lui-même toute sa vertu? On l'allait voir. M. Magnin, chargé de rendre compte de ces représentations dans *le Globe*, se félicite de l'enseignement qu'on en devra tirer. Dans un premier article sous forme de lettre adressée à l'éditeur de son journal, il raconte ses premières impressions et celles qu'il a recueillies soit du public dans la salle, soit des critiques au foyer : c'est comme une première vue de la lutte qui allait s'engager dès le lendemain entre les feuilletons des deux camps[2].

Cette suite de représentations l'amène plus d'une fois à parler de Shakspeare lui-même, et il montre dans son appréciation une indépendance de jugement vraiment supérieure à toute question d'école[3].

[1] *Causeries et méditations*, t. II, p. 67.

[2] *Globe*, 18 septembre 1827, t. I, p. 62. De 1820 à 1824, il s'était livré avec ardeur à l'étude des langues modernes avec un de ses meilleurs collègues et amis, le savant et regretté Louis Dubeux.

[3] *Globe* du 25 septembre 1827 : *Causeries et méditations*, t. II, p. 87-89.

Mais le théâtre anglais lui-même nous donnait-il bien Shakspeare? M. Magnin montre dans plusieurs articles comment les classiques voisins de son époque ont conspiré contre lui par les altérations qu'ils lui ont fait subir : non pas certes de mauvaise foi et pour assurer à leur parti un triomphe plus facile sur le poëte ainsi mutilé, mais dans l'intention de le rendre meilleur. *Othello*, *Hamlet*, *Roméo et Juliette* ont subi des retranchements déplorables. Le *Roi Lear* a eu un sort plus triste encore; car on lui a infligé non-seulement des suppressions, mais des additions, et *Richard III* n'a pas été plus épargné [1].

Cette profanation ne pourrait s'excuser que par la nécessité de corrections indiscutables. Mais les remanieurs ont rarement la main heureuse, et M. Magnin l'a montré d'une manière saisissante en plusieurs passages [2].

Du reste, il reconnaît que tout n'est pas à blâmer sans réserve dans ces arrangements; qu'on devait vouloir maintenir Shakspeare au théâtre; qu'il fallait donc l'accommoder un peu aux nécessités du temps :

> Ces longs drames, dit-il, qui plaisaient tant à nos aïeux du XVIe siècle, ne sont plus en proportion avec les goûts légers de la génération présente. Ces comédies, d'une si grande dimension et d'un travail si achevé, ressemblent à ces vastes armures de la même époque que l'on dirait faites pour des géants par les fées. Les curieux recueillent dans leurs cabinets ces nobles reliques; mais l'usage en serait accablant pour notre faiblesse. Le mal n'est donc pas, si l'on veut employer les diamants de Shakspeare, de les remonter à la mode actuelle, mais de s'y prendre avec trop peu de discernement. Le mal est de supprimer les beautés les plus éclatantes, telles que la scène de la romance dans *Othello*, et d'ajouter des pierres fausses, telles que l'amour de Cordélia pour Edgar dans le *Roi Lear*. (*Globe* du 8 août 1829; *Causeries*, t. II, p. 268.)

[1] *Globe* du 12 janvier et du 16 février 1828; *Causeries*, t. II, p. 157 et 179-181.

[2] *Globe* du 16 février et du 17 mai 1828: *Causeries*, t. II, p. 182 et 210.

L'admiration sincère de M. Magnin pour Shakspeare ne fait pas d'ailleurs qu'il ne voie rien hors de lui. Il ne demande pas qu'on se traîne sur ses traces. Il comprend la différence des pays et des temps. De Shakspeare il ne voudrait voir renaître que le génie :

On nous aurait mal compris, continue-t-il, si l'on supposait que, parce que nous admirons en antiquaire le noble et large drame de Shakspeare, nous pensons qu'il le faille imposer de force au temps actuel ou l'importer sur notre scène. Loin de là : ce qui se passe en Angleterre nous prouve que cette forme, plus épique que dramatique, avec ses libertés et son ampleur, telle enfin qu'elle nous charme à la lecture, a fait son temps au théâtre, aussi bien que le drame serré et laborieusement rétréci des poëtes du XVIIe siècle. La forme qui convient au drame de notre temps, si notre temps est assez artiste pour se créer un drame, n'est pas encore trouvée. La trouvera-t-on? On peut l'espérer. Si ce que l'on publie un peu prématurément de *Marion Delorme* est vrai, bientôt un notable essai en ce genre nous sera soumis. (*Globe*, 8 août 1829; *Causeries*, t. II, p. 268-270.)

Ceci était écrit en 1829. *Marion Delorme* n'a été représentée qu'en 1831. M. Magnin ne nous a point appris que son idéal ait été réalisé.

Le théâtre anglais à Paris ne donnait pas seulement les drames de Shakspeare : il représenta plusieurs pièces d'Otway, de Sheridan, de Knowles, de Nicolas Rowe : c'était pour M. Magnin autant d'occasions d'exercer sa critique sur ces divers auteurs et aussi de traiter les questions générales de l'art dramatique dont ils lui offraient différents modèles. Une œuvre de ce genre, quelque parfaite qu'elle soit, n'a de succès que si elle est bien rendue. Un bon acteur est le meilleur interprète du poëte, et M. Magnin eut plus d'une fois à le constater dans cette revue du théâtre anglais à Paris :

Le jeu d'un grand acteur, dit-il après la clôture de la première saison, est aussi un commentaire; c'est même le plus clair, le plus animé, le plus frappant que l'on puisse consulter. L'acteur n'en est pas réduit à

confier à une feuille muette son opinion pâle et glacée; il la colore, la vivifie, la soumet aux impressions du parterre, et le silence ou l'émotion de l'assemblée décide aussitôt de sa valeur. (*Globe*, 19 juillet 1828; *Causeries*, t. II, p. 249.)

Le commentaire du grand acteur a tant d'autorité, qu'en une circonstance M. Magnin, convaincu par le jeu de Kean, n'hésite pas à revenir sur l'appréciation d'un caractère tel que lui-même l'avait conçu d'abord : celui de Shylock dans *le Marchand de Venise*. Mais plus communément, c'est lui qui, par sa grande intelligence du théâtre de Shakspeare, se trouve en mesure de redresser le jeu des acteurs : et c'est ce qui fait l'intérêt encore présent de ces articles. M. Magnin ne s'est pas contenté de retracer les impressions fugitives de la soirée sur un public qui passe; il a fait, sans l'idée de professer et sous l'inspiration du moment, un cours de critique littéraire justifié par l'exemple du jour. Ce sont des leçons dont les interprètes du théâtre, en tout temps, pourront tirer le plus grand profit[1]. Même pour ce qu'il y avait d'essentiellement éphémère dans la représentation, on peut signaler des choses dignes de rester. Je veux parler des portraits des acteurs : de Kemble, de Kean, de Macready, et en particulier des jeunes femmes qui rendaient vivantes les femmes de Shakspeare. L'art a cherché plus d'une fois à replacer sous nos yeux ces figures si gracieuses, si touchantes d'Ophélia, de Cordélia, de Juliette, de Desdémona. M. Magnin les a vues, et il les a repro-

[1] «Elle peint, dit-il de l'actrice qui représentait Juliette, elle peint on ne peut mieux l'amour qui s'empare de tout elle-même, sans combat, sans réflexion, sans résistance; mais ne donne-t-elle pas à cet entraînement une expression un peu forte et quelque chose de trop prononcé? Ce premier amour d'une jeune fille, tel que l'a peint Shakspeare, a quelque chose de si poétique qu'il faudrait, ce nous semble, que l'actrice l'entourât d'un peu plus d'indécision et de vague, afin de laisser à chacun le plaisir de le rêver à son gré.» (*Globe*, 22 septembre 1827; *Causeries*, t. II, p. 75.) Il y a ici plus que de la critique littéraire : c'est le cœur humain révélé avec une délicatesse d'expression digne de la pureté du sentiment.

duites, non pas avec cette physionomie et ce geste dont le dessin, si vive qu'en puisse être l'expression, ne saisit le mouvement que pour l'immobiliser, mais dans toute la mobilité des sentiments, dans toutes les phases de la passion du drame qui vit en elles et par elles. On a oublié les charmantes figures de miss Smithson et de miss Foot; mais les portraits que M. Magnin en a retracés dans leurs différents rôles exciteront toujours le plus vif intérêt [1].

M. Magnin n'a pas seulement traité du théâtre anglais dans le *Globe*. Il s'y occupait aussi de la scène française, et c'était là qu'il pouvait voir à l'œuvre les deux systèmes qui s'en disputaient la domination. Dans une suite d'articles échelonnés de 1824 à 1830, articles qu'il n'a pas réunis comme les autres dans ses *Causeries et méditations* [2] et qu'il se proposait de reprendre pour les soumettre à une vue d'ensemble après la clôture du débat, il passe en revue les différentes pièces, tragédies, comédies, drames, à mesure qu'on les produit devant le public. Nous ne pouvons songer à les énumérer. Signalons entre beaucoup d'autres : le *Mariage d'argent*, de Scribe, comédie de caractère à propos de laquelle il regrette que l'auteur n'en ait pas fait plutôt une de ces comédies-vaudevilles qu'il faisait si bien; le *Henri III* d'Alexandre Dumas, qui lui arrache ce cri : « Dieu soit loué! voilà un drame qui n'est imité ni de Cooper ni de Walter Scott; » et pour conclusion : « Quand on est si profondément ému, tout est pardonné; » *Christine à Fontainebleau*, de Frédéric Soulié : il donne à son article cette épigraphe peu flatteuse tirée des pensées de Christine : « Une méchante comédie est une grande mortification [3]. »

[1] Voyez en particulier le *Globe* des 2, 13 et 20 octobre 1827; *Causeries*, t. II, p. 95, 96, 112-114, 125.

[2] 2 vol. in-8°, Paris, 1843. — Voyez la préface, p. XI.

[3] Le premier compte rendu qu'il ait signé a pour sujet *l'Enfant trouvé*, comédie en trois actes de MM. Mazères et Picard (*Globe*, 16 décembre 1824); viennent

Sainte-Beuve, dans une des deux notices qu'il a consacrées à M. Magnin[1], nous apprend que, vers 1828, une légère division s'étant produite dans l'école critique du *Globe*, « M. Magnin fut un de ceux qui se montrèrent le plus disposés à comprendre et à aider les poëtes sans leur rien céder pourtant de ses droits comme juge. Il se laissa, continue-t-il, mettre très au fait du procédé, des intentions et du faire de l'école de MM. Hugo, de Vigny, et, tout en réservant son indépendance, il se plaçait pour l'examen des œuvres au point de vue des auteurs. Il leur appliquait les règles et les principes d'après lesquels ils avaient désiré être jugés eux-mêmes. »

M. Magnin applaudit à l'essai tenté par Alfred de Vigny de nous rendre Shakspeare au naturel dans *le More de Venise*. « Enfin, dit-il, voilà ce que nous avions tant désiré. Voilà une

ensuite, après un assez long intervalle : *Louis XI à Péronne*, comédie en cinq actes et en prose, imitée de Walter Scott, par M. Mely-Janin (24 février 1827); *Lambert Simnel*, ou *le Mannequin politique*, par MM. Picard et Empis (29 mars); la reprise de *Roméo et Juliette*, de Ducis (21 juin); *les Guelfes et les Gibelins*, tragédie de M. Arnault père (14 juillet); *Chacun de son côté*, comédie de M. Mazères (30 janvier 1828); *la Princesse Aurélie*, comédie en cinq actes et en vers de Casimir Delavigne (12 mars); *le Dernier jour de Missolonghi*, de M. Ozanneaux (7 mai); *Roméo et Juliette*, de Frédéric Soulié (14 juin); *l'École de la Jeunesse*, ou *le Sage de vingt ans* (6 août); *Marie de Brabant*, drame historique de M. Ancelot (26 novembre); *l'Espion*, drame en cinq actes et en prose, par MM. Ancelot et Mazères. — « Pour qui n'a pas lu l'ouvrage de Cooper, dit-il à ce propos, celui de MM. Ancelot et Mazères aura un grand intérêt. Mais, quand on connaît l'original, mieux vaut y rêver que de l'aller voir rapetissé, amoindri et rendu invraisemblable » (17 décembre). — *Lancastre*, par M. d'Espagny (4 février 1829); *le Complot de famille*, ou *le Temps passé*, d'Alex. Duval (16 mai); *Christine de Suède*, par Brault (1er juillet); *Catherine de Médicis aux États de Blois*, par Lucien Arnault (5 septembre); *Clovis*, tragédie en cinq actes, par Népomucène Lemercier (13 janvier 1830); *Gustave-Adolphe*, tragédie en cinq actes, par Lucien Arnault (27 janvier); — et les pièces que j'ai citées dans le texte. (*Globe*, 8 décembre 1827, 14 février et 17 octobre 1829.) Mais il y a sans doute un beaucoup plus grand nombre de comptes rendus qu'il n'a pas signés. Ses articles sur le théâtre anglais, qu'il a recueillis dans ses *Causeries et méditations*, ne sont pas signés pour toute la série de 1827.

[1] *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 452.

première pièce de Shakspeare, non plus imitée, défigurée, travestie, mais fidèlement traduite[1]. » Il applaudit surtout à l'avénement du drame nouveau avec *Hernani*. Ce fut lui qui chanta la victoire dans un entrefilet inséré au *Globe* du lendemain (26 février 1830). Au moment où il écrit, la salle applaudit encore. Ce n'est qu'éblouissement, enivrement; il renonce à juger pour ce soir[2]. Le surlendemain, après la seconde représentation, il ne juge pas encore; nouvel entrefilet où quelques défauts sont avoués, mais que de mérites les recouvrent!

Excès de force et de grandeur, proportions colossales, confusion du roman vulgaire et du fantastique le plus idéal; style épique et lyrique du coloris, quelquefois le plus riche et le plus harmonieux, et quelquefois mêlé et heurté; mots de cœur et de génie jetés en images étincelantes ou échappant tout vifs de simplicité; puis des recherches, des affectations, des redites, des plaisanteries, les unes de mauvais goût, les autres rudes et gauches, voilà certes matière à discussion. (*Globe*, 28 février 1830.)

Le 1er mars, il reprend la plume du critique; mais il est encore sous l'empire de l'émotion, que dis-je! de la commotion produite par le drame de V. Hugo, «la plus forte com-

[1] *Globe*, 28 octobre 1829.

[2] «Nous sortons d'*Hernani*, et le public enthousiasmé applaudit encore. Cette grande et poétique composition a tenu au delà des espérances et des craintes de l'amitié et de l'envie. Ébloui de tant de beautés, enivré d'une poésie si vive et si nouvelle, nous ne hasarderons pas ce soir un jugement; il nous faut recueillir nos émotions et rassembler nos pensées. Nous ne voulons aujourd'hui qu'annoncer le triomphe de M. Victor Hugo. *Hernani* a obtenu un succès complet, un succès mérité. Grandeur et profondeur de pensée, poésie lyrique admirablement mêlée au drame, intérêt un peu romanesque, mais vif et pressant, vers souvent de facture cornélienne, le public a tout senti, tout écouté, tout applaudi. Il a indiqué au poëte avec une justesse extrême quelques coupures nécessaires. Mais l'œuvre est si pleine, si riche, que M. Victor Hugo peut élaguer quelques accessoires sans craindre d'appauvrir l'ensemble.» Suivent les compliments pour les acteurs, pour la mise en scène. (*Globe*, 26 février 1830.)

motion dont nous ayons eu l'exemple;» et, comme il l'avoue, « la main » lui « tremble. »

Ce drame, dit-il, va changer la face de nos discussions, porter le jour sur des points de critique plus avancés et opérer la dissolution prochaine des anciens partis littéraires. En effet, écoutez dans les foyers, causez dans les cercles, lisez les journaux : plus un mot des querelles de forme, des unités de lieu, de temps, d'action, du mélange des tons. Ces questions sont épuisées, dépassées. C'étaient préfaces indispensables. Nous sommes arrivés au livre : l'œuvre est commencée; elle est sous nos yeux. Il s'agit aujourd'hui d'en jouir, et, s'il se peut, de la juger.

Et se plaçant, comme disait Sainte-Beuve, au point de vue de son auteur pour le juger, il récuse toute comparaison avec le drame tel qu'il avait été conçu par nos grands tragiques. Corneille, Racine, Voltaire, agissaient vivement sur les facultés maîtresses : l'esprit, le cœur, la raison. Victor Hugo s'adresse à une autre faculté : l'imagination [1].

Il ne faut pas croire que cette voie, où M. Magnin s'était engagé en discutant de l'art théâtral, l'ait conduit à une approbation aveugle de toutes les innovations de l'école. M. Magnin, ainsi que le dit spirituellement Sainte-Beuve, « avait mis des qualités d'écrivain classique au service de la cause romantique [2]. » Mais, comme il ne les abdiquait point pour lui-même, il ne supportait pas non plus qu'on les heurtât violemment en matière de versification ni de style. Il n'approuve pas qu'en haine de la césure fixe de l'alexandrin on aille, par l'abus des enjambements, retomber dans une monotonie d'une autre sorte. Molière et La Fontaine lui paraissent avoir montré comment on peut se conformer à la règle sans s'y asservir, s'en écarter sans lui porter défi. S'il n'admet pas davantage que dans l'ode la strophe doive marquer une limite fatale au développement de la pensée; s'il

[1] *Globe*, 1er mars 1830.

[2] *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 447.

admire Victor Hugo laissant, dans la *Marche turque,* le flot de son inspiration déborder et se répandre librement de strophe en strophe jusqu'au terme de l'ode, il est bien loin de rompre toutes les digues[1]. Il comprend la sagesse qui fit jadis imposer les règles à une poésie encore sans discipline; il apprécie les qualités fortes et solides qu'elles ont données au vers français: il souhaite que la poésie, tout en s'émancipant, les garde, et il craindrait surtout que, par une sorte de réaction, à la tyrannie du passé elle ne substituât, comme il arrive souvent dans les révolutions, une tyrannie d'une autre sorte, ramenant les poëtes sous le joug dont ils se croyaient affranchis. On peut être rassuré, du reste, sur ses tendances romantiques, lorsque l'on voit que les poëtes et les écrivains qu'il goûte le plus sont, avec Victor Hugo dans ses premiers ouvrages, Mérimée, «le chef le plus brillant et le plus heureux, disait-il, qui ait conduit au feu l'avant-garde romantique,» «le Mazeppa d'une armée dont M. Victor Hugo est le Charles XII,» — comparaison qui exprime plus d'admiration pour l'homme que de confiance dans son triomphe[2]; — avec Mérimée, Alfred de Vigny, le chantre d'Éloa, Sainte-Beuve (n'oublions pas que l'énumération est antérieure à 1830) : tous noms accueillis, consacrés par l'Académie française. Le jugement si droit, si mesuré de M. Magnin; le goût si pur, si scrupuleux dont il fait preuve dans ces articles; son éloignement pour tout néologisme; sa vieille habitude de la langue que le XVIIe et le XVIIIe siècle ont parlée, pouvaient donner l'assurance que, s'il louait la nouvelle école pour l'essor qu'elle voulait rendre au génie littéraire, il ne la suivrait jamais dans ses écarts[3].

[1] «Qu'est-ce que l'esthétique?» (*Globe* du 7 octobre et du 11 novembre 1829; *Causeries*, t. I, p. 84.)

[2] *Globe*, 25 avril et 30 mai 1829, «Une Chronique du temps de Charles XII;» *Causeries*, t. I, p. 248.

[3] Voyez ses articles sur *La vie, les poésies et les pensées de Joseph Delorme*

J'ai groupé les articles écrits par M. Magnin sur le théâtre dans *le Globe*. Il y aborda plus d'un autre sujet de littérature française ou étrangère; il avait aussi, par plusieurs articles, témoigné de sa vieille prédilection pour Virgile[1] et de son goût pour l'antiquité. Il avait esquissé en traits rapides l'histoire de la *numismatique*, dans un article sur un ouvrage de Mionnet[2]; il traitait la question homérique, lorsqu'éclata la révolution de Juillet.

II.

Si M. Magnin, appelé à écrire dans *le Globe*, n'y avait pris part qu'aux débats littéraires, il n'était pas resté indifférent aux débats politiques agités en même temps dans ce journal. A cet égard, ses liaisons d'écrivain et ses amitiés, son penchant naturel aussi sans doute, l'avaient entraîné dans une voie tout autre qu'on ne l'eût attendu de ses relations de famille.

Propriétaire pour une part dans le journal où il écrivait,

(*Globe*, 26 mars 1829), sur les *Poëmes d'Alfred de Vigny* (21 octobre 1829); *Causeries*, t. I, p. 205 et 225.

[1] *Études grecques sur Virgile*, par M. Eichhoff (*Globe*, 27 décembre 1825); *Études sur Virgile*, par M. Tissot (17 juin 1826).

[2] *De la rareté et du prix des médailles romaines* (*Globe*, 5 mars 1828; *Causeries*, t. I, p. 450). — Signalons encore dans *le Globe* quelques articles qu'il a signés sur des divers sujets : *L'Honnête homme*, ou *le Niais*, roman de Picard (30 avril 1825); *Sainte-Périne, souvenirs contemporains* (27 mai 1826); *Iu-Kiao-li*, ou *Les Deux cousines*, traduit du chinois par Abel Rémusat, trois articles fort étudiés (23 décembre 1826, 27 janvier et 22 février 1827); *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, par M. Ferd. Denis (16 et 28 juin, 21 juillet et 22 novembre 1827); *De la Grèce suivant l'opinion du collége et de la Grèce véritable*, à propos d'un poeme de W. Haygarth (27 août 1827). Il y rit, non sans raison, de ceux qui prendraient volontiers les noms des lieux consacrés aux Muses ou à Apollon comme des synonymes poétiques; qui regardent le Pinde, le Parnasse et l'Hélicon comme une même chose (*le Parnasse, montagne fabuleuse à laquelle on donne aussi le nom de Pinde et d'Hélicon*), et qui font couler les sources sacrées de n'importe quelle montagne selon le besoin de la mesure ou de la rime. Nos colleges n'ont plus besoin d'aller prendre des leçons du poete anglais.

il signa, le 2 mars 1827, avec MM. Dubois, Guizot, Duchâtel, de Rémusat, Vitet, la déclaration qu'ils étaient décidés à ne point se retirer devant les entraves dont les menaçait la censure, nouvellement rétablie sur les écrits périodiques, et, dans le mouvement électoral de cette année, il coopéra à la fondation de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, société formée pour défendre la liberté des élections, et d'où il se retira avec ses amis dès que le but proposé fut atteint par la nomination de la Chambre nouvelle[1].

La révolution de 1830 répondait à ses vœux; elle ne le satisfit même pas. Tandis que la plupart de ses amis politiques se rangeaient autour du gouvernement qu'ils avaient contribué à établir, M. Magnin resta dans l'opposition. Il laissa ses anciens collaborateurs du *Globe* entrer dans le ministère ou dans les assemblées publiques et s'attacha à Armand Carrel; il quitta lui-même *le Globe*, dont la direction passait de M. Dubois à Pierre Leroux[2], et il écrivit dans *le National*. Il en adopta les idées jusqu'à un point dont peuvent s'étonner ceux qui ne l'ont connu que plus tard. Les écrivains restés au *National* après la révolution de 1830 voulaient rendre le gouvernement solidaire de toutes les révolutions qui avaient éclaté en Europe à la suite des journées de Juillet. Il y avait quelque chose de vrai dans leur manière de voir. Mais, parce que la révolution avait renversé le trône de Charles X, fallait-il lancer la France dans toutes les aventures que le contre-coup de cet événement avait pu faire tenter au dehors? Le prince qui avait accepté la couronne ne le croyait pas; il croyait que son premier devoir était de servir les intérêts de son pays. Or, si l'opposition voulait la guerre, les intérêts de la France réclamaient la paix. Le gouvernement voulut donc

[1] La Chambre élue les 17 et 24 novembre 1827, qui se réunit le 5 février 1828.

[2] Le 14 août 1830. *Le Globe* allait devenir saint-simonien.

la paix, non la paix à tout prix, comme on le disait jadis : il le montra en gardant l'Algérie, malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre; en faisant pour la Belgique le siége d'Anvers, malgré les menaces de la Prusse; en occupant Ancône pour répondre aux provocations de l'Autriche en Italie. Il voulait la paix avec le maintien de son droit et le respect du droit des autres. Et ces hommes du *National*, les amis d'Armand Carrel, quand ils sont devenus, à leur tour, par une autre révolution, maîtres du pouvoir, qu'ont-ils proclamé, qu'ont-ils fait au milieu des nouvelles secousses de l'Europe? La paix. Mais en 1831, contre leurs alliés de la veille établis dans les conseils du gouvernement, ils réclamaient la guerre, et M. Magnin la demandait avec eux. Dans un article du 2 mai 1831, sur la *Renaissance de la liberté en Italie*, de Sismondi, il se sépare des publicistes qui réduisaient la guerre au droit de défense, et il salue en elle un des instruments de la civilisation[1]. Il proclame son admiration pour « les grands génies qui mettent de temps à autre la main aux affaires humaines et semblent tenir de la Providence la mission d'ordonner le globe sur un meilleur plan, » et déclare que, pour les peuples « qui n'ont pas atteint leurs frontières naturelles, le premier besoin est d'entrer en possession de ces limites : » que celui du bien-être et de la dignité au dedans ne vient qu'après. Il est inutile d'ajouter qu'il adoptait toutes les vues de Sismondi sur l'Italie; mais il n'estime pas qu'elles puissent être de sitôt comprises du pouvoir :

Il n'y a plus d'espoir que dans l'avenir. Ce n'est pas de la main du gouvernement actuel que sortiront des États indépendants, des républiques, ni même des royautés républicaines; mais peut-être un jour

[1] « Avant et depuis Télémaque, on a beaucoup déclamé contre la guerre. Les publicistes ont réduit avec plus ou moins de rigorisme le droit de guerre au droit de défense. Ce n'est que de nos jours qu'un philosophe, cherchant à rendre raison de l'enthousiasme populaire qui s'est attaché dans tous les temps à la mé-

d'autres circonstances permettront-elles à la France d'entrer dans une politique moins égoïste; peut-être ne craindrons-nous pas toujours de combattre pour l'affranchissement de nos voisins. (*Causeries*, t. I, p. 437.)

Il revient sur ces idées avec plus d'amertume encore dans un article sur les *Voyages historiques et littéraires en Italie, pendant les années 1826, 1827 et 1828*, de M. Valéri (1er juin 1831). Le livre lui paraît venir bien mal à propos, quand l'Italie est livrée « par notre égoïste diplomatie au fer de l'Autriche. » Mais, ajoute-t-il, « viennent des circonstances qui nous permettent de visiter l'Italie sans avoir à rougir de la conduite de notre gouvernement, et un bon guide ne nous manquera plus[1]. » Et ce n'est pas seulement à propos de livres sur l'Italie qu'il exprime ces idées belliqueuses : les sympathies pour l'Italie étaient universelles, même parmi ceux qui ne croyaient pas pouvoir jeter la France dans une guerre européenne pour les satisfaire; c'est aussi dans un article spécial où il en fait la loi de toute révolution: en telle sorte que, la raison de guerre n'existât-t-elle point, il faudrait l'inventer. L'article inséré au *National* du 16 mars 1831 a pour titre : *Comment une dynastie se fonde.*

De toutes les manières de fonder une dynastie, la guerre est, sans contredit, la plus efficace. On citerait difficilement un seul chef de race royale qui n'ait été un roi guerrier. Pourquoi? C'est qu'un changement de dynastie n'est jamais un simple changement de personnes; c'est la défaite d'un vieux principe et l'avénement d'un nouveau. Toujours, après une déposition populaire, il y a dissension civile et nécessité d'une guerre étrangère. Une nouvelle royauté ne peut s'établir qu'à la condition de comprimer la minorité du dedans et de faire triompher le nouveau principe au dehors.

moire des Charlemagne, des Frédéric et des Napoléon, a proclamé la guerre un des instruments de la civilisation, une des conditions malheureuses, mais nécessaires, des progrès des sociétés. » (*Causeries*, t. I, p. 428.)

[1] *National* du 1er juin 1831; *Causeries*, t. I, p. 413.

Et, après avoir cité l'exemple de Guillaume III à la suite de la révolution de 1688, il ajoute :

Il n'y a rien de tel que le canon pour faire des rois. Si j'avais l'honneur d'être précepteur de prince, je répéterais tous les soirs à mon élève : « Les balles ennemies sont la sainte ampoule[1]. »

Hélas! ce n'est pas plus un sacre qu'un baptême! Vous vouliez dire comment une dynastie se fonde : c'est bien aussi comme cela qu'elle se tue, laissant après elle, ce qui est plus grave, le pays sanglant et mutilé!

M. Magnin resta au *National* jusque vers la fin de 1832. Après les journées de juin, comme la justice recherchait Armand Carrel, contre lequel il y avait mandat d'amener, il vint à la rédaction du journal prendre sa place. Il donna encore au *National* quelques articles littéraires[2]; mais ces tristes journées le dégoûtèrent sans doute de la politique militante à laquelle il était près de se laisser aller, et d'autres soins l'allaient rattacher plus étroitement à ses premières études. Le 14 novembre 1832, il fut nommé conservateur des imprimés de la Bibliothèque royale. Un biographe insinue que ce fut pour le gouvernement un moyen de le ramener à lui; c'est faire injure à M. Magnin et au gouvernement. M. Magnin était employé à la Bibliothèque depuis vingt ans[3]. En lui donnant cet avancement, M. Guizot ne faisait que justice, et M. Magnin n'avait à faire et ne faisait le sacrifice d'aucune de ses amitiés, d'aucune de ses convictions. J'en ai pour preuve l'hommage public qu'il rendait plus tard à Armand Carrel

[1] *Causeries*, t. I, p. 409.

[2] *L'Homme sans nom*, épisode de 1793, par Ballanche (la politique y gronde encore) (18 juillet 1832); *Histoire du Cercle de craie*, drame traduit du chinois (27 août 1832).

[3] Aide le 25 mars 1813, aux appointements de 1,800 francs; troisième employé, 5 mars 1815 (2,000 francs); deuxième employé, 23 décembre 1824 (2,400 francs); premier employé, 1er juin 1831 (2,600 francs).

dans un article sur Augustin Thierry, en 1841[1]. J'en ai pour preuve encore la place qu'il fit à ces articles dans les deux volumes formés d'un choix de ses feuilletons (1843).

Les articles insérés par M. Magnin dans *le Globe* et dans *le National* pouvaient faire voir à quel point il était initié à la littérature étrangère. Il avait traité du théâtre anglais et de la littérature espagnole, et montré à cette occasion qu'il ne connaissait pas moins les chefs-d'œuvre de l'Allemagne et de l'Italie. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1834 M. Fauriel, voulant se faire suppléer dans le cours de littérature étrangère inauguré par lui à la Faculté des lettres, se soit adressé à M. Magnin[2].

M. Magnin avait dans ses nombreuses études une matière de cours admirablement propre à captiver le public : le théâtre. C'est en effet le sujet qu'il choisit; mais ses leçons ne devaient avoir rien de commun avec les spirituels et brillants articles où il avait passé en revue les différentes pièces représentées sur la scène anglaise à Paris. Il prit le théâtre, non avec Shakspeare, Lope de Vega ou Calderon; il le prit dans ses origines, et toute son année fut consacrée à l'antiquité. Son sujet était donc à peine entamé, et M. Fauriel ne paraissait pas disposé à remonter dans sa chaire. Mais M. Magnin n'était pas docteur ni disposé à changer, pour le devenir, l'ordre de ses études; aux improvisations de la chaire, il préférait le silence du cabinet et les facilités qu'il offre aux compositions érudites. Il laissa donc sans regret la suppléance

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1841, et *Causeries*, t. I, p. 490. — Il ne se montra pas le moins vif dans la lutte soutenue par le conservatoire de la Bibliothèque contre l'ordonnance de 1839, qui faisait passer la direction de ce grand établissement entre les mains d'un administrateur général; mais ici il se confond avec les autres dans les lettres signées des noms de tous. (Voyez les *Lettres* des conservateurs de la Bibliothèque royale sur l'ordonnance du 22 février 1839, relative à cet établissement; Paris, 1839.)

[2] Il avait déjà suppléé J.-J. Ampère dans la conférence de littérature étrangère à l'Ecole normale, 1831-1832.

de M. Fauriel et se mit à compléter ses leçons pour en faire comme le préambule de l'histoire qu'il avait en vue, et dont il publia le premier volume en 1838 : *Histoire du génie dramatique, depuis le Ier jusqu'au XVIe siècle*, précédée d'une introduction contenant des études sur les origines du théâtre antique. C'est le principal titre littéraire de M. Magnin ; il convient donc de nous y arrêter un peu plus.

III.

Dans sa préface, qui n'est autre chose que la leçon d'ouverture de son cours à la Sorbonne, M. Magnin part de ce principe : que le génie dramatique est un des instincts de l'esprit humain ; qu'il n'a donc pu jamais lui faire défaut, et qu'à toute époque on doit en retrouver les manifestations plus ou moins prononcées. L'antiquité a eu un théâtre qui a fini avec l'empire romain ; les temps modernes ont un théâtre qui a commencé au XVIe siècle. Quelles ont été dans l'intervalle les manifestations du génie dramatique ? C'est ce qu'il s'agit de mettre en lumière.

Pour le mieux découvrir, l'auteur s'est demandé quelles sont les principales formes du théâtre aujourd'hui ; il trouve l'Opéra, le Théâtre-Français, les théâtres des boulevards, et il y signale trois types distincts : l'Opéra, avec ses traditions mythologiques et ses féeries, ses chants et ses danses, lui représente le drame hiératique ; le Théâtre-Français, dont les sociétaires se sont appelés jadis « messieurs les comédiens ordinaires du roi, » le drame aristocratique, et les théâtres des boulevards le drame populaire. Ces trois caractères paraissent indiquer autant de sources différentes ; il annonce qu'il les retrouvera au moyen âge, et, pour mieux établir qu'elles sont dans la nature des choses, il les recherche jusque dans l'antiquité.

On voit quels sont les procédés de sa critique. Il ne part

point de l'antiquité pour descendre aux dernières évolutions de l'art théâtral. Il prend le théâtre tel qu'il le voit aujourd'hui; il y reconnaît trois caractères; il y soupçonne trois origines, et, pour voir si ce n'est pas un fait primordial, lié au développement de l'humanité elle-même, il se propose d'en découvrir la trace dès les premiers temps de la civilisation.

Cette marche du connu à l'inconnu est légitime; mais le saut est grand d'une extrémité de la civilisation à l'autre, et il y a péril à chercher dans un si vaste champ la vérification d'une idée préconçue.

Le péril est d'autant plus grand que l'objet de la recherche est moins nettement défini.

Qu'est-ce que le drame et à quel signe le reconnaître? Est-ce un dialogue? Mais un monologue peut être un drame admirable, témoin *la Magicienne* de Théocrite; et un dialogue peut n'avoir rien de dramatique, témoin les dialogues de Platon et de Lucien. M. Magnin est donc amené à définir le drame « tout ouvrage où le poëte, mettant de côté sa personnalité, parle et agit, ou fait agir et parler des acteurs au nom de personnages fictifs, dans le but d'exciter la curiosité et la sympathie d'un auditoire » (p. 13).

Avec cette définition, on comprend qu'il ait rejeté la distinction absolue de la poésie en trois genres : épique, lyrique et dramatique. Il trouve le drame dans l'épopée; il le trouve dans Homère, non pas seulement dans son poëme tel que nous le lisons, mais dans la manière dont il était chanté par les rapsodes[1]; il le trouve dans la poésie lyrique. Il en signale le germe dans les chants, sinon dans la *monodie*, au moins dans les chants *amœbées* ou alternatifs, d'où est sortie

[1] Il se demande s'ils le chantaient isolément ou plusieurs à la fois, et ne paraît pas éloigné de prendre dans ce sens le passage où il est dit qu'Hipparque réunit des rapsodes et leur fit chanter leurs morceaux en se relayant sans interruption, ἐξ ὑπολήψεως ἐφεξῆς (p. 17).

l'églogue. Il le trouve dans les danses : danses sérieuses imitant les poses les plus nobles: danses comiques contrefaisant ou les allures de la bête ou les ridicules de l'homme. Il le trouve plus marqué dans l'union du chant et de la danse, dans les chœurs cycliques menés par les Pélasges autour des victimes humaines qu'ils immolaient. Il le trouve surtout dans les chœurs dithyrambiques du culte de Bacchus, aux fureurs meurtrières, et il montre comment se fit le passage du chant dithyrambique, déjà humanisé par Orphée, par Musée, au chœur tragique de Thespis, et du chœur tragique de Thespis à la tragédie d'Eschyle [1].

Dans ces fêtes, quand le chœur se reposait, il arrivait qu'un des assistants, le premier venu, improvisait quelque monodie. Thespis fut le premier qui prépara et écrivit, dit-on, ces morceaux accessoires dans un mètre différent de celui des chœurs; il substitua un acteur véritable à l'improvisateur improvisé. Phrynichus (et il est difficile de croire que Thespis ne l'ait pas fait aussi) associa plus directement les chœurs aux sujets des épisodes. Enfin Eschyle dégagea la tragédie de ses langes lyriques. A l'acteur unique et aux monodies isolées il substitua des duos *amœbées* (plus tard, à l'exemple de Sophocle, des dialogues à trois) qui se succédaient en scènes liées l'une à l'autre et marchant vers un dénoûment. Ce dénoûment rappelait le caractère originaire des sacrifices autour desquels ces chœurs sanglants s'étaient formés. Une victime humaine était immolée : Agamemnon, Clytemnestre, etc. Seulement l'immolation ne se faisait point comme on s'est plu à le faire depuis, sous les yeux des spectateurs.

Voilà l'origine de la tragédie. Pour la comédie, M. Magnin

[1] Les premiers chœurs dionysiaques étaient tout à la louange de Bacchus; dans quelques contrées, chez les Doriens, surtout à Sicyone, on y joignit l'éloge d'autres dieux ou héros : chœurs héroïques nommés tragiques lorsqu'un bouc (τράγος) en devint le prix.

en a signalé les premiers commencements dans ces danses grotesques imitant ou les allures de la bête ou les travers des hommes : les premiers devinrent les drames satyriques; les autres, ces parades promenées sur des chariots de bourg en bourg (*κωμηδόν*) qui, vers la 53[e] olympiade, obtinrent un prix aussi dans le bourg d'Icarie. La comédie était instituée.

Cette intéressante étude sur les origines de la tragédie, de la comédie et du drame satyrique, qui fait le premier chapitre de l'introduction de M. Magnin, l'achemine à la démonstration qu'il s'est principalement proposée, à savoir : que, dans l'antiquité comme aux temps modernes, le drame a eu trois sources : hiératique, aristocratique, populaire.

1. *Source hiératique.* Les mystères institués par le sacerdoce dans l'intention de travailler à civiliser les peuples et d'en retenir le secret : mystères de Samothrace, mystères phrygiens, mystères de Bacchus avec des scènes dramatiques dans les cérémonies où l'on conviait les initiés [1]. On a vu comment la tragédie était née des chœurs dionysiaques : la tragédie trôna

[1] En Samothrace, la mort du plus jeune des Cabires, Cadmillus; en Phrygie, en Phénicie, un jeune enfant mis à mort et rappelé à la vie; à Éleusis, dans les petits mystères, le passage de la vie sauvage à la vie civilisée, et, quand on eut reçu le mythe égyptien d'Osiris, le passage de cette vie à une vie nouvelle au sein des champs Élysées ou du Tartare; dans les mystères de Bacchus, les théogonies ou représentations de la naissance du dieu, les *iobacchies* ou processions triomphales. Le rite de la créonomie ou partage entre les initiés des viandes du sacrifice, que chacun mangeait crues, rappelait ces fêtes de cannibales dont Orphée avait tiré les Grecs :

Victu fœdo deterruit Orpheus.

Enfin, quand les mystères dionysiaques eurent été reçus à Éleusis, quand le nom d'Iacchus fut joint à celui des Deux déesses, aux pompes extérieures de la fête, qui se prolongeait, non plus pendant cinq jours, comme aux Éleusinies primitives, mais pendant neuf jours, se joignirent aussi, même pour les grands mystères (on le peut supposer), ces représentations dramatiques qui étaient surtout dans l'esprit du culte de Bacchus : la fable du jeune Iacchus déchiré par les Titans, rendu à la vie par Cérès; le mariage mystique de Bacchus et de Cérès. (*Histoire du Théâtre*, ch. II, p. 72 et suiv.)

donc tout naturellement au temple de Bacchus, et elle entra aussi dans le temple d'Éleusis quand les mystères dionysiaques eurent été réunis à ceux des Deux déesses.

II. *Source populaire.* Indépendamment des grands jeux : jeux Olympiques, Néméens, Pythiens, Isthmiques, jeux consacrés à des exercices corporels, où chacun était admis à disputer le prix de la force ou de l'adresse, le peuple prenait part aux spectacles dans les pompes des Élcusinies et des fêtes particulières aux diverses républiques (les Panathénées, etc.). Il y eut sa part sur le théâtre dans les chœurs, dont le recrutement était à la charge du chorége. A ces jeux, à ces chœurs (qui sont moins une source nouvelle du drame qu'un concours prêté par les citoyens à des représentations précédemment instituées), M. Magnin joint d'autres exercices d'un ordre inférieur, où interviennent aussi des acteurs populaires : chanteurs et danseurs ambulants, ventriloques, joueurs de gobelets et danseurs de corde, bouffons et autres, qui finirent par faire une sorte de corporation ou de confrérie sous le nom d'*artisans de Bacchus*. Il y joint même les combats de cailles ou de coqs et les exhibitions de paons. Il y range, avec plus de raison, au point de vue du drame, les *mimes*, soit improvisés, soit écrits, petites pièces où l'on se donnait toutes les licences: les *parodies* (*les Grenouilles* d'Aristophane en sont le type le plus élevé); les *silles*, petits poëmes mordants, et le drame *satyrique* dont nous avons parlé.

III. *Source aristocratique.* Si le peuple avait ses représentations, les grands durent aussi en vouloir pour eux-mêmes, et M. Magnin signale deux circonstances où elles se produisirent : les funérailles et les banquets.

Pour les funérailles, immolation de prisonniers aux temps homériques; combats de gladiateurs en Étrurie; aux temps des républiques, chanteurs et pleureuses, et sous la royauté

macédonienne, au milieu d'une pompe insensée, tragédies, qui, grâce à l'adoucissement des mœurs, tenaient la place de plus sanglants sacrifices.

Dans les banquets, chants et danses, tours d'adresse et de force : aux temps homériques, le chantre Phémius à Ithaque, Démodocus dans l'île des Phéaciens; aux temps postérieurs, les odes de Pindare; aux temps macédoniens, les tragédies, comédies, danses, mimes, prodigués dans les circonstances solennelles à la cour des rois.

On voit déjà, sans aller plus loin, quelle extension a prise dans l'exécution le plan que M. Magnin s'était tracé. Il se proposait d'écrire l'histoire du génie dramatique; mais le drame, si large qu'en ait été sa définition, se trouve singulièrement dépassé. Les processions des mystères d'Éleusis ou des Panathénées, les grands jeux de la Grèce, encore bien moins les danses des acrobates ou les tours des joueurs de gobelets, sans parler des combats de coqs ou de cailles et des exhibitions de paons, n'ont rien de commun avec le drame; et, quant aux origines du théâtre, des trois sources il en est une que, pour ma part, je n'hésiterais pas à retrancher. Je retrouve la source hiératique dans les scènes figurées au sein des mystères, dans la manière dont la tragédie est sortie des chœurs où l'on chantait Bacchus; je retrouve la source populaire dans les danses et les chants rustiques, parmi lesquels est née la comédie et le drame satyrique. Pour ce qui est de la source aristocratique, elle n'est qu'un dérivé des deux autres : l'aristocratie ne produit rien, elle emprunte; elle ne fait qu'ouvrir un lit plus large, ou, pour mieux dire, des canaux plus nombreux, aux sources où elle puise les sujets de ses amusements.

Ces observations seront, je pense, confirmées si, de la Grèce, nous suivons M. Magnin à Rome. Ici même, il faut de grands efforts pour tirer de la source hiératique ce qu'elle

doit fournir, sous peine de mettre le système en défaut. La religion romaine, M. Magnin le reconnaît, était fort peu poétique. Les prêtres cherchaient leurs moyens d'action sur le peuple, non point tant dans les spectacles propres à captiver les esprits, que dans l'art de la divination et des augures. Le chant, la danse ne furent pas étrangers au culte; on en retrouve la trace dans les rites de plusieurs colléges sacrés : les Luperques, les frères Arvales, et surtout les Saliens. Mais ces colléges, même celui des Vestales, n'avaient point à proprement parler de mystères[1], et l'on n'en trouve pas davantage dans la constitution religieuse de Numa. Les entrevues de Numa avec la nymphe Égérie n'étaient pas un mystère, mais une fiction; l'art fulgural qu'il force Picus et Faunus à lui apprendre, ce n'était pas non plus un mystère, mais un secret. Le culte des Lares était une croyance qui ne se traduisit jamais que par de feintes apparitions ou des fantômes. Le dieu Consus, dont l'image était enterrée dans le cirque, pouvait être un dieu caché (*conditus*), une image des divinités souterraines; ce n'était pas un dieu mystérieux. Quant aux initiations, la plus certaine est celle des enfants au culte des trois déesses Édusa, Potina et Cuba, ce qui revient à dire en français qu'on leur apprenait à manger, à boire et à dormir : initiation mystérieuse sans doute, mais qui, dans tous les cas, n'avait rien de bien dramatique. Les mystères, en Italie, furent surtout d'origine étrangère. Plusieurs devinrent romains, comme les mystères de la Bonne Déesse, les mystères de Cérès; quelques-uns, sans être adoptés, furent tolérés à

[1] Aux ides de mai, les Vestales, en grande pompe, et assistées d'une troupe de prêtres, précipitaient dans les flots du Tibre, du haut du pont Sublicius, trente simulacres de vieillards faits de bois et de joncs; ces mannequins s'appelaient *argéens*. « C'était, continue M. Magnin, la représentation adoucie et devenue commémorative de la tragédie réelle qui s'était jouée probablement dans le Latium, au temps où le vieux culte de Saturne et de Dis demandait des victimes humaines » (p. 240).

Rome, comme les mystères d'Isis; d'autres furent proscrits, les Bacchanales.

Le drame n'est donc point sorti à Rome des solennités religieuses. Les fêtes qui ont un caractère religieux, les jeux Séculaires, les jeux Apollinaires, nous montrent des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles, des chants et des danses, aucune action proprement dite. Les fêtes des jeunes garçons et des jeunes filles (*quinquatries*), les fêtes des divers métiers, des esclaves, des servantes, que M. Magnin a examinées curieusement, ne nous offrent guère le drame sous une forme plus sensible. L'instinct mimique s'y donne libre carrière. On y pressent la comédie; mais on reste à la limite, même dans les fêtes commémoratives. A la fête des *ancillæ*, par exemple, qui rappelait un acte de dévouement des femmes esclaves prenant la place de leurs maîtresses pour les sauver du déshonneur, tout se réduisait à la permission donnée à ces femmes de se montrer parées du vêtement des matrones. Les fêtes où le peuple intervenait comme acteur étaient d'ailleurs, M. Magnin le constate, beaucoup moins nombreuses que dans la Grèce. Les jeux de Rome sont les exercices militaires :

Hæ tibi erunt artes.

L'amphithéâtre, le cirque seront généralement abandonnés à des esclaves ou à des lutteurs de profession. En fait d'influence religieuse, on ne peut citer que les jeux scéniques (*ludi scenici*) introduits d'Étrurie à Rome à l'occasion d'une peste; jeux purement mimiques destinés à apaiser la colère des dieux et qui devaient surtout avoir pour effet de satisfaire la sensualité des hommes. C'est ce qui fit leur succès.

Si la source hiératique paraît n'avoir rien donné au drame chez les Romains, au moins la source populaire ne lui a-t-elle point fait défaut. Ce n'est pas la tragédie que l'on en doit attendre, mais la comédie. Les chants fescennins, aux vers libres

à tous égards, trouvèrent à Rome, dès qu'ils y furent introduits, une telle faveur que la loi des Douze Tables dut en réprimer la licence. Tout en gardant le fond de son caractère, la comédie naissante ne tarderait point à se transformer. M. Magnin y signale trois influences :

1° L'influence indigène dans les *saturæ*, pièces *farcies*, où la musique et la danse se mêlaient au dialogue; qui, pendant cent vingt ans, composèrent les jeux scéniques des Romains et ne finirent comme drame que pour se continuer dans la satire :

2° L'influence étrusque dans les atellanes, importées de Campanie à Rome, qui supplantèrent les *saturæ* comme étant moins grossières, et se maintinrent en face de la comédie grecque comme répondant mieux au génie romain;

3° L'influence grecque avec le drame introduit par Livius Andronicus, cultivé par Nævius, par Ennius, tant tragédie que comédie; mais la tragédie ne put se développer à Rome, et M. Magnin en montre la raison : c'est que Rome n'avait pas eu ces mystères qui préparaient le peuple aux grandes représentations; c'est qu'elle n'avait pas eu comme la Grèce une épopée nationale qui, depuis plusieurs siècles, mît, pour ainsi dire, en scènes et rendît populaires de grands noms, des caractères héroïques. Aussi les tragédies *togatæ*, c'est-à-dire dont le sujet était romain, ne réussirent pas mieux que les autres. Quant à la comédie, bien qu'imitée de la Grèce, elle aurait pu prendre un caractère national. Elle trouvait dans le génie romain et dans les instincts de la démocratie des éléments de succès; mais l'aristocratie la tenait en bride : le châtiment infligé à Nævius lui ôta son essor. Elle dut se réduire aux allures de la nouvelle comédie des Grecs : comédie de mœurs, à laquelle le génie de Plaute sut d'ailleurs imprimer un caractère vraiment romain.

Avec les atellanes, qui lui étaient devenues propres, le théâtre

romain, d'origine toute populaire, eut aussi ses mimes; et je ne parle plus ici de ces hommes, de ces femmes dont l'exhibition flattait les sens les plus grossiers des Romains, mais de petites pièces écrites, représentées quelquefois par ceux qui les composaient, et dont le fond, nonobstant quelques beaux fragments qui en ont été conservés, avait aussi un caractère généralement obscène.

Le théâtre à Rome est donc surtout un théâtre populaire. La source hiératique, de l'aveu de M. Magnin, lui fait à peu près défaut : j'oserais dire complétement défaut; et, quant à la source aristocratique, je ne pourrais que redire ce que j'en disais pour la Grèce. L'aristocratie romaine n'a rien créé; elle ne fait qu'emprunter pour ses plaisirs ce qu'elle trouve établi en fait de spectacles; seulement, comme elle porte le luxe à un point qui n'avait pas encore été égalé, elle outre au même degré dans les banquets, dans les cérémonies funèbres, ce qu'il y avait déjà de sensuel et de barbare dans les usages du peuple romain. On lui peut rapporter, par exemple, l'importation à Rome et l'extension des combats de gladiateurs.

Si le système de M. Magnin sur la triple source du drame dans l'antiquité comme aux temps modernes donne prise à la critique, ce qui ne peut être qu'un objet d'éloge, c'est la vaste érudition qui a présidé à son ouvrage; et l'on ne saurait reprocher à l'auteur d'en avoir excédé le cadre, quand on voit que sa manière de procéder nous a valu tant de renseignements curieux. Oubliez qu'il s'agit du théâtre moderne; changez le titre et les divisions du livre; prenez ce qui s'y nomme l'introduction pour le corps de l'ouvrage en y joignant comme complément ce qui y forme le premier chapitre de l'histoire annoncée, c'est-à-dire la période du Ier au IVe siècle de l'ère chrétienne, et vous aurez un excellent travail, non pas précisément l'histoire du drame antique, mais, dans un sens plus général, l'histoire des spectacles dans l'antiquité; histoire qui

pourra servir d'introduction à l'histoire du théâtre moderne. Dans cette forme, l'ouvrage est complet, et, à ce titre, il restera.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres en a jugé ainsi; car, à peine le premier volume avait-il paru, que, sans en attendre la suite annoncée, elle élut M. Magnin comme membre ordinaire, le 30 novembre 1838, en remplacement de M. Silvestre de Sacy.

La suite n'a point paru. Peut-être M. Magnin n'a-t-il même imprimé le premier volume que pour donner au public un aperçu de ses idées et à l'Académie une pièce probante de son érudition. Cela fait, il ne voulait plus sans doute offrir aux lecteurs que l'ensemble de son travail; or, avec le plan qu'il en avait conçu et avec les bases qu'il en avait posées, l'œuvre était immense. M. Magnin n'a pas pu l'achever. Mais on peut dire qu'il n'a pas cessé d'y travailler, et la preuve en est dans les notes nombreuses dont la ville de Salins, instituée sa légataire, est en possession aujourd'hui; la preuve en est aussi dans le plus grand nombre des morceaux qu'il a publiés depuis et dont il me reste à parler.

IV.

Tout en poursuivant son travail, M. Magnin a fait paraître une œuvre dramatique d'un caractère fort curieux. Il a publié, après une nouvelle collation d'un manuscrit presque contemporain, et traduit en français le *Théâtre* de Hrotsvitha, religieuse du monastère de Gandersheim, en Saxe, qui, dans la seconde moitié du x[e] siècle, composa, outre diverses pièces de vers, six comédies en prose latine. Ce n'est pas une continuation du théâtre ancien : il y a un abîme entre les représentations scéniques de l'empire et le drame comme il reparaît dans ces pièces; et ce n'est pas le commencement du théâtre

nouveau, il n'est pas né ainsi: ou, si l'on veut, c'est encore le théâtre ancien par la forme imitée de Térence: c'est déjà le théâtre nouveau par le fond emprunté à la légende. La pieuse nonne, formée dans sa retraite par l'étude des auteurs profanes et des hagiographes chrétiens, a pris des premiers l'idée de sa composition, et de son éducation chrétienne, la pensée qui l'inspire. Son but est d'exalter et de prêcher la chasteté. Elle a voulu, dit-elle elle-même, substituer d'édifiantes histoires de vierges chrétiennes aux déportements des femmes païennes. « Or, dit M. Magnin dans sa préface, pour montrer ces victoires féminines dans tout leur éclat, il était nécessaire que ces vertus de femmes fussent exposées aux plus grands périls. De là un choix de légendes, toutes au fond très-édifiantes et très-morales, mais qui roulent la plupart sur des aventures propres à alarmer un peu la modestie. Il est juste d'ajouter, continue l'éditeur, que, si les sujets traités par Hrotsvitha sont pris ordinairement dans un ordre de faits et d'idées qui semblent inquiétants pour la pudeur, la plume de la discrète religieuse demeure toujours aussi chaste et aussi réservée que ses intentions sont candides et irréprochables. » M. Magnin fait ressortir avec art ce que cette œuvre, fort grossière par la langue comme par la composition si on la compare à ses modèles, a cependant de nouveau dans l'expression de sentiments que le théâtre ancien n'a pas connus: et l'éloge qu'il fait de son auteur a reçu la confirmation du critique éminent qui a rendu compte de cette publication dans le *Journal des Savants*[1]. Aussi m'est-il permis de n'y pas insister davantage.

Ce qu'il y a de singulier dans cette œuvre au point de vue du théâtre, ce n'est pas l'étude et l'imitation de Térence par une femme dans un couvent, c'est la représentation de ces pièces au sein d'une communauté religieuse: car M. Magnin

[1] *Journal des Savants*, octobre 1846, article de M. Patin.

a établi, par le caractère de l'une d'elles au moins, qu'elles étaient faites pour la représentation. C'est toujours une œuvre exclusivement littéraire et une œuvre isolée. Elle ne forme point un anneau dans la suite des représentations théâtrales; mais elle témoigne du goût persistant du théâtre et fait pressentir qu'il recouvrera un jour l'empire qu'il a perdu.

Cet empire persistant du théâtre était le principal objet du livre auquel M. Magnin travaillait; et, en attendant qu'il pût en produire la démonstration, il eut plus d'une occasion d'exposer sur ce vaste sujet ses idées au public.

Deux grands recueils, célèbres à des titres divers, reçurent ses communications : la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Savants*.

Il avait écrit dans la *Revue des Deux Mondes* presque dès son origine, en 1831, et surtout depuis que lui-même avait cessé de collaborer au *National* en 1832. Il fut élu auteur au *Journal des Savants* en 1840[1]. De 1832 à 1840, il est donc tout entier à la *Revue des Deux Mondes*; de 1840 à 1852, il se partage entre les deux recueils; de 1853 à 1862, il se réserve uniquement au *Journal des Savants*[2].

Indiquons rapidement l'ordre de ses travaux dans ces trois périodes presque décennales des trente dernières années d'une vie si laborieuse.

Dans la première période, il reprend avec la *Revue des Deux Mondes* la suite des études qu'il avait commencées avec *le Globe*, mais en leur donnant un développement qu'un feuilleton de journal ne comportait pas. Il y fit preuve de la variété de ses connaissances et de la flexibilité de son talent

[1] Le 23 juillet, en remplacement de Daunou.

[2] Il ne laissait pas que de donner une partie de son temps et de prêter le concours de son érudition au Comité des travaux historiques, dont il fut membre de 1837 à 1858, et membre honoraire depuis. La *Revue des Sociétés savantes* lui a payé son tribut d'éloges (2e série, t. VIII, octobre 1862, p. 464).

par plusieurs articles fort remarqués sur la littérature française ou étrangère, la poésie ou les beaux-arts : la *Vie du Camoëns*, un des travaux les plus considérables sur l'histoire du grand poëte portugais (15 avril 1832)[1]; la *Statue de la reine Nantchilde* (15 juillet 1832), étude d'un caractère fort neuf alors sur l'art au moyen âge; l'*Ahasvérus* et le *Prométhée* d'Edgar Quinet (1er décembre 1833 et 15 mai 1838): *les Rayons et les Ombres*, de Victor Hugo (1er juin 1840). En rendant compte de l'*Ahasvérus*, il regrettait qu'une « œuvre aussi poétique dans la pensée fût privée du sceau indestructible du vers. » Après avoir lu le *Prométhée*, il est d'avis que l'auteur fera bien de revenir à la prose, où d'ailleurs il est passé maître.

Mais c'est surtout l'art théâtral qui fait l'objet de ses études. Il avait donné en 1835 un chapitre sur la comédie au IVe siècle qui marque le terme où le premier volume de son histoire du théâtre s'arrêta. Il revient sur plusieurs chapitres antérieurs de cette histoire pour donner quelques explications ou y joindre quelques accessoires curieux : *Le Drame hiératique et le Drame populaire en Grèce* (15 mars 1838); *Le Drame aristocratique* (1er avril); *La Mise en scène chez les anciens*, sujet qu'il développa en plusieurs articles à des points de vue divers[2]. Joignez-y une étude critique sur les *Tragiques grecs* de M. Patin (15 mai 1842), livre qui lui offrait l'occasion de contrôler lui-même, à la lumière de la science la plus éprouvée en cette matière, les idées qu'il avait émises dans l'*Introduction* de son ouvrage.

Dans la période suivante, il laisse à la *Revue des Deux*

[1] Il a republié cette vie comme introduction aux *Lusiades* du Camoëns, traduction de M. Millié, revue, corrigée et annotée par son collègue et ami Louis Dubeux, en 1841.

[2] *Présentation et réception des pièces; Comité de lecture, censure dramatique* (1er septembre 1839); *Les Acteurs* (15 avril 1840); *Les Affiches, annonces, billets de spectacle* (1er novembre 1840).

Mondes ce qui s'adresse à ce qu'on appelle le grand public[1] et reporte au *Journal des Savants*, où il vient d'être élu, ce qui n'a d'attrait que pour un nombre plus restreint de lecteurs, pour le petit public que nous sommes avec quelques amis de l'érudition et de la science.

Suivons-le d'abord à la *Revue des Deux Mondes*.

La tragédie classique venait de prendre une éclatante revanche sur les succès du drame nouveau, par la vérité et la vie que Mlle Rachel rendait aux grandes créations de Corneille et de Racine. M. Magnin n'avait jamais mal parlé de ce théâtre; il ne s'était jamais plaint que des imitations malhabiles qui l'avaient fait dégénérer. Il en salue donc la résurrection dans Mlle Rachel, un poëte, comme il l'appelait, «le poëte inspiré et .» disait-il dans sa rancune contre les pâles imitateurs, «le seul poëte qu'ait produit jusqu'ici la réaction classique[2].»

Mais le drame nouveau et une tentative nouvelle de tragédie classique s'étaient retrouvés en présence par la mise en scène en une même année des *Burgraves* de Victor Hugo et de la *Lucrèce* de Ponsard. M. Magnin était par là mis en demeure de reviser les jugements qu'il avait prononcés à l'occasion de la querelle des deux partis en d'autres circonstances.

[1] En 1840 (15 décembre), il avait rendu compte de la réception de M. Flourens à l'Académie française. En 1841 (15 juin), il rend compte de celle de M. Victor Hugo, sous ce titre : *Un duel politique, réception de M. Victor Hugo à l'Académie française*. — Ajoutez *le Naufrage de Sepulveda*, poëme de Corte Real (xvie siècle) (1er août 1844); — *les Bretons*, par Brizeux (1er août 1845); — *Roland, ou la Chevalerie*, par M. Delécluze (15 juin 1846); — *la Chevalerie en Espagne et le Romancero* (1er août 1847); — *Teatro celeste* (les Comédiens en paradis); *Commencements de la comédie italienne en France* (15 décembre 1847).

[2] Voyez ses articles sur la *Reprise du Cid* (1er février 1842); — la *Reprise de don Sanche d'Aragon* (1er mars 1844). Voyez aussi la *Reprise d'Oreste* (15 décembre 1845), et, pour la comédie, *Don Juan au Théâtre-Français* (1er février 1847). Dans un article intitulé : *Quelques pages à ajouter à l'histoire de Molière*, il publie cent cinquante vers macaroniques qui se rencontrent en plus dans une ancienne édition (exemplaire probablement unique) de la *Cérémonie du Malade imaginaire* (1er juillet 1846). La plupart de ces articles ont été tirés à part.

On l'a vu, des nouveaux classiques il n'avait jamais attaqué que la prétention de continuer un théâtre qu'ils rabaissaient au niveau d'une imitation impuissante. « Continuer les grands maîtres, disait-il, c'est innover à son tour. » C'est à ce titre qu'il avait prôné Victor Hugo dans *Hernani;* c'est à ce titre qu'il le soutient encore dans les *Burgraves*. Il avoue que le drame des romantiques ou « le drame nouveau » n'a pas entièrement répondu à l'attente de la critique. Il ne dissimule pas ses déceptions. Il déclare « une partie des réformateurs théoriciens (évidemment il est du nombre) peu satisfaits de n'avoir canonné la tirade que pour revoir la tirade debout et grandissante, de n'avoir proscrit les aparté et les monologues que pour voir reparaître les aparté et s'allonger indéfiniment les monologues, de n'avoir prêché le respect de l'histoire que pour voir les plus grandes figures historiques déplorablement grossies ou rapetissées suivant les besoins de l'optique théâtrale[1]. » Quant à la pièce dont il rendait compte, il y signalait des vers qu'il était impossible de lire, disait-il, « sans se rappeler les chœurs d'Eschyle. » Elle lui paraissait ce « que M. Hugo avait tenté jusque-là sur la scène de plus grave, de plus élevé. Il y a incontestablement, continuait-il, progrès dans l'inspiration, progrès dans l'expression[2]. »

Il était pourtant obligé de reconnaître que le nouveau drame n'avait eu qu'un succès « de réflexion[3]. » et il avait à constater le succès d'enthousiasme obtenu par la pièce qui, peu de mois après, s'était produite au théâtre dans un esprit de réaction contre le drame romantique. Le public qui avait acclamé *Hernani* venait d'assurer un triomphe non moins éclatant à la *Lucrèce* de Ponsard. Ce grand revirement de l'opinion l'amène à s'arrêter sur la situation du théâtre en France.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1843, p. 1055.
[2] *Ibid.* p. 1065.
[3] Dans son article sur la *Lucrèce* de Ponsard, *ibid.* 1er juin 1843, p. 738.

« La tragédie de Lucrèce est-elle le drame depuis si longtemps attendu, le drame du XIXe siècle[1]? » Il se demande quelles sont les causes de son succès. La création de caractères, l'invention d'incidents? Non. La peinture fidèle du temps où la scène nous reporte? Pas davantage. La versification, le style? Nouvelle occasion de critique. Ce qui a fait le succès de la pièce, selon M. Magnin, ce n'est point sa beauté propre, ce sont les défauts qui blessent le public dans la plupart des drames de l'école opposée[2]. On voit quelle sympathie il garde pour elle sans la vouloir flatter, et avec quel regret il lui voit céder la place à d'autres. Cette fidélité de M. Magnin à la cause romantique a été signalée avec une légère pointe d'ironie par un de ceux qu'il s'était plu à prôner comme un des premiers de la nouvelle école, et qui, à ce titre, aurait pu lui tenir un peu plus compte de cet honorable sentiment :

Il est à remarquer, dit Sainte-Beuve dans ses *Nouveaux Lundis*, combien M. Magnin, qu'il avait peut-être fallu un peu enhardir et pousser d'abord, demeura ensuite fidèle aux impressions de cette forme de drame où l'imagination et la fantaisie jouaient un si grand rôle et s'accordaient plus d'exagérations en tous sens que la fibre française, hélas! n'en pouvait porter. Les années et les épreuves successives, loin de le désabuser, ne firent que le confirmer dans son premier jugement... Très-peu romantique de sa nature propre, M. Magnin se trouva l'être beaucoup en fait et par accident. Aucun critique dans cette ligne ne peut se vanter d'être plus conséquent avec lui-même. Il avait baptisé le drame nouveau dans *Hernani;* il lui donnait encore le dernier sacrement dans les *Burgraves*[3].

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1843, p. 738.

[2] *Ibid.* p. 741 à 749. Il a fait tirer à part ces deux articles.

[3] *Nouveaux Lundis*, p. 455, 456. Il dit encore : « Quant au drame moderne et aux dernières productions de l'école romantique au théâtre, l'interruption de quelques années l'avait évidemment arriéré un peu; il en est encore à l'admiration, quand le public en est arrivé à la fatigue. Il ressemblait à un homme qui aurait laissé la lecture d'un livre à une certaine page et qui le rouvrirait assez longtemps après, juste à l'endroit où il avait mis le signet. M. Magnin reprenait

La *Revue des Deux Mondes* publia encore de M. Magnin un travail plus étendu et plus suivi. En attendant l'achèvement de son *Histoire du théâtre moderne*, il en voulut détacher un chapitre qui fût comme la petite pièce à côté de la grande; car c'est encore une histoire du théâtre, d'un théâtre au petit pied : l'*Histoire des Marionnettes*[1]. Dût-on l'accuser de pédantisme dans ses classifications, il veut retrouver pour ces petits acteurs les trois grandes divisions qu'il a marquées dans l'histoire du drame. « C'est qu'en effet, dit-il, l'humble domaine des marionnettes est comme une sorte de microcosme théâtral dans lequel se concentre et se reflète en raccourci l'histoire du drame entier, et où l'œil de la critique peut embrasser, avec une netteté parfaite, l'ensemble des lois qui règlent la marche du génie dramatique universel[2]. »

On aura donc les marionnettes hiératiques, aristocratiques et populaires. L'auteur nous fait remonter encore aux temps les plus reculés, aux plus vieux cultes de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, à Jupiter Ammon, à Dédale et à l'école d'Égine, aux statues fatidiques, aux *lectisternes* et aux images des dieux détournant la tête des mets qu'on leur offrait. L'idole mobile est pour lui une marionnette, et tout n'y est pas jouet d'enfant. Il nous montre en Grèce et en Italie les marionnettes introduites à la fin des banquets, et même plus tard succédant sur la scène aux acteurs : faisant à Athènes leurs ébats jusque sur le théâtre de Bacchus; à Rome, empruntant leurs costumes et quelquefois prêtant leurs personnages aux atellanes. Mais il serait trop long, quelque agrément qu'il nous y offre, de

sa lecture à un feuillet où le public n'était déjà plus. Sa montre retardait. Il ne sut pas crier *holà!* hardiment et faire entendre à propos le signal d'arrêt, comme c'est le propre des Boileau, des Johnson, de tous les fermes et vigoureux critiques. » (*Nouveaux Lundis*, p. 466.)

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin, 1er août et 15 septembre 1850; 1er juin 1851; 1er mars 1852. Il en fit un tirage à part qui constitue la 1re édition.

[2] *Histoire des Marionnettes*, 2e édition, p. 9.

refaire avec lui ce curieux voyage à travers les siècles et les pays; car il suit ses petits personnages dans tous les temps, antiquité, moyen âge, temps modernes; il les retrouve dans tous les pays de même humeur, sous des traits différents, imitant, parodiant le théâtre, frondant même les puissances : révolutionnaires (c'est un peu du tempérament de Polichinelle), aristocrates aussi et comptant des victimes au moins parmi ceux qui les faisaient mouvoir : témoin ce couple de bateleurs qui partagèrent aux Carmes la prison du prince de Montbazon, de l'amiral de Rohan, du général Alexandre de Beauharnais, et périrent, l'homme et la femme, sur l'échafaud, — le 9 thermidor, le jour de la chute de Robespierre! — parce qu'une de leurs poupées, jouant Charlotte Corday, avait crié : A bas Marat!

J'ai dit que depuis 1840 M. Magnin se partageait entre la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Savants*. Le *Journal des Savants* devait être l'objet de ses préférences. Tout en gardant à sa critique les mêmes allures, il pouvait y produire, comme dans leur lieu naturel, les fruits de son érudition, sans avoir rien à craindre de son public, ni de son directeur. Il pouvait y développer ses idées en la forme qui convenait le mieux à sa modestie, non sous un titre qui fût sien, mais pour ainsi dire sous le couvert des autres et comme derrière le livre dont il rendait compte au lecteur.

Ici encore on pourrait faire un partage : d'un côté, les articles relatifs à divers sujets d'érudition[1], de l'autre ceux qui

[1] Il commence par trois articles sur les *Estienne*, à propos des *Annales de l'imprimerie des Estienne, ou Histoire de la famille des Estienne et de leurs éditions*, par Antoine-Auguste Renouard (novembre 1840, janvier et mars 1841). On a vu par quelles raisons de famille il devait s'intéresser aux grands noms de la librairie française. — *La Chronique de la découverte et de la conquête de la Guinée*, écrite par Gomès-Éanès de Azorara, publiée par le vicomte de Carreira, avec une introduction du vicomte de Santarem (juillet et décembre 1841). — *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, recueillies par Édélestand du Méril (janvier, mars

tiennent à l'histoire du théâtre. Il y traite du drame chrétien sous une forme imitée de l'antiquité en parlant d'une publication intéressante de Dübner, *Christus patiens*[1]. Il signale les premiers essais du drame nouveau en analysant les *Drames liturgiques du moyen âge* de M. E. de Coussemaker[2]; il le retrouve avec la triple origine, qu'il a cherchée si loin, hiératique, aristocratique et populaire, dans le *Théâtre français au moyen âge*, publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel[3]. Il en suit les premiers développements au XIV[e] et au XV[e] siècle dans une étude sur la farce de *Maître Pierre Patelin*, et dans une suite d'articles sur le *Théâtre français avant Corneille*[4], où il distingue, avec une remarquable justesse d'observation et une rare sagacité de critique, ce qui doit se rapporter aux *ménestrels*, aux *clercs de la basoche*, ou aux *Enfants sans souci* : *jeux* ou *dits*, *farces* et *soties*, dont l'origine restait indécise[5].

Les nombreux articles qu'il avait publiés jadis sur le théâtre

et mai 1844). — *Barzaz-Breiz*, chants populaires de la Bretagne, recueillis et publiés par Th. Hersart de la Villemarqué (mars et août 1847). — *Poésies populaires latines du moyen âge*, 2[e] recueil de M. Édélestand du Méril (janvier 1848). — *Le Ménager de Paris*, traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un Parisien pour l'éducation de sa femme, publié par la Société des bibliophiles français (novembre 1848). — *Collection des poëtes champenois antérieurs au XVI[e] siècle*, par Prosper Tarbé (juillet et août 1851). — *La Chanson de Roland*, publiée par M. Génin (septembre et décembre 1852, mars 1853). — *La Satire en France au moyen âge*, par C. Lenient (octobre 1859). Il y a eu des tirages à part du plus grand nombre de ces articles.

[1] *Christus patiens*, *Ezechielis et christianorum poetarum reliquiæ dramaticæ* (*Journal des Savants*, août 1848, janvier 1849).

[2] *Ibid.* mai et septembre 1860 et août 1861.

[3] Notamment *le Miracle de saint Nicolas*, de Jean Bodel; *le Mariage Adam*, ou *la Feuillie* et le *Jeu de Robin et Marion*, d'Adam de la Halle (janvier, février, août, septembre et octobre 1846) : le 1[er] hiératique, le 2[e] démocratique, le 3[e] aristocratique. On pourrait contester ces qualifications.

[4] *Journal des Savants*, décembre 1855, janvier et février 1856.

[5] *Ancien Théâtre-français*, ou *Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille* (Paul Jannet, 1854-1857, 10 vol. in-18). (*Journal des Savants*, avril, mai et juillet 1858.)

anglais dans *le Globe* pouvaient donner l'assurance qu'il ne négligerait pas davantage le théâtre étranger. En 1843, il rendait compte d'un livre où l'on avait voulu voir le prototype de la comédie espagnole, la *Célestine*[1] : curieux article où, tout en déterminant le vrai caractère de cette œuvre si vantée d'un auteur inconnu, il trouve l'occasion de maintenir sa doctrine, à savoir, que le théâtre espagnol dérive, comme tous les théâtres européens, des trois sources hiératique, aristocratique et populaire[2]. En 1844, la traduction des chefs-d'œuvre de ce théâtre par M. Damas-Hinard le conduisait à l'examiner en lui-même dans les œuvres de Lope de Vega, de Calderon, et de montrer à quel point il connaissait les poëtes et savait goûter leurs ouvrages[3]. Dans ses études antérieures, il s'était occupé du théâtre portugais : c'est même à ce propos qu'il avait constaté pour la première fois l'affinité du drame et des cérémonies religieuses, du théâtre et de l'église[4]. En 1842, il avait étendu ses recherches jusqu'en Chine. M. Bazin ayant publié, sous le titre de *Théâtre chinois,* un choix de pièces composées sous les empereurs mongols, et traduit un drame intitulé *le Pipaki,* ou *Histoire du luth,* M. Magnin profitait de la circonstance pour remonter plus haut dans l'histoire du théâtre en Chine. Il y veut faire loyalement la contre-épreuve du système qu'il avait soutenu sur les trois sources du drame en tout temps et en tout pays. Il y trouve le drame aristocratique dans les fêtes des grands, et le drame populaire

[1] *La Celestine*, tragi-comédie de Calixte et Melibée, traduite de l'espagnol, annotée et précédée d'un essai historique par M. Germond de la Vigne.

[2] Il le fait dériver : 1° de certaines cérémonies et representations liturgiques devenues peu à peu laïques et transformées avec le temps en *autos :* 2° des *églogues* et *poesies dialoguées* récitées ou chantées dans les galas royaux ou princiers; 3° des *parades* ou *jongleries populaires*, exécutées les jours de foire dans les carrefours et les marches. (*Journal des Savants*, avril 1843.)

[3] *Ibid.* novembre 1844 et novembre 1845.

[4] *Globe* du 28 juin 1827; *Causeries et Méditations*, t. II, p. 404 et suiv.

ne manque jamais. Quant au drame hiératique, la religion des Chinois lui offre le chant et la danse, qui en sont les principaux éléments; mais il avoue que jusqu'ici on n'a pas acquis la preuve que le drame s'en soit dégagé, et l'on peut concevoir, à son avis, qu'il n'y ait reçu que de faibles développements, le culte public, depuis des siècles, n'existant pour ainsi dire pas dans la Chine[1].

V.

J'ai dit que, depuis la fin de 1832, M. Magnin s'était retiré du *National* et de la vie politique. Il eut pourtant encore ou on lui suggéra la pensée d'y rentrer à l'époque des élections générales qui suivirent la chute du cabinet de M. Thiers et l'avénement du dernier ministère de M. Guizot. Il se présenta aux suffrages des électeurs de Poligny, un des arrondissements du Jura, en concurrence avec M. Pouillet, notre ancien confrère de l'Académie des sciences. Dans sa profession de foi, après avoir rappelé la ligne politique qu'il avait suivie de 1824 à 1832 et la vie toute littéraire où depuis lors il s'était renfermé, il exposait ses idées sur la situation, et l'attitude qu'il complait prendre. Il acceptait le gouvernement établi et n'approuvait ni l'hostilité systématique, ni la constante et béate soumission à toutes les volontés du pouvoir. Il s'élevait contre le spectacle qu'avaient offert les deux dernières législatures: « Des portefeuilles pris, perdus, repris d'assaut; les plus scandaleux revirements de systèmes; les plus tristes rivalités de personnes, les bancs de la Chambre divisés en une foule de petites coteries, foyers d'animosités et d'intrigues; l'anarchie en un mot dans le sanctuaire législatif. » Quant à lui, il voulait une opposition qui pût être « une force pour le

[1] *Journal des Savants*, mai et octobre 1842, janvier 1843.

gouvernement.» «des avertissements adressés au besoin, soit aux partis, soit aux ministres;» c'est-à-dire que, faisant le procès à tout le monde, il se mettait en dehors des partis; ce n'était pas le moyen d'entrer dans la Chambre : il échoua.

Il s'en consola facilement dans la poursuite de ses travaux. Et vraiment, quand on se le rappelle tel qu'on le voyait tous les jours, assis devant sa table, une table couverte de papiers et de livres, dans la solitude que la Bibliothèque ménageait encore alors au conservateur des imprimés au fond de la salle des *Globes*, on se demande ce qu'il serait allé faire dans l'agitation d'une assemblée législative, même sous le roi Louis-Philippe. Dans tous les cas, assurément ce n'est pas lui qui aurait provoqué la révolution de 1848, ni donné son approbation au coup d'État du 2 décembre. Il n'avait jamais été partisan des coups d'État et avait perdu le goût des révolutions.

Un changement plus considérable s'était produit dans sa manière de voir sur une question qui se place au-dessus de tous les systèmes politiques. En 1853, se trouvant à Salins, il avait éprouvé les premières atteintes du mal qui devait plus tard l'emporter, un mal cruel qui vient si souvent punir l'homme d'études d'avoir réduit son corps à une vie trop sédentaire. Il en fut attaqué si vivement que l'on put craindre un danger prochain. Dans ces douloureuses circonstances, il reçut au sein de la famille qui l'avait accueilli les soins les plus attentifs, et il y en eut aussi pour son âme. Des paroles amies réveillèrent dans son cœur des sentiments qui n'y avaient jamais été entièrement étouffés. Rendu pour un temps à la santé, il revint sur ces impressions; il appliqua aux grands problèmes de la vie humaine cet esprit critique et ce ferme jugement qu'il avait portés dans de moindres questions pendant le cours de sa carrière, et il fut ramené à la foi par la raison.

Cette conversion put modifier l'attitude, le langage de quelques personnes à son égard; elle le laissa dans les mêmes

termes envers les autres. Pour s'y maintenir, il souhaitait qu'on ne le contredît point : « Je n'afficherai point mon christianisme, disait-il, et autant que possible j'éviterai d'en parler, mais aussi je n'en rougirai pas, » et il tint parole, ajoute Sainte-Beuve[1]. Mais aussi, quand on l'interrogeait, il n'entendait point garder sa lumière sous le boisseau. Il l'a prouvé dans une lettre écrite en 1855 à une personne qui voulait savoir de lui les causes de sa résolution, désirant s'éclairer elle-même.

Dans cette lettre, qui n'a pas encore été rendue publique, M. Magnin se manifeste tout entier à celui qui lui donne cette preuve de confiance; et, pour le mieux éclairer sur le chemin qu'il a fait, il lui marque le point d'où il est parti lui-même. Son éducation a été chrétienne, et, quand le commerce du monde l'eut entraîné hors de la foi, il a su s'arrêter sur cette pente et rester déiste et spiritualiste. Il raconte comment, longtemps distrait des questions religieuses, il y avait été ramené dans l'automne de 1853 et s'était promis de ne pas quitter le monde, s'il le pouvait, sans résoudre, dans la mesure de ses forces, le problème le plus important de tous. Fort de ce double principe : l'existence de l'âme et l'existence de Dieu, il a examiné tour à tour les religions et les philosophies. Dans les religions il n'a vu que panthéisme, excepté chez les Juifs; mais la religion des Juifs lui a semblé « plutôt le rituel provisoire d'un petit peuple que la religion destinée à la direction suprême du genre humain. » Dans les philosophies, c'était encore au fond le panthéisme, excepté chez Descartes; mais la philosophie de Descartes ne lui donnait que ce qu'il tenait pour assuré, Dieu et l'âme: « noble croyance, assez forte pour les temps calmes, mais impuissante contre les tourmentes des passions violentes et contre l'assaut des grandes douleurs. » Que devait-il faire? S'en tenir à cette ombre de religion « qu'on appelle, dit-il, la reli-

[1] *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 472.

gion naturelle, bien qu'en réalité elle laisse sans satisfaction les plus profonds besoins de la nature humaine?» adopter la profession de foi du *Vicaire savoyard*, c'est-à-dire le christianisme moins ses éléments divins, «le christianisme sans ce qui oblige et commande, sans ce qui relève et console?» ou bien, laissant «le christianisme amoindri et mutilé de Jean-Jacques, embrasser le christianisme complet, le christianisme de saint Paul, de saint Augustin, de Bossuet?» — «Mon choix, dit-il, n'aurait pas été un moment douteux, n'eût été cette terrible pierre d'achoppement: les mystères.»

Mais est-ce dans le christianisme seul qu'il y a des mystères? Il passe en revue les principales branches des connaissances humaines, et montre que partout, dans l'ordre physique comme dans l'ordre métaphysique, l'homme se heurte à des mystères; qu'il est à lui-même un mystère. Il y a pourtant cette différence: les mystères de la nature se manifestent au moins par des faits sensibles; et les premiers principes des métaphysiciens et des géomètres, tout en dépassant notre intelligence, s'imposent encore à nos esprits par l'impossibilité de les rejeter. Les mystères religieux n'ont pour se faire admettre qu'une autorité, une autorité, il est vrai, qui dépasse infiniment toutes les autres, si elle est reconnue: la parole de Dieu, la révélation. La révélation est-elle recevable? Tout est là, et l'argumentation de M. Magnin tend à prouver que dans l'ordre historique elle s'impose elle-même à nous par «deux grands faits sensibles, éclatants, reconnus de tous, qui occupent une place immense dans l'histoire des hommes et dans celle des idées: l'apparition de l'Évangile et la perpétuité du gouvernement de l'Église.

1° L'apparition de l'Évangile, dont la lumière a fait pâlir toute autre lumière; de l'Évangile qui n'a d'antécédents nulle part, dont les révélations sont en opposition directe avec les idées et les mœurs du peuple au milieu duquel il a paru.

2° L'établissement et la perpétuité du gouvernement de l'Église, malgré toutes les raisons qui devaient rendre l'une et l'autre chose impossibles : gouvernement qui s'est institué de l'aveu même des princes, à qui il ôte leurs plus anciennes et leurs plus chères prérogatives, et qui dure malgré tant de schismes, tant d'hérésies, tant de passions et d'intérêts conjurés contre lui; qui dure malgré les accidents mêmes de la fragilité humaine chez les dépositaires de ce pouvoir :

De cette impossibilité d'expliquer par des raisons naturelles ces deux grands phénomènes historiques, dit-il, je crois pouvoir légitimement conclure la divinité de l'Évangile, et la sainte et surhumaine autorité de l'Église. En m'inclinant ainsi devant le mystère de la révélation, qui entraîne à sa suite la soumission aux autres mystères, je ne crois pas plus humilier mon intelligence que lorsque, dans l'ordre physique ou mathématique, j'adhère à telle ou telle vérité qui surpasse la portée de ma raison.

Et il finit en exprimant à son correspondant le vœu que ces considérations, si elles ne le persuadent pas, l'amènent à des réflexions où il trouvera par lui-même plus de raison de se convaincre[1].

Son espérance ne fut pas trompée; avant de mourir il eut la consolation de voir son ami revenu aux vérités qu'il lui avait rappelées.

Depuis qu'il avait reçu les premiers avertissements de la maladie, il avait resserré le cercle de ses travaux. Il se réduit au nécessaire. A partir de 1853, il cesse d'écrire dans la *Revue des Deux Mondes;* il se réserve tout entier pour le *Journal des Savants*. Il n'était point lié à l'égard de la *Revue;* il était obligé envers le *Journal* à lui fournir plusieurs articles par an; et rien ne pouvait l'arrêter dans l'accomplissement d'un devoir. N'eût-il pas mieux valu qu'il mît à profit ces dernières années pour terminer l'histoire dont il n'avait donné que l'introduction

[1] On trouvera cette lettre reproduite tout entière à la fin de cette notice.

au public? et le *Journal des Savants* n'est-il pas en quelque sorte responsable de l'inachèvement du livre qu'on attendait de son érudition? Si l'on considère l'ensemble des articles publiés par M. Magnin, on est fondé à dire, au contraire, que c'est au *Journal des Savants* que l'on doit de connaître, partiellement au moins, ses idées sur les principales époques de cette histoire. Il aurait pu accumuler quelques notes de plus; il aurait gardé ses lumineux aperçus pour lui-même, s'il n'avait eu cette occasion de les exposer au public.

En 1861, le mal dont il n'avait pas cessé de souffrir depuis 1853 prit un redoublement d'intensité. Il dut garder la chambre, ne plus venir à vos séances hebdomadaires, se séparer de la Bibliothèque : c'était pour lui se séparer du monde, renoncer à la meilleure partie de sa vie. Il se soumit à la nécessité et se prépara au dernier sacrifice avec cette résignation calme qu'il devait à ses sentiments de chrétien. Ceux qui l'ont vu dans cette dernière année (et qui d'entre nous s'est privé de cette consolation?) savent quelle force d'âme il gardait au milieu des douleurs les plus continues, et avec quelle douceur il en attendait la fin. Il ne cessait pas d'ailleurs de travailler: le travail était comme le mouvement naturel de sa pensée. Il s'appliquait aux choses qui l'avaient le plus intéressé dans ses études, à l'histoire du théâtre. Il achevait de mettre la dernière main (singulier contraste entre l'occupation de son esprit et les souffrances de son corps!) à la deuxième édition de sa gracieuse et sémillante Histoire des marionnettes; il préparait pour le *Journal des Savants* un dernier article sur les Drames liturgiques au moyen âge, dont je parlais tout à l'heure. L'Histoire des marionnettes parut avant sa mort : j'en tiens un exemplaire de lui avec une dédicace de son écriture où l'on voit que déjà sa main tremble; l'article promis sur les Drames liturgiques est resté inachevé. Charles Magnin mourut le 8 octobre 1862.

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1833, officier en 1847.

Avant de mourir il avait institué pour légataire universelle la ville de Salins, où son père était né, où il voulait que son corps reposât. La ville reconnaissante a gardé pieusement sa mémoire, et je lui dois un témoignage public pour l'empressement qu'elle a montré à mettre à ma disposition tout ce qui pouvait m'aider dans la tâche dont je m'acquitte aujourd'hui.

M. Magnin a occupé un rang éminent et il retiendra une place d'honneur dans l'étude de l'antiquité et de l'histoire littéraire. Formé d'abord à la critique théâtrale, qui veut une décision nette et prompte, il y avait acquis une rapidité de coup d'œil qui jamais ne mit en défaut la sûreté de son jugement. Il avait pris aussi dans l'étude attentive des passions et des caractères que le théâtre produit sur la scène une habitude des grands mobiles de la vie, une connaissance du cœur humain qui se manifestait sans effort dans ses observations et faisait de ces pages légères, où il n'avait point la prétention d'enseigner, les meilleures leçons d'esthétique. Et quand il passa des feuilletons du *Globe* et du *National* aux cahiers de la *Revue des Deux Mondes* et du *Journal des Savants*, à ces mêmes qualités d'un esprit fin et pénétrant il put joindre celles d'une érudition déjà mûre, qui ne perdait rien de sa solidité pour se parer des grâces d'un style élégant et souple. M. Magnin n'était pas un de ces critiques qui puisent leur science dans le livre dont ils ont à rendre compte (ce qui ne les empêche pas de le déchirer à belles dents). Il n'abordait que les sujets sur lesquels sa science était déjà faite, et il y apportait avec ses appréciations ingénieuses une si riche moisson d'informations que ses articles devenaient le complément nécessaire du livre dont il avait fait l'examen. Il n'avait rien de commun (ai-je besoin de le dire?) avec ceux qui ne songent qu'à se faire valoir

aux dépens d'autrui, croyant faire acte de supériorité à l'égard du public en mettant sous leurs pieds le livre dont ils se font les juges. Sa critique était celle d'un homme qui se sent capable de faire lui-même une œuvre de longue haleine, qui en a fait une, qui a senti les difficultés de la tâche et se trouve par là prédisposé à l'indulgence. Même quand il se sent atteint, blessé dans les études qui lui sont chères, s'il rencontre par exemple quelque jeune écrivain qui lui semble faire fi de l'érudition comme d'un bagage embarrassant pour un littérateur, sa polémique légèrement excitée ne cesse pas d'être courtoise. On retrouve alors dans l'érudit le vif et pétillant critique du *Globe;* il se fait un jeu de désarçonner son adversaire sans lui faire d'ailleurs d'autre mal, et se croit assez vengé en lui faisant voir qu'on peut devenir savant sans cesser d'avoir de l'esprit.

Son indulgence du reste ne sacrifiait aucun principe. Il tenait par-dessus tout aux lois du bon goût et du bon sens : il s'efforçait d'y ramener les auteurs qui méritaient qu'on travaillât à les corriger, et ses remontrances portaient la marque d'un intérêt auquel on ne pouvait se méprendre. Mais il était surtout content de n'avoir qu'à louer et à admirer; heureuse disposition qu'on ne trouve pas au même degré dans toutes les notices dont il a été l'objet lui-même!

Ainsi le critique ingénieux et délicat était en même temps un cœur généreux et bon. Dans le cours d'une carrière si longue et si bien remplie, et dans la pratique d'un art qui est sans cesse aux prises avec la susceptibilité humaine en ce qu'elle a de plus sensible, il a su ne jamais l'irriter. Sa critique ainsi contenue courait le risque de faire moins d'impression sur les esprits, mais elle était assurée de laisser aussi moins de ressentiment dans les cœurs. N'ayant jamais volontairement blessé personne, il a pu dans ses derniers jours garder ce qui lui était le plus cher, comme savant et comme chré-

tien, la paix; et son nom n'éveillera jamais que des souvenirs aimables et des regrets affectueux.

M. Magnin a été remplacé par M. de Slane, le 5 décembre 1862.

APPENDICE.

LETTRE DE M. CHARLES MAGNIN À M. X...[1]

Vous désirez, Monsieur, savoir par quelles suites de déductions logiques j'ai été conduit à passer d'une respectueuse admiration pour la beauté morale du christianisme à une ferme croyance en ses dogmes. Une réponse complète à cette question exigerait des explications trop étendues. Je me bornerai en ce moment à vous indiquer le simple tracé de la route que j'ai suivie. Je n'espère pas, je vous l'avoue, que les pensées qui ont amené ma conviction produisent sur votre esprit le même effet que sur le mien. A plusieurs reprises, elles s'étaient présentées à moi, et n'avaient laissé après elles qu'une trace superficielle et fugitive. Je crois même qu'une tout autre route aurait pu me conduire au même résultat. La soumission en ces matières dépend beaucoup moins, vous le savez, de la force des arguments que d'une certaine disposition intérieure qu'il ne nous appartient pas de nous donner, mais dont nous devons nous empresser de profiter quand nous la ressentons. Si donc les motifs qui m'ont décidé ne vous persuadent pas aujourd'hui, il est possible qu'ils fassent ultérieurement sur vous une impression plus efficace. Peut-être aussi vous mettront-ils sur la voie d'autres pensées qui, nées de vos propres réflexions, auront bien plus de chances de vous convaincre; car nous croyons surtout aux idées produites par le mouvement naturel de notre esprit, ou que nous nous sommes appropriées par une intime méditation.

Avant de commencer avec vous cette sorte de course psychologique, je crois d'abord utile de fixer exactement le point de départ.

[1] La bibliothèque de Salins possède une copie de cette lettre, de la main de M. Magnin lui-même. L'original m'a été communiqué par la personne à qui elle a été écrite et qui m'a autorisé à la publier. J'ai tiré du premier texte quelques légères corrections pour le second.

Mon éducation a été chrétienne; ce n'est qu'après mon entrée dans le monde que je fus atteint de la maladie du siècle, de la contagion du rationalisme. Cependant je m'arrêtai sur cette pente. Je demeurai toujours déiste et spiritualiste. J'eus beau entendre autour de moi les derniers encyclopédistes et les nouveaux adeptes de la *raison pure* affirmer que Dieu n'existe pas, ou (ce qui n'est que la même proposition sous une autre formule) que Dieu et le monde et, subsidiairement, l'âme et le corps sont identiques, je persistai à trouver cette monstrueuse confusion beaucoup plus difficile à admettre, et même à concevoir, que la vulgaire croyance en l'action créatrice et providentielle d'une *cause* première et toute-puissante, «véritable lumière qui éclaire tout homme venant au monde.» Je note ces points résistants et demeurés debout au milieu des ruines de mes anciennes croyances, parce que ce sont les premiers degrés qui m'ont servi à remonter d'où j'étais descendu.

Cependant, jusqu'à ces dernieres années, je n'avais donné aux questions religieuses qu'une attention très-partagée. Ce n'est que dans l'automne de 1853 que, retenu seul et souffrant loin de Paris, je me promis de ne point quitter ce monde, si je pouvais, sans avoir résolu, dans la mesure de mes forces, le plus important de tous les problèmes qui puissent préoccuper un être raisonnable, le problème de la vérité religieuse.

Je cherchai d'abord en toute conscience si, en dehors du christianisme, je pourrais trouver, en repassant mes souvenirs, une philosophie ou une religion à laquelle il me fût permis d'adhérer sans restriction ni réserve. Je me demandai si je pouvais, par exemple, adopter pour symbole définitif et pour règle intellectuelle et morale un des grands systèmes philosophiques de l'antiquité, l'épicuréisme, le pyrrhonisme, le platonisme, le stoïcisme? Évidemment non. Ma raison trouvait-elle plus d'éléments de certitude dans une des religions du monde antique ou oriental, dans le brahmanisme, dans le bouddhisme, dans le druidisme, dans l'hellénisme? Toutes ces religions ont pour base le panthéisme, que repoussent, comme je l'ai dit, mes plus intimes convictions. Le judaïsme seul m'offrait le déisme élevé à la hauteur d'un dogme; mais l'ensemble de la loi juive, avec ses prescriptions exclusives et locales, me semblait plutôt le rituel provisoire d'un petit peuple que la religion destinée à la direction suprême du genre humain. Je ne négligeai pas non plus l'examen des systèmes plus laborieusement construits et prétendus plus profonds des métaphysiciens modernes; mais qu'ai-je découvert au fond de leurs arcanes? Que nous enseignent les philosophies qui tour à tour ont régné en Alle-

magne, le spinosisme, le kantisme, l'hégélianisme? Toujours et uniquement l'identité de Dieu et du monde, c'est-à-dire le panthéisme et ses infinies variétés, depuis l'idéalisme transcendantal de Fichte jusqu'à l'hypernaturalisme de Schelling. Seul, notre vieux cartésianisme me donnait entière satisfaction sur les deux grands principes placés dans mon for intérieur au-dessus de toute controverse, Dieu et l'âme; mais il ne me conduisait guère au delà.

Ainsi, après ces longs circuits, je me trouvais revenu à mon point de départ, en face du pur déisme, dont j'appréciais, sans doute, la sublimité spéculative, mais dont je n'ignorais pas non plus toute l'insuffisance pratique : noble croyance, en effet, assez forte peut-être dans les temps calmes, mais impuissante contre les tourmentes des passions violentes et contre l'assaut des grandes douleurs.

Étais-je, hélas! condamné à m'en tenir à cette ombre de religion qu'on appelle *la religion naturelle*, bien qu'en réalité elle laisse sans satisfaction les plus profonds besoins de la nature humaine? Devais-je, en désespoir de cause, accepter pour la plus haute et la plus complète expression de la vérité religieuse l'indécise et inconséquente *profession de foi du Vicaire savoyard*, c'est-à-dire le christianisme moins ses éléments divins, moins les sacrements, moins le culte, en un mot le christianisme sans ce qui oblige et commande, sans ce qui relève et console?

J'avais parcouru dans toutes ses parties le champ des investigations; le temps était venu de conclure, et je n'avais à choisir qu'entre le christianisme amoindri et mutilé de Jean-Jacques Rousseau, et le christianisme complet, le christianisme de saint Paul, de saint Augustin et de Bossuet. Mon choix n'aurait pas été un moment douteux, n'eût été cette terrible pierre d'achoppement : la grande, l'éternelle objection des mystères.

Je demeurai quelque temps dans une pénible perplexité; enfin je me décidai à affronter résolûment cette formidable question. Peut-être après tout n'était-ce qu'un épouvantail qui s'évanouirait à la clarté d'un examen attentif. Et d'abord est-il bien sûr que notre superbe raison ne se courbe devant aucun mystère? Je crois fermement en Dieu, et cependant la toute-puissance et la toute-bonté divine n'ouvrent-elles pas des abîmes où ne peut pénétrer notre intelligence? Comment concilier l'omnipotence et l'omnisagesse du Créateur avec les maux répandus à profusion dans ses œuvres? Que le mal moral soit une inévitable conséquence de la liberté humaine, je le conçois; mais il y a des maux qui ne viennent point de cette source. Puis-je imputer à l'homme les tremblements de terre, les

mondations, la ciguë, la hyène, la vipère? Ce sont là, quoi qu'en dise Leibniz, d'étranges présents que nous a faits la toute-puissance divine. Et cependant je n'hésite pas à tenir pour deux vérités également certaines, quoique incompatibles, l'existence du mal et la suprême bonté de Dieu. Ainsi, sans craindre de blesser le sens commun, j'admets deux notions qui s'excluent, tranchons le mot, je crois l'impossible. Dans un autre ordre de faits, j'admets mathématiquement, avec les géomètres, que la moindre partie de l'étendue est divisible à l'infini, et physiquement je suis obligé de reconnaître, avec les chimistes, l'indivisibilité des atomes. La notion de l'infini, de l'éternité, de l'espace, en un mot toutes les idées nécessaires s'imposent d'elles-mêmes à notre entendement quoiqu'elles échappent à toute démonstration scientifique. Si nous tournons les yeux sur nous-mêmes, il n'y a pas une de nos fonctions organiques (la génération, la nutrition, la vision, la vie et la mort elles-mêmes) qui ne soit pour nous un impénétrable mystère. Il serait impossible de croire *a priori* que quelques poignées de grain jetées sur un champ doivent se changer en moisson ou que cet insecte qui rampe sur une feuille va se filer un tombeau d'où il sortira, non plus chenille, mais papillon. On fera remarquer, je le sais, que si, dans l'ordre des faits naturels, les causes se dérobent à notre intelligence, les phénomènes du moins sont patents, sensibles, palpables : je touche le grain et l'épi; je vois l'insecte ourdir sa soyeuse enveloppe et en sortir métamorphosé; je puis même, en creusant un peu la terre ou en ouvrant la chrysalide, suivre pas à pas la marche de ces merveilleuses transformations. Il n'en est pas de même des mystères chrétiens. La Trinité, l'Incarnation, la Transsubstantiation sont inaccessibles à la fois à notre intelligence et à nos sens. Ils ne s'imposent pas non plus à notre entendement comme les premiers principes des métaphysiciens et des géomètres. L'homme ne connaît les mystères religieux que par l'enseignement de l'Église. Et de quelles preuves celle-ci appuie-t-elle ses assertions? d'une seule, mais de la plus imposante de toutes, de la parole même de Dieu. Cependant cette parole irréfragable, *la Révélation*, comme on l'appelle, c'est-à-dire Dieu parlant aux hommes autrement que dans leur conscience, est un fait de l'ordre surnaturel, une vérité de foi, un mystère, en un mot, qui ne diffère des autres mystères que par son importance logique, car, une fois admis, il entraîne la soumission à tout ce que l'Église enseigne. Aussi la vérité de la *Révélation* est-elle le point capital, la clef de voûte du christianisme, la question suprême et décisive sur laquelle il importe de concentrer toutes les forces de notre attention. Voyons donc si, en dehors de la foi, nous

pouvons trouver pour croire à la Révélation des motifs plausibles et rationnels.

Ce qui permet aux esprits les plus fermes, disions-nous tout à l'heure, de s'incliner sans répugnance devant les mystères de l'ordre naturel, c'est que ceux-ci, bien qu'incompréhensibles dans leurs causes, sont visibles et tangibles dans leurs effets. Eh bien, il en est, si je ne me trompe, précisément ainsi du mystère de la Révélation. Bien loin de manquer d'une base solide et réelle, ce mystère repose sur deux grands faits sensibles, éclatants, reconnus de tous, sur deux faits qui occupent une place immense dans l'histoire des hommes et dans celle des idées.

Un certain jour la lumière de l'Évangile s'est levée sur le monde, elle a fait pâlir aussitôt toute autre lumière, et elle n'a été elle-même surpassée par aucune autre. Ceux qui nient la divinité du christianisme sont expressément tenus d'expliquer par des causes humaines cette supériorité de la doctrine évangélique sur tout ce qui l'a précédée et sur tout ce qui l'a suivie. Ce n'est pas tout : il faut encore qu'ils rendent humainement raison d'un second phénomène, pareillement sans analogue dans les annales du monde, à savoir : l'établissement et la perpétuité du gouvernement de l'Église, pouvoir tout immatériel, qui, sans posséder aucune des conditions de force et de durée, a surmonté pourtant les innombrables obstacles qu'il a rencontrés soit dans son sein, soit au dehors. Que si la marche ordinaire des choses humaines ne suffit pas pour expliquer cette double merveille, nous serons autorisés à voir dans ces deux grands faits une manifestation directe de la suprême sagesse, et à proclamer l'Évangile divin et l'autorité de l'Église sainte et surhumaine; nous pourrons, en un mot, croire le mystère de la Révélation, sans que notre raison ait à réclamer.

Vous donc, qui refusez d'admettre la divinité de l'Évangile, avez-vous à nous fournir une explication naturelle de la merveilleuse apparition dans un coin de l'Empire romain de cette doctrine inattendue, inouïe, sans précédents, sans préparation, qui est venue tout à coup renouveler la face de la terre et changer les bases de la famille et des institutions? Il y a deux choses également admirables dans l'Évangile : les préceptes et le précepteur, la vie de Jésus et ses paroles. Chicanez tant que vous voudrez, contestez les textes, supposez des fraudes, des interpolations, des omissions ; soutenez même, avec Strauss, que les récits des Évangélistes ne sont qu'un tissu de légendes, d'allégories, de mythes : vous conviendrez toujours que les allégories, les légendes, les mythes ne naissent point du néant. D'où ceux-ci sont-ils venus? De l'imagina-

tion populaire, dites-vous: mais le peuple ne met dans ses créations que les idées et les sentiments qui lui sont habituels : les héros de ses légendes, il les crée à son image. Or, reconnaissons-nous le moindre trait du caractère hébreu, si dur, si inexorable, dans la charitable parabole du Samaritain ou dans le miséricordieux récit de la femme adultère? Peut-on raisonnablement supposer que des imaginations juives se soient complu à inventer le mythe étrange de leur Messie, fils de David, né dans une étable et mort sur une croix, tout exprès apparemment pour blesser la plus chère et la plus indestructible espérance de la nation juive? Non, il est sans exemple que les légendes populaires prennent le contre-pied des opinions du peuple où elles naissent. Vous direz peut-être, comme une autre école l'a avancé, que la doctrine de Jésus-Christ est l'œuvre collective et successive d'une secte de réformateurs anonymes qui ont abrité derrière un nom fictif les périlleuses nouveautés qu'ils voulaient répandre; mais le sang si généreusement versé pour leur foi par les apôtres réfute assez cette lâche hypothèse. L'originalité même du langage, sa justesse et sa profondeur, sa forme interrogative et parabolique, établissent invinciblement la personnalité du Christ. Comparez les diverses parties du Nouveau Testament : saint Luc et saint Jean, quand ils parlent en leur nom, approchent-ils de la sublime sérénité empreinte dans les paroles de leur divin maître? La véhémente et rude éloquence de saint Paul a-t-elle la moindre ressemblance avec la douce et magistrale autorité des prédications du Sauveur? Enfin, si l'Évangile n'est pas de source divine, montrez-nous ses origines terrestres. D'où ses auteurs, quels qu'ils soient, ont-ils tiré cette surprenante nouveauté? Ce n'est certainement pas de la Judée. Serait-ce d'Alexandrie, d'Athènes ou de Rome? Nous savons tout ce qui se disait, tout ce qui se faisait alors dans ces métropoles du monde païen. Indiquez-nous de grâce, parmi les contemporains de Tibère, le moraliste capable de composer le sermon sur la montagne. Vous aurez beau interroger les plus illustres représentants de l'Académie, du Lycée ou du Portique; vous aurez beau faire appel à tous les sphinx de la sagesse orientale; vous aurez beau même réunir toutes les vérités éparses dans l'Ancien Testament, vous ne parviendrez jamais à faire jaillir de ces sources, si riches qu'elles soient, ni le divin précepte de l'humilité, ni l'amour des ennemis, ni la notion de l'égalité et de la fraternité humaines, ni le type de la pureté tout à la fois maternelle et virginale. Je n'insiste pas : pour tout esprit bien fait, l'Évangile porte en soi la preuve éclatante de sa céleste origine.

Le doigt de Dieu n'est pas moins visible dans l'établissement et l'étonnante stabilité du gouvernement de l'Église.

En effet, peut-on concevoir, en ne sortant pas du cercle des probabilités humaines, que les empereurs, maîtres absolus du monde, aient abdiqué volontairement leurs anciennes, que dis-je, leurs divines prérogatives, et déposé, sans combat, la plus belle moitié de leur puissance entre les mains de quelques pieux et pauvres vieillards? Conçoit-on que tous les envahisseurs barbares aient successivement imité cette étrange et débonnaire abnégation, et que, plus tard, regrettant leurs imprévoyantes concessions, ils n'aient pu parvenir, après des luttes séculaires, à ressaisir cette part de leur souveraineté mutilée? Certes, cet incroyable triomphe de la pensée sur la force n'est pas de l'ordre naturel. La durée de ce gouvernement, qui, depuis les apôtres, a conservé son principe et sa forme en ce qu'ils avaient d'essentiel, est, on peut le dire, un miracle perpétuel; oui, un miracle : je maintiens le mot, tant qu'on ne m'aura pas montré une autre école philosophique ou un autre gouvernement qui, comme la papauté, compte dix-huit siècles d'existence, et cela malgré plusieurs schismes, malgré une multitude d'hérésies, malgré les luttes les plus acharnées et, ce qui était un bien plus grand péril, malgré les fautes humaines commises par quelques-uns de ses chefs et de ses ministres.

De cette impossibilité d'expliquer par des raisons naturelles ces deux grands phénomènes historiques, je crois pouvoir légitimement conclure la divinité de l'Évangile et la sainte et surhumaine autorité de l'Église. En m'inclinant ainsi devant le mystère de la Révélation, qui entraîne à sa suite la soumission aux autres mystères, je ne crois pas plus humilier mon intelligence que lorsque, dans l'ordre physique ou mathématique, j'adhère à telle ou telle vérité qui surpasse la portée de ma raison. D'ailleurs, je me hâte de le reconnaître, l'indépendance de la pensée et ce qu'on appelle le *libre examen* n'ont que bien peu à perdre à la soumission aux dogmes. L'Église, dans sa sagesse, n'a promulgué qu'un très-petit nombre d'articles de foi. La liste de ces questions supérieures et réservées, si on la dressait avec une discrète exactitude, serait très-courte. Il est vrai qu'à certaines époques la théologie (qui n'est en réalité qu'une science humaine, et à ce titre faillible comme toutes les autres), poussée par des passions d'école ou par des intérêts séculiers, a commis ou inspiré des actes d'une déplorable intolérance; mais ces temps sont loin de nous. Aujourd'hui, la liberté scientifique et la cause du progrès n'ont rien à redouter du christianisme. Une sage piété a ré-

sumé dans un judicieux axiome la charte, si je puis ainsi m'exprimer, des droits et des devoirs de l'esprit humain : *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* La science et la raison peuvent accepter ce partage ; il est juste et il suffit à tous les besoins intellectuels.

Je sens, Monsieur, mieux que personne, tout ce qui manque à cet exposé ; mais j'ai voulu vous adresser une lettre, et non un livre. Celle-ci dépasse de beaucoup les limites où j'aurais voulu la renfermer. Si cependant les considérations qu'elle contient ne parviennent pas à vous convaincre, je vous prie de ne pas vous décourager. Vous trouverez aisément des guides plus experts que moi. D'ailleurs, comme je vous le disais en commençant, les arguments les plus décisifs, vous les trouverez surtout en vous-même.

Ch. Magnin.

Paris, 29 avril 1855.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

DE

LA DÉFENSE DE METZ EN 1552.

ÉTUDE

PAR M. P. CHARLES ROBERT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

La défense de Metz, en 1552, eut un immense retentissement et fut célébrée, à la manière antique, par des médailles représentant, les unes Henri II, les autres François de Lorraine. On sait que le roi avait grand air et que le duc de Guise portait sur son visage l'empreinte de ses nobles sentiments. De tels modèles étaient dignes des artistes de la Renaissance. Cependant toutes les médailles commémoratives du siége de

1552 n'ont pas la même valeur artistique : les unes plates, sans effet, semblent forgées dans l'atelier monétaire de Metz, qui avait déjà une certaine activité au moment où cette ville rentra, avec les Trois-Évêchés, dans le giron de la vieille Gaule; les autres, de grand diamètre et remarquables par des reliefs nettement accusés, sont évidemment sorties des puissantes machines que le menuisier Aubry Olivier venait d'installer à Paris, dans le palais des Étuves[1].

Les pièces frappées au type du roi, pour rappeler soit la délivrance de Metz, en janvier 1553, soit l'ensemble des événements heureux de l'année 1552, offrent diverses variétés[2], auxquelles on a cru récemment pouvoir ajouter le type suivant connu par un dessin du graveur Sébastien Leclerc :



Ce n'est pas une composition du temps, mais une simple

[1] Aubry Olivier ne fut confirmé que le 3 mars 1553 dans la charge de maître et conducteur des engins de la monnaie; mais le moulin dont il était l'inventeur avait été installé dès les premiers jours de l'année.

[2] Voir, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, t. XXXIII, p. 331, 1851-1852, ma première Étude sur les souvenirs numismatiques du siége de 1552.

fantaisie due, selon toute apparence, au célèbre artiste messin.



Quel qu'il soit, l'auteur de cette composition, en datant de 1553 la levée du siége, a fait une application rétroactive du comput moderne, adopté seulement par Charles IX en 1564. Sous Henri II l'année commençait à Pâques, et le mois de janvier, qui vit la retraite des Impériaux, appartenait encore à l'année 1552. Ce dernier millésime se lit exclusivement sur les médailles authentiques.

La pièce suivante, de moyen module et de médiocre style, est fort rare :





Elle consacre au succès de la défense une inscription au

dessous de laquelle est gravé l'écusson de la cité, parti d'argent et de sable. Sur une variété de cette médaille dont le revers est beaucoup mieux gravé le nom du peuple, MEDIOM[ATRICIS], est substitué à celui de la ville :




Les médailles au nom du duc de Guise ne présentent que deux types.

La première porte, d'un côté, la couronne de graminées, c'est-à-dire la couronne obsidionale, avec la légende : FRANCISCO A LOTHAR[INGIA] DVCI GVISIAE PARI FRAN[CIAE] DECR[ETO] EXERCIT[VS], et, dans le champ, en sept lignes : OBSERV[ATOS] METIM ET FRAN[CIAE] PROCERES CAROLO V IMP[ERATORE] ET GERM[ANIS] OBSID[ENTIBVS].





Le revers exprime pour le vainqueur le vœu suivant : MARS

DEDIT GRAMINEAM PERGE REDDET REGIAS HIEROSOL[YMAE] ET SICIL[IAE] TVORVM PROAVORVM ORNAMENTA — H[ENRICI] II F[RANCORVM] R[EGIS] IVSSV. On peut croire, d'après cette inscription tracée par ordre du roi, que la cour, en 1552, souhaitait franchement à la maison d'Anjou la problématique restauration que tenta un siècle plus tard, seul et sans appui, un autre Guise, devenu chef de l'éphémère république improvisée par Masaniello.

La seconde médaille est exclusivement relative au siége de Metz.

Au droit, sous la légende, FRANCISCVS DVX GVISIVS, le duc de Guise apparaît en buste; il porte une armure de combat sans aucun ornement: sa tête est nue, ses cheveux courts, sa barbe pointue.



Au revers, la cité de Metz en perspective; sur les remparts, un guerrier plus grand que nature, debout et armé de toutes pièces; en arrière et accourant vers lui, une troupe de lances: dans la campagne, des cavaliers en marche et des chevaux

échappés; en légende, sur une banderole flottante, la date du siége et les mots : HEC TIBI META.



Mais quel est le moment que l'artiste a choisi? L'étude des opérations du siége, si profondément intéressante, va nous l'apprendre.

Le principal historien des événements militaires qui s'accomplirent alors, Bertrand de Salignac[1], est presque toujours d'une grande précision; homme de guerre et écrivain, il raconte avec simplicité et d'une manière saisissante des faits auxquels il a pris part[2]; mais, s'il peint en maître la figure du duc de Guise, s'il décrit les sorties de chaque jour, les saillies comme

[1] Bertrand de Salignac, marquis de Fénelon, plus tard ambassadeur du roi auprès de la reine Élisabeth, combattait dans les sorties de la garnison. François de Rabutin dit en parlant de lui : « Comme beaucoup de gentils esprits d'hommes qui y estoient présens et plusieurs fois se sont trouvez aux meslées et apres, de la mesme main qu'ils avoient combattu escrivoient les faicts dignes de mémoire: entre lesquels je puis nommer Salignac, gentilhomme de nostre temps, de méritée réputation tant aux armes qu'aux lettres, lequel en a tellement bien et selon la vérité escrit, qu'il n'estoit presque besoing en parler davantage, ny en atteindre autre chose. » (François de Rabutin, *Commentaires sur le fait des dernières guerres*, collection Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 436, col. 2.)

[2] *Le Siége de Metz en 1552*, à Paris, chez Charles Estienne, imprimeur du roi, MVLIII.

on disait alors, s'il n'oublie rien des coups de lance donnés, des convois enlevés et des prisonniers faits dans ces escarmouches, où la valeur des défenseurs suppléait à leur nombre et où l'imprévu de l'attaque tenait incessamment l'ennemi sur pied[1], il est moins explicite lorsqu'il s'agit des travaux de l'ingénieur et de la marche générale du siége. Le *Brief discours du siége de Metz en Lorraine*[2], les *Éphémérides du siége et saillyes de Metz*[3] et la *Chronique de Jean Carion,* continuée par Mélanchthon[4], traitent la question au même point de vue, mais avec moins de sûreté et sans développements. Des lettres, écrites de Thionville ou du camp devant Metz par des personnages de la suite de Charles-Quint et par l'empereur lui-même[5], existent heureusement aux archives de Simancas et contiennent des renseignements précieux, qui, je crois, n'ont pas été utilisés jusqu'à ce jour pour l'étude du siége.

Ces diverses sources d'information se contrôlent et se complètent. Le plan, joint à l'édition originale de Salignac, est bon aussi à consulter, quoique le mélange de la perspective et de la projection le rende parfois confus, tandis que le mépris absolu des distances y cause d'étranges erreurs. Je donne ici, réduit au tiers, ce plan, dont j'ai, faute d'espace, abrégé la légende.

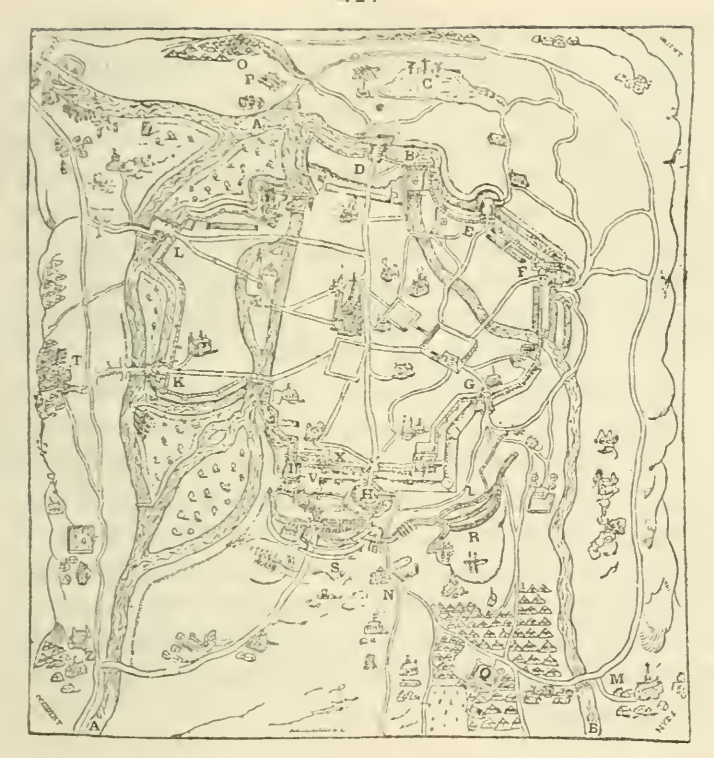
[1] « Les saillies que ceux de dedens font tous les jours, ilz les font galantement comme gens qui entendent le mestier, et ne se soucient point beaucoup des nostres, car ilz viengnent tous les jours jusques à nos tranchies. » (Lettre écrite le 21 novembre 1552 par le sieur de Boussu, qui commandait le contingent des Pays-Bas; cf. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste;* introduction, p. 28, note 1.)

[2] Lyon, Payen et Rollet, in-4°, 1553.

[3] Par Y. L. sieur des Chagnatz, soldat en la compagnie du capitaine Voguedemar.

[4] Wittemberg, 1558.

[5] Ces documents, qui proviennent de l'ancienne chancellerie impériale, ont été transcrits en 1853 par M. Gautier, colonel du génie, alors commandant en second l'école de Guadalajara, et traduits par M. le général d'artillerie de Boblaye. Leur publication est due à M. Chabert, qui leur a donné place à la suite d'une réimpression de l'œuvre de Salignac (in-4°, Metz, Rousseau Pallez, 1856).



A Moselle. — **B** Seille. — **C** Colline de Belle-Croix. — **D** Porte Sainte-Barbe. — **E** Porte des Allemands. — **F** Porte Mazelle. — **G** Porte Saint-Thiébaut. — **H** Porte Champenèze avec son château en avant. — **I** Tour d'Enfer; en arrière, deux plates-formes pour artillerie; en avant une brèche. — **K** Porte aux Mores; en avant, le pont sur la Moselle, en tête duquel la garnison vint escarmoucher avec le margrave Albert de Brandebourg. — **L** Porte et ravelin du Pontiffroy. — **M** Village de Magny et pont sur lequel les Impériaux passèrent la Seille lorsqu'ils changèrent de point d'attaque. — **N** L'abbaye de Saint-Arnould et son bourg; au milieu, le chemin traversant la plaine du Sablon et rejoignant la porte Champenèze. — **O** Camp de la reine Marie. — **P** Batteries dirigées contre le front nord-est. — **Q** Château de la Horgne, servant de logis à l'empereur; à droite et en avant, le camp des Espagnols et des Italiens; à gauche, celui des Allemands. — **R** Développement des premières tranchées, avec batteries en arrière; à gauche, les cavaliers de tranchée établis de chaque côté du chemin qui va de l'abbaye de Saint-Arnould à la porte Champenèze. — **S** Tranchées et travaux exécutés après l'arrivée de l'empereur; à gauche et en avant les gabionnades et les cavaliers armés de canons; la tranchée la plus voisine du fossé laisse voir le dernier cavalier élevé contre la tour d'Enfer. — **T** Camp et batteries du margrave Albert. — **V** Tours des Ligniers et des Vassieux ruinées et brèche de la courtine. — **X** Ordre pour défendre la brèche. — **Z** Village de Moulins et pont sur la Moselle par lequel les Impériaux battirent en retraite sur Thionville.

Henri II avait occupé les places de Metz, de Toul et de Verdun au commencement de 1552, en vertu de son traité secret avec les princes protestants, ligués eux-mêmes contre Charles-Quint [1]. Mais l'empereur, qui avait failli être surpris à Inspruck par leur chef, Maurice de Saxe, céda à leurs exigences et les détacha de l'alliance française; seul, Albert de Brandebourg, margrave de Culembach [2], resta en apparence l'allié du roi de France, tout en se réservant, comme l'établissent les documents espagnols [3], de jeter ses vieilles bandes là où l'on saurait les payer le plus cher.

Charles-Quint, à peu près sûr de l'Allemagne, avait encore de grandes affaires en Italie; il les négligea, décidé qu'il était à porter toute sa puissance contre Henri II, et convoqua les forces de ses vastes États; mais, dissimulant encore, il parla d'aller au secours de son frère contre les Turcs. Ce ne fut qu'après avoir « assemblé ses gens et fait sa masse à Munich [4] » qu'il démasqua ses projets. Il résolut d'entrer en France par les Trois-Évêchés, pendant que l'armée des Pays-Bas opérerait dans le nord du royaume, et c'est à Metz qu'il réserva les premiers coups [5].

[1] Au sujet des négociations qui amenèrent ce traité et des événements qui le précédèrent et le suivirent, voir dans la *Revue des Deux Mondes*, décembre 1870, l'article publié par M. Charles Girand sous ce titre : *La France et les princes allemands au XVIe siècle; les Trois-Évêchés et le siége de Metz en 1552*.

[2] Albert, surnommé le Belliqueux, l'Alcibiade ou le Jeune, neveu du premier duc de Prusse, Albert, margrave de Bereith, était en même temps arrière-cousin de Joachim II, qui occupait alors le trône électoral de Brandebourg. Ses cruautés le firent mettre dans la suite au ban de l'empire.

[3] Cf. *Documents espagnols*, p. 116, *Lettre de Louis Orejuela à Gonzalve Perez*, secrétaire de Philippe, et, p. 125, *Lettre du 4 novembre*, sans suscription ni signature.

[4] Rapport en date du 17 août, adressé de Venise au roi (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 74).

[5] Dès le mois d'avril 1552, au moment même où le roi, après avoir placé Metz sous son protectorat, continuait sa route vers l'Allemagne, on agita au conseil de régence des Pays-Bas s'il ne conviendrait pas d'envoyer sans délai, contre

Le roi, lors de son séjour à Metz, au mois d'avril, avait confié au comte de Gonnor le gouvernement de la place et lui avait donné l'ordre de la mettre en état; mais peu de travaux avaient été exécutés, peu de mesures avaient été prises, lorsqu'il ne fut plus permis de se tromper sur les projets de Charles-Quint.

François de Guise fut nommé lieutenant général du roi dans les Trois-Évêchés: il était désigné à la fois par ses hautes vertus militaires et par sa qualité de frère du cardinal de Lorraine, qui administrait l'évêché de Metz et pouvait lui fournir des secours [1]. C'est le 17 août que Guise se jeta dans la place, où vinrent bientôt le joindre l'élite de la noblesse française et des hommes habiles dans l'art de la guerre [2].

Le lieutenant général du roi pourvut à tout dès son arrivée. La munition possédant à peine deux mille huit cents cartes de blé, les maires des villages reçurent l'ordre d'envoyer à Metz, où ils en seraient payés, tout ce qu'on requerrait des récoltes lorsqu'elles seraient faites. Mais comme à une certaine distance de la ville les routes étaient menacées par les coureurs de la garnison allemande de Thionville, M. de Nemours, le vidame de Chartres, le comte de la Rochefoucauld et d'autres se chargèrent en personne, avec des chevau-légers, de protéger les convois et d'assurer le ravitaillement de la place. La ville approvisionnée, on commença, comme on disait alors, le dégât dans la campagne; mais cette rigueur

cette place, toutes les forces du Luxembourg. L'entreprise eût été alors relativement facile; on n'osa la tenter. (*Délibérations de la reine de Hongrie, du 29 avril 1552, Archives du royaume de Belgique, papiers d'État, lettres des seigneurs*, t. IV, fol. 398.)

[1] Il y avait longtemps, au XVIe siècle, que l'évêque n'exerçait plus aucune seigneurie temporelle sur la cité de Metz; mais il avait conservé dans l'évêché quelques petites places, où il jouissait encore de certains droits régaliens, tels que celui de frapper monnaie.

[2] Pierre Strozzi, chevalier de l'ordre, les seigneurs de Saint-Remy, d'Ortobie de Popincourt et Camille Marin, qui fut tué par un boulet.

répugnait au lieutenant général du roi, et on laissa dans bon nombre de fermes le vin, le blé et les fourrages qui s'y trouvaient encore: on en conserva toutefois l'état, afin de les pouvoir détruire à l'approche de l'ennemi. Les récits du temps louent fort cette mesure, qui ajournait la ruine des habitants. Ici, cependant, une remarque instructive est à faire : on avait cru que ce retard serait sans danger et qu'on aurait le temps d'exécuter le plan arrêté et de brûler ou de noyer, avant l'arrivée de l'ennemi, tout ce qui pourrait lui servir. On s'était abusé, car une lettre écrite, le 22 octobre, du quartier général de l'empereur, déclare que «l'ennemi n'a rien brûlé de bien important et que les fourrages abondent[1].» Or, en ce temps de mauvaises routes, où les armées ne vivaient guère que sur le pays, on comprend qu'il eût fallu avant tout ôter à l'ennemi les ressources locales; mais Guise avait été fidèle aux instincts français. Pendant qu'on donnait à Metz, imprudemment peut-être, cet exemple d'humanité, le comte de Rœux, qui avait, à la tête des forces de l'empereur, envahi l'Artois et la Picardie, y faisait le vide avec une sauvage régularité et incendiait sept cents villages.

En même temps que la ville de Metz s'approvisionnait, les habitants, autres que les ecclésiastiques jugés indispensables au service du culte et qu'un certain nombre de marchands, d'artisans ou de manœuvres pouvant être utiles pendant le siége, furent prévenus par le magistrat qu'ils auraient à quitter la ville au premier ordre: ils se hâtèrent d'envoyer au dehors leurs meubles et leurs effets, ou les confièrent, sur inventaires, aux seigneurs de Piépape et de Saint-Bélin, ordonnés commissaires à toutes les munitions. Les canons, dont la cité était si fière, au dire de ses historiens, étaient éventés : ils furent refondus; la poudre était vieille : on en fabriqua de

[1] *Documents espagnols*, p. 120 et 121

nouvelle: les constructions qui encombraient les fossés et s'adossaient aux murailles gênaient la défense : elles furent impitoyablement abattues, sans que les habitants fissent entendre aucune plainte. Au dehors, on rasa des bourgs entiers pour priver les assiégeants de tout couvert et pour permettre à l'artillerie de la place de voir et de balayer les abords: on sapa et on étançonna les colonnes et les piliers des édifices, afin de les faire tomber au premier ordre. L'église de la célèbre abbaye royale de Saint-Arnould, vaste et élevée, pouvait servir de plate-forme aux canons ennemis: sa ruine fut consommée, dès que le clergé eut transféré processionnellement à Metz les reliques des grands saints de la vieille Austrasie et les corps d'Hildegarde, de son fils Louis le Débonnaire et de plusieurs Carlovingiens. Derrière les châsses marchèrent le duc de Guise et vingt-trois princes, la tête nue et la torche au poing, puis le maître-échevin, les Treize et les autres officiers de la cité en costume de cérémonie.

Cependant les remparts et les cavaliers en terre, dont quelques-uns avaient été commencés par le comte de Gonnor, furent activement élevés, surtout vers l'est, en face des routes que devait suivre l'ennemi. C'est ainsi qu'un grand terrassement intérieur, qui portait encore naguère le nom de *retranchement de Guise,* fut établi en arrière de la porte Sainte-Barbe, entre la Moselle et le second bras de la Seille.

La garnison était peu nombreuse; on ignore quel était exactement son effectif au début du siége. Les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, ne l'évaluaient qu'à sept ou huit cents chevaux et cinq mille fantassins. Salignac dit que « la cavalerie ne fit monstre que de quatre cent quarante-quatre chevaux et qu'ensemble les trois compagnies d'hommes d'armes étoient loin alors de leur nombre total de neuf-vingts: » quant aux autres corps réguliers, qui consistaient principalement en vingt-trois enseignes de gens de pied, il ne

leur donne guère que quatre mille cinq cents hommes. Le récit d'Ambroise Paré confirme ce dernier chiffre. En outre, on conserva douze cents des nombreux pionniers employés aux terrassements pendant les deux mois qui s'écoulèrent entre l'arrivée du duc de Guise et celle de l'armée ennemie. Les documents espagnols évaluent le nombre des défenseurs de la place, tantôt à huit mille hommes, y compris quinze cents lances[1], tantôt à dix mille fantassins avec mille chevaux[2]; ces dernières évaluations sont évidemment exagérées. Les forces françaises, quelles qu'elles fussent au juste, semblaient donc insuffisantes; mais elles se doublaient par une bonne discipline et comptaient, au dire même des écrivains étrangers, les hommes de guerre les plus habiles.

L'armée qui se réunissait pour attaquer Metz était, au contraire, de beaucoup la plus considérable des armées qui furent mises en ligne au XVI[e] siècle. On ne saurait cependant accepter le nombre de deux cent mille hommes auquel l'a fait monter la petite chronique écrite à Metz, au couvent des Célestins[3], ni peut-être même celui de cent vingt mille indiqué par Ambroise Paré[4]; mais les chiffres de soixante mille fantassins, de sept mille pionniers et de plusieurs milliers de chevaux qu'accusent les documents espagnols, après la jonction de l'armée du margrave Albert, sont assurément trop faibles. Bertrand de Salignac, lorsqu'il énumère les corps des diverses nations qui formaient l'armée ennemie, ne donne leur effectif total ni au début ni à la fin du siége.

L'avant-garde de Charles-Quint, partie de Deux-Ponts, se présenta le 19 octobre devant la place et s'installa sur le pla-

[1] Francisco de Erarso, qui fut plus tard secrétaire d'État de Philippe II (*Documents espagnols*, p. 128).

[2] *Lettre du 4 septembre* (sans signature), *ibid.* p. 125.

[3] *Hist. bénéd. de Metz*, t. III, p. 49.

[4] *Voyage à Metz*, dans les Œuvres complètes d'Ambroise Paré (Paris, 1614, p. 1205).

teau de Grimont. Quelques jours après, le contingent des Pays-Bas étant arrivé à son tour, et la grosse artillerie, venue par la Moselle, ayant été mise à terre, le duc d'Albe, qui commandait en chef, ouvrit les opérations. Les hauteurs de la Belle-Croix, situées à l'est et tout près de la place, s'offraient naturellement à l'ennemi; elles furent occupées, malgré les efforts d'une sortie, reçurent quelques canons et envoyèrent des boulets contre la porte Sainte-Barbe et les murailles voisines. Cette position élevée semblait permettre de diriger sur Metz et sur ses défenseurs un tir plongeant auquel ils auraient difficilement résisté; cependant le duc d'Albe renonça à la conserver, et, le 2 novembre, laissant au camp de Grimont ou de la reine Marie quatre régiments et trois mille chevaux, qui y restèrent jusqu'à la fin du siége, il alla passer de vive force la Seille avec le gros de l'armée et installa son camp au Sablon, plaine ondulée qui s'étend entre cette rivière et le haut de la Moselle, au sud de la place.

Ce changement de position étonna les défenseurs et les habitants restés dans la ville. La petite chronique des Célestins n'hésite même pas à incriminer les intentions du lieutenant de Charles-Quint; quant à Salignac, sans justifier le mouvement, il reconnaît que la place, grâce aux récents travaux de la défense, était devenue très-forte du côté de l'est.

L'examen des lieux permet d'assigner au mouvement de l'armée ennemie deux motifs également impérieux. Le premier était la différence du terrain : sur le plateau de Grimont et à la Belle-Croix, le sol, de nature argileuse, devient impraticable après quelques jours de mauvais temps, et, selon les récits espagnols, l'automne de 1552 fut très-pluvieux; au contraire, le sol perméable de la plaine du Sablon promettait une installation moins mauvaise pour les camps et des tranchées qui ne seraient pas noyées. Le second motif était essentiellement technique : la place, à l'est, en face des hau-

teurs de la Belle-Croix, était doublement protégée par la Seille, qui baignait ses murs et qui formait en outre, à l'intérieur, à une certaine distance de l'enceinte, une large coupure. Or les eaux de cette rivière, qui a peu de pente, grossissent considérablement à la fin de l'année; les Impériaux auraient eu, par conséquent, aux derniers instants du siége, des passages de fossés bien difficiles à tenter. Quant à la partie de l'enceinte qui s'étendait jusqu'à la Moselle, si elle ne présentait qu'un fossé plein d'eau, formé par la jonction des deux branches de la Seille, elle était renforcée à l'intérieur par le puissant retranchement dont j'ai parlé plus haut. Au nord et au nord-ouest, deux larges bras de la Moselle rendaient les attaques plus difficiles encore. Au contraire, le grand ouvrage rectangulaire en saillie qui défendait la ville au sud-ouest, en face du Sablon, n'avait point d'eau dans ses fossés et ne se composait encore que des vieilles murailles sans remparts. Le nouveau point d'attaque était donc indiqué. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque on ne pouvait pas détruire les villes par le bombardement; l'artillerie, qui usait parfois encore de boulets de marbre, n'était pas assez puissante. Quant à affamer lentement les garnisons, on n'y songeait pas, tant les traditions de la chevalerie étaient vivantes; aussi l'assaut était-il le but unique, et, si l'on faisait des tranchées, si l'on montait des batteries, c'était pour approcher de la place, pour faire brèche et hâter le moment de la lutte corps à corps. Ces conditions, dans lesquelles se faisait la guerre au XVI[e] siècle, étaient, il faut le reconnaître, favorables au génie français.

Quoi qu'il en soit, le nouveau point d'attaque ayant été choisi, les tranchées s'étendirent rapidement des bords de la Seille au chemin qui conduisait de l'abbaye de Saint-Arnould à la porte Champenèze, et dépassèrent même ce chemin; elles enveloppaient ainsi, d'un côté, le flanc sud-est du grand ou-

vrage rectangulaire, de l'autre, la partie de sa longue face qui s'étendait jusqu'au château de la porte Champenèze. Pour battre ce château, deux cavaliers en terre et en gabions furent élevés à droite et à gauche du chemin dont il vient d'être question. Le 9 novembre, l'ennemi démasqua ses batteries, lança sur la ville une volée de boulets, et commença ensuite contre les murailles un tir régulier. L'artillerie de la place répondit sans grand succès et ne fit guère que briser quelques affûts. Tout d'abord la porte Champenèze et les murs voisins furent entamés, et le duc de Guise, qui se tenait dans la fausse braie pour observer l'effet des projectiles ennemis, faillit être enseveli sous les décombres. Le 17 novembre, la brèche s'ouvrit, mais le bas des murailles n'avait pas été atteint et l'assaut était impossible.

C'est vers la même époque que le margrave Albert de Brandebourg, qui se trouvait alors à Marsal, ne pouvant obtenir du roi les sommes énormes qu'il prétendait lui être dues, renonça à la conduite ambiguë qu'il tenait depuis quelque temps, et fit ouvertement des propositions à Charles-Quint. L'empereur avait contracté un emprunt en Italie et trouvait des ressources dans les galions des Indes et dans le crédit des Pays-Bas : il pouvait donc traiter, et il traita avec le margrave, tout en montrant un vif chagrin [1] d'avoir à donner la main à un prince qui l'avait si profondément offensé et qui venait tout récemment de ravager sans pitié les électorats ecclésiastiques. Albert changea donc l'écharpe blanche pour l'écharpe rouge et débuta par un coup heureux. Il défit en effet, auprès de Saint-Nicolas, deux mille chevaux envoyés par le roi pour entraver sa marche. Descendant ensuite les vallées

[1] Voir la lettre de François de Eraso à Philippe, écrite de Thionville, le 16 novembre 1552 (*Documents espagnols*, p. 129), et la lettre du sieur de Boussu à la reine Marie, en date du 21 novembre (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. I, p. 25, note 2).

de la Meurthe et de la Moselle, il arriva devant Metz avec trois mille cavaliers, quinze mille fantassins et quarante canons, et s'installa en face de la Moselle, tant dans la plaine du ban Saint-Martin que sur les premières pentes du mont Saint-Quentin. Cette position avantageuse complétait l'investissement de la place; le margrave la conserva jusqu'à la fin, se bornant à escarmoucher contre les sorties journalières et à tirer sur la ville, sans entreprendre aucune attaque régulière.

Cependant Charles-Quint, surmontant les douleurs de la goutte qui l'avait arrêté à Thionville, rejoignit l'armée le 18 novembre et occupa le château de la Horgne, autour duquel s'étendaient les camps. Monté sur un cheval turc aux douces allures, il reconnut la place avec le duc d'Albe, et, jugeant que les tranchées avaient trop de développement, il porta les attaques vers la gauche et les concentra sur la muraille qui réunissait le château de la porte Champenèze à la tour d'Enfer, et sur ces deux ouvrages. La porte avait déjà été battue; il restait à achever sa ruine, mais il fallait surtout renverser la tour d'Enfer, qui donnait dans le fossé des feux de flanc redoutables. Le terrain ainsi choisi était un peu plus élevé et ne présentait pas au même degré l'inconvénient général signalé plus haut; aussi les ingénieurs italiens espéraient-ils que l'artillerie atteindrait enfin le pied des murs. Les travailleurs reprirent donc la sape et poussèrent rapidement les cheminements. Un puissant cavalier fut élevé en face de la tour d'Enfer et armé de canons qui devaient contre-battre le bas de cet important ouvrage, d'où partaient les feux rasants. En même temps, on commença des mines destinées à renverser ce que le canon épargnerait. Ce plan, très-bien conçu, ressort nettement des documents espagnols. On ne se dissimulait pas, dans l'entourage du duc de Guise, qu'une brèche praticable finirait par être ouverte, et que l'empereur, disposant de forces immenses, pourrait renouveler ses colonnes

d'assaut et accabler la défense par le nombre. Mais l'approche du danger ne fit que surexciter le courage de la garnison. La construction d'un rempart en terre et en charpente, entreprise depuis peu en arrière de la muraille, fut poussée jour et nuit avec ardeur; on veilla à la sûreté de la tour d'Enfer, dont les voûtes inférieures furent étançonnées, et l'on ouvrit des écoutes pour saisir le bruit du mineur ennemi. En outre, une plate-forme à canons fut édifiée sur le flanc en retour faisant face à la Moselle, et augmenta le tir de la défense. Enfin deux compagnies d'hommes d'armes s'établirent, prêtes à tout, auprès du général en chef, dont le logis touchait au point menacé.

Le 26 novembre, après une visite de Charles-Quint aux tranchées, le feu recommença, et treize cent quarante-trois coups de canon entamèrent le mur en trois endroits; les jours suivants, le tir en brèche ayant continué, la tour d'Enfer s'entr'ouvrit sur une largeur de vingt pieds, et deux tours voisines, celle des Vassieux et celle des Ligniers, situées sur la grande face, furent entièrement ruinées et entraînèrent un pan de muraille qui s'écroula avec fracas. Un cri immense s'éleva du camp des Impériaux; mais, lorsque la poussière se fut dissipée, on aperçut derrière la courtine renversée le rempart en terre qui avait surgi comme par enchantement. Il fallut recommencer l'œuvre du canon. La tour d'Enfer, qui tenait encore, devint le principal objectif; les cheminements, sous la protection du cavalier, atteignirent bientôt les fossés et permirent de les couronner par une tranchée qui reçut deux canons et un grand nombre d'arquebusiers. On était alors si près les uns des autres qu'on s'entendait parler. Enfin la tour d'Enfer et les travaux de la défense qui s'y rattachaient tombèrent à leur tour, et les Impériaux eurent devant eux une large brèche de quatre-vingt-dix pas qui sollicitait l'assaut.

Le 7 décembre, au point du jour, les tambours ennemis

battirent sur toute la ligne, et les piques scintillant au-dessus du parapet des tranchées dénoncèrent de longues colonnes d'attaque se rapprochant de la place. Guise se précipite au sommet de la brèche, suivi de son frère, du prince de Bourbon, du duc de Nemours, d'Horace Farnèse, des Montmorency, du vidame de Chartres, du comte de Martigues et de tous ceux qui, servant directement sous sa cornette, avaient le privilége de partager avec lui le poste d'honneur.

C'est ce moment suprême qu'a choisi le graveur. Au premier plan, dans la campagne, l'armée ennemie[1]: devant elle la ville vue à vol d'oiseau; d'un côté la tour d'Enfer et les tours voisines; de l'autre la porte Champenèze, la porte Saint-Thiébault et la porte Mazelle, auprès de laquelle une sorte de ruban trace le cours de la Seille; à l'horizon la Belle-Croix; entre la tour d'Enfer et la tour voisine, François de Lorraine, debout, armé de toutes pièces, défie l'ennemi et semble lancer à Charles-Quint l'apostrophe que reproduit la légende : HÆC TIBI META[2]!

La brèche, que protégeait la fière contenance des Français, ne fut point tentée, et Metz eut la gloire d'arrêter la fortune du grand empereur.

Charles-Quint cependant ne s'avoua pas vaincu. Pendant les jours qui suivirent, tantôt il fit tonner son artillerie, tantôt il commanda l'assaut; mais ce fut en vain : les boulets

[1] L'artiste, tout en montrant sur la brèche le duc de Guise et ses compagnons défiant l'ennemi et en marquant ainsi le point saillant du siége sur lequel insistent tous les récits, ne s'est pas attaché à rendre l'aspect de l'armée assiégeante. Les chevaux libres qu'il s'est plu à représenter étaient sans doute dans sa pensée la formule artistique de la déroute que la journée du 7 décembre faisait déjà présager.

[2] Le nom latin de Metz était *Mettis;* au XVIe siècle on employa aussi *Meta* ou *Metæ*. L'apostrophe du duc de Guise renferme un jeu de mots dans le goût du temps. Elle est reproduite dans un distique composé pour une fête à laquelle assista François de Lorraine après son retour à Paris. (Cf. Œuvres d'Estienne Pasquier, t. II; *Lettres*, p. 17 et suiv.)

avaient fait leur œuvre, et ses soldats ne voulaient ou ne pouvaient plus faire la leur. C'est ainsi que finit cette formidable entreprise dont on devait tout attendre. Le soixante-cinquième jour de l'arrivée du duc d'Albe, et le quarante-cinquième de l'ouverture du feu, à bout de courage et d'espoir, si l'on en croit Vieilleville, reniant Dieu, accusant les hommes et prêt à dire adieu au monde [1], Charles-Quint se décida à ordonner la retraite. Le 25 décembre, il avait écrit à son fils une lettre fort étudiée [2] dans laquelle il n'avouait nullement l'importance de son désastre et insistait sur la nécessité d'aller secourir Hesdin dont il ignorait encore la capitulation récente. Enfin, le 1er janvier, il partit pour Bruxelles. Les Brabançons du camp de Grimont gagnèrent directement la route de Luxembourg; l'armée du duc d'Albe, quoique démoralisée par sa déroute et épuisée par les souffrances d'un campement en mauvaise saison, se reforma tant bien que mal à Moulins, passa sur la rive gauche de la Moselle, embarqua son artillerie et, prenant la voie de terre, s'achemina vers Thionville, sa cavalerie et son artillerie à l'arrière-garde. Quant aux bandes du margrave Albert, plus aguerries, venues plus tard et n'ayant pas pris au siége une part aussi active, elles avaient moins souffert; elles restèrent dans leurs positions pour protéger la retraite et ne levèrent le camp que le 9 janvier.

Le roi, dont les principales forces étaient dans le nord, n'avait pris aucune mesure pour inquiéter les généraux ennemis pendant leur retraite [3]. Le duc de Guise et les grands

[1] Vincent Carloix, *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, t. II, p. 458.

[2] *Documents espagnols*, p. 139-145.

[3] Le duc de Nevers, qui était à Vaucouleurs, d'où il interceptait les convois expédiés de Franche-Comté à l'armée des Impériaux, vint à Metz avec une partie de sa compagnie le 6 janvier; il assista à une escarmouche contre les troupes du margrave et repartit le lendemain. Le maréchal de Saint-André, qui avait, pendant la durée du siége, couvert la place de Verdun et fait une pointe heureuse jusqu'à Gravelotte et Rozerieulles, entra également à Metz avec une troupe de

seigneurs volontaires chargèrent bien, avec leur audace habituelle, la queue des colonnes, mais on n'obtint et l'on ne pouvait obtenir aucun résultat sérieux contre des masses encore profondes[1]. Cependant, si Charles-Quint et le margrave ne laissèrent que peu de canons ou de prisonniers aux mains des Français, ils leur léguèrent de nombreux malades, qui furent habilement soignés, sinon par les chirurgiens et barbiers de Metz qui, pendant la durée du siége, avaient été assez malheureux dans leurs essais pour être accusés d'empoisonner les remèdes, du moins par Ambroise Paré, qui, vers la fin de décembre[2], avait pénétré dans la place à l'aide d'un capitaine italien gagné à prix d'or.

L'ennemi parti, la noblesse française quitta Metz, où elle laissait plus d'un mort, et le duc de Guise regagna la cour, accueilli sur son passage aux sons des cloches et aux acclamations du peuple. Quant à la petite garnison, à peu près pourvue, bien installée dans une ville à moitié déserte, elle avait échappé aux épidémies qui dévoraient d'ordinaire, en ces temps, les villes assiégées. Ses rangs cependant n'avaient pas laissé que de s'éclaircir à la garde des remparts et dans les escarmouches. On fit, dit Salignac, la *monstre* aux gens de guerre qui restaient, tant de pied que de cheval, avec payement de tout le temps qu'ils avaient servi, et, sur la permission expresse du roi, on ne leur précompta pas le prix des vivres qu'ils avaient reçus. Henri II adressa de sa main

gendarmes et de cavaliers, mais seulement après le départ des derniers ennemis.

[1] D'après quelques récits français, le triste état dans lequel se trouvaient les Impériaux battant en retraite aurait désarmé le bras de Guise et de ses compagnons. Mais l'armée de Charles-Quint se rendait en Flandre, d'où elle devait reprendre l'offensive; il est difficile de croire que la garnison de Metz se soit abstenue par un simple sentiment de pitié de faire mettre bas les armes à des corps qu'elle aurait pu couper et faire prisonniers.

[2] Lettre de Henri II au duc de Guise; voy. *Mémoires-journaux du duc de Guise* dans la collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 143, 1re colonne.

à chaque capitaine une lettre de félicitations, et le duc de Guise obtint diverses récompenses pour ceux qui s'étaient le plus distingués.

APPENDICE N° 11.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1874, PAR M. A. DE LONGPÉRIER.

Messieurs.

Dans les rapports qu'elles vous présentent annuellement, vos commissions des Antiquités de la France s'efforcent d'atteindre un double but. Au devoir de vous rendre compte des travaux qui sont renvoyés, par vous, à leur examen s'ajoute l'obligation non moins importante de fournir aux travailleurs, suivant une constante tradition, des indications relatives aux besoins de la science, aux exigences de l'érudition critique, telle que le progrès des temps la constitue.

Naturellement, cette partie de nos rapports, qui tient quelque peu du programme, doit en avoir la monotonie périodique, en même temps que l'utilité. Rappeler à ceux qui s'occupent d'histoire qu'il leur faut se montrer de plus en plus sévères dans le choix des autorités dont ils invoquent le témoignage, à mesure que les éléments d'information deviennent plus abondants et se présentent sous une forme plus épurée; leur dire qu'il ne suffit pas de citer de bons documents, mais qu'il est nécessaire de n'en point altérer le caractère et la portée lorsqu'on les met en œuvre; avertir ceux qu'attire la philologie des dangers que présentent les méthodes incomplètes ou même l'absence de méthode; conseiller aux interprètes des monuments figurés de subordonner les explications ou les classifications qu'ils produisent à des vérifications comparatives et, autant que possible, à l'examen de séries bien ordonnées; tel est le soin qui incombe à vos commissions. Mais de telles re-

commandations ne peuvent être faites sans occasionner des redites, au sujet desquelles le rapporteur est contraint d'invoquer votre indulgence.

Lorsqu'un écrivain laborieux a pris part à plusieurs de nos concours, il est certain que ses premiers ouvrages viennent en aide au succès de travaux plus récents. C'est là un genre d'influence que vos commissions subissent très-volontiers; il leur arrive, lorsqu'elles sont dans la nécessité de faire un choix entre des productions égales en mérite, de se décider en faveur de celles dont les auteurs ont déjà, par des services rendus à la science, acquis des droits à votre approbation et à vos encouragements. Il est donc toujours tenu grand compte de la persévérance dans les fortes études; règle équitable dont l'Académie réclamerait à coup sûr l'application si vos commissions, Messieurs, pouvaient l'oublier; et que néanmoins il n'est pas inutile de mentionner ici pour l'édification des personnes studieuses qui lisent nos rapports, et qui, n'assistant pas à nos délibérations, n'en attendent pas moins avec intérêt, parfois avec anxiété, l'expression de vos opinions scientifiques.

La première médaille a été décernée à un ouvrage qui réunit toutes les conditions que vous nous entendez souvent énumérer. L'auteur du grand recueil intitulé : *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, a d'abord fait la collection très-correcte des textes épigraphiques de la ville et du territoire de la colonie dont elle était la capitale; soit en copiant ces textes sur les monuments originaux, opération qui exige bien souvent de persistantes révisions, soit en recherchant, pour les monuments aujourd'hui perdus ou anéantis, les meilleures copies conservées par des ouvrages imprimés ou manuscrits. Il fallait encore, dans ce dernier cas, comparer les diverses leçons, et en tirer le sens vrai ou du moins le plus probable.

M. Allmer n'aurait-il eu qu'à relever dans les musées des inscriptions soigneusement classées, n'aurait-il eu qu'à faire le dépouillement d'ouvrages rédigés par des épigraphistes éclairés, que sa tâche n'en eût pas moins été fort méritoire. Mais, on est en droit de le dire, le savant que nous avons unanimement proclamé digne de la première récompense avait à surmonter une foule de difficultés (dont un lecteur pourrait bien ne pas mesurer l'étendue parce que l'auteur a modestement négligé d'en présenter le tableau), difficultés qui ne pouvaient être vaincues que par cette persévérance inébranlable qu'inspire un profond amour de la science. M. Allmer a dû, le crayon à la main, parcourir nombre de fois plusieurs départements français et un canton suisse, c'est-à-dire les diocèses de Vienne, de Grenoble et de Genève, composant le pays des an-

tiques Allobroges; il a dû s'enquérir, de village en village, du sort des monuments publiés jadis plus ou moins fidèlement, les découvrir là où ils se cachent; chercher dans chaque fouille nouvelle, parmi d'informes débris et jusque sous le marteau de l'ouvrier, des pierres écrites auxquelles il allait conférer une valeur archéologique. Que de soins, que d'efforts incessants!

Dix années de la vie de M. Allmer ont été employées à ce travail préparatoire. Les copies qu'il a faites des textes épigraphiques, avec un véritable talent d'artiste, et qu'il contrôlait à l'aide d'empreintes prises par lui-même, ne se limitent pas aux monuments de l'antiquité; sa collection descend jusqu'au XVIe siècle.

Ces textes nous sont donnés sous quatre formes. D'abord en *fac-simile* réduits, dans un *atlas* de cent soixante planches, puis en copies épigraphiques, suivies d'une transcription en toutes lettres et d'une traduction française.

L'auteur s'est donc astreint, avec une parfaite bonne foi, à exposer tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il supplée; et le commentaire développé qui vient après ses traductions montre ce qu'il pense des textes et ce qu'il a su tirer de leur étude. Dans ce système, où la sincérité met en relief une connaissance approfondie de la matière, aucune place n'est laissée aux équivoques, disons-le, aux échappatoires : l'auteur se livre tout entier, et il n'a qu'à y gagner. Un autre mérite encore que nous nous garderons bien de passer sous silence : chaque article contient une bibliographie très-complète du monument décrit. M. Allmer n'a pas la prétention de ne publier que des documents inédits, et le lecteur est d'autant plus porté à donner une confiante attention au commentaire placé sous ses yeux qu'il sait d'avance que l'auteur a connu l'opinion de ses prédécesseurs et ne s'en écarte que pour proposer des corrections, des interprétations nécessaires.

Après avoir établi les textes et les avoir traduits, M. Allmer avait à les classer. Voici quel est le plan de l'ouvrage, qui, du reste, n'est point encore terminé, puisque deux volumes seulement ont été renvoyés à notre examen. Nous ne faisons usage du troisième, imprimé depuis la clôture du concours, qu'à titre de renseignement.

M. Allmer met au premier rang les inscriptions publiques antérieures aux empereurs (il s'agit d'inscriptions de Rome mentionnant les Allobroges), et celles qui sont relatives aux empereurs et à des personnes de leur famille. C'est là que se trouve une riche série de colonnes milliaires qui justifient un *excursus* sur les routes antiques parcourant le territoire

de la colonie. Les chapitres suivants comprennent les fonctions civiles supérieures et inférieures, les militaires. Dans cette dernière classe ont été admises les inscriptions où paraissent les noms de personnages originaires de la province de Vienne dont les monuments ont été retrouvés soit à l'étranger, soit en d'autres provinces des Gaules. Là encore nous rencontrons un *excursus* contenant l'histoire de toutes les légions romaines rappelées par les inscriptions. Viennent ensuite les textes municipaux, où l'on voit figurer les patrons de la colonie, les décurions, les duumvirs, les conservateurs du domaine, les trésoriers, les édiles, les questeurs. De l'examen critique de tous ces textes, M. Allmer tire des aperçus remarquables sur l'origine de la colonie qu'il croit *fictive*, c'est-à-dire « un municipe gratifié du titre et des prérogatives de colonie sans avoir reçu de colons; en un mot, la cité des Allobroges assimilée à des colons romains. » Un chapitre est consacré aux pontifes, augures, flamines et autres fonctionnaires sacerdotaux. C'est, jusqu'à présent, ce qui constitue la part faite à la religion des Viennois; car les inscriptions relatives aux divinités sont presque toutes classées dans les catégories que détermine l'état civil des consécrateurs. Dans les parties de l'ouvrage que nous ne possédons pas encore, M. Allmer nous donnera sans doute un résumé de toutes les épigraphes renfermant les noms des dieux généraux et locaux dont le culte était en vigueur chez les peuples de la Viennoise. Nous savons déjà qu'il a réservé une place aux marques de fabrique empreintes sur des vases et des ustensiles d'argile ou de métal, et qu'il a catalogué les inscriptions fausses.

Dans ses *excursus* comme dans les commentaires particuliers qui accompagnent les inscriptions, M. Allmer fait preuve de connaissances solides en ce qui touche l'administration romaine, la hiérarchie militaire, la géographie. Il est au courant des progrès de la science, et il contribue à ces progrès. Son recueil est le plus considérable et le plus avancé en doctrine qui ait été publié pour les inscriptions de la Gaule. Ainsi que nous l'avons constaté plus haut, M. Allmer avait compris dans son atlas les inscriptions du moyen âge et de la renaissance qui occupent cinquante-huit planches. Mais de cette catégorie, très-abondante en documents paléographiques et historiques, il n'a pas entrepris l'explication. Elle est due à un savant fort distingué, M. Alfred de Terrebasse, que de longs travaux sur les cartulaires dauphinois avaient admirablement préparé pour une œuvre de cet ordre.

M. Alfred de Terrebasse, mort le 18 décembre 1871, a laissé deux volumes imprimés, tout remplis de notices attestant une érudition aussi

saine que variée. Il avait, afin de ne pas scinder la publication, afin de n'en pas altérer l'unité, attendu pour mettre ces volumes au jour que la tâche de M. Allmer fût terminée. Les ouvrages des deux épigraphistes sont, en effet, intimement liés l'un à l'autre par la forme comme par la valeur et par le sujet; et nous devions consigner ici la circonstance douloureuse qui, enlevant à nos concours un excellent ouvrage, nous a privés d'adresser à l'un des deux collaborateurs une part d'éloges bien légitime.

C'est encore à une grande collection de documents, rentrant tout à fait dans les conditions du concours, qu'a été attribuée la seconde médaille. L'œuvre intitulée: *Architecture romane du Midi de la France, dessinée, mesurée, décrite,* par Henri Révoil, est bien, comme ce titre l'annonce, d'un seul auteur qui a relevé lui-même l'immense série de vues d'ensemble, de détails d'architecture que contiennent deux cent vingt-deux planches in-folio; qui a étudié sur place la coupe, la taille, la sculpture des pierres, et qui résume ses observations dans un texte sobre et remarquablement précis. Cette publication est incontestablement une des plus importantes et des plus belles qui aient été faites sur les antiquités monumentales de la France. Nos provinces méridionales sont particulièrement riches en édifices antérieurs au XIII[e] siècle, et, parmi ceux-là, il en existe qu'on peut classer aux IX[e], X[e], XI[e] siècles, non pas sans difficulté, toutefois, parce que la transformation des styles a été assez lente dans le Midi, et que c'est par des nuances qu'il en faut distinguer les phases. L'habitude qu'avaient les architectes méridionaux, de s'inspirer directement des monuments antiques encore debout dans la contrée, produisait dans leurs œuvres des répétitions, des ressemblances qu'on ne doit pas confondre avec des rapports occasionnés par la communauté d'âge. Aussi M. Révoil ne s'en tient-il pas aux aspects généraux; il s'attache à observer les caractères les mieux tranchés qu'offrent certains genres de constructions, certains détails de l'ornementation; il dégage, par une étude longuement poursuivie, quelques portions d'édifices des réfections, des compléments de diverses dates qui les entourent, et il fait ensuite part au public des résultats de son enquête, conduite avec une expérience indéniable. Malgré la nouveauté ou la précision plus grande de ces résultats, M. Révoil ne prétend pas à la priorité sur tous les points. Loin de là, il cite fréquemment les opinions de Mérimée, de Charles Lenormant, de M. Viollet-le-Duc, et d'autres archéologues qui ont étudié avant lui les édifices de la France méridionale; il invoque leur témoignage, et aime à s'abriter derrière leur autorité. Mais son intervention personnelle se manifeste par des remarques qui sont du domaine de l'architecte, de l'homme à qui depuis longtemps l'en-

tretien et la restauration d'un groupe considérable d'antiques édifices sont confiés, et qui a, il est permis de le dire, pénétré au cœur même de son sujet. Pour apprécier exactement un mode de construction, il n'est rien de tel que d'avoir eu à déposer et à réédifier des parties de monuments à l'exécution primitive desquelles ce mode avait présidé. C'est à l'archéologie ce que l'anatomie est à la science médicale.

Si l'on veut se rendre un compte exact de la méthode adoptée par M. H. Révoil, il convient de lire d'abord son *Appendice,* mémoire qui recèle la doctrine de l'éminent artiste. Après avoir discuté brièvement l'âge qu'on peut historiquement attribuer à diverses parties de la cathédrale d'Aix, qu'il croit antérieures à l'an 1000, M. Révoil indique les caractères de l'appareil de ces constructions, et continue son étude comparative par l'examen de Saint-Restitut, de la Drôme. Il fait grand usage des marques de tâcherons qu'il a relevées sur les pierres taillées, et c'est là qu'on rencontre matière à discussions intéressantes. Si l'auteur est dans le vrai, si les pierres de Saint-Restitut se rattachent étroitement à celles d'Aix qui pourraient être historiquement et paléographiquement attribuées au temps des Carlovingiens, il est évident que l'église de Saint-Restitut trouve son classement chronologique. Le même raisonnement s'applique à des constructions de Cavaillon, de Tarascon, etc. Tout en rendant justice à la conscience dont l'auteur a fait continuellement preuve dans l'exposé de ses opinions, la Commission est obligée de faire quelques réserves au sujet de ses études paléographiques, qui ne lui ont pas toujours semblé à la hauteur de son talent d'artiste. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'ayant à s'occuper des lettres que les tâcherons gravaient sur la pierre, il reproduit une opinion ancienne suivant laquelle «on n'aurait pour point de comparaison que des lettres tracées avec la plume ou le pinceau sur des manuscrits.» tandis qu'il aurait pu, à son grand avantage, utiliser de beaux spécimens épigraphiques et les légendes des monnaies de Pépin, de Carloman, de Charlemagne, qui contiennent des caractères semblables à ceux dont il cherche la date. Toutefois, n'oublions pas que M. Henri Révoil n'a point entendu précisément nous adresser un ouvrage d'érudition. Les éléments d'étude qu'il nous procure sont d'un très-grand prix. Les suites de planches concernant Saint-Gilles (Gard), l'abbaye de Montmajour, Saint-Trophime d'Arles, l'église de Thor (Vaucluse), frappent tout d'abord par leur richesse; mais d'autres dessins en très-grand nombre, tirés d'édifices peu connus, ne sont pas inférieurs en utilité. Votre Commission, Messieurs, souhaite vivement que M. Révoil trouve des imitateurs dans plusieurs autres régions de notre pays.

Elle regrette de ne pouvoir conserver parmi les ouvrages admis au concours un livre recommandable: *l'Art de bâtir chez les Romains*, par M. Aug. Choisy. Ce traité général ne se rattachait pas d'une manière assez spéciale à l'archéologie de la Gaule. M. Choisy a trouvé, à Rome et dans les autres provinces de l'empire romain, des monuments qui lui ont paru plus propres que ceux de la Gaule à la démonstration de ses théories. La Commission, tout en reconnaissant le mérite du livre qui a été exposé ailleurs avec soin et compétence[1], se borne à faire observer qu'il n'a pas été conçu en vue des antiquités nationales.

Quant à la troisième médaille, vous ne serez nullement surpris, Messieurs, en apprenant que nous l'avons décernée à l'un des vétérans de vos concours, à M. Célestin Port, pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*. Ce livre, disait le rapport de 1873, ne le cède, en qualité, à aucun de ceux qui viennent d'être couronnés. Fruit de vingt années d'un travail assidu, il se recommande par l'abondance des renseignements de tout genre qui y sont consignés, l'exactitude des noms et des dates, l'étendue et la précision des indications bibliographiques. Nous n'avons rien à changer à cette appréciation; les nouveaux fascicules que vous nous avez renvoyés sont tout à fait dignes des premiers. Le livre est loin encore d'être parvenu à son terme, puisqu'un premier volume de huit cents pages à deux colonnes ne comprend que les noms rangés sous trois lettres de l'alphabet (le tiers de l'ouvrage suivant les prévisions de l'auteur); mais il est suffisamment avancé maintenant pour que nous puissions évaluer les immenses recherches qu'il a exigées, la critique, l'impartialité avec lesquelles les matériaux sont disposés, l'utilité des renseignements qui y sont accumulés sans confusion, sous une forme brève, et cependant toujours fort claire. La substance des riches archives de Maine-et-Loire et des autres dépôts angevins est passée tout entière dans ce livre. M. Célestin Port a mis à profit son expérience de bibliophile; il serait bien difficile de découvrir nous ne dirons pas un livre, mais une brochure, un pamphlet, un placard relatif à l'Anjou ou à un Angevin qui ait échappé à sa mémoire.

Le *Dictionnaire*, comme son titre le promet, est à la fois historique, géographique et biographique. On y trouve non-seulement le nom des villes et des villages, ce qui est indispensable, élémentaire, mais encore celui des anciens fiefs, des fermes, des lieux-dits; toutes les fois que les documents l'ont permis, la succession datée des formes de ces noms; la

[1] *Journal des Savants*, avril 1874, article de M. Beulé.

liste des seigneurs et des possesseurs, des abbés, des curés, des maires. Dans les articles biographiques, les dates sont très-abondantes, les écrits relevés avec soin, les épitaphes intéressantes données *in extenso*. Les édifices sont dépeints avec ce savoir dont l'*Itinéraire de Paris à Agen* avait déjà fourni des gages; les œuvres de sculpture, de gravure, les sceaux sont bien indiqués ou décrits. Enfin on trouve la mention des produits naturels et des industries. Sans être, et cela se conçoit aisément, de la dimension du chapitre consacré à Angers, qui ne forme pas moins de cent soixante colonnes, les articles concernant les villes offrent des développements remarquables.

La Commission, à deux reprises, a été mise à même d'apprécier ce grand travail, pour lequel M. Célestin Port s'est préparé de longue main, et qu'il poursuit courageusement. On a pu dire avec justice que l'ouvrage est à la fois sobre et abondant. Il serait complet si M. Port avait fait à l'épigraphie antique la petite place à laquelle elle a droit, et qui lui sera sans doute réservée à l'article *Inscriptions*.

Dans trois concours précédents, le savant archiviste de Maine-et-Loire comptait de bons ouvrages relatifs à sa province; son *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, son édition du livre de Péan de la Tuillerie: *Description de la ville d'Angers*, son *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*. Le souvenir de ces envois s'ajoute à l'estime qu'assure à l'auteur la publication du Dictionnaire historique dont nous venons de parler.

M. Auguste Prost, à qui, en 1866, l'Académie a décerné une de ses médailles pour ses *Études sur l'histoire de Metz*, vous a adressé cette année un mémoire considérable intitulé: *Le Patriciat dans la cité de Metz*: il y fait revivre une question souvent débattue, mais où il a su introduire l'ordre et la lumière. Il s'agit de l'origine, de la constitution et de l'histoire de ce qu'on nommait, à Metz, les *Paraiges* (*Paraticum, Parentela*), et du rôle que ces associations ont joué, pendant le moyen âge, dans le gouvernement de la cité. Le mémoire est divisé en deux parties. Dans la première, M. Prost définit la nature de l'institution, en montre, d'après les documents, les limites chronologiques; ce chapitre embrasse les cinq premiers paraiges; c'est un résumé très-méthodique, très-bien ordonné, des travaux antérieurs, parmi lesquels l'auteur choisit avec discernement ce qui lui paraît conforme à la vérité historique.

Dans la seconde partie, il étudie spécialement la formation du sixième paraige et détermine avec une rare sagacité son origine, son caractère et ses rapports avec les cinq autres. Il démontre la transformation de la

communauté urbaine en *paraige du commun*. C'est un résultat qui appartient en propre à l'auteur et, en dehors du mérite général de l'œuvre, qui se recommande aussi bien par la sagesse et la netteté du plan que par l'intérêt des détails, c'est la lecture des paragraphes consacrés au sixième paraige qui a le plus particulièrement frappé la Commission. Si elle avait pu disposer d'une quatrième médaille, elle l'eût décernée au mémoire de M. Prost; mais n'ayant pas reconnu que ce mémoire dût être préféré à l'un de ceux qui étaient l'objet d'une récompense de cet ordre, elle n'a pas cru devoir attribuer à M. Prost une distinction inférieure à celle dont précédemment l'Académie l'avait jugé digne.

Nous avons été guidés par les mêmes considérations en ce qui touche le *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne*, publié par M. Max Quantin. Le Cartulaire, pour lequel M. Quantin obtenait la deuxième de nos médailles au concours de 1861, contient les chartes antérieures au XIII[e] siècle. Aujourd'hui le même archiviste nous donne, en un volume d'une justification plus compacte, la collection des pièces du XIII[e] siècle qui sont relatives à l'histoire des territoires formant le département de l'Yonne. Il en a textuellement reproduit 742, et analysé environ 400, soit dans les notes, soit dans l'appendice. Le choix a été judicieusement fait; beaucoup d'actes publiés par M. Quantin n'ont pas seulement un intérêt local: un très-grand nombre sont émanés des rois de France et des grands feudataires, ecclésiastiques ou laïques, dont l'autorité s'exerçait dans les pays de Sens et d'Auxerre. Les recherches de M. Quantin ont porté sur tous les dépôts où il y avait chance de rencontrer des documents rentrant dans le cadre qu'il s'était tracé; les textes sont généralement bons, les dates exactes, les notes substantielles et instructives; la topographie a été traitée avec un soin spécial. L'auteur a fait graver les plus curieux d'entre les sceaux appendus aux actes de sa collection; l'introduction offre un résumé très-intéressant des principales notions historiques qui se dégagent des textes originaux. Il est certain que le *Recueil* de M. Quantin occupera dans votre opinion un rang égal à celui que vous avez assigné à son Cartulaire.

C'est pour la troisième fois que l'ouvrage de M. Alfred Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, se présentait dans nos concours. En 1869 et 1873, vos commissions avaient déjà constaté le mérite de l'auteur et la persévérance avec laquelle il poursuivait l'achèvement d'un travail considérable; le rapport de 1873 l'atteste; cependant ce témoignage était accompagné de quelques réserves. Le troisième volume que nous venons d'examiner est supérieur aux deux premiers. Il se compose

de deux parties qui demeurent distinctes. La première (319 pages) est due à M. Franklin seul; la seconde, préparée par le même écrivain, a été achevée, sous la direction de M. L. Tisserand, secrétaire de la commission des travaux historiques à l'Hôtel de Ville, par MM. Bonnardot et Adam. La vue affaiblie de M. Franklin ne lui avait pas permis de compléter ses recherches, et il s'est trouvé obligé d'avoir recours à l'intervention bienveillante de collaborateurs qui, du reste, se sont conformés au plan adopté.

La première partie de ce troisième volume comprend quinze bibliothèques parisiennes, parmi lesquelles apparaissent au premier rang celles du collége Mazarin et de l'Hôtel de Ville. Les pièces citées sont bien choisies. Il s'agit principalement d'une de nos plus précieuses bibliothèques, celle du collége Mazarin, qui a passé par tant d'épreuves durant nos troubles civils, et dont l'histoire très-étudiée est racontée par M. Franklin avec beaucoup d'art et de passion. Ce récit a des dimensions considérables, et l'on peut dire qu'il constitue, au sein de l'ouvrage général, un livre d'une lecture attachante. Les erreurs signalées dans les deux premiers volumes se rencontraient presque toutes dans les notes bibliographiques. Nous n'avons pas à relever, dans la première partie du tome troisième, de fautes semblables. L'auteur avait déjà, en 1860, publié un premier travail sur la bibliothèque Mazarine, et il paraît évident qu'il a profité des articles relatifs à cet établissement scientifique qui ont été imprimés depuis cette époque. Cependant il ne semble pas avoir exactement saisi les motifs de l'opposition de l'Université à l'exécution des volontés testamentaires de Mazarin, opposition qui tint surtout à ce que les classes du nouveau collége devaient être gratuites. C'est à tort aussi qu'il suppose qu'aucune loi spéciale n'a prononcé la suppression de l'Université, car un décret de la Convention, du 15 septembre 1793, ordonne qu'à dater du 15 novembre suivant les colléges de plein exercice, les facultés de théologie, des sciences et des arts cesseront d'exister. Néanmoins, en matière d'histoire, l'érudition de M. Franklin est ordinairement sûre; il sait où sont les documents instructifs; il est habile à les interroger, et même à les discuter, et se tient en garde contre les anecdotes de mauvais aloi. Nous ne reviendrons sur les belles conditions matérielles du livre, dont il a été amplement tenu compte dans un rapport précédent, que pour signaler les vignettes topographiques extraites, avec beaucoup d'à-propos, des grands plans de Ducerceau, de Jaillot, de Gomboust, de Lacaille, de Jouvin de Rochefort, de Bretez. L'insertion de ces vignettes aidera plus tard le lecteur, lorsque les souvenirs

du vieux Paris que nous avons vu détruire seront éteints, à mieux comprendre les relations des bibliothèques avec la ville. L'ouvrage de longue haleine qui a pour titre *Les anciennes bibliothèques de Paris* est maintenant terminé. Après en avoir parfois critiqué les détails, la Commission l'a considéré dans son ensemble et décerne à l'auteur la première mention honorable.

La *seconde mention* est accordée à M. M.-C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes, pour sa *Topographie historique du département de l'Ain,* ouvrage dans lequel il présente une nomenclature des localités qui rappelle jusqu'aux simples hameaux, aux petits fiefs, aux moindres chapelles. A la suite de chaque nom, il a consigné des indications historiques et archéologiques contenant beaucoup de faits, et résultant soit d'observations personnelles de l'auteur, soit du vaste dépouillement qu'il a entrepris, non-seulement dans les livres imprimés, mais plus encore dans les manuscrits des archives. L'introduction dans laquelle il résume l'histoire topographique des provinces de Bresse, Bugey, Combes, Valromey, pays de Gex et Franc-Lyonnais, est bien ordonnée. On y trouve une série de cent vingt inscriptions latines antiques qui, à la vérité, ne sont accompagnées d'aucune explication, et que, dans l'intérêt de l'auteur, il ne faut point comparer aux *fac-simile* épigraphiques de M. Allmer; quant aux inscriptions du moyen âge, M. Guigue les rapporte à l'article des localités auxquelles elles appartiennent. On regrette qu'il se borne à mentionner, à la fin de chaque paragraphe, les ouvrages et les documents qu'il a consultés, qu'il a extraits avec précision, sans toutefois fournir des renvois suffisamment complets; quelques chiffres de plus eussent considérablement accru l'utilité de son grand travail, en permettant au lecteur de remonter, sans entreprendre des recherches assez compliquées, à l'origine des principales assertions du laborieux historien.

Le nom de M. Auguste Castan vous est familier, Messieurs; le savant bibliothécaire de Besançon se rappelle assez fréquemment à votre souvenir par l'envoi d'ingénieux mémoires qui lui ont assuré une juste réputation. De ce nombre est la dissertation sur le *Théâtre antique de Vesontio,* qui nous a paru digne de la troisième mention honorable.

Longtemps on a cru à Besançon, sur la foi d'une légende de l'évêque saint Maximin, assez récente d'ailleurs, que le site de l'église de Saint-Jean-Baptiste déterminait à la fois l'emplacement du *Forum,* et du *Capitole* qui devait l'avoisiner. Des substructions antiques, observées sur ce point, prêtaient un appui à ce système. Mais des fouilles exécutées

en 1870, et étudiées avec beaucoup de sagacité par M. Castan, ont amené cet archéologue à croire et à démontrer que le terrain de l'église de Saint-Jean avait été occupé par un théâtre, fort différent de l'amphithéâtre construit en dehors de la ville. Des portions de gradins, de grands soubassements, des colonnes qui ont pu être rétablies, divers débris de sculpture et d'architecture, recueillis dans les fouilles et convenablement rapprochés, ont conféré à l'opinion émise par M. Castan un degré de vraisemblance capable de satisfaire et de convaincre les antiquaires expérimentés. De bons dessins mis sous les yeux du lecteur plaident éloquemment en faveur du système nouveau. Les excavations conduites par M. Castan offraient d'assez grandes difficultés, puisqu'il a fallu les pratiquer parmi des maisons habitées qui rendaient impossible un déblayement général à ciel ouvert. M. Castan fit creuser des cheminements souterrains qui ne lui procuraient que des aperçus fractionnés. Mais son intelligence suppléait à ce que ce mode d'enquête présente de défectueux. Plus heureux que les arènes de Lutèce, qui n'ont revu un instant la lumière que pour être vouées à une prompte destruction, le *théâtre de Vesontio* a été protégé par le bon goût des habitants de la ville, sollicité par un chaleureux appel de M. Castan. Un *square archéologique*, établi sur les terrains de la place Saint-Jean, réunit des monuments de divers âges aux huit colonnes du théâtre, érigées sur leurs bases primitives. Ces faits intéressants ont droit à toute l'attention des amis de la science.

C'est à un livre d'histoire proprement dite qu'est départie la quatrième mention. L'ouvrage de M. de Formeville, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, se compose de deux volumes, dont le premier n'est présenté par l'auteur que comme une introduction à l'*Histoire des évêques de Lisieux*, rédigée au siècle dernier par Noël Deshays, curé de Campigny. Le tome IIe contient, en effet, le texte même de cette histoire, que l'éditeur a fait suivre d'une intéressante étude sur les huguenots et la Saint-Barthélemy à Lisieux, et enfin sur le rôle attribué à l'évêque Jean le Hennuyer dans les événements de cette époque. On y trouve encore un inventaire des pièces que possédaient, au xve siècle, les archives de la cathédrale.

La Commission n'avait pas à s'enquérir du plus ou moins de critique de Noël Deshays. Son manuscrit avait attiré l'attention de notre regretté confrère Auguste le Prévost; mais le curé de Campigny n'était pas de l'école des Bénédictins.

Nous avons fait porter notre examen sur le premier volume, qui se divise en trois sections : topographie bénéficiaire, spiritualité, tempora-

lité. Sauf une intéressante description de la cathédrale, la première section ne contient que des pouillés, des listes de bénéfices, des tables de noms de lieux. L'idée des deux autres grandes divisions est ingénieuse et ne manque pas de justesse, puisque les évêques-comtes de Lisieux réunissaient les deux pouvoirs, spirituel et temporel. M. de Formeville passe en revue tout ce qui relevait de ces pouvoirs : l'organisation ecclésiastique du diocèse, le personnel, depuis le plus haut dignitaire jusqu'au moindre subalterne, indiquant les droits, les prérogatives et le mode de nomination de chacun. Puis il consacre plusieurs chapitres à la liturgie, aux écoles, aux rapports avec le pape et le pouvoir royal. A la temporalité se rattachent les institutions militaires, féodales, judiciaires, communales. Un chapitre traite des arts et métiers, des corporations, des confréries, des jurandes. L'enseignement, l'histoire des écoles offrent des détails curieux et exacts.

On ne saurait imaginer un travail plus approfondi sur la constitution d'une grande église avant l'époque de la Révolution française. Toutefois, l'ouvrage laisse à désirer sous le rapport de la composition. Les faits y sont plutôt juxtaposés que reliés. Ce défaut n'altère pas sans doute les solides qualités de la publication, mais il explique le rang que nous lui avons assigné dans l'ordre de nos mentions.

Il existe à Orléans, près de la modeste demeure où vécut et mourut Pothier, un vieil édifice, engagé dans sa longueur entre les habitations voisines, édifice qu'on appelle habituellement la *Salle des thèses de l'Université*.

L'architecture en est assez remarquable pour qu'il ait été classé parmi les monuments historiques. L'édifice se compose d'une salle unique, séparée en deux nefs, comme la grande salle des États de Blois, par d'élégants et sveltes piliers qui soutiennent une voûte en ogives, dont les retombées s'appuient sur douze consoles sculptées en haut-relief, représentant des docteurs de l'antiquité et du moyen âge, tels que les concevait l'art du XVe siècle. Cependant, il y a peu d'années, l'origine de cette construction, son histoire, sa destination même étaient imparfaitement connues, et c'est M. Boucher de Molandon qui est arrivé le premier, sur ces différents points, à des conclusions aussi précises que certaines. Deux actes authentiques, l'un du 5 février 1411, retrouvé dans l'étude d'un notaire d'Orléans, l'autre du 20 avril de la même année, découvert dans les archives départementales du Loiret, lui ont permis d'établir que l'antique édifice était la librairie ou bibliothèque dans laquelle étaient déposés autrefois les manuscrits et les livres de l'Université, et qui servait en même temps à ses actes publics et à ses assemblées.

Il ressort, en outre, que l'établissement de la salle des Thèses remonte au commencement du XVe siècle, et qu'à cette époque, pour déblayer le terrain où elle devait s'élever, selon toute apparence en remplacement de constructions plus anciennes, il avait été fait acquisition, par l'Université, de divers bâtiments et dépendances qu'elle se proposait d'abattre. M. de Molandon présente habilement ces résultats intéressants pour l'histoire de nos antiquités nationales; il ajoute à l'utilité de sa découverte en rappelant avec opportunité ce que fut jadis la célèbre université dont cette salle, échappée jusqu'ici au marteau des démolisseurs, évoque le souvenir et semble attester la grandeur passée; cependant l'existence de la salle des Thèses est, dit-on, menacée; il aurait été question de la sacrifier à quelques travaux d'édilité, et M. Boucher de Molandon nous fait part de ses alarmes à ce sujet. Sans doute, sa voix aura été entendue, mais votre Commission tenait à lui donner son assentiment, à le seconder, s'il en est besoin.

En 1360, Édouard III, après avoir envahi la France, octroyait des lettres de sauvegarde à l'Université d'Orléans. Alors qu'il ne subsiste plus de cette glorieuse institution qu'un monument unique, nous demandons pour lui, à une municipalité nationale, de nouvelles lettres de sauvegarde que son patriotisme ne refusera pas.

L'envoi de M. de Molandon comprenait deux écrits auxquels s'applique en commun notre cinquième mention honorable. Le second mémoire n'est pas moins recommandable que le précédent. Il ne présente pas, comme le titre pourrait le faire supposer, le récit général des événements qui ont précédé la délivrance d'Orléans, ni une répétition superflue de faits déjà connus. Dans le volume intitulé *La première expédition de Jeanne d'Arc,* l'auteur discute quelques points encore controversés, par exemple, la question de savoir si l'investissement d'Orléans était complet au moment où Jeanne survint pour secourir la ville assiégée.

Le convoi de ravitaillement qu'elle amenait de Blois pénétra-t-il dans la cité par la voie de terre à travers les bastilles ennemies, ou bien par bateaux, en descendant des îles voisines de Checy aux fossés de la porte de Bourgogne, ainsi, du reste, que plusieurs écrivains considérables l'avaient admis? Sur le premier point, M. de Molandon se prononce pour l'affirmative, et son principal motif réside dans la découverte récente d'un ouvrage militaire à 3 kilomètres et demi d'Orléans, entre les deux routes principales qui convergent vers l'un de ses faubourgs, en remontant dans la direction de la forêt; c'est-à-dire en cette région où jusqu'ici l'investissement ne paraissait pas avoir été complété par les An-

glais. M. de Molandon a recueilli aux archives municipales un grand nombre de documents établissant que les blés apportés de Blois étaient entrés sur des chalands dans les fossés de la porte de Bourgogne alimentés par la Loire. Ces documents, sans doute, n'étaient pas inconnus, et notre savant correspondant M. Mantellier les avait sous les yeux lorsqu'il écrivait sa relation du siége d'Orléans, dans laquelle il adopte la même conclusion. Cependant M. Boucher de Molandon a le mérite de les avoir mis pleinement en lumière et d'avoir rehaussé l'utilité du service rendu par l'héroïne à la ville bloquée plus étroitement qu'on n'avait pu le présumer.

Calixte II, études sur les actes de ce pape, tel est le titre de l'ouvrage auquel est acquise notre sixième mention. En 1858, la *Bibliothèque de l'École des chartes* a publié un mémoire de notre savant confrère M. Léopold Delisle sur les *Actes d'Innocent III.* C'est à l'imitation et sur le plan de ce mémoire que M. Ulysse Robert a composé son travail. Fidèle jusqu'au scrupule à son modèle, il fait successivement connaître, dans une étude préliminaire, l'organisation de la chancellerie pontificale sous Calixte II, les recueils qui renferment les actes de ce pape, à défaut du registre, aujourd'hui perdu, où il les faisait inscrire; les formules, souscriptions et dates que ces actes présentent, l'itinéraire de Calixte d'après sa correspondance; renseignements d'une grande utilité pour discuter, accepter ou rejeter l'authenticité de certaines pièces. Il indique enfin les particularités paléographiques qu'on peut relever dans les bulles originales qui nous sont parvenues. Tout ce travail témoigne d'une érudition judicieuse et d'une consciencieuse application. La seconde partie renferme le catalogue des actes. Jaffé l'avait déjà donné; mais en profitant, comme c'était son droit, du travail de son devancier, M. Robert l'a complété par l'indication de quatre-vingt-six actes intéressant nos églises, nos monastères. Toutes les pièces qui avaient échappé à l'auteur du *Regesta Pontificum* sont reproduites intégralement dans la troisième partie du mémoire. On ne s'étonnera pas de voir, dans un concours dont les antiquités de la France sont le constant objet, admettre un mémoire destiné à faire ressortir les qualités d'homme politique et d'administrateur qui firent de Calixte II une des plus grandes figures du XIIe siècle. Guy de Bourgogne, pendant plus de trente ans archevêque de Vienne, appartenait par sa naissance à la Franche-Comté comme Gerbert à l'Auvergne. C'est un pape français dont l'histoire se trouve éclaircie par les savantes investigations de M. Ulysse Robert.

Tels sont, Messieurs, les ouvrages auxquels un règlement rigoureux vous permettra de décerner des encouragements publics assurément bien gagnés. Mais cependant la Commission a tenu à vous signaler le mérite d'un mémoire manuscrit de M. Brissaud, professeur au lycée Charlemagne, *sur l'administration anglaise et le mouvement commercial dans le Bordelais.*

Produit d'une étude patiente des deux registres principaux conservés aux archives de la Gironde connus sous le titre de *Livre des Bouillons* et *Livre de la Jurade,* que M. Brissaud avait compulsés avant qu'une excellente édition en fût donnée par les soins d'une commission bordelaise, le mémoire, disons mieux, le livre qui vous a été adressé, offre un tableau animé, parfois un peu passionné, du développement des institutions municipales dans la Guienne. M. Brissaud possède des qualités de véritable historien; lorsqu'il aura remanié quelques pages où se sont glissées, touchant les origines de la commune de Bordeaux, des erreurs causées par une méprise qui lui fait attribuer au roi Henri II (1173) une charte accordée en réalité par Henri III (1245), son livre vous reviendra vraisemblablement imprimé et dégagé des imperfections qui nous ont fait ajourner un témoignage plus complet de notre approbation.

Après cette analyse détaillée, mais cependant courte au gré de nos consciences, nous venons, Messieurs, vous demander pour l'ensemble de nos décisions une ratification qui doit leur donner force définitive. Nous sommes heureux d'avoir à vous le déclarer, le concours de 1874 marquera, non pas seulement par le nombre et la variété des questions traitées, mais, ce qui vaut mieux encore, par d'incontestables progrès en érudition et en méthode.

Les membres de la Commission des antiquités de la France.

F. de Saulcy, L. Renier, Léop. Delisle, Ferd. de Lasteyrie, J. Desnoyers, B. Hauréau, Eug. de Rozière, A. de Longpérier, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme.

Le Secrétaire perpétuel,
H. Wallon.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES TRAVAUX DES MEMBRES DE CETTE ÉCOLE (PREMIÈRE ANNÉE, SÉJOUR À ROME, 1873-1874), PAR M. EGGER.

Messieurs,

Le titre seul du rapport que j'ai l'honneur de vous lire au nom de votre Commission de l'École française d'Athènes[1] vous indique un changement considérable et heureux que l'administration de l'instruction publique vient d'accomplir dans le régime de cet établissement.

Dès la création de l'École, il avait paru bon d'autoriser les jeunes humanistes sortis des rangs de l'Université pour achever leur éducation en Grèce à parcourir d'abord l'Italie, à y séjourner pendant quelques semaines, même pendant quelques mois. Le séjour de Rome surtout, une excursion, même rapide, à travers la ville éternelle, ses monuments, ses incomparables musées, semblait une introduction naturelle à l'étude des antiquités grecques. Mais depuis longtemps on remarquait l'insuffisance d'une préparation si sommaire, sans programme déterminé, sans direction. Il semblait aussi que l'antiquité romaine méritait d'être étudiée pour elle-même dans son propre domaine. D'ailleurs les musées et les monuments de l'art, en Italie, ne méritent pas seuls d'être visités; les bibliothèques italiennes recèlent bien des trésors inédits; elles offrent pour la critique des textes anciens bien des ressources qui ne manquent certes pas à nos bibliothèques nationales de France, surtout à celle de Paris, mais qui, on ne sait comment se l'expliquer, ne provoquent pas assez souvent parmi nous des vocations de philologues. En général, la philologie, seule base solide de toutes les études sur l'antiquité, ne tenait pas assez de place dans les travaux de l'École d'Athènes. Vos Com-

[1] Les membres de la Commission sont, cette année, MM. Ravaisson, Brunet de Presle, Rossignol, Egger, de Longpérier, L. Renier, Thurot, et les membres composant le bureau de l'Académie.

missions, dans leurs rapports annuels et dans la rédaction de leurs programmes, invitaient sans cesse les jeunes envoyés de la France en Grèce à s'occuper de grammaire savante, à collationner des manuscrits importants, à rechercher les textes inédits. Dans ces dernières années seulement, vos conseils, à cet égard, avaient pu se faire quelquefois écouter.

De ces réflexions et de ces regrets naquit et se forma, particulièrement sous l'inspiration de deux de nos confrères, MM. Ravaisson et Renier, la pensée d'allonger et de régulariser le séjour en Italie des futurs membres de l'École française. Notre Compagnie fut invitée d'office à s'en occuper; c'est avec son concours et à la suite de ses délibérations qu'un décret en date du 25 mars 1873 constitua, près de notre antique et illustre Académie de Rome, une École de philologues et d'antiquaires qui bientôt, sous la direction d'un maître encore jeune, mais déjà signalé à l'estime publique par de notables succès, devaient préluder, par une année de travaux sur le sol romain, à leurs études ultérieures sur le sol hellénique. Le programme de ces travaux fut immédiatement rédigé, vous le savez, par l'un de nous[1], et, avec votre approbation, transmis à l'autorité, qui en décida sans retard l'application dans l'École destinée sans doute à s'appeler désormais *École de Rome et d'Athènes.*

Une circonstance particulière donnait au nouvel établissement le mérite d'une certaine opportunité. Le directeur actuel de l'École française à Athènes, M. Émile Burnouf, avait à surveiller la construction entreprise par la France d'un édifice national pour notre École, qui jusqu'ici vivait à l'état de simple locataire dans la cité de Périclès. Cette période d'une transition laborieuse n'admettait guère la présence de nos jeunes recrues. Ainsi, pendant que M. Burnouf se partageait entre deux sollicitudes, la préparation du local destiné à ses futurs élèves et la continuation de ses propres recherches, dont vous connaissez les heureux résultats, M. Albert Dumont, docteur ès lettres, lauréat de notre Académie, envoyé à Rome avec le titre de sous-directeur, inaugurait[2], en parfait accord de vues et de dévouement avec son ancien maître, le cours des études d'érudition auxquelles se livrèrent sans retard les trois membres de sa jeune École, MM. Bloch, Collignon et Bayet. Deux membres adjoints, MM. l'abbé Duchesne et Müntz, étaient venus, chacun avec le titre d'une mission spéciale, élargir la studieuse réunion : M. l'abbé Duchesne, habile paléographe, formé par les leçons de l'École pratique des

[1] Voir les *Comptes rendus* des séances de l'Académie, 1873, p. 109.

[2] Voir son discours d'ouverture dans la *Revue archéologique* de 1873.

hautes études et qui avait déjà rendu plus d'un service à des membres de notre Compagnie par des collations de manuscrits grecs et latins; M. Müntz, attaché depuis quelques années par vocation à des recherches sur l'histoire de l'art [1]. Cette petite famille est déjà pourvue à Rome d'une assez riche bibliothèque, grâce aux soins actifs de son chef et aux libéralités de l'État. Elle a, pour ses débuts, très-bien réussi à se concilier l'estime et l'utile concours de la société savante au milieu de laquelle la confiance de l'État l'appelait à vivre, et elle a fait le meilleur emploi du temps qui lui était accordé. Chaque membre devait adresser au ministre un mémoire avant la fin de l'année, et l'on sait qu'à Rome la saison laborieuse ne peut guère dépasser le mois de juin, surtout pour des Français peu aguerris aux chaleurs de ce climat. Chacun d'eux s'est trouvé prêt, à l'heure convenue, sinon avec un mémoire qui puisse être dès aujourd'hui livré au public, du moins avec un ou plusieurs recueils méthodiques de documents qui sont le fruit de travaux consciencieux et qui apportent à la connaissance de l'antiquité classique et du moyen âge d'excellents matériaux. La variété des sujets traités par nos pensionnaires est fort grande, si grande même qu'elle a exigé le concours actif de tous les membres d'une Commission nombreuse, et que le rapporteur de cette Commission est heureux de pouvoir se borner le plus souvent à transcrire ici les jugements de ses confrères sur chacun des manuscrits confiés à leur examen et à leur compétence particulière.

M. Bloch, agrégé des classes supérieures des lettres, s'est uniquement attaché à des études d'antiquité romaine, pour lesquelles il semble avoir une véritable prédilection, et il a choisi pour sujet «le texte, la date et les dispositions de la loi *Ovinia tribunicia*» sur la nomination des sénateurs. Ce recrutement du sénat romain, qui, depuis l'expulsion des rois, avait été remis aux consuls et aux *tribuni militares consulari potestate,* fut, à partir d'une certaine époque, confié aux censeurs sur la proposition du tribun Ovinius. C'est ce que nous apprend l'unique et précieux témoignage du grammairien Festus [2], dont le texte, fort court et altéré sur quelques points, a suscité mainte controverse entre les érudits. M. Bloch étudie avec soin toutes les explications et les conjectures dont ce texte est devenu le sujet; il arrive à le restituer d'une manière qui semble répondre aux exigences de la critique, et il en tire toutes

[1] Il est connu des antiquaires et des amateurs par de sérieux articles publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans la *Revue archéologique*.

[2] P. 246, éd. Otfr. Muller (p. 56 et 64 de l'édition originale de Rome, 1581).

les déductions légitimes sur les principales dispositions de la loi *Ovinia*; puis il parvient à démontrer que ladite loi a dû être portée entre 388 et 411 de Rome (366 et 344 avant J. C.). Dans la deuxième partie de son mémoire, il complète, à l'aide des autres témoignages épars chez les anciens, celui du lexique de Festus, pour déterminer quels étaient, dans les derniers siècles de la république romaine, les règlements relatifs à la composition du sénat et à ses délibérations. Cette longue étude (elle ne représente guère moins de 200 pages in-8°) nous a paru faire honneur au savoir et au talent précoces de M. Bloch. S'il persiste dans ses préférences pour l'histoire de Rome, il aura peut-être besoin de revenir en Italie. Mais à Athènes, où il est déjà rendu en ce moment avec M. Collignon, il aura retrouvé bien des monuments de l'antiquité romaine, surtout pour les temps de l'empire, et il se sera facilement convaincu que les devoirs d'helléniste attachés à son nouveau titre peuvent se concilier avec les recherches pour lesquelles il a bien justifié sa prédilection.

En examinant, surtout d'après les monuments figurés, la fable d'Éros et de Psyché, M. Collignon se plaçait de lui-même sur un terrain commun aux deux antiquités classiques, et il y apportait, outre de justes connaissances littéraires, une habileté de dessinateur, que nous souhaiterons toujours de voir associée au savoir philologique chez nos jeunes pensionnaires. Les musées et les ouvrages descriptifs lui ont offert la matière d'une moisson, vraiment neuve par son abondance même, de documents pour éclairer un mythe sur lequel, en dehors du gracieux récit d'Apulée, les anciens nous ont laissé trop peu de témoignages; et ces monuments, il a pu les apprécier, les classer, en artiste non moins qu'en philologue. Son travail se divise en deux parties : 1° catalogue purement descriptif d'environ deux cents monuments, tels que statues, bas-reliefs, pierres gravées, qui paraissent se répartir entre le IIIe siècle avant J. C. et le Ve de l'ère chrétienne, catalogue auquel sont jointes, en trop petit nombre, des photographies de quelques monuments qui permettent de contrôler sur des exemples choisis la justesse ordinaire de ses observations sur les autres originaux ou dessins que nous n'avons pas sous les yeux; 2° catalogue raisonné où les principales œuvres d'art relatives au mythe en question sont rangées, autant qu'il a été possible, par ordre chronologique, et interprétées soit d'après leur rapport avec les rares textes des auteurs anciens, soit d'après le sens qu'elles présentent plus ou moins clairement à l'observateur antiquaire. C'est surtout dans cette seconde partie que M. Collignon a montré les heureuses qua-

lités de son esprit par l'analyse ingénieuse des sentiments et des idées qu'exprimait cette conception poétique des épreuves réservées à l'âme, que personnifie Psyché, en punition de ses égarements; quoique le sens moral de la légende se trouve souvent obscurci par les fantaisies populaires ou par la fantaisie personnelle des artistes, il se laisse pourtant suivre assez sûrement à travers ces transformations et ces détours. L'auteur s'efforce avec raison de dégager le fonds primitif et pur de ce qu'on est convenu d'appeler, trop ambitieusement peut-être, le mythe de l'Amour et de Psyché; il s'efforce d'en distinguer les formes essentielles des formes secondaires et capricieuses. Nous n'oserons pas dire qu'il y ait complétement réussi. Personne n'avait jusqu'à ce jour observé pour cela un aussi grand nombre de monuments; mais il ne semble pas avoir rassemblé pour les éclairer tous les témoignages que peut fournir la lecture des auteurs grecs et latins. Il y a, par exemple, dans la Lettre de consolation écrite par Plutarque à sa femme (chapitre x) un témoignage important, qui lui a échappé, sur la doctrine des mystères dionysiaques concernant les destinées de l'âme après la mort. M. Collignon s'est d'ailleurs abstenu (ce qui, pour un début en ces études fort délicates, est une preuve de prudence) de rechercher la part que les idées égyptiennes et orientales doivent avoir eue dans le développement de la fable hellénique d'Éros et de Psyché. Le style de son mémoire est excellent et tel qu'on pouvait l'attendre d'un esprit formé par la meilleure éducation classique. Le travail devra être sans doute remanié en vue de l'impression; quelques pages du premier catalogue y font double emploi avec les descriptions comprises dans la seconde partie; en les abrégeant, l'auteur fera place à des additions nécessaires. Sa méthode aussi pourra gagner un surcroît de précision et de fermeté. Mais, dès aujourd'hui, on peut le louer d'un succès qui donne plus que des espérances.

M. Bayet, déjà familiarisé avec les antiquités romaines par une année de séjour en Italie (1872-1873) et M. l'abbé Duchesne, plus récemment arrivé à Rome, mais avec un talent fort exercé de philologue et de paléographe, avaient à peine mis la main aux travaux de leur choix quand l'occasion leur a été offerte de se dévouer à une mission imprévue, où leur zèle s'est employé avec honneur pour eux, avec un réel profit pour la science.

Parmi les papiers laissés par feu Charles Blondel, qui mourait si tristement l'an dernier sans achever son édition de *Macarios Magnes*, M. Foucart avait remarqué, et il avait signalé à M. Pierron, le savant éditeur d'Homère, quelques scolies provenant d'un manuscrit qui por-

tait l'indice d'un couvent de l'Athos. M. Pierron reconnut bientôt dans ces scolies quelques notes de critiques alexandrins relatives à des vers d'Homère qui manquent dans le célèbre manuscrit de Venise publié en 1788 par d'Ansse de Villoison. Cette remarque enflamma d'une curiosité bien naturelle et d'une espérance trop vive peut-être le récent éditeur de l'Iliade. Neuf cent trente-cinq vers, avec les scolies correspondantes, ont disparu du célèbre *Codex Marcianus*. Quel bonheur si la bibliothèque conventuelle de Vatopédi pouvait nous offrir un manuscrit de la même famille que celui de Saint-Marc, et si une pareille lacune pouvait être comblée dans l'incomparable commentaire qui nous fait si intimement connaître le travail d'Aristarque et de son école sur le texte d'Homère! Certes, il y avait peu de chance pour qu'un tel trésor eût échappé aux précédents explorateurs, surtout au dernier et au plus habile, à notre éminent helléniste Emmanuel Miller. Mais enfin l'art des recherches a ses trahisons, les moines grecs ont leurs accès de défiance et de jalousie. L'aventure d'une exploration nouvelle méritait d'être tentée, même sur de si courts indices. Une note enthousiaste et pourtant discrète sur le point capital, c'est-à-dire sur le lieu du dépôt, avait averti le public [1]. L'autorité ministérielle fut aussitôt saisie d'une demande en forme, à l'effet d'envoyer sans retard à Vatopédi un paléographe exercé. L'autorité répondit avec empressement à cet appel. M. Albert Dumont présenta et fit agréer pour la mission M. l'abbé Duchesne, qui partit aussitôt, accompagné de son jeune collègue M. Bayet. Les deux voyageurs, quoique fort bien accueillis au monastère, n'y ont pas, hélas! trouvé le trésor que rêvait l'ardeur savante de M. Pierron; ils n'ont trouvé qu'un manuscrit du XVe siècle, confusément annoté, mais annoté, en quelques parties du moins, d'après un recueil d'anciennes scolies analogues à celles du *Marcianus*. M. l'abbé Duchesne y a recueilli une trentaine de pages qui pourront remplir des lacunes du fameux scoliaste de Venise, car elles ne figurent pas plus dans l'édition de ces scolies donnée par Imm. Bekker, en 1825, que dans l'édition *princeps* de Villoison. Seulement, il conviendra de ne les pas imprimer avant de dépouiller soigneusement les recueils tels que les *Anecdota græca*, de Cramer et de Bachmann, postérieurs au travail de Bekker, et qui contiennent tant de notes, de toute provenance, sur les poëmes homériques. Au reste, nos deux explorateurs ne se sont

[1] Voir l'*Instruction publique* du 15 janvier 1874. La note que M. Pierron publiait dans ce numéro avait été lue, quelques jours auparavant, au comité de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

pas bornés à l'objet spécial de leur mission. L'abbé Duchesne, une fois installé au couvent de Vatopédi, n'a pas manqué l'occasion d'y collationner quelques très-vieux manuscrits des livres saints, manuscrits déjà signalés, mais dont la collation plus exacte ne sera pas sans profit pour la critique. En outre, de concert avec son collègue, il a étudié les peintures et les sculptures des couvents de l'Athos. Il y a relevé avec soin les inscriptions chrétiennes qui permettent d'en fixer la date, jusqu'ici incertaine. Leur voyage de retour n'a pas été moins fructueux. Ils ont fait à Salonique et dans les environs un séjour assez long pour y copier, souvent même pour y estamper un grand nombre d'inscriptions récemment découvertes par suite de démolitions qui, faites sans doute pour une tout autre fin, serviront, grâce à cette visite opportune, à sauver pour l'histoire ancienne de cette contrée environ cent cinquante textes épigraphiques. Parmi ces textes plusieurs sont datés, plusieurs sont d'une certaine étendue. Le travail que l'abbé Duchesne leur a consacré, et qu'il nous a soumis, n'est encore qu'une ébauche; mais nous le savons en bonnes mains, et nous avons lieu d'espérer qu'il viendra utilement accroître l'épigraphie de la Thessalie et de la Macédoine jusqu'à présent si pauvre, malgré les heureuses découvertes de M. Heuzey et de M. Miller. Parmi tant d'acquisitions nous devons au moins signaler : 1° une inscription de la ville de Spartolos, constatant une cession de territoire par le roi Cassandre; 2° cinq stèles de Larissa contenant des actes d'affranchissement analogues à ceux qu'a recueillis M. Heuzey; 3° le fragment d'un registre agonistique analogue au texte plus complet et plus intéressant que M. Miller commentait et publiait naguère dans les Mémoires de notre Compagnie; 4° une stèle d'Olynthe, qui nous offre une dédicace aux dieux Cabires; 5° l'épitaphe, en trois jolis distiques, d'un athlète mort à douze ans; 6° plusieurs épitaphes mentionnant des corporations industrielles, comme celle des teinturiers en pourpre, πορφυροβάφοι. S'étant, de plus, assuré d'utiles correspondances avec les pays qu'il venait de parcourir, l'abbé Duchesne a déjà reçu, depuis son retour en France, quelques inscriptions, parmi lesquelles un long décret de la ville de Lété en Macédoine et de l'an 117 avant J. C., qui enrichiront d'additions notables son recueil épigraphique. En redescendant vers l'Italie, l'infatigable voyageur s'est arrêté pendant quelques semaines à Patmos; il y a visité, après bien d'autres, mais non sans nouveau profit, les archives et la riche bibliothèque du couvent de Saint-Jean; il en rapporte trente-deux documents pour servir à l'histoire du monastère pendant le moyen âge; en outre, des extraits et des *fac-simile* de plusieurs manuscrits où il

espère recueillir encore quelques pages inédites de littérature classique. Parmi les extraits dont on peut dès aujourd'hui apprécier la valeur se trouvent quelques pages d'un traité grec de métrologie dont on avait déjà des fragments, mais anonymes, et dont l'auteur, d'après une indication, heureusement relevée par M. Duchesne, doit être Jules l'Africain. Enfin notre paléographe a noué avec un savant Hellène, M. Sakkelion, auteur d'un bon catalogue des manuscrits de Patmos, des relations qui l'autorisaient à nous promettre de donner prochainement un recueil de scolies inédites sur Thucydide, sur les discours de Démosthène et sur ceux d'Eschine, dont il rapporte avec lui des échantillons. Voilà, nous pouvons le dire avec assurance, une mission bien remplie, voilà des travaux qui méritent nos plus sympathiques encouragements[1].

De son côté, M. Bayet n'a pas moins utilisé son séjour à Salonique, car il y a rassemblé les matériaux du mémoire, ou plutôt des mémoires qu'il nous a soumis sur l'*ambon* d'une ancienne église de cette ville et sur diverses questions d'art chrétien qui se rattachent à l'étude de ce monument.

L'ambon de Thessalonique avait jadis attiré l'attention de M. Heuzey dans son voyage en Macédoine; mais ce savant voyageur n'avait pu le comprendre dans le plan de sa publication. Nous pouvons aujourd'hui l'apprécier d'après les photographies qui accompagnent le mémoire de M. Bayet; il est malheureusement divisé en deux parties placées, l'une dans l'église de Saint-Georges, l'autre dans celle de Saint-Pantéléémon. L'auteur nous en donne une description minutieuse qui lui permet d'en restituer l'unité et la forme primitive. Les sculptures qui décorent ce monument représentent la Vierge, les mages et les bergers venus pour adorer l'Enfant divin. Pour en déterminer la date, puisqu'elle ne nous est donnée par aucune inscription, par aucun témoignage des annalistes grecs de l'Orient, il est naturel d'en comparer les ornements avec ceux d'un arc de Constantin encore debout à Salonique, comparaison qui fait voir dans l'ambon des caractères d'un art plus dégénéré. M. Bayet en conclut que ce dernier monument ne peut être reporté plus haut que la fin du IVe siècle de notre ère. L'opinion des juges les plus compétents en cette matière incline à le faire descendre plus bas; il a surtout paru éton-

[1] Voir, pour plus de détail sur la mission de MM. Duchesne et Bayet, le Rapport de M. Albert Dumont au Ministre de l'Instruction publique, inséré au *Journal officiel* du 31 juillet 1874. Rapport que la *Revue archéologique* a réimprimé, avec quelques additions intéressantes, dans son cahier d'août de la même année.

nant qu'une œuvre d'art qui contient tant de figures ait pu échapper aux destructions qui suivirent, au VIIIe siècle, l'édit iconoclaste de Léon l'Isaurien. Mais ces réserves ne diminuent en rien l'intérêt et l'importance des recherches auxquelles l'auteur s'est livré pour trouver le sens plus ou moins symbolique des scènes représentées sur les faces de l'ambon. M. Bayet déploie, sur ce problème, une érudition abondante, une grande connaissance des Pères de l'Église et de l'histoire des premiers siècles du christianisme. Aux nombreux et instructifs rapprochements qu'il sait faire entre les sculptures de l'ambon et la représentation des mêmes sujets dans les peintures des catacombes romaines, on reconnaît le disciple déjà savant du maître par excellence en archéologie chrétienne, du commandeur de Rossi. Mais il est une qualité du maître que le disciple n'imite pas assez ; nous voulons dire la prudence et la sobriété dans l'interprétation des symboles. Rien n'est séduisant pour la sagacité d'un jeune esprit comme de s'exercer à ce genre d'explications; mais ce n'est pas pour lui le plus sûr moyen de faire avancer la science. Recueillir et classer des faits ou inconnus ou mal observés est une tâche modeste, mais qui peut suffire à l'honneur des premières années dans une vie d'antiquaire. Aussi bien, c'est précisément le mérite que nous aimons à reconnaître dans la troisième partie du mémoire de M. Bayet, où il a catalogué les représentations des mages éparses sur des monuments de l'art chrétien. C'est le mérite encore de sa «Note sur quelques monuments figurés qui portent des dates, pour servir à l'histoire de l'art byzantin.» M. Bayet connaît donc la bonne méthode; il ne s'agit pour lui que de la suivre plus constamment et de ne pas courir trop vite aux conclusions dans des recherches qui ont par elles-mêmes bien assez d'intérêt pour satisfaire la curiosité des vrais juges, assez de mérite pour lui assurer d'honorables suffrages.

M. Müntz, dont il nous reste à juger le travail «sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie d'après les monuments originaux et les documents inédits,» apportait à Rome une grande passion pour l'histoire de l'art et l'expérience de la publicité savante, où il s'est déjà plusieurs fois exercé. C'est un collaborateur apprécié de diverses revues scientifiques, et en particulier des *Archives de l'art français* que dirige M. Anatole de Montaiglon, et il s'occupe d'un ouvrage sur l'art français en Italie et sur les artistes nos compatriotes qui ont séjourné dans ce pays. Mais, comme membre de l'École de Rome, il devait se vouer plus spécialement à l'archéologie. Les conseils de M. Dumont ont dirigé ses études sur les mosaïques chrétiennes du moyen âge; il en a poursuivi la recherche, la

description et l'explication avec une ardeur dont témoigne un recueil de deux cent soixante-cinq pages. De bien habiles maîtres lui avaient ouvert la voie, entre autres M. L. Vitet, par ses beaux articles du *Journal des Savants*, réimprimés dans le recueil de ses œuvres; M. J. Labarte, dans son *Histoire des Arts industriels*, dont la seconde édition s'achève sous nos yeux; le commandeur de Rossi dans ses divers et mémorables travaux sur les origines de l'art chrétien, et surtout dans le beau recueil des mosaïques de Rome, qui est en voie de publication. M. Müntz s'inspire de leur exemple et se dirige par leur excellente méthode. Il observe par lui-même tout ce qui peut être observé; il recueille les témoignages qui éclairent l'observation, qui aident à restituer la forme primitive des monuments altérés par le temps et par la main des hommes, à en fixer la date, à en déterminer les caractères. Soixante mosaïques du IVe au IXe siècle forment, en deux fascicules, un ensemble plein d'intérêt, où la critique trouve les plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin. On n'avait pas jusqu'ici recueilli à cette fin un si grand nombre de descriptions et de documents. Le jeune antiquaire n'en tire pas encore des conclusions qui seraient prématurées dans l'état actuel de la science; mais on voit qu'il les a préparées déjà par de consciencieux efforts. Une fois complété, comme il va l'être dans une deuxième année d'explorations, son travail devra être comparé avec ceux de ses collègues sur les mosaïques de l'Orient. De ces comparaisons sortira sans doute une vive lumière sur les points demeurés obscurs d'une histoire si difficile. Dès aujourd'hui, le manuscrit présenté à votre Commission lui a paru l'œuvre d'un esprit sagace et ferme, d'un savoir déjà mûr. Un spécimen publié récemment par M. Müntz dans la *Revue archéologique*, sur la mosaïque de sainte Praxède, donne aux connaisseurs la meilleure idée de l'ouvrage qu'il nous promet. A part deux ou trois exceptions[1], l'antiquité classique avait été jusqu'ici l'objet presque unique des travaux de l'École d'Athènes; le moyen âge, par les travaux de MM. Duchesne, Bayet et Müntz, entre fort heureusement dans le cadre de ses études, dont le champ élargi offrira désormais aux aptitudes les plus diverses des occasions de se produire.

Messieurs, si, comme le disait, dans une occasion récente, le prési-

[1] Ed. Le Barbier, *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au XIe siècle* (Paris, 1863); J. Armingaud, *Venise et le Bas-Empire; Histoire des relations de Venise avec l'empire d'Orient depuis la fondation de la république jusqu'à la prise de Constantinople au XIIIe siècle* (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1867).

dent de notre Compagnie, les institutions scientifiques reçoivent des services qu'elles rendent leur consécration définitive, nous pouvons tenir pour consacrée la modeste institution créée par le décret du 25 mars 1873. L'épreuve d'une année si bien remplie lui est toute favorable. L'Académie comme l'administration supérieure de l'enseignement, comme, pour sa part, l'École pratique des hautes études, applaudiront aux premiers essais dont nous venons de vous présenter les résultats. Ces résultats sont dus à un concours de zèles et de talents qui servira d'exemple pour l'avenir. Le sous-directeur, M. Albert Dumont, y aura contribué d'une manière décisive par la souplesse de son esprit, formé depuis longtemps aux études les plus diverses, par la fermeté conciliante de son caractère, par la confiance, on peut dire amicale, qu'il a su inspirer aux jeunes humanistes et antiquaires que l'État plaçait sous sa direction. Tout cela est d'excellent augure pour l'année qui va s'ouvrir. Deux agrégés de l'Université viennent de subir avec succès, selon l'ancien programme, l'examen d'admission. Ils seront accompagnés en Italie par M. Müntz et par une recrue d'adjoints dont le titre va être, s'il ne l'est déjà, régularisé par un décret. A partir de 1875, seront appliqués pour l'examen d'admission les règlements sur lesquels nous avions naguère encore à délibérer, et qui, en élargissant les cadres de la candidature, laissent un champ plus libre aux vocations spéciales, mais en même temps, exigent d'elles une préparation plus précise. Il nous semble donc, Messieurs, que l'année, comme on dit, aura été bonne pour l'intéressante École sur laquelle vous exercez votre patronage. Les vœux exprimés dans notre dernier Rapport sont aujourd'hui réalisés ou sont tout près de l'être. Les trois membres de l'École qui entrent dans leur seconde année vont jouir des dépenses et des efforts accomplis pour leur assurer dans Athènes un établissement digne de la France. Leurs successeurs en Italie, avec le concours de nouveaux adjoints, tiendront, nous en avons l'assurance, à se montrer dignes des encouragements dont les entourent la sollicitude de l'État et celle de l'Académie.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 2 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie l'*Annuaire de la Société des études japonaises, chinoises, tartares et indo-chinoises*, publié par MM. Émile Burnouf et Imamura Warau (1873, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 9 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Roulez, membre de l'Académie royale de Belgique :

1° *Rapports sur trois mémoires envoyés aux concours des années 1870, 1872 et 1874, en réponse à la question suivante :* On demande un essai sur la vie et le règne de Septime-Sévère (broch. in-8°);

2° *Sur la carrière administrative et militaire d'un légat propréteur de la Germanie inférieure ;*

3° *Sur une inscription latine relative à un attentat contre la vie de l'empereur Septime-Sévère et de la famille impériale.*

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, la première partie du tome II de ses *Études accadiennes* (in-4°). M. Lenormant y publie des textes inédits qui ont beaucoup d'intérêt.

SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE.

M. le Président présente un volume de M. de Saulcy, membre de l'Académie, intitulé : *Sept siècles de l'histoire judaïque, depuis la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, jusqu'à la prise de Bettir par les Romains* (in-18).

Il offre en outre :

A Grammar of the arabic language, translated from the german of Caspari, par M. W. Wright (2e édition, in-8°).

M. L. Delisle fait hommage, en son nom, d'une *Notice sur l'origine des archives du Ministère des affaires étrangères* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, in-8°). Les documents publiés dans cette notice prouvent que ces archives n'ont pas été fondées vers 1710 par le marquis de

Torcy. Elles existent depuis 1680 et sont l'œuvre du marquis de Croissy, qui fut secondé dans son entreprise par Nicolas Clément, l'un des gardes de la bibliothèque du Roi.

M. Alfred Maury offre, au nom de M. Gaultier de Claubry, les six premières années du recueil intitulé : *Les missions catholiques, bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la propagation de la foi.* «C'est, dit-il, un recueil qui n'intéresse pas seulement ceux qui veulent suivre le progrès des missions catholiques, mais encore tous les amis de la géographie, à raison des détails accompagnés de planches et de cartes qu'il renferme sur des contrées et des populations encore imparfaitement connues. Mais ce qui doit surtout attirer sur ce journal l'attention de l'Académie, ce sont les renseignements qu'on y trouve sur des idiomes jusqu'à présent à peine étudiés des Européens. Par exemple dans le tome V (année 1872), on rencontre un essai de grammaire de la langue crise, c'est-à-dire l'idiome des Crees ou Cris, une des tribus indiennes du nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Cet aperçu grammatical est dû à Mgr Faraud, évêque d'Anémour. Ailleurs ce sont des notices non moins intéressantes sur les croyances religieuses de diverses populations barbares, par exemple sur celles des noirs de la côte orientale d'Afrique. Enfin je signalerai comme intéressant particulièrement l'ethnologie les études du P. Petitot, de la congrégation des oblats de Marie Immaculée, sur les tribus indiennes du nord du nouveau monde et en particulier sur celles qui appartiennent au groupe dit *Montagnais* (1re année du journal, 1868), autrement dit Chippewayenne, et qui nous fait connaître la distribution actuelle des diverses tribus de ce groupe et leurs croyances religieuses.»

SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

I Romani e le guerre servili in Sicilia, par Isidoro la Lumia (Turin, in-8°).

Abulcassis : son œuvre pour la première fois reconstituée, par M. le docteur Leclerc (broch. in-8°).

M. Labarte offre à l'Académie, de la part des auteurs, un volume in-4° intitulé : *Collection Basilewsky : Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du Ier au XVIe siècle*, par MM. Darcel et Basilewsky.

«La collection de M. Basilewsky, dit-il, est composée de spécimens nombreux, offrant une série non interrompue de tout ce que les arts industriels ont produit de plus merveilleux depuis les lampes de terre et de

bronze de l'antiquité chrétienne recueillies dans les catacombes jusqu'aux plus éclatantes manifestations de la Renaissance.

«M. Basilewsky n'est pas seulement un amateur, c'est un connaisseur très-fin et très-érudit; aussi est-ce la science et non le caprice qui a présidé aux choix qu'il a faits; rien ne l'a arrêté, ni la fatigue des voyages, ni les prix exagérés, quand il s'est agi de réunir à sa collection des objets intéressants à quelque titre que ce soit. Cette collection présente donc un sujet très-sérieux d'étude.

«Pour rendre cette étude plus facile et plus attrayante aux visiteurs et pour perpétuer au profit de la science archéologique les enseignements qu'offrent les précieux objets qu'il a réunis, M. Basilewsky a pensé qu'il était nécessaire d'en présenter un catalogue raisonné, qui serait précédé d'une étude historique des différentes applications de l'art aux produits industriels. Ce tableau de la marche de l'art à travers les âges est tracé sous quatre divisions principales : l'époque des catacombes, l'époque byzantine, dans laquelle est compris l'art carolingien, le moyen âge et la Renaissance. Les objets sont également classés sous ces quatre divisions.

«Pour faire ce grand travail, M. Basilewsky s'est adjoint M. Darcel, autrefois conservateur au musée du Louvre, aujourd'hui directeur de la manufacture des Gobelins, à qui revient une très-grande part dans la rédaction du livre.

«M. Basilewsky n'a d'ailleurs rien épargné pour faire de son catalogue un très-beau livre; imprimé par Jouaust avec beaucoup de soin dans le format grand in-4°, il renferme 50 planches, la plupart en couleur, qui toutes ont pour base le transport sur pierre d'une épreuve photographique. Elles représentent donc avec une fidélité scrupuleuse les principaux monuments de la collection.»

M. Egger offre à l'Académie, au nom de M. Reinhold Dezeimeris, une *Note sur l'auteur du Querolus.* «M. Dezeimeris, dit-il, paraît être sur la voie de la découverte du nom de cet auteur depuis si longtemps cherché. Sa note est plutôt un programme de la démonstration que la démonstration même. M. Dezeimeris se propose d'établir que l'auteur du *Querolus* est un ami d'Ausone, nommé Axius Paulus. C'est le nom d'Axius qui l'aura fait confondre avec Plaute, qui portait aussi le nom d'Accius.»

M. Egger offre en outre à l'Académie un petit volume de M. Édouard Sayous, intitulé : *Les origines et l'époque païenne de l'histoire des Hongrois* (in-8°). C'est l'introduction d'une histoire en deux volumes que M. Sayous prépare, une sorte d'essai où l'on peut déjà reconnaître l'empreinte d'une critique très-mûre.

Enfin M. Egger offre à l'Académie le 1er et le 3e volume d'une *traduction italienne des dialogues de Platon*, par M. Eugenio Ferrai, traduction qui aura 6 volumes (in-8°). L'auteur est déjà connu par d'autres traductions où il montre une grande connaissance de la langue grecque. On peut donc accueillir avec confiance l'œuvre qu'il a entreprise et qu'il mènera à bonne fin.

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

La vierge de Carondelet, par M. A. Castan (Besançon, 1874, broch. in-8°).

Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259. Lettre à M. L. Delisle, membre de l'Institut, par le même (broch. in-8°).

Reliquie celtiche raccolte da Constantino Nigra. Il manoscritto irlandese di S. Gallo (Florence, Turin, Rome, 1872, in-4°).

Glossæ hibernicæ veteres codicis Taurinensis, edidit Constantinus Nigra (Paris, 1869, in-8°).

Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, par M. le commandant Noirot (Vesoul, 1874, in-8°).

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, de la 39e année, 1872 (le Havre, 1874, in-8°).

M. L. DELISLE offre à l'Académie, de la part de M. de Watteville, les rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique sur la *publication des documents inédits de l'histoire de France* (Paris, 1874, in-8°). Il signale l'intérêt de cette grande publication, et parle des mesures prises par l'administration pour la continuer.

M. DEFRÉMERY offre au nom de l'auteur, M. d'Avezac, que l'état de sa santé retient encore éloigné de l'Académie, un travail sur *la rose des vents* (Rome, 1874, broch. in-8°). Ce travail est une lettre adressée à un savant italien, qui l'a fait insérer dans le recueil de la Société de géographie de Rome, en y ajoutant un court avant-propos, sous forme de lettre à M. Correnti, président de cette association. Dans son mémoire M. d'Avezac s'est surtout attaché à éclaircir certains points concernant le nombre des vents dont la rose s'est composée à diverses époques de l'antiquité et du moyen âge. Il a été amené par son sujet à relever plusieurs erreurs commises par deux savants qui ont tous deux appartenu à l'Académie, l'un à titre de membre, l'autre à titre de correspondant, Gos

selin et le vicomte de Santarem. Le travail de notre confrère, ayant été livré à l'impression sans que l'auteur en vît une seule épreuve et dans un pays étranger, présente un grand nombre de fautes typographiques, dont les principales ont été corrigées à la main par M. d'Avezac lui-même dans l'exemplaire offert à l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. L. Delisle, le tome II et dernier de la *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de cette abbaye* (Rouen, 1873, in-8°).

La Chronique de Robert de Torigni est l'une des relations originales les plus complètes qui nous soient parvenues sur les événements de l'histoire de Normandie et d'Angleterre, pendant la seconde moitié du xii[e] siècle. L'auteur, abbé du Mont-Saint-Michel et familier du roi Henri II, a été généralement très-bien informé, et son ouvrage a obtenu au moyen âge un succès attesté par le nombre des copies qui en sont conservées dans diverses bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Italie. La nouvelle édition est conforme au manuscrit original déposé à la bibliothèque d'Avranches. Les variantes et interpolations fournies par les autres manuscrits ont été relevées avec soin et classées avec méthode. A la chronique sont joints plusieurs opuscules historiques de Robert de Torigni. Les textes sont accompagnés d'un commentaire perpétuel, qui a pour objet de fixer la chronologie, de déterminer les lieux et les personnes dont il est question et de comparer le témoignage de Robert avec celui des autres chroniqueurs contemporains.

M. Defrémery présente, au nom de l'auteur, ancien officier de notre armée d'Afrique, maintenant établi comme colon à Moustapha supérieur, près d'Alger, un volume intitulé :

Relation de l'expédition de Charles-Quint contre Alger, par Nicolas Durand de Villegaignon, *suivie de la traduction du texte latin,* par Pierre Tolet, *publiées avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice,* par H. D. de Grammont (Paris et Alger, 1874, gr. in-8°).

«Dans ce volume, dit-il, M. de Grammont a réuni deux opuscules extrêmement rares et même presque introuvables : la relation latine de l'expédition si malheureuse entreprise contre Alger par Charles V, en octobre 1541, relation écrite par un des témoins oculaires de la campagne, Nicolas Durand de Villegaignon, et la traduction française de ce

précieux morceau d'histoire par un contemporain, Pierre Tolet, médecin de Lyon. On peut regretter qu'au lieu de réimprimer cette traduction, dont le seul mérite est la rareté et qui fourmille d'inexactitudes et de contre-sens, presque toujours relevés en note par le soigneux et savant éditeur, celui-ci n'ait pas préféré en donner une nouvelle, qu'il était parfaitement capable de faire. Nous n'aurions certainement pas vu dans le volume de M. de Grammont l'expression «Itali, qui omni ex «Italia exacti fuerunt» (p. 34), rendue (p. 60) par «des Italiens..., «lesquelz furent contrainctz de toutes les cytés,» au lieu de «assem«blés, tirés de toute l'Italie.»

«M. de Grammont a fait précéder le récit de Villegaignon d'une notice biographique sur ce personnage, notice faite avec beaucoup de soin et extrêmement intéressante. Il a ajouté à la relation de l'expédition un certain nombre de notes, dont plusieurs fort développées; il s'est surtout attaché à éclaircir la chronologie des faits rapportés par son auteur. Enfin, il a clos sa belle publication par un appendice où il a reproduit les témoignages de plusieurs auteurs arabes et européens touchant la campagne entreprise par Charles-Quint. Par ce nouveau travail, M. de Grammont a justifié les espérances qu'avait inspirées aux amis de l'histoire algérienne son curieux opuscule sur l'ouvrage arabe traduit par Venture de Paradis et si bien publié par M. Ferdinand Denis et feu Sander Rang.»

M. L. Delisle offre à l'Académie le dernier fascicule de la *Bibliographie des sciences médicales*, par M. Pauly (Paris, 1874, gr. in-8°).

Cet ouvrage original est fait avec beaucoup de conscience; son cadre comprend des parties importantes, telles que la topographie médicale, qui n'avaient pas encore été traitées.

Sont encore offerts :

Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par M. Aug. Moutié (1re partie : châtellenie, baronnie, duché) (Rambouillet, 1874, 1 vol. in-8°).

Journal of the North-China branch of the royal Asiatic Society (new series, n° VIII; Shang-haï, 1874, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE.

M. L. Renier offre, au nom de M. Ernest Desjardins, la *14e livraison de l'édition de la Table de Peutinger*.

«Cette livraison, dit-il, contient la fin du dépouillement des renseigne-

ments épigraphiques et numismatiques, et des témoignages des anciens en ce qui concerne les noms géographiques de l'Italie; le même dépouillement pour les noms géographiques de la Sicile; enfin, le commencement de la géographie physique des provinces orientales de l'empire. Dans les deux cartes de redressement, tous les noms et toutes les routes de l'Italie qui figurent sur le document original ont été remis à leur vraie place quand il a été possible de les identifier. Des lettres noires désignent les noms anciens; des lettres rouges indiquent les noms modernes correspondants.

«La partie consacrée à l'Italie présentait le plus de difficultés pour ce redressement, surtout en ce qui concerne la région méridionale. Il a fallu donner aux signes subsistants les noms qui devaient s'y appliquer et qui avaient été omis ou qui avaient disparu sous les additions successives; il a fallu en outre relier les tronçons de route que l'incorrection du dessin original avait isolés.

«Le dépouillement des documents épigraphiques a fourni une si riche moisson pour la géographie administrative de la péninsule, qu'en l'ajoutant à celui des textes classiques il constitue un ensemble égal, sinon supérieur, à celui que fournira le reste du monde romain. Là gisait la tâche la plus longue et la plus épineuse de cette œuvre. On a dû recommencer le dépouillement des textes classiques fait par M. Mannert et par Forbiger; quant à celui des inscriptions, des monnaies et des médailles, il n'avait jamais été fait d'une manière sérieuse.

«En résumé, ajoute M. L. Renier, c'est le travail le plus considérable qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la géographie comparée du monde romain.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. de Ujfalvy, la *Revue de philologie et d'ethnographie* (t. I, octobre-décembre 1874, in-8°).

«Ce cahier, dit-il, renferme, entre autres documents intéressants, une étude comparée des langues ougro-finnoises, c'est-à-dire des langues finnoises de l'ouest, telles que le finnois-suomien, le lapon, l'esthonien, le livonien, etc.; — des langues finnoises de l'est : le permien, le votiak et le zyrénien; — des langues bulgares : le mordvine et le tchérémisse; — des langues ougriennes : le magyar, l'ostiak et le vogoule.

«L'auteur, dans cette première partie de son travail, a cherché à établir, à l'aide de tableaux comparatifs, la loi de la mutation des consonnes qui existe dans ces langues, loi organique et philologique nécessaire pour les classer entre elles.

«Le même cahier renferme aussi une liste intéressante de mots em-

pruntés aux différents dialectes de l'Abyssinie, et que M. Halévy a recueillis lui-même durant son voyage dans cette partie de l'Afrique.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE.

M. Brunet de Presle offre à l'Académie, au nom de M. Georges Perrot, un mémoire sur *l'Enlèvement d'Orithye par Borée*, d'après un vase grec du musée du Louvre.

M. Brunet de Presle présente ce mémoire comme une des publications de la Société pour l'encouragement des études grecques. Cette société sait combien l'étude des monuments figurés peut servir à l'intelligence des textes; c'est pourquoi elle a compris l'étude des monuments parmi ses publications, et elle y a admis le mémoire de M. Perrot comme un de ceux qui peuvent le mieux montrer l'utilité de l'association de l'archéologie et de la philologie.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, offre, au nom de M. Ern Desjardins, un nouveau fascicule des *Desiderata du* Corpus inscriptionum latinarum *de l'Académie de Berlin*, contenant un supplément à la *Notice sur les balles de fronde de la république.*

L'Académie n'a pas oublié avec quel intérêt elle a entendu le premier mémoire lu par M. Desjardins sur ce sujet. De nouvelles découvertes l'ont amené à y donner un supplément; il y signale divers incidents qui se rapportent à la guerre servile, à la guerre sociale et à la guerre civile. Les frondeurs étaient comme les tirailleurs de nos armées; mais la fabrication de leurs balles n'était pas aussi abondante que chez nous. On ramassait les projectiles pour s'en servir en d'autres circonstances. M. Naudet relève dans le mémoire de M. Desjardins qu'une balle lancée par un Samnite de l'armée de Caïus Papius, l'an 644-646 de Rome, a été lancée par une main romaine à cinquante ans d'intervalle, comme le montre la *frappe* nouvelle qu'elle a reçue. Des savants avaient déjà remarqué les empreintes de ces balles; aucun n'avait songé à en tirer parti. C'est M. Desjardins qui, le premier, a montré tout ce qu'elles pouvaient fournir à l'histoire des guerres de Rome en Italie. Ce troisième fascicule sera suivi de plusieurs autres qui serviront, avec les précédents, d'appendice au IIIe volume du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin.

M. Maury présente à l'Académie la troisième édition de l'*Introduction générale à l'histoire de France*, par M. Duruy (in-8°).

«Notre confrère, dit-il, a désiré que je lui servisse d'intermédiaire pour offrir à l'Académie l'ouvrage que j'ai l'honneur de déposer sur le

bureau. Il a pensé que celui des membres de notre Compagnie qui s'est naguère occupé des questions abordées dans son livre serait le plus apte à vous signaler l'intérêt qu'elles ont pour nos études. L'usage s'oppose à ce que je vous dise quelle estime mérite cette *Introduction générale à l'histoire de France;* l'accueil que lui a fait le public témoigne d'ailleurs suffisamment de la valeur du livre. Je me bornerai donc à vous rappeler quel en est l'objet.

«Il y a des corrélations manifestes entre la constitution physique d'un pays, son sol, son climat, et l'état moral et, par suite, les destinées de ses habitants; entre sa topographie et son histoire. C'est ce qu'a surtout fait voir l'école géographique de Carl Ritter, que notre Académie s'honore d'avoir inscrit jadis parmi ses associés étrangers. M. Duruy a entrepris, dans son *Introduction,* de mettre en relief cette vérité pour notre patrie.

«Il expose en quelques pages, d'après la géologie, l'histoire de la formation de notre sol; puis, d'une manière moins succincte, en décrit la surface, et, dans une troisième partie, indique les régions naturelles et ce qu'il appelle les *régions historiques,* après quoi il esquisse la géographie morale de la France.

«Ce livre, rempli d'aperçus ingénieux et intéressants, est un de ceux qui montrent le mieux à combien de sciences l'histoire peut emprunter de lumières; que tout y trouve sa place et son utilité, depuis les données générales tirées des lois du monde physique et moral jusqu'aux faits les plus particuliers que l'exacte et laborieuse patience des érudits découvre, que la critique discute et que raconte l'écrivain.»

M. Renan offre :

1° Au nom de M. de Sainte-Marie, un volume intitulé : *Les Slaves méridionaux; leur origine et leur établissement dans l'ancienne Illyrie* (Paris, 1874, in-8°).

L'auteur, que l'Académie connaît par les nombreuses inscriptions qu'il fournit à la Commission des inscriptions sémitiques, montre dans ce petit livre qu'il s'est tenu au courant des travaux relatifs à ce sujet. On en peut louer la méthode; c'est un livre bien fait.

2° Au nom de M. Santayra, un ouvrage intitulé : *Droit musulman. Du statut personnel et des successions* (Paris, 1873, 2 vol. in-8°).

La matière y est traitée dans l'ordre du code civil. M. Santayra s'est associé dans ce travail M. Eug. Cherbonneau; on peut croire que, par cette coopération, le sujet, qui est d'une grande importance, aura été épuisé.

SÉANCE DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE.

M. Th. H. Martin, membre de l'Académie, adresse un extrait du *Bulletin de bibliographie et d'histoire des sciences mathématiques et physiques*, ayant pour titre : *Sur l'époque et l'auteur du prétendu XVe livre des Éléments d'Euclide. Lettre de M. Th. H. Martin, membre de l'Institut, à D. B. Boncompagni.*

Sont offerts à l'Académie :

The Transactions of the royal Irish Academy (vol. XXIV. *Antiquities.* — Dublin, 1874, in-8°).

Proceedings of the royal Irish Academy (vol. I, série 2, n°s 6 et 7, vol. X. — Dublin, 1872-1873, in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Academie der Wissenschaften zu München (vol. I, II, III, VI. München, 1873 et 1874, in-8°).

Ganelon, étude historique, par M. Cœuret (extrait de *L'Investigateur*, journal des études historiques). Paris, 1874, broch. in-8°.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de M. Ambroise Firmin Didot, un volume in-4° intitulé : *Jésus-Christ*, par Louis Veuillot, avec une étude *sur l'Art chrétien*, par E. Cartier; ouvrage contenant 180 gravures exécutées par Huyot, père et fils, et 16 chromolithographies d'après les monuments de l'art, depuis les catacombes jusqu'à nos jours.

«Notre savant confrère, dit M. de Longpérier, a désiré qu'un exemplaire d'une importante publication faite par sa maison fût offert à l'Académie. Le livre comprend un texte dû à un écrivain éminent; mais je n'ai quelque compétence que pour parler de la question d'art, et je dirai que c'est aussi la question d'art que j'envisage ici. L'ouvrage, exécuté sous l'intelligente direction de M. D. Dumoulin, contient une suite de près de 200 figures, en noir ou coloriées, représentant des compositions, des images, des monuments relatifs à l'histoire de Jésus-Christ ou au christianisme. Ces figures reproduisent des œuvres remarquables à divers titres, les unes à cause de leur antiquité ou de leur valeur iconographique, d'autres parce qu'elles ont été inspirées, par les souvenirs du Christ, à de grands maîtres anciens et modernes. Il est curieux, par exemple, de voir comment les mêmes sujets ont été interprétés par des artistes aussi différents par l'âge que par la nationalité. — Le volume contient encore un *Mémoire sur l'Art chrétien* dû à mon ami M. Étienne

Cartier fils de l'un des fondateurs de la *Revue numismatique*, et habile artiste autant qu'antiquaire érudit. Cartier a profité de l'occasion qui s'offrait à lui pour présenter une série de dessins du plus grand intérêt. — M. Dumoulin a fait un très-heureux usage de la photogravure et de la chromolithographie pour donner la physionomie d'anciennes peintures, de gravures précieuses, de vignettes de manuscrits. On rencontre dans sa collection les noms de maîtres tels qu'Orcagna, Giotto, Masaccio, Pérugin, Michel-Ange, Raphaël, Fra Angelico, Rembrandt, Jean Cousin. M. Dumoulin a pu mettre à contribution les magnifiques collections de M. Didot, et nous devons lui savoir gré de livrer au public des documents très-précieux puisés dans une bibliothèque justement célèbre.»

M. Miller offre au nom de l'auteur, M. Cesare Cantù, le tirage à part d'un article important, publié dans l'*Archivio storico Lombardo*, sur un mémoire de M. Henry Harrisse, lu dernièrement à l'Académie, et qui a pour titre *Les Colombo de France et d'Italie*.

«Le travail de M. Cantù, dit M. Miller, contient une série de documents nouveaux qui complètent et confirment pleinement les assertions du critique américain, et démontrent définitivement que Christophe Colomb n'a point figuré dans le fameux combat naval d'août 1476. Le capitaine de la *Pallavicina* ne s'appelait pas Colombo, comme on l'a encore dernièrement répété. Il se nommait Paulo Gentile. Ce fait ressort de deux dépêches, l'une de Antonio Loredan, amiral de la flotte vénitienne, l'autre écrite et signée par le capitaine génois lui-même.»

M. Renan offre au nom de M. Polizzi, bibliothécaire de la ville de Trapani (Sicile), une brochure intitulée : *Su un regesto poligrafo dei secoli XIV et XV* (Trapani, 1873, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXII de ses *Mémoires*, comprenant la table alphabétique des matières contenues dans les volumes XII à XXI, table dont la rédaction avait été confiée à M. Robiou.

Il présente en outre :

Secondo supplemento alla raccolta delle antichissime iscrizioni italiche, per cura di Ariodante Fabretti (Rome, Turin, Florence, 1874, 1 vol in-4°).

Delle torri gentilizie di Bologna, studj del conte Giovanni Godazzini (Bologne, 1 vol. in-8°).

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les documents (Paris, 1874, 3e fascicule) (APO-AST) in-4°).

Le Bibliographe musical, 15e numéro, contenant une notice de *deux manuscrits neumatiques et un traité inconnu des tons du plain-chant*, par M. Ch. Ruelle.

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis Rousselet, un livre intitulé : *L'Inde des Rajahs, voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Bengale* (Paris, 1875, 1 vol. in-4°).

«Cette magnifique publication, dit-il, enrichie de 6 cartes et illustrée de 317 gravures sur bois dessinées par nos meilleurs artistes, est assurément l'ouvrage le plus important qu'on ait consacré chez nous à l'Hindoustan depuis le voyage de l'infortuné Victor Jacquemont. M. Louis Rousselet, qui quittait la France pour Bombay en juin 1863, a visité durant un laps de plus de cinq années la partie septentrionale et centrale de la presqu'île gangétique et en particulier certains cantons que les Européens n'explorent guère; il a aussi poussé jusqu'au sud de la presqu'île, dont il a touché en divers points le littoral, et même, une fois, un des districts intérieurs.

«Les Français, qui ne se rendent que bien rarement dans l'Hindoustan, ne connaissent cette intéressante contrée que par les ouvrages anglais; mais la majorité de ceux que l'on consulte avec le plus de fruit ont déjà vieilli et ne présentent plus le tableau de l'état actuel du pays. M. Louis Rousselet, qui est un observateur aussi intrépide qu'intelligent, a voulu faire profiter ses compatriotes de l'importante exploration qu'on lui doit, et la relation de son voyage, consignée dans l'ouvrage que j'offre de sa part à l'Académie, a l'avantage, non-seulement de nous donner une idée plus exacte et plus actuelle de l'état de l'Hindoustan, mais encore de présenter les faits à un point de vue auquel ne sauraient se placer des voyageurs anglais. M. Rousselet juge les hommes et les choses avec l'indépendance et la liberté d'esprit d'un explorateur tout à fait désintéressé dans le spectacle qu'il a eu sous les yeux. C'est là surtout ce qui recommande la relation de l'auteur; elle contribuera, je l'espère, à répandre parmi nous le goût des études géographiques et ethnologiques.

«Certains chapitres, notamment ceux qui se rapportent au pays des Bhils, au Rajpoutana, au pays des Jats, à celui de Gounds, au Bhopal, méritent particulièrement l'attention des amis de la science. Je n'exprimerai qu'un regret, surtout au nom des études que notre Compagnie

encourage spécialement, c'est que la partie archéologique n'occupe dans ce bel ouvrage presque aucune place, ainsi que l'auteur le confesse lui-même.

«Le luxe, je dirais volontiers la profusion, si je ne craignais qu'on ne donnât à mon expression un sens défavorable, déployé dans les planches du livre, prouve que ce n'est pas la partie figurée qui eût pu faire défaut aux descriptions que nous eussions désiré voir associées à tant d'intéressants renseignements.

«Quoi qu'il en soit, je crois que l'Académie ne peut que remercier M. Louis Rousselet de son livre, et surtout du dévouement courageux dont il a fait preuve en accomplissant ce long et pénible voyage, dont la géographie, l'ethnographie et l'histoire feront leur profit.»

M. Renan présente à l'Académie l'opuscule de M. Arsène Darmesteter, intitulé : *Deux élégies du Vatican* (Nogent-le-Rotrou, 1874, in-8°). «Ces deux élégies, dit-il, sont relatives à un auto-da-fé qui eut lieu à Troyes, le 27 avril 1288. L'une est en hébreu rabbinique, l'autre en français transcrit en caractères hébreux. Ces curieux textes ont été relevés dans la bibliothèque du Vatican par M. Neubauer, chargé d'une mission en Italie en vue de la notice sur les rabbins de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. M. Neubauer en confia la publication à M. Darmesteter, romaniste très-exercé et qui a déjà consacré de longs travaux à la recherche des éléments français contenus dans les tosaphistes et en particulier dans Raschi. L'élégie française est très-belle; outre son intérêt historique, elle offre une rare importance philologique et a suggéré à M. Darmesteter des observations de langue dont les romanistes font le plus grand cas.»

SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Littérature et histoire, par M. E. Littré, membre de l'Institut (Paris, 1 vol. in-8°).

Observations sur l'histoire de la littérature espagnole, par M. Amador de los Rios (Paris, 1875, broch. in-8°).

SÉANCE DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Notice bibliographique, de M. le baron de Witte, associé étranger de l'Académie (Bruxelles, 1874, broch. in-12).

Histoire de Déols et de Châteauroux, par M. le docteur Fauconneau-Dufresne (tome Ier, Châteauroux, 1873, in-8°).

Ἀθηναῖον σύγγραμμα περιοδικὸν κατὰ διμηνίαν ἐκδιδόμενον συμπράξει πολλῶν λογίων (tomes I et II, Athènes, 1874, in-8°).

Λόγος κατ' ἐντολὴν τῆς ἀκαδημαϊκῆς συγκλήτου ἐκφωνηθεὶς ἐν τῷ ναῷ τῆς μητροπόλεως ὑπὸ Α. Διομήδους Κυριακοῦ (Athènes, 1874, in-8°).

Λόγος ἐκφωνηθεὶς ὑπὸ τοῦ πρυτανέως τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου, Κ. Παπαρρηγοπούλου (Athènes, 1873, in-8°).

Λόγος ἐκφωνηθεὶς τὴν κγ' ὀκτωβρίου 1873 ἡμέραν τῆς ἐπισήμου ἐγκαθιδρύσεως τῶν νέων ἀρχῶν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ὑπὸ τοῦ πρώην πρυτανέως Κ. Παπαρρηγοπούλου (Athènes, 1874, in-8°).

Τὰ κατὰ τὴν λγ' πρυτανείαν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ὑπὸ Εὐθυμίου Καστόρχη πρυτανέως (Athènes, 1873, in-8°).

Τὰ κατὰ τὴν κατάθεσιν τοῦ θεμελίου λίθου τοῦ Ζαππείου (Athènes, 1874, in-8°).

Κρίσις τοῦ Βουτσιναίου ποιητικοῦ ἀγῶνος τοῦ 1874 (Athènes, 1874, in-8°).

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας (Athènes, 1873, in-8°).

Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερὶς ἐκδιδομένη ὑπὸ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας, δαπάνῃ τῆς βασιλικῆς κυβερνήσεως (Athènes, 1874, in-4°).

Ἔγγραφα κατατεθέντα εἰς τὴν βουλὴν περὶ τῆς ὑποθέσεως τῶν ἐκβολάδων καὶ σκωρίων Λαυρίου, 1872-1873, in-4°.

M. Alf. Maury offre à l'Académie, de la part de M. Louis de Backer, un volume intitulé : *L'Archipel indien. Origines, langues, littératures, religions, morale, droit public et privé des populations.*

M. J. Desnoyers offre, au nom de M. Aymard, un volume intitulé : *Antiquités préhistoriques, gauloises et romaines du Cheylonnet (Haute-Loire)* (le Puy, 1874, 1 vol. in-8°).

«Le mémoire que M. Aymard, archiviste du département de la Haute-Loire, président de la Société académique et conservateur du musée du Puy, m'a chargé, dit-il, d'offrir à l'Académie, ne contient pas seulement la description très-détaillée de quelques objets antiques de différentes époques, épées de bronze, instruments de pierre taillée ou polie, poteries et même objets en fer, découverts fortuitement et entassés un peu confusément dans une colline des environs de Polignac.

«L'auteur a soigneusement distingué, autant que possible, leur position relative, les différentes époques auxquelles ils paraissent se rapporter et

les causes probables de leur enfouissement successif. Il a cherché à expliquer les mélanges si fréquents en un même lieu de vestiges de différents âges et de différents états de civilisation. M. Aymard a saisi cette occasion de rappeler les plus importantes découvertes archéologiques qu'il a faites dans le Velay, depuis nombre d'années, et dont les produits ont enrichi le musée du Puy, un des plus intéressants musées départementaux. Il analyse aussi les plus intéressantes notices qu'il a publiées sur les antiquités et sur la géographie ancienne du Velay. C'est dans l'une d'elles qu'il a démontré l'accord des anciennes limites du territoire ou *pagus* gaulois des *Vellavi* avec celles du diocèse du Puy, concordance dont on trouve tant d'exemples dans l'étude de la topographie ecclésiastique de la France au moyen âge.

«M. Aymard s'est aussi dans ce mémoire livré, avec de longs développements, à des considérations plus générales sur les périodes si obscures et si incertaines encore qui ont précédé l'occupation de la Gaule par les Romains, en ayant soin d'exposer les opinions diverses émises sur ces difficiles questions.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. Barbier de Meynard, une brochure intitulée : *Le Seïd himyarite; recherches sur la vie et les œuvres d'un poëte hérétique du IIe siècle de l'hégire* (Paris, 1874, in-8°).

«Ce petit travail, où l'auteur a fait preuve de beaucoup de sagacité et d'érudition, nous donne, dit-il, des détails intéressants sur les divisions religieuses qui ont partagé dès l'origine les sectateurs de l'islamisme. Il y est question surtout des Keïsanites, l'une des cinq grandes fractions des schiites ou partisans d'Ali. M. Barbier de Meynard a inséré dans ce mémoire de nombreuses pièces de vers empruntées au Kitâb-al-agâni et dont il a donné une traduction aussi fidèle qu'élégante.»

SÉANCE DU MERCREDI 30 DÉCEMBRE.

M. le Président offre au nom de M. Garcin de Tassy, membre de l'Académie, un écrit intitulé : *La langue et la littérature hindoustanies en 1874* (Paris, 1874, in-8°).

«L'Académie, dit-il, n'ignore pas que depuis vingt-cinq ans M. Garcin de Tassy a l'habitude de tracer annuellement le tableau des mouvements les plus récents de la langue et de la littérature hindoustanies. A l'origine, ce tableau fournit quelques pages seulement et était la leçon d'ouverture du cours que notre savant confrère professe à l'École des langues orientales. Peu à peu il a pris des proportions plus considéra-

bles; il occupe aujourd'hui 116 pages; c'est presque un livre. Sans prétendre m'écarter de nos usages qui ne nous permettent pas de louer publiquement l'ouvrage d'un confrère, je ne saurais me dispenser de signaler à l'Académie la variété des points de vue sous lesquels M. Garcin de Tassy a, comme toujours, envisagé le sujet. La lutte qui s'est engagée sur le sol de l'Hindoustan entre deux dialectes, le dialecte Urdu et le dialecte Hindi qui l'a dépossédé dans la langue officielle, mais contre lequel le dialecte Urdu a vu s'élever en sa faveur de nombreuses protestations; les efforts tentés par quelques esprits généreux pour raviver le génie poétique et pour donner à ses œuvres plus d'élévation et plus de moralité; les travaux des Sociétés littéraires, plus nombreuses qu'on ne pense dans la presqu'île du Gange; la situation des écoles et le développement de l'instruction publique; le dévouement et les œuvres des missionnaires; le réveil du fanatisme musulman et les conversions que la foi de Mahomet a obtenues en 1874, même parmi les familles chrétiennes : voilà quelques-uns des points que notre savant confrère a traités d'après les journaux de l'Inde, ou d'après des documents authentiques émanés, soit des autorités, soit des écrivains du pays. C'est dire assez l'intérêt qui s'attache à la nouvelle publication de notre confrère, et les motifs qui nous ont porté, non pas à la louer, mais, si je l'ose dire, à en donner devant l'Académie une simple table de matières.»

Sont encore offerts :

Journal asiatique (juillet-septembre 1874, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes (4e livraison, 1874, in-8°).

Revue des questions historiques (octobre 1874, in-8°).

Revue de législation (septembre-décembre 1874, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaires of London (juin 1873, — janvier 1874).

Bulletin d'archéologie chrétienne (2e série, 5e année, n° 3, in-8°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1872-1873 (in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (3e série, n° 5, 1874, in-8°).

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest (1er, 2e et 3e trimestre 1874, in-8°).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (tomes XVI et XVII, 1873, in-8°).

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie (année 1874, in-8°).

L'Investigateur, Journal de la Société des études historiques (avril-juillet-août-novembre 1874).

Revue archéologique (octobre-décembre 1874, in-8°).

Revue africaine (juillet-août 1874, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (tome VI, 1er et 2e trimestre 1874, in-8°).

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (tome XII, 1re livraison, in-8°).

Les Missions catholiques. Bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la propagation de la foi (n°s 280-289).

Revue bibliographique de philologie et d'histoire (novembre 1874, in-8°).

Annales de philosophie chrétienne (septembre 1874, in-8°).

Mémoire de l'Académie de Stanislas (1873, 4e série, tome VI, in-8°).

Le Cabinet historique (1874, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

CORRECTIONS.

Page 13, ligne 20, au lieu de *tyrienne*, lisez : *érycine*.

Page 80, lignes 23 et 37, au lieu de *Grancon*, lisez : *Granson*.

Page 104, ligne 13, au lieu de *M. Eugène Burnouf*, lisez : *M. Emile Burnouf*.

Page 296, ligne 18, au lieu de *Atsume Gusa (br. in-8°)*, lisez : *L'ethnographie des peuples étrangers*, de Ma-touan-lin.

